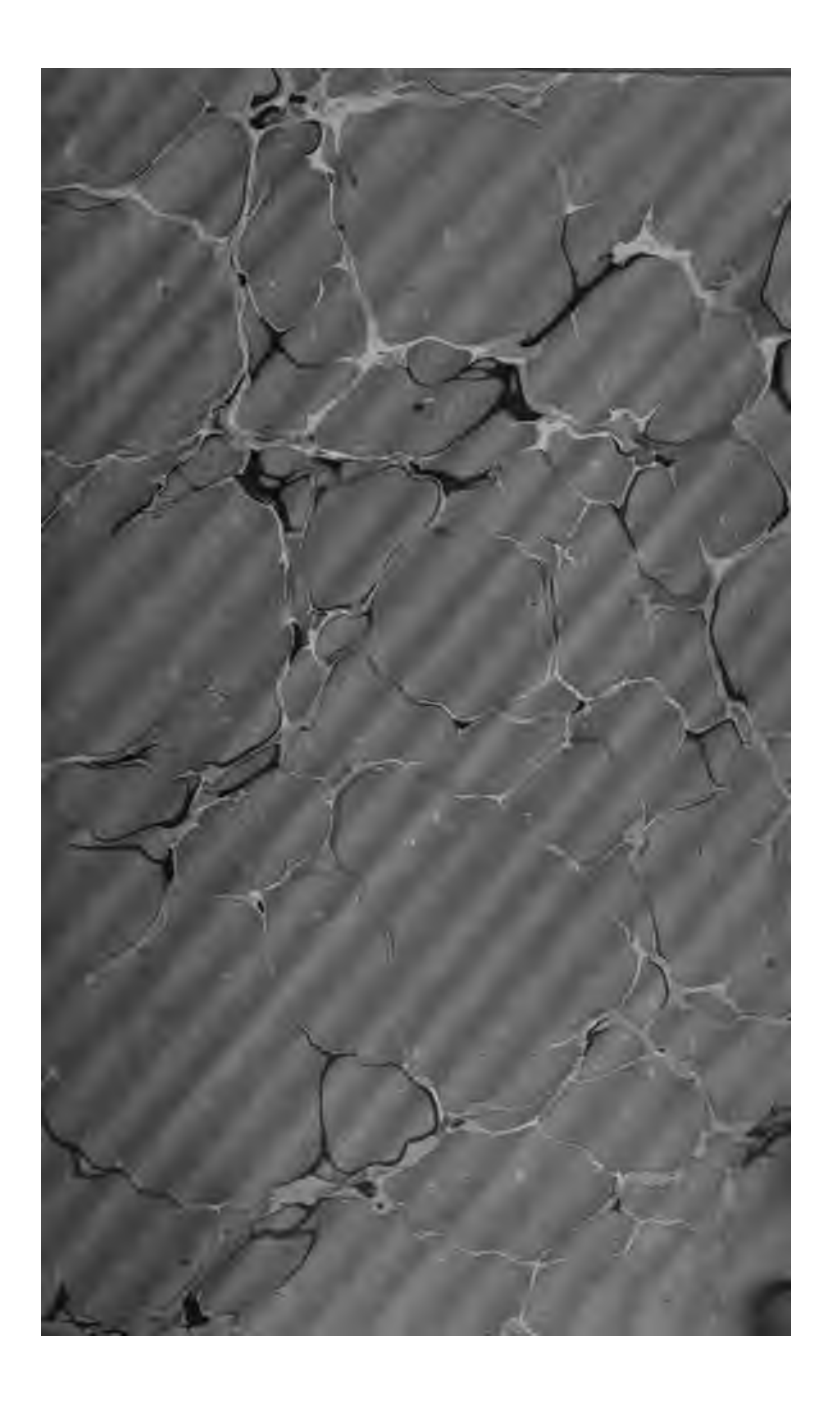



JVNIOR·VNIVERSITY







·ʊ

BIBLIOTHÈQUE

DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18ᵉ SIÈCLE

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

PAR M. Fs. BARRIÈRE

TOME XVI

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE.)

MÉMOIRES

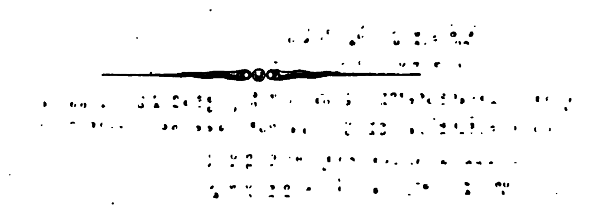
DU MARÉCHAL DUC

DE RICHELIEU

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

PAR M. Fs. BARRIÈRE

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1868

AVERTISSEMENT

DES LIBRAIRES-ÉDITEURS.

La réputation de l'abbé Soulavie nuit à ses ouvrages. Homme instruit, auteur d'écrits estimés de son temps sur l'histoire naturelle, il était vicaire général du diocèse de Châlons quand la révolution de 89 éclata. Le clergé compta peu de prêtres qui marquassent plus que lui par l'indépendance, pour ne pas dire plus, de leurs opinions politiques : on est forcé d'en convenir ; mais l'esprit de parti a trop légèrement conclu de ses opinions, contre ses publications historiques, et surtout contre les *Mémoires de Richelieu.* Il est incontestable (*le Moniteur* en fournit la preuve) que le maréchal lui confia des pièces et des lettres originales auxquelles ses confidences verbales ajoutèrent encore une grande autorité. L'abbé Soulavie n'a donc pas, dans les premiers volumes, autant inventé qu'on le présume. Plus tard, son apostasie, son mariage, et surtout ses liaisons intimes avec Chabot, Collot d'Herbois, Barrère, Fauchet, Bazire, ouvrirent à ses recherches les dépôts les plus riches en documents. Ainsi nous lui devons la première édition des impérissables *Mémoires de Saint-Simon :* ainsi, longtemps avant leur publication, il connaissait les *Mémoires du président Hénault ;* il en connaissait du moins l'existence. Quel usage a-t-il fait de tant de précieuses communications ? Qu'il y ait mêlé peut-être des particularités moins authentiques et que, sous sa plume toujours prolixe, la diffusion du style nuisît à l'intérêt des faits, rien de plus admissible : c'est précisément la raison qui nous a

conduits à réduire les *Mémoires de Richelieu* à ce qu'ils peuvent avoir d'exact et d'attachant.

On n'en a ni changé, ni corrigé le langage : il y aurait eu trop à faire. On a même conservé des récits dont on ne se dissimule pas la licence ; mais comment s'en étonner sous la Régence ! Cette licence, même dans un livre d'une nature sérieuse, est une empreinte des temps que ces Mémoires rappellent et des temps qui les virent pour la première fois publier. Les croyances n'y trouveront rien, du moins, qui porte atteinte au respect qu'on leur doit.

Une consciencieuse critique a pu, dans les neuf volumes qui parurent en 90 et 93, discerner le vrai du faux et les récits fidèles des narrations arrangées à plaisir. Quand il invente, Soulavie est plus faible écrivain que jamais, ce qui aide à le reconnaître. On a donc, autant que possible, tâché que l'ouvrage, piquant par lui-même, fût exact et bref : tel a été l'objet de ce travail. Nous le soumettons avec confiance au public, puisqu'il veut bien favorablement accueillir cette collection de Mémoires, si riches, sous un petit format, en écrits divers.

La justice veut que nous ajoutions un seul mot. Prêtre marié, Soulavie, après la mort de sa femme, éprouva tard un profond repentir et se réconcilia sincèrement et pieusement avec l'Église.

AVANT-PROPOS.

A peine échappée à la Terreur, la société de Paris, décimée, dispersée, ruinée, cherchait déjà cependant quelque image des réunions dont elle avait autrefois goûté les charmes. Ceux qui avaient miraculeusement conservé leur fortune ouvraient, timidement encore, leurs salons, si longtemps solitaires, aux personnes qu'elles croyaient pouvoir y rassembler; mais on se rencontrait souvent dans le même cercle, à la même table, sans se connaître. Une femme que distinguaient entre toutes ses manières, son esprit, ses talents, madame de Bawr, se trouvait ainsi placée, dans un dîner, en face d'une personne, jeune encore, qui commença un récit par ces mots : « Louis XIV disait à mon mari...— Oh! mon Dieu! dit tout bas madame de Bawr en se penchant vers sa voisine, qu'elle ne connaissait pas davantage, cette dame intéressante aurait-elle perdu la raison? — Pas le moins du monde, répondit avec la même réserve la voisine consultée; cette dame est mademoiselle de Lavaux, troisième femme du duc de Richelieu, qui l'épousa en 1780, quand elle n'avait que trente ans et qu'il en avait quatre-vingt-quatre. Vous savez qu'il était né en 1696, et que par conséquent il a vu les dernières années de Louis XIV, mort en 1715. »

Ces dernières années ne furent pas heureuses : tristes

résultats d'une humeur conquérante dont le règne de Louis XV a porté la peine. — Quand un enfant s'assit sur un trône qu'avait si longtemps occupé le grand roi, quel spectacle offrait la France? Des provinces dévastées, des champs sans culture, des places fortes démantelées, un trésor vide, une dette excessive, des revers cuisants, un peuple affamé, découragé, désabusé, poursuivant de ses malédictions et de ses moqueries (Richelieu va vous le certifier) le cercueil du conquérant qu'il accusait de ses malheurs; et ce peuple avait raison. Ces guerres si glorieusement soutenues n'avaient pour principes que l'orgueil, l'ambition, l'injustice. Je ne dis rien d'exagéré; il faut en avoir le cœur net, et passer en deux mots la revue de ces guerres; car, par leurs causes et par leurs résultats, elles tiennent plus qu'on ne pense à l'affaiblissement du pouvoir et de l'État sous Louis XV.

En traitant du mariage de Louis XIV et de l'infante d'Espagne Marie-Thérèse d'Autriche, Mazarin, avec l'astuce italienne, glisse, de dessein prémédité, dans le contrat, une clause qui doit devenir point litigieux et cause de rupture. Le cas si cauteleusement prévu se présente, et l'on court aux armes. Voilà l'Europe en feu, une première fois, pour une subtilité dont un gendre loyal, dans une condition privée, n'aurait osé se prévaloir. La seconde fois que s'allume la guerre; c'est pire. Dans son chatouilleux despotisme, l'orgueilleux souverain ne veut pas que la Hollande soit une république et qu'on ose y parler des rois avec une franchise austère. Que des milliers d'hommes périssent pour punir de leurs pesants bons mots *d'insolents marchands de fromage*! C'est la locution du grand roi. Après bien du sang versé, des traités se concluent

qui nous cèdent des villes; mais, sous prétexte d'anciennes appartenances, Louis XIV, dès que les puissances ont désarmé, réunit de vastes territoires à ces villes. La force appuie les interprétations de la mauvaise foi, et l'Europe, avec raison, se soulève contre cet art nouveau de conquérir en pleine paix.

Vient la guerre fanatique qui veut rétablir un roi malhabile, un catholique fourbe et menteur sur le trône protestant de l'Angleterre. De toutes ces guerres, celle de la succession d'Espagne, une fois la libre succession de Charles II acceptée, est peut-être la seule qui eût un motif fondé, juste, honorable et national. Elle fut, de toutes, la plus malheureuse! C'est qu'une ambition sans limites, une volonté sans contrôle avaient dissipé, dans des guerres de fantaisies, les trésors d'hommes et d'argent, de dévouement et de courage, que la France eût retrouvés dans une lutte légitime et patriotique. Doutez-vous à présent que le règne absolu de Louis XIV n'ait préparé le règne avili de son successeur? Connaissez-vous des souverains que n'aient pas réduits à de fâcheux expédients ou d'humiliantes concessions l'importune gêne des finances? Et quels moyens de les rétablir dans un pays où les trois corps qui devaient le plus à l'État, la noblesse, le clergé, les parlements, se refusaient obstinément, comme les Mémoires qui suivent en offrent la preuve, à partager les charges publiques!

Telle est la situation déplorable dans laquelle Louis XIV laissa la France à sa mort. — Mais que parlons-nous de mort et de funérailles? que parlons-nous de charges publiques? et qui se douterait qu'elles sont pesantes? Voici la Régence! Place aux joies populaires, aux aristocratiques

orgies, aux complots avortés ! Voici la Régence, avec ses persécutions religieuses dans un temps sans morale et sans foi, avec sa politique sans dignité, ses prodigalités folles et ses mœurs dissolues entretenues par les illusions du système. Law et Richelieu devaient nécessairement paraître à cette époque. — Que la finance cède ici le pas à la pairie, de même que, pour Richelieu, bien jeune alors, l'amour, disons mieux, le plaisir l'emportait de beaucoup sur la fortune. On l'appela d'abord le duc de Fronsac. Une curieuse lettre de madame de Maintenon a raconté sa présentation à la cour. Il avait quatorze ans. Beau, bien fait, charmant danseur, intrépide écuyer, plein de grâce, d'esprit, de bravoure, adroit courtisan, audacieux séducteur, entreprenant ou respectueux, selon le lieu, le temps, l'occurrence, adorant toutes les femmes, qui le lui rendaient toutes, il eut à Versailles le plus étourdissant succès : trop de succès peut-être ! La cour bigote du roi sexagénaire se souvenait parfois d'avoir été galante ; elle sourit d'abord au brillant étourdi. Mais la duchesse de Bourgogne l'appela *sa jolie poupée* : ces jeux d'enfant pouvaient déplaire au roi : le vieux duc de Richelieu conduisit lui-même son fils à la Bastille. Il y commença ses études, pour être, à vingt-quatre ans, reçu à l'Académie française, avec un discours écrit tout entier de sa main, et qui offrait beaucoup de fautes contre la langue, mais pas une contre le goût.

Eh bien ! c'est ce brillant seigneur que la Palatine, mère du régent (jusqu'où ne vont pas les animosités personnelles et l'amour-propre humilié !), c'est ce brillant seigneur que la Palatine traite, dans sa correspondance, de « grand « poltron, fort insolent, sans cœur et sans âme. Je me « révolte, ajoute-t-elle, contre l'idée qu'il est la coqueluche

« de toutes ces dames, et je suis sûre qu'il n'aura que de « l'ingratitude pour les bontés de mon fils le régent. » — Franchement, ce qui courrouce la princesse contre Richelieu, ce ne sont pas les bontés du régent, mais les bontés d'une fille de ce prince, mademoiselle de Valois, dont les pieds avaient, sous les tables, des entretiens secrets et trop fréquents avec ceux de l'aimable duc. Le régent le rencontrait partout comme au sein de sa famille, bravant son autorité, traversant tous ses desseins, hostile à son gouvernement, et, pis que cela, lui enlevant ses maîtresses, ou consultant le même nécromancien que lui ; car, à cette singulière époque, ceux qui croyaient à peine en Dieu croyaient encore à la magie. Mais le plus étonnant magicien du temps, assurément ce fut Law.

Sous ses heureuses mains le cuivre devient or : le pouvoir de sa baguette fait du mendiant un Crésus, donne au laquais l'hôtel de son maître ou transforme un duc et pair en accapareur. Femmes, enfants, vieillards, gens du peuple, provinciaux, gens de cour sont tous également sous le charme ; tous veulent boire dans la coupe enchantée. Que d'innocences perdues, de fois trahies, de larcins faits, de bassesses commises, des crimes tentés pour satisfaire un moment cette ardente soif des richesses ! Afin de l'irriter sans cesse l'enchanteur variait, multipliait ses prestiges. Quand, pour le nommer procureur général, on le fit à la fois, de calviniste et d'étranger qu'il était, Français et catholique, il donna cent mille écus pour aider à bâtir Saint-Roch ; les dévots applaudirent à ce pieux emploi du système. La cour, qui n'était pas dévote, il s'en faut, se précipitait au bal de l'Opéra. Ces bals n'étaient éclairés encore qu'avec des chandelles. Quelle pitié !

Law les fit éclairer en bougies : ce fut un succès fou.

On dansait au théâtre, à la ville, à la cour, en tous lieux; mais une scène imprévue troubla, pour un moment, ces plaisirs. J'emprunte le récit qui suit à la correspondance de la princesse palatine, mère du régent : « Le 17 du mois de fé-
« vrier il y a eu une chose terrible à un bal masqué : six
« masques sont arrivés ; deux portaient des flambeaux et
« quatre un brancard sur lequel était un homme masqué
« et couvert d'un domino; ils l'ont posé au milieu de la
« salle et se sont retirés. On a demandé au masque qui
« était sur le brancard s'il voulait danser, mais il n'a pas
« répondu ; on lui ôte le masque de dessus la figure : c'é-
« tait un cadavre ! » Cette exécrable facétie (je la cite à dessein) ne ralentit pas un moment l'ardeur des plaisirs et le jeu forcené des actions. Dans ce temple en papier qu'il élevait à la Fortune, Law devenait le dispensateur unique de ses dons. On employait mille ruses, on bravait toute bienséance pour lui parler un seul instant; on gagnait ses gens à prix d'or, et ses gens eux-mêmes étaient de riches financiers. Son cocher vint un jour le prévenir qu'il se retirait dans ses terres. — « Mais quel cocher montera sur
« ton siége à ta place ? — En voici deux dont je réponds.—
« Mènent-ils bien ? — S'ils mènent bien ! Celui dont vous
« ne voudrez pas, je le prends pour moi. »

Ceci nous conduit à l'agiotage. Je n'en dirai que quelques mots : on trouve à ce sujet tant de détails en tous lieux ! « Trois ducs, dit un témoin oculaire, ont fait, selon
« moi, des choses indignes : le duc d'Antin, qui est fils de
« la Montespan; le duc maréchal d'Estrées et le duc de la
« Force. Le premier a acheté toutes les étoffes afin de les
« revendre plus cher ; le second, tout le café et tout le cho-

« colat; le troisième a fait pis, car il a acheté toutes les
« chandelles et il les a mises à l'enchère. L'autre jour,
« comme il sortait de l'Opéra, des jeunes gens se sont mis
« à le suivre en chantant ce chœur de l'opéra de *Phaéton:*

Allez répandre la lumière;
Puisse un heureux destin
Vous conduire à la fin
De votre brillante carrière.
Allez répandre la lumière. »

Le duc avait, de plus, on le savait, acheté beaucoup d'épiceries. Lui dire, comme on le fit dans un palais : *Je vous remercie de votre visite, mais toutes mes provisions sont faites pour le carême*, c'était un mot dur et grossier, quoique ce fût un prince qui le dit. Au contraire, à celui qui vient d'accaparer la chandelle chanter en chœur : *Allez répandre la lumière,* c'était une petite vengeance méritée, gaie, piquante et spirituelle autant que de bon goût. Ni la jeunesse, ni la beauté, ni le rang, ni la bienséance n'empêchent les femmes titrées d'imiter en tout leurs maris. Pour conduire une de ses filles à Gênes le duc d'Orléans cherchait une duchesse. — « Allez chez Law, Monseigneur, lui dit-on ; elles y sont toutes. » Elles y étaient, en effet, et si pressantes, en si grand nombre et depuis si longtemps que Law, n'y tenant plus, fut forcé de leur dire à l'oreille ce qui l'obligeait de sortir. — « N'est-ce que cela? s'écrient-elles; faites donc, faites toujours, mais écoutez-nous! » Madame, mère du régent, et que j'ai citée, raconte l'anecdote en termes moins couverts : il n'y a telles que les princesses pour rendre aux duchesses un témoignage si favorable. Jusqu'où n'alla pas, qui ne le sait? l'ardente soif de l'or? Un homme d'un aussi beau nom au

moins que le duc de la Force, un allié des Montmorency, le comte de Horn, ne dérogeait-il pas jusqu'à l'assassinat ?

Et tout cela, monopole, agiotage, bassesse, crime, dans quel but ? pour se plonger, avec pleine licence, au milieu des plaisirs effrénés dont la fin sombre, dévote, mais toujours absolue du règne de Louis XIV, avait, par la contrainte, sevré tous les penchants. Déjà, pendant les dernières années du grand roi, gens de cour, gens d'Église, prudemment hostiles au pouvoir, aux mœurs, à la religion, s'enfermaient pour être, à huis clos, impies avec grâce et séditieux avec sécurité. On aurait tort de croire cependant que la cour ne vit, sous la Régence, qu'hommes sans principes et femmes sans pudeur, dignes de s'associer aux orgies officielles du Palais-Royal ou de Saint-Cloud. Pleins des souvenirs d'un autre règne, quelques seigneurs en avaient conservé, dans leurs salons, la politesse aimable et la gaieté décente. L'esprit, la naissance, le bon goût, les talents se donnaient rendez-vous à l'hôtel de Sully. Jamais, à ce qu'il paraîtrait, société ne fut mieux choisie ni plus variée ; les caractères y étaient différents sans être opposés ; le savoir s'y montrait sans pédantisme ; la liberté qu'autorisaient les mœurs y était tempérée par les bienséances. « M. de Sully, a-t-on dit, se ressentait d'avoir « vécu avec des gens d'esprit comme un flacon retient « longtemps l'odeur d'un parfum qu'on y a versé. » Or, et c'était le point important, le duc choisissait bien ses parfums. On voyait chez lui M. de Caumartin, ancien intendant des finances ; l'abbé de Bussi, depuis évêque de Blois, celui dont un poëte a dit :

Les Grâces, avec complaisance,
Vous suivront en petit collet ;

le président de Maison, enlevé jeune aux plus heureuses espérances, et Chaulieu, voluptueux octogénaire; Fontenelle, ingénieux à tout âge; le comte d'Argenson, esprit rempli d'agrément, à qui, sans le don qu'il avait de plaire, on n'eût point pardonné d'être utile; le président de Lamoignon; Ramsay, l'auteur assez ennuyeux de *Cyrus;* et Voltaire, l'écrivain le plus spirituel et le plus brillant de l'époque et de tous les temps. Pour appoint de bonne compagnie se trouvaient encore là beaucoup de seigneurs qu'on appelait alors des *petits-maîtres,* et dont la jeunesse frivole portait dans le monde plus de bonnes manières que d'idées, moins d'âme que de chaleur, et moins de chaleur que de pétulance.

Les entretiens étaient intarissables dans les salons : on le conçoit quand on se reporte à l'époque. De soucis, pas le moindre; de politique, pas un mot. Une société qui ne savait où se prendre; des femmes, des hommes, dont fort peu savaient vivre avec eux-mêmes, cherchaient impatiemment avec qui partager le fardeau de leur oisiveté. Le théâtre, la galanterie, la médisance alimentaient la conversation. Puis la société d'autrefois n'était pas, à beaucoup près, à l'abri des émotions qui troublent la nôtre : on s'en aperçoit pour peu qu'on ait consulté les écrits où se retrouvent les usages et les mœurs de l'époque. Tantôt, la nuit, dans la rue Saint-Thomas du Louvre, on entend tout à coup un cliquetis d'épées : le jeune Richelieu et le comte de Gacé sont aux prises; Gacé reçoit de légères blessures, Richelieu a le corps traversé de part en part et survit. Tantôt les cris: *Au feu!* retentissent, et de courageux capucins, relevant leur robe dans leur ceinture, montent sur le faîte des maisons pour jeter de l'eau dans les flammes,

au risque d'y tomber eux-mêmes. Tantôt, en avril 1718, on a sous les yeux une émeute de laquais en livrée, attaquant, pillant, dévastant l'hôtel d'un seigneur pour venger un des leurs arrêté après avoir battu son maître. Tantôt, au contraire, dans l'ombre et le silence, un carrosse stationne devant une porte; les laquais boivent au cabaret voisin, et le cocher dort sur son siége jusqu'au moment où le jour signalera des armoiries bien connues. A qui donc le carrosse? à Richelieu, qui veut dérouter des rivaux ou bien accréditer le bruit d'une bonne fortune.

De plus sérieux incidents vont marquer son existence; il conspire, et la Bastille reçoit une troisième fois l'imprudent compromis par un ambassadeur d'Espagne encore plus léger que lui. Le crime n'était point avéré, car le coupable Richelieu passa de la Bastille à l'Académie française, et, plus tard, de Versailles à l'ambassade de Vienne, où d'abord, ses Mémoires vous le diront, on le prit pour un espion. Il y fut, comme en tous lieux, magnifique, hardi, aventureux, associant le courage à la représentation diplomatique, et confiant à l'amour le soin de pénétrer les secrets d'État. De retour en France il y trouvera de nouveaux honneurs, des galanteries nouvelles et, bien plus, un second mariage. Le premier n'avait pas été heureux. Ce qu'il en dit n'est sous aucun rapport favorable à la personne que, bien jeune, on l'avait forcé d'épouser. A son second mariage il avait trente-huit ans.

La chose la plus rare alors à la cour était la fidélité d'une femme. Et savez-vous qui, sous Louis XV, avait trouvé ce phénix? Hymen, qui favorisais-tu? C'était Richelieu! Il épousa la fille du dernier duc de Guise. La seconde duchesse de Richelieu avait une âme calme et

pure, de beaux yeux, une physionomie douce, l'air d'une reine, le caractère d'un ange. Sa tendresse pour le plus inconstant des époux fut si vive et si dévouée que j'en donnerai le tableau, quoique tracé d'une main inhabile : « Elle aimait son mari aussi passionnément qu'au-
« cune des femmes qui s'attachaient à lui ; elle mourut,
« en juillet 1740, sans s'être jamais vengée de ses infidé-
« lités nombreuses autrement que par d'ingénieuses plai-
« santeries. Le Père Sigaud, jésuite, la confessait dans ses
« derniers moments. — En êtes-vous contente? deman-
« dait Richelieu à la duchesse. — *Oh! bien contente,*
« *mon ami : il ne me défend pas de vous aimer*. Sentant
« sa fin s'approcher, madame de Richelieu fit appeler, à
« cinq heures du matin, son mari, qui reposait, et lui dit,
« les larmes aux yeux, qu'elle avait désiré toute sa vie
« *mourir dans ses bras*. En disant ces mots elle le pressait
« sur son sein en faisant un dernier effort pour l'embrasser ;
« elle succomba et mourut entre les bras d'un mari qui ne
« pleura point. » Ce dernier trait, pris sur le fait, serait d'un maître s'il était inventé : *qui ne pleura point!* Tant d'insensibilité révolte! Mais que la tendresse de la duchesse est touchante et qui n'en serait ému?

On concevra que je n'aie point interrompu ce récit. Mais depuis quelques années alors, Dubois et le régent avaient cessé d'exister. De Dubois, je n'en parlerai pas : ces mémoires en diront bien assez sur sa vie et sur sa mort. Quant au régent qui le suivit de près dans la tombe, l'abus des plaisirs ne pouvait manquer d'abréger ses jours. Successeur de l'abbé Dubois en qualité de *premier ministre*, il venait de fiancer Louis XV, âgé de douze ans, avec l'infante d'Espagne, qu'on avait fait venir à Paris, et qui était

toute jeune encore. L'intelligence en elle avait devancé l'âge. Fier, timide, embarrassé, Louis XV témoignait peu d'empressement auprès de la petite princesse. « Il vous aime pourtant, » lui disait-on. — Quand Villeroi, l'ancien gouverneur du prince, revint plus tard de son exil (Richelieu vous en contera l'histoire), le roi ne lui adressa point une parole; l'infante le remarqua fort bien. « Monsieur le Ma-« réchal, dit-elle tout haut, il faut que le roi vous aime bien, « car il ne vous a rien dit. » C'était déjà le mot piquant d'un dépit de seize ans; elle en avait cinq!

Sa jeunesse était entrée pour beaucoup dans les plans du régent. Facile dans ses mœurs, brillant de courage et d'esprit, incapable d'un crime, mais prévoyant dans sa politique, ce prince qui, de si loin, avait préparé ce mariage, comptait vivre assez pour le conclure et ne pas le conclure trop tôt; il fallait laisser à la *reine* le temps de faire ses dents de sept ans et sa première communion avant de songer à faire ses noces. En attendant, au jeune roi des maîtresses, au premier ministre le pouvoir. Le duc d'Orléans se promettait donc encore au moins dix ans de règne. Le beau rêve! mais qu'il est court, qu'il est trompeur. En 1723 des orgies qu'on lira l'abrègent, l'apoplexie le termine...

Et le songe a fini par un coup de tonnerre!

Bientôt vous saurez comment, à la mort imprévue du régent, le duc de Bourbon escamota, c'est le mot, la place de premier ministre; comment les arrangements ministériels contenus dans le portefeuille que le duc d'Orléans devait porter à signer le jour même furent, dans ce portefeuille, tout autres le lendemain; comment le précepteur du jeune roi, Fleury, pris à l'improviste, ne put suggérer qu'un

obstacle : c'était que le duc ne travaillerait jamais avec le roi que lui, Fleury, présent ; comment l'infante dont nous parlions tout à l'heure fut rendue à l'Espagne, et comment le roi Stanislas, qui n'aurait pu donner la moindre dot à sa fille, la vit monter sur le trône de France ; comment enfin, pour se soustraire à la tutelle importune de Fleury, le duc de Bourbon, se prévalant de son crédit auprès de la jeune reine, voulut, chez elle, parler seul au roi, et ce qui s'ensuivit. Un billet dicté au roi par le prélat, son précepteur, renferma la jeune reine dans le cercle étroit d'une représentation sans influence. Le duc de Bourbon n'en fut pas quitte à si bon compte : madame de Prie, sa maîtresse, donnait trop aisément prise contre lui.

Avant d'être ministre, le duc, qui avait une petite maison rue Sainte-Apolline, y conduisait l'objet de ses soins dans une voiture de place du plus misérable aspect au dehors, mais dont l'intérieur, garni de velours et de brocart, était tout rehaussé d'or. Une fois au faîte du pouvoir, M. le Duc ne put pas réduire sa maîtresse à l'humilité d'un carrosse sans armoiries et d'une galanterie sans éclat ; elle n'était pas moins ambitieuse que jolie. « Sa folie, dit un contem-
« porain, était de gouverner l'État, et, quelque désir qu'elle
« eût d'acquérir du bien, elle se serait contentée d'une
« médiocre fortune pourvu qu'elle dominât. L'activité de
« son esprit voulait de la pâture, et elle ne la trouvait que
« dans les affaires ; un grand nombre de connaissances
« superficielles lui faisait croire qu'elle en était capable,
« et, parce qu'elle pouvait parler de tout avec beaucoup de
« facilité et d'agrément, elle se persuadait qu'elle avait
« approfondi des connaissances dont elle ne connaissait
« tout au plus que les définitions. Il est vrai que l'ambi-

« tion ne prenait rien sur la galanterie; elle était galante « sans être sensible, et les amants roulaient avec les af- « faires, pour avoir cela de plus qui remplit son temps. »

Richelieu était de ses intimes amis. Il y a des lettres d'elle au duc dans ses Mémoires. Madame de Prie, du temps du régent, avait obtenu cent mille écus sur le renouvellement des Fermes; plus tard le système de Law lui valut quinze cent mille francs. Chose étrange! quand M. le Duc, son amant, fut ministre, elle se para du plus grand désintéressement; mais de fidélité, jamais elle ne s'en piqua. Cette femme, ardente dans ses plaisirs, insensée dans son ambition, d'un esprit léger, d'un cœur inconstant, eut pourtant une âme assez forte pour se donner la mort, dans son exil, avec un calme, avec une résolution stoïque.

Ici commence le règne de Fleury,

« Le sage et doux pasteur des brebis de Fréjus. »

Sage, mais rusé, doux, mais absolu. On croit savoir cette époque, on ne la sait pas : le second volume de Richelieu dira ce qu'elle eut à la fois de placide et d'original.

Fs. Barrière.

MÉMOIRES

DU

DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance à sept mois. — Une jolie femme de chambre. — Par qui tenu sur les fônts de baptême. —Admis à la cour à quatorze ans. — Une conquête du rang le plus élevé. — Mariage avec mademoiselle de Noailles. — Premier séjour à la Bastille. — Sa femme y cherche inutilement à lui plaire. — Il sort de la Bastille et part pour l'armée de Flandre. — Siége de Marchiennes. — Une belle Italienne proposée pour prix aux vainqueurs. — Siége de Fribourg ; particularités. — Mission flatteuse dont est chargé le duc de Fronsac. —Paix d'Utrecht.

On croira difficilement que le maréchal de Richelieu, ondoyé le 13 mars 1696, était venu au monde au bout d'une grossesse de sept mois seulement, lorsqu'on se rappellera le genre de vie qu'il a mené et sa longue carrière. C'est à la nature qu'il dut cette constitution robuste et en même temps délicate ; elle résista aux coups du temps et des passions, qui détruisent les tempéraments ordinaires. Dès le jour de sa naissance il lutta contre la mort, et fut enveloppé et conservé dans une boîte de coton. Les enfants nouveau-nés, quand ils sont aussi faibles, n'ont besoin que d'une chaleur bénigne, et son père, en éloignant les médecins d'une machine aussi frêle, ordonna qu'on laissât agir la nature à sa volonté. C'est à la nature seule qu'il dut son existence.

Le petit duc prit de jour en jour de nouvelles forces et éloigna les appréhensions que le terme de sa naissance et la mauvaise santé de sa mère avaient fait naître. Cependant une convulsion qui lui prit un jour le mit presque au tombeau. L'alarme fut répandue dans toute la maison : il était abandonné ; une crise inattendue le sauva. Une femme de chambre que la curiosité avait fait approcher de l'enfant s'en aperçut ; il commença à donner quelques légers signes de vie ; elle appela ; on revint au petit duc qui avait été laissé comme mort, et bientôt il fut mieux portant que jamais. Depuis cette époque il n'a point été malade. Cette crise fit une révolution avantageuse dans sa constitution ; il devint beaucoup plus fort, et en quelques mois sa santé s'affermit au point de n'être plus altérée. Il fallait bien qu'un homme qui a tant fait parler de lui eût quelque chose de singulier dès son berceau (1).

Il fut baptisé en 1699, et tenu sur les fonts de baptême par le roi et madame la duchesse de Bourgogne. Madame de Maintenon, qui avait des obligations au duc de Richelieu, et qui, étant madame Scarron, allait souvent chez lui, ce qui fit même un peu parler contre elle dans le temps, était bien aise de servir le fils de son ancien protecteur. Son baptême se fit avec éclat. L'enfant annonçait déjà de l'esprit et était de la plus jolie figure.

Son éducation fut assez négligée ; son père, peu instruit, qui s'était toujours livré à ses plaisirs et qui était vieux, ne put veiller à son instruction ; elle fut confiée sans surveillance aux soins d'un gouverneur qui n'avait pas les qualités nécessaires pour le bien élever. D'ailleurs l'enfant était volontaire et aimait mieux jouer qu'étudier, en quoi il fut secondé par

(1) On dit que cette femme de chambre était fort jolie, et on a beaucoup plaisanté depuis le maréchal sur cet événement : il semblait être l'augure du pouvoir de la beauté sur lui, et il ne l'a pas démenti. Il n'est pas étonnant qu'il ait passé toute sa vie à lui en rendre des actions de grâce.

son gouverneur, qui, voulant conserver sa place, vantait toujours les progrès de son élève, quoiqu'il en fit très-peu.

Présenté en 1710 à la cour de Louis XIV, il eut le temps de jouir de quelques jours qui brillèrent encore avant la mort du roi et d'apprendre sous ses plus habiles généraux le métier de la guerre. Madame de Maintenon ne cessa de le protéger, lors même qu'il paraissait mériter le moins son affection. Plusieurs lettres de madame de Maintenon, adressées au vieux duc de Richelieu, nous apprennent quelle était la situation du jeune duc de Fronsac à la cour de Louis XIV dans ce temps-là. Il avait été présenté depuis peu de mois quand madame de Maintenon fit savoir à son père, qui allait à Versailles plus rarement, combien il avait « réussi. Je suis ravie, mon cher duc, lui disait-elle, d'avoir « à vous dire que M. le duc de Fronsac réussit très-bien à Marly. « Jamais jeune homme n'est entré plus agréablement dans le « monde : il plaît au roi et à toute la cour; il fait bien tout « ce qu'il fait : il danse très-bien, il joue honnêtement, il est à « cheval à merveille, il est poli; il n'est point timide, il n'est « point hardi, mais respectueux; il raille, il est de très-« bonne conversation; enfin rien ne lui manque, et je ne lui « ai pas encore vu donner un blâme. Je sens en cette occasion ce « que je suis pour vous, car j'ai un plaisir extrême à l'entendre « louer et à vous pouvoir rendre de tels témoignages. Vous « les croirez sincères, Monsieur, car vous savez que je ne « suis pas flatteuse. *Madame la duchesse de Bourgogne a une « grande attention pour monsieur votre fils.* Je l'envoyai « prier hier de me venir voir, et je suis éprise de tout ce que « je vis. Je lui parlai de son mariage et de mademoiselle de « Noailles; il me répondit avec une honnêteté, pour l'affaire « et pour la personne, au delà de ce qu'on peut désirer. C'est « véritablement un prodige. Jouissez de ce bonheur, mon cher « duc, et croyez que personne ne vous en désire tant que « moi. »

On parlait en effet à la cour des marques d'attention

de la duchesse de Bourgogne pour le jeune Fronsac; on parlait de bien d'autres conquêtes. Pour traverser ces amours et pour attacher son cœur, son mariage fut résolu. A la veille de le conclure, on exigea, ou plutôt on força son consentement, en employant les moyens dont on se sert quand on veut obtenir quelque chose d'un enfant. Il fut donc marié au mois de février 1711, avec mademoiselle de Noailles, quoique dominé par d'autres penchants; mais il se comporta avec sa femme comme les maris dont le caractère est inflexible, et jamais il n'en eut d'enfants.

Une telle soumission aux ordres de son père, de madame de Maintenon et du roi, qui voulaient le marier contre son gré, et sa résistance aux soupirs de sa femme, qui l'adorait, lui firent connaître cependant qu'il y avait dans lui-même quelque chose de flexible et quelque autre chose d'indomptable qu'il était de ses intérêts de bien démêler; mais il était trop jeune encore pour discerner à fond des qualités aussi extrêmes dans son caractère.

Madame de Maintenon avait chargé Cavoye de le suivre de loin, de faire épier sa conduite, de lui en rendre compte, et elle eut bientôt la douleur cruelle d'apprendre que son mariage n'avait rien changé dans sa manière de vivre. Son caractère avait toujours la légèreté et l'inconséquence des jeunes gens de son âge; il jouait et il perdait beaucoup; il irritait son père; et madame de Maintenon, qui voulait l'adoucir en corrigeant le fils, lui écrivait en ces termes le 5 mars 1711.

« M. le duc de Fronsac sort de ma chambre, pénétré de douleur de ce qu'il a fait et de vous avoir fâché. Il n'ose se présenter devant vous; il doit demain vous écrire pour vous en demander la permission; il désire que ma lettre soit reçue avant la sienne. Il m'assure qu'il n'a joué qu'une fois sur sa parole, et qu'il n'a fait qu'un seul voyage de mille louis; il m'a donné sa parole plusieurs fois de ne jamais jouer qu'argent comptant et à de petits jeux. Il m'a parlé avec tout l'esprit possible, et

m'a montré des sentiments dont on doit tout espérer, s'ils sont sincères. Il comprend son malheur d'avoir perdu en un moment tout ce qu'il avait acquis d'estime. Je l'ai assuré que, s'il ne retombait plus, on pardonnerait une folie à son âge, et qu'il se retrouverait avec toute sa réputation. Je lui ai dit que je dirais au roi que j'ai sa parole, et que, s'il ne la tient pas, il achève de se noyer. Je lui ai déclaré qu'on ne l'abandonnerait pas à quinze ans, que vous essayeriez par toutes sortes de voies de le corriger, que le roi s'en mêlerait, et qu'il serait encore bien des années très-malheureux. A tout cela il a répondu avec douceur, esprit, politesse, et une grande tendresse pour vous. Voilà, mon cher duc, tout ce que j'ai pu faire; achevez, et surtout affligez-vous le moins qu'il vous sera possible. »

Malgré la surveillance de madame de Maintenon et le ressentiment de son père, le jeune duc continua à Paris et à Versailles son premier genre de vie, et, de conquête en conquête, il s'efforça de s'élever jusqu'à un point au-dessus duquel il lui était impossible de monter encore. Le roi, déjà tourmenté de soupçons, le crut heureux et en fut irrité.

On doit avouer cependant que ses liaisons avec madame la duchesse de Bourgogne ne semblaient encore que des jeux d'enfants.

Invité alors aux bals parés de Marly, il l'était aussi aux répétitions des danses qui devaient avoir lieu en présence du roi, et ces préparations à la fête se faisaient dans la chambre particulière de madame la duchesse de Bourgogne, où quelques jeunes danseurs étaient très-familiers. Dans cette position, Fronsac, ne connaissant que les usages de la maison paternelle, ne pouvait sentir les nuances de respect qu'on doit à une telle assemblée. Tout ce qu'il faisait était approuvé, à peu près comme on applaudit, dans une maison particulière, à un enfant gâté quand il est aimable.

Un jour, toutes les familles ayant paré leurs danseurs avec une grande magnificence, son habit parut médiocre et chétif en

comparaison des habits des autres; et, comme plusieurs camarades le lui dirent pour l'humilier, il s'avisa de répondre que *c'était un habit de belle-mère*. Il avait en effet une belle-mère connue par son amour de l'or. Sa réponse passant de bouche en bouche comme la singularité du jour, il fut ensuite d'usage de dire à la cour, quand on n'était pas bien magnifiquement habillé, *que c'était un habit de belle-mère.*

Une autre circonstance lui fut plus favorable. Madame la duchesse de Bourgogne ouvrit un jour le bal avec le duc de Berri et le duc de Bourbon, parce qu'étant fille de France elle ne pouvait danser, selon l'usage de ce temps-là, qu'avec des princes ou des ducs. Un des premiers jours de carnaval, après son premier menuet, la princesse invita le duc de Brissac, et, quoiqu'il fût d'usage que l'homme rendît le menuet à la dame qui l'avait pris, le duc de Brissac, le menuet fini, laissa madame la duchesse de Bourgogne pour prendre une autre dame.

On s'aperçut si bien de son étourderie que madame la duchesse de Bourgogne s'était déjà levée, ne pouvant s'imaginer que Brissac pût l'oublier. Elle fut donc obligée de s'asseoir, ce qui occasionna une espèce de murmure et l'étonnement de tout le monde. Le duc de Brissac continua néanmoins de danser avec celle qu'il avait prise, et qui reprit Fronsac après la danse; mais, quand celui-ci eut fini son menuet, il n'alla point prendre celle qu'il aurait dû; il alla prendre, au contraire, madame la duchesse de Bourgogne, et lui dit, en lui serrant la main: *Madame, vous permettez bien que je répare les fautes de mon ami Brissac?* Madame de Bourgogne dansa, et cette familiarité entre eux, qui dans un homme d'un âge différent aurait passé pour une grande inconvenance, fit rire tout le monde. Elle fut bien reçue aussi à la cour, et rendit le jeune Fronsac si célèbre que partout on l'invitait à dîner et à souper pour tirer de lui quelque bon mot.

La duchesse de Bourgogne, qui fut Dauphine après la mort de Monseigneur, était adorée à la cour de Louis XIV. Le duc

de Savoie, son père, le prince le plus adroit de son temps, lui avait donné les instructions les plus sûres pour parvenir à la conquête de tous les cœurs; or il fallait pour cela plaire d'abord à madame de Maintenon, la considérer, rechercher ce qui lui était agréable, et surtout se soumettre à chacune de ses volontés. Madame la Dauphine avait un caractère propre à tout cela; elle était douce, insinuante, timide, rusée, sensible, et tout ce qu'il fallait être, quoique l'épouse de l'héritier présomptif de la couronne, pour vivre en paix avec madame de Maintenon; aussi fut-elle admise dans les plus intimes familiarités du roi et de la favorite. Elle était le mobile des divertissements, des bals, des récréations et de tous les plaisirs de l'intérieur de la cour. On ne s'en permettait aucuns sans elle, et elle les animait par sa vivacité, sa légèreté et son attention constante à plaire à tout le monde.

Quant à la figure, la princesse n'était pas absolument belle, mais elle avait la plus heureuse physionomie. Elle avait la lèvre inférieure grosse et autrichienne, ce qu'elle tenait des alliances de sa maison, dont les individus ont toujours eu cette bouche particulière, qu'ils donnent quelquefois à d'autres familles; ses cheveux étaient châtains, et les traits de sa figure irréguliers, mais pleins de mouvement; ses yeux étaient vifs comme l'éclair et ses regards en avaient la rapidité; ses dents étaient gâtées, mais elle en badinait la première, quoiqu'elle fût intérieurement désolée qu'on en parlât. Elle avait une belle peau, peu de gorge, mais admirable (au témoignage d'un auteur contemporain qui le dit dans ses Mémoires). Du reste elle était bien faite, majestueuse, pleine de grâces et d'attraits ne pouvant souffrir les femmes *minaudières*, ni les longues toilettes, qui l'impatientaient.

Bientôt Paris apprit ce dont on s'entretenait à Versailles; on sut que, ne pouvant aimer sa femme, le jeune duc portait tous ses hommages à la duchesse de Bourgogne. On ajoutait qu'un tiers les avait surpris dans un tête-à-tête trop peu respectueux,

solitaire et déplacé, et que, frappé d'épouvante, Fronsac s'était coulé sous le lit. Peu de jours après on ajouta, avec raison, qu'on lui avait surpris un magnifique portrait en miniature de cette princesse, qu'effectivement il laissa tomber.

Le duc de Richelieu, plus désolé que son fils des suites que pouvaient produire des bruits de cette sorte, se livrant à des colères extrêmes, jusqu'à le frapper, alla tourmenter madame de Maintenon, et le roi surtout, qui signa l'ordre de le conduire à la Bastille, où il entra pour la première fois le 22 avril 1711, conduit par son père lui-même, qui le menaça de l'y laisser pourrir s'il ne se corrigeait.

Fronsac sut par la suite que le roi, madame de Maintenon et son père avaient tenu fort sérieusement un conseil sur sa conduite, et que trois raisons majeures les avaient déterminés à le jeter à la Bastille : la première, pour faire taire les plaisanteries où se trouvait mêlée la princesse ; la seconde, pour le priver de toute liaison avec elle ; et la troisième, pour l'obliger d'aimer sa famille.

Louis XIV aimait le nom et la maison de Richelieu, à cause du cardinal, dont le gouvernement avait préparé son règne, et il souffrit beaucoup de se voir obligé de priver de la liberté un enfant de cet âge ; il voulut tempérer l'horreur de la prison en ordonnant de chercher un vertueux ecclésiastique qui voulût se laisser emprisonner avec lui et lui servir de conseil et d'exemple. L'abbé de Saint-Remi se dévoua à ce généreux service, dont le duc n'oublia jamais l'importance. Il s'occupa avec lui, dans les ténèbres de cette prison, d'une traduction de Virgile que cet abbé publia.

Renfermé dans la Bastille, le passage subit de la cour dans une prison produisit d'abord en lui une révolution que peu de personnes sont dans le cas d'éprouver. Du sein des plaisirs et des amours il se vit précipité dans une solitude ténébreuse et livré à des regrets et à des besoins d'aimer dont les gens libres ne peuvent se faire une idée. Il fallut cependant se soumettre ;

toute plainte, toute résistance eût opéré un mauvais effet et retardé les bonnes grâces du roi, de madame de Maintenon et de son père ; aussi affecta-t-il dans la Bastille un air de sérénité toujours soutenu, pour toucher, s'il était possible, et le lieutenant de police et les autres geôliers, à qui il ne parla d'abord que le langage de la passion, se contentant de tourner en ridicule leurs doubles portes de fer et leurs gros verroux faits pour enchaîner le crime, mais incapables de dompter l'amour. Sans cesse il demandait à ces hommes sombres des nouvelles de plusieurs charmantes personnes de la ville et de la cour; mais il en est de la Bastille comme de l'autre monde : le pont de bois une fois passé et levé, tout commerce est interrompu, et, selon les lois de la prison, il ne doit pas plus exister de rapports entre Paris et les malheureux renfermés à la Bastille qu'entre les vivants et les morts.

Il fut bientôt au fait des règlements obscurs qu'on observe dans ces cachots; il y apprit à modérer l'impétuosité de son premier mouvement, à obéir sur-le-champ à l'ordre, à suivre ponctuellement certains usages de geôle qu'on dit nécessaires au bon maintien des prisons. Il s'aperçut dans la suite qu'il y avait moins de mobilité dans son caractère, plus de retenue dans ses actions ; le souvenir de la Bastille rendait même plus supportables à son imagination des situations désagréables, auxquelles il eût été bien plus sensible et qui l'eussent autrement affecté s'il n'eût pas été éprouvé par cette tribulation. Le régime éternellement uniforme de cette prison fut ce qui le fatigua le plus, et mille fois l'inflexibilité de ses geôliers le désola.

Tous ces objets, ces sombres figures, ces aspects hideux, tout l'intérieur de la Bastille, à force de se multiplier, auraient altéré le caractère du duc de Fronsac, alors plus propre à jouir qu'à penser ; mais il lui restait la société du bon abbé qui avait voulu partager ses souffrances. Il avait été jésuite, et il vivait dans un temps où les membres de sa compagnie obtenaient

beaucoup de lettres de cachet. La bonne volonté de souffrir avec Fronsac et autant que lui les lièrent intimement; mais un jour le jésuite disparut. Fronsac fut alors dans une désolation extrême; il s'abandonna à de noirs projets, à de sombres idées. Il était bien pensif et bien rêveur quand un beau matin il vit paraître sa femme, qu'il n'avait pas encore aimée, et qui vint dans la prison. Le bel ange qui vola du ciel en terre pour délivrer Pierre n'était pas aussi radieux quand il vint rompre ses liens.

Le duc de Fronsac en fut ébloui, et sa femme, qui s'en aperçut, voulut l'aider à reprendre ses sens en l'accablant de compliments et surtout de caresses; mais le duc se souvint que Louis XIV et madame de Maintenon donnaient quelquefois des ordres aux courtisans pour qu'ils aimassent leurs épouses, et il pensa qu'ils lui envoyaient madame de Fronsac à la Bastille pour lui dire qu'il fallait l'aimer parce que le roi le voulait. Il lui parut encore que le roi ajoutait à cet ordre la menace tacite d'une disgrâce absolue, et le laissait dans l'incertitude cruelle et désespérante d'une plus longue prison s'il ne l'aimait pas, tandis qu'il s'agissait d'une prochaine délivrance, avec quelque récompense, s'il aimait sa femme comme on l'entendait.

Dans cette perplexité, le prisonnier prit bientôt son parti : il reçut madame de Fronsac avec le respect qui était dû à l'envoyé du plus grand roi du monde; jamais ambassadeur ne fut traité avec autant de vénération. Sa femme lui fit beaucoup de compliments de condoléance de ce qu'elle le voyait toujours frappé de la disgrâce du roi et de la cour; il la félicita davantage, dans sa réplique, des faveurs dont elle jouissait. La visite se passa donc à se raconter beaucoup de nouvelles et à se faire beaucoup de compliments; et madame de Fronsac, allant rendre compte de sa mission au roi et à madame de Maintenon, leur apprit qu'elle revenait à la cour comme elle en était sortie. Fronsac fut donc abandonné de nouveau à sa solitude ténébreuse,

et à tous les feux internes et dévorants qui peuvent tourmenter un cœur sensible et fait pour l'amour.

Il était cependant au quatorzième mois de ses souffrances quand le roi se souvint de lui et s'avoua vaincu. La voix du public, touché de sa jeunesse et de son oubli, se fit entendre. Les femmes commencèrent à parler très-haut à Paris et à la cour, et celles surtout qui savaient par expérience quel devait être, à la Bastille, son plus grand supplice, grondèrent si fort que le roi, la favorite et son père, lassés de le tourmenter, se laissèrent fléchir. Ils résolurent tous trois de le rendre à la vie, et de l'envoyer en Espagne sous les ordres de Noailles, ou sous le maréchal de Villars qui commandait en Flandre; car on était dans l'usage alors, au sortir de la Bastille, de dépayser un prisonnier et de lui rendre peu à peu l'usage de ses sens.

La lumière et la liberté embarrassèrent d'abord, comme l'oiseau renfermé qui s'échappe, le duc de Fronsac; mais dans peu il reprit l'usage de ses sens et partit pour l'armée de Flandre, dans l'intention de faire oublier par quelque action éclatante ses obscures humiliations.

Villars commandait l'armée française en Flandre; ses succès à Denain ranimaient les esprits consternés; on conçut quelque espoir de la paix, et, la renommée de cette victoire s'étant répandue dans toute la France, la mémoire s'y conserva si bien dans la suite que le nom de *Denain*, comme celui de *Fontenoy*, ne s'est plus perdu en France. M. Senac de Meilhan, intendant de Hainaut, a fait ériger en 1781 dans le champ de bataille un monument qui en rappelle aux passants le souvenir, avec cette inscription simple, mais suffisante : DENAIN, 24 JUILLET 1712.

Pour le succès complet de la campagne il nous restait à prendre la ville de Marchiennes, bâtie dans un bas-fond, environnée et défendue de marais inaccessibles, et où l'on ne pouvait arriver que par deux chaussées. C'était le grand dépôt des munitions de guerre, de vivres, de l'artillerie de l'armée

et de toutes les contrées voisines. La maîtresse du prince Eugène, Italienne d'origine, y tenait d'ailleurs une petite cour, et, comme elle craignait le bruit des armes et les mouvements qu'elles entraînent, elle se cachait dans cette ville, qu'elle croyait inattaquable.

Le maréchal de Villars, aidé par quelques excellents capitaines et environné d'une jeunesse brillante qui s'animait entre elle, commanda au comte de Broglie d'aller assiéger Marchiennes, et dit à Contades, à quelques autres aides de camp et à Richelieu, soit en forme de plaisanterie ou sérieusement, qu'il leur abandonnait la maîtresse s'ils prenaient la place. Tous ces jeunes gens, étant dominés par la passion de la gloire et par celle de l'amour, déclarèrent que celui qui s'emparerait le premier de la belle serait réputé le plus brave, et, en conséquence, ils résolurent de se distinguer dans le siége de Marchiennes.

Les succès préliminaires et inattendus en préparèrent la surprise. Le comte de Broglie, à la tête d'un détachement, s'empara de l'abbaye d'Auchin, qui contenait cent cinquante soldats qui furent pris à discrétion, et Richelieu l'aida encore à prendre l'abbaye d'Auchy. Le 25 Marchiennes fut sommée de se rendre; mais la belle assiégée dans la place s'y refusa, forte d'une garnison de six bataillons, huit cents hommes courageux, et d'un immense fossé bourbeux environnant une ville qui semblait sortir et s'élever du sein d'un marais à travers lequel on ne pouvait pénétrer sans s'enfoncer dans une fange profonde.

Villars arriva, et demanda à cette jeunesse si la belle était capable d'augmenter son ardeur naturelle. Contades, célibataire depuis longtemps, s'étant fait une idée romanesque de la maîtresse du prince, désirait ardemment de s'emparer de la place, pour user surtout du droit de conquête. Tous ceux qui étaient dans le secret, ne se cachant pas davantage du désir d'une double victoire, répondirent au général comme ils étaient affectés.

Le 30, sur les cinq à six heures du soir, le sieur de [illegible], commandant la garnison de Marchiennes, battit la

chamade, et se rendit à discrétion, n'ayant pu obtenir d'autre condition, malgré toute la résistance.

La prise de Marchiennes coûta à la France 600 hommes tués ou blessés, et à l'ennemi 9,000, dans lesquels on compte 400 officiers, et ce qu'il perdit d'hommes à Denain ou dans le siége présent se porta à 15 ou 16,000 hommes. Le 29, le prince Eugène leva le siége de Landrecies et emmena sa belle Italienne, qui parvint jusqu'à lui saine et sauve, et sans être reconnue des assiégeants, aux grands regrets de toute la jeunesse attachée au maréchal de Villars, qui l'avait abandonnée comme récompense du courage. Marchiennes prise, le siége de Landrecies levé, et les fortifications de Denain, Saint-Amant et Marchiennes détruites, nous marchâmes vers Douai pour l'attaquer; il est situé sur la Scarpe, et les ennemis l'occupaient depuis 1710, l'ayant enlevé au roi malgré les fortifications dont nous l'avions environné. Les assiégés se défendirent avec courage et par des stratagèmes, ayant ouvert leurs écluses et inondé pendant la nuit les tranchées. Le fort de la Scarpe, que nous attaquâmes sous les ordres de Villars dans toutes les règles, se voyant serré de près, nous fit demander qu'on leur accordât quatre jours de repos pour recevoir les ordres du prince Eugène sur la reddition de la place; mais Villars, toujours hardi dans ses conceptions quand il fallait faire un grand coup, un coup de maître, se mit au milieu des plus braves grenadiers, auxquels il demanda conseil sur ce qu'il y avait à faire, avec le courage dont il les connaissait capables. *Laissez-nous faire,* répondirent plusieurs soldats, *et continuons le siége.* Dans peu l'ennemi se rendit à discrétion, et fut conduit à Amiens au nombre de 1,300.

Le roi, sans perdre ses manières réservées avec le maréchal de Villars, qui avait sauvé son royaume, et comme pour le tenir dans la même situation et dépendance que ses autres sujets, lui promit le commandement de ses armées en Allemagne. Villars, intérieurement peu satisfait de ces réserves, affecta de

son côté beaucoup d'indifférence. Cependant il obéit aux ordres du roi, qui désirait autant de lui confier ses troupes que Villars désirait lui-même d'en obtenir le commandement. Nous ne raconterons de cette brillante campagne que le siége et la prise de Fribourg.

L'attaque se fit d'abord en trois endroits par le comte du Bourg, le marquis d'Estrade et le baron d'Aspheld; le comte repoussa dans la ville deux bataillons, et le marquis et le baron, après beaucoup plus de sang répandu, en repoussèrent aussi. Richelieu y arriva avec le maréchal de Villars, et ce général se plaça à la tête de quelques centaines de grenadiers, dirigeant les opérations, ayant à ses côtés le jeune duc. Roschoph est très-escarpé, mais le général était environné d'une jeunesse ardente qui le poussait et l'aidait de toutes ses forces; le prince de Conti et le prince d'Épinoy surtout montrèrent beaucoup d'émulation et de courage à poursuivre l'ennemi, qui perdit ses drapeaux et se réfugia dans Fribourg.

Le maréchal de Villars, que Richelieu ne quittait pas, résolut, à la tête de trente bataillons, d'attaquer un ouvrage dont il était essentiel de s'emparer; l'ennemi faisant une sortie de ce côté-là, cette rencontre fut meurtrière et le combat dura deux heures. Richelieu fut blessé à la tête d'un coup de pierre dont il porta les marques le reste de ses jours, et le maréchal de Villars le fut aux hanches presque dans le même temps. Les troupes, de part et d'autre, ne s'attendaient pas à cette rencontre, et nous vîmes périr sous nos yeux, dans cette sortie, deux mille hommes qui se distinguèrent par leur courage. Quand, après des succès assurés et progressifs, le soldat trouve quelque résistance, la nature veut qu'il s'anime, qu'il montre de l'ardeur, et qu'il vole vers le danger qu'il brave; c'est alors qu'il faut le modérer par des opérations qui dirigent à propos ce nouveau courage.

L'ouvrage fut emporté, et ceux qui gardaient la lunette furent tous passés au fil de l'épée. Nous perdîmes cent quatre-

vingt-trois officiers des troupes ou des ingénieurs; le régiment d'Alsace, qui supporta tout le feu dans l'attaque qu'il fit à sa gauche, perdit ses quatre capitaines de grenadiers et six cents hommes. Villars voulait l'exempter de service; mais les officiers et les soldats qui restaient, ne voulant point y consentir, continuèrent à se distinguer. On demanda une suspension d'armes; le maréchal de Villars, qui l'accorda, en profita pour faire enlever les morts, qui, tués depuis plusieurs jours, exhalaient une odeur infecte et offraient un spectacle affreux.

L'intérieur de la ville qu'on attaquait était livré à la désolation : le clergé, les gens âgés et les femmes engageaient le baron d'Arch, gouverneur, à ne point faire une résistance capable de perdre la ville; ils craignaient avec raison qu'étant prise d'assaut le bourgeois ne pût se flatter d'aucun quartier. Les assiégés, sans cesse tourmentés par leurs femmes, firent même demander à notre général qu'on laissât sortir les dames les plus remarquables, épouvantées des images terribles de ce siége; mais le maréchal de Villars, qui craignait que Vénus ne détournât sa brillante jeunesse des occupations de Mars, ne voulut pas entendre parler de cet acte de condescendance. son projet était, en cas que le gouverneur battît la chamade, de n'accorder aucune capitulation qu'il ne rendît les forts. On vit alors des drapeaux blancs élevés sur les remparts en signe de paix, et deux magistrats se hâtant de parvenir à notre général avec des lettres du gouverneur qui apprirent qu'il s'était retiré dans les forts, abandonnant Fribourg à sa discrétion et à sa clémence.

En entrant dans Fribourg il se présenta un spectacle; la magistrature en habits de cérémonie, des femmes jolies et retirées dans cette place comme dans un lieu de sûreté, des enfants et des vieillards à genoux imploraient notre clémence. Villars promit que la vie serait accordée; mais il demanda un million à la ville pour être rachetée de l'incendie et du pillage

que le droit de la guerre permet aux soldats; et fit dire au gouverneur retranché dans la place que, s'il tirait un seul coup de fusil, il ferait passer au fil de l'épée les habitants. Le lendemain il envoya dire au gouverneur qu'il n'avait qu'à nourrir ses blessés et ses malades, et, pour l'y forcer, il fit braquer contre lui le canon, sans essuyer un seul coup de fusil. Le gouverneur retranché fit répondre de ses hauteurs qu'il ne pensait pas que la religion chrétienne nous permît de laisser mourir de besoin tant de pauvres malheureux. Villars envoya pour réplique des chariots pleins de blessés, de malades et de mourants, qu'on abandonna à la merci du gouverneur, et notre général le fit sommer de rendre les forts, sous peine de voir arriver, avec le reste des malades, les dames de la ville, les enfants et les vieillards, qui périraient devant la place par la famine ou par le feu du canon, s'il ne les retirait dans le château. Alors les dames éplorées dirent de Villars qu'il n'avait pas la clémence d'Alexandre, s'il en avait le talent, et quelques-unes jurèrent qu'il ne périrait que par leurs mains. Cette cruauté guerrière déplut même au roi et à la cour de Versailles, qui appelait ces traits *les douceurs de Villars*, mais qui se défendait néanmoins par quelques raisons apparentes; car, si l'ennemi assiégé avait des vivres, il devait nourrir ses blessés et ses malades, et s'il n'en avait pas il devait se rendre. Villars donna jusqu'au lendemain matin le temps de réfléchir; et le baron, demandant cinq jours de suspension d'armes pour obtenir l'aveu du prince de Savoie, fit passer du pain aux dames de la ville, que Villars avait fait renfermer dans des couvents, parce qu'elles étaient abandonnées à la brutalité du soldat et même des habitants. Leur approche était rigoureusement interdite aux officiers, et Villars les fit bloquer de tous côtés, pour qu'on ne leur donnât aucune subsistance dans la ville, afin que la garnison de la place, obligée de les nourrir, vît ses provisions diminuer chaque jour.

En attendant, soixante pièces de canon et trente-six mortiers

étaient favorablement postés pour foudroyer les forts ; et, le temps accordé pour avoir la réponse du prince Eugène étant expiré, on apporta à Villars des projets de capitulation qu'il rejeta. Les assiégés, de leur côté, avaient ordre du général autrichien de ne point outre-passer les pouvoirs, tandis que Villars voulait un succès glorieux et complet ou faire sauter la place. Heureusement le roi lui dépêcha un courrier qui lui apprit que la paix avec l'empereur allait être terminée, ce qui accéléra la fin de ce siége ; Villars consentit à des articles qu'il n'eût point passés sans cette nouvelle. La capitulation fut donc accordée le 16 novembre 1713, et le même jour les deux généraux, si opiniâtres, si envenimés, si inhumains, s'invitèrent à dîner ensemble. Le gouverneur autrichien, qui était malade, ne pouvant y venir, envoya un de ses chefs. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Villars laissa le comte du Bourg pour commander dans la place ; il fut permis aux officiers français d'aller délivrer les femmes, toutes consternées dans les couvents, de les rassurer, et de leur rappeler que le Français n'est point féroce en temps de paix. Jamais le sexe ne parut aussi intéressant. Villars, qui partit en poste pour Strasbourg, donna l'ordre à Richelieu de porter au roi la reddition des forts.

Flatté d'une commission aussi agréable, il vola à Fontainebleau, où était le roi, pour lui porter des nouvelles aussi satisfaisantes. Il était sorti de la cour avec une sorte de disgrâce pour aller à la Bastille, et il y rentrait avec les honneurs de la guerre et dans une espèce de triomphe qu'il remportait sur son père. A l'instant il fut présenté au roi, à qui il montra d'abord avec le doigt sa blessure ; mais, comme ce monarque parut à ses regards avec majesté, il en fut d'abord saisi d'effroi, sachant par expérience quel était le pouvoir d'un tel souverain; toutes les horreurs de la Bastille se présentèrent à lui sur-le-champ, et le roi s'en aperçut sans doute, puisqu'il l'encouragea à parler. Ayant repris ses sens, Richelieu lui raconta

l'histoire des opérations de Denain, la prise de Marchiennes et l'évasion fâcheuse de la maîtresse du prince de Savoie (ce qui fit souvent rire le monarque); il en fit le récit avec tant de netteté qu'il lui parut que le roi en était content. Le roi fit plusieurs questions auxquelles il ne s'attendait pas, et il répondit à toutes sans embarras. Il parla le langage du service comme s'il l'avait fait longtemps, et il eut la douce satisfaction d'entendre le roi prononcer ces paroles : *L'appareil de votre blessure efface la honte de la lettre de cachet que je signai contre vous. Comportez-vous bien, car je vous crois destiné à de grandes choses.*

Son triomphe était complet; il croyait même l'affaire de la Bastille déjà oubliée de tout le monde; mais il apprit aussitôt que les succès réveillent à la cour les affaires les plus anciennes, quand elles ont eu quelque désagrément pour un favori. Il vécut dès lors avec tout le monde dans une plus grande réserve; il observa les partis qui dominaient à Versailles, pour n'y plus faire l'enfant, mais dévoré de cette ambition que lui avait inspirée Louis XIV en lui disant qu'il était capable des *plus grandes choses*. Ce monarque connaissait les hommes, les talents et les caractères, et le duc eut de lui-même une opinion plus sûre quand le roi l'eut jugé.

Le duc de Richelieu était à peine arrivé près du roi à Fontainebleau, pour annoncer la prise des châteaux, que le maréchal de Villars et le prince Eugène avaient déjà commencé les conférences de Rastadt. La malignité des courtisans voulut que les deux généraux s'entendissent à mettre des entraves à la paix pour se rendre encore importants et pour accumuler des richesses; et ce bruit odieux parvint même jusqu'au maréchal de Villars et au prince Eugène, qui n'en furent ni fâchés ni étonnés, et qui se le communiquèrent; mais enfin ils prouvèrent l'un et l'autre leur bonne foi, et, dès les premiers jours de janvier, ils envoyèrent dans leurs cours respectives des projets de traité qu'on leur renvoya apostillés et qu'ils signèrent le 7 mars 1714.

CHAPITRE II.

Le duc d'Orléans; ses penchants volages, ses nombreuses maîtresses. — Sorcellerie : comment Richelieu en est instruit. — Rivalités entre une mère et sa fille. — Les boucles d'oreilles en diamants.

Le jeune duc de Fronsac contraria si souvent les inclinations de M. le duc d'Orléans et eut une telle part aux événements prochains de sa régence qu'il importe de faire connaître avant tout le caractère de ce prince.

Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent de France, fils de Monsieur, frère du roi, neveu et gendre du monarque, dont il épousa la fille légitimée, avait une inclination naturelle pour tout ce qui est beau et tient aux arts d'agrément. Il était musicien et peintre, il gravait à merveille; il avait un goût exquis pour l'architecture, la sculpture, la physique et pour toutes sortes de sciences. Il recherchait les hommes de mérite; il était, avec ses amis, bon, égal et toujours joyeux, ayant sans cesse des saillies agréables ou des choses flatteuses à leur dire. La nature l'avait fait tel qu'il était entraîné par goût vers les objets nouveaux, les systèmes inconnus et les grandes entreprises. Il était amoureux de la liberté et de la gloire, porté par inclination au métier des armes, ambitieux de s'y distinguer, adorateur perpétuel du bon roi Henri IV, et flatté à l'excès de s'entendre dire qu'il avait dans le caractère et dans la physionomie quelque ressemblance avec lui.

A ces qualités le duc de Chartres joignait une complexion très-amoureuse, que l'abbé Dubois favorisa dans ses plus tendres années; ce qui lui réussit parfaitement pour s'emparer de l'esprit et de la volonté de son maître, et le réduire dans une espèce de captivité d'où la bonté de son âme ne lui permit ja-

mais de sortir Dans cette apathie honteuse, Dubois, pour le dominer en entier, lui inspira de bonne heure dans ses plaisirs le goût du changement. Ses liaisons amoureuses ne furent pas de longue durée, et par la même raison il ne s'attacha jamais à des conquêtes difficiles ni à des femmes qui demandaient certaine assiduité. Il donna le ton en cela, pendant sa régence, à la nation, et rendit les mœurs plus aisées et les amours moins décents, ou plutôt il abolit les préliminaires et tout l'attirail de l'amour, privant les femmes et la société des manières de notre antique galanterie, qui avait des charmes particuliers et que Louis XIV avait eu l'art de conserver. Les jeunes personnes que le duc aima furent presque toutes des maîtresses passagères, qui paraissaient un instant et qui étaient bientôt renouvelées. Il en prit dans tous les états, de tout âge, et commença dès l'âge tendre par de petites conquêtes, ayant séduit Léonore, aussi enfant que lui, et fille du concierge du garde-meuble du Palais-Royal; ce qui fit le plus grand éclat, à cause de l'âge très-tendre de la fille et du prince, qui en eut un enfant. Monsieur en eut une peine extrême, et le roi le punit en lui défendant de paraître jusqu'à nouvel ordre devant lui. Madame, après l'avoir grondé, prit sous sa protection la mère, qui fut mariée ensuite à Charençay, fils d'un conseiller de Riom en Auvergne.

Depuis cette première galanterie le duc de Chartres ne cessa plus d'aimer. De la fille du concierge il vola à la Grandval, fameuse actrice. Madame, cette fois, traversa cette liaison nouvelle, trouvant cette comédienne trop vieille pour lui et trop corrompue pour un aussi jeune cœur. On fit partir le jeune prince pour l'Italie, pour y servir sous le maréchal de Catinat.

Cette résolution du feu roi était une manière de récompense plutôt qu'une punition réelle; elle enhardit davantage le jeune prince, dont les passions se fortifiaient. A son passage à Lyon il toucha le cœur d'une très-jeune demoiselle de la Massonnière,

qu'il rendit encore mère. Il entretint avec elle un commerce de lettres pendant la guerre, et, à son retour, ayant trouvé le plus joli enfant du monde, produit de ses amours, il engagea mademoiselle de la Massonnière à venir, avec sa mère et l'enfant, à Paris. Elles y arrivèrent quelques jours après lui, et cette espèce d'enlèvement fit à Lyon un tel bruit que le vieux la Massonnière père, qui ne put retenir sa femme ni sa fille, en mourut de douleur.

La fille et la mère arrivèrent à Paris huit jours après le prince, qu'elles trouvèrent attaché de nouveau à la Desmarre, fameuse comédienne, qu'il laissa peu de jours après pour la Florence, belle danseuse de l'Opéra. C'est de la première que naquit l'abbé de Saint-Albin, chéri de Madame, mère du prince; elle disait à tout le monde qu'elle ne trouvait sa ressemblance que dans les enfants bâtards de son fils; elle servit de mère à tous, les aima comme les autres et en eut plus de soin.

La Florence ne cessa pas d'être attachée à un greffier de la ville, quoiqu'elle fût aimée du prince; mais la Desmarre supplantée, qui observait sa rivale, dévoila ses infidélités, et supplanta à son tour la Florence, sans quitter elle-même Baron, qu'elle aimait éperdument. Le duc de Chartres crut en avoir une fille, qu'il fit élever dans un couvent à Saint-Denis pour la faire religieuse; mais, la demoiselle n'ayant jamais voulu faire de vœux, le duc d'Orléans, pendant sa régence, la maria à Ségur, alors mousquetaire; il aimait une abbesse, fille du duc de Saint-Aignan. Cette abbesse, en passant par Fontainebleau, fut prise des douleurs de l'enfantement, et Saint-Aignan apprenant le fait, mais ignorant qu'il s'agissait de sa fille, raconta naïvement cette étrange aventure au roi, qui la savait déjà. Un sourire royal permit aux courtisans et aux favoris d'éclater : Saint-Aignan ne fut pas instruit autrement.

Quoique le duc de Chartres eût épousé dans ces circonstances mademoiselle de Blois, fille légitimée du roi, il ne cessa de

voler à d'autres amours ; mais, convaincu de l'infidélité de la Desmarre, amoureuse de Baron, qu'elle préférait à un grand prince aussi beau que libéral, il s'attacha à mademoiselle de Séry, fille d'honneur de madame d'Orléans, sa mère, jolie, vertueuse, spirituelle, et qui résista près de deux ans à ses poursuites et à l'expression journalière de ses tourments. Ce fut la seule femme que ce prince attaqua d'une manière suivie, car il n'aimait que les conquêtes aisées ; mais, lui ayant témoigné sa violente passion, elle se rendit enfin à ses désirs, et il lui donna le chagrin mortel de le voir s'attacher aussitôt à une autre favorite dont le prince eut deux garçons.

Le premier fut grand prieur de France, général des galères, et posséda de riches abbayes ; le cadet mourut. La passion du duc d'Orléans pour mademoiselle de Séry continuait toujours : il lui acheta une terre, et elle prit le titre de comtesse d'Argenton ; ensuite il l'abandonna, parce qu'elle se laissait aimer par le baron d'Oppède avec une telle publicité que Louis XIV, qui s'en offensa, traversa, de concert avec madame de Maintenon, la passion que le duc d'Orléans avait encore pour elle. Alors le prince s'attacha de nouveau à la Desmarre, et, devenu régent, il exila Baron, son amant.

Ces maîtresses régnantes et déclarées n'empêchaient pas ce qu'on appelait des passades. Déjà le duc d'Orléans s'était accoutumé à des parties nocturnes et secrètes, où l'on entendait fréquemment les propos les plus libres sur les principes de Louis XIV, sur la dévotion de la favorite, sur le confesseur du roi, sur les ministres et les généraux. Le roi faisait semblant d'ignorer ces orgies scandaleuses, parce qu'il eût fallu punir sévèrement un trop grand nombre de personnes. Un an avant sa mort il fit un exemple, et l'abbé Servien fut puni du scandale qu'il y donna.

Le duc d'Orléans ayant appelé au Palais-Royal la fameuse Fillon avec sa troupe, qui se réunit aux libertins qui étaient de la société du prince, cet abbé, qui avait une réputation odieuse à

ces femmes, essuya leurs sarcasmes avec un tel éclat, leur vengeance fut si extrême et la licence de tous fut si grande que le roi fit renfermer au château de Vicennes ce scandaleux ecclésiastique, qui resta dans cette prison jusqu'à la régence du duc d'Orléans.

Il serait difficile de suivre ce prince dans la variété de ses amours ou même de donner simplement la liste des femmes qu'il aima; il en chercha tantôt dans la bourgeoisie, tantôt, mais en petit nombre, dans un rang distingué. Les plus belles femmes du voisinage du Palais-Royal, plus exposées à ses regards, étaient assurées, si elles étaient belles, de ne point lui échapper. Aussi le quartier fut-il bientôt abandonné des mères honnêtes qui voulaient conserver leurs enfants, et peu à peu il ne resta dans les environs que les jolies personnes de bonne volonté.

A la fin cette vie libertine déplut si fort à Louis XIV qu'il prit une aversion décidée pour son neveu, surtout quand, vers la fin de ses jours, madame de Maintenon l'eut rendu minutieux et dévot. Le monarque avait sans doute bien des reproches à se faire au sujet des intrigues d'amour, mais, comme il s'était caché, comme il avait connu parfaitement l'art de tenir sa cour, et qu'il avait toujours commandé sur tout ce qui l'environnait, et sur la personne même ses enfants naturels, la plus sérieuse circonspection; qu'une grande dignité régnait enfin au milieu des plus grands désordres, on ne trouve dans nos annales que cette seule époque où la cour ait véritablement connu les plaisirs sans gêne comme sans scandale. Le roi, doué d'une délicatesse exquise, aurait craint qu'une irrégularité grossière dans sa maison ne retombât sur sa personne, et la gravité de son caractère était telle qu'il ne se permit jamais d'éclater de rire en face de personne.

Le libertinage et l'indépendance surtout du duc d'Orléans, son neveu et son gendre, devaient donc naturellement éloigner ce prince des faveurs du monarque; il fut le seul de la maison

royale dont le roi disait qu'il n'avait pu en faire quelque chose, tandis que, dans la réalité, c'était le seul prince qui était ce que la nature l'avait fait, le seul qui portât un caractère personnel, et qui eût refusé de prendre ce vernis de courtisan que Versailles donnait à ceux qui allaient faire la cour. Aussi ne fut-il pas employé autant que son courage, ses talents militaires, ses succès et sa naissance l'exigaient. Il se distinguait d'ailleurs à l'armée par des talents supérieurs, par une grande popularité, et par des égards détaillés en faveur du soldat, dont il était adoré, ce qui achevait de le perdre dans l'esprit de Louis XIV, qui avait la faiblesse d'être jaloux des talents distingués des princes de son sang, comme s'ils avaient diminué la considération attachée à ceux qu'il avait lui-même développés.

Le roi l'avait d'abord employé à son service auprès de lui au siége de Mons. L'année suivante il fut chargé de commander le corps de réserve au combat de Steinkerque, où il fut blessé. En 1693, animé du désir de se distinguer, il se porta cinq fois, à la tête des troupes qu'il commandait, jusque dans le sein de l'ennemi, qui manqua cinq fois de s'emparer de sa personne, et il fit des prodiges à la bataille de Neerwinden.

A son retour à Paris il ne s'occupa que des sciences et des plaisirs, négligeant de faire sa cour au roi et à la favorite, et ne cessant, dans ses propos nocturnes avec les compagnons de ses débauches, de plaisanter contre la cour. En 1706 il alla au siége de la ville de Turin, qui devait être prise si Marchin n'eût présenté un ordre d'arrêter le prince dans une action qui allait décider du sort de cette capitale. Un quartier fut forcé par les assiégés; le duc, qui vola vers cette partie, fut blessé de deux coup de feu et repoussé; la déroute de nos troupes, comme on sait, fut générale, et la faute de Marchin capitale. L'on disait et on dit encore que l'intrigue de cour qui tendait à faire déclarer le mariage de la Maintenon avait obtenu cet ordre du roi par les menées secrètes de la favorite. On en vou-

drait conclure sans doute que, favorable au mariage, la duchesse aurait, en retour, obtenu qu'on ménageât Turin; mais la duchesse, quoique née Italienne, avait toujours eu le cœur français, préférant avec raison les devoirs d'épouse et de mère aux sentiments d'un père ambitieux, d'un père que la cruelle raison d'Etat portait à poursuivre en France sa propre fille, qui devait un jour en être souveraine, et à détrôner celle qui l'était déjà en Espagne.

Louis XIV avait une telle opinion de sa propre personne, que toute sa vie fut consacrée à l'augmentation de sa dignité et de sa grandeur. Pour favoriser cette faiblesse du roi, madame de Maintenon l'engagea à élever au-dessus de leur naissance ses enfants naturels et à leur donner un rang supérieur à l'état des princes légitimes de tous les rois ses prédécesseurs. Il avait destiné ses enfants mâles, bâtards et légitimés, à des princesses du sang, et les princes du sang à ses filles naturelles. Marianne épousa le prince de Conti; mademoiselle de Nantes, le duc de Bourbon, et le duc du Maine, Louise de Condé. Tous ces mariages furent conclus assez facilement; mais celui du duc de Chartres souffrit de plus grandes résistances, à cause du caractère plus indomptable du prince et des obstacles qu'opposa Madame, mère du duc, qui avait apporté en France les principes des Allemands sur les mésalliances. Le roi, qui parut ignorer les oppositions qui s'élevèrent contre ses désirs, résolut de négocier l'affaire et de gagner le prince; pour y réussir on employa l'abbé Dubois, qui avait présidé à son éducation, qui avait initié son élève dans l'art de la débauche, qui lui fournissait encore les moyens de la satisfaire, et qui par là avait pris de l'empire sur son esprit. Dubois gagné lui montra en perspective la colère du roi, qu'un refus de sa fille ferait éclater, et obtint du duc de Chartres le consentement nécessaire à cette alliance; mais Dubois, qui avait exigé de connaître la volonté du roi avant d'entamer une négociation qui pouvait le perdre, avait voulu recevoir les ordres directement de ce monar-

que, et comme, après le succès, le roi lui demanda, dans les appartements de l'intérieur, ce qu'il pouvait faire pour lui témoigner par quelque faveur qu'il était satisfait de ses services, ce monarque, d'un seul de ses regards, fit pâlir et déconcerta l'ambitieux, qui demandait le chapeau de cardinal quand il n'avait pas encore du pain. Dubois ne perdit pas courage, et l'événement a appris qu'il n'avait pas oublié le projet de devenir cardinal.

Cependant, malgré la complaisance du duc de Chartres, qui consentit à épouser la fille légitimée du roi, ce monarque n'eut jamais pour son neveu, devenu son gendre, aucune affection particulière, et il le détesta depuis la fameuse anecdote d'Espagne, qu'il est nécessaire de rapporter. La cour de Versailles ne parut jamais l'avoir oubliée, et elle influa dans la suite sur la conduite du roi à l'égard du duc d'Orléans.

Habile dans le métier de la guerre, le duc avait rendu à Philippe V, roi d'Espagne, des services inappréciables dans des circonstances où ce roi n'occupait qu'un trône chancelant. Assailli par toutes les puissances de l'Europe, il était près de sortir en fugitif du royaume d'Espagne. Le duc d'Orléans avait réduit Valence à son obéissance ; il avait soumis Saragosse ; il avait pris Tortose et Lérida, surnommée la *pucelle* parce que le génie et les forces des plus grands généraux qui l'avaient assiégée, du grand Condé et d'Harcourt, avaient échoué devant elle ; enfin il avait relevé en peu de temps le parti de Philippe près de succomber.

Malgré ces expéditions, le roi se trouva dans une telle crise que les grands d'Espagne désespérèrent de le maintenir sur le trône, et persuadèrent au duc d'Orléans qu'il devait y monter à sa place, selon ses droits ; ils lui firent considérer que, la haine générale de l'Europe contre Louis XIV étant la cause principale de la guerre, cette haine n'existerait plus lorsqu'on le verrait sur un trône que Louis XIV n'aurait plus l'ambition de gouverner. On remontra au duc d'Orléans que cette couronne

lui appartenait par droit de naissance, et qu'échappant à Philippe V il devait la disputer à l'archiduc et à la maison de Savoie. On lui dit que c'était le vœu de la nation espagnole et des grands, et que cette révolution serait encore avantageuse à la France, qui verrait un prince de la maison de Bourbon portant cette couronne. On ajouta enfin que, lorsqu'il aurait consenti à monter sur le trône, il s'élèverait à Madrid un parti considérable en sa faveur.

La cour de France eut bientôt des nouvelles sûres de ce complot, et les plus authentiques, et les plus contraires au duc d'Orléans étaient celles que donnait la princesse des Ursins, qui épiait sans cesse le prince : elle avait été au commencement fort liée avec lui, mais elle était devenue son ennemie implacable. Elle envoya à Louis XIV, de Madrid, des traités signés du duc d'Orléans, et dont on reconnut l'authenticité dans un conseil particulier tenu pour cette affaire. Quand on y trouva que le duc aspirait à détrôner le petit-fils du roi, tous les assistants en pâlirent de colère contre le prince auteur de la conspiration. Le duc d'Orléans avoua la signature, mais il soutint qu'il n'avait pas signé de semblables traités ; il dit avoir laissé à ses agents des seings en blanc, et que, surpris par les partisans de la princesse des Ursins, favorite de la reine et du roi d'Espagne, on s'était fait auprès d'elle un mérite, parce qu'elle était son ennemie déclarée, de remplir ces blancs par un traité dont il n'avait aucune connaissance. Le duc d'Orléans avoua avoir *cabalisé*, selon ses expressions ; mais il expliqua cette affaire en disant que, le roi d'Espagne étant près de descendre de son trône, il devait recueillir un héritage auquel le duc de Savoie serait appelé à son préjudice. Renaud et Deflandes, agents secrets du duc d'Orléans en Espagne pour ce complot, furent emprisonnés. Toute la France poussa de hauts cris contre cette prétention, toute juste et naturelle qu'elle était, l'Espagne, animée par la princesse des Ursins, les répéta. Le parti que le duc d'Orléans avait dans ce royaume se tut, et toute la

cour fit retentir jusqu'aux nues ses plaintes contre le duc d'Orléans.

A Versailles le conseil du roi qui excitait la rumeur fut agité; les uns voulaient qu'on fît mourir le duc d'Orléans; d'autres le voulaient jeter dans une prison perpétuelle. Madame d'Orléans, fille naturelle du roi, alla se mettre à genoux aux pieds de son père, toute consternée; car Monseigneur, père du roi d'Espagne, demandait sa mort. Après ces débats on alla aux voix. L'avis de Pontchartrain fut que le duc d'Orléans n'était pas aussi coupable qu'on le disait, et il rapporta avec tant de netteté cette affaire qu'il montra que tous les princes auraient agi de même en pareil cas, ajoutant que ce n'était qu'une imprudence du duc d'Orléans, qu'il était bon et sage de dissimuler. Le roi, qui pensait déjà comme Pontchartrain et qui n'était point sanguinaire, confirma cet avis et y adhéra, nourrissant néanmoins dans son cœur une secrète animosité contre ce prince, qui avait *cabalisé* et imaginé des malheurs éventuels, toujours odieux à un roi accoutumé à l'humiliation de ses ennemis et au succès de ses armes.

Quelque temps après on arrêta à Poitiers un cordelier déguisé en cavalier et accusé d'avoir voulu corrompre le cuisinier du roi d'Espagne pour empoisonner ce monarque avec toute sa cour. Chalais, envoyé par la princesse des Ursins, le conduisit à la Bastille bien garrotté, portant les différents poisons qu'on lui surprit, dont on reconnut la malignité par des expériences faites sur des chiens, et cette autre affaire étrange vint tourmenter encore le duc d'Orléans.

On disait que ce moine se sentant pris s'écria : « Ah! me voilà perdu! » Chalais vit le roi longtemps et en secret, et il courut bientôt dans la société la nouvelle affreuse qu'on avait pris un des empoisonneurs des princes. Cette capture réjouit tous les partisans de la cour et déconcerta le petit nombre de ceux du duc d'Orléans, qui eurent l'imprudence d'en paraître affectés. Le duc d'Orléans continua seul sa manière de vivre et

ses habitudes, sans montrer aucune sensibilité. Le cordelier, étroitement serré, fut jeté à la Bastille, et d'Argenson, qui l'interrogea et qui rendait compte directement au roi de cette affaire, eut l'occasion de montrer au monarque l'innocence de son neveu avec toute l'adresse dont il était capable; ce qui fut la cause dans la suite que le prince, devenu régent, le récompensa si bien d'un service signalé, et rendu dans une circonstance délicate où les ennemis du duc d'Orléans s'avançaient aisément dans le chemin de la fortune en chargeant la conduite du prince infortuné. Le cordelier bien questionné était cependant coupable de quelque grand crime; car il fut conduit par Chalais à Ségovie, où il fut renfermé, disant des horreurs de la maison d'Autriche. Il avait répondu à d'Argenson, avec l'effronterie d'un scélérat, que ses poisons étaient de véritables poisons étant donnés tous seuls, mais qu'étant administrés avec des drogues convenables, ils étaient des remèdes très-bons, et avec lesquels il avait guéri nombre de malades; car il se disait curieux de médecine en faveur des pauvres. Mais ses juges, ayant envoyé des courriers dans les lieux où ce moine disait avoir guéri des malades, ne trouvèrent rien de vrai. Dix ans après qu'il fut renfermé dans une forteresse, il poussait des hurlements affreux, disant qu'il était abandonné de ceux qui l'avaient mis en œuvre; mais jamais il n'accusa le duc d'Orléans. On a cru que d'Argenson conservait, pendant la régence du duc d'Orléans, l'interrogatoire de ce religieux dans une cassette, chez Pomereu, l'un de ses confidents. C'est une circonstance dont le lecteur doit se souvenir, car d'Argenson garda ces papiers comme des pièces capables de le rendre un jour important, et ils lui servirent en effet pendant la régence pour monter à un degré éminent de faveur. Malgré l'innocence du duc d'Orléans, le résultat de cette affaire fut que l'on soupçonna de plus en plus que ce prince avait eu dessein d'empoisonner la maison royale d'Espagne, et que, commandant une armée française dans ce royaume, il aurait pu facilement se mettre la cou-

ronne sur la tête comme plus proche que le duc de Savoie, appelé à son préjudice.

Un nouvel incident, qui fit beaucoup de bruit à Paris, parut aux ennemis de ce prince capable de confirmer le dessein de régner qu'on lui prêtait, ou au moins une grande légèreté dans ses pensées. Il était venu dans cette ville un petit gentilhomme provençal appelé Boyer, qui se disait grand magicien. Le duc de Richelieu, l'ayant examiné et mis à l'épreuve sur sa magie, le reconnut pour un fou, pour un imposteur, comme tous ceux de ce métier-là. Cet homme ayant été produit par madame de Senneterre chez mademoiselle de Séry, maîtresse du duc d'Orléans, comme magicien, le duc, fort curieux de magie, le mit en œuvre. On appela pour cela une demoiselle qui se disait vierge, et qui regardait dans un verre d'eau pour y voir la représentation des choses qu'on avait la curiosité de savoir, et qui roulaient particulièrement sur la fortune du duc d'Orléans et sur la personne du roi Louis XIV.

La substance des choses que cette fille dit ensuite publiquement avoir vue était la mort du roi, dont elle décrivait les funérailles. Elle ajouta ensuite qu'elle voyait le duc d'Orléans avec la couronne royale sur la tête. Cette prédiction fut proclamée par ses ennemis, qui ne manquèrent pas de dire dans la suite, le duc étant devenu régent, qu'il n'y avait jamais eu de roi qui eût gouverné la France avec plus d'autorité. Mademoiselle de Séry, qui raconta cette anecdote au duc de Richelieu, lui fit parler à la fille devineresse, qui disait encore que depuis ce temps-là le démon qui lui avait fait voir ces choses la suivait partout, et dans une forme qui d'ordinaire lui faisait peur. On ne veut point passer sous silence ces anecdotes, parce qu'elles peignent et l'opinion des temps et la malice des méchants qui les divulguaient pour nuire au duc d'Orléans. Pendant quelques jours on ne parlait plus que de sa magie; mais le prince en était curieux plutôt par désœuvrement que par bonne foi. Cependant, comme on savait qu'il s'entretenait

avec ceux qui prétendaient être en commerce avec les esprits, qu'il allait en personne chez les bohémiennes, chez tous les charlatans qui faisaient métier de deviner, et qui ne sont jamais que des importuns et des imposteurs, cette conduite accréditait les anecdotes qui avaient quelque rapport à sa curiosité; le roi lui-même fut instruit de celle du verre d'eau et prit le parti de la mépriser et de la dissimuler. Cependant elle faisait impression sur son esprit, sur celui des princes qui devaient hériter de la couronne, et particulièrement sur le cœur du Dauphin, qui n'aimait pas le duc d'Orléans, et qu'il méprisa ensuite comme un personnage qu'on croyait plein d'ambition et d'égarements.

Ce qui déplaisait encore dans le duc d'Orléans, c'était le peu de ménagement qu'il avait dans sa conduite, et une certaine hardiesse à se vanter des choses que la bienséance aurait voulu alors qu'il eût cachées aux yeux du public; par exemple il menait sa maîtresse publiquement en ville, à la comédie, aux danseurs de corde, et se faisait voir en spectacle à l'Opéra, dans une petite loge où l'on disait qu'il avait un lit et bien d'autres commodités de cette sorte.

On sait que le feu roi avait eu deux filles de madame de Montespan; il avait fait épouser l'aînée au duc d'Orléans, comme je l'ai dit; la cadette épousa M. le duc de Bourbon. L'une et l'autre de ces princesses avaient plusieurs filles en âge d'être mariées; et, comme le roi songeait à marier M. le duc de Berri, son petit-fils, l'une et l'autre tâchaient qu'une de leurs filles fût choisie. Madame la duchesse avait la faveur du Dauphin, avec lequel elle vivait fort bien, et même avec le roi, qui l'aimait, parce qu'elle avait beaucoup d'esprit et un esprit fort divertissant; mais elle avait fait une grande faute; car, étant fort belle, elle s'était brouillée avec madame la duchesse de Bourgogne en se permettant des railleries sur la grosse lèvre inférieure de cette princesse et sur toute sa bouche, qui était grande et garnie de dents pourries. Cette offense, que les

femmes ne se pardonnent pas, la mit dans les intérêts de la duchesse d'Orléans, vers laquelle elle s'était tournée pour mortifier la sœur, et, l'occasion du mariage du duc de Berri étant venue, elle fit si bien avec madame de Maintenon et avec le roi, dont elle gouvernait les esprits avec beaucoup d'adresse et par une complaisance aveugle, que la fille du duc d'Orléans fût préférée à l'autre, qui épousa ensuite le prince de Conti.

Ce mariage avec le duc de Berri parut une occasion favorable aux ennemis du duc d'Orléans pour persuader le public de l'amour du duc d'Orléans pour madame de Berri; toute la ville et la cour en parlèrent, surtout quand le duc d'Orléans eut gagné l'amitié de son beau-fils; ils mangeaient souvent ensemble et en particulier, servis par la seule de Vienne, confidente de sa fille, qui les divertissait fort; et, comme le duc de Berri n'avait alors que vingt-trois ans, et que la de Vienne n'était pas laide, les ennemis du duc d'Orléans disaient publiquement qu'après avoir beaucoup bu les quatre se permettaient des divertissements peu convenables à des pères et à des maris. Ces bruits arrivèrent jusqu'au roi, qui en fut très-mécontent; sa haine pour le duc d'Orléans s'augmenta de ce qu'il apprit et qu'on va lire.

Madame la duchesse de Berri, la veille d'un grand bal donné à la cour, avait essayé d'avoir de sa mère des boucles d'oreilles d'un très-grand prix qu'elle ne portait que très-rarement, et qui étaient les diamants de la reine-mère. Une autre garniture que le roi lui donna le jour de son mariage accomplissait la parure; mais madame d'Orléans refusa à sa fille ces bijoux, parce que madame la duchesse de Bourgogne, qui croyait y avoir des droits, l'engagea à ne pas les donner à sa fille, qui en aurait de plus beaux qu'elle-même. Piquée du refus, madame de Berri, plus aimée de son père que de madame d'Orléans, lui déclara que, si elle n'avait par son moyen les diamants de sa mère, elle romprait avec lui, et monsieur

d'Orléans les demanda à sa femme, sous prétexte qu'il devait en Espagne de grosses sommes qu'il fallait payer. Il les demanda donc pour six mois à madame d'Orléans, qui lui envoya sa cassette toute pleine de bijoux et de pierreries. Le prince ne toucha qu'aux diamants que désirait sa fille, à laquelle il les donna.

Madame de Berri victorieuse alla au bal avec tous ces ornements, affectant de braver madame de Bourgogne, avec laquelle elle s'était brouillée, et qui en fut si piquée qu'elle alla sur-le-champ en faire ses plaintes au roi, à madame de Maintenon et à madame d'Orléans. Le roi, depuis longtemps mécontent de madame de Berri, à cause surtout de son indévotion, la fit appeler dans son cabinet, lui reprocha ses dissolutions, la nature et l'objet de ses amours, et se fit donner les diamants, qui furent rendus à madame d'Orléans. Mais le roi mourut. La régence appartint à M. le duc d'Orléans, et ce prince ne contraignit plus ses penchants.

CHAPITRE III.

Mort de Louis XIV. — Circonstances diverses. — Joie du peuple. — Oignons distribués sur la route du convoi.

Aux approches de la mort de Louis XIV, les Français souffraient, les uns avec patience et résignation, les calamités publiques de l'empire; d'autres, voyant le roi accablé de vieillesse, attendaient avec joie un changement dans les principes du gouvernement; et tous, comme des esclaves impuissants, environnés des objets de terreur que le pouvoir armé avait opposés à leurs murmures, à leurs réclamations et à leur mécontentement, vivaient dans l'habitude de porter patiemment le joug.

C'est dans le silence de la terreur qu'inspire un règne pareil, et au milieu des dévotes, des confesseurs argumentants, des bâtards devenus princes, d'une cour enfin qui couvrait ses actions de cérémonial et d'étiquette, que la mort alla frapper Louis le Grand. Que Voltaire s'attache à le montrer grand prince jusqu'au lit de la mort; qu'il s'efforce, dans cette partie de son panégyrique, d'embellir ou de taire les observations affreuses qu'on fit à l'entour du monarque moribond; le temps de le peindre au lit de la mort, et de montrer le caractère des favorites, des princes et des grands qui l'environnaient, est venu; nous pouvons montrer la duplicité et l'égoïsme qu'ils ne furent plus intéressés de cacher aux yeux d'un mourant dont ils n'avaient plus rien à craindre ni à attendre.

On ne répétera pas ici les discours du roi, qu'on trouve dans la plupart des Mémoires du temps; mais on conservera pour la postérité les anecdotes qu'on a passées sous silence et les paroles du roi qu'on n'a point osé publier dans le temps. Il nous reste

sans doute un beau discours du monarque à Louis XV; mais il en a tenu un autre plus laconique et plus expressif à madame de Maintenon. On ne le répéta pas dans le temps, parce qu'il parut aux grands trop favorable au peuple et parce qu'ils étaient eux-mêmes les complices des calamités de l'État; mais un roi au lit de mort regarde ses sujets, peuples, noblesse et clergé, très-indistinctement.

J'avais toujours ouï dire, dit-il à madame de Maintenon, *qu'il était difficile de se résoudre à la mort; pour moi, qui suis sur le point de voir ce moment si redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cette résolution soit si pénible à prendre*. Madame de Maintenon ajouta : *Mais cette résolution est difficile quand on a de l'attachement aux créatures, quand on a de la haine dans le cœur et des restitutions à faire*. Le roi l'interrompant lui dit : *Ah! pour des restitutions à faire, je n'en dois à personne comme particulier;* MAIS, POUR CELLES QUE JE DOIS AU ROYAUME, *j'espère en la miséricorde de Dieu.*

Cette nuit il fut fort agité; à tout moment il joignait les mains et priait Dieu; il disait les prières qu'il avait accoutumé en santé, en frappant sa poitrine et demandant pardon d'avoir tant imposé ses peuples.

Après un aveu de cette sorte, on sera surpris du mensonge affecté qu'il donna au duc d'Orléans. Il appela ce prince pour se jouer encore de lui; pour rompre les mesures qu'il pourrait prendre pour s'assurer, selon son droit, de la régence; pour le dépayser et le laisser dans la sécurité sur les dispositions de son testament. *Je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance*, lui dit le roi; et cependant il en avait attribué les principales prérogatives au duc du Maine, son fils légitimé, qu'il avait fait commandant des troupes de sa maison, laissant l'administration du gouvernement à la pluralité de voix d'un conseil d'État. Malgré ces dispositions, il caressa son neveu, lui recommanda son successeur, qu'il avait livré par

son testament à l'ennemi déclaré du duc d'Orléans, et madame de Maintenon. On ne peut expliquer une pareille affectation qu'en l'attribuant à la doctrine d'Escobar, que pratiquait ouvertement et avec succès son confesseur Le Tellier; car le roi était honnête homme; la prudence dominait en lui plutôt qu'une tromperie aussi affectée, et la vérité de l'histoire veut qu'on ajoute que la plupart de ses erreurs étaient celles du temps.

Quant au jésuite Le Tellier, ayant confessé son malade et fait de vains efforts pour obtenir qu'il le nommât à plusieurs bénéfices vacants, il avait abandonné le moribond pour aller trafiquer pour la régence. Il avait déjà empêché, par ses menées, que le roi ne reçût la visite du cardinal de Noailles, qui, en qualité de premier pasteur, avait le droit d'assister le roi mourant, et courait à Paris d'un hôtel à l'autre, les derniers jours de la maladie, pour préparer l'exécution du testament qui excluait le duc d'Orléans de la régence. Trois fois le roi le fit demander par les domestiques de l'intérieur, et trois fois il fut privé des secours du jésuite, dans ces dernières circonstances où un prince dévot ne connaît d'autres secours que celui d'un confesseur.

Quant à madame de Maintenon, cette favorite disparut quatre jours avant la mort du roi, c'est-à-dire quand elle vit que ce prince mourant était sans ressource. Le roi, qui n'avait confiance qu'en elle seule, l'avait tirée du néant et en avait fait son épouse; mais la délicate, qui avait servi son cul-de-jatte de mari jusqu'au dernier soupir, n'eut pas le courage de soutenir les symptômes d'un roi mourant; elle vola à Saint-Cyr, pour aller y lever les deux bras vers le Ciel et se donner en spectacle à sa nouvelle cour.

Quant à M. du Maine, il avait trop à faire pour préparer le lit de justice et ne put contenir sa joie de voir sa puissance future. Le reste des courtisans, excepté les vrais amis de Louis XIV, abandonna le roi pour environner le duc d'Or-

léans; et cependant la plupart revenaient au mourant et laissaient le régent futur toutes les fois que le roi donnait des marques d'un meilleur état.

Une longue agonie permettait au monarque de s'apercevoir de toutes ces perfidies. De temps en temps le moribond prenait des forces si inopinées qu'il s'exprimait avec plus d'énergie que lorsqu'il jouissait en santé de tous ses sens. La recommandation de l'âme les ranima tous à la fois. Une autre fois il demanda avec autorité madame de Maintenon, qui parut un instant et s'en retourna à Saint-Cyr. Il fut condamné à reconnaître au lit de la mort la versatilité des hommages des courtisans, l'indifférence de son fils, l'ingratitude de sa favorite, son refus de recueillir son dernier soupir, la fausseté de son confesseur et le sincère attachement de quelques domestiques. Que les rois s'abandonnent donc à tout ce qui les environne, et qu'ils dépouillent les peuples pour enrichir des maîtresses et des courtisans! L'image de Louis XIV mourant et les sentiments du peuple après sa mort sont une grande leçon.

Ce peuple sensible, expressif et véridique, se vengea effectivement avec amertune du règne calamiteux du roi; il se porta en foule à Saint-Denis et se permit des réjouissances qu'on appelait scandaleuses! Depuis le faubourg Saint-Denis jusqu'à l'abbaye il fut établi des bals, des fanfares et des concerts. On dansa, on chanta d'une manière bruyante; on vomit des imprécations contre le défunt, qu'on appelait le *mauvais roi;* enfin, quand le convoi passa, une troupe se répandit dans un marais, en pilla les oignons et les distribua; parce qu'on ne pouvait pleurer naturellement, on disait qu'il fallait s'en frotter les yeux pour lui rendre les derniers devoirs. Le peuple de Paris avait agi bien différemment à la mort du bon roi Henri: il dépeça en lambeaux, il déchira à belles dents, et quelques-uns dévorèrent les chairs encore palpitantes de Ravaillac écartelé, pour venger l'assassinat d'un monarque adoré.

On sait que les courtisans, habitués au calme des cours,

détestent ces expressions bruyantes des peuples et leurs formes expressives, si différentes de l'allure silencieuse du palais des rois; mais les princes ne pourront jamais connaître l'état d'un empire sans observer les expressions des peuples; le tableau que leur en font les courtisans est toujours faux et les induit en erreur.

On terminera la vie du roi aussi redoutable aux Français en disant qu'on fut obligé de soustraire aux sarcasmes du peuple de Paris le convoi de ce monarque; on le fit passer à Saint-Denis à travers les champs et par des routes inconnues, d'Argenson ayant écrit *qu'il y avait tout à craindre d'un peuple livré à des réjouissances aussi scandaleuses.*

CHAPITRE IV.

Intrigues qui préparaient la régence. — Comment l'obtient le duc d'Orléans.

Longtemps même avant la mort du roi il se tenait des assemblées très-secrètes au château de Madrid, chez mademoiselle de Chausseraye, qui y avait un appartement. Là se trouvaient le cardinal de Noailles, le duc de Saint-Simon, le duc de Noailles, les d'Alègre, de Maisons, le maréchal d'Harcourt, d'Aguesseau, l'évêque de Montpellier et le Père Bernard, de l'Oratoire, qui s'y rendait par des allées et dans des temps différents. Ce conseil traitait des plus importants projets, et quelquefois il se renforçait de quelques initiés qui se répandaient dans la capitale pour sonder les esprits, pour répandre des nouvelles, pour parler du duc d'Orléans, et pour préparer de loin la révolution. Noailles et Saint-Simon traitaient avec les présidents du parlement, et Dubois avec des conseillers. Les *roués* du duc d'Orléans, qui se disaient capables d'un grand coup, tous ceux qui avaient été attachés à ce prince pendant ses plus cruelles disgrâces, qui avaient déjà donné des preuves de leur dévouement, offraient de négocier chacun suivant leurs moyens. On faisait entendre aux grands qu'ils seraient employés dans les affaires. Le duc d'Orléans promit au maréchal de Villars qu'il serait président du conseil de guerre ; une place dans le ministère fut l'appât de Noailles, qui répondit du service des troupes qu'il commandait ; ses beaux-frères assurèrent aussi que le régiment des Gardes lui serait dévoué. Saint-Simon fit entendre à quelques présidents du parlement de Paris qu'il leur ferait rendre la prérogative de faire des remontrances, que le roi avait enlevée à la cour depuis plus

de quarante ans. On gagna l'abbé Pucelle, chef de parti, parmi les conseillers jansénistes, et on lui promit le retour des ennemis de la constitution *Unigenitus*, qu'on avait exilés ou renfermés dans des prisons; et Saint-Simon, qui joignait l'activité du génie qui négocie à la petitesse d'esprit attachée à un détail d'étiquette et de cérémonial, n'avait traité lui-même avec le duc d'Orléans qu'en tirant de lui la parole d'être favorable à la querelle du parlement avec les Pairs, qui voulaient être salués du bonnet quand on demandait leur avis, tandis que les présidents ne voulaient le donner eux-mêmes que couverts de leur mortier. Cette dispute avait jusqu'alors servi merveilleusement le ministère pour séparer les Pairs du parlement et les tenir divisés; mais le régent, qui avait besoin de les réunir, promit à Saint-Simon de le servir et n'exécuta pas sa promesse. Le duc de Guiche fut de tous les seigneurs le plus avisé : il ne voulut pas se contenter d'un vain espoir; il fallut de l'argent comptant; il fit la loi, et la somme lui fut payée, à la mort du roi, par le trésor royal.

Le duc d'Orléans traita encore, mais fort secrètement, avec M. le duc, qui, jaloux du rang de M. du Maine et du comte de Toulouse, et plus jaloux encore des grandes places dont le roi avait favorisé les princes nés bâtards, brûlait du désir de les voir rentrer dans le néant. Il offrait lui-même au duc d'Orléans de l'aider de son crédit et de son autorité pour reconnaître et soutenir sa régence s'il voulait annuler ce qu'avait fait le feu roi en faveur de ses enfants naturels. Le duc d'Orléans était bien dans les mêmes principes, mais il voulait temporiser; il regardait comme une affaire trop délicate de traiter de cette grande question dans l'assemblée des chambres du parlement, ou dans le lit de justice qui devait lui confirmer la régence. Il craignait de jeter des embarras dans ses propres affaires en impliquant celles des princes du sang et des princes légitimés. Il engagea M. le duc à consentir qu'il établît d'abord sa régence, et promit de soutenir ensuite sa

dignité et ses intérêts de prince du sang quand sa puissance serait affermie et bien constatée.

Il fut fait aussi dans le même temps divers autres traités secrets. Blancmesnil, avocat général, son frère, son cousin germain, président à mortier, l'intendant de Languedoc, Basville, qui avait acquis, par la crainte qu'il inspirait, une grande puissance en Languedoc, où il affectait le ton et les manières d'un petit tyran, eurent l'expectative d'être employés dans le ministère. Les sceaux furent promis au président de Maisons, avec d'autant plus de vraisemblance qu'on savait que le chancelier Voisin avait beaucoup contribué à faire le testament; mais la mort prématurée du président donna cet espoir à d'Aguesseau, procureur général, étroitement attaché aux prérogatives de sa compagnie, et déjà touché de la promesse qu'avait faite le duc de lui rendre celle des remontrances. Ce qu'il y a de plus surprenant dans toutes ces négociations, c'est que le secret en fut l'âme. Il fut gardé si scrupuleusement que, le lendemain de la mort du roi, le cardinal de Noailles, qui vint présenter ses hommages au régent, étonna la foule des courtisans, qui se demandèrent entre eux, d'une voix assez élevée pour être entendus : *Que vient-il donc faire avec nous?*

La nuit qui précéda la mort du roi, il fut tenu un dernier conseil, présidé par le duc d'Orléans, assisté de l'avocat général Joly de Fleury, de d'Aguesseau, procureur général, et de quelques autres chefs du parlement. On instruisit le prince du cérémonial; on composa les discours qu'il devait prononcer. Noailles avait donné l'ordre d'environner le palais de gardes-françaises, et on avait donné à chaque soldat de la poudre et du plomb pour six coups. Les gardes du corps du prince, quelques seigneurs affidés et des plus déterminés, en habit commun, les roués de sa compagnie, avaient, outre l'épée, des armes cachées sous leurs justeaucorps; de manière qu'en cas de refus du parlement, la crainte de la violence, la vue

des épées et des armes brillantes, quelques évolutions concertées, devaient déterminer la compagnie à le reconnaître pour régent. La France assemblée délibérait jadis par des suffrages libres sur la régence ; mais, tombée sous le pouvoir militaire, elle se ressouvenait à peine de ses droits d'élection, parce que, dans les monarchies qui vieillissent, ces droits se changent toujours en droits militaires ou *en droits de naissance* (1).

Tous ces préparatifs étaient aussi inutiles que mal concertés. Le parlement, déjà trop flatté d'anéantir la volonté d'un grand roi qui l'avait foulé aux pieds, d'adjuger la régence malgré ses volontés testamentaires, et de récupérer l'usage des remontrances avant l'enregistrement, était tout porté à casser le testament. Il avait à craindre que le régent ne prît lui-même ce qu'il était si avantageux à la magistrature de lui accorder, et de lui accorder de bonne grâce. La régence était une prérogative que le parlement ne pouvait que donner ; en ne la donnant pas il encourait l'indignation du prince, et, en s'attachant à l'exécution littérale du testament, il devait résulter de grands troubles. Le parlement, à cause de sa situation, ne pouvait donc pas ne point adjuger la régence au duc d'Orléans. Le duc de Bourbon, le comte de Charolais, le prince de Conti, le duc du Maine, le comte de Toulouse, vingt-neuf Pairs, toutes les chambres, etc., furent présents à cette séance, qui la lui donna, et le duc d'Orléans était à peine placé que le premier président, ouvrant la séance, déclara *que sa compagnie lui avait ordonné de l'assurer qu'elle irait au-devant de tout ce qui pourrait lui prouver le profond respect qu'elle avait pour lui.*

C'était le prélude assez clair de ce que le parlement allait

(1) Voltaire assure que le parlement ne fut point environné de seigneurs armés. On peut voir, contre son sentiment, ce que dit le duc de Berwick. Le maréchal de Richelieu en a laissé des preuves certaines dans ses portefeuilles.

faire. Ce prince néanmoins parut intimidé dans cette assemblée; il prononça avec quelque embarras le discours où il montrait ses droits à la régence. Il assura que le feu roi, après avoir reçu le Viatique, avait déclaré que, dans son testament, tous les droits de sa naissance lui étaient conservés, ajoutant que, s'il n'avait pas tout prévu, et s'il restait quelque article sujet à contestation, on le changerait. *Je suis donc persuadé*, dit le duc d'Orléans, *que, selon les lois du royaume, selon la volonté du feu roi, la régence m'appartient; mais je ne serai point satisfait si à tant de titres vous ne joignez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même*. Le duc d'Orléans demanda ensuite de délibérer d'abord sur le droit de sa naissance, et puis sur ceux que le testament pourrait ajouter.

La flatterie se manifesta alors avec la plus grande publicité. Joly de Fleury se leva, disant que la naissance appelait en effet le prince à la régence, et que la nature l'y avait d'ailleurs destiné personnellement, ayant pris plaisir de l'orner de qualités éminentes, qui seules le rendraient digne d'être élevé par les suffrages de la compagnie; il termina ses flatteries en requérant l'ouverture du testament et des codicilles confiés à la garde du parlement, pour délibérer sur le droit du prince et sur les volontés du feu roi.

Le duc d'Orléans, toujours intimidé, se leva et parut se disposer à sortir de l'assemblée, ne voulant pas assister, par modération, à la délibération qui le regardait; mais la flatterie parut encore avec plus d'évidence : on lui dit que l'assemblée serait toujours honorée de l'avoir en sa compagnie. On était convaincu que sa présence réprimerait la voix de tout ce qui était capable de soutenir les volontés du feu roi.

On en vint aux voix, et le duc d'Orléans, retenu par la même délicatesse, refusa d'opiner. L'arrêt qui intervint, conforme aux conclusions des gens du roi, ordonna la lecture du testament, qu'on alla chercher à la tour, où il avait été déposé.

Le premier président, le procureur général se réunirent, chacun avec leur clef, pour le tirer de la forteresse où il avait été caché. Le premier président s'en saisit, et on observa qu'à son retour à la grand'chambre les spectateurs, qui attendaient le résultat d'une si grande assemblée, pâlirent en voyant passer devant eux ce dernier acte des volontés du feu roi, qui renfermait en quelque sorte les destinées de la France. Toutes les avenues du parlement étaient remplies d'un peuple nombreux, attiré par la crainte et l'espérance. Les partisans de la cour de Louis XIV redoutaient l'affront insigne qu'on allait faire à la mémoire du monarque, et ceux du duc d'Orléans, poussés par leur ambition, avaient déjà tâché d'aider par *un coup de main* le succès d'une si grande affaire.

Le testament et les codicilles passèrent à travers la foule étonnée, qui ne cessa de fixer le paquet, la tête allongée et la bouche béante. Le président mit le portefeuille sur son bureau, et en tira le fatal paquet, sept fois cacheté, qu'il présenta au duc d'Orléans. Ce prince l'ouvrit en tremblant, et non sans peine, parce qu'il savait bien qu'il portait son exclusion de la régence et son propre jugement. On lut les dispositions injustes du feu roi, contenues en six feuillets, avec les deux codicilles; et le duc d'Orléans, qui, de son naturel, montrait un grand courage quand il se trouvait dans de plus grands dangers, prenant la parole, dit d'un ton ferme et assuré qu'il était touché de voir que le feu roi lui refusait un titre dû à sa naissance par un acte contradictoire avec ses dernières paroles et ses sentiments, et il demanda de nouveau que la cour opinât sur les droits de sa naissance.

Les gens du roi se levèrent, et dirent que les droits du sang et les dernières paroles du roi devaient en effet réunir les suffrages; ils ajoutèrent que, si le testament ne donnait que le droit de *chef du conseil de régence*, sous le titre de régent, il était assez prouvé que M. le duc d'Orléans était en effet régent du royaume, et que ce titre lui était assez confirmé par les der-

nières paroles du roi et par le droit de sa naissance. La matière fut mise en délibération et passa d'une voix unanime en faveur du duc d'Orléans, qui fut nommé régent.

C'est ainsi que finit ce grand jour, qui décida de la fortune du duc d'Orléans, et, pour ainsi dire, de la France, qui allait être gouvernée si absolument, pendant sept à huit ans, par un prince que, peu de temps auparavant, on avait regardé avec une espèce d'horreur. Dans un instant tous les cœurs se tournèrent vers lui et conçurent des espérances d'un gouvernement sage. Les dévots de l'ancienne cour en étaient seuls consternés et disaient hautement que c'était l'ouvrage de la divine Providence irritée contre les Français, qu'elle voulait les châtier. Les politiques, au contraire, attribuaient ce changement à l'instabilité nationale et populaire, et particulièrement aux négociations secrètes avec les principaux du parlement, auquel ce prince promit la restitution du droit de faire des remontrances. Les enfants naturels du feu roi, unis avec la faction des dévots, poussaient les hauts cris contre le duc d'Orléans, et le duc du Maine, s'en retournant chez lui, essuya de sa femme non-seulement des paroles injurieuses, mais elle lui donna un souflet et le traita avec le dernier mépris. Ce jour-là fut aussi l'époque du commencement de la haine que cette princesse conçut contre le régent, haine qui augmenta ensuite tous les jours jusqu'à ce que le régent dépouillât son mari de la qualité de prince du sang, qu'il tenait du feu roi.

Le duc d'Orléans, reconnu régent par la cour de parlement, par les Pairs du royaume et par les princes du sang, voulut que son pouvoir fût constaté par l'autorité; le roi vint, pour cela, tenir son lit de justice et confirmer tout ce qui avait été fait. Ce jeune monarque n'avait encore que cinq ans et sept mois, et le peuple de Paris, qui idolâtre ses rois quand il n'a aucun sujet de mécontentement, ne cessa d'applaudir et de s'écrier en le voyant : VIVE LE ROI ! Il était, dans cette circonstance, d'une santé chancelante; il n'offrait aux Parisiens, qui le dé-

voraient des yeux, qu'un visage pâle et exténué, qui le rendait encore plus intéressant. On était persuadé qu'il ne vivrait pas, et cependant son air tranquille, sa petite physionomie sérieuse, qu'il tenait de son tempérament plutôt que de sa maladie, favorisèrent sa représentation; et l'amour des Français pour leur roi, même au berceau, se manifesta quand il prononça surtout, avec toute la grâce possible, *qu'il déclarait le duc d'Orléans régent du royaume, pour administrer les affaires de ses États pendant sa minorité*, CONFORMÉMENT A L'ARRÊT DU PARLEMENT DU 2 SEPTEMBRE. Ces paroles remarquables avaient été dictées par la magistrature, à qui l'abolition de nos droits avait laissé celui de déclarer la régence, comme elle s'était emparée du droit de vérifier même les édits bursaux.

CHAPITRE V.

L'abbé de Saint-Pierre. — Sous quels prétextes il est exclu de l'Académie française. — Ses livres étaient mal écrits ; ses mœurs n'étaient pas irréprochables.

Si le régent et son gouvernement, composé de conseils s'occupant chacun de différents services, comme la guerre, la marine, les finances, avaient de nombreux partisans, les principes suivis sous le règne de Louis XIV étaient, pour d'autres, l'objet d'impatients regrets. Les ambitieux, surtout, parmi ceux-là, ceux qui avaient eu des prétentions au ministère, n'osant attaquer ouvertement l'administration du régent, se déchaînèrent seulement contre l'abbé de Saint-Pierre, écrivain fort connu dans ce temps-là. L'éloge qu'il fit des conseils était une critique indirecte, mais sanglante, de l'administration du feu roi. Le cardinal de Polignac, qui voulait monter au ministère, et Fleury, conduit par la même passion, qu'il nourrissait en secret dans son cœur, éclatèrent les premiers contre l'abbé. Ils étaient de l'Académie française ; il en était avec eux. Ils attaquèrent leur confrère de ce côté-là.

Cette compagnie avait été formée par Richelieu, qui, en changeant la forme du gouvernement, voulait assujettir au ministère la partie des citoyens la plus indépendante, et dont les pensées, selon ses expressions, devaient être surveillées. Il croyait que l'homme de lettres réfléchi et capable d'exciter par ses talents la sensibilité d'une nation encore susceptible de mouvement pouvait souvent traverser les opérations d'un ministre, et devait, en bonne politique, être enrôlé sous ses étendards. Il ne voulut pas que cette compagnie pût s'occuper d'ouvrages philosophiques ni de raisonnement ; mais, supposant que notre langue était barbare, et qu'il fallait la polir avant de

l'employer, et s'occuper de sa théorie avant de la pratiquer, il voulut que cette compagnie s'occupât simplement de mots, et il la composa de quarante personnages, parce qu'il estimait que les gens de lettres capables d'attirer l'attention publique pouvaient à Paris remplir ce nombre. Il se déclara aussi le protecteur de la compagnie, et, dans un article des statuts, il ordonna que les ouvrages de politique seraient traités par les académiciens, *conformément à l'état du gouvernement* et avec l'approbation de la compagnie, composée au moins de douze membres présents, qui seraient les garants des opinions. Le but des travaux de l'Académie était rendu en termes fort expressifs dans le projet de son établissement, adressé par les premiers académiciens au cardinal, avant les lettres patentes; ils disaient que les fonctions de l'Académie seraient *de nettoyer la langue des ordures contractées dans la bouche du peuple, ou dans la foule du palais, ou dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant.* Ainsi l'Académie, selon son institut, pouvait s'occuper de la théorie des phrases et du mécanisme de notre langue; mais il lui était défendu de raisonner sur les droits de l'homme, des citoyens, et sur l'organisation des empires; ou, si ses membres s'en occupaient, ils ne le pouvaient, selon les statuts, qu'avec l'approbation de douze confrères, et toujours conformément à l'*état du gouvernement*. Cette corporation de gens de lettres entrait donc dans le plan du cardinal, et leur association était nécessaire au maintien de la nouvelle constitution ministérielle que Richelieu appelait l'*état du gouvernement;* il fallait au pouvoir absolu des ministres une compagnie de panégyristes, qui ne parlât que conformément à cet état, et qui louât ou adoucît par son éloquence et ses éloges les fautes et les erreurs de l'homme public. Une telle compagnie devait éloigner à jamais de son sein les écrivains capables, comme Mably, comme Rousseau, comme Raynal, de relever la dignité du citoyen,

de maintenir ses droits et de s'écarter de la route des pensées indiquées par le vizir. Aussi l'abbé de Saint-Pierre, membre de l'Académie, et auteur de divers ouvrages bien pensés, mais fort mal écrits, osa louer la meilleure forme de gouvernement ; il critiqua indirectement celui de Louis XIV, il loua celui de la régence, et il fut exclus de l'Académie.

Cet ecclésiastique, d'une naissance distinguée, et cousin par sa mère du maréchal de Bellefonts, était né à Valogne, dont son père était gouverneur. Il était premier aumônier de Madame, mère du régent, et s'était fait connaître par des talents distingués dans la science du droit public, ce qui avait engagé le cardinal de Polignac à le mener avec lui en Hollande pour traiter de la paix ; mais quand on reconnut en lui des principes nouveaux sur le gouvernement des peuples et sur la réforme des monarchies, quand on le vit capable de causer une révolution, sa perte fut résolue. Il donna un ouvrage sublime sur les conseils, qui ne pouvait être puni d'un emprisonnement ni d'un exil, parce que ce livre était l'apologie du gouvernement du régent et parce que le régent lui-même lui avait ordonné de le composer ; mais la faction des dévots, des jésuites et des restes de l'ancienne cour, résolut de l'exclure de l'Académie. L'abbé Dangeau, directeur, et Dacier, secrétaire, écoutèrent Polignac et Fleury, qui avaient juré sa perte. L'Académie appela cet ouvrage un *tissu de calomnies contre le grand roi*, et dit que la gloire même de la compagnie, offensée en la personne du monarque, son auguste protecteur, ne pouvait plus tolérer l'abbé de Saint-Pierre dans son sein.

Le fanatisme persécuteur s'empara bientôt de l'Académie ; les amis de l'auteur, touchés de sa disgrâce, avouant *l'énormité de sa faute*, voulaient adoucir le châtiment en proposant une rétractation. *Il faut qu'il sorte ! il faut qu'il sorte !* disaient les plus factieux. *Il a écrit sur le gouvernement ; cela nous est défendu par l'usage et par nos statuts.* Et les plus violents, au nombre desquels était le cardinal de Polignac,

ajoutaient même qu'ils ne rentreraient plus à l'Académie si Saint-Pierre n'était pas exclu. Les intrigues de Fleury étaient paisibles et secrètes ; mais, cette fois, développant son caractère, il déclama, et prouva *que le respect dû aux têtes couronnées était un sentiment naturel en France, et qu'il voulait un exemple.*

Après quelques débats on en vint aux voix, et l'abbé de Saint-Pierre, pour son ouvrage sur la restauration de la monarchie, fut exclu de l'Académie, et le fut presque unanimement, une seule voix, celle de Fontenelle, refusant de souscrire. Le libraire qui vendait ce livre fut emprisonné, le restant de l'édition fut arrêté, et on engagea le premier président et le maréchal d'Estrées à se joindre aux académiciens, qui, déjà honteux de leur servitude, n'osaient aller annoncer au régent l'arrêt brutal et antipatriotique qu'ils avaient prononcé. Ce prince, sans le désapprouver, les reçut froidement et ne voulut pas qu'on procédât à une élection nouvelle. La place ne fut vacante qu'en 1743 ; et, quoique l'Académie eût été déjà renouvelée et que les juges de l'abbé défunt ne vécussent plus, ferme dans son jugement, l'Académie agréa Maupertuis, sous la condition qu'il ne parlerait pas dans son discours de l'expulsé, et Maupertuis se rendit coupable de ce silence... Il m'a souvent paru que la perpétuité du titre d'académicien était le grand vice de la constitution de l'Académie. On ne devrait être académicien que pendant sept ans, et renouveler les têtes de la compagnie, comme on change en Angleterre le parlement. La perpétuité du titre rend fainéant, et prive souvent la société des ouvrages de quarante écrivains encore capables de travail.

Tous les aspirants au ministère, tous les ennemis de la régence du duc d'Orléans s'accordèrent à approuver l'expulsion de Saint-Pierre; car les conseils qui avaient été applaudis de toute la nation avaient des ennemis secrets et puissants; les monarchies, d'ailleurs, qui ont vieilli sous les coups du temps et des passions

des ministres, nourrissent toujours dans leur sein des ennemis plus ou moins ouvertement déclarés de toute réforme.

Saint-Pierre, dans son ouvrage, n'avait osé cependant pénétrer jusqu'à la racine de nos maux ni parler des états généraux, dont le nom seul faisait entrer en convulsion tout partisan de Louis XIV, qui les avait éloignés pendant un règne de soixante-dix ans; il se contenta de faire l'apologie, dans son ouvrage, de la pluralité des conseils pour huit grandes classes des affaires d'État. « La nation, disait Saint-Pierre, n'est pas « assurée d'avoir toujours un souverain d'une santé ferme, d'un « esprit élevé, et pour qui le travail du cabinet soit un plai- « sir. Un conseil suprême suppléerait à sa faiblesse, à sa vieil- « lesse, à son enfance. » C'était là l'unique base du système de l'auteur, qui, simple et honnête, ne voyait pas que ces faiblesses, cette enfance et cette vieillesse des rois étaient, pour des ministres, les seules qualités louables qu'ils désirent. Les conseils, au contraire, étaient leurs fléaux, et tout aspirant au ministère, tout seigneur de la cour redoutait en secret le système de l'abbé de Saint-Pierre.

« Ce conseil national, continuait l'abbé, suppléant à la fai- « blesse du monarque, zélé pour l'État, laborieux, souvent re- « nouvelé et toujours subsistant, donnerait aux affaires un « plan uniforme, empêcherait la versatilité des principes et la « mobilité des opinions. Chaque conseil particulier aurait un « président électif pour prévenir toute influence. Enfin, disait- « il, les femmes sont destinées à l'ornement de la société, et « non à l'administration de l'État, et ce règlement exclurait les « maîtresses. » Toutes ces idées achevèrent de perdre l'abbé de Saint-Pierre, les maîtresses étant un des moyens au ministère... Enfin l'abbé voulait que chaque ministre ne fût que l'exécuteur des anciens règlements discutés et adoptés par les conseils; ce qui mit en fureur contre lui ceux qui ne voulaient que des ministres absolus, et détermina son exclusion de l'Académie française.

On attaqua ensuite l'abbé d'une autre manière. Il respectait le lit nuptial dans un temps où, sur l'article des mœurs, personne ne respectait rien; mais on sut qu'il contentait secrètement sa passion dans un sérail formé de jeunes gouvernantes. Fleury, qui avait autrefois fréquenté les ruelles qui conduisaient à la fortune, dévoila cette conduite de l'abbé; on découvrit une nombreuse famille, fruit d'un libertinage trop contraire aux devoirs de son état; et il ne fut jamais évêque.

CHAPITRE VI.

Faveur dont jouit au début l'administration du régent. — Les roués. — Réponse vive d'un commissaire de police à Monsieur, frère de Louis XIV. — Société habituelle et soirées du régent. — La duchesse d'Orléans, sa femme; la duchesse de Berry sa fille. — Caractère, mœurs dissolues de la duchesse de Berry; qui elle épouse en secret après la mort du duc son mari. — Une aventure au Luxembourg. — Maison de Condé. — Séjour et fêtes de Sceaux.

La première impression que la nouvelle régence fit sur les esprits fut favorable au duc d'Orléans; on parla partout de son affabilité, de son caractère plein d'humanité, de son ton décidé et facile, mais surtout de sa franchise et de sa loyauté. On se ressouvenait de ses campagnes en Espagne et en Italie; on racontait les campagnes qu'il avait faites, les batailles qu'il avait gagnées et les places qu'il avait prises, avec cette satisfaction si naturelle aux Français, toujours attachés aux princes qui donnent des marques de bravoure.

Son plus grand défaut, qu'il tenait de son instituteur, fut de n'avoir aucun principe de religion ni de morale.

Dubois lui avait inspiré une si mauvaise opinion du genre humain qu'il confondait l'honnête homme avec le fripon, disant que tous étaient égaux, ajoutant même que ceux qu'il avait honorés de son amitié intime ne valaient rien, mais qu'ils étaient gens d'esprit, d'un caractère joyeux et divertissant. Il avait donné lui-même à ces commensaux ou favoris le nom de *roués*, épithète équivoque que les roués expliquaient en disant qu'ils se seraient fait rouer pour lui, mais qu'il expliquait lui-même en ajoutant qu'ils n'étaient bons que pour la roue, non comme des scélérats ordinaires, mais comme les courtisans d'un prince qui applaudissait à toutes les sortes d'actions que la volupté leur commandait.

Les principaux roués étaient le comte de Nocé, fils de son gouverneur ; il avait été élevé avec lui, et le duc d'Orléans l'appelait quelquefois son beau-frère, parce qu'il était aimé de madame de Parabère, sa maîtresse titrée. Les autres roués étaient le marquis de La Fare, capitaine de ses gardes, appelé *le bon enfant;* le chevalier de Simiane, qui faisait bien des vers, mais qui était encore meilleur buveur; Fargy, jeune homme le mieux fait de son temps, plein de saillies, et aussi galant homme qu'il était permis de l'être dans une cour aussi dépravée, même depuis si longtemps que je ne dois pas laisser perdre le bon mot du commissaire Renaut. Monsieur, frère du roi et père du régent, prince fort populaire, comme son fils, étant à Paris, le commissaire du quartier vint assister à son dîner et lui faire sa cour, et Monsieur l'ayant aperçu lui dit: *Monsieur le Commissaire, combien y a-t-il de Bordeaux à Paris dans notre quartier?* Le commissaire, sans s'étonner, lui répondit à l'instant: *Monsieur, le quartier est grand; c'est pourquoi il y en a beaucoup, et au moins trente-deux, à ne compter le Palais-Royal que pour un.* Cette réponse fit éclater de rire Monsieur, qui aimait les réparties hardies.

Le duc de Brancas avait aussi le titre de roué du régent, quoiqu'il n'eût pas la réputation d'être galant envers les femmes; le marquis de Broglio en était aussi, et des plus divertissants, par l'esprit et par la débauche dans tous les genres. Le marquis de Canillac et le duc de Saint-Simon, quoique amis intimes du régent, n'étaient pas tout à fait au rang des roués, titre ordinaire des convives et des complaisants de ses débauches; mais ils jouissaient de sa faveur intime; ils étaient ses confidents, surtout Canillac, que le régent appelait son *Mentor*, parce qu'il ne buvait pas beaucoup et qu'il empêchait les excès dans tous les genres; ce qui lui avait fait donner ce titre, avec brevet de lieutenant de police nocturne, qu'il exerçait quelquefois avec autorité, mais toujours en respectant la conduite du régent, auquel il ne faisait connaître que par un silence profond qu'il ne

l'applaudissait pas, tandis que les véritables roués étaient, au contraire, en toutes choses ses bas complaisants.

La vie ordinaire du régent était de donner une partie du jour aux affaires; mais le soir il se retirait avec ses maîtresses et ses roués, pour souper, jouer, boire, etc., avec eux, pour assaisonner le repas des nouvelles les plus joyeuses et les plus divertissantes de la ville; tous se rendaient vers les neuf heures au Palais-Royal, avec madame de Mouchy, madame de Sabran, la duchesse de Gesvres, et souvent madame de Berry, fille du régent, qui, jeune encore, était initiée dans tous les secrets nocturnes.

A cette étrange société se joignait quelquefois un détachement de filles d'opéra pour égayer la compagnie; on y voyait des comédiens et d'autres personnages qui, sans être distingués par la naissance, pouvaient y briller par un esprit léger, par des réparties heureuses, ou par leurs talents connus dans la débauche. Là on jugeait la vertu et la justice même; on frappait de ridicule tout ce qui tenait aux maximes de la vieille cour, qu'on n'appelait plus que *l'antiquaille*. De là enfin étaient exclus tous laquais et cuisiniers pour servir la compagnie; chacun y avait son office, et, quand l'heure accoutumée était arrivée, les portes se fermaient, et, tout Paris eût-il été en combustion, il n'y avait plus de régent; tout était inaccessible. Il n'y avait alors dans la compagnie ni princes, ni comédiens, ni maîtresses, ni ton, ni cerémonial; les rangs confondus y étaient dans une égalité parfaite; celui qui pouvait dire les choses les plus piquantes était celui qui dominait. Quelquefois même, oserai-je le dire, on éteignait les bougies, et le duc d'Orléans, qui, de son naturel, était fort curieux des anecdotes scandaleuses, ayant placé une fois des flambeaux allumés dans une grande armoire disposée favorablement, en ouvrit les deux battants à la fois, et dévoila dans l'instant de grands secrets à la compagnie.

Dans ces orgies le régent apprenait toutes les nouvelles du

jour; il y formait, disait-il, son jugement sur la valeur des personnages de distinction; et, comme il était permis de tout dire, il y étudiait l'opinion publique; mais il y gardait son secret, ne laissant point connaître à la compagnie quel profit il pouvait retirer de cette licence; il s'y jouait lui-même des railleries souvent dirigées contre lui et contre ses maîtresses, qui s'y trouvaient toutes ensemble et toujours en grand nombre, quand la régnante n'avait point l'art ou les moyens d'expulser les autres. Tous ces débauchés quittaient la partie le lendemain matin, et plusieurs, qui étaient pris encore du meilleur vin de Champagne, allaient se reposer chez eux des fatigues de la veille et reprendre des forces pour recommencer le lendemain.

Personne n'était aussi aimable que le régent dans ces compagnies nocturnes; il avait beaucoup de douceur, de politesse et d'humanité; il ne voulait jamais offenser personne, surtout en face, affectant toujours avec beaucoup d'esprit les manières les. plus douces. Souvent par des propos on lui déplaisait beaucoup; alors il se contentait de dire, quand on revenait trop souvent à la charge sur la même personne, qu'on lui ferait plaisir d'attaquer un autre courtisan. C'est ainsi qu'il en usa avec ceux de ses favoris qui lui disaient du mal de Law ou d'autres gens indignes de ses faveurs. Amoureux de toutes les jolies femmes qu'il voyait, il n'était jaloux d'aucune, préférant les jouissances aux délicatesses de l'amour. Libre dans ses discours, il savait dissimuler, et, quoiqu'il connût parfaitement le monde, il en usait avec lui comme s'il ne le connaissait pas.

Il se fit peu à peu une telle habitude de ces assemblées nocturnes qu'elles furent nécessaires à son bonheur, et, quand il n'avait point passé la nuit de cette manière, il l'avait employée à courir avec ses compagnons de débauche. Sa facilité de marcher de nuit avec peu de monde, et souvent à pied, alarmait ses amis et toute sa famille; souvent il allait, comme un

simple particulier, dans des sociétés connues par la hardiesse de leurs principes ou par la facilité de la conduite des voluptueux qui les composaient; et toutes les compagnies lui étaient bonnes, si l'esprit, les beaux-arts, la littérature, le libertinage y dominaient. Telle était sa vie privée; on ne tait ici que les détails indignes de l'histoire.

Tel était le caractère du régent et des seigneurs de sa cour secrète. Les princesses, qui avaient conservé le ton de l'ancienne cour, vivaient au contraire avec beaucoup de retenue et de décence, et madame d'Orléans, fille de Louis XIV et de madame de Montespan, ne se désista jamais de ce ton de réserve dans les propos et dans les manières qu'elle tenait de son père. Elle n'était que légitimée de France.

Elle tenait néanmoins à tel prix d'être la fille de Louis XIV qu'elle fit toujours entendre qu'elle honorait le duc d'Orléans par son mariage. Elle porta à un tel point toutes ses prétentions que la faction contraire aux princes légitimés lui donnait le nom de *madame Lucifer,* expression que le régent son époux employait quelquefois, et même publiquement, pendant les affaires des princes légitimés. De là cette froideur qu'elle marqua toute la vie pour son époux, et les manières de grandeur qu'elle affecta toujours avec lui, sans témoigner aucune inclination particulière quand il se montrait à elle comme époux, ni jalouse quand il s'échappait d'elle, n'ayant d'autre crainte que de manquer à Louis XIV, son père, qui avait profité de son néant, avant de l'avoir légitimée, pour en faire un enfant soumis et sans volonté.

La duchesse de Berry, fille du régent, était douée d'un grand esprit, d'une imagination brillante, mais folle, qui lui faisait envisager, comme à son père, les entreprises les plus hardies comme les plus louables. Sa figure était imposante et sa conversation pleine de charmes; mais un tempérament violent, et pressé de jouir des plaisirs, gâta tout ce qu'il y avait de beau, de grand, de naturel dans cette princesse, et lui fit

goûter les principes de son père, qui l'appela jusqu'aux orgies nocturnes que le prince se permettait avec des femmes suspectes ou libertines et avec tous les compagnons de ses débauches. La duchesse de Berry, devenue veuve, prit dans cette société un ton de facilité dans les mœurs, un dégoût pour l'étiquette et un tel amour pour la liberté qu'elle s'abandonna à tous les mouvements de son caractère et à toute l'impulsion des sens. Outre ses amours, qu'on lui reprocha sans cesse, avec s. p..., elle eut toujours plusieurs autres amants, qu'elle changeait souvent pour les reprendre de nouveau. Elle eut d'abord l'écuyer de la grande écurie, nommé Salvert. La Haye, page du duc de Berry, lui succéda, avec le titre de son gentilhomme; ce qui lui fit donner un nom scandaleux (1), à cause de la proximité du domicile, joint à la qualité d'amant. Malgré ce sobriquet, que toute la ville s'entendit, pour ainsi dire, à lui conserver, le marquis de La Rochefoucauld lui succéda; il était capitaine de ses gardes et fut nommé comme celui qui l'avait précédé. Le marquis de Bonivet, chambellan du duc de Berry vint après, et puis le comte Daidie, officier des gardes-françaises.

Malgré ce caractère facile et libertin, madame de Berry était souvent déchirée de remords. Élevée en partie dans les principes de l'ancienne cour, élevée aussi dans ceux de la nouvelle, elle était tourmentée tour à tour des transes des libertins religieux et des libertins sans religion. Quand elle était travaillée de repentirs, elle quittait le monde et retournait au Dieu des pécheurs, avec lequel elle se réconciliait; on la voyait alors s'ensevelir dans le fond d'un couvent de Carmélites; elle jeûnait et priait, se levant la nuit pour dire l'office avec elles, gémissant sur les égarements de sa vie passée et prenant la discipline. Ensuite, quand le besoin des plaisirs la tourmentait de nouveau, elle ressuscitait comme de l'autre monde, laissait ses

(1) M. *Tout-prêt.*

rosaires et ses confesseurs, revenait à Riom ou à La Haye, et tenait sa cour; en sorte que sa vie fort courte se passa dans de perpétuelles alternatives de repentirs et de jouissances; et comme Louis XIV et le grand Dauphin avaient donné le ton d'épouser leurs maîtresses, madame de Berry voulut épouser son amant. Maurepas dit, dans ses *Mémoires*, que la duchesse de Berry se maria avec Riom dans sa chapelle, ajoutant que ce fut le curé de Saint-Sulpice qui en fit la cérémonie secrètement. Riom ne voulut jamais avouer son mariage, mais il ne le nia pas. Il traitait alors sa princesse avec une rigueur extrême, ayant appris, disait cet insolent époux, qu'il fallait traiter durement les princesses du sang amoureuses pour en faire quelque chose. Sa brutalité allait même jusqu'à la battre, et la duchesse de Berry eut une fausse couche pour l'avoir été. Riom cependant n'avait rien en lui-même qui pût charmer cette princesse; il était mal fait, il avait la figure d'un Chinois. Il était recherché néanmoins, et même couru des femmes, ayant le talent surtout de les persuader. Il avait fait accroire à madame de Berry que les rois d'Espagne étaient les usurpateurs des États de ses aïeux, qui régnaient autrefois en Aragon, et madame de Berry, haute et glorieuse, avait conçu l'espérance de s'y voir rétablir par son père.

La dernière maladie de cette princesse fut affreuse. Après ses couches elle partit pour Meudon, où Lafosse, son chirurgien, lui dit qu'elle pouvait aller se promener, même dans les jardins; elle y prit une fraîcheur si contraire aux nouvelles accouchées qu'elle en eut ce qu'on appelle un *lait répandu*. Elle traîna environ un mois, et mourut avec intrépidité et avec quelques témoignages de repentir, souvent visitée par le Père Honoré, carme, par le Père de La Tour, jésuite, et par le curé de Saint-Sulpice. Elle ne fut regrettée ni de son père ni de personne, et tout Paris répéta alors un bon mot qu'on lui attribuait, et qu'elle répondit aux médecins qui l'exhortaient à prendre quelques remèdes, pour allonger sa vie qui était en

danger. *Eh bien*, leur répliqua-t-elle, *ma vie sera courte, mais bonne.*

Riom, son époux, était alors à l'armée, à la tête de son régiment, et y était dans une espèce d'exil, que son insolence lui avait procuré; car, soupant avec madame de Berry et avec le régent, et ce prince lui reprochant, en présence de sa fille, quelques anecdotes scandaleuses qu'il avait apprises de la police, Riom, chaud d'un peu de vin, répondit au régent qu'il ne descendait pas, comme lui, de son rang dans ses amours. Le régent, piqué, obligea Riom de sortir de Paris, avec défense d'y rentrer.

Aussitôt que madame de Berry eut expiré, M. de Mouchy, qui savait combien il était haï de toute la maison, et craignant d'être insulté de ceux qu'il avait maltraités, et toujours impunément, prit son épée, s'évada le plus secrètement qu'il put par le bois de Boulogne, et, sa femme l'ayant secrètement suivi peu de temps après, tous les deux disparurent de Paris et de la cour et n'y revinrent jamais.

Quant au comte de Riom, qui avait toujours été, excepté avec sa princesse, le plus doux et le plus obligeant des hommes, il fut regretté de tout le monde, et sa fortune fut si médiocre qu'il put à peine s'entretenir honnêtement et garder son carrosse. Il regretta moins la fortune qu'il n'avait pas faite qu'une bonne amie dont il avait abusé, et qui avait pour lui une amitié véritable et la plus grande confiance, malgré ses mauvais traitements. De retour à Paris, un an après, il fit rarement sa cour au régent et n'en fut pas reçu volontiers. La duchesse, près de mourir, avait chargé un courrier de plusieurs pierreries de grand prix pour les porter à Riom, dernier témoignage de son amitié pour lui; mais le régent, en ayant été averti par La Vrillière, secrétaire d'État, lui demanda ces pierreries, comme héritier.

Madame de Berry avait imité de son père la facilité de recevoir tout le monde et d'aller dans tous les lieux sans cérémo-

nial ; elle était curieuse de savoir ce que le public disait d'elle, et disparaissait fort souvent du palais du Luxembourg, où elle habitait, pour entendre seule les propos qu'on y tenait le soir dans des cercles.

Le discours qu'elle y tenait un soir, en se promenant avec les dames de Mouchy, de La Rochefoucauld et d'Arpajon, engagèrent quelques clercs de procureur à les insulter en les accostant ; elles, curieuses de savoir jusqu'où se porterait cette audace, répondirent aux agresseurs par des éclats de rire ; mais, les clercs annonçant impudemment ce qu'ils désiraient, elles crièrent au secours et appelèrent les suisses, qui parurent sur-le-champ et délivrèrent ces dames. Madame de Berry se crut obligée de fermer son jardin, ce qui excita un murmure général, parce qu'on n'en sut pas sur-le-champ la véritable cause. Cependant, malgré sa popularité envers les gens du commun, elle était haute envers ceux de son rang, affectant le plus grand mépris pour les enfants légitimés de Louis XIV, qu'elle humiliait à chaque instant, et ne pouvant souffrir sa mère, parce qu'elle était du nombre des légitimées. Un jour elle frappa l'huissier qui, pour elle, avait ouvert les deux battants ; et tandis qu'elle marquait beaucoup de soumission pour ceux de ses amants qui savaient s'emparer de son esprit, tandis que Riom ou La Haye la dominaient despotiquement et l'assujettissaient à leurs volontés, à leurs goûts, à leurs caprices, rien ne pouvait dompter sa superbe, et ni sa mère, ni son mari ne purent jamais obtenir qu'elle eût pour eux la moindre condescendance, ce qui eût été plus difficile encore au duc d'Orléans, quoiqu'il eût sur elle le triple avantage de régent, de père et d'amant.

Les autres enfants du régent, quoique retenus sans cesse par madame d'Orléans, étaient encore, en 1715, en bas âge. Le duc de Chartres, né en 1703, était élevé par des jansénistes, suivant le parti qu'avait pris son père de s'attacher à leur faction ; Louise-Adélaïde, qui avait dix-neuf ans, reçut

les impressions de ce parti; Charlotte-Aglaée, mademoiselle de Valois, depuis duchesse de Modène, n'avait encore que seize ans; mademoiselle de Montpensier, depuis reine d'Espagne, et mademoiselle de Beaujolais, dans l'enfance, devaient se ressentir un jour des principes d'une cour licencieuse; mais Charlotte-Élisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, douairière, veuve de Monsieur, frère unique du roi, et mère du régent, tenait encore sa cour au Palais-Royal à l'âge de soixante-six ans, et la tenait avec dignité. Elle avait conservé toutes les bienséances, toute l'étiquette de l'ancienne cour; elle en aimait le faste, les plaisirs et la représentation; elle avait conservé aussi tout ce qu'il y avait autrefois de brusque et de sauvage dans les mœurs de sa jeunesse et de son pays natal, étant encore tout Allemande dans ses principes et dans ses propos. Elle était franche, sans finesse, sans détours, sans pruderie, et toujours l'ennemie déclarée de madame de Maintenon, qu'elle n'appelait jamais que la *vieille truie*, *la sorcière*, *la bigotte*, *la veuve Scarron*.

Madame portait des perruques d'homme; elle avait une meute de chiens, montait à cheval, et les plus indomptables elle les domptait; elle allait à la chasse, maniait l'épée, le fusil, toutes sortes d'armes, et savait courre le cerf. Elle aimait passionnément le régent son fils, parce qu'elle voyait en lui beaucoup de choses qu'il ne tenait que d'elle, et son attachement se montrait même en faveur de tous les enfants illégitimes du prince, dont elle prenait soin. Quand elle était seule chez elle, elle passait son temps à écrire à toutes les cours d'Allemagne, et disait qu'elle y avait adressé dans sa vie plus de dix volumes *in-folio* d'anecdotes de la cour de France. Elle se nourrissait comme les paysans; elle avait une santé de fer, et si bien établie qu'à l'âge de soixante ans elle n'avait jamais été malade.

Le prince de Condé, qu'on appelait communément M. le Duc, avait deux frères et six sœurs; l'aînée, qui était bossue, fut

religieuse à l'abbaye Saint-Antoine ; la seconde fut mademoiselle la princesse de Conti, troisième douairière ; la troisième, mademoiselle de Charolais, qui avait pour le duc de Richelieu une passion bien décidée ; la quatrième, mademoiselle de Clermont ; la cinquième, mademoiselle de Sens, et la sixième, mademoiselle de Vermandois. Les comtes de Charolais et de Clermont étaient ses deux frères. Le père de tous ces enfants ayant été frappé de mort subite, cet événement avait fait partir sur-le-champ toute la famille pour Versailles, pour demander ses charges au feu roi. Madame la duchesse, la princesse de Conti, première douairière, et son fils surprirent le monarque à son petit lever, et Monseigneur, cette fois-ci, se mêla de parler pour le jeune prince, craignant que le roi ne donnât la plupart de ces charges au duc du Maine, qu'il haïssait, et qui n'oublia jamais de la vie le tort que Monseigneur et la maison de Condé faisaient à sa fortune, que le roi augmentait alors chaque jour.

Ainsi monsieur le Duc avait été revêtu, à l'âge de quatorze ans, des charges que son père avait eues, et se trouva l'aîné de sa maison. Son père l'avait toujours traité fort durement ; mais, devenu maître de sa personne, il quitta ses études et ne s'occupa que de plaisirs, même à l'armée de Flandre, où il se distinguait par son courage et par ses bontés pour le soldat. La vie qu'il y menait lui attira un ordre mortifiant de la part du feu roi, qui le fit observer jusque dans sa tente et recommanda sa conduite au maréchal de Villars. C'est pour ces mêmes raisons que la princesse de Conti, première douairière, résolut de le marier, dans un âge encore fort tendre, avec la fille du prince de Conti, qui était haïe et persécutée de sa mère ; mais ce mariage ne le détourna pas de ses passions accoutumées ; il refusa même à son épouse de consommer son mariage. Elle devint ensuite toute bossue et contrefaite, ce qui l'éloigna d'elle pour toujours.

En 1713 le duc de Berry blessa ce prince à la chasse, et

il en perdit l'œil gauche, frappé d'un grain de plomb qui se fixa dans l'orbite de l'œil et qui fut extrait à sa mort par des chirurgiens, à l'ouverture de son corps. Il ne fréquentait, pendant sa maladie, que le marquis de Gesvres, son ami, qui voulait le servir exclusivement. Enfin, après sa guérison, il s'attacha à madame de Nesle, parce qu'on lui dit qu'il était du bon ton d'avoir une maîtresse titrée, et madame de Prie, comme nous le dirons dans son temps, remplaça madame de Nesle.

Le duc du Maine avait quelques connaissances dans les lettres et les arts; il avait le talent, dans la conversation, de plaire à tout le monde, d'y paraître aimable, et même de se faire désirer; mais, dans le fond de son cœur, il n'aimait personne que lui-même, vivant dans une apathie parfaite sur ce qui ne lui était pas personnel, et traitant souvent avec indifférence ses propres intérêts, s'ils exigeaient de lui quelque contention d'esprit ou quelque travail. Jamais il n'avait rendu de bons services à personne quand il jouissait de la faveur du feu roi, et souvent il en rendait de mauvais. Il n'avait pas cependant de grands vices, mais aussi il n'avait aucune vertu d'éclat. Faible de son naturel, il se laissait maîtriser par sa femme, qui tenait à Sceaux une cour superbe et qui ajoutait à tout l'extérieur de la grandeur et du cérémonial les agréments et les lumières de l'esprit. Elle avait pris sur le duc du Maine, son époux, un tel empire que ce prince était presque nul dans son château. Intrigante et tracassière, elle avait l'art de cacher ses dangereux talents et ses mouvements pour l'agrandissement de sa maison sous les dehors d'une vie entièrement occupée de plaisirs, de fêtes et de littérature, attirant chez elle les poëtes du temps, les beaux-esprits, et tout ce qu'il y avait de courtisan à la mode dans ce genre-là. Elle imaginait avec eux des fêtes d'un genre nouveau, des fêtes nocturnes, par exemple, qu'elle appelait *ses grandes nuits*, par opposition à celles du duc d'Orléans, qu'elle haïssait, et qui n'avaient pour but que la débauche, tandis que les fêtes nocturnes de madame du Maine

se passaient avec tout l'appareil de la représentation. Elle imagina une fois de personnifier les divinités nocturnes avec tous leurs attributs; mais ces farces, qui s'éloignaient de la belle nature, qui n'avaient rien que d'arbitraire et d'idéal, et qui ne pouvaient rendre rien de ce que la nature exécute, la rendirent ridicule aux yeux de toute la cour, et surtout du feu roi, qui avait le goût exquis sur toutes les matières de ce genre, sur les fêtes et sur les plaisirs. On ne put approuver qu'on eût imaginé à Sceaux des fantômes enveloppés de crêpes noirs, qui dansaient, chantaient et récitaient des vers analogues aux circonstances ou relatifs à la princesse. Ce mauvais goût ne dura pas; le jeu, la danse et les pièces de théâtre lui succédèrent.

Madame la duchesse du Maine imagina ensuite un nouveau genre d'amusement; elle institua *l'ordre des Abeilles* et l'assujettit à des statuts. Les plus grands seigneurs de la cour ambitionnèrent d'être admis dans cet ordre, qui leur donnait le droit d'avoir des rapports immédiats avec madame du Maine; les dames n'en furent pas exclues; et, tandis que ces espèces de folies de Sceaux avaient l'air d'être imaginées pour passer le temps, la princesse s'en servait adroitement pour parvenir à ses fins, qui étaient l'agrandissement de sa maison.

Les gens de talent qui venaient à Sceaux étaient l'abbé de Chaulieu, vieillard aveugle, sourd, octogénaire, et qui avait encore la coquetterie d'une femme et l'imagination d'un jeune homme de vingt-cinq ans; ses contrastes, qui amusaient la cour de Sceaux, le rendaient curieux et intéressant. Le marquis de Lassay, homme savant en anecdotes; La Grange-Chancel, qui avait été page, qui en avait conservé la facilité et le ton avec beaucoup d'esprit, et qui apprit à Sceaux les anecdotes vraies et fausses des *Philippiques* qu'il lut plusieurs fois à cette société et avec applaudissement; l'abbé Genest, ecclésiastique toujours décent et connu par ses saillies brillantes; le premier président, et le duc de Brancas, qui y portait son imagination vive

et légère, et qui avait l'art de plaire au duc d'Orléans et au duc du Maine, étaient reçus dans cette société.

Mais, autant la cour de Sceaux était bruyante et expressive dans ses plaisirs et ses goûts, autant le comte de Toulouse était modeste, réservé; aussi était-il aimé et respecté de tout le monde, même du régent, qui n'aimait pas les enfants légitimés de Louis XIV. Le comte de Toulouse vivait dans une espèce de recueillement perpétuel, sans liaison particulière comme sans haine, attentif seulement, par ses propos et ses actions, à plaire à tout le monde.

CHAPITRE VII.

Le régent et madame de Berry, sa fille, à l'Opéra. — Bals masqués qu'on y donne. — Passion de mademoiselle de Charolais pour Richelieu. — Rendez-vous que donnaient les princesses. — Fêtes nocturnes chez le comte de Gacé. — Son duel avec Richelieu, qui est conduit pour la seconde fois à la Bastille. — Mademoiselle de Charolais vient l'y voir.

La volupté régnait en souveraine dans tous les lieux où le régent et madame de Berry se trouvaient. L'Opéra était ouvert trois fois la semaine en été et quatre en hiver; les comédiens français et italiens y représentaient les jours où il n'y avait pas d'opéra. Le régent avait une petite loge, un cabinet séparé, dans lequel il avait fait mettre un lit de repos, et il y allait plus souvent que dans sa grande loge, destinée à la représentation. Madame de Berry en avait une semblable vis-à-vis, où elle allait avec Riom et avec d'autres favoris. Les autres princesses avaient des loges aussi, mais elles n'étaient ni si grandes ni si commodes, quoique placées sur le théâtre; elles y menaient leurs amants et les amis de ces amants. Le Père Sébastien, religieux carme, membre honoraire de l'Académie des Sciences, et habile ingénieur, avait trouvé la manière d'enlever facilement le plancher du parterre, entre l'amphithéâtre et le théâtre, et faisait de toute la salle un grand salon parfaitement régulier; on y donnait des bals masqués, et le plus grand nombre de dames, se découvrant sous prétexte d'être incommodées de la chaleur, ne songeaient qu'à se faire admirer et à jaser avec tous les masques. Le régent descendait dans cette salle avec quelqu'une de ses maîtresses, qu'il promenait toute la nuit dans le bal, s'amusant de toutes les femmes qui s'y trouvaient. Ces parties de débauches et les veilles étaient d'autant

plus dangereuses pour lui que le lendemain matin il était peu en état de vaquer aux affaires, et il risquait de perdre entièrement le peu de vue qu'il avait, à cause de ses débauches en plus d'un genre, qui le privèrent à la fin d'un œil, en 1716.

Les fêtes et les divertissements devinrent encore plus fréquents à l'arrivée du duc et de la duchesse de Lorraine, sœur du régent, qui étaient venus pour rendre hommage au roi à cause de leur duché de Bar. Son beau-frère les logea au Palais-Royal, ainsi que la maîtresse du duc, sans que la duchesse y trouvât à redire; au contraire, elle en avait fait sa meilleure amie, tandis que le mari était le favori du duc. Ainsi les cours étrangères se mettaient à l'unisson et venaient imiter en France celle du régent, dont les fêtes libres étaient un jeu perpétuel du cérémonial et de l'étiquette qui contrariaient les plaisirs et les divertissements. Peu à peu s'introduisit en France cette maxime que les femmes devaient fermer les yeux sur les égarements de leurs maris, obligés d'avoir les mêmes attentions pour leurs femmes; et bientôt, parmi les grands seigneurs, on regarda, à la cour, comme une folie inconcevable de se conduire *bourgeoisement*. On disait qu'il fallait laisser cette vie commune aux restes de la cour de l'ancien temps. Ces principes passaient de la cour du régent dans le reste de la France; les princes étant pervertis, la corruption se communiquait aisément.

Les princes du sang, à l'exemple du régent, jouissaient aussi de la liberté des temps, et le roi était à peine expiré que mademoiselle de Charolais, par exemple, se prit d'une telle passion pour le duc de Richelieu, que, malgré ses infidélités, elle ne cessa jamais d'aimer éperdument. Ceux qui l'entouraient furent si touchés de ses tourments qu'ils tâchaient de les tempérer en favorisant leurs entrevues secrètes, mais que, peu après, le duc divulgua. La princesse sa mère, furieuse de ces amours, maltraitait sa fille, ne pouvant souffrir qu'elle imitât une conduite dont elle lui donnait l'exemple; mais le jeune seigneur allait faire l'amour pendant la nuit à l'hôtel; l'appar-

tement de la jeune princesse étant au rez-de-chaussée sur le jardin, dont il avait une clef, il arrivait chez elle par la fenêtre, sans que personne s'en doutât.

Les gens à la fin les devinèrent. Peu contents de ce qu'ils n'avaient plus besoin de leur ministère, ils ne cessaient de les épier et de les suivre de l'œil ; car le souverain bonheur de ceux qui environnent les princes et les grands est de les tenir dans leur dépendance de cette manière. Ils trahirent donc les deux amants pour les obliger de traiter avec eux. C'était un esclavage que le duc de Richelieu n'était point dans le dessein de faire endurer à sa princesse. Il la connaissait capable de tout entreprendre pour conserver ses habitudes avec lui ; il forma donc une ligue avec les princesses qu'il savait avoir des amants et les mêmes besoins que lui. Il traita avec madame la princesse de Conti, sœur de son amante, à laquelle le marquis de La Fare était attaché, malgré la jalousie de son mari, et il associa encore à la faction amoureuse madame de Berry, alors aimée de Riom, qui était son ami.

Mademoiselle de Charolais, madame de Conti, sa sœur, madame de Berry donnaient des rendez-vous à La Fare, à Riom et au duc de Richelieu, tantôt chez l'une des princesses, tantôt chez l'autre, pour tenir des conseils sur les dangers de la ligue. Mademoiselle de Charolais faisait des vers sur les affaires du temps ; elle avait de l'esprit, de la hardiesse dans le caractère, et plus de sens que de libertinage dans l'esprit. Madame de Berry au contraire réunissait tout ; ce qui rendait les entrevues extrêmement piquantes pour des jeunes gens de cet âge. Mais bientôt la ligue se dissipa ; car, quoique la mère ne pût ni empêcher que ses deux filles allassent se voir, ni que madame de Berry les reçût chez elle, on sut bientôt que les plaisirs les plus vifs qu'on prenait en commun étaient le motif des visites, qui avaient l'appareil extérieur de la bienséance ; on sut aussi que La Fare et Riom s'y trouvaient avec le duc de Richelieu. La mère redoutable déclara alors une guerre ouverte à sa fille,

que celui-ci ne put voir davantage, car elle était maltraitée; et, comme on lui défendit avec hauteur de le revoir, il prit fantaisie un jour à son amante de s'échapper de sa loge, où elle était seule avec ses dames, pour voler dans la sienne. Cette imprudence fut aperçue de beaucoup de monde; on la donna comme la nouvelle du jour, on la répéta, elle devint l'objet de la conversation de toutes les sociétés, et la princesse fut obligée d'ôter à sa fille tout ce qu'elle lui avait accordé de liberté. Les mères des princesses du sang, moins puissantes que les autres mères, doivent, dès leurs plus tendres années, veiller sur les corrupteurs qui les environnent. La mère de la princesse avait à se reprocher une trop grande négligence; car Duchayla, homme d'esprit, à fines réparties, avec une tête farcie d'anecdotes, avait le talent de l'amuser et de lui plaire. La mère ne pouvait à la fois s'occuper de sa fille et du comte Duchayla, et les obstacles qu'elle voulut, mais trop tard, opposer à ces amours, augmentèrent la passion de la jeune princesse.

La cour du régent, qui jouissait scandaleusement de tous les plaisirs, donnait le ton aux princes et à tous les rangs; partout on voulait imiter les orgies de Saint-Cloud et du Palais-Royal.

On publia que des seigneurs distingués, se permettant des fêtes nocturnes chez le comte de Gacé, avaient commis des actions dignes des temps d'Héliogabale; on nommait madame de Nesle, le prince de Soubise, le comte et la comtesse de Gacé. La méchanceté alla jusqu'à attaquer madame de Gacé d'une manière plus atroce que les autres dames. On accusa le duc de Richelieu d'avoir dévoilé ce qui se faisait dans ces obscures débauches; on lui prêta des propos, qu'il n'avait pas tenus, sur le compte de madame de Gacé. Ce bruit irrita tellement le comte son époux (depuis comte de Matignon) qu'il demanda une épigramme sanglante contre Richelieu à quelque auteur satirique de ce temps-là, qui lui fit une chanson. La première fois que Gacé le rencontra au bal de l'Opéra, il la chanta devant lui, et dit à l'oreille d'une femme avec laquelle Richelieu conversait : « *Belle*

« *princesse, n'écoutez pas un masque aussi perfide en amour;* « *il dévoilera tout*. » Richelieu se leva en fureur ; l'autre le suivit, et ils s'arrêtèrent au milieu de la rue Saint-Thomas du Louvre, où le combat fut très-animé. Richelieu blessa Gacé au bras et en deux autres endroits, mais légèrement ; Gacé, supérieur en forces et en âge, allongea mieux le bras et lui passa l'épée à travers le corps, sans offenser les entrailles ; alors on les sépara. Gacé, à peine blessé, rentra au bal. Cette affaire se passa le 17 février 1716, en présence d'un grand concours de monde qui dans l'instant s'était rassemblé ; elle fit dans Paris un tel bruit que le parlement, qui avait alors des querelles interminables avec les Pairs, voulut en prendre connaissance. Voici en peu de mots l'objet de ces différends de la pairie avec le parlement.

Le feu roi eut à peine les yeux fermés que les présidents arrêtèrent de refuser le salut aux Pairs, et ordonnèrent que, si les Pairs persistaient à le demander et s'ils donnaient leur avis le chapeau sur la tête, les voix ne seraient pas comptées. Les Pairs, au contraire, voulaient absolument qu'on les saluât du bonnet, et que, dans les audiences des bas siéges, le rang et la suite des Pairs ne fussent pas interrompus par un conseiller, que la cour ferait toujours placer au fond du banc. Il y avait bien d'autres querelles aussi minutieuses et aussi ridicules ; mais tout ce qui tient aux étiquettes de rang est en France une affaire d'État, les formes monarchiques exigeant une expression apparente de la différence des rangs, qui, dans les républiques, sont confondus.

Le parlement et la pairie, qui ne font qu'un même corps, étaient donc divisés ; mais le régent, qui avait promis de les réunir sur l'article du salut, ce qui était le grand obstacle, les laissa au contraire dans leur désunion et leur animosité. Il suivait en cela les pratiques du feu roi, qui voyait volontiers l'antipathie perpétuelle des seigneurs de la cour contre le reste du parlement. La réunion d'un corps de magistrature qui raisonne

et d'un corps militaire qui agit eût été redoutable à l'autorité que ce monarque avait consolidée, et le duc d'Orléans ne conserva que trop les principes de l'ancien ministère sur cet article délicat.

Le régent sut que le parlement allait procéder contre l'affaire de la rue Saint-Thomas du Louvre. Cette cour avait en effet rendu un arrêt, le 27 février, signifié à l'hôtel de Richelieu, portant que, dans quinze jours à dater de la signification le duc serait tenu de se remettre dans les prisons du palais, pour se justifier d'un combat avec le comte de Gacé. Richelieu présenta au roi une requête dans laquelle il remontrait que, revêtu de deux duchés, qu'il tenait en pairie de Sa Majesté, il ne pouvait connaître d'autres juges naturels qu'elle et ses pairs; il la suppliait donc de présider le jugement ou de nommer une commission pour le juger, récusant le parlement à cause du procès pendant entre cette cour et les Pairs, et demandant les formes usitées à la pairie.

Deux jours après, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon et de Langres, Pairs ecclésiastiques, les ducs de Sully, de La Force, de Charost, de Chaulnes, d'Uzès, de Saint-Simon, de Luxembourg, de Tresmes et d'Antin, chargés de la procuration des Pairs, présentèrent une requête au roi contre la démarche du parlement, qu'ils qualifièrent d'usurpation. *Ce n'est plus*, disaient-ils au roi, *aux honneurs extérieurs attachés à la pairie, à la décence d'un salut, à l'ordre des séances, ni au droit d'opiner que se bornent les entreprises du parlement; il attaque jusqu'à l'essence de la pairie en voulant juger les Pairs.*

Pour soutenir sa juridiction le parlement cita au roi huit exemples de ces jugements des Pairs, tous sans application à la cause présente; mais les Pairs répliquèrent par cinquante-six autres qui établissaient depuis six cents ans leur indépendance. Cependant, sans attendre la décision du roi, le parlement avait mis en exécution son arrêt du 27 février, pour

l'affaire, malheureusement trop publique, de la rue Saint-Thomas du Louvre. Une simple lettre de cachet arrêta toutes les formalités, et, le 5 mars 1716, Richelieu reçut l'ordre, de même que Gacé, d'aller à la Bastille.

Le parlement ne discontinuant point ses poursuites, le régent lui abandonna, le 18 mai, cette cause, en vertu d'une déclaration du roi, laissant cependant les deux adversaires sous la sauve-garde du roi. Le parlement nomma Ferrant pour les interroger, et ils jurèrent tous les deux qu'ils ne s'étaient point battus en duel. Il ne se présenta pas de témoins, quoiqu'on publiât des monitoires, et, le 19 juin, les Pairs appelés par le roi, se trouvant assemblés en parlement, prononcèrent un plus ample informé sur cette affaire.

Les juges étaient bien assurés qu'ils s'étaient battus a outrance, mais les informations leur furent favorables. On avertit alors Richelieu qu'il serait fait une visite des corps, ce qui rendait l'affaire plus délicate. Pour prévenir les suites de ce nouveau genre de preuves, Richelieu imagina de couvrir sa blessure d'un léger taffetas, et d'appeler un peintre expérimenté pour qu'il lui donnât un ton de couleur semblable à la peau naturelle et environnante; alors toutes sortes de preuves déposèrent qu'il ne s'était pas battu en duel.

Cependant deux mois s'étaient écoulés dans la Bastille sans qu'il vît sa princesse chérie ; une pluie d'or lui ouvrit les portes de sa prison, et la promesse des plus grandes récompenses, faite par deux princesses du sang, éblouissant les gardes et les guichetiers, il fut visité par l'amour. L'autorité a beau menacer de punir de mort quiconque trahit le secret des prisons d'État, on les ouvrit à des profanes, et l'amoureuse Charolais, moins surveillée par la vieille princesse sa mère, profitant de sa liberté pour exécuter un plan de corruption, pénétra jusqu'à Richelieu à la Bastille. Elle se faisait accompagner par madame la princesse de Conti, sa sœur, et, déguisées toutes deux en femmes du commun, elles arrivaient chez lui après la

brune. Elles multiplièrent ainsi leurs dangereuses visites, sans que la princesse, ni la cour du régent, ni le gouverneur de la Bastille en eussent le moindre avis ni soupçon. C'est peut-être aussi le premier exemple d'une pareille preuve d'amour dans une princesse du sang.

On peut croire ce qui en arriva; la blessure de Richelieu se rouvrit, quoiqu'elle fût souvent traitée par des mains douces qui en tempéraient la douleur. Mais la cour, que la police parvient à instruire de tout, eut quelques avis enfin de ces courses invincibles, et le gouverneur, qui eut l'ordre d'examiner quelles étaient ces femmes charitables qui lui apportaient de l'onguent, les ayant nommées au régent, toute communication fut dès lors interrompue; ce qui accéléra la guérison et referma les blessures. Les preuves du combat ne s'étant point manifestées, le parlement les déclara absous d'un prétendu duel; et le 21 août 1716 Richelieu sortit de la Bastille, après avoir vu et embrassé Gacé, et avoir dîné avec lui chez le gouverneur.

CHAPITRE VIII.

Lutte du parlement contre la noblesse; Mémoires de part et d'autre. — Guerre ouverte entre les princes légitimes et les princes légitimés. — Autres différends entre la haute noblesse et les Pairs. — Le mot d'états généraux prononcé.

Le régent n'ayant point voulu terminer, comme il l'avait promis, les différends des Pairs avec le parlement, ces deux partis se livrèrent à des querelles scandaleuses. Les Pairs dirent que le parlement était du tiers-état; le parlement répliqua que leur chef, chancelier de France, était l'égal du connétable et des maréchaux de France, et que les présidents à mortier allaient de niveau avec les ducs et Pairs, qui étaient au-dessous du chef de la magistrature; et, comme les Pairs s'étaient permis des plaisanteries sur la naissance des présidents, ceux-ci, pour mortifier les Pairs, adressèrent au régent le fameux Mémoire manuscrit où ils attaquèrent presque toutes les familles titrées de la cour, prétendant qu'elles descendaient de quelque source honteuse et que leur crédit ou la seule faveur des rois les avait élevés à leurs dignités.

On peut voir à la fin de ce volume, dans les pièces justificatives (lettre *A*), le Mémoire du parlement contre les ducs et celui des ducs contre les parlements.

La magistrature reprochait à la pairie que les ducs de Crussol sortaient d'un apothicaire, ennobli en 1304, par un évêque; les Béthune, d'un aventurier; les Wignerot, d'un domestique, joueur de luth chez le cardinal de Fleury; les ducs de Saint-Simon, de l'écuyer de madame de Schomberg, et le duc de La Rochefoucauld, d'un Jean le Vert, boucher; que les Villeroy étaient issus d'une poissarde; les Noailles, d'un valet du vicomte de Turenne; les ducs de Mazarin, d'un apothicaire; les d'Harcourt,

d'un bâtard d'un évêque de Bayeux, et les d'Épernon, d'un autre bâtard d'un chanoine de Leytour; enfin, que le maréchal de Villars était l'arrière-petit-fils d'un homme greffier de Condrieux en 1486.

Toute la pairie s'assembla pour réfuter le Mémoire du parlement, qu'elle appela un *libelle infâme*. Les préjugés sur la naissance étaient si puissants que ces grands du royaume ne pouvaient caractériser autrement le Mémoire des magistrats, qui leur enlevait la considération attachée à l'ancienneté d'une noblesse qu'ils s'efforçaient tous de faire monter jusqu'aux siècles inconnus de la chevalerie. Tous les Pairs attaqués dans leur naissance s'assemblèrent, nommèrent des commissaires, portèrent leurs vieux parchemins pour prouver la noblesse de leur origine, et répondirent au Mémoire du parlement. Ils auraient bien voulu que le ministère prît quelque part à ces querelles d'orgueil; mais le conseil de régence, composé de personnages qui avaient intérêt que le parlement s'occupât de ces bagatelles et ne touchât point aux affaires d'État, se garda bien de juger la dispute; il ne prononça qu'un sursis jusqu'à la majorité du roi. Les Pairs avaient élevé des questions de droit public qui réveillèrent la noblesse française; ils avaient traité de l'élection des rois, au défaut des princes du sang, ajoutant que les grandes sanctions de l'État étaient de leur ressort exclusif, qu'ils étaient les chefs de la noblesse, qu'ils formaient un ordre séparé, et qu'ils avaient seuls le droit de représenter les anciens Pairs du royaume.

A cette querelle en succéda une seconde plus délicate, celle des princes légitimés contre les princes du sang. Quand la Régence eut mis les esprits dans une nouvelle situation, la liberté voulut qu'on réprimât tous les excès de la puissance. M. le Prince avait dans sa succession des biens sujets à contestation entre M. le Duc, d'une part, et la duchesse du Maine et ses sœurs, de l'autre; on parla d'une transaction entre parents, et le duc du Maine ayant pris la qualité de prince du sang dans

l'acte qu'il signa, M. le Duc ajouta à sa signature qu'il protestait contre cette prétention.

Depuis ce moment-là les princes légitimes et les princes légitimés se firent la guerre ouvertement dans toutes les occasions, et leurs débats furent d'autant plus animés que les femmes s'en mêlèrent. Madame du Maine, altière, orgueilleuse, et regardant la gloire de sa maison comme son ouvrage, employait tout ce qu'elle avait de moyens dans son esprit, sa fortune et son rang, pour maintenir l'état de sa maison. Elle se rappelait toujours que le régent avait dépouillé le duc du Maine, son époux, de la puissance que le feu roi lui avait laissée par son testament, et cherchait l'occasion de se venger du duc d'Orléans. Elle recevait ses ennemis à Sceaux ; elle se faisait réciter des vers satiriques et chanter des chansons contre ce prince. Elle critiquait les opérations de la régence et se liait avec la cour d'Espagne, mécontente du régent.

Les princes du sang, toujours plus animés contre les princes légitimés, présentèrent leur requête au roi contre ceux-ci, qui répondirent par une autre requête. M. le Duc, le comte de Charolais, le prince de Conti se liguèrent plus étroitement. Le régent, charmé de voir le duc du Maine recherché et inquiété, était néanmoins dans une grande perplexité, n'osant pas trop décider cette grande affaire, et craignant avec raison que, le roi majeur adoptant les principes de son prédécesseur, il ne se fît des ennemis irréconciliables. Il nomma des commissaires pour examiner cette grande contestation. La ville et le royaume, comme dans toutes les affaires majeures, se divisa en deux partis, qui nous inondèrent d'écrits pour et contre les princes légitimés, et dans le nombre desquels on distingua le Mémoire des princes, composé par le cardinal de Polignac, Malezieu et Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, qui avait la confiance de madame du Maine.

Cette princesse, qui joignait la théorie à la pratique dans cette grande affaire, se faisait envoyer des milliers de volumes sur

l'histoire de France; on fouillait dans nos vieilles chroniques pour déterrer quelque prérogative des bâtards des souverains. Les jésuites, qui, pour flatter le roi, madame de Maintenon et ses élèves chéries, avaient commandé l'histoire de France de leur Père Daniel, donnèrent à madame du Maine un répertoire, contenant trois mille quatre cents citations, tant véritables que fausses, ou fondées sur des monuments apocryphes, en faveur des enfants naturels des rois. Madame du Maine étudiait ces passages et les appliquait à tous propos à l'objet de la conversation, et toute la cour en était devenue si savante qu'on n'y parlait plus que des affaires des princes légitimés, enfants de Louis XIV, et des bâtards de Charibert, de Clotaire et des plus anciens rois de la monarchie française.

Les princes du sang, dans leurs écrits, établissaient que les rois n'étaient en France que les usufruitiers de leur couronne, qu'ils ne pouvaient en disposer qu'après l'extinction des princes du sang, et que le plus beau titre de la nation française était de ne pouvoir être gouvernée que par le sang légitime des princes qu'elle avait élevés sur le trône.

Les princes légitimés se fondaient sur ce que les princes n'avaient pas réclamé dans le temps; ils disaient qu'ils ne pouvaient être jugés que par les chambres assemblées, et que le parlement, qui avait enregistré l'édit en leur faveur, ne pouvait plus accepter des requêtes contraires à l'acte du feu roi; qu'il avait enregistré.

Les princes du sang répliquèrent que l'autorité absolue du feu roi leur avait imposé silence, que le parlement lui-même n'avait pu qu'enregistrer sans aucunes représentations, qui lui étaient depuis longtemps interdites.

Ces premières discussions en entraînèrent de plus importantes; les princes légitimés prétendirent que, dans la première race, les bâtards avaient été rois.

Tous les enfants légitimés de Louis XIV faisaient alors une espèce de société et de faction contre les princes du sang, et,

quoique madame d'Orléans, femme du régent, fût attachée à la maison du premier prince du sang, sa qualité de fille légitimée du feu roi lui était plus précieuse que le titre d'épouse du régent et de mère du duc de Chartres. Elle ne se rangea jamais du parti de son mari dans les querelles que les princes du sang eurent, pendant sa régence, contre les princes légitimés; elle reçut même avec douleur la nouvelle que son époux avait été déclaré régent par la cour du parlement, et que le duc du Maine avait été dépouillé du pouvoir que le feu roi lui avait attribué par son testament. Ainsi la cour était divisée en deux grandes factions si animées qu'elles faisaient oublier les devoirs de la nature et du sang.

Les querelles des Pairs et des princes contre les enfants légitimés de Louis XIV enfantèrent bientôt d'autres querelles entre les Pairs. La haute noblesse se crut offensée de ce que les Pairs prétendaient faire un corps séparé et juger le reste de la noblesse; elle tint même des assemblées où il fut dressé des requêtes, signées des seigneurs de Châtillon, Listenai, Conflans, Laval, Mailly, d'Estain, d'Hautefort, de Surville, Montmorency-Fosseuse, et de plusieurs autres. Le conseil d'État, le 14 mai 1717, défendit à la noblesse de signer de semblables requêtes. On touchait à des questions délicates, qui regardaient les fondements de l'existence de la noblesse dans le royaume de France.

Le conseil de régence, quelques jours après, nomma des commissaires pour examiner la forme de juger l'affaire des princes; mais la noblesse, toujours plus animée du maintien de ses priviléges, qu'elle croyait attaqués par les édits du roi Louis XIV en faveur des princes légitimés, fit signifier au parlement un acte protestant de nullité de tout jugement sur l'affaire des princes, qui ne pouvait être discutée et jugée que par les états généraux, dont elle fit la demande. C'est alors que le conseil de régence fut véritablement alarmé. L'assemblée de la nation était ou l'épouvantail ou la ruine du ministère. Tous les con-

seils, celui de régence surtout, se soulevèrent, et Châtillon, Vieuxpont, Bauffremont, Rieux, Polignac et Clermont furent renfermés, les uns à la Bastille et les autres au château de Vincennes. L'huissier à verge qui avait signifié les actes fut interdit pour six mois de ses fonctions, et les seigneurs audacieux qui avaient été assez téméraires pour prononcer le mot d'*états généraux* furent renfermés si étroitement que le cardinal de Polignac ne put obtenir de voir son frère. Le duc de Chartres, qui faisait alors ses études, ayant apporté un ouvrage qui traitait des droits de la nation dans le choix d'un régent, montra à son père qu'il ne l'était que par usurpation, le parlement n'ayant aucun droit de l'adjuger et la naissance n'étant pas un droit assez incontestable. Ce jeune prince, sollicitant la délivrance des seigneurs emprisonnés, l'obtint de son père un mois après.

Enfin le jour fatal aux princes du sang arriva; au mois de juillet 1717, le roi révoqua l'édit de Louis XIV en faveur des enfants légitimés, à qui il ôta la qualité de princes du sang; il laissa au comte de Toulouse les honneurs dont il jouissait, mais il en dépouilla le duc du Maine, contre lequel la vengeance du régent se dirigea plus particulièrement, parce qu'il lui attribuait avec raison de l'avoir perdu, de concert avec madame de Maintenon, dans l'esprit de Louis XIV, de l'avoir privé de l'autorité absolue de la régence pour s'en attribuer le pouvoir, et, enfin, parce qu'il avait quelques intelligences trop secrètes avec l'Espagne pour qu'elles ne fussent point suspectes.

CHAPITRE IX.

Le jansénisme à la cour du régent. — Mademoiselle d'Orléans, abbesse de Chelles. — Sa vie d'artiste, de savante et de femme du monde, sous le voile. — Son entrevue, sous l'habit d'une converse, avec le cardinal de Bissy. — Les princesses filles du régent. — Mœurs de la cour. — Rivalités entre ce prince et le duc de Richelieu. — Deux femmes se battent en duel pour lui.

Qui le croirait? le jansénisme, en horreur sous le feu roi, fut, par cette raison peut-être, favorisé sous la Régence, et faisait de tels progrès à Paris et en France qu'il s'introduisait même parmi les princes et les princesses du sang. Le duc de Chartres en étudiait la doctrine dans son éducation, et s'attachait si cordialement à la croyance des jansénistes que le reste de sa vie il en fit sa plus grande occupation, écrivant, dès l'âge tendre, des traités sur la grâce, et des *in-folio* de dissertations sur toutes les affaires de cette nature. Son père en était désolé, et ses maîtresses voulaient lui donner le ton de la cour. Dès l'âge de dix-huit ans, de jeunes débauchés furent appelés *pour lui donner du sentiment;* mais le prince, toujours timide, réservé et dévot, n'y toucha pas.

A peu près dans ce temps-là, mademoiselle d'Orléans, pleine de dépit contre son père et de jalousie contre sa sœur, mademoiselle de Valois, donna à l'Europe le spectacle de voir une princesse du sang, connue par son amour pour les plaisirs du grand monde, s'y soustraire tout à coup et se retirer dans un couvent, où elle devint janséniste outrée par les soins d'un directeur.

Elle porta cependant avec elle à l'abbaye de Chelles l'amour des beaux-arts et des plaisirs, qu'elle tenait de son père, et attirait des troupes de musiciens dans le couvent, pour des con-

certs. Elle faisait des courses dans les environs avec des équipages qu'elle avait à elle, accompagnée de plusieurs religieuses qu'elle s'était attachées, et spécialement de madame de Fretteville, qui avait obtenu son intimité. L'abbesse, madame de Villars, ne pouvant s'opposer à cette vie mondaine, demanda à se retirer et proposa de laisser l'abbaye à mademoiselle d'Orléans, quand elle serait professe; le régent y consentit, et sa fille fut abbesse. Alors elle fit démolir une partie du monastère pour le rebâtir; les clôtures furent renversées, une compagnie brillante d'hommes et de femmes profita des brèches pour entendre sa musique et se trouver aux soupers délicats où l'abbesse venait au dessert.

Tout Paris s'amusait des nouvelles qui arrivaient chaque jour de l'abbaye de Chelles; le régent, personnellement intéressé à faire cesser ces bruits, engagea sa fille à changer de conduite. Elle avait été jusqu'alors zélée moliniste, étant conduite par le Père Trévoux, jésuite, qui l'avait attachée à sa compagnie et à sa faction. A Chelles elle prit un confesseur bénédictin, nommé Le Doux, qui la fit janséniste, et la condamna à des méditations et à penser à la mort. Ses progrès dans la vie spirituelle furent tels qu'elle fracassa un matin, dans un accès de dévotion, tous ses instruments, et en fit un grand feu qu'elle alluma avec ses cahiers de musique. Elle ne donna plus de soupers et de collations qu'à de simples religieux, et médita sur la mort, comme le lui avait inspiré le bénédictin, au point qu'elle voulut un soir, à dix heures, en se levant de table, aller visiter sa place dans le tombeau qu'elle avait fait creuser pour elle. Chaque religieuse, un flambeau à la main, se rendit avec elle dans l'église; on fit l'ouverture du caveau; on descendit par une échelle; elle essaya de sa couche et parut contente de son futur séjour.

Devenue habile janséniste par les soins du bénédictin son directeur, elle voulut être savante dans les Écritures et en extraire les passages qui paraissaient favorables à ses sentiments.

Deux secrétaires choisissaient ces passages, et elle y ajoutait les réflexions. Elle écrivit aussi au cardinal de Noailles, adhérant à tout ce qu'il avait fait.

Quand cette conduite eut acquis grande publicité, le régent, qui avait alors des affaires avec la cour de Rome, qui nous refusait des bulles pour plusieurs évêques nommés, pria sa fille de ne pas montrer autant de zèle et lui envoya son ancien directeur, le Père Trévoux, pour la changer; elle ne voulut ni le reconnaître, ni le recevoir, et lui fit défense de jamais reparaître devant elle; ce qui engagea le duc d'Orléans à envoyer en exil le confesseur janséniste qui montait ainsi l'esprit de sa fille.

Les jésuites ne cessèrent alors de la tourmenter; on gagna madame de Fretteville, la plus intime de ses favorites, qui fit tout ce qu'elle put pour convertir l'abbesse; mais, plus ferme dans son parti à mesure qu'elle rencontrait des oppositions, elle demanda son confesseur à son père, qui venait la voir à Chelles tous les mardis, et tourmenta tellement madame de Fretteville, son ancienne favorite, qu'elle l'obligea à quitter le couvent. Furieuse contre les chefs de la faction jésuitique, qui avaient fait exiler son confesseur, elle s'en vengea un jour de cette manière.

Madame de Rohan, abbesse d'Hières, fréquentait madame de Chelles, qui allait la voir à son tour.

Un jour le cardinal de Bissy, chef du parti moliniste, allant voir madame de Rohan et lui demandant quelle était la conduite de sa maison relativement à la bulle, celle-ci lui répondit qu'elle n'avait qu'une sœur converse qui ne voulût pas obéir à la bulle. Bissy dit qu'on la fît venir, et madame de Rohan lui envoya madame d'Orléans, qui ne fut pas reconnue, ayant pris le costume de converse.

Bissy parla de soumission, et l'abbesse de Chelles lui parla d'appel et de réappel. Le cardinal, qui se mit en colère, menaça de la mettre en pénitence; et la sœur, d'un ton très-assuré, lui fit l'histoire de sa vie, et lui dit qu'il ne jouait son rôle que par

ambition. La fureur s'empara du cardinal, étonné, qui dit à la sœur converse qu'elle ignorait ce qu'était un prince de l'Église ; mais la sœur, qui avait le talent de la parole, en dit tant qu'elle le déconcerta. Madame de Rohan, qui écoutait ces propos, éclata de rire, et Bissy, qui observa de plus près la figure de la sœur converse, reconnut madame d'Orléans. Alors, se levant de son fauteuil, il lui fit les excuses les plus humbles. La princesse lui tourna le dos et lui dit : *Profitez de la leçon*. Le cardinal, plein de dépit, ne voulut plus dîner avec madame de Rohan, qui l'avait invité, de concert avec madame de Chelles ; il sortit de l'abbaye en murmurant.

Ce que l'abbesse de Chelles fit de plus louable et de plus humain dans son couvent fut de se déclarer la protectrice de tout ce qui était persécuté par la faction jésuitique. L'abbaye de Chelles était l'hospice de tout ce qui fut exilé, quand le jésuitisme triompha, sous le cardinal de Fleury. Bissy, qui avait encore le cœur ulcéré de l'aventure de l'abbesse d'Hières, porta des plaintes contre la réception distinguée qu'elle faisait à ceux qu'il punissait. La princesse, toujours courageuse, répondit au roi qu'elle ne connaissait pas ceux que Sa Majesté exilait, qu'elle ne savait pas que ceux qu'elle recevait eussent le malheur de lui déplaire, et que, si elle avait secouru quelques persécutés, elle ne pouvait s'en repentir, étant obligée à l'hospitalité, surtout envers les malheureux. Madame l'abbesse, forte de se voir reléguée dans un couvent, ne pouvait redouter de la faction des jésuites un plus sévère châtiment. Les jésuites le reconnurent aisément et se liguèrent avec sa mère, madame d'Orléans, qui lui représenta avec vivacité l'indécence de sa conduite si décidée. L'abbesse, encore plus constante, cessa de la voir, se brouilla avec elle, et il fallut, pour la réunion, que madame d'Orléans la recherchât ensuite la première.

Les jésuites, qu'elle outrageait, s'en vengaient en attaquant cette princesse de toutes manières. On fit courir le bruit qu'elle avait accepté la constitution, et tout Paris en fut persuadé. Elle

répondit par une espèce de manifeste dont nous conservons ici les principales expressions, parce qu'elles font connaître davantage et l'esprit du temps et le caractère de cette princesse.

« L'acceptation qu'on m'attribue, dit-elle, ne pourrait avoir « que l'une de ces trois causes : des vues de politique, ou bien « un attachement au parti que j'aurais pris et quitté sans exa- « men, ou enfin la conviction qui m'obligerait à me rendre à « un nouveau parti.

« A tout cela je réponds : 1° que je n'ai pas eu besoin de « politique, tant que M. d'Orléans a vécu, pour obtenir ce que « je désirais ; elle ne m'est pas moins inutile aujourd'hui que « je ne me mêle de rien.

« 2° Si on se figure que je me sois déclarée sans connaissance « de cause, on se trompe, et ceux qui me croient changeante « me connaissent peu. Quand la bulle arriva, j'étais jeune ; « je n'avais que quinze ans. Les cris qu'elle excita dans tout le « royaume me donnèrent de la curiosité ; elle me parut renver- « ser tout ce qu'on m'avait appris. La persécution que les cons- « titutionnaires exercèrent me déplut ; je fus convaincue que la « violence et la vérité étaient incompatibles. Des prélats, d'illus- « tres persécutés s'adressèrent ensuite à moi ; la pitié et la « justice me firent prendre leur parti, et depuis ce temps-là je « fus janséniste... Le reproche de jansénisme n'a jamais rien « exprimé dont on doive rougir, et je l'ai mérité bien plus « qu'on ne pense... Les six premières années de ma retraite ont « été employées à étudier les matières, et ce travail m'a con- « vaincue que l'Évangile, saint Paul, saint Augustin, saint Pros- « per, saint Fulgence, saint Thomas, sont condamnés par la « bulle. »

L'abbesse de Chelles ne s'était pas occupée uniquement de l'étude des matières jansénistes et molinistes ; elle travaillait dans son abbaye à toutes sortes de métiers qu'elle faisait apprendre par de petites ouvrières qu'elle se faisait venir de Paris. Elle

savait faire toutes sortes de modes et de coiffures, des machines au tour et des ouvrages superbes en broderie. Elle s'amusait à faire des fusées volantes et des feux d'artifice; elle avait une paire de pistolets avec lesquels, en tirant, elle faisait peur à toute sa maison. Ses talents allaient jusqu'à faire des perruques. . . . .

Ayant hérité du caractère vif de son père, son esprit était sans cesse en action; elle avait comme lui l'ambition de tout savoir et de s'occuper des sciences les plus abstraites et les plus étrangères à son état. La physique la conduisit à la chimie; les connaissances de la chimie la portèrent jusqu'à la science des simples, et elle s'appliqua à la pharmacie; enfin la science des remèdes la mena jusqu'à la chirurgie, qu'elle voulut apprendre par principes, les instruments à la main. On pouvait dire, à sa mort, qu'elle était musicienne, artiste, brodeuse, habile dans les modes, dans l'art des coiffures, dans celui des perruquiers et dans la menuiserie. Elle était physicienne, chimiste, apothicaire, chirurgienne, théologienne, janséniste, et savait à fond toutes les parties de cette hérésie subtile qui a occupé les esprits les plus profonds du dix-septième siècle et la moitié du siècle suivant. Elle a fait une profession de foi qui annonçait qu'elle connaissait toutes les astuces de l'école. Enfin elle tournait habilement. Comme, pour mettre son tour en jeu, elle imprimait à la bascule le mouvement avec le pied, toutes les humeurs du corps se portèrent une fois sur la cuisse droite avec tant d'abondance qu'on craignit la gangrène; ce qui ne l'empêcha pas, quand elle fut guérie, de reprendre le même amusement. . . . .

Quant à mademoiselle de Valois, troisième fille du régent, elle avait le teint d'une blancheur de lis; elle était bien faite de sa personne, et elle avait hérité, comme ses sœurs, du tempérament de son père, de son inclination pour les plaisirs, et elle était devenue éperdument amoureuse du duc de Richelieu. Accoutumée à le placer près d'elle au jeu, une conversa-

tion galante s'était d'abord établie entre leurs pieds, et, depuis la première fois que ce jeu les amusa, elle eut pour le duc et il eut pour elle un véritable attachement, qui ne scandalisa presque jamais le public. Les courtisans apprirent leurs sentiments réciproques. Leurs pieds avaient de fort tendres entretiens, en dépit des jaloux, sous la table du jeu; mademoiselle de Charolais, première amante du duc, s'en aperçut; alors elle gagna les devants et avança les siens, que le duc attaquait selon son usage, les prenant quelquefois pour ceux de l'autre princesse. Mademoiselle de Charolais, dévorée de jalousie, eut la patience de longtemps continuer ce jeu, pour reconnaître quelle était la force de sa passion, et sentir, à l'aide d'un tact aussi obtus, jusqu'à quel point ils en étaient venus sur cet article-là avec mademoiselle de Valois. Elle se leva à la fin du jeu comme une furie, avec des yeux étincelants qui semblaient sortir de la tête, et, sous prétexte d'incommodité, elle alla enrager chez elle de colère et de dépit contre mademoiselle de Valois, laissant le duc bien confus sur son erreur, et avec peu de désir, ce soir-là, de renouer un véritable commerce avec mademoiselle de Valois, qui, plus furieuse que sa rivale, s'était aperçue de leurs jeux. Aucune ne témoigna de ressentiment contre le duc, qui les trompait toutes les deux; mais elles se déclarèrent la guerre, se jurèrent une inimitié éternelle, et firent publier des vers affreux l'une contre l'autre.

Le régent, furieux de ces tracasseries qui allaient s'introduire dans sa cour, fit donner, quelques jours après, un singulier avis au duc de Richelieu : il était relatif à l'amitié que lui témoignait la princesse sa fille. Il logeait dans son hôtel Montconseil, charmant jeune homme de figure et de caractère, bien reçu dans toutes les compagnies et chez le régent, et le soir il portait au bal un *domino* semblable à celui de Richelieu, causant avec mademoiselle de Valois d'un objet chéri qu'ils aimaient tous les deux. Le régent, qui soupçonnait déjà les intrigues de sa fille, s'approcha de Montconseil, assis à côté d'elle, et, croyant

reconnaître Richelieu avec ce domino : *Masque,* lui dit-il, *prenez garde à vous, si vous ne voulez aller une troisième fois à la Bastille.* Montconseil, pour détromper le régent, ôta son masque et se fit connaître; et le prince, d'un ton de colère, lui ajouta : *Dites donc à votre ami Richelieu ce que je viens de vous dire à son intention;* et, lui tournant le dos, il disparut.

On sut bientôt dans Paris de quelle princesse il était aimé, quels obstacles empêchaient leurs amours et pour quels motifs ils étaient contrariés. Les princes et les princesses du sang donnaient cependant alors un exemple scandaleux à toute la France; car la duchesse douairière vivait publiquement avec Law; la duchesse de Bourbon, méprisée de son mari, se consolait avec Duchaila; la princesse de Conti, fille du roi, demi-dévote, souvent agitée de scrupules et de remords, et tourmentant sans cesse la princesse sa fille à cause de ses amours, était recherchée de La Vallière, son neveu. La jeune princesse de Conti, malgré la jalousie de son mari, aimait La Fare et Clermont, le plus beau seigneur de sa maison et son gentilhomme. On a dit de qui était aimée la belle Charolais; sa cadette était folle du duc de Melun. Madame de Berry vivait avec Riom et avec d'autres, et l'abbesse de Chelles avec des pensionnaires dans son couvent. Marton idolâtrait mademoiselle de La Roche-sur-Yon, et le cardinal de Polignac n'était point rejeté de madame du Maine, malgré la jalousie d'un mari qui voulait conserver à Sceaux le cérémonial extérieur de la cour de Louis XIV. Ainsi les princesses et les princes de ce temps-là se vengeaient publiquement d'avoir été mis à la gêne par le feu roi. C'était l'impétuosité de l'écolier qui, du collége où il est retenu et observé, entre dans le monde en secouant l'autorité du précepteur. Laissons les détails; l'indication suffit pour apprendre aux souverains et aux princes que les courtisans qui les environnent toujours en tremblant, et en leur prodiguant les expressions flatteuses, écrivent secrètement la vérité, la transmettent à leurs enfants,

à la postérité. Tel homme public croit que ses fautes sont ensevelies dans l'oubli; elles semblent sortir comme du sein de la terre quand les temps historiques sont arrivés.

Quant au régent, il ne cachait ni ses amours, ni son caractère changeant, ni ses dissolutions; les orgies de Saint-Cloud et du Palais-Royal inventaient chaque jour quelque plaisir plus sensuel ou quelque obscénité nouvelle. Devenu régent, il s'était attaché de nouveau à la Desmarre, en exilant Baron, qu'elle préférait en secret à ce prince. Fatigué d'elle, il aima la Fillon passagèrement, et la laissa pour s'attacher à une comédienne nommée Émilie, vertueuse, pleine de sentiment et de réserve; puis à la Souris, autre fille de théâtre, ainsi appelée à cause de sa taille svelte et fine. Quant aux femmes de qualité, le régent aima toutes celles qui voulurent le permettre. Madame de Parabère, fille de madame de La Vieuville, dame d'atours de madame de Berry, qui était encore aimée de Béringhen, que le régent exila; madame d'Averne et la fameuse religieuse sœur du cardinal de Tencin avaient des complaisances pour le duc d'Orléans. Se permettant lui-même tous les plaisirs, il contrariait l'attachement de la princesse sa fille avec le duc de Richelieu, et celui-ci pour s'en venger, résolut de lui enlever la Souris, avec laquelle le prince vivait publiquement.

Pour exécuter ce projet insensé Richelieu mit dans sa confidence un célèbre acteur de l'Opéra, favori de la Souris, qu'on nommait Thévenard, et lui donna deux cents louis pour les frais d'une fête villageoise, dans une maison que l'acteur avait à Auteuil. Il y eut un grand concours de peuple qui venait pour le bal, pour le feu d'artifice, pour l'illumination, et la Souris devait en être la reine. Tout devait passer pour être fait pour elle et pour ses plaisirs. Richelieu arriva l'après-dîné dans un de ces chars qu'on nommait alors *des phaétons;* deux hommes avertis prièrent la Souris de venir près d'un grand seigneur qui voulait lui parler. On la fit monter dans le char, et on alla à

toute bride à Paris, sans que le régent parût déconcerté ni fâché de l'insulte. Ce fut alors qu'Émilie lui succéda.

Autant la Souris était libertine, infidèle, volage, inconséquente et capricieuse, autant celle-ci fut sage et pleine de sentiment, et ce fut une des maîtresses qui vécurent le plus longtemps avec le régent, dont le caractère trop inconstant ne pouvait se fixer. La Souris, lors même qu'elle était aimée du régent, n'avait cessé de lui faire des infidélités. Peu attachée à sa propre fortune, elle n'avait pas même pensé à gagner du bien, donnant tout ce qu'elle avait à un jeune page du duc de Luxembourg, qui le donnait lui-même à une autre fille. Émilie, qui n'accepta du régent qu'un simple entretien, ne voulut point quitter son état, et s'attendant, comme les autres maîtresses auxquelles elle avait succédé, à perdre les bonnes grâces du prince, elle résolut de ne plus s'attacher à personne quand cet accident lui arriverait, et de renoncer absolument à tous les plaisirs et aux amants. Fimarçon avait aimé Émilie en premier lieu. Parti pour l'armée, le duc de Melun, ravi de sa modestie, se l'attacha, et c'est à lui que succéda le prince.

Voulant un jour lui faire un présent de boucles d'oreilles de quinze mille francs, Émilie, qui avait déjà reçu quelques bijoux, répondit modestement que ces diamants n'étaient pas faits pour elle et qu'ils étaient trop beaux. Elle les refusa, priant le prince de les retenir et de lui donner à la place dix mille livres en argent, pour acheter une maison à Pantin, où elle voulait se retirer quand elle n'aurait plus le bonheur d'être aimée de lui, ajoutant qu'après avoir joui des bontés d'un aussi grand prince jamais personne n'était digne de lui succéder. Le régent lui promit fidélité, l'embrassa tendrement, et envoya chez elle vingt-cinq mille livres en billets de banque, au lieu de quinze.

Émilie, toujours plus retenue, en prit dix et rendit le reste, disant que S. A. R. s'était trompée; mais le régent, l'assurant qu'il avait eu l'intention de lui donner la somme entière, la rendit, ordonna de la garder, et lui assura qu'il avait pour

elle une estime qu'il accordait à peu de personnes de son sexe.

L'abbé Dubois, à son retour d'Angleterre, ayant à communiquer au régent des dépêches importantes, relatives aux affaires étrangères et au roi Georges, sur lesquelles il fallait répondre sur-le-champ, entra à sept heures du matin dans la chambre du régent, qu'il trouva couché avec Émilie. Dubois voulait se retirer et attendre qu'elle se levât; mais le régent arrêta l'abbé, lui demandant pourquoi il venait ce jour-là d'aussi bonne heure: *Émilie est secrète*, ajouta le régent; *elle a un excellent esprit; elle nous donnera un bon conseil.* Dubois obéit et travailla avec le régent, qui demanda à Émilie ce qu'elle pensait de ce qu'elle venait d'entendre. Émilie répondit si bien que le régent, adoptant son avis, s'écria : *Ne t'avais-je pas dit, l'abbé, qu'Émilie nous donnerait de bons conseils? Exécute donc ce qu'elle vient de prononcer.* Dubois, mécontent de voir les secrets confiés à une maîtresse, oubliait que ses propres principes et sa conduite étaient bien plus répréhensibles que ceux de la courtisane, vertueuse dans son état.

L'attachement du régent pour Émilie dura plus de six mois; mais Fimarçon, arrivé de l'armée à la fin de 1719, demanda son Émilie, alla la voir, la maltraita, et lui dit brutalement que, si elle retournait chez le régent, il la tuerait. Émilie en fut si effrayée qu'elle alla volontiers, et par son ordre, dans un couvent à Charenton, où il allait la voir. Sa passion et sa jalousie étaient si énergiques qu'il faisait observer le couvent par des espions qui rôdaient à l'entour, pour que personne n'en approchât, et, pour savoir qui l'oserait, il fit menacer les tourières de les brûler, avec toute la maison, si elles laissaient parler quelque autre que lui à Émilie. Il dépensa alors pour elle ou pour les espions deux cent mille livres qu'il avait gagnées aux actions. Richelieu, lié avec Fimarçon, ne savait ce qu'il devait admirer le plus, ou de la bonté du régent, qui se laissait encore

enlever une maîtresse par Fimarçon, lui qui avait exilé Baron et d'autres jeunes gens amoureux de ses maîtresses. Le régent le fit arrêter cependant l'année d'après, et il fut mis au fort l'Évêque. Il avait donné un coup de canne à un gentilhomme, à cause d'une autre fille à laquelle il parlait. Il était condamné à un an de prison; mais, à force d'argent, le guichetier le laissait sortir tous les soirs pour souper avec ses amis. Il venait chez Richelieu et réjouissait la compagnie du récit détaillé de ses aventures.

Les seigneurs et les dames les plus connues modelaient leur conduite sur tous les exemples de la cour du régent. Richelieu faisait sa cour à un très-grand nombre à la fois, et il est souvent arrivé à Rafé, son laquais affidé, de lui donner en rentrant dix à douze lettres de rendez-vous pour le même soir. Le duc ne prenait pas la peine d'ouvrir tous ces billets d'amour, parce que la plupart, ceux surtout des princesses, étaient en chiffres et demandaient beaucoup de temps. Il ouvrait la lettre de la personne chez laquelle il voulait aller, et renfermait les autres dans des cassettes sans les ouvrir; il en a laissé le soin aux historiens de son temps, qui ont eu la communication de ses papiers. Richelieu s'amusait beaucoup à tromper les femmes, à envoyer, comme par erreur, à celle qu'il ne voulait plus, le billet doux de sa rivale. Des querelles de femmes, difficiles à terminer, en étaient la suite; car elles étaient toutes infiniment attachées au courtisan. Il avait pour principe constant, qui lui a toujours réussi, de donner à toutes un peu de jalousie, de les animer entre elles, et de leur donner des soupçons de ses infidélités. Après leurs brouilleries elles restaient ses amies, et l'étaient ensuite dans tous les temps.

C'est dans ces circonstances qu'un duel jusqu'alors inouï, entre deux femmes bien connues pour leur amour des plaisirs, occupa la capitale, et surtout la cour du régent. On publia que madame de Polignac et madame de Nesle s'étaient battues en duel, et au pistolet, au bois de Boulogne, lieu de leur rendez-

vous, pour savoir à laquelle Richelieu resterait, si toutes les deux n'étaient pas tuées. Il avait eu beau donner des congés à madame de Polignac, elle était éperdument amoureuse de sa coquetterie; ses infidélités ne la blessaient pas; elle n'était inquiète que de ses railleries sur son retour périodique vers le duc, qui la fuyait depuis 1715; car il l'avait aimée lorsqu'il n'avait que dix-neuf ans. Jalouse de toutes les dames qui lui avaient succédé en grand nombre, non à la file, mais à la fois et ensemble, elle s'en prit un jour à madame de Nesle, et l'appela au bois de Boulogne, lui déclarant qu'il fallait y venir avec un pistolet.

La marquise de Nesle, bien décidée à tuer sa rivale, comptait pour peu de chose de rester sur le carreau. A la première entrevue dans le lieu de leur rendez-vous, et après une révérence préalable, ces dames, vêtues en amazones, se lâchèrent chacune un coup de pistolet; on vit tomber madame de Nesle, dont le sein fut sur-le-champ tout ensanglanté.

Madame de Polignac, fière de sa victoire, allant rejoindre son carrosse : *Va*, dit-elle à son adversaire, *je t'apprendrai à vivre et à vouloir aller sur les brisées d'une femme comme moi. Si je tenais la perfide, je lui mangerais le cœur après lui avoir brûlé la cervelle.... — Vous êtes vengée*, répartit un des témoins de madame de Nesle, *et il ne convient pas d'insulter au malheur de votre ennemie que vous avez blessée; sa valeur doit vous la faire estimer... — Taisez-vous, jeune étourdi, repartit-elle; il vous convient encore moins de me faire des leçons.*

Des personnes curieuses, que ce spectacle nouveau avait appelées, s'approchant de madame de Nesle renversée par terre, la trouvèrent le sein inondé de sang, crurent qu'elle avait reçu un coup de feu mortel et que c'en était fait d'elle ; mais, à l'examen, on s'aperçut que le sang coulait d'une égratignure du haut de l'épaule, la balle n'ayant qu'effleuré légèrement madame de Nesle. Revenue elle-même de sa terreur, elle rendit

grâce au Ciel, disant qu'elle triomphait de sa rivale. Ces paroles firent comprendre aux assistants, déconcertés d'un combat de cette espèce, qu'il s'agissait de quelque amant, et les engagèrent à demander à madame de Nesle si cet amant en valait la peine. *Oui, oui*, dit la blessée, *et il est digne qu'on répande pour lui un sang encore plus beau.* On arrêta son sang avec des orties écrasées entre deux pierres; on banda la blessure avec des compresses; on la porta du champ de bataille dans son carrosse, et, comme on lui demandait quel était l'heureux mortel pour qui elle répandait son sang : *C'est*, dit-elle, *le plus aimable seigneur de la cour; je suis prête à verser pour lui mon sang jusqu'à la dernière goutte. Toutes les dames lui tendent des piéges; mais j'espère que la preuve que je viens de lui donner de mon amour me l'acquerrâ sans partage. Je vous ai trop d'obligation, ajouta-t-elle, pour vous cacher son nom; c'est le duc de Richelieu, oui, le duc de Richelieu, le fils aîné de Vénus et de Mars.*

Le lendemain, un page du régent, témoin de l'aventure, alla en porter la nouvelle au prince, à son petit lever; mais déjà la cour en était instruite; le comte de Saint-Pierre et Nocé en plaisantaient, et l'on demanda au page de la raconter comme il la savait, en ayant été le spectateur. La compagnie, au lieu de plaindre la pauvre de Nesle, éclata de rire quand le page dit avoir visité et pansé lui-même la blessure, et ajouta les expressions de madame de Nesle, qui voulait verser, disait-elle, son sang pour Richelieu. Le régent, à ces paroles : *Tu veux briller*, répondit-il, *mouton de Champagne*. Le page lui répliqua qu'il lui rendait la vérité même, sans ajouter une syllabe.

Ces anecdotes nous éloignent insensiblement de l'année 1718. Reprenons le fil chronologique de l'histoire.

CHAPITRE X.

L'homme au masque de fer. — Conjectures et particularités diverses. — Ce qu'en savait Richelieu.

Sous le feu roi, il fut un temps où dans tous les ordres de la société on se demandait quel était ce fameux personnage connu sous le nom de *Masque de fer;* mais on vit cette curiosité se ralentir quand, Cinq-Mars l'ayant conduit à la Bastille, on affecta de dire qu'on avait l'ordre de tuer ce prisonnier s'il se faisait connaître. Cinq-Mars faisait entendre aussi que celui qui aurait le malheur de dévoiler qui il était subirait le même sort. Cette menace d'assassiner le prisonnier et les curieux du secret fit dès lors une telle impression qu'on ne parla qu'à demi-mot, tant que le feu roi vécut, de ce personnage mystérieux. L'auteur anonyme des *Mémoires secrets de la cour de Perse*, publiés chez l'étranger, quinze ans après la mort de Louis XIV, fut le premier qui osa parler du prisonnier et rapporter quelques anecdotes.

Depuis ce temps-là, la liberté se manifestant tous les jours avec plus de hardiesse en France, dans la société et dans les livres, et la mémoire de Louis XIV perdant de plus en plus son ancienne influence, on raisonna librement sur ce prisonnier; cependant on demande encore, soixante-dix ans après la mort de Louis XIV : *Quel était ce prisonnier au masque de fer?*

C'était la question que le duc de Richelieu faisait en 1719 à la princesse adorable que le régent aimait, mais dont il était détesté, parce qu'elle aimait éperdument le duc et parce qu'elle ne devait avoir que du respect pour ce prince. Cependant, comme on était persuadé dans ce temps-là que le régent était instruit du nom, des aventures et des causes de l'emprisonnement du masque, Richelieu tenta, plus curieux et plus

hardi que tout autre, d'arracher le secret du régent par le moyen de sa princesse. Elle était accoutumée à rebuter le duc d'Orléans et à lui témoigner une grande aversion ; mais, comme il fut toujours passionnément amoureux d'elle, et qu'à la moindre lueur de quelque espérance de bonheur il lui accordait ce qu'elle lui demandait, le duc intéressa la charmante princesse, déjà fort curieuse de son naturel, dans son projet, et il l'engagea à faire entendre au régent qu'il serait heureux et qu'il serait satisfait s'il voulait permettre la lecture des Mémoires du masque de fer, qu'il devait avoir, outre les autres conventions.

Le duc d'Orléans n'avait jamais dévoilé aucun secret d'État ; il était d'une circonspection inouïe sur cet article, car Dubois, son précepteur, l'avait accoutumé à le garder, et il n'est pas hors de propos de faire observer ici que les gouverneurs des princes qui se proposent de s'assujettir leurs élèves, fondant leurs espérances sur la nullité de leur caractère, sur leur penchant pour les plaisirs, sur leur défaut d'instruction et sur leur facilité, ont tous l'adresse de leur inspirer le goût du secret, le caractère silencieux dans un prince étant la base de l'édifice que les gouverneurs ambitieux ont dessein d'élever.

Le duc d'Orléans, dont la conduite avait toujours été libre avec les compagnons de ses plaisirs, avait été avec eux dans la plus grande réserve ; il était très-secret, et il n'était pas probable qu'il délivrât ce Mémoire, qui pouvait dévoiler la condition et l'origine du prisonnier masqué. On sut même dans la suite que le jeune roi Louis XV, avant sa majorité, désolait sans cesse le régent pour apprendre quelques circonstances relatives à ce malheureux, et que sa curiosité allait en augmentant, à mesure que le duc d'Orléans se tenait dans une plus grande réserve, et qu'il répondait au roi que le devoir de sa place lui prescrivait le plus profond silence jusqu'à la majorité. Aussi la démarche de la princesse auprès du régent paraissait-elle au moins inutile; mais l'amour, et un amour aussi pressant. . . . .

. . . .

Pour la récompenser, le régent lui délivra donc l'écrit, qu'elle envoya le lendemain, enveloppé d'un billet chiffré, au duc de Richelieu. Les lois de l'histoire veulent qu'on le rapporte ici en entier, comme un monument essentiel de notre histoire, dont on garantit l'authenticité. La princesse écrivait en chiffres quand elle parlait le langage de la galanterie, et elle disait dans ce billet quel traité avait été conclu, de son côté, pour avoir le Mémoire, et du côté du régent pour arriver au but si désiré. L'histoire défend les détails ; mais, en empruntant le langage modeste des patriarches, on peut dire que, si Jacob, pour avoir en mariage celle des filles de Laban qu'il aimait le plus, fut obligé de l'acheter deux fois, le régent exigea de la princesse encore plus que le patriarche. Voici le billet chiffré ; le Mémoire historique le suivra :

L e u o i l a l e g r a n
2. 1. 17. 12. 9. 2. 20. 2. 1. 7. 14. 20. 10.
d s e c r e t p o u r
3. 21. 1. 11. 14. 1. 15. 16. 12. 17. 14.
l e s c a u o i r i l m a f
2. 1. 21. 11. 20. 17. 12. 9. 14. 9. 2. 8. 20. 5.
a l l u m e l a i s s e
20. 2. 2. 17. 8. 1. 2. 20. 9. 2. 21. 1. 5.
t r o i s f o i
12. 17. 15. 14. 1. 15. 14. 12. 9. 21. 5. 12. 9.
s p a r m d.
21. 16. 20. 14. 8. 3.

RELATION *de la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par l'ordre de Louis XIV.*

(Composée par le gouverneur de ce prince, au lit de la mort.)

« Le prince infortuné que j'ay eslevé et gardé jusques vers la « fin de mes jours nasquit le 5 septembre 1638, à 8 heures

« et demie du soir, pendant le souper du roy. Son frère, à pré-
« sent régnant, estoit né le matin à midy, pendant le disner de
« son père; mais, autant la naissance du roi fut splendidé et
« brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec
« soin; car le roy, adverti par la sage-femme que la reyne de-
« voit faire un second enfant, avoit fait rester en sa chambre le
« chancelier de France, la sage-femme, le premier aumos-
« nier, le confesseur de la reyne, et moi, pour estre témoins
« de ce qu'il en arriveroit et de ce qu'il vouloit faire s'il nais-
« soit un second enfant.

« Déjà depuis longtemps le roy estoit adverti par prophéties
« que sa femme feroit deux fils; car il estoit venu depuis plu-
« sieurs jours des pastres à Paris qui disoient en avoir eu ins-
« piration divine, si bien qu'il se disoit dans Paris que, si la reyne
« accouchoit de deux Dauphins, comme on l'avoit prédit, ce
« seroit le comble du malheur de l'État. L'archevesque de Paris,
« qui fit venir ces devins, les fit renfermer tous les deux à Saint-
« Lazare, parce que le peuple en estoit esmeu, ce qui donna beau-
« coup à penser au roy à cause des troubles qu'il avoit lieu de
« craindre dans son Estat. Arriva ce qui avoit esté prédit par
« les devins, soit que les constellations en eussent adverti par
« les pastres, soit que la Providence voulust advertir Sa Majesté
« des malheurs qui pouvoient advenir à la France. Le cardinal, à
« qui le roy, par un messager, avoit fait sçavoir cette prophé-
« tie, avoit respondu qu'il falloit s'en adviser, que la naissance
« de deux Dauphins n'estoit pas une chose impossible, et que
« dans ce cas il falloit soigneusement cacher le second, parce
« qu'il pourroit à l'avenir vouloir estre roy, combattre son frère
« pour soutenir une seconde ligue dans l'État et régner.

« Le roy estoit souffrant dans son incertitude, et la reyne,
« qui poussa des cris, nous fit craindre un second accouchement.
« Nous envoyasmes quérir le roy, qui pensa tomber à la renverse.
« Pressentant qu'il alloit estre père de deux Dauphins, il dit à
« monseigneur l'évesque de Meaux, qu'il avoit prié de secourir

« la reyne : *Ne quittez pas mon espouse jusqu'à ce qu'elle soit*
« *délivrée ; j'en ay une inquiétude mortelle.* Incontinent après
« il nous assembla, l'évesque de Meaux, le chancelier, le sieur
« Honorat, la dame Peronette, sage-femme, et moi, et il nous
« dit en présence de la reyne, afin qu'elle peust l'entendre,
« que nous en respondrions sur notre teste si nous publions
« la naissance d'un second Dauphin, et qu'il vouloit que sa
« naissance fust un secret de l'Estat, pour prévenir les mal-
« heurs qui pourroient arriver, la loy salique ne déclarant rien
« sur l'héritage du royaume en cas de naissance de deux fils
« aînés des roys.

« Ce qui avoit été prédit arriva, et la reine accoucha, pen-
« dant le souper du roy, d'un Dauphin plus mignard et plus
« beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier
« comme s'il eust déjà esprouvé du regret d'entrer dans la vie,
« où il auroit ensuite tant de souffrances à endurer. Le chan-
« celier dressa le procès-verbal de cette merveilleuse naissance,
« unique dans notre histoire. Ensuite, Sa Majesté ne trouva pas
« bien fait le premier procès-verbal, ce qui fit qu'elle le brusla
« en notre présence, et ordonna de le refaire plusieurs fois,
« jusqu'à ce que Sa Majesté le trouvast de son gré, quoique pust
« remontrer M. l'aumosnier, qui prétendait que Sa Majesté ne
« pouvoit cacher la naissance d'un prince. A quoy le roy respon-
« dit qu'il y avoit en cela une raison d'État.

« Ensuite le roy nous dit de signer nostre serment ; le chan-
« celier le signa d'abord, puis M. l'aumosnier, puis le confes-
« seur de la reyne, et je signay après. Le serment fut signé aussi
« par le chirurgien et par la sage-femme qui délivra la reyne,
« et le roy attacha cette pièce au procès-verbal, qu'il emporta,
« et dont je n'ai jamais ouï parler. Je me souviens que Sa Ma-
« jesté s'entretint avec monseigneur le chancelier sur la for-
« mule de ce serment, et qu'il parla longtems fort bas de mon-
« seigneur le cardinal. Après quoi la sage-femme fut chargée
« de l'enfant dernier né, et, comme on a toujours craint qu'elle

« ne parlast trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'avoit
« souvent menacée de la faire mourir si elle venoit à parler; on
« nous défendit même de jamais parler de cet enfant entre nous
« qui estions les témoins de sa naissance.

« Pas un de nous n'a encore violé son serment; car Sa
« Majesté ne craignoit rien tant, après elle, que la guerre civile
« que ces deux enfants, nés ensemble, pouvoient susciter, et
« le cardinal l'entretint toujours dans cette crainte, quand il
« s'empara ensuite de la surintendance de l'éducation de cet
« enfant. Le roi nous ordonna aussi de bien examiner ce mal-
« heureux prince, qui avoit une verrue au-dessus du coude gau-
« che, une tasche jeaunastre à son col, du côté droit, et une
« plus petite verrue au gras de sa cuisse droite, parce que Sa
« Majesté, en cas de décès du premier né, entendoit, et avec
« raison, mettre en sa place l'enfant royal qu'il alloit nous don-
« ner en garde. Pourquoi il requit notre seing du procès-verbal,
« qu'il fit sceller d'un petit sceau royal, en notre présence,
« et nous le signâmes selon l'ordre de Sa Majesté, et après
« elle. Et pour ce qu'il en fut des bergers qui avoient prophé-
« tisé sa naissance, jamais je n'ai pu en entendre parler; mais
« aussi je ne m'en suis enquis. Monsieur le cardinal, qui prit
« soin de cet enfant mystérieux, aura pu les dépayser.

« Pour ce qui est de l'enfance du second prince, la dame
« Peronnette en fit comme d'un enfant sien d'abord, mais
« qui passa pour le fils bastard de quelque grand seigneur
« du temps, parce qu'on reconnut, aux soins qu'elle en pre-
« noit et aux dépenses qu'elle faisoit, que c'estoit un fils riche
« et chéri, encore qu'il fust désavoué.

« Quand le prince fut un peu grand, monsieur le cardi-
« nal Mazarin, qui fut chargé de son éducation, après mon-
« seigneur le cardinal de Richelieu, me le fit bailler pour l'ins-
« truire et l'eslever comme l'enfant d'un roy, mais en secret. La
« dame Peronnette lui continua ses offices jusqu'à la mort,
« avec attachement d'elle à lui et de lui à elle, encore davan-

« tage. Le prince a été instruit en ma maison en Bourgogne,
« avec tout le soin qui est deu à un fils de roi et frère de roi.

« J'ai eu de fréquentes conversations avec la reyne mère,
« pendant les troubles de la France, et Sa Majesté me parut
« craindre que, si jamais la naissance de cet enfant étoit connue
« du vivant de son frère, le jeune roy, quelques mécontens
« n'en prissent raison de se révolter, parce que plusieurs mé-
« decins pensent que le dernier né de deux enfants jumeaux
« est le premier conçu, et, par conséquent, qu'il est roi de droit,
« tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de
« cet état.

« Cette crainte néanmoins ne put jamais engager la reine à
« détruire les preuves par écrit de sa naissance, parce qu'en
« cas d'événement et de mort du jeune roy elle entendoit faire
« reconnoistre son frère, quoiqu'elle eust un autre enfant. Elle
« m'a souvent dit qu'elle conservoit avec soin ces preuves par
« écrit dans sa cassette.

« J'ai donné au prince infortuné toute l'éducation que je
« voudrois qu'on me donnât à moi-même, et les fils des princes
« avoués n'en ont pas eu une meilleure ; tout ce que j'ai à me re-
« procher, c'est d'avoir fait le malheur du prince, quoique sans
« le vouloir ; car, comme il avoit, à 19 ans, une envie étrange de
« savoir qui il estoit, et comme il voyoit en moi la résolution de
« le lui taire, me montrant à lui plus ferme quand il m'acca-
« bloit de prières, il résolut dès lors de cacher sa curiosité
« et de me faire accroire qu'il pensoit qu'il étoit mon fils, né
« d'amour illégitime. Je lui dis souvent là-dessus, quand il
« m'appeloit son père, quand nous étions seuls, qu'il se trom-
« poit ; mais je ne lui combattois plus ce sentiment, qu'il affec-
« toit peut-estre pour me faire parler, le laissant accroire,
« moi, qu'il estoit mon fils, sans combattre en lui ce sentiment
« et lui se reposant là-dessus, mais cherchant des moyens de
« reconnoistre qui il estoit. Deux ans s'étoient écoulés, quand
« une malheureuse imprudence de ma part, de quoi j'ai bien

« à me reprocher, lui fit connoistre qui il estoit. Il savoit que
« le roi m'envoyoit, depuis peu de tems, des messagers, et
« j'eus le malheur de laisser dans ma cassette des lettres de la
« reyne et des cardinaux; il lut une partie et devina l'autre, par
« sa pénétration ordinaire, et il m'a avoué dans la suite qu'il
« avoit enlevé la lettre la plus expressive et la plus marquante
« sur sa naissance.

« Je me souviens qu'une habitude hargneuse et brutale suc-
« céda à son amitié et à son respect pour moi, dans lequel je
« l'avois eslevé; mais je ne pus d'abord reconnoistre la source
« de ce changement, car je ne me suis advisé jamais comment
« il avoit fouillé dans ma cassette, et jamais il n'a voulu m'en
« avouer les moyens, soit qu'il ayt esté aidé par quelques ou-
« vriers qu'il n'a pas voulu faire connoistre, ou qu'il ait eu d'au-
« tres moyens.

« Il commit cependant un jour l'imprudence de me deman-
« der les portraits du feu roy Louis XIII et du roy régnant;
« je lui respondis qu'on en avoit de si mauvais que j'attendois
« qu'un ouvrier en eust fait de meilleurs pour les avoir chez
« moi.

« Cette response, qui ne le satisfit pas, fut suivie de la demande
« d'aller à Dijon. J'ai su dans la suite que c'estoit pour y aller
« voir un portrait du roy et partir pour la cour, qui estoit à Saint-
« Jean-de-Luz, à cause du mariage avec l'infante, et pour s'y
« mettre en parallèle avec son frère et voir s'il en avoit la
« ressemblance. J'eus connoissance d'un projet de voyage de
« sa part, et je ne le quittai plus.

« Le jeune prince estoit alors beau comme l'Amour, et
« l'amour l'avoit aussi très-bien servi pour avoir un portrait
« de son frère; car, depuis quelques mois, une jeune gouver-
« nante de la maison estoit de son goust, et il la caressa si bien
« et la contenta de mesme que, malgré la défense à tous les
« domestiques de ne rien lui donner que par ma permission, elle
« lui donna un portrait du roy. Le malheureux prince se recon-

« nut; et il le pouvoit bien, puisqu'un portrait pouvoit servir « à l'un et à l'autre, et cette vue le mit dans une telle fureur « qu'il vint à moy en me disant : *Voilà mon frère, et voilà « qui je suis*, en montrant une lettre du cardinal Mazarin, « qu'il m'avoit volée. La scène fut telle dans la maison.

« La crainte de voir le prince s'échapper et accourir au « mariage du roi me fit craindre un pareil événement; je des- « peschai un messager au roy pour l'informer de l'ouverture « de ma cassette et du besoin de nouvelles instructions.

« Le roy fit envoyer ses ordres par le cardinal, qui furent « de nous renfermer tous les deux jusqu'à des ordres nouveaux, « et lui faire entendre que sa prétention estoit la cause de notre « malheur commun. J'ai souffert avec lui dans notre prison, « jusqu'au moment que je crois que l'arrest de partir de ce « monde est prononcé par mon juge d'en haut, et je ne puis « refuser à la tranquillité de mon âme ni à mon eslève une « espèce de déclaration qui lui indiqueroit les moyens de sortir « de l'estat ignominieux où il est, si le roy venoit à mourir sans « enfans. Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des « anecdotes incroyables qu'il est nécessaire de laisser à la « postérité? »

Voilà le Mémoire historique que délivra le régent à la princesse, et qui doit occasionner une foule de questions piquantes. On demandera en effet quel était ce gouverneur du prince. Était-il Bourguignon? ou simplement propriétaire d'un château ou d'une maison en Bourgogne? A quelle distance de Dijon était sa possession? C'était, sans contredit, un homme remarquable, puisqu'il était à la cour de Louis XIII, jouissant de l'intime confiance du roi, de la reine et du cardinal de Richelieu, par charge ou en qualité de favori. Le nobiliaire de Bourgogne pourrait-il nous dire quel personnage, dans cette province, disparut alors de la société, avec un jeune élève d'environ vingt ans, inconnu, et dont il avait soin dans sa maison ou château? Pourquoi ce Mémoire, qui paraît avoir près d'un siècle

de vétusté, est-il anonyme? A-t-il été dicté par le moribond sans pouvoir être signé de lui, et comment est-il sorti de la prison? Voilà les idées que ce Mémoire suggérera; il ne certifie pas que ce jeune prince fût le même prisonnier que celui qui est connu sous le nom de prisonnier au masque; mais tous ces faits conviennent si bien à ce personnage mystérieux, dont nous avons quelques anecdotes, qu'il semble remplir la grande lacune de ses Mémoires et nous en faire connaître le commencement. On joindra ici les anecdotes authentiques que nous en avons depuis qu'il fut livré à Cinq-Mars, le complément ou la continuation de son histoire, sans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet, les *Mémoires de la cour de Perse* avaient été à peine publiés qu'une foule de gens de lettres se disputèrent sur le fond du secret. Voltaire, qui rapporta des faits et qui ne le dévoila pas, quoiqu'il fût plus instruit que personne; Saint-Foix, le Père Griffet, La Rivière, Linguet, la Grange-Chancel, l'abbé Papon, Palteau, M. Delaborde, plusieurs auteurs dans divers journaux, et notamment dans le *Journal de Paris*, en ont publié diverses anecdotes; on rapportera celles qui paraissent les plus authentiques, en se contentant d'écrire en lettres italiques les expressions qui ont paru caractériser dans ce prisonnier un très-grand personnage et indiquer davantage ce qu'il était.

Le premier auteur qui ait parlé du personnage est l'anonyme des *Mémoires secrets de la cour de Perse;* il cite quelques faits certains et qu'on a toujours pris pour tels; mais il se trompe sur le fond du secret, croyant que le prisonnier masqué était le comte de Vermandois. « Ce prisonnier, dit-il, fut remis « au commandant des isles Sainte-Marguerite, qui avoit reçu « d'avance l'ordre de Louis XIV de ne le laisser voir à personne. Le commandant de l'isle Sainte-Marguerite traitoit « son prisonnier avec le plus profond respect; il le servoit lui- « mesme et prenoit les plats à la porte de l'appartement, de la

« main des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage du « prisonnier. Ce prince s'avisa un jour de graver son nom « sur le dos d'une assiette avec la pointe d'un couteau ; un es- « clave entre les mains de qui elle tomba crut faire sa cour « en la portant au commandant et se flatta d'être récompensé ; « mais ce malheureux fut trompé : on s'en défit sur-le-champ, « afin d'ensevelir avec cet homme un secret de la plus grande « importance. Le masque de fer resta plusieurs années dans « le château de l'isle Sainte-Marguerite ; on ne l'en ôta que pour « le transférer à la Bastille, lorsque Louis XIV, en reconnois- « sance de la fidélité de ce commandant, lui en donna le gou- « vernement. Il étoit en effet de la prudence de faire suivre « au masque le sort de celui à qui on l'avoit confié, et c'eust « été agir contre toutes les règles que de se donner un nouveau « confident, qui auroit pu estre moins fidèle et moins exact. On « prenoit la précaution, à l'isle Sainte-Marguerite et à la Bastille, « de faire mettre un masque au prince, lorsque, pour cause « de maladie ou pour quelque autre sujet, on étoit obligé de « l'exposer à la vue de quelqu'un. Plusieurs personnes dignes « de foi ont affirmé avoir vu ce prisonnier masqué, et *ont* « *rapporté qu'il tutoyoit le gouverneur, qui au contraire lui* « *rendoit des respects infinis.* »

« Quelques mois après la mort du cardinal Mazarin (dit « Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*, qui est le second ou- « vrage où il ait été parlé du prisonnier), il arriva un événe- « ment qui n'a point d'exemple, et, ce qui est non moins « étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya « dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-Mar- « guerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, « d'une taille au-dessus de la médiocre, jeune et de la figure la « plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, « portoit un masque dont la mentonnière avoit des ressorts « d'acier qui lui laissoient la liberté de manger avec le masque « sur le visage. On avoit ordre de le tuer s'il se découvroit. Il

« resta dans l'isle jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé
« Cinq-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouver-
« neur de la Bastille, en 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Mar-
« guerite et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. *Le*
« *marquis de Louvois alla le voir à cette isle* avant sa trans-
« lation, *et lui parla debout et avec une considération qui*
« *tenoit du respect.* Cet inconnu fut mené à la Bastille et
« logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui
« refusoit rien de tout ce qu'il demandoit. Son plus grand goût
« étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les
« dentelles. Il jouoit de la guitare; on lui faisoit la plus grande
« chère, et *le gouverneur s'asseyoit rarement devant lui.*
« Un vieux médecin de la Bastille, qui avoit souvent traité cet
« homme singulier dans ses maladies, a dit *qu'il n'avoit ja-*
« *mais vu son visage*, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue
« et le restant de son corps. Il étoit admirablement bien fait,
« disoit ce médecin; sa peau étoit un peu brune. Il intéressoit
« par les seuls sons de sa voix, ne se plaignant jamais de son
« état et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Un
« fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui
« a appartenu au maréchal de Richelieu (1), est témoin de ce
« que j'avance, et M. de Bernaville, successeur de Cinq-Mars,
« me l'a souvent confirmé. Cet inconnu mourut en 1704, et fut
« enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble
« l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya aux isles Sainte-
« Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme con-
« sidérable.... *M. de Chamillard fut le dernier ministre qui*
« *sut cet étrange secret.* Le second maréchal de La Feuillade,
« son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père il le
« conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet
« inconnu, qu'on ne connut jamais que sous le nom de l'homme

(1) Ce qui est en lettres italiques a été ajouté dans les dernières éditions des œuvres de M. de Voltaire.

« au masque de fer; *Chamillard lui répondit que c'étoit le*
« SECRET DE L'ÉTAT, *et qu'il avoit fait serment de ne le*
« *révéler jamais.*

« Le gouverneur mettoit lui-même les plats sur la table du
« masque, quand il étoit aux isles, et se retiroit après l'avoir
« enfermé. Un jour le prisonnier écrivit son nom, avec un cou-
« teau, sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fe-
« nêtre, vers un bateau qui étoit au pied de la tour. Un
« pêcheur, à qui le bateau appartenoit, ramassa l'assiette et la
« porta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur :
« Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un
« l'a-t-il vue entre vos mains? — *Je ne sais pas lire,* répondit
« le pêcheur; *je viens de la trouver; personne ne l'a vue.* Ce
« paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien in-
« formé qu'il n'avoit jamais lu et que l'assiette n'avoit été vue
« de personne. *Allez,* lui dit-il; *vous êtes bien heureux de ne*
« *savoir pas lire.* Parmi les témoins de ce fait, il y en a un,
« digne de foi, qui vit encore (1). »

« L'auteur du *Siècle de Louis XIV* (dit encore M. de Vol-
« taire dans des *Mélanges*) est le premier qui ait parlé de
« l'homme au masque de fer dans une histoire avérée. C'est
« *qu'il étoit très-instruit de cette anecdote,* qui étonne le
« siècle présent, qui étonnera la postérité, et qui n'est que
« trop véritable. On l'avait trompé sur la date de la mort de
« cet inconnu, si singulièrement infortuné; il fut enterré à
« Saint-Paul le 3 mars 1703, et non en 1704. »

« Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol avant de l'être
« aux isles de Sainte-Marguerite, et ensuite à la Bastille, tou-
« jours sous la garde de ce même homme, de ce Cinq-Mars
« qui le vit mourir. Le Père Griffet, jésuite, a communiqué au

(1) L'auteur cité ci-dessus (p. 105), dit que le pêcheur, ou paysan, ou esclave, fut mis à mort. Est-ce le même fait avec des variantes? ou bien le masque écrivit-il plusieurs fois son nom sur une assiette d'argent?

« public le journal de la Bastille, qui fait foi des dates. Il a eu
« facilement ce journal, puisqu'il avoit l'emploi délicat de con-
« fesser les prisonniers renfermés à la Bastille.

« L'homme au masque de fer est une énigme dont chacun
« veut deviner le mot. Les uns on dit que c'étoit le duc de
« Beaufort; mais le duc de Beaufort fut tué par les Turcs à la
« défense de Candie, en 1669, et l'homme au masque de fer
« étoit à Pignerol en 1672. D'ailleurs, comment auroit-on ar-
« rêté le duc de Beaufort au milieu de son armée, comment
« l'auroit-on transféré en France sans que personne en sût
« rien, et pourquoi l'eût-on mis en prison, et pourquoi ce
« masque?

« Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, fils naturel
« de Louis XIV, mort publiquement de la petite vérole en 1683,
« à l'armée, et enterré dans la petite ville d'Aire, non dans
« Arras; en quoi le Père Griffet s'est trompé, et en quoi il n'y
« a pas grand mal.»

« On a ensuite imaginé que le duc de Montmouth, à qui le
« roi Jacques fit couper la tête publiquement dans Londres
« en 1675, étoit l'homme au masque de fer. Il auroit fallu qu'il
« eût ressuscité, qu'ensuite il eût changé l'ordre des tems, et
« qu'il eût mis l'année 1662 à la place de 1685; que le roi
« Jacques, qui ne pardonna jamais à personne, et qui par-là
« mérita tous ses malheurs, eût pardonné au duc de Mont-
« mouth, et eût fait mourir à sa place un homme qui lui
« ressembloit parfaitement. Il auroit fallu trouver ce Sosie,
« qui auroit eu la bonté de se faire couper le cou en public
« pour sauver le duc de Montmouth. Il auroit fallu que toute
« l'Angleterre s'y fût méprise, qu'ensuite le roi Jacques eût
« prié instamment Louis XIV de vouloir bien lui servir de
« sergent et de geôlier. Ensuite Louis XIV, ayant fait ce petit
« plaisir au roi Jacques, n'auroit pas manqué d'avoir les mêmes
« égards pour le roi Guillaume et pour la reine Anne, avec
« lesquels il fut en guerre, et il auroit soigneusement conservé

« auprès de ces deux monarques, sa dignité de geôlier, dont le
« roi Jacques l'avait honoré.

« Toutes ces illusions étant dissipées, il reste à savoir qui
« étoit ce prisonnier TOUJOURS masqué, à quel âge il mourut,
« et sous quel nom il fut enterré. *Il est clair que, si on ne le
« laissoit passer dans la cour de la Bastille, si on ne lui
« permettoit de parler à son médecin que* COUVERT D'UN
« MASQUE, *c'étoit de peur qu'on ne reconnût dans ses traits
« quelque ressemblance* TROP FRAPPANTE ; il pouvoit mon-
« trer sa langue, et jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-
« même à l'apothicaire de la Bastille, peu de jours avant sa
« mort, *qu'il* CROYOIT *avoir soixante ans;* et le sieur Mar-
« soban, chirurgien du maréchal de Richelieu, et ensuite
« du duc d'Orléans, régent, gendre de cet apothicaire, me
« l'a redit plus d'une fois. Enfin, pourquoi lui donner un
« nom italien, on le nomma toujours *Marchiali*..... Celui
« qui écrit cet article en sait peut-être plus que le Père Griffet;
« il n'en dira pas davantage. »

La Grange-Chancel est le troisième historien qui ait parlé du prisonnier. Renfermé dans les îles Sainte-Marguerite quelque temps après la translation du Masque à la Bastille, il a pu s'instruire de quelques faits.

« Le séjour que j'ai fait, dit la Grange-Chancel, aux
« isles Sainte-Marguerite, où la détention du *Masque de fer* n'é-
« toit plus un secret d'État dans le tems que j'y arrivai, m'en
« a appris des particularités qu'un historien plus exact que
« M. de Voltaire dans ses recherches auroit pu savoir comme
« moi, s'il s'étoit donné la peine de s'instruire. Cet événement
« extraordinaire, qu'il place en 1661, quelques mois après la
« mort du cardinal Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669, huit
« ans après la mort de cette Éminence. M. de La Mothe-Guérin,
« qui commandoit dans ces isles du tems que j'y étois détenu,
« m'assura que ce prisonnier étoit le duc de Beaufort, qu'on
« disoit avoir été tué au siége de Candie, et dont on ne put

« trouver le corps, suivant toutes les relations de ce tems-là.
« Il me dit aussi que le sieur de Cinq-Mars, qui obtint le
« gouvernement de ces isles après celui de Pignerol, avoit de
« grands égards pour ce prisonnier; qu'il le servoit toujours
« lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissoit souvent des
« habits aussi chers qu'il paraissoit le désirer; que, dans les
« maladies où il avoit besoin de médecins ou de chirurgiens, il
« étoit obligé, sur peine de la vie, de ne paroître en leur pré-
« sence qu'avec son masque de fer, et que, lorsqu'il étoit seul,
« il pouvoit s'amuser à s'arracher le poil de la barbe avec
« des pincettes d'acier très-luisant et très-joli. J'en vis une de
« celles qui lui servoient à cet usage entre les mains du sieur
« de Beaumanoir, neveu de Cinq-Mars et lieutenant d'une
« compagnie franche, préposé pour la garde des prisonniers.
« Plusieurs personnes m'ont raconté que lorsque Cinq-Mars
« alla prendre possession de la Bastille, où il conduisit son
« prisonnier, *on entendit ce dernier, qui portoit son masque
« de fer, dire à son conducteur :* EST-CE QUE LE ROI EN
« VEUT A MA VIE? — NON, *MON PRINCE*, répondit Cinq-
« Mars, *votre vie est en sûreté; vous n'avez qu'à vous laisser
« conduire.*

« J'ai su, de plus, d'un homme nommé Dubuisson, caissier
« du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été quelques
« années à la Bastille, fut conduit aux isles Sainte-Marguerite,
« qu'il étoit dans une chambre, avec quelques autres prison-
« niers, précisément au-dessus de celle qui étoit occupée par cet
« inconnu; que, par le tuyau de la cheminée, ils pouvoient s'en-
« tretenir et se communiquer leurs pensées; mais que, ceux-ci
« lui ayant demandé pourquoi il s'obstinoit à leur taire son nom
« et ses aventures, il leur avoit répondu *que cet aveu lui* COU-
« TEROIT LA VIE, *aussi bien qu'à ceux auxquels il auroit
« révélé son secret...*

« Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom et la qualité de
« cette victime de la politique ne sont plus des secrets où

« l'État soit intéressé, j'ai cru qu'en instruisant le public de ce « qui est venu à ma connoissance je devois arrêter le cours « des idées que chacun s'est forgées, à sa fantaisie, sur la foi « d'un auteur qui s'est fait une grande réputation par le mer« veilleux, joint à l'air de vérité qu'on admire dans la plupart « de ses écrits, même dans la vie de Charles XII. »

L'abbé Papon, dans son *Voyage en Provence,* parle ainsi du Masque de fer :

« C'est à l'isle Sainte-Marguerite que fut transféré, vers la « fin du dernier siècle, le fameux prisonnier au masque de fer, « dont on ne saura jamais peut-être le nom; il n'y avoit que « peu de personnes attachées à son service, qui eussent la li« berté de lui parler. Un jour que M. de Cinq-Mars s'entre« tenoit avec lui, en se tenant hors de la chambre, dans une « espèce de corridor, pour voir de loin ceux qui viendroient, « le fils d'un de ses amis arrive, et s'avance vers l'endroit « où il entend du bruit; le gouverneur, qui l'aperçoit, ferme « aussitôt la porte de la chambre, court précipitamment au« devant du jeune homme, et, d'un air troublé, il lui demande « s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il fut assuré du con« traire, il le fit repartir le jour même, et il écrivit à son ami « que peu s'en étoit fallu que cette aventure n'eût coûté cher « à son fils, et qu'il le lui renvoyoit de peur de quelqu'autre « imprudence.

« J'eus la curiosité, le 2 février 1778, d'entrer dans la « chambre de cet infortuné prisonnier; elle n'est éclairée que « par une fenêtre, du côté du nord, percée dans un mur fort « épais, et fermée par trois grilles de fer, placées à une dis« tance égale. Cette fenêtre donne sur la mer. Je trouvai dans « la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de « soixante-dix-neuf ans; il me dit que son père, qui servoit « dans la même compagnie, lui avoit plusieurs fois raconté « qu'un frater aperçut un jour, sous la fenêtre du prisonnier, « quelque chose de blanc qui flottait sur l'eau; il l'alla prendre

« et l'apporta à M. de Cinq-Mars; c'étoit une chemise très-
« fine, pliée avec assez de négligence, et sur laquelle le pri-
« sonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

« M. de Cinq-Mars, après l'avoir dépliée et avoir lu quel-
« ques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé,
« s'il n'avoit pas eu la curiosité de lire le contenu. Celui-ci lui
« protesta plusieurs fois qu'il n'avoit rien lu; mais, deux jours
« après, il fut trouvé mort dans son lit. C'est un fait que l'of-
« ficier a entendu raconter tant de fois, à son père et à l'au-
« mônier du fort de ce temps-là, qu'il le regarde comme in-
« contestable. Le suivant me paroît également certain, d'après
« tous les témoignages que j'ai recueillis sur les lieux et dans
« le monastère de Lerins, où la tradition s'en est conservée.

« On cherchoit une personne du sexe pour servir le prison-
« nier; une femme du village de Mongin vint s'offrir, dans
« la persuasion que ce seroit un moyen de faire la fortune de
« ses enfants; mais, quand on lui dit qu'il falloit renoncer à les
« voir, et même à conserver aucune liaison avec le reste des
« hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont
« la connoissance coûtoit si cher. Je dois dire encore qu'on
« avoit mis aux deux extrémités du fort, du côté de la mer,
« deux sentinelles qui avoient ordre de tirer sur les bateaux
« qui s'approcheroient à une certaine distance.

« La personne qui servoit le prisonnier mourut à l'isle Sainte-
« Marguerite. Le frère de l'officier dont je viens de parler,
« qui étoit, pour certaines choses, l'homme de confiance de
« M. de Cinq-Mars, a souvent dit à son fils qu'il avoit été
« prendre le mort, à l'heure de minuit, dans la prison, et qu'il
« l'avoit porté sur ses épaules dans le lieu de sa sépulture; il
« croyoit que c'étoit le prisonnier lui-même qui étoit mort;
« mais c'étoit, comme je viens de le dire, la personne qui le
« servoit, et ce fut alors qu'on chercha une femme pour le
« remplacer. »

On savait, en 1698, que Cinq-Mars, conduisant le prisonnier

à la Bastille, s'arrêta avec lui dans sa terre de Palteau. Fréron, en conséquence, pour contredire Voltaire, qui avait tant écrit sur le prisonnier, demanda des anecdotes au seigneur de Palteau, qui répondit la lettre suivante, insérée dans l'*Année littéraire* du mois de juin 1768.

« Comme il paroît par la lettre de M. de Saint-Foi, dont « vous venez de donner un extrait, que l'homme au masque « de fer exerce toujours l'imagination de nos écrivains, je vais « vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier. Il n'étoit « connu aux isles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous « le nom de *la Tour*. Le gouverneur et les autres officiers « avoient des égards pour lui; il obtenoit tout ce qu'ils pou- « voient accorder à un prisonnier. Il se promenoit souvent, « ayant toujours un masque sur le visage. Ce n'est que de- « puis que le *Siècle de Louis XIV* de M. de Voltaire a paru « que j'ai ouï dire que ce masque étoit de fer, et à ressorts. « Peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance; « mais il n'avoit ce masque que lorsqu'il sortoit pour prendre « l'air ou qu'il étoit obligé de paroître devant quelqu'étranger.

« Le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie qui avoit accès « chez M. de Cinq-Mars, gouverneur des isles Sainte-Mar- « guerite, et depuis de la Bastille, m'a dit plusieurs fois que, « le sort de *la Tour* ayant beaucoup excité sa curiosité, pour « la satisfaire il avait pris l'habit et les armes d'un soldat qui « devoit être en sentinelle dans une galerie sous les fenêtres « de la chambre qu'occupoit ce prisonnier aux isles Sainte- « Marguerite; que de là il l'avoit très-bien vu, qu'il n'avoit « point son masque; qu'il étoit blanc de visage, grand et bien « fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas, « et les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de « l'âge. Il avoit passé cette nuit-là presqu'entière à se prome- « ner dans sa chambre. Blainvilliers ajoutoit qu'il étoit tou- « jours vêtu de brun; qu'on lui donnoit du beau linge et des « livres; que le gouverneur et les officiers restoient devant lui

« debout et découverts, jusqu'à ce qu'il les fît couvrir et as-
« seoir; qu'ils alloient souvent lui tenir compagnie et manger
« avec lui.

« En 1698, M. de Cinq-Mars passa du gouvernement des
« isles Sainte-Marguerite à celui de la Bastille. En venant en
« prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre
« de Palteau. L'homme au masque arriva dans une litière que
« précédoit celle de M. de Cinq-Mars; ils étoient accompagnés
« de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant
« de leur seigneur. M. de Cinq-Mars mangea avec son prison-
« nier, qui avoit le dos opposé aux croisées de la salle à man-
« ger, qui donnoient sur la cour. Les paysans, que j'ai inter-
« rogés, ne purent voir s'il mangeoit avec son masque; mais
« ils observèrent très-bien que M. de Cinq-Mars, qui étoit à
« table vis-à-vis de lui, avoit deux pistolets à côté de son as-
« siette. Ils n'avoient, pour être servis, qu'un seul valet de
« chambre, qui alloit chercher les plats qu'on lui apportoit
« dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte
« de la salle à manger. *Lorsque le prisonnier traversoit la*
« *cour, il avoit toujours son masque noir sur le visage.* Les
« paysans remarquèrent qu'on lui voyoit les dents et les lèvres,
« qu'il étoit grand et avoit les cheveux blancs. M. de Cinq-Mars
« coucha dans un lit qu'on lui avoit dressé auprès de celui de
« l'homme au masque. M. de Blainvilliers m'a dit que lors de
« sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secrètement à Saint-
« Paul, *et que l'on mit dans le cercueil des drogues pour con-*
« *sumer le corps.* Je n'ai point ouï dire qu'il eût aucun accent
« étranger. »

Arrivé à la Bastille, du Jonca, lieutenant du roi, enregis-
tra en ces termes l'arrivée du masque dans le livre de cette
prison, et c'est le Père Griffet, jésuite, qui, le premier, a pu-
blié ces deux lambeaux curieux, tirés des archives d'un châ-
teau d'où jamais aucun papier ne sortait; mais il était con-
fesseur de la Bastille, et les jésuites et le gouverneur avaient

bien, sans doute, leur raison en publiant ces anecdotes.

« Jeudi 8 septembre 1698, dit du Jonca, à trois heures « après midi, M. de Cinq-Mars, gouverneur de la Bastille, est « arrivé pour sa première entrée, venant des îles Sainte-Mar- « guerite et Saint-Honorat, ayant mené avec lui dans sa litière « un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol, *dont le nom ne* « *se dit pas, lequel on a fait tenir TOUJOURS MASQUÉ,* « et qui fut d'abord mis dans la tour de la Basinière, EN AT- « TENDANT LA NUIT, et que je conduisis moi-même *sur les* « *neuf heures du soir,* dans la troisième chambre de la tour « de la Bertaudière, laquelle chambre j'avais eu soin de faire « meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu « l'ordre de M. de Cinq-Mars... En le conduisant dans ladite « chambre, j'étois accompagné, ajoute M. du Jonca, du sieur « Rosarges, que M. de Cinq-Mars avoit amené avec lui, le- « quel étoit chargé de servir et de soigner ledit prisonnier, qui « étoit nourri par le gouverneur. »

Les dernières anecdotes qu'on a puisées sur le masque de fer ont été publiées par M. Linguet, qui, longtemps détenu à la Bastille, obtint quelques renseignements des plus anciens officiers ou serviteurs du château; il donna ses notes à M. de La Borde, qui les a publiées en ces termes dans un petit ouvrage sur ce masque :

« 1° Le prisonnier portoit un masque de velours, et non de « fer, au moins pendant le tems qu'il passa à la Bastille.

« 2° *Le gouverneur lui-même le servoit* et enlevoit son « linge.

« 3° Quand il alloit à la messe, *il avoit les défenses les* « *plus expresses de parler et de montrer sa figure;* l'ordre « étoit donné aux invalides de tirer sur lui s'il se faisoit con- « noître; leurs fusils étoient chargés à balle; aussi avoit-il le « plus grand soin de se cacher et de se taire.

« 4° Quand il fut mort, on brûla tous les meubles dont « il s'étoit servi; on dépava sa chambre; on ôta les plafonds;

« on visita tous les coins, recoins, tous les endroits qui pou-
« voient cacher un papier, un linge; en un mot, *on vouloit*
« *découvrir s'il n'y auroit pas laissé quelque signe de ce*
« *qu'il étoit*. M. Linguet m'a assuré qu'à la Bastille il y avoit
« encore des hommes qui tenoient ces faits de leurs pères,
« anciens serviteurs de la maison, lesquels y avoient vu
« l'homme au masque de fer. »

Ce malheureux prisonnier, après un long martyr, mourut enfin en 1703, à la Bastille, après y avoir resté cinq ans et deux mois; et le même qui avait enregistré son arrivée constata sa mort, dans le livre des prisonniers, en ces termes :

« Du lundi 19 novembre 1703. *Le prisonnier inconnu, tou-*
« *jours masqué d'un masque de velours noir*, que M. de Cinq-
« Mars avoit mené avec lui, venant de l'isle Sainte-Marguerite,
« qu'il gardoit depuis longtemps, s'étant trouvé hier un peu
« plus mal, en sortant de la messe, il est mort aujourd'hui,
« sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande mala-
« die; il ne se peut pas moins. M. Guitaut, notre aumônier, le
« confessa hier. Surpris de la mort, il n'a pu recevoir ses sa-
« crements, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que
« de mourir. Il fut enterré le mardi 20 novembre, à quatre
« heures après midi, dans le cimetière de Saint-Paul, notre
« paroisse; son enterrement coûta quarante livres. »

On cacha cependant son nom et son âge aux prêtres de la paroisse, et les registres de ce jour annoncent son inhumation en ces termes, extraits des registres :

« L'an mil sept cent trois, et le dix-neuf novembre, Mar-
« chialy, âgé de quarante-cinq ans ou environ, est décédé
« dans la Bastille; duquel le corps a été inhumé dans le ci-
« metière Saint-Paul, sa paroisse, le 20 du présent, en présence
« de M. Rosarges, major, et de M. Reilh, chirurgien-major
« de la Bastille, qui ont signé. ROSARGES, REILH. »

Il est encore très-certain qu'après sa mort on eut ordre de brûler généralement tout ce qui avait servi à son usage, comme linge, habits, matelas, couvertures, et jusqu'aux portes de sa prison, le bois de lit et ses chaises. Son couvert d'argent fut fondu, et l'on fit regratter et blanchir les murailles de la chambre où il avait logé; on poussa les précautions au point d'en défaire les carreaux, dans la crainte, sans doute, qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu faire connaître qui il était.

On abandonne toutes ces pièces historiques et ces notes sur le prisonnier masqué à l'examen des curieux et des critiques; mais il résultera toujours que ce masque était un très-grand personnage; que le soin habituel de lui ordonner de cacher sa figure, sous peine de mort, annonçait un grand danger en la montrant; qu'à la seule vue de ses traits on pouvait reconnaître par conséquent qui il était; qu'il nourrissait dans lui-même le désir de se faire connaître plutôt que le désir de s'évader; que aucun prince n'ayant disparu en France à la mort de Mazarin, le masque ne pouvait être qu'un personnage important et inconnu dans ce temps-là, et qu'il fallait que la maison royale eût beaucoup d'intérêt de cacher son nom, ses aventures et sa situation, puisqu'on avait donné l'ordre de le tuer s'il se faisait connaître.

Il résulte encore (et ces remarques sont bien plus frappantes) que, partout où se trouva ce grand infortuné, soit dans une île de Provence, soit en voyage, soit à Paris, il lui fut ordonné sans cesse de cacher sa figure.

L'aspect de son visage pouvait donc, dans tous les lieux de la France, dévoiler le secret de la cour.

Il faut considérer d'ailleurs que sa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin jusqu'à celle du prisonnier, arrivée au commencement de ce siècle, et que le gouvernement porta la précaution jusqu'à donner l'ordre de lui balafrer le visage ou de le faire enterrer sans tête, comme d'autres l'ont dit.

Sa figure pouvait donc le faire connaître pendant un demi-siècle, et d'un bout de la France à l'autre.

Il y eut donc, pendant un demi-siècle, une tête remarquable et connue dans toutes les contrées de la France, toujours comparable à celle du prisonnier et toujours sa contemporaine.

Or quelle était cette figure si généralement reconnaissable, sinon la figure de Louis XIV, son frère jumeau, dont la ressemblance était si redoutable ? Le secret de l'État, ou plutôt le crime de Louis XIV, paraît donc bien avéré, et, s'il reste désormais quelque doute sur cet objet, il sera occasionné par l'invraisemblance des ordres féroces donnés à des gouverneurs, même des prisons d'État, d'assassiner de sang-froid un aussi grand prince, s'il dévoilait son secret. Cette barbarie ne paraît point compatible avec ce que nous connaissons du caractère de Louis XIV, qui était honnête homme. Tous ceux qui ont parlé du prisonnier assurent cependant que l'ordre était donné.

Louis XV se montra bien plus humain que Louis XIV. A sa majorité il aurait fait sortir le prince masqué de sa prison, s'il eût vécu à cette époque. Pour être instruit de ses aventures, il avait souvent questionné le régent, qui avait toujours répondu que *Sa Majesté ne pouvait en être instruit qu'à sa majorité*. La veille du jour qu'elle devait être déclarée au parlement, le roi demandant encore s'il en serait du secret comme du royaume de France. *Oui, Sire*, répartit le régent en présence d'un grand nombre de seigneurs; *en dévoilant aujourd'hui le secret, je manquerais à mon devoir; mais demain je serai obligé de répondre aux questions qu'il plaira à Votre Majesté de me faire.*

Le lendemain, le roi, en présence des seigneurs de sa cour, tirant ce prince à l'écart pour être instruit du secret, on vit le duc d'Orléans émouvoir la sensibilité du jeune monarque. Les courtisans ne purent rien entendre; mais le roi dit tout haut

en quittant le duc d'Orléans : *Eh bien! s'il vivait encore je lui donnerais la liberté.*

Louis XV fut plus fidèle au secret que le duc d'Orléans; cependant, quand le Père Griffet, jésuite, et Saint-Foix agitèrent dans leurs écrits si connus la question du secret, il échappa à Louis XV de dire ces paroles en présence de plusieurs courtisans : *Laissez-les disputer; personne n'a dit encore la vérité sur le Masque de fer.* Le roi dans ce moment avait dans ses mains le livre du Père Griffet.

On a su aussi que le Dauphin, père de Louis XVI, demanda souvent au feu roi de lui faire connaître quel était ce fameux prisonnier. *Il est bon que vous l'ignoriez,* lui répondit le roi son père; *vous en auriez trop de douleur.*

On a su encore que M. de Laborde, premier valet de chambre de Louis XV, avec qui ce prince s'entretenait quelquefois de divers sujets d'histoire, de littérature et de beaux-arts, parla un jour au roi de quelque anecdote nouvelle sur le *Masque de fer*... *Vous voudriez bien*, lui dit ce prince, *que je vous dise quelque chose à ce sujet. Vous n'en saurez pas plus que les autres; mais vous pouvez être assuré que la prison de cet infortuné n'a fait tort à qui que ce soit de la cour, et qu'il n'a jamais eu ni femme ni enfants.*

Louis XV avait eu la même réserve avec madame de Pompadour et avec ses autres maîtresses, toutes curieuses de savoir de lui quel était ce mystérieux personnage; mais elles tourmentèrent vainement le roi, qui ne voulait pas même qu'on lui en fît la demande.

On observera enfin que le goût du prisonnier pour le linge très-fin, que la femme du gouverneur du fort des îles Sainte-Marguerite s'était chargée de lui procurer, provenait nécessairement de sa vie perpétuellement sédentaire. Les variations du grand air, les mouvements ordinaires du corps dans les habitudes de la société, l'exercice de tous les sens n'avaient point ôté à ses organes cette excessive sensibilité qui appartient aux

religieuses, aux jeunes gens élevés mollement et aux femmes trop délicates. Le sang, pendant l'inaction, est poussé dans toutes les extrémités du corps; l'épiderme qui le couvre en est vivifié; le tact y est parfait, la sensibilité exquise, et l'action des objets extérieurs se fait sentir avec plus de force au moyen d'un tact aussi délicat. Les personnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne et ceux qui s'occupent de travaux pénibles sont moins sensibles à l'impression des objets extérieurs. On ne doit donc pas être surpris que ce prince, renfermé depuis son jeune âge, et qui ne connaissait ni l'usage des pieds, ni l'action du grand air sur ses sens, ni le mouvement d'un homme libre, eût la peau d'une délicatesse extrême; il n'avait point le goût, mais un vrai besoin d'un linge très-fin.

Voilà tous les faits qu'on a pu recueillir sur cet étonnant personnage; l'auteur de cet ouvrage désire qu'on fasse toutes les recherches possibles pour découvrir le nom de son instituteur; qu'on visite les dépôts qui peuvent conserver les procès-verbaux de la naissance de Louis XIV. Il est bon aussi qu'on fouille dans la Chambre des comptes et dans la Bibliothèque du Roi; car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des critiques et des érudits. Si leurs découvertes confirment que ce prisonnier était réellement un frère jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chère encore à tous les Français la mémoire de cet intéressent prisonnier, qui fut pendant si longtemps l'objet d'une curiosité générale, et déshonoreront davantage les ordres arbitraires des ministres et des tyrans (1).

(1) Tant que M. le maréchal de Richelieu vécut, il fut très-réservé sur le secret du *Masque de fer*, dont l'emprisonnement déshonorait aussi la mémoire du cardinal de Richelieu, son grand-oncle. L'abbé Soulavie lui demanda un jour quelques moments d'entretien sur ce prisonnier et lui dit: « Vous avez eu la bonté, Monsieur le Maréchal, de me communiquer « des papiers bien curieux sur l'histoire de votre temps, et vous m'avez « raconté des choses si secrètes qu'il me reste à vous demander une

Le duc d'Orléans ayant ruiné la maison des princes légitimés, madame du Maine, pleine de ressentiment contre lui, résolut de le perdre et de s'unir à tous ses ennemis.

« grâce plus particulière, celle de me dire ce qu'on doit croire du *Masque de fer*. Il serait bien intéressant de laisser dans vos Mémoires ce grand secret à la postérité. Louis XIV, depuis longtemps, n'est plus; Louis XV est mort depuis treize ans. Notre roi est si clément, si bon, si tolérant, que, sous son règne, nous jouissons, en quelque sorte, de la liberté de la presse. Les générations des princes intéressés au secret se sont écoulées; et que pourrait craindre aujourd'hui le gouvernement sur des événements arrivés il y a près d'un siècle? Vos liaisons avec le feu roi, avec les favorites, toujours fort curieuses de secrets, et avec toute l'ancienne cour, qui le fut sans cesse sur le mystérieux prisonnier, ont pu vous l'apprendre. Vous avez vous-même instruit Voltaire, qui n'osa jamais publier le secret en entier. N'est-il pas vrai, Monsieur le Maréchal, que ce prisonnier était le frère aîné de Louis XIV, né à l'insu de Louis XIII? »

M. le Maréchal, à ces questions, parut embarrassé; il ne voulait pas s'expliquer, il ne voulait pas refuser une réponse. Il avoua que ce grand personnage n'était ni le frère adultérin de Louis XIV, ni le duc de Montmouth, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort, etc., comme il a plu à tant d'écrivains de le dire; il appela, comme Louis XV, tous leurs écrits, *des rêveries;* mais il ajouta que ces auteurs avaient la plupart rapporté des anecdotes très-véritables; il dit que l'ordre était donné, en effet, de faire périr le prisonnier s'il se faisait connaître. Enfin M. le Maréchal termina sa courte conférence sur ce prisonnier en avouant qu'il connaissait le secret de l'État, et dit en propres termes : *Tout ce que je puis vous dire, Monsieur l'Abbé, sur cet objet, c'est que ce prisonnier n'était plus aussi intéressant quand il mourut au commencement de ce siècle, très-avancé en âge, mais qu'il l'avait été beaucoup quand, au commencement du règne de Louis XIV, et par lui-même, il fut renfermé* POUR DE GRANDES RAISONS D'ÉTAT.

Ainsi répondit M. le maréchal de Richelieu; l'anecdote fut sur-le-champ écrite sous ses yeux par l'abbé Soulavie, qui la lui donna à lire. M. le Maréchal voulut qu'il corrigeât quelques expressions; et, comme l'abbé Soulavie le suppliait encore d'ajouter quelques autres observations, qui, sans dévoiler le secret directement, pourraient satisfaire la curiosité de toute la France, le maréchal répliqua : *Lisez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce masque, ses dernières paroles surtout, et réfléchissez.*

Les jésuites étaient envenimés contre ce prince : elle se ligua avec leurs chefs; le comte de Laval, jeune seigneur, plein d'activité, de génie et d'ambition, était mécontent : elle se l'associa.

La cour d'Espagne, depuis longtemps jalouse du pouvoir absolu du régent, et toujours secrètement aigrie contre l'ancienne ambition de ce prince, qui avait jeté quelques regards de convoitise sur la couronne de Philippe V, était furieuse du traité de la quadruple alliance, qui éloignait la branche espagnole de la couronne de France, en cas de mort de Louis XV. Madame du Maine entra en liaison avec cette cour, et s'unit encore avec les enfants légitimés de Louis XIV, de l'un et de l'autre sexe, excepté avec le comte de Toulouse, qui ne voulait se mêler de rien. Quant à madame d'Orléans, elle abandonna lâchement les intérêts de son époux pour s'attacher secrètement à la faction des bâtards légitimés, et cette confédération redoutable, renforcée de tous les mécontents qu'on put découvrir, alla tenir à Sceaux ses assemblées nocturnes, chez madame la duchesse du Maine.

On fut embarrassé d'abord sur le choix des divers complots contre le régent. On forma des plans et des conjurations qu'on résolut de couvrir de quelque voile du bien public. On parla d'enlever sa personne, de convoquer les états généraux, de réformer l'État, d'éteindre la dette du feu roi, et de faire élire par la nation assemblée un nouveau régent. C'est ainsi que la duchesse du Maine, pleine de ressentiment et de colère, tramait des complots, de concert avec le cardinal de Polignac, contre le duc d'Orléans et contre le pouvoir despotique de sa régence.

CHAPITRE XI.

Conspiration Cellamare. — Richelieu renfermé pour la troisième fois à la Bastille. — A quel prix il en sort.

La jeunesse, le caractère inquiet, entreprenant, résolu du duc de Richelieu, donnèrent au cardinal Albéroni le désir et l'espoir de l'entraîner dans la conspiration, assez mal conduite alors par l'Espagne et la duchesse du Maine, contre le régent. Il paraît certain que le duc reçut des lettres qui le compromettaient. Il fut conduit pour la troisième fois à la Bastille.

Albéroni, ministre tout-puissant en Espagne, n'avait que des idées et des plans sublimes, et, s'ils ne pouvaient être exécutés, c'était à cause de leur trop grande élévation et de leur étendue. Il avait, outre la profondeur du génie, une grande érudition, et les observateurs de ses opérations et de sa politique étaient étonnés comment, de l'état de simple curé de campagne et sans aucun moyen pour acquérir des connaisances, il avait pu remplir sa tête d'une si prodigieuse instruction. Il connaissait parfaitement toute l'administration du feu roi Louis XIV et l'ancienne constitution de la monarchie. Il disait qu'en Europe on n'avait rien fait de bien depuis trente ans, ni en France depuis un siècle. Nos assemblées nationales, présidées par leur souverain traitant avec elles des finances et de la législation, lui paraissaient préférables au conseil privé du roi avec ses ministres. Il savait que Louis XIV n'avait établi des impôts dans le royaume que d'une manière illégale, arbitraire, et au mépris des droits de la nation, et voyait dans le clergé de France et dans les pays d'états un reste de nos antiques privilèges tombés en désuétude dans les autres provinces. Plein de ces idées, il avouait que des impôts ne pourraient jamais payer la dette nationale, et que les états convoqués avaient seuls le droit de pourvoir à l'assurance et au payement.

On disait que le roi seul avait, en France comme en Espagne, le pouvoir de nommer un régent, pouvoir que les rois partageaient avec la nation assemblée; que le parlement, n'ayant point maintenu le testament du roi, n'avait pu par conséquent accorder la régence au duc d'Orléans; que la seule nation assemblée pouvait la déférer et la reconnaître, quand un prince tel que le roi d'Espagne, appelé par la loi de l'État à cette dignité, n'en était point pourvu; et il concluait que la régence appartenait au roi d'Espagne, en qualité de plus proche parent du roi.

Albéroni voyait d'ailleurs dans la triple et quadruple alliance des traités trop onéreux à l'Espagne, et voulait que les états généraux de la France pussent les casser pour remettre en vigueur les maximes de l'ancienne cour. Enfin, par le même droit et en cas de mort de Louis XV, dont on était sans cesse menacé à cause de sa santé si chancelante, il voulait qu'on assurât sa succession à l'un des fils du roi Philippe et qu'on en éloignât le duc d'Orléans. Mais, pour y réussir, il fallait enlever ce prince, le mettre en lieu de sûreté, non en France, mais à Madrid, sous le pouvoir du roi d'Espagne; convoquer en France les états généraux, traiter avec eux de la succession et du gouvernement de l'État, et se servir même du mécontentement des protestants, s'il était possible, pour aider ce grand projet.

Vous serez le bienfaiteur de votre patrie, disait Albéroni au duc de Richelieu dans la lettre qu'il lui écrivait à ce sujet, *vous serez le bienfaiteur de votre patrie en donnant vos soins à cette grande révolution. Vous la remettrez dans son état de gloire et dans toute sa splendeur. Écrasée d'impôts, surchargée d'une dette énorme, elle ne peut que succomber sous un tel fardeau; la nation assemblée peut seule délibérer et choisir les moyens de payer sa dette.* Albéroni demandait ensuite au duc de Richelieu, au nom du roi d'Espagne, de lui faciliter la prise de la ville de Bayonne, lui promettant la protection spéciale du roi, de la reine, et un très-grand avancement.

Albéroni avait remis sa lettre à un officier, qui la porta en

France avec plusieurs autres; mais elles furent interceptées, rendues à Dubois, et l'officier fut arrêté. Pour mieux dévoiler les intrigues de Richelieu, d'Argenson, ancien lieutenant de police, homme habile dans les artifices de l'espionnage, lui envoya un Napolitain nommé *Marin*, qui parlait bien l'espagnol, il avait d'ailleurs tout l'air d'un étranger. Il lui rendit les lettres originales d'Albéroni interceptées, que Dubois avait eu le soin de bien récacheter. Ce *Marin* lui fit d'abord des offres secrètes; il lui parla de l'Espagne et des projets qui allaient éclater; il le conjura, de la part du roi Philippe, d'aider les troupes étrangères à s'emparer de Bayonne, place frontière occupée par son régiment. Il lui dit qu'il était aimé du soldat, que tous ses officiers lui étaient dévoués, et qu'il aurait bientôt gagné par ses charmes son ami intime du Saillant, colonel de l'autre régiment qui était en garnison à Bayonne. On savait que le jeune duc de Richelieu était tour à tour et passionnément l'amant des bons et des mauvais goûts; il ajouta qu'il connaissait son attachement *pour ce Corydon* et leurs tendres sentiments respectifs. Il lui renouvela la promesse déjà faite d'un prochain avancement; c'était, entre autres, en attendant, le régiment des gardes-françaises, qu'avait Grammont; enfin il termina ses insidieux propos par le récit de tout ce qui était contenu dans la lettre qu'il lui donna, et dont il reconnut le sceau intact. A ces propos Marin disparaît et laisse Richelieu à ses réflexions.

Le régent, instruit de ses démarches, ne tarda pas d'en parler au Palais-Royal. Mademoiselle de Valois lui envoya sur-le champ madame Pichet, sa femme de chambre, qui lui remit de sa part la lettre suivante. On la conserve ici avec le chiffre comme un monument historique de ce temps-là. Quelques personnes croyaient faussement que mademoiselle de Valois avait cabalé de concert avec Richelieu contre son père. Voici comment elle s'exprime sans orthographe dans sa lettre; la moitié était écrite en chiffres; on a déchiffré le reste.

Comme vous m'avez assuré qu'il ne pouvait
y a v o i r e p r e u v e
9 20 17 12 9 14 1 *des* 16 14 1 17 17 1
c o n t r e
11 12 10 15 14 1 *vous, je ne doute point*
q u e l' a v i q u e
13 17 1 2 20 17 9 13 17 1 *je vous*
d o n e n e s o i t i n u-
3 12 10 1 10 1 21 12 9 13 9 10 17
t i l;
15 9 2; *mais, comme il m'a paru que vous*
a e s t r e i n f o r m é
aimés 20 1 21 15 14 1 9 10 5 12 14 8 1
d e t o u t, j e v o u s
3 1 15 12 17 15, 9 1 17 12 17 21
a v e r t i l e c o n-
20 17 1 14 15 9 *que* 2 1 11 12 10
s e i l e s t. p o u r l' a-
21 1 9 2 1 21 13 16 12 17 14 2 20
f a i r e d e M r. d u M a i n e
5 20 9 14 1 3 1 8 14 3 17 8 20 9 10 1
q u' o n v a
13 17 12 10 17 20 *mettre au jour, et appa-*
remment tout ce qui regarde l'affaire
d' E s p a g n e.
3 1 21 16 20 7 10 1. *Je compte en savoir davantage ce soir, que je vous le dirai; mais ce qui me presse de vous le mander, c'est que cela*
à m a m è r e,
a échappé 20 8 21 8 1 14 1, *qui croyait que je le savais, et qui, quand elle a vu que je n'en savais rien, m'a fort recommandé de n'en rien dire. Je n'ai perdu un moment pour vous en avertir; mandés-moi si vous êtes sans inquiétude, car j'avoue que je n'y suis plus.*

Dans un billet suivant, mademoiselle de Valois avertissait

encore Richelieu que M. le duc d'Orléans disait assez publiquement qu'il avait entre les mains des pièces originales qui devaient bientôt le convaincre des complots qu'il avait formés contre lui. Cet avis de mademoiselle de Valois lui fit comprendre qu'il avait été trompé par Marin, et il s'attendait d'être renfermé à la Bastille quand une demoiselle qui voyait le régent, et avec qui Richelieu couchait, l'avertit de ce qui lui était préparé.

Richelieu rêvait sur sa destinée, qui le condamnait à rentrer, pour la troisième fois, dans cette demeure infernale, lorsque, le 29 mars, Dubois envoya chez lui, à dix heures du matin, Duchevron, lieutenant de la prévôté, suivi de douze archers, c'est-à-dire de l'appareil qui suit la capture des scélérats ; ce qui fit dire à toute la pairie, qui en porta ses plaintes au régent, que l'abbé Dubois, chargé de l'expédition, n'était pas fait pour être instruit des égards dus à la dignité d'un pair de France. Rafé, laquais affidé du duc, charmant jeune homme de son âge, eut la liberté de le suivre à la Bastille, et, comme elle se trouvait toute pleine de prisonniers, ou peut-être comme le régent était plein de jalousie et de courroux contre Richelieu, qui lui enlevait toutes ses maîtresses, et qui en possédait une qu'il aimait éperdument, ils furent jetés tous deux dans une espèce de cachot octogone, qui ne recevait de jour et ne communiquait avec l'atmosphère que par un trou étroit et longitudinal, qu'on peut voir des environs de la prison.

Cet affreux appartement était si humide qu'en y entrant une odeur de moisi leur donna mal au cœur. Les pierres de la prison n'avaient pu résister à cette action de l'humidité, et leurs habits, au bout de quelques heures, se trouvèrent pénétrés de la transpiration de ces murailles et de l'air qui s'y trouvait renfermé. Ils ne trouvèrent d'ailleurs en y entrant ni table, ni lit, ni livres, ni chaises, ni fauteuils, et quand ils en demandèrent on leur répondit que, la Bastille étant pleine de prisonniers, tous les meubles étaient pris. On apprit dans le monde

ce traitement cruel, digne des peuples barbares; et le régent, pour se disculper, affectait de dire qu'il avait des lettres d'Albéroni, adressées à Richelieu, dont trois étaient signées de ce cardinal. Il était d'usage, à l'époque où parurent ces Mémoires, d'exagérer le tableau des rigueurs de la Bastille, que ni mademoiselle de Launay, ni Marmontel, ni Dumouriez n'ont représentée sous de si sombres couleurs.

Cet emprisonnement de Richelieu jeta dans la consternation mademoiselle de Charolais, qui aimait toujours le duc, et l'autre princesse, fille du régent. Elles étaient furieusement jalouses l'une de l'autre, et même ennemies; mais, quand elles apprirent qu'il était détenu à la Bastille, elles se réunirent pour sauver, de concert, l'objet de leur amour. Le régent, irrité, ne cessait de publier qu'on allait le juger comme criminel d'État, et parlait déjà de lui faire couper la tête, quoiqu'il n'eût peut-être pas cette intention, mais celle plutôt d'obtenir seul les faveurs de ses maîtresses, en leur accordant sa grâce. Ses menaces toutefois alarmant les deux princesses, elles résolurent de se liguer pour sauver Richelieu, et mademoiselle de Charolais, pour animer davantage sa cousine, lui promit même de ne plus le voir, si elle pouvait obtenir de son père sa délivrance.

La princesse commença donc par se brouiller avec le régent, qui renfermait son ami avec tant de rigueur, lui demandant sa délivrance hautement, en présence de tout le monde, dans le ton du désespoir, et le menaçant d'un coup d'éclat, d'un acte de folie, s'il n'était bientôt délivré de sa prison. Le régent, voyant la princesse désespérée et craignant des scènes trop éclatantes, lui rappela toutes les complaisances qu'il avait eues pour le duc, ses bienfaits et son ingratitude; il lui dit qu'au lieu d'avoir fait un ami reconnaissant il n'avait trouvé qu'un ennemi cruel, qui voulait sa ruine et lui arracher la liberté et la régence pour appeler en France le roi d'Espagne, son ennemi. Il reprocha à la princesse de se liguer avec un tel personnage et de livrer son père, ajoutant que la trahison de Richelieu méritait

la peine de mort, et que son procès lui serait fait. La princesse, épouvantée, se tint, dès ce moment, avec le régent dans une plus grande réserve, pour obtenir la grâce de son amant s'il devait en effet être condamné à mort.

Cependant il fut permis à mademoiselle de Valois de parvenir dans le cachot; elle vint y pleurer avec Richelieu, lui renouveler sa tendresse, et lui promettre qu'elle ne consentirait jamais à épouser le duc de Modène et qu'elle ne partirait jamais pour l'Italie qu'elle n'eût obtenu sa délivrance. Elle savait que mademoiselle de Charolais avait gagné les officiers de la Bastille, pendant sa détention de 1716, pour entrer secrètement dans la prison. Pour corrompre les gardes, comme sa cousine, mademoiselle de Valois sacrifia 200,000 livres que son père lui avait données en billets, et s'associa à mademoiselle de Charolais, qui se rappelait les moyens qu'elle avait mis en usage pour obtenir l'ouverture de sa prison. Ces deux princesses venaient le soir, en grand silence, avec des bougies, des briquets, des bonbons, et beaucoup de billets de banque, en cas de besoin. Richelieu se concertait avec elles sur les réponses qu'il devait faire le lendemain aux interrogatoires insidieux des Leblanc et des d'Argenson. L'amour, ingénieux dans ses conseils, fut pour lui d'une grande ressource pour éluder les interrogatoires insidieux de d'Argenson et combattre ses faux arguments.

Ce ne fut qu'au bout de six mois que le régent parut se rendre aux prières de sa fille, et surtout aux instances du cardinal, archevêque de Paris, qui lui remontrait qu'étant attaqué de dyssenterie Richelieu mourrait probablement de cette maladie, ce qui le ferait accuser de cruauté, puisqu'il n'y avait contre lui, disait-il, que de simples soupçons. Le régent se laissa fléchir, permit que le duc de Richelieu sortît de la Bastille, à condition que le cardinal et la duchesse de Richelieu, sa belle-mère, iraient le prendre à la prison et le garderaient à vue à Conflans, jusqu'à ce qu'il fût en état de partir pour Richelieu,

où il resterait jusqu'à nouvel ordre. Le style des lettres de cachet peut intéresser les curieux ; on va les copier dans ces Mémoires. « Mon cousin, ayant jugé à propos, de l'avis de mon oncle « le duc d'Orléans, de vous permettre de sortir de mon château « de la Bastille, où vous êtes détenu en conséquence de mes « ordres, je donne ceux nécessaires à cet effet au gouverneur de « mondit château, et je vous écris en même temps cette lettre « pour vous dire qu'en sortant de mondit château de la Bas« tille vous ayez à vous rendre sur-le-champ et sans délai « dans celui de Conflans sous Charenton, dans lequel mon in« tention est que vous restiez ensuite, sans en désemparer sous « quel prétexte que ce soit, jusqu'à nouvel ordre de moi. Et, « ne doutant pas que vous ne vous conformiez à ce qui est « en cela de ma volonté, je ne vous ferai la présente plus « longue que pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte et di« gne garde. » *Signé* LOUIS. Et plus bas : LEBLANC.

Tout cela s'effectua le 30 août 1719, et, comme la maladie n'était que fictive, Richelieu employa les quinze jours qu'il passa à Conflans à recevoir ses amis pendant le jour et à aller remercier ses amies pendant la nuit, escaladant les murs du jardin de Conflans pour sortir et pour rentrer le matin ; ce qui engagea le régent, dix jours après, à l'envoyer quatre lieues plus loin, par une autre lettre de cachet qui fut expédiée en des termes aussi bénins et aussi polis que dans la lettre précédente. Il avait cependant quelques raisons, car Richelieu lui avait déjà enlevé quelques-unes de ses maîtresses. « Mon cousin, ayant « jugé à propos, pour des raisons particulières, que vous vous « rendiez incessamment en ma ville de Saint-Germain en Laye, « je vous écrits cette lettre, de l'avis de mon oncle le duc d'Or« léans, régent, pour vous dire qu'aussitôt qu'elle vous aura « été remise vous ayez à partir de l'endroit où vous l'aurez « reçue, et à vous rendre par le plus court et le plus droit « chemin en ladite ville de Saint-Germain en Laye, où mon « intention est que vous restiez, sans en désemparer, jusqu'à

« nouvel ordre de moi, trouvant bon, néanmoins, que vous
« voyiez, pendant le temps que vous y resterez, telle personne
« que vous estimerez à propos, et puissiez chasser et vous pro-
« mener aux environs, sans cependant pouvoir découcher de
« ladite ville, sous quel prétexte que ce soit; ayant au surplus
« chargé le sieur Dulibois, lieutenant-colonel réformé de dra-
« gons, de vous accompagner et de rester avec vous jusqu'à
« ce que je l'en rappelle. Et, ne doutant pas que vous ne vous
« conformiez à ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous
« ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous
« ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, le
« 10 septembre 1719. » *Signé* LOUIS. Et plus bas : LEBLANC.

Ce Dulibois était le personnage qu'il fallait à Richelieu pour continuer librement ses courses et ses promenades nocturnes. Ce bon militaire, âgé de soixante ans, se couchait de bonne heure; le duc le faisait bien souper, bien boire, et, quand il commençait à ronfler réellement ou qu'il en faisait semblant, Richelieu sautait du lit où il avait feint de se coucher; des chevaux étaient prêts, et, avec des phaétons légers et volants, il allait à l'ordinaire témoigner de nuit sa reconnaissance à ses deux bienfaitrices, mais surtout à la fille du régent.

Il apprit tout ce qui avait été fait pour le délivrer de sa prison, et la complaisance de mademoiselle de Valois qui, pour obtenir sa délivrance, tout attachée qu'elle était aux plaisirs et aux agréments de la cour du régent, avait consenti d'aller passer sa vie à Modène, dans un petit coin de l'Italie, et de s'exiler, pour ainsi dire, pour que le duc ne le fût pas.

Elle tint parole, épousa le duc de Modène, vécut bien avec lui, mais sans oublier Richelieu, qui ne l'oubliait pas davantage. On va voir dans le chapitre suivant comment ils se retrouvèrent à Modène.

CHAPITRE XII.

Richelieu à Modène sous le costume d'un colporteur de livres. — Ses entrevues avec la duchesse — Il est surpris par le duc, mais lui donne le change. — Retour à Paris. — Discours de réception à l'Académie française. — Particularités galantes.

Il avait reçu plusieurs lettres, toutes remplies d'amour et de serments de ne jamais l'oublier; elle lui faisait part, en même temps, que son mari était instruit de leur ancienne tendresse, et qu'il fallait avoir la plus grande circonspection. Elle l'engageait pourtant à venir la voir, mais à emprunter quelques déguisement. Richelieu, qui aimait à vaincre les difficultés, et pour qui toute espèce d'obstacle était toujours un nouvel aiguillon, forma aussitôt le projet d'aller à Modène.

Il part sans suite, prend un nom supposé et arrive en Italie. L'homme qui l'accompagnait s'était muni de brochures et de livres sur les affaires du temps. Il descend à Modène dans une auberge, sous le nom de Gasparini, et se fait passer pour un colporteur, ainsi que La Fosse, son confident, qui avait métamorphosé son nom en celui de Romano. Le premier jour ils parcourent seulement la ville, et font accroire dans l'auberge qu'ils sont des marchands qui gagnent leur vie à brocanter.

Ils ne tardent point à se rendre au palais de la princesse, qui était instruite de l'arrivée du duc. Il devait se trouver sur son passage quand elle irait à la messe. Romano et Gasparini étalent leurs livres; des curieux s'empressent de les entourer, et Romano trouve son profit dans le déguisement. Gasparini épiait l'instant où la princesse sortirait; elle paraît, il met en vue sa marchandise et a soin d'éloigner les importuns qui pourraient empêcher la princesse de l'apercevoir. Elle s'arrête un instant

auprès de ses prétendus marchands, regarde leurs livres, et continue son chemin pour aller à la chapelle.

Richelieu crut qu'il n'avait pas été reconnu ; il avait cependant présenté des livres à la princesse, il lui avait parlé, et était désolé qu'elle n'eût pas fait plus d'attention à lui. Cette comédie ne lui plaisait qu'autant qu'elle devait lui procurer un tête-à-tête. Il avait fait ce voyage pour donner, disait-il, un héritier au duc de Modène, dont l'épouse n'était point encore grosse. Il espéra qu'il serait plus heureux au retour de la princesse, et il continua de débiter sa marchandise, que Romano vit vendre avec grand plaisir.

Madame de Modène revint aux marchands, examina avec plus d'attention leurs livres, fixa les yeux sur le duc, parla à Romano, lui demanda de quel pays il venait, s'il était bien fourni en livres, et, s'adressant ensuite à Richelieu, lui dit de lui procurer un livre qu'elle nomma. Richelieu l'assura qu'il était à son auberge, et que dans un moment elle l'aurait. La princesse parut satisfaite, et donna ordre de laisser entrer dans une heure ce colporteur dans son appartement.

Le duc, enchanté du rendez-vous qui lui était donné, quitte promptement sa boutique ambulante et va à son auberge attendre l'instant du bonheur. Il y avait huit mois qu'il n'avait vu madame de Modène, et sa possession devenait presque une nouveauté pour lui. D'ailleurs le plaisir de tromper un prince jaloux était déjà une jouissance fort agréable.

Il se rend au palais de la princesse, est introduit, et se trouve seul avec une femme qui l'adore. Rien ne peut dépeindre la joie qu'elle eut de le voir et de le lui témoigner. Elle lui sut un gré infini du rôle qu'il jouait pour elle, et le dédommagea amplement des petits désagréments qu'il lui avait fait essuyer. Elle trouva son cher duc plus enchanteur encore sous le nom de Gasparini. Son déguisement ne lui était point avantageux ; mais il annonçait de l'amour, et cette idée lui donnait bien des charmes.

Quoique très-animée, cette première entrevue fut troublée par la crainte d'être surpris. La prudence, cette vertu si peu écoutée des amants, avertit ceux-ci qu'un long entretien pouvait être suspect. La princesse n'avait point osé défendre l'entrée du cabinet où elle était, de peur d'éveiller le soupçon. Il fallut se séparer avec promesse de se revoir promptement. Le prince devait aller à la chasse deux jours après; ce jour fut choisi pour se livrer avec plus de sécurité à de nouveaux transports.

Il arriva, quoique lentement au gré de leur impatience. Le duc de Modène part pour aller faire la guerre à de timides animaux, et Richelieu vient occuper sa place auprès de sa femme. Il était censé lui porter de nouveaux livres; et madame de Modène, devenue plus hardie par l'éloignement de son mari, avait ordonné de la laisser seule.

La duchesse avait fait préparer la veille un cabinet délicieux, destiné, disait-elle, à la lecture. Des emblèmes allégoriques, que Richelieu et elle seule pouvaient expliquer, leur rappelaient ces premiers plaisirs, dont le souvenir est toujours enchanteur, qu'ils avaient goûtés à Paris. Une tresse de cheveux, qu'elle avait alors dérobée à son amant, était sur un petit autel, surmontée d'une couronne, où l'on voyait deux cœurs enlacés. Elle lui montra ce trésor, lui dit qu'il avait été depuis son mariage son unique consolation, qu'elle n'était pas un seul jour sans le visiter, sans le couvrir de baisers, et souvent sans l'arroser de ses larmes. Elle se jette ensuite dans les bras du duc, qui s'empresse du lui faire oublier son chagrin et ses malheurs.

Plusieurs rendez-vous se succédèrent et ne furent point troublés par des importuns. Nos amants, libres et sans crainte, tâchèrent de réparer le temps qu'ils avaient perdu. La princesse désirait avoir une image vivante de son amant; elle était impatiente de posséder un gage de sa tendresse, et voulait qu'il ne se séparât pas d'elle sans qu'il fût renfermé dans son sein. Quel plaisir elle se promettait de soigner elle-même et d'élever en rejeton de l'homme qu'elle préférait à tout!

Le duc de Modène retourna à la chasse. Ce jour-là, la ferveur des deux amants fut plus grande encore, et le temps avait fui avec plus de rapidité. Richelieu devait partir incessamment. La duchesse ne pouvait se décider à le quitter; elle avait toujours quelque chose de plus à lui dire, et l'heure s'était écoulée sans qu'ils y fissent attention. On entend du bruit; mais ce ne fut que quand il eut augmenté qu'ils y prirent garde; c'était le duc de Modène qui revenait de la chasse plus tôt que de coutume; elle avait été heureuse, et il venait en faire part à sa femme. Les amants sortirent promptement de leur distraction et s'apprêtèrent à faire tête à l'orage. Richelieu, qui avait de la présence d'esprit, rassura la princesse, en la suppliant de n'être point effrayée et de se fier à lui.

Le prince entre dans le cabinet, et Richelieu, qui l'avait entendu venir, tenait sous le bras les livres qu'il avait apportés. Il assura la princesse, en la saluant, qu'il lui procurerait le lendemain ceux qu'elle lui faisait l'honneur de lui demander. Le duc de Modène regarde attentivement ce colporteur, qui se préparait à sortir, lui dit de rester, et l'interroge sur son commerce. Richelieu répond hardiment; il parle un mauvais français mêlé d'italien; et, interrogé de nouveau sur le lieu de sa naissance, il se dit Piémontais.

Après plusieurs questions, le prince lui demande s'il a été à Paris. Le marchand répond que oui, et que c'est dans cette ville qu'il a fait un meilleur commerce; que les satires contre le sytèmes de Law, et les brochures qui traitaient des amours de l'abbé Dubois, ainsi que de la manière dont il avait été sacré archevêque de Cambrai, ayant reçu le même jour la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, les quatre mineurs, la tonsure, ce qui avait fait dire au célébrant impatienté: « Ne fraudra-t-il pas qu'il reçoive aussi le baptême? » à quoi quelques plaisants répondirent que c'était au moins le jour de sa première communion; que toutes ces brochures auraient fait sa fortune si le nouvel archevêque n'eût donné des ordres très-précis de mettre

à Bicêtre ceux qui les colporteraient; que lui avait été menacé d'être arrêté, et était venu en Italie continuer son petit commerce. Et là-dessus il supplia Son Altesse de lui accorder sa protection.

La duchesse de Modène n'était pas tout à fait tranquille; cependant l'assurance avec laquelle parlait son amant et le ton de vérité qu'il empruntait pour débiter ses mensonges calmèrent bientôt ses inquiétudes. Le duc, son époux, qui prit plaisir à écouter ce prétendu colporteur, l'interrogea encore sur différents objets et lui demanda s'il avait vendu de ses brochures à beaucoup de seigneurs ennemis de la Régence et de l'archevêque, qui en était l'âme. Le duc de Richelieu, très au fait des intrigues de cette cour, amusa le prince par le récit qu'il lui en fit et les anecdoctes qu'il raconta. Dans la conversation, qui s'animait, le prince lui demanda s'il avait eu occasion de vendre de ses livres au duc de Richelieu. Celui-ci l'assura que c'était une de ses meilleures pratiques, qu'il ne paraissait rien de nouveau sans qu'il le lui portât, et qu'il avait causé plus d'une fois avec lui, comme il avait l'honneur de le faire avec Son Altesse.

Le duc de Modène parut très-charmé que ce colporteur connût un homme qui lui était suspect et dont il avait tant entendu parler. « Je suis bien fâché, lui dit-il, de ne l'avoir pas vu durant le séjour que j'ai fait à Paris. J'ai cependant soupé avec lui, mais il était loin de moi, et je n'y fis pas alors attention. Avez-vous entendu parler de ses aventures? Sont-elles aussi vraies et aussi multipliées qu'on le dit? — Monseigneur, reprit Richelieu, j'ai entendu dire partout qu'il avait eu les premières femmes de la cour, qu'il avait été adoré de différentes princesses, et qu'il avait un talent tout particulier pour séduire les femmes. On ne parlait que de ses bonnes fortunes, tout le temps que j'ai demeuré à Paris, et des tours qu'il jouait aux maris et aux mères. — Il est donc bien séduisant et bien adroit? répliqua le prince. — Au point, Monseigneur, que, s'il avait gagé de venir dans votre palais à votre insu pour y tenter quel-

ques aventures extraordinaires, je serais de la moitié du pari. — Oh ! pour cela, ce serait un peu fort, et je lui défie bien, malgré toute son adresse, de me jouer un pareil tour. »

Le colporteur se retira, après avoir reçu ordre du prince de lui apporter différents livres en même temps qu'il remettrait ceux de la princesse. Richelieu jouit intérieurement de la scène qui venait de se passer, et ne put s'empêcher de bénir l'influence de son étoile, qui le mettait à même de posséder une princesse charmante et de tromper si plaisamment son mari. »

Il se rendit aux ordres du prince et eut encore avec lui une conversation à peu près pareille. On peut se figurer combien les amants, qui se réunirent quelques jours après, s'amusèrent de tout ce qui s'était passé. Ils se firent de nouveaux serments de s'aimer et décidèrent qu'enfin il fallait se séparer. La princesse ne s'arracha pas de ses bras sans répandre des pleurs ; elle lui dit qu'elle emploierait tous les moyens de faire un voyage en France, et que cette espérance sontiendrait son courage.

Richelieu, que de nouveaux triomphes attendaient à Paris, quitta Modène avec plaisir ; il commençait à être las du rôle qu'il jouait : c'était la complaisance qui en avait prolongé la durée. Il avait écrit aux femmes qui s'intéressaient à lui qu'il était obligé de faire un voyage à Richelieu ; et il avait envoyé de Modène toutes ses lettres à un homme qui les faisait partir pour cette ville, d'où elles revenaient à Paris. Avec cette précaution, il avait éloigné le soupçon de son voyage, et faisait partager à toutes ses maîtresses l'ennui où il se disait plongé. De retour à Paris, des soins littéraire se mêlèrent à ses galantes intrigues.

Le marquis de Dangeau mourut, et le duc de Richelieu fut unanimement nommé pour occuper sa place. Aussitôt plusieurs beaux esprits furent chargés du soin de composer son discours de réception. Fontenelle, qui ne négligeait aucune occasion de faire sa cour aux grands, prit la plume pour le duc ; Destouches,

Campistron l'imitèrent, et il n'eut que l'embarras du choix. Il corrigea lui-même ce qu'il trouva de défectueux dans ces ouvrages, et, guidé par un tact que la nature lui avait donné, il fut moins éloquent que ces auteurs, mais plus concis; ne s'attachant qu'aux choses, il ne dit que ce qu'il fallait précisément. Son discours devint son ouvrage et lui fit honneur. On ne trouve cependant, dans les matériaux qu'il a laissés, que quelques idées, peu de logique, et point d'orthographe.

Dans ce discours, il saisit avidement l'occasion de louer Louis XIV. Quelques phrases mettront à même de voir qu'il le regardait comme le plus grand roi. On conservera l'orthographe de l'académicien.

« Il manquait, dit-il, à la gloire de l'Académie, et à la per-
« fection des heureux desseins de M. le cardinal de Richelieu,
« que le plus grand roi du monde les honorât de sa protec-
« tion. Il était bien juste qu'un prince sous le *reigne* duquel
« les arts et les belles-lettres ont eu tant d'éclat fût le chef
« d'un corps qui *doit* et mérite *d'en* être juge. Louis le Grand
« voulait l'être partout, et faire triompher l'esprit et le *goust* dans
« le *seint* de son royaume, comme il a fait longtemps triom-
« pher ses armes au dehors. Il avait allumé le *flambau* de la
« guerre et répandu la terreur chez ses ennemis; mais en même
« temps il voulait que ses conquêtes ne *dérangassent* pas
« l'ordre et la tranquillité.

Il ajoute encore, en parlant toujours du même prince : « Je
« dirai seulement que je l'ai vu réunir la fierté la plus redou-
« table à ses ennemis, la bonté d'un père de famille. Sa *court*
« a été l'*asyle* des princes malheureux. Jamais roi n'est monté
« sur le trône avec une majesté plus grande, ni n'en a *rendus*
« l'*accez* plus facile, prêt à toutes les heures du jour à écouter
« le moindre de ses sujets et prêt à lui rendre justice, charmé
« qu'elle lui pût être favorable. *Pront* à répandre ses bienfaits,
« il savait les accompagner de grâces qui en redoublaient le
« *pris*. Respecté de ses sujets, redouté de ses ennemis, adoré

« de ses domestiques, il est mort avec un courage héroïque et « *crétien*, regretté de tout son royaume et admiré de l'Eu- « rope *antière.* »

Que dirait-on de plus d'un souverain qui aurait fait continuellement le bonheur de son peuple? Richelieu pensait ce qu'il disait; Louis XIV était pour lui le premier des rois, et c'est sans doute mettre en contradiction ses principes et sa conduite que de placer dans sa bouche la critique de ce règne.

Toutes les femmes qui s'intéressaient à lui, et le nombre en était grand, voulurent assister à sa réception académique. Son discours, qu'on assura être de lui, fut à leurs yeux une nouvelle preuve de son esprit : tout est beau dans ce qu'on aime. Fort enclines à l'admiration, ces dames savourèrent les éloges prodigués au récipiendaire, qui leur parut une connaissance plus digne encore d'être cultivée.

Quelquefois trop de mérite devient à charge; le duc de Richelieu en fit le soir même l'expérience. Couvert des lauriers littéraires, l'amour lui destinait encore une triple couronne. Il reçut trois billets indicatifs d'autant de rendez-vous donnés par mademoiselle de Charolais, mesdames de Duras et de Villeroi. D'autres lettres, sans en indiquer positivement, annonçaient le désir qu'on avait de le voir. Richelieu se décida bientôt à ne faire aucune infortunée.

La duchesse de Villeroi, comme la plus nouvelle maîtresse, fut réservée pour la dernière : c'était avoir la pomme : il trouva seulement qu'il était prudent de déranger l'heure des rendez-vous, pour les fixer à sa guise. Mademoiselle de Charolais fut la première à le complimenter de ses succès. Sa tête était exaltée ; elle eut besoin que l'académicien tempérât l'effervescence de ses sentiments. Richelieu, toujours prêt à obliger les belles, porta le calme dans cette âme agitée. Il courut dans la même journée recevoir les félicitations de la marquise de Duras, et finit par répondre très-éloquemment aux compliments de madame de Villeroi.

Après tous ces travaux académiques, il passa quelques jours dans l'intérieur de son hôtel à prendre du repos. Cependant il envoyait sa voiture se promener dans Paris et s'arrêter aux portes qu'il désignait, pour faire croire qu'il était toujours occupé et ne se reposait jamais.

CHAPITRE XIII.

D'Argenson est fait garde des sceaux par l'influence de Dubois et des roués. — Sa naissance. — Il est d'abord lieutenant de police. — Nécessaire à madame de Maintenon, il se rend redoutable à Paris. — Ménage dès ce temps-là le duc d'Orléans. — Ses goûts pour l'habitation des couvents. — Quels rapports entre lui et Richelieu, qui pénètre sous un costume de religieuse dans l'abbaye de Tresnel. — Agréable existence que s'y fait d'Argenson.

D'Argenson était d'une très-ancienne famille peu fortunée, dont le nom était Le Voyer. Il avait été d'abord simple lieutenant général à Angoulême, sa patrie. Louis XIV ayant envoyé tenir les grands jours dans le royaume, l'abbé Pelletier, conseiller d'État, l'un des commissaires, goûtant l'esprit de ce jeune homme, l'engagea à venir à Paris, lui accorda sa protection alors puissante, son frère étant contrôleur général, lui donna une place dans son carrosse, le nourrit, le logea, et le fit choisir, malgré quelques obstacles, procureur général de la chambre des amortissements, commission ministérielle du temps pour des affaires de finance. Fermet, receveur général d'Angoulême, l'aidait à se soutenir dans la capitale par des secours d'argent qu'il lui prêta, ce qui servit à d'Argenson pour acheter une charge de maître des requêtes; et par son esprit et par sa protection il fut fait lieutenant de police de Paris.

Cette place, avant lui, n'avait été qu'une charge de Châtelet. D'Argenson, qui connut et le besoin que madame de Maintenon avait d'espionnages, et quelle était la curiosité du feu roi, qui voulait être instruit des nouvelles secrètes de sa capitale, la changea en place ministérielle, importante et lucrative, correspondant directement avec le roi quand ce magistrat le voulait. Une double armée était soudoyée par lui ou à ses ordres; la première était une puissance véritablement militaire, pour exé-

cuter ministériellement ses volontés arbitraires; la seconde était une armée invisible d'espions de tous états, de tous sexes, qui se répandaient dans la société sans se connaître, pénétraient dans toutes les maisons, se mêlaient dans tous les corps, jusque dans le parlement, pour suivre les intrigues, les affaires secrètes, et aller jusqu'à la source des événements. Par ces moyens uniques d'Argenson était instruit de tout ce qui se passait; il connaissait l'intérieur des maisons et par les valets, et par les gens en sous-ordre, et par les commensaux, et par les visites.

Nécessaire à madame de Maintenon, il s'attacha à elle comme à la colonne de sa place; il l'informait de tout ce qu'elle désirait savoir et punissait quiconque ne la respectait pas. Ayant introduit dans son ministère l'usage des lettres de cachet, cette nouvelle administration fut la terreur de la capitale. Auparavant, quand le lieutenant de police ordonnait d'arrêter quelque citoyen, un appel au parlement le livrait sur-le-champ à la justice; mais, par le changement nouveau, il était puni ministériellement quand le lieutenant de police le jugeait nécessaire; ce qui rendit cette place tous les jours plus dangereuse à la liberté publique, provoqua les parlements, malgré leur profond respect pour toutes les institutions de Louis XIV, et mécontenta le peuple de Paris, qui, pendant longtemps, n'appelait point ce magistrat autrement que *le damné*. D'Argenson en avait la figure et les formes. Un visage épouvantable, une perruque, des sourcils noirs et refrognés écartaient les regards de tout le monde. Il faisait peur aux enfants qui le voyaient pour la première fois, et jamais il ne plut aux femmes qu'à force d'argent. Ces formes extérieures et son habileté le rendirent bientôt si redoutable à tout Paris qu'il fut plus craint que le roi, c'est-à-dire qu'il avait tous les talents possibles de son état, et la nature l'avait créé pour être lieutenant de police, et, en termes plus vrais, *l'inquisiteur* du royaume de France.

Le jansénisme était un autre spectre qui l'avait encore rendu terrible à bien du monde. Le Tellier, confesseur du vieux monar-

ıttribuait cette hérésie à ceux qu'il voulait perdre ; d'Ar-
ı était son général d'armée, et il ne fit pas mal la guerre
ı les jansénistes ; il les châtia par des exils et des empri-
ments, pour apprendre aux Français que, sous un roi
ɜn, sous une favorite dévote et sous un confesseur jésuite
hodoxe, il n'était pas permis d'avoir, en fait de religion,
'stèmes que le roi avait fait condamner par une bulle à
. D'Argenson, néanmoins, si redoutable quand il fallait
ter les désirs ou les ordres du roi, savait rendre service
rands, au parlement et aux jansénistes mêmes, en ca-
leurs fautes, leur opiniâtreté, et en ne rendant au roi
ıurs éclats et les actions connues de tout le monde. La
ution n'était en lui que l'effet d'un caractère dévoué à
les volontés du roi pour se maintenir dans sa place et
s mettre des obstacles à son élévation ; sa figure épou-
ɔle s'adoucissait même dans la société avec ses familiers ; il
des agréments dont ceux-ci seulement pouvaient avoir
ıe connaissance, car il recevait avec une espèce d'humeur
ɜmier abord ceux qui se présentaient à lui. C'est lui qui
ıppris aux ministres et aux gens en place cette ridicule
ce, depuis si longtemps connue, d'aborder toujours froi-
ıt. Des paroles sévères, menaçantes, dures et difficiles à
de sa glotte, une physionomie *à Callot,* hideuse même,
lait la décision des affaires qu'il traitait ; mais, à mesure
'Argenson écoutait et qu'il avançait une affaire ou accor-
ıne grâce, cette figure épouvantable s'humanisait, pour
lire, son front devenait serein, son visage prenait des
s plus tranquilles, et il ne renvoyait qu'avec des expres-
douces ou agréables, favorables ou flatteuses. C'est ainsi
ıe comporta toujours envers le duc de Richelieu dans les
ɜntes visites qu'il lui fit la troisième fois qu'il fut conduit à
tille, où il vint l'interroger, le consterner, le saisir d'ef-
; d'épouvante, lui montrant le lieu où Biron avait été dé-

D'Argenson, en habile homme, avait prévu sous Louis XIV que le duc d'Orléans gouvernerait un jour le royaume de France ; il cachait au feu roi les aventures de ce prince, ses courses nocturnes, et les détails scandaleux de ses orgies. Son attention pour le faire garder, quand de nuit il courait dans les rues, et quelquefois à pied, fut telle qu'il remit une fois, à la fin de l'année, au duc d'Orléans, le journal nocturne de ses débauches et des anecdotes dégoûtantes de tout ce qui s'était passé. On doit dire ici à sa louange que, malgré la haine que les princes légitimés et madame de Maintenon avaient vouée au duc d'Orléans, il ne cessa de prouver et de persuader au roi Louis XIV que son neveu n'était pas coupable des crimes qu'on lui imputait ; mais la cabale tâchait de détruire la réputation que d'Argenson voulait établir, et ne s'apercevait pas que le magistrat avait le coup d'œil plus fin et voyait plus loin qu'elle-même en faisant sa cour au prince qu'elle voulait anéantir. Aussi le lieutenant de police n'était redoutable qu'au peuple, qui le craignait, et à ceux que la cour voulait perdre ou tourmenter ; il était même si implacable pour ces derniers qu'il se jouait des cours de justice et de toutes les formes établies pour exécuter la volonté bien connue du roi, de la favorite ou du confesseur. Cependant, malgré cette crainte que le peuple avait de d'Argenson, ses ennemis, dans une occasion de disette, ayant fait courir le bruit qu'il y contribuait par des monopoles, le peuple de Paris, redoutable, avec raison, quand il a faim ou qu'il est écrasé, fit paraître son indignation. D'Argenson voulant sortir de son hôtel, le peuple s'attroupa en criant : *Voilà le démon ! voilà d'Argenson !* et fit pleuvoir sur lui une grêle de pierres, qu'il eut le bonheur d'éviter en accélérant sa fuite. Une autre fois, les dames de la place Maubert s'attroupèrent près de l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, le saisirent à la descente de sa voiture, le placèrent sous une gouttière qui versait encore les restes d'une grosse pluie, et lui lavèrent sa vilaine figure en le me-

naçant, et ne cessant de lui répéter qu'il était un *nègre*, *oui, un nègre et un démon. Tu es un sorcier*, disait la plus spirituelle de la Halle, *tu es un enchanteur ; car je ne sais quelle force invisible empêche nos bras de t'étrangler*. Le magistrat, sans laquais (ils avaient été mis en déroute), demande grâce; quand le peuple lui eut accordé de s'évader, il entre dans l'église sans émotion et en plaisantant. Quelques années après, à l'époque de sa mort, les mêmes dames de la Halle se permirent aussi des facéties semblables : quand on vint l'enterrer dans cette église, le convoi fut mis en déroute à la même place.

Tel était l'homme public dans M. d'Argenson; l'homme privé est curieux aussi, parce qu'il est lié avec le magistrat. En effet, ce grave personnage fit de la lubricité son plaisir continuel et l'objet de ses délassements. Il s'attacha d'abord à madame de Tencin, qui, depuis quelques années échappée de son couvent, pressée par la misère, tracassière de son naturel, intrigante, spirituelle, insinuante, active et sensée quand elle le voulait, servit de plusieurs manières le magistrat. Cette dame, par le crédit de l'abbé de Louvois, son amant, était parvenue à obtenir de Rome la dispense de ses vœux, ou peut-être simplement de la clôture, et s'était retirée dans un appartement hors du couvent de la Conception; c'est là que d'Argenson prit du goût pour les plaisirs des couvents; mais il se dégoûta bientôt de la Tencin, étant devenu amoureux d'une novice des hospitalières du faubourg Saint-Marceau.

Il avait si bien séduit cette jeune personne qu'il lui avait promis les moyens de sortir de son couvent, et elle avait accepté. La supérieure, avertie du projet, en empêcha l'exécution, ce qui mit d'Argenson dans une telle colère qu'il suspendit un bâtiment commencé en faveur de ce couvent.

D'Argenson avait, en effet, en qualité de lieutenant général de police, la commission et le droit d'inspection de ces couvents; il les inspectait si bien qu'il les parcourait fort souvent, allant à la recherche des plus belles vierges dévouées à Dieu, sous pré-

texte de visiter les murs de la maison et de veiller à leur conservation. Le roi lui avait permis de disposer d'une somme annuelle prise sur les loteries en faveur des monastères délabrés, qui ne pouvaient, de leurs revenus, subvenir à faire leurs réparations. La supérieure du couvent de la Conception le fit supplier de venir l'entendre, et ce qu'elle lui dit persuada si bien le lieutenant général de police qu'il fit reprendre les bâtiments.

D'Argenson, se dégoûtant bientôt de cette supérieure, s'attacha à une autre abbesse, à laquelle il accorda *un quinze pour cent de loterie*. Les toiles peintes, les autres étoffes venant des Indes, qui étaient alors des marchandises de contrebande, ne lui coûtant rien, il destinait ces casuels du fisc à l'ornement des cellules de ces bonnes dames. Enfin, de jouissance en jouissance, il parvint à la Madeleine de Traisnel, où se fixa son cœur volage. Voici comment on fut instruit de la conduite secrète du magistrat dans ce couvent.

Ce Fermet qui avait prêté quarante mille écus à d'Argenson, quand il devint maître des requêtes, avait une jolie fille à qui Richelieu faisait la cour; mais, comme le père Fermet détestait sa femme, dont il était adoré, et idolâtrait sa fille, dont il était détesté, parce qu'elle n'aimait que Richelieu dans le monde, Fermet se consolait avec une nièce de sa femme, amie de sa fille, nommée mademoiselle Husson, que d'Argenson en étant devenu amoureux, plaça au couvent de Traisnel.

Ce fut à l'aide de cette demoiselle que Richelieu alla voir au couvent mademoiselle Fermet; elles étaient logées dans l'intérieur, et accessibles seulement pour d'Argenson; mais, comme Richelieu était encore jeune, d'une figure adolescente et d'une taille fine et légère, il lui était aisé de prendre des habits de femme et de profiter de la permission donnée à un autre, dont il prenait le nom, pour entrer dans le couvent. Husson lui montra au chœur la supérieure, qui avait les plus beaux yeux et la plus belle peau du monde, et qui était jolie comme les

amours. D'Argenson, en venant chez mademoiselle Husson, était devenu si éperdument amoureux de cette supérieure qu'il trouva le prétexte d'ordonner des bâtiments pour y venir souvent. Le produit des loteries lui permit de se bâtir à lui-même une maison contiguë, pour s'y retirer à la fin de ses jours. Les cellules furent tapissées de toiles peintes des Indes, et la piété de d'Argenson alla jusqu'à bâtir dans l'église une chapelle dédiée à saint Marc, son patron, dans laquelle il voulait, à la mort, être déposé. La cour du feu roi avait appris à tout le monde la possibilité du mélange de tous les plaisirs avec la dévotion, pourvu que rien n'éclatât. C'est dans cette solitude que le chef de la magistrature cachait au reste des hommes, comme le sultan dans un sérail, le secret de ses plaisirs. Il était jaloux du monde entier; il n'avait point une excellente opinion de la fidélité des femmes, et c'est parce qu'il était sans cesse tourmenté du démon de la jalousie que Richelieu avait encore plus de plaisir à violer la clôture de ces asiles respectables, pour sonder jusque dans leur profondeur les secrets mystérieux de M. d'Argenson. Mademoiselle Husson n'avait rien de caché pour lui. Voici la vie du magistrat dans ce couvent.

Sa Grandeur (car c'était le titre que le feu roi avait consenti qu'on donnât à ses ministres) se retirait presque tous les soirs dans son appartement, qui communiquait avec celui de la supérieure. En arrivant il se mettait dans son lit et s'y tenait assis. Il était revêtu d'une superbe robe de chambre, que ces dames lui aidaient à passer, et il était comme perdu dans un tas d'oreillers de duvet que ces bonnes filles plaçaient elles-mêmes pour délasser la tête, les épaules et les bras de monseigneur... Une cérémonie encore plus plaisante se renouvelait ensuite toutes les fois qu'il venait coucher au couvent, et, quelque dégoûtante, quelque désagréable qu'elle fût, la mère supérieure y avait habitué plusieurs religieuses : c'était de frotter avec de l'eau-de-vie les pieds de monseigneur, qui demandait qu'on les lui grattât fort doucement. Les plus jeunes et les plus jolies re-

ligieuses faisaient le service autour du lit ; les plus belles mains vidaient ses poches et ses portefeuilles ; les plus doux yeux lisaient les lettres et les placets, et, les entrailles et l'humanité de ces filles s'attendrissant plus d'une fois au récit des punitions, elles changeaient souvent ce qu'il y avait de dur et d'austère dans les décisions de monseigneur. Des malheureux s'adressèrent souvent, et toujours avec fruit, à la supérieure, qui, dans peu de temps, se vit chargée de toutes sortes de présents, qu'elle acceptait.

Après le travail venaient les plaisirs de la conversation, les lectures délassantes. Après ces amusements on servait le souper. Les propos galants l'assaisonnaient et continuaient encore l'après-souper. A onze heures le sérail se retirait ; on embrassait Monseigneur, on le dorlotait ; les mains les plus fines s'appliquaient à son menton, elles en faisaient le tour, et Monseigneur s'endormait. Telle fut la retraite du magistrat dans ses vieux jours ; la mort l'alla trouver au milieu de ses religieuses, que son ombre effraya le reste de leur vie (1).

(1) Le maréchal de Richelieu avait bien recommandé à l'auteur de ces Mémoires de ne point passer sous silence cet article de d'Argenson ; il répondit qu'il était difficile de parler avec décence des plaisirs des couvents. Richelieu lui dit que l'histoire ne pouvait être écrite que par un citoyen qui ne devait être d'aucun état. On lui répliqua que l'histoire défendait les détails scandaleux, et Richelieu dit qu'il se chargeait de tout. *Viendrez-vous de l'autre monde*, lui ajouta-t-on encore, *pour me retirer de la Bastille ? Car le marquis de Paulmy, qui est d'Argenson, va acheter le ministère ; il demande déjà la Bibliothèque du Roi et offre d'y réunir la sienne. — Oui, s'il vous y envoie, je promets de venir vous en délivrer*, répondit Richelieu ; *car à la Bastille j'ai fait des choses aussi étonnantes que de revenir de l'autre monde, et que vous ne saurez pas. — Eh bien !* reprit l'historien, *si je ne le sais pas, je ne rapporterai point l'histoire du sérail de d'Argenson.* Ainsi ce passait cette entrevue piquante, quand la troisième femme de Richelieu, qui ne cessait de veiller sur ses vieux jours, vint interrompre ce colloque. L'auteur de ces Mémoires n'est pas le seul qui ait été curieux des rapports de Richelieu avec d'Argenson. Le marquis de Paulmy ne cessa pas de lui faire la cour,

Reprenons l'histoire. Quand le parlement apprit que d'Aguesseau était exilé à Frênes, et que d'Argenson, l'ancien ennemi de la magistrature, occupait sa place et celle de Noailles, il résolut de s'opposer par toutes sortes de moyens à ses opérations. Le parlement avait voulu, à la mort du roi, lui faire son procès, et ne cessait de s'en prendre jusqu'à ses secrétaires et à ses commis; pour le surprendre lui-même en fraude de quelque manière on avait emprisonné le commissaire Cailly, son premier confident, et cinq autres fripons qu'il employait aux plus grandes et aux plus dangereuses expéditions de sa place. On les accusait de monopoles et de diverses exactions contre les marchands soumis à sa juridiction; mais le régent étouffa toutes ces affaires, et d'Argenson, plein de ressentiment contre le parlement, prit possession de sa place, bien résolu de le dominer, de délivrer le régent de la gêne où il vivait avec cette cour, et de soumettre la magistrature à l'autorité absolue du roi, comme elle l'avait été sous Louis XIV. Il s'occupa aussi sur-le-champ des affaires de finances avec zèle et application, travaillant avec les ministres subalternes, tous fort habiles, qu'il avait conservés, et réglant les affaires avec eux aux heures où les autres allaient se coucher, quand il n'allait point coucher lui-même au couvent de Traisnel. Il ne dînait point, pour avoir la tête libre; il soupait tard; il se levait matin; il était homme de travail.

La chute de Noailles en entraîna bientôt une autre; car c'est le train des grandes disgrâces de la cour d'être suivies des disgrâces subalternes. Rouillé, homme de probité, fut assailli par les traitants et les fermiers généraux, et, sans attendre sa

il lui demanda souvent ses papiers et ses Mémoires relatifs à ses anciennes aventures; mais ses écrits et ses compilations étaient si informes, ils sentaient si bien le ministre, que le duc, jugeant qu'il ne dirait pas la vérité, en chargea l'auteur de ces Mémoires, bien assuré que la vérité ne serait point altérée.

disgrâce, il alla lui-même la chercher chez le régent et le remercia de la faveur dont il l'avait honoré; mais Desforts tint ferme dans son emploi de commissaire ou conseiller des finances, quoiqu'il ne fût pas bien avec d'Argenson.

L'abbé Dubois triomphait à Londres de Noailles et de d'Aguesseau; il avait conseillé au régent d'éloigner ces messieurs *à formules et à rubriques*, pour établir l'État sur un plan nouveau, et nourrissait dans son cœur le projet d'humilier le parlement, de le porter à enregistrer les lois relatives au plan des finances, que Law lui avait communiqué, *sans ces représentations qui arrêtaient*, disait-il, *la marche du pouvoir*. Dubois se préparait aussi de loin à abolir les conseils, qui avaient les mêmes inconvénients que cette cour de parlement; il avait d'ailleurs la parole du régent d'être fait ministre des affaires étrangères après la signature du traité qu'il avait projeté et qu'il négociait à Londres. Il était déjà conseiller d'État, et, quand il obtint du régent cette distinction, il était si méprisé dans le royaume que Madame, mère du régent, en montra sa surprise lorsqu'il alla la remercier, comme si elle se fût intéressée en sa faveur. Cette princesse, qui était la vérité même dans ses expressions, lui dit qu'elle ne savait point ce dont il lui parlait et qu'elle n'y avait point eu de part. *Je parle, Madame,* lui dit-il, *de la faveur que m'a accordée Monseigneur le régent en me nommant conseiller d'État. — Vous, conseiller d'État!* répliqua Madame. *Ah! voilà un beau conseiller! Mon fils a voulu sans doute plaisanter!* Puis elle lui tourna le dos.

Malgré ces affronts et le mépris qui poursuivaient partout l'abbé Dubois, il était dévoré d'une ambition démesurée, qui n'avait cessé de le tourmenter depuis qu'il avait été attaché au duc d'Orléans. On sait quels mots lui échappèrent en présence du feu roi, à qui il avait demandé le chapeau. Cette démangeaison d'être fait cardinal le suivit à Londres, et malheureusement les princes étrangers qui avaient besoin de lui se servaient habilement de son ambition pour en obtenir ce qu'ils voulaient.

On sait que l'Autriche, l'Espagne et la France ne présentent aucun sujet pour être fait cardinal qu'avec l'approbation des trois puissances; ainsi Dubois, pour avoir le chapeau, vendait aux étrangers les intérêts de l'État, et son exemple déplorable et funeste n'a été que trop souvent imité depuis. Un jour, recevant de Paris des dépêches, il lut une lettre qui lui apprenait qu'on s'était moqué de lui au Palais-Royal; on l'avait dépeint comme un fou qui aspirait vainement à bouleverser l'Europe, en ajoutant qu'il ne réussirait pas. Dubois, qui redoutait les orgies nocturnes et la petite cour du régent, répondit que, s'il était vrai qu'il fût un peu fou, il était vrai aussi que le cardinal de Richelieu avait eu des accès de folie, et qu'ayant ses talents et ses moyens pour s'élever jusqu'au cardinalat il gouvernerait un jour avec autant d'éclat que lui le royaume de France.

Mais quelle différence entre le génie de l'un et de l'autre cardinal. Le premier parut en France avec des principes nouveaux; il voulait créer une autre monarchie et la faire sortir triomphante des guerres civiles; Dubois, au contraire, parut au milieu de la paix et de la tranquillité publique. Le premier avait eu le talent de soumettre à ses plans, à l'autorité royale, tous les esprits, qui se souvenaient encore de l'ancienne liberté, et il n'y a aucun doute que ce grand génie, après avoir conquis toute la nation à la volonté du roi, n'eût reconnu la nécessité, comme Henri IV, de rendre ce peuple heureux, malgré les principes de ce temps-là; Dubois n'avait qu'à jouir, au contraire, de l'autorité déjà consolidée, se contentant de terrasser exclusivement ses ennemis personnels et de s'élever, sans aucun plan de grandeur ni d'utilité publique. Richelieu travailla pour la puissance du ministère, et Dubois travailla davantage à sa propre puissance. Le premier avait posé les plans de l'abaissement de la maison d'Autriche, si redoutable sous Charles-Quint; il voulait dégager la France de cet ennemi redoutable et fortifier la maison de Bourbon; le second désunit les deux branches de cette maison, s'attacha à l'Autriche, qui flatta son ambition ridicule,

et porta ses projets jusqu'à faire la guerre à l'Espagne contre le petit-fils du roi Louis XIV, qui avait tant fait verser de sang français pour y élever ce jeune prince. Enfin la mémoire du cardinal de Richelieu, malgré ses coups d'État que l'histoire ni les Français ne lui pardonneront point, présente encore je ne sais quoi d'étonnant et de terrible qui entraîne les regards de la postérité, et celle de Dubois n'a laissé que les sentiments de sa bassesse, de ses ridicules, et de la médiocrité de son esprit.

CHAPITRE XIV.

Dubois veut devenir cardinal. — Ce qu'était Tencin, chargé par lui de négocier à la cour de Rome. — Promesse qu'il arrache au cardinal Conti avant de le faire nommer pape. — Le régent donnant des coups de pieds à Dubois. — Il est cardinal. — Réception qu'on lui fait dans le conseil. — Avec quelle hauteur et quelle insolence le maréchal de Villeroy traite Dubois chez lui. — Exil de Villeroy.

Dubois était, comme chacun sait, ministre des affaires étrangères; il était, ce qui offrait bien plus de difficultés et produisit plus de scandale, archevêque de Cambrai; il voulait encore avoir le chapeau de cardinal.

L'abbé Tencin, qui avait acquis la réputation de beaucoup de capacité dans l'art de négocier les affaires extraordinaires, avait la confiance de Dubois. De sa sœur religieuse il avait fait une dame du monde, et de Law, luthérien, un catholique. On le crut capable de faire aisément de Dubois un cardinal. Il était cependant en procès avec un abbé de la Vaissière, pour une affaire de simonie, et le parlement n'attendait que le jugement pour se venger de l'abbé, odieux à ce corps, parce qu'il était l'instrument de la conversion de Law. Le parlement résolut même d'en faire une action d'éclat, et Tencin voulut, avant le départ de l'abbé, montrer au public de quoi il était capable. Le duc de Saint-Simon, qui haïssait l'abbé Dubois, Law et Tencin, le prince de Conti, qui s'était fait un plaisir d'humilier ce triumvirat, tout le parti opposé à Dubois et à Law furent avertis du jour du jugement de la procédure; la grand' chambre fut pleine du plus grand monde et la cour presque toute garnie de Pairs.

Tencin disputait un prieuré à la Vaissière, son compatriote, en vertu d'une union de bénéfice à l'abbaye de Vézelay, que

Tencin possédait. On disait que pour conserver ce prieuré Tencin avait donné beaucoup d'argent et friponné la moitié de la somme. Aubry, fameux avocat, fit donner Tencin dans le panneau, et avoua qu'il gagnerait son procès contre Vaissière s'il jurait qu'il n'avait pas donné d'argent. L'abbé Tencin, qui était présent, répliqua hautement : *Si je jurerais ! Je suis prêt à lever la main et à protester que je n'ai jamais traité pour le prieuré, s'il plaît à la cour de recevoir mon serment.* C'était où Aubry en voulait venir. *Évitons, évitons le double scandale,* lui dit cet avocat; *voilà la vérité;* montrant à toute l'assemblée le marché du bénéfice, *signé* Tencin, en original.

La cour et toute la compagnie, de l'état suspensif qu'elles prenaient à la cause, passèrent à une sorte de fureur contre Tencin; les Pairs le huèrent; il voulut s'échapper; mais son adversaire, qui attendait le coup de théâtre, le força à reparaître et à être témoin de son jugement. Il fut amendé.

Tencin était le personnage qu'il fallait à Dubois; il partit pour le conclave où fut élu Innocent XIII; il fut chargé du secret de la cour de France, et Laffiteau renvoyé.

Le cardinal Conti, issu d'une des quatre principales familles de Rome, était favorisé au conclave par la faction française, et, comme il avait eu un frère tué dans les armées de l'empereur et qu'il avait été nonce en Portugal, il réunissait sur sa tête les suffrages des principales factions du conclave. Le cardinal de Rohan eut l'ordre, avant de se déclarer en sa faveur, de tirer de lui la parole qu'il ferait Dubois cardinal, et Conti le promit à Tencin, conclaviste de Rohan, chargé de tous les détails ; mais l'abbé ne s'en tint pas à une simple promesse; il voulut, avant l'élection, que le cardinal Conti promît et signât que Dubois serait fait cardinal. Conti, qui eut la faiblesse de signer, fut exalté; mais ce pape, naturellement faible et vertueux, gémissant de s'être vu arracher ce malheureux écrit, déclara à Tencin, quand il se vit sur la chaire de Saint-Pierre,

qu'il mourrait de douleur d'avoir, par une sorte de simonie, acheté le souverain pontificat, et déclara net que sa tranquillité ne lui permettait pas d'aggraver cette faute en élevant Dubois au cardinalat. Tencin, menaçant, fougueux, pétulant, et fort de son papier, dit au pape qu'il n'entendait pas ce que signifiait cette réserve et demanda le chapeau de Dubois. Le pape, en balbutiant, articulait le mot de *conscience*, et Tencin celui *d'obligation*; ce combat dura longtemps, tandis que Dubois enragé, à Versailles, de tant de difficultés, les prenait quelquefois pour des refus.

Tencin, pour terminer l'affaire, alla, un beau matin, déclarer au pape que, s'il ne faisait Dubois cardinal, il publierait l'anecdote et le billet. *Qu'il soit publié*, lui répondit le pauvre vieillard tout effrayé.

Dubois fut fait cardinal, et Tencin, voulant profiter encore de l'effroi du pape pour le violenter et en arracher pour lui un autre chapeau, lui dit un autre matin qu'il était complice de toute l'affaire et qu'il n'en avait eu que des soucis et des peines, tandis qu'il en avait été créé souverain pontife et Dubois cardinal. Le coquin ajoutait que, pour rendre le billet qu'il lui demandait, il désirait aussi le chapeau de cardinal.

Le pape, cette fois, répondit à Tencin *qu'il laverait sa faute par la mort et la douleur*. Ses remords et les menaces de l'infâme le jetèrent en effet dans une telle mélancolie qu'il en mourut quelques mois après. La conduite de Tencin fut connue à Paris : elle est dans les *Mémoires* de Maurepas et de Duclos, et en partie dans les correspondances ministérielles du dépôt des affaires étrangères; elle rappela celle de Laffiteau, qui fut rappelé parce qu'au lieu d'employer l'argent qu'envoyait Dubois pour son chapeau Laffiteau le donnait pour en avoir un pour lui.

S'il y a quelque travail pénible, rebutant même, pour un historien, c'est d'avoir à suivre la marche de l'ambition de Dubois pour être cardinal. Qu'on se souvienne donc qu'il de-

manda le chapeau à Louis XIV, qu'il se promit à Londres de l'obtenir un jour, qu'il traita avec l'empereur, et qu'il lui sacrifia nos principes sur la maison d'Autriche.

En France, il remplit la Bastille de jansénistes, qu'il avait d'abord protégés, fit exiler le parlement sous prétexte des séditions populaires qu'il occasionnait, et on a vu les indignités qu'il lui fit souffrir jusqu'à l'enregistrement de cette bulle. Il avait déjà changé le conseil de conscience en conseillers molinistes, éloigné Noailles, et menacé ce prélat du dernier châtiment s'il ne donnait un mandement d'acceptation.

A Rome il corrompait des cardinaux et des prélats. Le produit de la ruine de mille familles, par la banque, était employé à alimenter sa cupidité. Il avait traité aussi avec le cardinal Rohan pour avoir le chapeau par ses négociations, négocié en Espagne avec d'Aubenton, et vendu le confessionnal du roi aux jésuites, pour avoir une protection qui le conduisît au chapeau.

Quand le duc d'Orléans approfondissait toutes les intrigues de Dubois, il ne pouvait s'empêcher de lui témoigner son mécontentement; il était archevêque de Cambrai, et cependant il le tutoyait et prenait avec lui le ton du mépris; plusieurs fois même il le frappa; quelques jours après son sacre, on sut qu'il lui avait donné des coups de poings. Dubois était même le seul personnage que le régent se permît de maltraiter de la sorte, car il était bon de son naturel, railleur, mais indulgent.

Une autre fois, l'archevêque voulant se composer, montrer de la contenance et représenter au régent irrité sa *dignité d'archevêque*, ce prince, le poussant jusqu'à l'angle de son cabinet, lui donna un coup de pied pour sa qualité d'ancien ministre, un second pour celle de maquereau, un troisième pour celle de coquin, un quatrième pour celle de prêtre, et un cinquième pour celle d'archevêque de Cambrai. *Je vous le pardonne*, répartit le prélat, *car j'en attends un sixième en qualité de cardinal*.

L'empereur, en effet, agissait secrètement en sa faveur auprès de la cour de Rome pour qu'il fût créé cardinal, et Philippe V, qui d'abord avait fait des oppositions, déclara au pape qu'il ne mettrait plus d'obstacles à la faveur qu'il plairait à S. S. de lui accorder. Ainsi le chapeau arriva; et le régent, qui présenta la nouvelle éminence au jeune Louis XV lui dit, en présence des courtisans, que c'était à M. Dubois que S. M. devait la tranquillité de l'État et la paix de l'Église de France, qui devait être déchirée d'un système cruel, et que pour récompense le pape l'avait créé cardinal.

L'élévation de Dubois à la pourpre ne contenta pas longtemps les molinistes, qui l'avaient fait cardinal. Ayant obtenu ce qu'il voulait d'eux, le jansénisme et le molinisme l'intéressèrent également. Les fanatiques des deux factions se déclarèrent donc contre lui et blâmèrent son esprit de conciliation et son indifférence; car leur situation intéressante finissait avec leurs querelles. Les grands, jaloux de son élévation, le parlement, qu'il avait humilié, l'ancienne cour, qu'il avait éloignée, le parti des princes légitimés, qu'il avait proscrit, les dévots scandalisés, les honnêtes gens, dont il se moquait, tombèrent comme à l'envi sur sa personne. Mille vers satiriques, des chansons ordurières, des caricatures le poursuivirent partout, en sorte que, s'il eût eu quelque pudeur, il eût payé cher son élévation. On l'appela pendant six mois le *cardinal Cartouche;* et cependant, comme il lui manquait la croix de l'ordre pour être revêtu de toutes les dignités qu'il y avait en France, il fit parler à Clairenbeau, généalogiste de l'ordre, pour chercher les moyens de l'obtenir. Ce généalogiste lui répondit qu'il n'y en avait aucun, qu'il ne pouvait être de l'ordre que par une charge dont la nature serait incompatible avec sa dignité de cardinal, et qu'il n'y avait aucun exemple qu'on eût été reçu chevalier ou commandeur sans faire les preuves accoutumées. Dubois mourut quand il méditait la création d'une charge d'un nouveau genre pour être décoré de ce cordon, et ne pensa plus

qu'à présider le conseil d'État. Pour y réussir sans obstacle il essaya d'abord de se faire nommer chancelier de France, et fit proposer à d'Aguesseau de céder sa dignité, avec un dédommagement de cent mille écus qu'il offrait de lui faire toucher. Au refus du magistrat, que l'or n'avait jamais ni séduit ni attiré, Dubois prit une autre marche, celle de la persécution; elle fut résolue contre tous conseillers assez fermes et honnêtes pour s'opposer à ce que Dubois les présidât, et malheureusement il fut soutenu par le régent.

Le cardinal de Rohan arrivant de Rome après l'élection d'Innocent XIII, il fallut, pour le récompenser de ses services et pour soumettre à sa présidence les conseillers, l'introduire dans le conseil d'État et le faire placer avant les autres. Sa haute naissance les força au silence, et c'est ce silence du conseil que Dubois voulait obtenir pour l'imposer ensuite à son égard; aussi le cardinal de Rohan fut-il appelé depuis ce temps-là le *cardinal la Planche*, parce qu'il n'avait été présenté là que comme moyen. Le cardinal de Rohan prit donc séance au conseil après les princes du sang et avant les maréchaux de France. Quelques jours après arriva au conseil le cardinal Dubois, qui se plaça immédiatement après Rohan, ce qui fit sortir ou retint loin du conseil le chancelier, les ducs et pairs et les maréchaux de France; le duc de Noailles alla jusqu'à dire à Dubois que l'histoire n'oublierait pas *que son entrée au conseil en avait éloigné les grands du royaume*. Dubois, qui savait qu'on lui parlerait des *grands de l'État*, et qui connaissait la valeur de ces expressions, lui répliqua : *Depuis que je connais ce qu'on appelle* LES GRANDS, *je les trouve* SI PETITS *que je ne mettrai jamais cette journée-ci au nombre de mes triomphes*. Le régent, qui n'avait pu adoucir Noailles, l'exila; les maréchaux de France se retirèrent du conseil. Les ministres seuls, dont le sort et la fortune dépendaient de Dubois, y restèrent. Villeroy, qui avait une grande influence à cause de son âge et de sa place près du roi, dont il était gouverneur,

protesta et s'attira le ressentiment de Dubois, qui ne lui pardonna pas. Il fut résolu que d'Aguesseau, inflexible comme les autres, serait exilé, et qu'un homme de bonne volonté, d'Arménonville, serait garde des sceaux de France; il prit la place sous le cardinal, sans difficulté.

Il ne restait plus alors en place aucun de ces esprits dangereux et mécontents qui avaient essayé de troubler les vues du ministère ou les projets de la Régence. La faction des princes légitimés était dissipée; le duc du Maine et les chefs de la confédération étaient écartés; l'Espagne, qui avait armé les mécontents, avait fait la paix avec la France; Albéroni, qui avait erré en Italie de village en village, était trop heureux d'avoir conservé sa vie et sa liberté; enfin un double mariage semblait unir intimement les deux branches de la même famille régnante en France et en Espagne.

Mais il restait encore un très-grand seigneur en place, et dans le sein même de la cour, qui fixait sur lui tous les regards, un vieillard hargneux et toujours grondant, *un reste de l'ancienne cour* (pour me servir des termes de ce temps-là), qui, après avoir traversé Dubois de toutes ses forces, après avoir surmonté toutes sortes de dangers de perdre sa place, s'y maintenait avec fierté, défiait le ministère, ne voulait tenir aucune grâce ni pensions de la Régence, accablait de critiques ou de sarcasmes toutes ses opérations, captivait déjà la volonté du jeune Louis XV, et travaillait de loin à s'emparer un jour de sa confiance. Tel était le maréchal de Villeroy, gouverneur du roi.

Villeroy, nommé, par le testament même de Louis XIV, gouverneur de Louis XV, s'était imaginé qu'on l'avait laissé en place parce qu'il était l'homme nécessaire; il portait avec lui un nom distingué sous Henri IV et sous Louis XIV, qui eut pour gouverneur le père de celui dont nous parlons, et à qui, pour cette raison, on confia la garde et l'éducation du roi Louis XV. Villeroy avait été fait prisonnier à Crémone en 1702;

il avait perdu la bataille de Ramillies, et ne s'était plus présenté si souvent à la cour de Louis XIV, quand madame de Maintenon, qui le connaissait à fond et qui avait besoin d'une personne de confiance comme lui pour une infinité de détails, favorisa son retour dans les bonnes grâces du roi ; aussi sa reconnaissance ne se démentit jamais envers la favorite; il conserva avec elle, jusqu'à son dernier soupir, ses liaisons anciennes, n'agissant que d'après ses principes et peut-être par ses insinuations, n'ayant avec elle qu'une volonté, et témoignant avec aigreur et avec beaucoup de hardiesse son extrême mécontentement surtout de l'élévation de Dubois au cardinalat, ne manquant aucune occasion de lui faire sentir combien il était déplacé dans le ministère et indigne d'occuper dans l'Église le poste qu'il y tenait.

Villeroy avait un de ces caractères indomptables qui fatiguent toujours les caractères faciles et légers, tels que celui du régent et de Dubois. Une grande hardiesse dans les principes de morale et de religion, beaucoup d'indifférence sur l'étiquette, sur la représentation et les plaisirs ordinaires et décents, faisaient détester tous les suppôts de la Régence, tandis que Villeroy, outre l'inflexibilité de son âme, était connu par la rusticité, pour ainsi dire, de son caractère, ne pouvant en rien se contraindre, ni cacher ses sentiments sur les événements extraordinaires que la facilité du régent avait entraînés. Villeroy croyait d'ailleurs que la régence était, dans le duc d'Orléans, une véritable usurpation, que le testament du feu roi était la seule loi légitime qui obligeait tout bon Français attaché à son monarque. L'exil et l'emprisonnement du duc du Maine et de ses partisans étaient l'effet d'une tyrannie intolérable; le cardinal n'était qu'un insigne scélérat; et peut-être Villeroy, qui était crédule et se connaissait peu en caractères, ajouta-t-il foi bien légèrement à cette calomnie atroce que la vieille cour de Louis XIV put accréditer, et qui accusait si faussement Philippe d'Orléans d'avoir empoisonné les restes de la famille royale pour s'em-

parer un jour du trône, après l'accomplissement de tous les forfaits antérieurs et nécessaires pour y monter.

Quoi qu'il en soit de ses sentiments et de ceux qu'il pouvait, sur cet article, inspirer au jeune monarque, il est constant qu'il se comporta avec son élève comme s'il avait craint qu'il dût être empoisonné. Jamais il ne le perdait de vue, jamais il n'avait permis un seul tête-à-tête avec le régent; toujours il assistait à ses travaux avec le roi : conduite désolante pour un prince tel que Philippe d'Orléans.

Ce prince et l'abbé Dubois souffrirent donc de Villeroy tout ce qu'il plaît à un vieillard atrabilaire, qui se croit tout-puissant et inattaquable; ils entendirent les plaintes perpétuelles qu'il fit à chaque nouvelle opération, ils essuyèrent ses railleries et ses sarcasmes.

Mais, quand la majorité approcha, quand le jeune monarque fut arrivé à l'âge susceptible d'un attachement et de recevoir d'un gouverneur des principes et des maximes de conduite, le régent et Dubois, dans l'appréhension d'être un jour sacrifiés à la haine d'une personne qu'ils avaient vainement tentée, par des grâces, de gagner à eux, résolurent de le perdre lui-même, sans attendre les coups qu'il pouvait porter, et de chercher de loin une occasion assez favorable pour que l'opération ne pût manquer. Le maréchal, par un de ces raisonnements qu'un homme tant soit peu adroit fait toujours sur ses intérêts les plus chers, démêla ce projet, et peut-être en fut-il instruit d'avance; mais, soit que son amour-propre lui fît présumer qu'il ne pourrait perdre aisément son autorité, qui prenait sa source au testament du feu roi et qui avait été reconnue par des arrêts du parlement lorsqu'on adjugea au duc d'Orléans la régence, soit par un de ces aveuglements qui empêchent les ministres et les gens en place de voir les écueils qui les environnent, Villeroy négligea ces avis ou ses propres pressentiments.

Dubois, pour le perdre plus vite dans l'esprit du régent,

s'avisa d'un stratagème capable d'accélérer l'affaire ; il fit écrire en Bretagne et adresser à Villeroy des lettres où il s'agissait de nouveaux complots. Dans cette province, toujours irritée contre le régent, il restait un parti de mécontents, et si l'accusation était une calomnie, au moins n'était-elle pas téméraire. Le premier président du parlement de Paris reçut aussi une lettre semblable à celle de Villeroy, où il était dit qu'on en écrivait une autre au maréchal. Le président, homme de cour, ne manqua pas de porter sa lettre ; mais le maréchal ne rendit pas la sienne, et Dubois eut l'occasion de lui en faire un crime auprès du régent. Depuis ce temps-là le prince et Dubois ne cessèrent d'observer le maréchal, et surtout la nature de ses insinuations dans l'esprit du jeune monarque.

Le maréchal, de son côté, ferme comme un rocher et jamais las de médire de la Régence, traînait dans la boue le nouveau cardinal ministre. Ce dernier voulut essayer encore de pacifier un vieillard si redoutable, le chef de ceux qui se plaignaient hautement des honneurs qui s'accumulaient sur sa tête. Le cardinal lui envoya même plusieurs messages pour lui témoigner qu'il était toujours son serviteur, malgré ses propos, son mécontentement, qu'il attribuait, disait-il, au louable désir de voir gouverner l'État d'une manière encore plus parfaite.

Villeroy, toujours de mauvaise humeur quand son ressentiment le faisait parler sur la nouvelle cour, et qui exaltait au-dessus des nues les opérations et les personnes du temps de Louis XIV, agréa ces témoignages de Dubois. Ils se visitèrent réciproquement ; mais on va voir ce que méditait le maréchal, et quelle bile contre Dubois il lui restait à répandre.

Un jour, dans une de ces visites que le cardinal et le maréchal se rendaient depuis peu, ce dernier, ayant choisi le moment d'une audience publique que donnait Dubois, emmena avec lui, dans sa voiture, deux autres cardinaux, pour être témoins de ce qu'il avait intention de faire et de dire à Dubois.

Villeroy, arrivé à l'audience, traverse la plus nombreuse, la plus illustre assemblée ; il cause avec quelques-uns ; il montre sa figure à tous, et fait apercevoir que c'est le maréchal de Villeroy qui va parler au ministre.

Il l'aborde dans un cabinet à côté de l'assemblée, et là il commence les compliments d'usage ; il parle fort tranquillement d'affaires d'administration et de l'éducation du roi ; mais bientôt, donnant peu à peu l'essor à son caractère mécontent, il en vint des compliments généraux à la critique des opérations de Dubois, de la critique à l'invective contre sa personne, de l'invective aux sarcasmes sanglants, au récit enfin de sa vie scandaleuse. Il lui dit publiquement qu'il était marié et cardinal en même temps. Il lui nomma Breteuil, intendant de Limoges, qu'on disait avoir enlevé les preuves de son mariage, et publia quelle récompense lui était préparée. Il lui rappela sa basse extraction, et comment il en était sorti en servant de domestique à un vieux prêtre qui le faisait étudier. Il éleva la voix pour qu'on pût bien entendre qu'il avait perverti l'enfance du duc d'Orléans, dont les qualités naturelles auraient fait un prince accompli et religieux, s'il n'avait altéré, par ses leçons et ses exemples, un caractère facile, aimable, flexible et porté à suivre la direction d'un gouverneur. Il lui dit qu'il avait sacrifié toute la cour du feu roi à sa passion, qu'il avait exilé les grands de l'État, bouleversé les fortunes, le royaume et le département des finances. Il ajouta que le faste de sa maison était le produit des vols scandaleux faits impunément pendant le système. Il dit que, pour élever le duc d'Orléans à la régence, il avait perdu l'autorité royale, s'étant ligué avec le parlement, et que, pour se donner le chapeau de cardinal, il avait exilé et frappé ce parlement, dont il n'avait plus besoin. *Tu es un scélérat*, lui dit-il en sortant ; *tu es l'horreur de la France, et de tous ceux qui te font la cour et qui te détestent. Dans peu le crime qui circule dans ton sang vengera la France des maux que tu lui fais ; en attendant,*

venge-toi, si tu le peux, contre cette tête forte qui te parle, et fais-moi arrêter, exiler ou renfermer, si tu le peux.

Une telle tragédie frappa de consternation les courtisans qui étaient venus chez Dubois traiter d'affaires ou solliciter des grâces; on n'osait ni se parler, ni respirer, ni regarder personne en face. Dubois, brutal de son naturel, et que tout le monde redoutait à cause de son irascibilité, fut lui-même frappé d'épouvante. Il avait, dit-on, écouté le récit de son histoire avec attention et les yeux baissés, sans oser l'interrompre. A la fin il se contenta de dire à l'assemblée que ce vieillard, depuis longtemps extravagant, méritait de finir ses jours aux Petites-Maisons, mais qu'il voulait prouver, par sa modération et ses supplications au régent, que, si le cardinal Dubois était coupable de si grands forfaits, il savait au moins pardonner les offenses, et qu'il allait lui-même, de ce pas, en raconter l'aventure au régent et à son conseil, et les supplier d'oublier cet acte de folie, cet acte d'une parfaite extravagance.

Il se passa en effet plusieurs jours pendant lesquels le régent et Dubois souriaient de la scène, quand ils rencontraient ceux qu'ils savaient avoir entendu le récit de l'histoire de Dubois. On crut donc effectivement pendant quelques semaines que le cardinal était capable de quelque vertu et d'oublier la vengeance, soit par mépris, soit au moins par crainte d'attaquer un personnage aussi puissant; mais les plus clairvoyants savaient bien que de pareils sacrifices ne sont point connus des ministres; ils s'attendaient donc que le cardinal ou le maréchal serait renvoyé, et il était bien plus probable que Villeroy serait puni du plaisir qu'il s'était donné d'humilier Dubois; c'est ce qui arriva.

En effet le régent, voulant travailler avec le roi sur des affaires secrètes, ou peut-être causer avec lui sur des objets ordinaires et chercher un prétexte de renvoyer le maréchal, pria le jeune monarque, que le gouverneur ne quittait jamais

quand il était avec le régent, de trouver bon qu'il fût seul avec lui pour parler d'affaires d'État qu'il devait seul entendre. Villeroy, offensé de l'exclusion, répondit à ce prince qu'il ne perdait pas de vue le roi; que la garde de sa personne lui était confiée par le testament de Louis XIV, vérifié et reconnu par un arrêt du parlement et par la loi nationale; qu'il répondait de la vie du roi, et qu'il voulait assister en personne à tous les travaux et aux conférences secrètes que demandait le régent.

A ces propos le duc d'Orléans répondit que la personne du roi était dans une aussi grande sûreté sous ses yeux qu'en présence de Villeroy; il dit en peu de mots qu'il s'oubliait, et qu'il ne savait plus qu'il parlait au régent du royaume et au premier prince du sang. Il sortit sans autres propos, laissant Villeroy à ses réflexions et aux fonctions de sa charge; mais sur-le-champ il alla tenir un conseil extraordinaire, et montra combien les prétentions de Villeroy étaient devenues dangereuses et contraires à la paix du ministère et de l'État. Le prince trouva des approbations tant qu'il en voulut pour perdre Villeroy; l'exécution en fut renvoyée au lendemain.

Ce jour-là, Villeroy, tranquille et rassuré, malgré les deux scènes qui s'étaient passées en présence du roi et chez le cardinal, se présenta chez le jeune monarque pour remplir les fonctions de sa charge. Sur-le-champ il fut investi, dans l'antichambre même du roi, par une troupe de jeunes seigneurs, compagnons des plaisirs du duc d'Orléans, qui se donnèrent celui d'enlever le vieux gouverneur, sans qu'il sût lui-même si c'était un jeu que se permettaient de jeunes étourdis ou une punition réelle. La Fare, personnellement attaché au régent, gouverna cette expédition avec beaucoup d'intelligence, d'ordre et de précision. Le maréchal, qui criait en jurant de toutes ses forces, fut renfermé dans la première chaise à porteurs qu'on trouva, et puis jeté dans un carrosse depuis longtemps tout prêt, et fut ainsi enlevé, ou plutôt escamoté de la cour, sans

que le roi, ni les ministres, ni le régent, ni les gens mêmes du maréchal pussent le soupçonner. Plusieurs heures après l'expédition, on apprit à ces derniers que leur maître venait de partir pour sa terre de Villeroy, ce qui les étonna autant que le maréchal lui-même l'avait été.

Mais, le lendemain, le régent, le cardinal Dubois et toute la cour furent à leur tour dans un embarras aussi imprévu. L'ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi, avait disparu de la cour et de chez lui sans qu'on pût avoir aucune idée de ce qu'il était devenu, ni du motif d'une évasion aussi extraordinaire. Le roi, qui commençait à montrer quelque volonté, attaché à son gouverneur et surtout à ce prélat, se dépitait de leur éloignement et crut encore que Fleury était exilé. Il ne cessa de pleurer et refusa de prendre toute nourriture et tout repos pendant la nuit, qu'il passa en sanglots, en cris aigus et en gémissements. Le duc d'Orléans et Dubois, consternés, se repentaient déjà avec raison d'avoir exilé Villeroy, sans prévoir les événements. Des courriers furent envoyés dans tous les coins de la France pour chercher le précepteur, pour le rendre au roi, et pour imposer silence aux méchants qui publiaient déjà, les uns qu'il était exilé, les autres que le cardinal Dubois l'avait fait enlever et disparaître, pour imposer enfin à ceux qui poussaient l'extravagance au point d'imputer au régent à ce sujet des calomnies plus atroces. Heureusement pour le repos du jeune roi, qui en avait eu la fièvre, et pour la tranquillité du régent et de Dubois, qui ne savaient quel remède apporter à sa douleur extrême, on l'alla déterrer chez Lamoignon, à Bâville, d'où il avait déjà donné la commission à quelqu'un de ses gens de déceler son secret. Cette découverte, qui rétablit les esprits, qui combla le régent de satisfaction, tira de Dubois ces paroles, qui furent dès lors si souvent répétées : *Il s'est enfui à Bâville, le bon homme*, pour le plaisir de s'y faire chercher et pour faire l'enfant.

La suite de cette affaire montra que Fleury n'avait pas été à

Bâville pour y faire ce que Dubois lui attribuait ; le précepteur revint à la cour, où il jouit de la confiance entière du jeune roi, et Villeroy, furieux de le savoir en place, manda de Lyon, où il venait d'être transféré, que Fleury l'avait trahi en revenant auprès du roi, disant qu'il existait entre eux un compromis signé, par lequel, l'un des deux venant à perdre sa place, l'autre irait se retirer dans sa terre ou dans un couvent, d'où il ne sortirait que pour occuper avec l'autre son ancien poste, et qu'il fallait pour y réussir s'attirer l'amitié surtout du monarque. Fleury ne put se refuser à reconnaître l'existence de cette promesse respective ; il l'avoua à ses intimes, qui lui rendirent ce qu'en disaient les nouvelles publiques ; mais il ajouta que la vive douleur du roi, son espèce de désespoir en se voyant privé à la fois d'un gouverneur et d'un précepteur qu'il aimait, étant des cas imprévus dans leur accord, la situation du monarque avait dû suspendre l'effet de sa promesse.

Telle fut la fin du maréchal de Villeroy, digne d'être respecté de Dubois, et même du régent, à cause de ses vertus, qui avaient je ne sais quoi d'antique et de vénérable dans une cour d'où étaient bannies les mœurs et la bonne foi.

Villeroy était grand et bien fait ; il avait été très-galant avec les femmes et se vantait encore de ses victoires dans ses vieux ans. Il fut dans la disgrâce tant que le duc d'Orléans vécut, et l'ordre de son exil ne fut révoqué que sous le ministère de M. le Duc, qui lui permit de revenir à la cour. Le roi, qu'on avait prévenu, le reçut froidement, ce qui le piqua si fort qu'il alla s'établir à Paris. Sous le ministère du cardinal de Fleury il désira de revenir à la cour, et Maréchal, premier chirurgien, se chargea de la négociation. Villeroy demandait ce qui lui était dû de ses appointements comme gouverneur de la personne du roi et le payement de ce qu'il avait en billets de banque, qui se montait à six cent soixante mille livres. Il demandait encore qu'à l'avenir ses honoraires lui fussent payés ; que le duc de Villeroy, son fils, fût créé maréchal de France,

et que le marquis d'Alincourt fût fait duc et pair, en faisant revivre pour lui le duché de Beaupréau. Le cardinal lui accordait le payement de ses appointements jusqu'à son exil et ses billets de banque, et il lui refusa le reste de ses demandes. Villeroy était disposé à accepter; mais, le roi ne parlant plus de lui, il ne parut plus à la cour, et mourut, sans recevoir même les arrérages de ses appointements, le 18 juillet 1730.

CHAPITRE XV.

es licencieuses indiquées par mademoiselle Tencin, préconisées par Dubois et célébrées sous les yeux du régent à Saint-Cloud.

Nous ignorerions quelle fut la marche des mœurs des Grecs des Romains, et comment leur sévérité primitive dégénéra licence et en corruption, si les historiens de ces peuples n'a-ent conservé le tableau des mœurs de leurs contemporains. Tite-Live, Tacite, tous les historiens estimés ont rempli leurs voirs sur cet objet. On imitera donc leur véracité ; mais on bstiendra des détails scandaleux que repoussent la modestie et sévérité des mœurs. En 1722, la cour, privée du roi, était mposée de son gouverneur, du précepteur, de ses instituteurs, ux personnages et d'une conduite édifiante ; mais, autant tte cour était retirée et chrétienne, autant celle du régent it licencieuse et dépravée ; et quoique ce prince, à force de ir des plaisirs, fût dans la situation d'une extrême vieillesse, s maîtresses et ses compagnons de débauche recherchaient s lubricités d'un nouveau genre pour le réveiller.

Le cardinal Dubois, ne connaissant point la malignité des meurs qui circulaient dans son sang, ne prévoyant point sa ort prochaine, cherchait tous les moyens de s'emparer de utorité pour régner en France à la majorité, comme il ré-ait pendant la Régence. Il était averti de la nullité du duc Orléans, et craignait que ce prince, doué des connaissances écessaires à toutes les parties de l'administration et né pour gloire, n'abandonnât son genre de vie pour s'occuper des ffaires d'État, lorsqu'il serait parvenu à cet âge où des pas-ions éteintes n'éloignent plus les hommes de la réflexion. Dubois avait attaché jusqu'alors le duc d'Orléans à tous les

plaisirs, il l'en avait enivré. Ses artifices allaient jusqu'à lui rendre le travail difficile et dégoûtant, lui présentant les affaires compliquées du côté douteux, et jamais du sens véritable. Il connaissait tout l'intérieur de son élève; il l'avait approfondi dès l'enfance, et cherchait, de concert avec *les roués,* des divertissements d'un genre nouveau. Plus le régent approchait de cette indifférence ultérieure pour les plaisirs que la nature a voulu être la peine de la débauche, plus le cardinal, ingénieux dans l'art des ressources, en imaginait de nouveaux, capables de l'occuper.

La cour de ce prince, dans ce temps-là, allait tenir ses orgies au château de Saint-Cloud plutôt que dans tout autre lieu; car on commençait à craindre le précepteur Fleury, qui prenait de l'empire sur le jeune roi, et qui avait des principes trop contraires à ces scènes lubriques. Il était d'ailleurs plus décent de s'éloigner du roi et de la capitale. On s'assemblait donc à Saint-Cloud, d'où l'on chassait tous les valets. Là se trouvaient des femmes publiques, conduites de nuit et les yeux bandés, pour qu'elles ignorassent où elles étaient; le régent, ses femmes et *les roués*, qui ne voulaient pas être connus, se couvraient de masques; mais on lui dit une fois *qu'il n'y avait que le régent et le cardinal Dubois capables d'imaginer de pareils divertissements.*

D'autres fois on choisissait les plus beaux jeunes gens, de l'un et de l'autre sexes, qui dansaient à l'Opéra, pour répéter les ballets que le ton aisé de la société, pendant la Régence, avait rendus si lascifs, et que ces jeunes gens exécutaient dans cet état primitif où étaient les hommes avant qu'ils connussent les vêtements. Ces orgies, que le régent, Dubois et *ses roués* appelaient les *fêtes d'Adam*, furent répétées une douzaine de fois, car le prince parut s'en dégoûter. Le cardinal occupait ainsi le duc d'Orléans. La majorité approchait, et, pourvu qu'il pût l'atteindre et jouir alors de son crédit, son plan était formé: il voulait éloigner le régent.

Aux *fêtes d'Adam* succédèrent bientôt des orgies d'un nouveau genre; obligée de les décrire, la plume tremble et se refuse à laisser aux âges futurs la description de ces infamies. On les racontera cependant, puisque la réticence est un vice dans l'histoire et que la candeur est une de ses qualités, et on ajoutera que madame de Tencin, ingénieuse dans l'art des ressources, connaissant les causes et les degrés de la vieillesse anticipée du régent et le besoin surtout de l'occuper, pour conserver à Dubois son influence, imagina de nouveaux plaisirs. Elle était le conseil du cardinal ; elle gouvernait sa maison, où elle représentait avec beaucoup de grâces, étroitement liée avec son frère, à qui tous les moyens étaient bons pour parvenir; elle donnait sans cesse à Dubois des avis nouveaux et lui montrait toutes sortes d'expédients pour maintenir son pouvoir et pour écarter les personnages dangereux. Quand le régent ne voulut donc plus de répétition de danses, elle suggéra au cardinal de proposer les fêtes et les divertissements *des Flagellants*.

Le lendemain, chaque *roué* fut pourvu d'une douzaine de fouets pour le divertissement. La société des roués se demanda ce qu'on devait y faire, et on fut instruit d'avance du nombre des acteurs qui seraient de la partie; car chacun se montrait son fouet, comme l'indice de la fête prochaine, en s'essayant sur les mains l'effet des coups de ces instruments. Épargnons, épargnons les détails, puisque nous n'avons pu cacher l'anecdote. Toute la cour des roués se flagella dans une nuit profonde. Faisons encore mieux connaître le régent.

Ce prince, du sein de ses désordres, laissait paraître des remords. *Que dira l'histoire* (dit-il un jour au cardinal Dubois, qui le raconta à madame de Tencin, de qui le maréchal de Richelieu tenait ces étranges anecdotes)? *Elle représentera les orgies de ma régence comme ces fêtes que nous connaissons tous de la cour des mignons de Henri III. Nos fêtes ténébreuses seront mises au grand jour ; la postérité en connaîtra les détails, et les artistes les graveront.*

Mais il ajouta que, si cela arrivait, on verrait au moins que tout se passait à l'instigation d'un cardinal.

Dubois avait ordonné à madame de Tencin de composer la *chronique scandaleuse du genre humain*. Elle existe encore cette histoire manuscrite, composée par madame de Tencin à l'usage de Dubois et du régent, et ce que les Romains, ce que les Grecs, ce que les cours d'Italie avaient imaginé de plus voluptueux ou de plus infâme, on l'exécuta ou on en fit des essais. On mit en action Messaline et Cléopâtre; on joua Ninon, dont la mémoire était bien plus récente; on fit sortir des tombeaux les débauchés de l'antiquité la plus reculée.

Jamais les orgies ne commençaient que tout le monde ne fût dans cet état de joie que donne le vin de Champagne. On ne parlait d'agir que tout le monde ne fût gris et bien repu, et lorsque la compagnie arrivait à ce moment-là, lorsque les verres sautaient en l'air, lorsque les propos joyeux, les chansons bachiques, les liqueurs, le récit surtout des anecdotes scandaleuses qui sortaient, avec des commentaires, de la bouche des femmes, avaient mis tous les sens dans un état d'éveil, alors commençaient les répétitions. Le régent, pendant ce temps-là, se retirait dans un coin avec quelques-uns, d'où il applaudissait à ce que se permettait cette étrange compagnie. Des femmes de tout état, mais sans distinction de rang, y étaient reçues, et la génération actuelle serait bien surprise d'y trouver des mères ou des aïeules, car la plupart en ont démandé pardon à Dieu le reste de leur vie. Les plus libertines étaient recherchées du régent; elles étaient incitées, animées par l'infâme cardinal, qui leur donnait des bijoux, de l'argent, des places et du papier, du temps de Law. Madame de Tencin et Dubois s'occupaient ensemble du succès de ces assemblées, qui amusaient le régent et disposaient des affaires du gouvernement, et on touchait à la majorité, époque qu'il avait fixée pour perdre le régent.

Quoique ce prince s'amusât dans ces bruyantes orgies, il avait néanmoins des inclinations particulières. Après toutes ces maîtresses dont on a parlé dans le cours de cet ouvrage, il se lia à la marquise de Parabère, jeune, jolie, et dégoûtée de son mari, qui, adonné au vin, portait dans la société des habitudes étrangères à notre siècle, se montrant plus attaché à la bouteille qu'à sa femme. Les seigneurs, selon les mœurs du temps, aimaient encore à boire, et les liqueurs enivrantes étaient plus connues que nos boissons sucrées, telles que le café et le thé, qu'on rechercha davantage vers la fin de ce siècle.

Madame d'Averne, qui recevait chez elle une compagnie choisie de jeunes libertins dans ce temps-là, était encore fort aimée du régent. La duchesse de Gesvres et madame de Sabran continuaient aussi leur genre de vie avec ce prince. Ces dames n'étaient ni jalouses ni ennemies; elles s'invitaient à des fêtes mutuellement, se donnaient des rendez-vous, se prêtaient leurs amants, et cherchaient de nouvelles maîtresses au prince. Madame de Sabran alla jusqu'à conduire chez lui madame de Nicolay, qui parut un instant sur la scène au commencement de l'année 1722 et qui disparut dans l'instant.

Toutes ces femmes voyaient l'Émilie chérie du régent et ses autres filles de théâtre. Les dames titrées parlaient d'un ton d'égalité à celles qui ne l'étaient pas; les vieilles femmes, celles de l'ancienne cour (les dévotes exceptées), les autres femmes souhaitaient même avoir accès dans l'intérieur de cette cour. Le public cependant ignorait le détail de ces fêtes, mais il savait que le régent et ses affidés se divertissaient en commun, quoique fort secrètement.

CHAPITRE XVI.

Tableau fait par le régent lui-même du ministère après la Régence (1).

Ainsi il ne restait auprès du prince, dans sa société intime, que des débauchés ou des ministres sans talents, que le duc d'Orléans tournait en ridicule. Il fut admiré un jour de toute la compagnie de madame d'Averne, sa maîtresse, où il fit, en 1722, une critique piquante de son propre caractère et des ministres en place. Ce qu'il dit de lui-même fut d'un goût singulier et si nouveau que tout Paris admira ses talents dans l'art de la médisance. Les méchants et les restes de l'ancienne cour, toujours déconcertés des facéties du prince, le furent surtout de celle que je vais raconter.

Ils auraient volontiers inondé, comme la Grange-Chancel, la capitale et les provinces des plus affreux libelles contre lui; mais l'indifférence du prince, qui les désolait, empêchait non-seulement l'effet de leurs sarcasmes, elle déconcertait même les malins qui voyaient combien ce moyen était impuissant pour remplir leurs vues. Le duc d'Orléans vint un jour chez madame d'Averne, dont l'hôtel était le rendez-vous des beaux-esprits du temps. Environné de gens de lettres, d'artistes distingués et de seigneurs de la cour, il fit en présence de ce beau monde la critique la plus amère de son propre gouvernement. Il supposa pour cela une brochure, et dit à la compagnie, qui l'écoutait toujours passionnément :

« Mesdames, les Français sont bien méchants d'écrire contre moi des libelles où je suis déchiré à belles dents, moi et tous les ministres aussi; ils feignent que le czar, ayant trouvé

(1) Ce tableau a dû être fait à la fin du mois de juillet 1723.

le gouvernement français plus sage que celui des autres États qu'il a à parcourir, a envoyé exprès en France un ambassadeur pour me prier de l'aider de mes conseils. L'ambassadeur me fait un grand éloge de la part de son maître, et me fait répondre : *Sa Majesté Czarienne, Monsieur, me fait bien de l'honneur d'avoir si bonne opinion de ma capacité ; je ne le mérite pas. Louis XIV, jaloux de moi, m'a éloigné de ses conseils ; mes études se sont bornées aux belles-lettres, à la chimie, à la peinture, à la musique. Ma naissance, il est vrai, m'a appelé à la régence, mais je ne me mêle du gouvernement que pour penser le soir, quand je suis ivre, avec mes compagnons de plaisir, à faire des édits qui annulent ceux de la veille. Je suis fâché de ne pouvoir aider votre maître dans ses grands projets. Voyez le cardinal Dubois.*

LE CARDINAL DUBOIS A L'AMBASSADEUR DE RUSSIE.

« L'ambassadeur parlant à Dubois, qu'il avait été trouver de la part du prince, le cardinal lui dit : *Il a voulu rire, sans doute, le duc d'Orléans, en vous envoyant à moi. Où veut-il donc que j'aie appris à bien gouverner? Je suis le fils d'un apothicaire de village ; j'ai commencé à Paris par être, en Sorbonne, laquais d'un docteur. Ma bonne fortune m'a fait sous-précepteur de M. le régent. Il m'a accablé de dignités sans me donner la capacité. D'ailleurs je suis rongé d'un mal qui me consume et m'empêche, quand j'en aurais l'habileté, de me mêler des affaires de France. Allez donc voir M. le garde des sceaux et les secrétaires d'État.*

« L'ambassadeur alla voir tous ces messieurs, qui lui répondirent comme il suit :

M. D'ARMÉNONVILLE, *garde des sceaux.*

« *Est-ce comme garde des sceaux, Monsieur l'ambassadeur, que vous venez me consulter, ou comme financier? Je vous dirai*

que je n'ai guère connu que l'état de mes finances domestiques, et jamais celles du roi, et comme garde des sceaux on m'envoie sceller tout ce qu'on veut, sans qu'il me soit même permis de lire. Je ne suis qu'un homme de bonne volonté.

M. DE MAUREPAS, *ministre de la marine.*

« *Je serais charmé d'être utile à Sa Majesté Czarienne, dit-il à l'ambassadeur de Russie ; mais qu'elle ait la bonté de me laisser instruire moi-même. J'ai de l'esprit, de l'envie d'apprendre, de l'amour pour le roi et l'État; mais je sors du collége, et n'ai vu d'autre marine qu'un vaisseau qui remontait la Seine, il y a deux ans, et ceux qu'on fait faire, hauts de deux pieds, pour amuser les enfants de mon âge. Je ne désespère pas cependant de me rendre utile un jour à Sa Majesté Czarienne ; mais je n'ai été qu'un aimable enfant espiègle et ne faisant que des niches aux femmes jusqu'à ce jour.*

M. DE BRETEUIL.

« *A qui vous adressez-vous, Monsieur? Je suis secrétaire de la guerre, il est vrai, mais je n'ai vu d'autres troupes que le régiment qui passa par Limoges pendant que j'y étais intendant*

M. DE LA VRILLIÈRE.

« *Tenez, Monsieur, voilà nos formules de lettres de cachet : c'est tout ce que je connais encore. En voilà une pour renfermer un pauvre prêtre à la Bastille. C'est tout ce qu'on me fait faire, et tout ce que je sais faire. Je vous la donne de tout mon cœur. Vous pouvez les donner à votre maître, qui envoie son monde comme cela en Sibérie.*

M. DODUN.

étais autrefois conseiller au parlement et rapportais n procès; mais M. le duc d'Orléans m'a fait con- · général, et en vérité je n'y connais rien.

oilà, dit le prince, comment l'ambassadeur, courant de l'autre ministre, sans rien pouvoir apprendre, s'en re- à sa cour, comme il était venu. »

u'il y a de très-plaisant dans ce récit du prince, c'est qu'il nagine la brochure contre lui-même et contre les minis- 'ette facétie du prince, jusqu'à ce jour, n'a jamais été iée, et, quoiqu'il ne fût point insensible sur les critiques ou calomnieuses, ni sur les productions des méchants, ris ou l'indifférence qu'il en témoignait lui était com- avec les grands, les ministres, les princes qui ont quel- rit, et qui jouent avec la calomnie pour la déconcerter. it toujours la fierté des plus grands génies; Montesquieu, au, Buffon, comme le duc d'Orléans, se moquaient et Frédéric permettait même à ses imprimeurs de la . Voltaire voulut, il est vrai, combattre avec elle toute mais c'est parce qu'il était dévoré de la perpétuelle am- de montrer l'universalité de ses talents, qui allaient u sublime dans l'art d'humilier la jalousie.

CHAPITRE XVII.

Orgies grecques sous les fenêtres de Louis XV, à Versailles.

La fureur des orgies s'était déjà introduite en France, et non-seulement les infidélités conjugales et secrètes, les doubles et les triples infidélités ne pouvaient plus satisfaire le libertinage des seigneurs de la cour et des princes, mais il fallait à la perversité de leurs cœurs des plaisirs bruyants et tumultueux, des actes libertins d'une grande publicité et en présence de plusieurs personnages tourmentés des mêmes besoins.

D'une débauche à l'autre on vint jusqu'à celles des Grecs, et quoique, sous le feu roi, blessé de tout ce qui s'éloignait du bon goût, de la délicatesse et de la nature, il se trouvât des courtisans coupables de ces égarements, quoique son propre frère en eût été accusé et que ce monarque eût été obligé de le punir sévèrement, Louis XIV était enfin parvenu à rendre ce vice rare et honteux; il l'avait obligé de se cacher, de disparaître pour ainsi dire de la société, et de se réfugier dans les ténèbres les plus profondes.

Mais, sous la Régence, tout étant permis sur l'article des mœurs, et les princes et le cardinal-ministre en donnant eux-mêmes l'exemple, les scènes honteuses se multiplièrent au point qu'il se forma un jour un groupe de dix-sept courtisans qui se placèrent précisément sous les fenêtres du roi, pendant les chaleurs du mois d'août 1722. Fontenille, le duc de Boufflers, d'Alincourt, le comte de Roye, le marquis de Meuse, Champigni, capitaine aux gardes, et plusieurs autres officiers de la maison du roi furent les ordonnateurs de la fête nocturne.

Ce qu'ils firent, peut-être sous les yeux mêmes du roi, ce qu'on entendit, ce qu'on aperçut au clair de la lune, fit mettre à la

fenêtre un si grand nombre de dames curieuses et de seigneurs de là cour que le lendemain tout Versailles, Paris même fut dans la plus grande émotion. Fleury, le maréchal de Villeroy, quoique son petit-fils fût de la partie, l'abbé Vitement et autres attachés au roi déclarèrent, vu les plaintes et les clameurs publiques, qu'ils se retireraient si le régent n'ordonnait une punition éclatante. Le maréchal de Boufflers et son épouse, religieux, dévots même, comme du temps de Louis XIV, firent venir leurs fils et lui prêchèrent, le crucifix à la main, car ces cérémonies étaient encore les moyens de ce temps-là.

L'éclat que fit cette orgie engagea donc le duc d'Orléans, Dubois, M. le Duc, le maréchal de Villars, de tenir un conseil sur ce qu'il fallait faire *pour apaiser*, disaient-ils, *les dévots*. Le régent, qui ne cessait de sourire, se contentait de dire qu'il fallait faire une rude semonce à ces seigneurs et leur dire qu'ils n'avaient pas le meilleur goût du monde, et cependant, quand on dit que ces messieurs avaient déjà formé une confrérie, il opina pour sa dissolution.

Dubois était plus indulgent; il disait que, si on punissait ces messieurs, tout le monde deviendrait si hypocrite et si circonspect qu'on ne trouverait plus à employer personne, et que les affaires de l'État demandaient quelquefois de pareils personnages, libres de scrupules pour une infinité d'opérations, et conclut à les laisser tranquilles.

Villars et M. le Duc, observant que, ce vice n'étant pas connu du peuple, il fallait une punition qui ne fît aucun éclat, demandèrent seulement quelques jours de Bastille. Tous ces opinants avaient beaucoup à se reprocher sur cet objet, dont ils étaient juges et parties; ils conclurent cependant pour des punitions légères.

Fontenille fut mis à la Bastille et s'appliqua depuis ce temps-là à changer de nom; il prit celui de Rambure. Il était le plus osé et le premier des coupables, ayant mis en train tous ses camarades, imaginé les formes de la fête et proposé les actions.

D'Alincourt fut envoyé à une de ses terres. De Meuse fut obligé, par lettre de cachet, d'aller à son régiment. Disons la vérité sur Boufflers : il se laissa maltraiter plutôt que de consentir à aucune mauvaise action; il avait de la religion et des mœurs, et, menaçant de crier au secours, il avait été tourmenté, persécuté, violenté, accusé d'être dévot et poltron. Il ne fut puni que par son père et sa mère, qui se sentirent outragés.

Villars, qui ne fait qu'indiquer la plupart de ces faits dans ses *Mémoires*, qui est circonspect, mais qui se contente cependant de taire la vérité sans l'altérer, dit seulement : « Il ar-
« riva une aventure fâcheuse dans la famille du maréchal
« de Villeroy; il se vit obligé d'éloigner la duchesse de Retz,
« sa petite-fille, pour une conduite trop libre, et le marquis
« d'Alincourt, son petit-fils, pour des aventures de jeunesse
« qui avaient fait beaucoup de bruit. On envoya le marquis de
« Rambure, colonel de Navarre, à la Bastille, et le marquis
« d'Alincourt à Joigny. »

Le maréchal de Villars confond ici deux faits très-distincts : l'orgie du jardin sous les fenêtres du roi, et l'anecdote qui regarde la duchesse de Retz. L'auteur de ces *Mémoires*, écrivant l'histoire de France, devait parler de l'orgie, parce qu'elle peint les mœurs, et taire celle de la duchesse, parce qu'elle est une anecdote de famille.

CHAPITRE XVIII.

En quoi la police s'aidait, sous la Régence, de la prostitution pour gouverner la capitale. — Aventures de la célèbre Fillon. — Ce qui advient a une présidente.

Pour terminer l'histoire des mœurs de la cour et des grands pendant la Régence, et considérer les effets de l'association de la police et du libertinage, que d'Argenson, lieutenant général de la police, imagina le premier dans son département; pour montrer enfin la dégénération des institutions sociales des Français sous le despotisme royal, nous assurerons une place dans l'histoire à la fameuse courtisane nommée Fillon, qui, semblable à plusieurs autres de son état, eut beaucoup de part dans les affaires secrètes du gouvernement.

La Fillon avait montré dès l'âge de quatorze ans un goût décidé pour le libertinage; elle était d'une beauté ravissante, et les artistes disaient qu'il y avait dans sa personne tout le beau idéal des anciens. Elle avait près de six pieds; sa peau était très-blanche, et ses cheveux blonds, dont elle se faisait un manteau, descendaient jusqu'aux genoux. Le régent imagina de faire construire pour elle une grotte éclairée de quelques rayons de lumière dirigés sur un lit de nattes. Mademoiselle Fillon, à demi couverte de ses beaux cheveux blonds, s'y couchait, et le régent venait y faire pénitence avec Madeleine Fillon, et admirer, comme artiste et amateur, les justes proportions des travaux de la nature.

Des aventures galantes et dangereuses, dans lesquelles la Fillon montra du caractère, du génie et beaucoup d'ambition, la firent distinguer, parmi toutes ses semblables, du lieutenant général de la police. D'Argenson, cet habile chef de l'espionnage, reconnut dans cette fille des ruses originales, de

la fermeté, du courage, et se l'attacha. Elle parvint à obtenir sa confiance et tout ce qu'il lui fallait d'autorité et de moyens pour l'établissement d'une grande maison de prostitution. Il entrait dans ce plan qu'elle fût mariée, et elle voulut avoir le plus bel homme de la capitale, qu'elle choisit entre tous ceux qu'elle avait connus de toutes les manières, et cet époux fut l'homme le plus célèbre de la France par sa beauté, sa grandeur et ses forces, l'ancien suisse de l'hôtel de Mazarin.

Cependant le libertinage de la Fillon, qui avait promis de la sagesse en l'épousant, durait toujours; elle en fut maltraitée et s'en plaignit au duc d'Orléans régent, qui soupait avec elle et qui l'appelait ordinairement *sa commère*. Ce prince fit dire au suisse d'être content de l'argent que sa femme lui donnait et de la laisser en repos; mais le mari, à qui elle avait promis fidélité, ne cessa de la tourmenter jusqu'à ce qu'il mourut, désespéré de ce libertinage.

Saint-Laurent, premier valet de chambre d'Albergoti, succéda au suisse, et se dégoûta de sa femme, qui l'aima toujours. Pour se l'attacher par intérêt elle lui donna plus de cent mille écus, qu'elle tirait du régent, des ministres et des filles dont elle était la supérieure, et qui correspondaient avec elle tous les matins; car il s'agissait, chaque jour, de découvrir quelques nouvelles secrètes, ou des intrigues, ou des pamphlets qui intéressaient si fort le gouvernement pendant le despotisme. Elle servait avec beaucoup d'habileté le ministère; elle était bonne de caractère, vraie et naïve quoique rusée, hardie dans ses propos, et assurait, sans abuser de son crédit pendant la Régence, que le cardinal Dubois lui devait son élévation, le ministère même, et jusqu'à l'archevêché de Cambrai. *Personne ne saura jamais*, disait-elle, *ce que j'ai fait pour qu'il soit cardinal. Tout ce que je puis dire, c'est que, dans le fond, tout a été affaire de femme; car ce qu'il a négocié à Rome et à Vienne n'a été que pour la forme. La grande difficulté était au Palais-Royal.* On sait que le régent tenait sa cour dans

ce palais, et qu'il fallait négocier avec des seigneurs, souvent inflexibles, de l'ancienne cour pour une infinité d'affaires.

La Fillon, pendant la Régence, eut longtemps la clef d'une petite porte qui la conduisait de la rue dans l'intérieur du Palais-Royal, et jusque dans la chambre du régent, sans passer par les escaliers pratiqués ni par les antichambres. Elle avait encore ses entrées libres chez le cardinal Dubois. Elle recevait chez elle les jeunes seigneurs du temps de la Régence, et le maréchal de Richelieu, qui avait conservé des anecdotes singulières de l'intérieur de cette maison (anecdotes que les auteurs de *sa Vie privée* ne copieront point aussi impunément que celles des quatre premiers volumes de la première édition de ces Mémoires), assure que les jeunes courtisans, pour un louis, allaient souper et coucher chez mademoiselle Fillon.

Le président Fillon, magistrat du tribunal d'Alençon, étant venu en 1710 à Paris pour y demeurer quelque temps, avait une femme aimable, vertueuse et jolie, qu'on nommait *madame la présidente Fillon.*

La présidente Baillet, femme extraordinaire, qui ne voulait fréquenter que des femmes de président comme elle, et ne voulait ni recevoir ni visiter des femmes au-dessus ni au-dessous de son état, n'eut pas plus tôt appris l'arrivée d'une présidente de province qu'elle voulut l'aller voir et demanda à ses gens son adresse; ils lui donnèrent celle de mademoiselle Fillon.

Madame la présidente Baillet, qui était fort belle et vertueuse, fut reçue de la courtisane comme une femme intéressante, brouillée avec son époux, et mademoiselle Fillon lui promit les plus jolies aventures du monde. La présidente Baillet, stupéfaite du ton, des expressions, des propos indécents, se met en fureur et cherche à s'échapper de la maison de la courtisane. Mademoiselle Fillon, redoublant de caresses et de démonstrations respectueuses, lui promit beaucoup d'amusements, et finit par lui dire qu'il venait chez elle bien d'autres prési-

dentes qui la valaient et pour l'honneur, et pour la vertu, et pour le rang.

Le duc d'Orléans, qui voyait la Fillon même du vivant de Louis XIV, ravi de l'anecdote, la raconta à qui voulut l'entendre et ne cessa depuis de la répéter. Louis XIV en haussa les épaules; madame de Maintenon répondit par quelques termes de dévote, et les jeunes gens de la cour ne voulurent plus connaître mademoiselle Fillon que sous le nom de *la présidente.* Vainement les présidentes des cours souveraines firent-elles des remontrances très-sérieuses sur cette prostitution de leur titre; d'Argenson, qui avait besoin de la Fillon, même du vivant de madame de Maintenon, répondit dans une de ses audiences : *Ne troublez pas cette présidente dans ses fonctions, elle ne vous troublera jamais dans les vôtres.* Le président Fillon, qui avait des mœurs austères, et qui était difficile sur l'article de la raillerie, se crut obligé de changer de nom et de quartier. C'est le même personnage qui fut depuis fermier général sous le nom de Villemur.

La présidente Fillon-courtisane perdit presqu'à la fois le cardinal Dubois, d'Argenson et le régent. Elle se maria à un Allemand, cocher d'un comte de Saxe, vigoureux et beau comme son premier époux, qui la maltraita encore quand il sut qu'elle avait des intelligences secrètes avec la police. Il lui fit abandonner son mauvais commerce, dont elle remit les fonds à la fameuse Prévot, son élève. Maltraitée par cet Allemand, ayant perdu sa fortune et ne voulant ou ne pouvant trouver pour lui aucune place, même dans la domesticité, elle le porta à s'engager dans les troupes, et composa une nouvelle maison qui était encore ouverte dans les premières années du ministère de M. le duc de Bourbon. Le gouvernement a fait depuis ce temps-là de nouveaux progrès dans l'*abrutissement.*

Une dame de la cour; un suppôt du régime aboli, qui déteste les mœurs des peuples libres et qui ne trouve la liberté que dans l'ancienne licence; un gentil académicien qui regrette le

temps de monarchie et de cérémonial pendant lequel il appelait au Louvre ces citadins efféminés qui applaudissaient sans discussion à la louange et aux principes académiques, trouveront cette expression atroce et barbare. Mais comment caractériser en d'autres termes le troisième des périodes de la dégénération politique de l'ancien gouvernement?

Dans son impuissance, il avait appelé d'abord des femmes prostituées à l'administration de la police dans la capitale. Après cette association il exigea une portion du lucre des courtisanes.

Je demande donc à l'Académie un mot français capable de caractériser cette révolution dans nos anciennes mœurs, révolution qui éleva les prostituées au rang des fonctionnaires publics dans l'administration de la police de la première ville du monde, et qui dégrada le gouvernement jusqu'au partage des émoluments pécuniaires qui provenaient des actions les plus honteuses. L'antiquité, dans ses âges de dissolution, n'offrit jamais une telle association de perversité et de bassesse.

CHAPITRE XIX.

Mort de Dubois. — Étranges particularités. — Le duc d'Orléans premier ministre.

Rongé depuis longtemps d'une maladie honteuse, Dubois ne menait plus qu'une vie malheureuse et souffrante. Il cachait sa maladie avec soin, et se livrait à une fureur extrême lorsqu'il apprenait que le public était instruit des maux dont il n'avait jamais voulu lui cacher les causes. Le roi fit cette année la revue de ses troupes, et le cardinal, qui voulut y paraître pour réparer la réputation qu'il s'était faite d'avoir une maladie honteuse, monta un cheval qu'il fit si bien caracoler, pour imiter la grâce et la légèreté d'un jeune homme vigoureux et bien portant, que le venin qui circulait dans son sang se porta dans une partie de son corps où il se donna un coup en montant à cheval, et où soudain se mit une gangrène mortelle.

Les chirurgiens voulurent faire une visite, et l'apparence du mal fut telle que, pour éviter une mort prochaine, l'amputation totale fut délibérée d'une voix unanime, et non point une opération différente, comme on l'a dit dans le temps.

Une aussi étrange nouvelle rendit le cardinal furibond; mais il fallut bien s'y résoudre quand on lui dit que la mort serait la suite d'une plus longue résistance. Alors il se laissa transporter à Versailles dans son appartement. Là il lui fut proposé de recevoir les sacrements, qu'il refusa avec humeur.

Mais quand il vit l'effrayant appareil des docteurs, des chirurgiens, et surtout de leurs instruments, il désigna un récollet de Versailles pour se confesser. Il vint lui parler pendant un quart d'heure au plus, et ce fut là le seul acte de repentir qu'il donna.

L'opération, cependant, ne laissait point aux chirurgiens un grand espoir de conserver les jours de cette Éminence; il fut donc résolu de l'engager à recevoir la communion avant d'être opéré; mais le malade éluda la question en leur disant que les prêtres de Versailles n'étaient pas assez instruits du cérémonial qui est dû à un cardinal. Ensuite, proférant des blasphèmes contre Dieu et des jurements contre les médecins, il leur dit : *Je ne veux plus être opéré*. Le régent vint le supplier de permettre qu'on procédât à sa prochaine guérison. A force de prières et de sollicitations il s'y détermina. La Peyronie fit donc, en cinq minutes, avec beaucoup d'art, de courage et de dextérité, une opération scandaleuse, interrompue par le malade, qui déployait ses dernières forces en invectives et en jurements.

Après l'opération, les docteurs et les chirurgiens reconnurent que Dubois n'avait pas longtemps à vivre. Il avait encore la vivacité d'esprit et l'énergie d'une volonté indomptable, et cette autre nouvelle qu'il fallait mourir, augmentant sa désolation, le jeta dans un état de désespoir qui ne finit qu'avec la vie. On observa qu'il demanda à considérer encore ce que l'art avait fait extraire de son corps, que cette vue lui fit grincer les dents et occasionna des contorsions hideuses dans toute sa physionomie. Enfin cette scène effrayante fut terminée par l'appareil des saintes huiles, qu'un prêtre apporta, au défaut de l'Eucharistie, qu'on n'avait pas demandée. Tout ce qu'il y eut de personnes religieuses dans la chambre eut le temps d'être consterné de voir, pendant quelques moments, sur la même table, les instruments du crime confondus avec ceux de la religion. Le régent, qui observait autour du lit la marche de la maladie, en écrivit en ces termes à Nocé, que Dubois avait fait exiler.

« Dubois a consenti enfin à se laisser faire eunuque noir, mais
« il n'a voulu se priver de la partie que quand il a su qu'il
« faudroit perdre le tout. Tu aurois été aussi ébahi que moi si
« tu eusses vu l'embarras du prêtre, qui n'en savoit pas tant que
« nous et qui lui a apporté les saintes huiles. L'orage qui me-

« nace va faire partir mon drôle, et demain, sans doute, tu
« auras de mes nouvelles. »

Le lendemain le régent écrivit en effet à Nocé : « Morte la bête,
« et mort est le venin ; je t'attends ce soir au Palais-Royal. »
Son corps fut porté de Versailles, dans l'église du chapitre Saint-Honoré, qu'il infecta, et fut enterré dans la première chapelle à droite en entrant, où les libertins affichèrent en passant des épitaphes satiriques toutes dignes du sacerdoce. Son frère lui fit élever un beau mausolée, sans doute pour dédommager les chanoines du legs onéreux d'un tel cadavre ; mais l'opinion ne voulut pas qu'une inscription mensongère en imposât, ni à la génération présente, ni aux âges futurs ; elle est simple, vraie et digne de Dubois ; on y fait l'énumération de ses charges et de ses dignités, et l'épitaphe se termine par le vœu d'un bonheur plus véritable.

Une épitaphe écrite à la main, et apposée sur la porte de l'église Saint-Honoré, était plus expressive.

Le cardinal Dubois était né avec un esprit d'intrigue et se connaissait bien en caractères, qu'il savait employer à ses fins avec beaucoup d'adresse. Il n'est que trop avéré que des crimes successifs l'élevèrent à ses dignités et jusqu'au rang de premier ministre, qu'il est donné à peu de personnages d'avoir encore au lit de la mort. L'ambition effrénée de s'élever lui fit regarder comme un jeu ce qu'on appelle la parole d'honneur, les promesses, la bonne foi, l'attachement et la reconnaissance. Le grand principe qu'il ne perdait jamais de vue était que tous les hommes sont nés mauvais, qu'il n'y a sur leur malice que le plus et le moins, qu'il faut se comporter en conséquence avec eux et bien démêler les différents degrés de méchanceté de chaque personnage. Sa volupté était extrême, mais elle était grossière et animale, sans aucune de ces délicatesses que les libertins mêmes savent quelquefois affecter, étant d'ailleurs incapable d'aucune sorte de galanterie aimable avec les femmes.

Il n'y avait dans son cœur aucune vertu ni religieuse, ni hu-

maine, ni même cette sensibilité pour le malheur et la souffrance dont la nature a gratifié tous les êtres sentants. Chargé de l'éducation d'un prince, il le débaucha et s'empara de son esprit quand il eut rendu ses débauches habituelles et nécessaires.

Les plus beaux moments de sa vie se trouvent à cette époque où il favorisa l'ambition du jeune prince quand il fallut enlever l'autorité de la régence au duc du Maine. Alors il négocia avec le parlement ; il courut nuit et jour chez les conseillers ; il promit, il traita avec une activité extrême, emportant par adresse les suffrages de la multitude.

Depuis ce moment-là il s'efforça de perdre la vieille cour de Louis XIV ; il la livra à la risée des libertins et se glorifia du triomphe du parlement.

Mais quand il fallut se préparer de loin à traiter avec la cour de Rome pour obtenir le chapeau de cardinal, quand il fallut négocier avec les molinistes, qui demandaient, pour y consentir, à être relevés du précipice où il les avait jetés, alors il traîna dans la boue le parti du parlement et releva celui des molinistes ; il rouvrit les prisons d'État et les remplit de jansénistes, pour plaire au parti qui devait lui procurer ce chapeau.

Dès le commencement de la Régence il avait conclu et signé deux fameux traités d'alliance avec beaucoup de dextérité et sans trop employer de temps. Parvenu au ministère, il conclut encore avec adresse le traité du régent avec l'Espagne ; mais il favorisa toujours dans ces négociations contradictoires sa passion de gouverner et son ambition personnelle, qui fut le principe et le but de tout ce qu'il fit.

Son caractère pétulant, qu'il avait réprimé avant de parvenir, se développa davantage quand il fut revêtu de la toute-puissance ; dès lors il ne se gêna plus sur les bienséances et les habitudes de la société. Il traitait les dames avec la dureté d'un vandale, et ses meubles, les dépêches même les plus importantes, il les

jetait aux flammes quand il apprenait quelque nouvelle qui lui déplaisait. Ennuyé un durant matin d'avoir travaillé quatre heures sans avoir expédié le quart des réponses aux lettres ou aux mémoires, le régent le trouva près d'un grand-feu où il avait jeté toutes les lettres et tous les placets sur lesquels il n'avait pas eu le temps de répondre; il dit au prince qu'il s'était mis au courant.

Toujours occupé d'espionnages, qui étaient les instruments de ses plus grandes occupations, il écoutait le rapport des filles et des femmes entretenues, qu'il recevait dans ses audiences avec les honnêtes femmes indistinctement. Tous ces moyens vils ou subalternes avaient été ses ressources pour s'élever; il en usa encore pour conserver sa souveraine puissance.

Tel est le portrait et tel fut le caractère de ce ministre célèbre, *dont on ne dira jamais assez de mal*, selon l'expression de M. de Paulmy, qui n'avait pas de raison d'être satirique ni flatteur envers Dubois, et qui s'exprime ainsi dans un livre qu'il a publié sous le titre d'*Essais dans le goût de ceux de Montaigne*.

On prévoyait bien, à la mort de Dubois, que le duc d'Orléans demanderait à être premier ministre; mais on prévint le roi, pour que ce prince n'eût pas le pouvoir de signer les ordonnances de finances. Quelques-uns de ses amis lui conseillaient de demander à Louis XV le pouvoir de les signer; mais Belle-Isle, qui pénétrait partout, lui dit qu'il savait de Fleury que le roi ne lui accorderait pas cette faveur, et conseilla au duc d'Orléans, toujours poursuivi par ses ennemis, de ne pas la demander. Ce prince, cependant, en parla en travaillant avec le roi, en présence du duc de Charost; mais le roi, prévenu, ne répondit rien. Le duc d'Orléans insista; et le roi, gardant le même silence, mit les mains devant son visage et s'enfuit dans sa garde-robe. Fleury, qui arriva dans le moment, l'y suivit; il resta près de trois quarts d'heure avec lui, et le roi signa toujours ce qui regardait les finances;

CHAPITRE XX.

Portrait et mort du duc d'Orléans. — M. le duc, prince de Condé, déclaré premier ministre.

Le duc d'Orléans avait dans la physionomie tout ce que la nature peut donner d'intéressant, de gracieux et d'aimable. Il n'était point grand, mais il avait un maintien noble, aisé, un caractère doux, facile, et surtout ouvert et franc. Il avait des cheveux noirs, des couleurs vives sur le visage, un tempérament toujours enclin à la bonne chère, aux plaisirs et à la grossière débauche, seule source des erreurs que la postérité lui reprochera.

Le duc d'Orléans avait encore un attrait pour le beau, pour tous les arts, pour les sciences physiques, pour la mécanique, et autres connaissances qu'il cultiva toute sa vie pour satisfaire à ce penchant, et qui firent de ce prince l'homme le plus aimable et le plus universel de son temps. Louis XIV en fut jaloux, et ses victoires d'Italie et d'Espagne, ses talents, son savoir dans le métier de la guerre, son courage au milieu des plus grands dangers ne servirent pas peu à lui attirer cette espèce de disgrâce dans laquelle il vécut tant que le monarque prolongea sa carrière.

Louis XIV était ombrageux et jaloux de tous les grands talents s'ils n'étaient absolument dépendants de lui, s'ils ne servaient point à sa gloire, ou s'ils ne passaient pour avoir été créés par lui.

Le régent avait cette bonté de caractère qui semble attachée au sang des Bourbons. Il n'avait ni fierté ni dédain pour personne. Il se laissait aborder du peuple ; il conversait avec tout le monde, ne conservait le ton de son état qu'avec les rois ou avec les princes.

Trop facile, parce qu'il était trop bon, il ne connaissait ni la haine ni le plaisir de la vengeance. La conjuration de Cellamare fut dissipée sans effusion de sang; et, si quatre seigneurs bretons perdirent la tête, c'est qu'il fut trompé par Dubois, par Montesquiou et par les courtisans qui l'environnaient, et qui disaient sans cesse qu'il perdait l'État.

La postérité reprochera au régent son attachement, son abandon à Dubois, le plus vil et le plus mauvais des hommes. Mais ce cardinal, qui avait eu l'art de le dominer dès l'enfance, qui eut celui de l'environner et de le servir dans la suite, lui facilitait le plaisir et la débauche; et, si la postérité blâme dans le prince cet attachement, qui est sa plus grande faute et son plus grand malheur, elle lui saura gré aussi d'avoir éclairé son esprit et fait prospérer les arts et les sciences, d'avoir opposé le pardon et une extrême indifférence aux calomnies qui le présentaient à la nation comme l'assassin des princes pour régner à leur place. Elle lui saura gré surtout d'avoir pris pour modèle la clémence du bon Henri IV, à qui d'ailleurs il ressemblait si bien qu'en prenant une fraise il en avait un reste de figure.

Avec ses maîtresses le régent était aimable, peu galant, mais porté sur-le-champ, sans préparation et sans préliminaires, à de promptes et fréquentes jouissances. Il ne se piquait avec elles ni de fidélité ni d'attachement; il en laissait une, il en prenait une autre; puis il revenait à la première, à la troisième, à la dixième, selon son caprice. Quelques-unes surent le fixer quelque temps; elles y parvenaient quand elles avaient l'art, par un caractère aimable et facile, de dissiper les idées que le travail du cabinet lui occasionnait. Telles furent les dames de Parabère, d'Argenton et autres, qu'il distingua. Il était amoureux de la variété seule et d'un changement fréquent, ne conservant aucun secret, et se vantant de ses fréquentes et de ses plus illustres victoires. Ce prince mourut le 2 décembre, à six heures du soir, dans son cabinet, où il était

avec la duchesse de Phalaris, sa maîtresse, frappé d'une attaque d'apoplexie qui le laissa sans connaissance. *Il est mort assisté de son confesseur ordinaire*, dirent les Parisiens en plaisantant.

Après une demi-heure d'attente, le chirurgien du prince de Rohan le saigna du pied. Depuis quinze jours Chirac, son médecin, le pressait pour faire des remèdes, et Maréchal, premier chirurgien, qui lui était fort attaché et qui lui avait rendu de grands services sous le feu roi, lui avait dit, trois jours avant sa mort, qu'il n'était plus qu'un apoplectique ambulant, et qu'il ne serait pas surpris si on venait lui annoncer qu'il avait été frappé de mort. Ces prédictions motivées ne touchèrent pas le prince, qui renvoya les remèdes qu'on lui conseillait à la semaine suivante, qu'il ne commença pas.

A sa mort la calomnie se réveilla contre lui; on disait que les caves du Palais-Royal étaient pleines d'or, et que le prince n'avait été frappé de mort que parce qu'ayant essayé d'empoisonner Louis XV il avait avalé lui-même, par erreur, la liqueur fatale qu'il lui avait préparée. Son fils trouva sa succession grevée de dettes, qu'il paya par des retranchements dans sa maison.

Le duc d'Orléans étant mort, La Vrillière alla avertir M. le Duc de profiter du temps et de demander pour lui-même la place vacante de premier ministre. L'ancien évêque de Fréjus était avec le roi, quand M. le Duc entrant demanda au jeune monarque la place vacante du duc d'Orléans. Le roi ne répondit rien, mais il fixa l'évêque de Fréjus, qui ne dit pas davantage; un signe de tête, marque de son approbation, témoigna seulement que cela était très-faisable. Le prélat, rompant le silence, dit au duc de Bourbon: *Vous voyez, Monsieur, que Sa Majesté agrée la demande que vous lui faites et qu'elle vous fait premier ministre*. Sur-le-champ Bourbon prêta le serment de fidélité accoutumé.

CHAPITRE XXI.

Effets de l'ambition qu'a la reine d'Espagne de régner en France. — Abdication de Philippe V. — Règne de Louis Ier, son fils. — Désordres de la fille du régent, reine d'Espagne. — Philippe V remonte sur le trône.

Peu de temps après la mort du régent, on apprit l'étrange nouvelle que Philippe V avait abdiqué le trône d'Espagne, et qu'il s'était retiré à Saint-Ildephonse avec son épouse, laissant le royaume au prince des Asturies.

Cette démarche n'était point étonnante dans la personne du roi Philippe, à cause de son caractère, qui devenait chaque jour de plus en plus mélancolique, retiré, sombre, indécis, silencieux, vaporeux même. Ce monarque était depuis longtemps fatigué du trône; son adroite épouse ne lui en laissait que l'éclat et la représentation, tandis qu'occupé de sa santé, tourmenté de la crainte de la perdre, il ne connaissait d'autres charmes que les plaisirs physiques de l'amour conjugal, dont son organisation très-ardente ne pouvait se passer, et les entretiens longs et fréquents avec son confesseur, sur les affaires de la conscience.

Mais on était surpris que la reine, qui le dominait, qui l'environnait sans cesse, qui ne laissait approcher aucun mortel de sa personne sacrée, qui conduisait toutes les affaires d'Espagne aussi facilement que la tête et le cœur de son époux, lui permît ainsi d'abandonner sa couronne à un jeune prince encore incapable d'aucune affaire importante. Pour expliquer l'énigme suivons la marche de l'ambition de cette princesse.

Les plans d'Alberoni ayant échoué, elle avait abandonné ce ministre peu heureux, l'instrument de son ambition. Une partie de sa flotte ayant été dispersée et l'autre détruite, elle avait

été réduite à abandonner la force armée pour employer de petites ruses qui pouvaient encore remplir ses vues. Elle fit donc proposer au régent de donner sa fille au prince des Asturies, et offrit une infante, âgée de trois ans, à Louis XV, qui en avait de dix à onze, et malgré sa jeunesse l'infante fut envoyée en France.

La reine retardait ainsi la naissance d'un Dauphin et se donnait plus d'espace pour réussir dans ses projets d'agrandissement.

Mais quand, après la mort du régent, elle vit M. le Duc revêtu de la toute-puissance, quand elle fut instruite de la haine du parti de ce prince contre la maison d'Orléans, quand M. le Duc l'eut assurée qu'il favoriserait la race de Philippe V en cas que Louis XV mourût, alors, toujours constante dans ses projets, toujours cauteleuse dans les moyens, toujours Italienne dans sa conduite extérieure et relative à ce grand objet, elle laissa agir les vapeurs, les scrupules et l'amour du roi pour la retraite, et consentit à aller en apparence s'ensevelir à Saint-Ildephonse, mais dans le dessein d'en sortir bientôt et avec plus d'éclat.

Elle abandonna d'ailleurs un trône que le mécontentement des Espagnols, la haine qu'elle leur portait, leur ressentiment, les avanies scandaleuses dont ils étaient coupables envers elle, lui rendaient presque insupportable.

C'est alors qu'elle vida les coffres du roi pour n'être pas obligée d'avoir recours à la discrétion ou à la pitié de son successeur ; elle accumula à Saint-Ildephonse les revenus de l'année courante et près de deux ans d'anticipation, en sorte que Louis Ier trouva les caisses sans argent.

Ainsi la reine d'Espagne et Philippe V se retirèrent à la campagne, mais dans l'espoir de la mort prochaine de Louis XV, espoir qui depuis longtemps tenait dans l'éveil et dans l'observation les maisons d'Orléans et toutes les puissances européennes. Elles avaient les regards fixés sur la santé chancelante du jeune monarque ; elles attendaient chaque jour des nouvel-

les de sa mort, et voyaient avec peine la tranquillité de l'Europe en danger quand la maison d'Orléans et celle d'Espagne se disputaient un trône si attrayant. La reine, qui l'ambitionnait, se tenait si assurée de son fait qu'elle avait toujours un trésor, des coffres faits, ses papiers en ordre, ses diamants réunis et sa cassette toute prête, pour partir au moindre signal.

Était-elle instruite des rhumes et des simples indigestions de Louis XV! On la voyait ouvrir ses beaux yeux, fixer tout le monde, demander des nouvelles à chaque instant, et se tenir toute prête à monter en voiture avec son époux, pour s'éloigner d'un peuple détesté et dont elle était aussi furieusement détestée.

La fille du régent, épouse de Louis Ier, parvenue au trône d'Espagne, avait reçu au Palais-Royal, comme les autres princesses ses sœurs, une éducation trop libre pour qu'elle ne portât pas à Madrid son mépris de l'étiquette.

Tant que Philippe V et la reine son épouse avaient régné, la jeune princesse des Asturies, retenue par le respect et la soumission, avait été obligée de se comporter avec prudence et toujours selon les ordres du roi et les avis de ses caméristes, quoiqu'au commencement elle fût peu complaisante et capricieuse.

Mais sa conduite fut toute contraire lorsqu'elle fut reine et qu'elle vit Philippe V et son épouse relégués à Saint-Ildephonse.

Elle donna alors un libre essor à toutes ses passions, et se permit les divertissements que sa sœur se permettait dans l'abbaye de Chelles, s'attachant trop intimement à celles de ses caméristes (dames d'honneur) qui avaient le talent de lui plaire et de partager des plaisirs dont le nom seul fit retirer Sancta-Crux, son majordome, qui ne voulut point avoir l'air de couvrir par sa présence des scènes aussi scandaleuses.

La vieille comtesse d'Altamira, la première des *caméristes*, jalouse de ces dames et inquiète de se voir éloignée des parties

nocturnes, parce qu'elle avait passé l'âge de ces divertissements, parla d'abord des heures du coucher, que le cérémonial espagnol ne permettait pas qu'on changeât.

La jeune reine la tourna en dérision, de même que toutes ses étiquettes castillanes. Altamira s'en vengea donc en rendant compte au roi son époux de ce qui se passait en secret entre la reine et les caméristes.

Le roi aimait son épouse, mais il apprit avec indignation les rapports d'Altamira et chassa les caméristes accusées. Il laissa au contraire auprès d'elle celles qu'on ne pouvait soupçonner d'un goût aussi étrange, à cause de leur âge ou de leur vertu, et renferma la reine pendant huit jours dans un château.

Ce jeune monarque, né en Espagne et parlant la langue de ses États, avait déjà reçu dans son éducation les principes et les mœurs des Espagnols ; il aimait sa nation, il l'estimait, et se sentit blessé au vif d'apprendre ces sortes d'égarements dans son épouse ; il crut devoir la punir avec fermeté et la mettre en pénitence. La reine se soumit au châtiment, ramena le roi par des caresses et quelques témoignages de respect et de galanterie conjugale.

Douze caméristes furent chassées néanmoins pour toujours, ce qui n'empêcha pas que de temps en temps la jeune reine ne se permît quelques divertissements enfantins avec d'autres dames de son âge.

Quand son époux, frappé de petite vérole, mourut dès l'âge de dix-sept ans, il y a apparence que ceux qui proposaient de marier sa veuve avec le frère du feu roi, héritier de Philippe V, auraient pu réussir si cette princesse n'avait perdu l'estime des Espagnols. Ils furent instruits des orgies de la reine et de la nature des divertissements qu'elle se permettait. Elle revint donc à Paris et vécut fort retirée.

CHAPITRE XXII.

Ministère de M. le Duc, de la maison de Condé.— Caractère de M. le Duc, premier ministre. — Mœurs du temps et anecdotes de la cour.

M. le Duc était entré dans le monde avec des passions étranges, et cependant, quoique le courage et l'esprit militaire s'allient rarement avec des vices de cette nature, je dois dire de ce prince, alors chef de la maison de Condé, que dès son jeune âge il avait donné des preuves de courage en présence de l'ennemi, dont il avait soutenu le feu avec tant de sang-froid qu'on dit alors qu'il serait l'héritier des talents militaires des princes de sa maison.

Les poursuites de sa mère, ses supplications et ses remontrances ramenèrent à la fin ce jeune prince de ses égarements, et madame de Nesl *, femme coquette, libertine, accoutumée aux princes et aux beaux hommes du temps, sut en peu de temps donner à ce prince le goût de la belle nature, et porta l'adresse au point d'en avoir plusieurs enfants. Mais, par malheur pour la France et pour M. le Duc, le sort voulut qu'il rencontrât un jour au bal de l'Opéra deux dames masquées, dont l'une, qui l'agaça très-vivement, eut, à travers son masque, le talent de lui plaire, de l'animer, et de lui inspirer le désir de la connaître.

Le surlendemain, ces femmes s'étant aperçues qu'elles avaient su plaire, ne manquèrent point au rendez-vous dans le même lieu, avec le même costume, et le prince fut de nouveau l'objet de leurs plaisanteries. M. le Duc distingua madame d'Aussi ; mais il ne put reconnaître sa compagne, qui ne voulut pas se démasquer. Elles s'appliquèrent donc à l'envi à augmenter la curiosité du prince, à se rendre intéressantes, et fini-

rent en lui promettant de se découvrir au premier bal, s'il désirait encore les connaître.

M. le Duc ne manqua pas au rendez-vous, et, le bal ouvert, elles s'efforcèrent de piquer davantage sa curiosité. Après mille manières et mille propos d'une femme coquette et spirituelle, la marquise de Prie, née Berthelot, épouse de notre ambassadeur à Turin, se fit connaître.

L'ambassadrice était alors fort jolie, spirituelle, intrigante, et même un peu tracassière; elle tenait des propos séduisants, hardis et libertins; elle était ambitieuse, et avait apporté en France tout ce que les dames italiennes connaissent d'usages voluptueux, et différents des moyens des dames françaises, pour plaire à leurs amants ou à leurs maris, ce qui la rendait encore plus séduisante. M. le Duc en fut si épris qu'il abandonna madame de Nesl* et ne soupira que pour celle-ci; et l'ambassadeur, qui arriva de Turin, et qui n'en fut ni fâché, ni jaloux, était si sot, ou voulait si bien passer pour tel, qu'il se vantait dans les compagnies des bontés de M. le Duc et de ses familiarités, qu'il portait au point, disait-il, qu'il venait manger sa soupe et coucher sans façon chez lui.

Madame de Prie, qui avait l'art de gouverner son époux, eut celui d'*ensorceler* M. le Duc, dans toute la force du terme. Elle l'engageait, pendant la Régence, à s'occuper des affaires d'État; elle s'était environnée des frères Pâris, dont tout le monde connaissait l'habileté dans le département des finances, et jugeant que le duc d'Orléans ne pourrait vivre longtemps, à cause de sa conduite, elle avait deviné que M. le Duc pourrait peut-être remplir un jour sa place; et le duc d'Orléans expirait à peine qu'elle eut à sa disposition toutes les affaires de France. Dès ce moment les ministres en place, choisis par Dubois, tous d'un caractère souple, se trouvèrent ce qu'ils devaient être pour plaire à la favorite. La Vrillière, qui n'avait d'autres talents que de suivre aveuglément le parti qui dominait, était très-propre à exécuter les volontés d'une femme impé-

rieuse. D'Armenonville, qui avait les sceaux, homme sans principes, courtisan versatile, *capable* (d'autres ajoutaient FRIAND) *des œuvres de prévarication,* sans cesse attaché au char de Dubois, ayant des rapports avec tous les jésuites du monde, se dévoua également à madame de Prie. Morville, qui avait plus de talents, mais le même caractère, homme gagné et vendu même aux Anglais, lui facilita des correspondances et des moyens de jouir de la pension que le cabinet de Londres faisait à Dubois. Quant à Breteuil, ministre de la guerre, il avait d'autres moyens de lui plaire, ayant eu l'adresse de la rendre infidèle à M. le Duc; aussi le baron avait-il plus d'influence sur son esprit que les autres ministres; et si ces derniers avaient sa confiance pour la mécanique du ministère et pour l'exécution, Breteuil l'avait obtenue au commencement pour la direction des affaires. Breteuil n'était point un homme de génie, mais un honnête homme, qui n'avait à se reprocher que sa grande complaisance pour Dubois. Il était la créature de la maison d'Orléans, et, devenu ministre sous M. le Duc, il se comporta honnêtement avec elle dans une position aussi difficile.

Dodun était pour madame de Prie un personnage plus important que tous ceux-là, car il avait les finances; il était aussi le plus soumis et le plus dévoué des ministres à la favorite; d'ailleurs elle avait eu l'adresse de protéger ouvertement le fameux Duvernay, qu'elle pouvait à tout instant élever en précipitant Dodun, s'il n'était avec elle de bonne intelligence. Dodun, qui ne regardait point Duvernay comme un vain épouvantail, était d'une humilité sans exemple, sans volonté personnelle, et le premier courrier, le premier serviteur même de madame Berthelot de Prie, qui l'avait accoutumé aux fonctions d'un simple valet de chambre.

Voilà par qui étaient gouvernées, en 1724, les affaires de France. Dubois avait composé le ministère de tous ces médiocres personnages; le régent les avait accablés de ridicule en

pleine société, comme on l'a vu ci-dessus; madame de Prie en faisait ses commis; et nous verrons dans peu de quelles pauvretés s'occupèrent tous ces grands hommes d'Etat sous le ministère de M. le Duc.

CHAPITRE XXIII.

Rivalité des maisons d'Orléans et de Condé. Suite du tableau des mœurs.

La rivalité des maisons d'Orléans et de Condé rompait la monotonie d'un aussi pitoyable ministère, et le fils du régent, qu'on avait introduit depuis quelques mois dans les affaires, ne pouvait souffrir de se voir dominé par M. le Duc, qu'il regardait comme un prince au-dessous de lui, soit du côté du rang, soit du côté des talents et de l'esprit. Le régent néanmoins, habile dans l'art de connaître les hommes, lui avait dit assez nettement qu'il ne serait jamais un personnage bien distingué. Il lui dit même un jour, en propres termes et en pleine assemblée, au Palais-Royal : *Sachez, mon fils, que vous ne serez jamais qu'un honnête homme.*

Malgré cet horoscope, le duc d'Orléans se montra publiquement jaloux de M. le Duc, premier ministre, et refusa d'avoir pour lui des manières et des égards différents de ceux qu'il lui avait montrés pendant la régence de son père. Il se tenait ferme dans l'étiquette du premier prince du sang, et si, pour les affaires, M. le Duc jouissait du pouvoir, M. le duc d'Orléans le retenait sans cesse dans son rang de prince, et conservait à son égard, jusque dans les minuties, sa prééminence de premier prince du sang de France, d'héritier présomptif de la couronne, et le força à venir lui apprendre qu'il était premier ministre.

Ainsi tout était devenu trivial et petit à la cour. Le grand appareil, le ton imposant de Louis XIV avaient disparu. Les révolutions de la Régence, opérées par des ministres volontaires et vicieux, ne remuaient plus les esprits ; les grands caractères,

ans le bien et le mal, n'étaient plus, ou étaient éloignés. De unes princes sans talents; des princesse belles, spirituel-s, aimables, mais débauchées; des enfants légitimés de ouis XIV, tout consternés encore des coups d'État de la Ré-nce; un jeune roi, âgé de quatorze ans, faible, sans la volonté l'énergie de son âge, et gouverné par un vieux dévot, telle ait la triste image de la cour de France.

Le bon ton de Louis XIV, les règles générales de décence et conduite existaient cependant encore; mais ces belles choses ient éparses dans quelques sociétés choisies; elles se trouvaient ec toute leur pureté, et sans le mélange impur du faux ton i, du temps de la Régence, dominait dans la société, à Ram-uillet, par exemple, où le jeune roi devait prendre les prin-es de ce bon goût et de la véritable galanterie, qu'on devait mirer dans sa cour pendant le ministère de Fleury. On ad-rait encore ce ton décent, délicat et naturel, restes du siècle Louis XIV, dans quelques maisons titrées de ce temps-là, ns celles des Luynes, des La Rochefoucauld, des Mortemart, lly, La Vallière, La Feuillade, etc, etc., toutes gouvernées par chefs qui, ayant puisé leurs principes dans les mœurs de cien temps, avaient vu passer sans danger les exemples vi-ux de la Régence, et se montraient encore sains et saufs de te dépravation à la génération suivante. Il n'y avait guère contraire que les familles parvenues, élevées, enrichies par faveur, par les révolutions du système, qui conservassent le uvais ton des courtisans du Palais-Royal.

CHAPITRE XXIV.

Suite de la rivalité des maisons d'Orléans et de Condé. — Mariage du duc d'Orléans.

Dans cette incertitude sur les mœurs et les usages, l'héritier présomptif de la couronne et le premier ministre, chefs de deux branches de la même maison, passèrent bientôt de la rivalité aux brouilleries et aux propos indiscrets et mal rendus par les valets ou les courtisans. Des mauvais propos on vint à la haine, puis à la calomnie. Le régent avait procuré à son fils les provisions de colonel général de l'infanterie française et étrangère, et les colonels généraux avaient eu, entre autres prérogatives, celle de travailler personnellement avec le roi. M. le Duc, inflexible dans son projet d'*humilier*, disait-il, *les Orléans*, trouvait cette prétention *énorme*, *exorbitante*. Madame d'Orléans voulait encore que son fils conservât deux régiments. Elle soutenait Leblanc, ministre dont nous allons parler, voulant le remettre en place parce qu'il ne pouvait être attaché à M. le Duc, qui le poursuivait; et non-seulement elle désirait obtenir les grâces directement du roi, mais elle n'en voulait aucune si elles devaient lui arriver par le canal de M. le Duc.

Ainsi, lorsqu'on fit la distribution des appartements de Versailles, en 1724, elle refusa d'accepter ceux que son fils désirait, parce que cette distribution était faite par M. le Duc ; mais elle obligea son fils à aller demander au roi l'appartement qui était à sa bienséance.

M. le Duc, de son côté, ne cessait de se venger de la hauteur de M. et de madame d'Orléans, et ne tarda pas, pour leur déplaire, de chasser leur créature de la police. D'Argenson la gou-

vernait avec moins de talents que son père, mais aussi avec plus de circonspection et avec plus d'égards pour les hommes. Cette place, devenue délicate et importante, était alors d'une telle influence qu'un premier ministre avait besoin, depuis la situation où l'avait élevée d'Argenson le père, d'avoir ce magistrat dans ses intérêts. Ainsi madame de Prie, qui avait toute la curiosité de son sexe, et M. le Duc, son amant, sans cesse agités des soupçons qui tourmentent les esprits bornés, appelèrent à cette place un homme assuré, un parent de madame de Prie, le fameux d'Omberval, connu par ses monopoles, et qui, à peine arrivé à ce poste, fut soupçonné, et non sans motifs, d'accaparements.

Madame d'Orléans était furieuse, car on chassait aussi des logements de Versailles les seigneurs que le régent y avait placés et qui étaient à la cour les maintiens de sa faction. Belle-Isle, Clermont, Simiane *et les roués*, perdirent leurs appartements. La ruine du parti qu'avait formé le régent son époux, l'élévation de ses ennemis occasionnèrent des assemblées secrètes au Palais-Royal contre M. le Duc. Ce prince avait dit qu'il humilierait les *Orléans*, et ceux-ci, qui le savaient, cherchaient le moyen de le perdre ; mais il n'y avait parmi ces messieurs que des caractères faibles, des seigneurs d'un génie ordinaire, accoutumés aux parties nocturnes du régent, et incapables de conduire et de prévoir la ruine d'un ministre.

Madame d'Orléans, ayant voulu marier son fils, avait, un an auparavant, jeté les yeux sur mademoiselle de Vermandois; car elle ne voulait pas que son fils épousât mademoiselle de La Roche-sur-Yon, à laquelle il était fort attaché, parce qu'elle était haute, tracassière, et surtout fort libertine. La proposition en fut faite à madame la Duchesse, qui, ayant, dès ce temps-là, l'ambition secrète de marier un jour mademoiselle de Vermandois au roi Louis XV, offrit à sa place mademoiselle de Sens. Mais, soit que madame d'Orléans eût pénétré ce grand projet. ou que d'ailleurs elle se sentît piquée du refus, elle demanda,

après la mort du duc d'Orléans son époux, à d'Argenson, chancelier de l'apanage de son fils, tous ses almanachs, et chercha avec lui quelle princesse de l'Europe pouvait convenir au jeune duc d'Orléans, relativement à l'âge.

Elle trouva la princesse de Bade-Baden, et sur-le-champ elle envoya Cangès, homme de confiance et valet de chambre du feu duc d'Orléans son époux, en Allemagne, en qualité de curieux et de voyageur, avec la commission de s'instruire sur la princesse de Bade. Cangès observa tout et fit la plus belle relation à son retour en France. Alors madame d'Orléans envoya d'Argenson pour en faire la demande préliminaire, qui précède celle que font avec appareil les princes, les souverains et les têtes couronnées.

Le duc d'Orléans, dans ces circonstances, montrait un insurmontable éloignement pour la personne de M. le Duc. On ne l'appelait plus que le *borgne*, au Palais-Royal; on refusait de communiquer avec lui, même pour obtenir du roi la permission que les princes du sang doivent demander au souverain quand ils désirent de contracter des mariages. Madame la duchesse d'Orléans, qui voulait que son fils fût établi, exigea qu'il s'adressât directement au roi, sans communiquer aucun des articles à son ministre, et M. le Duc, qui voulait qu'on lui en parlât, et qui était piqué de ce qu'il n'était ni consulté, ni recherché, ni employé pour les conclusions de ce mariage, répondit que l'alliance du duc d'Orléans avec la princesse de Bade ne s'effectuerait jamais, ou que, si elle avait lieu, ce serait avec les cérémonies et la simplicité d'un particulier, ou bien qu'il laisserait sa place.

Il empêcha en effet pendant plusieurs semaines que Louis XV, selon l'usage, ne fît la demande de cette princesse et n'envoyât une personne de distinction pour la faire en son nom; ce qui fut pour les *Orléans* un autre sujet des plus graves querelles, prétendant que l'héritier présomptif de la couronne avait des droits incontestables au cérémonial accoutumé, qu'il n'était pas donné

à un ministre de changer, et, comme le cérémonial et l'étiquette sont toujours en France la cause ou le motif de querelles interminables, les *Orléanistes* et le parti de M. le Duc se disputèrent vivement et avec éclat sur tous ces hochets. Le roi, qui intervint, voulut enfin que son ministre cédât, et M. le Duc fut obligé de faire dresser les instructions pour la demande de la princesse de Bade et de choisir une personne titrée; mais, toujours plein d'un ressentiment secret, il se retourna encore, et, ne pouvant refuser ni l'instruction, ni le choix d'une personne titrée, il prit un personnage peu ami des *Orléans*, et donna la commission à sa créature, le marquis de Matignon. Quant à la demande à faire au nom du roi, il ordonna à Matignon de faire un simple compliment, et non une demande, selon les anciens usages. Les Matignon, sous M. le Duc, avaient toutes les faveurs et s'attiraient déjà la jalousie des courtisans, selon l'usage.

CHAPITRE XXV.

Richelieu ambassadeur à Vienne. — On le prend d'abord pour un espion. — Il provoque Riperda, ambassadeur d'Espagne. — Ses démarches utiles et galantes auprès de la comtesse Badioni, maîtresse du prince Eugène.

Tandis que l'intérieur de la cour de France était ainsi agité, que les partis se formaient, que les parlements se liguaient, et que Fleury observait en silence le ministre qu'il voulait supplanter, le duc de Richelieu, nommé ambassadeur à Vienne, se préparait à traiter avec l'empereur.

Charles VI, le treizième et dernier empereur de la maison d'Autriche, avait hérité de l'ambition, de la fierté, de la dureté même des principes de sa famille. En lui finissaient les mâles de cette superbe race autrichienne, qui par son orgueil et son despotisme avait perdu jadis la Suisse et la Hollande, qui avait rendu le trône impérial presque héréditaire pendant trois siècles dans sa maison, quoique, par sa constitution, il fût électif. Elle avait incorporé dans ses possessions tant de royaumes ou de souverainetés, à titre de soumission ou par droit de conquête, et son influence sur les cours de l'empire était telle que toute l'Allemagne tremblait, surtout sous les trois derniers empereurs. Redoutable à la liberté de l'Europe, elle avait montré combien une conduite constante et des principes suivis dans les souverains dissipent à la longue toutes assemblées nationales et triomphent de la multitude, qui ne porte dans ces compagnies que les opinions versatiles des siècles, que les princes avisés ont toujours l'art de modifier lorsqu'elles leur sont funestes. En Espagne l'Autriche avait anéanti la puissance des Cortès et des grands; en Hongrie elle travaillait à la

même opération, et tentait avec les Flamands, par de petites attaques souvent renouvelées, de leur enlever de leurs priviléges et de lasser la liberté publique. Tel était le génie de la maison d'Autriche, qui allait s'éteindre.

Charles VI était âgé de quarante ans quand le duc de Richelieu arriva à Vienne, étant né en 1685. Il n'avait de son épouse, née princesse de Brunswick-Blankenberg-Wolfenbuttel, que deux filles : la célèbre Marie-Thérèse, alors âgée de huit ans; Marie-Éléonore, née en 1718, et une troisième, qui mourut âgée de deux ans. Il était d'une humeur sombre et mélancolique, dur envers ses généraux et ses courtisans; sa cour n'avait que de l'éclat et de la représentation, rien d'aisé, et peu de galanterie. Il ne connaissait ni la générosité, ni la compassion, et cependant il valait mieux que la plupart de ses prédécesseurs pour les principes et pour le caractère; car sa sévérité tenait plutôt à sa politique qu'à la trempe de son âme.

Quant à l'intérieur de la cour de Charles VI, l'étiquette scrupuleuse et le cérémonial du despotisme y étaient observés avec une extrême rigueur. La dévotion y régnait aussi avec appareil, et, parce que l'empereur était dévot, tout le monde était obligé de le paraître. Voici à ce sujet la lettre que le duc de Richelieu écrivit au cardinal de Polignac; elle fera connaître l'intérieur de la cour de Charles VI.

« J'ai mené ici une vie pieuse pendant le carême, qui ne « m'a pas laissé libre un quart d'heure par jour, et j'avoue « que, si j'avois connu la vie que mène ici un ambassadeur, « rien dans la nature ne m'auroit déterminé à accepter cette « ambassade, où, sous prétexte d'invitations et de représen- « tations aux chapelles, l'empereur se fait suivre par les am- « bassadeurs comme par ses valets de chambre. Il n'y a qu'un « capucin, avec la santé la plus robuste, qui puisse résister à « cette vie pendant le carême. Pour en donner une idée à « Votre Éminence, j'ai été, de compte fait, depuis le dimanche « des Rameaux jusqu'au mercredi d'après Pâques, cent heures

« à l'église avec l'empereur. M. le comte du Luc, qui avoit été
« dix-huit mois ici, dont il en avoit passé neuf ou dix avant de
« faire son entrée et le reste à être malade, nous avoit laissé
« ignorer ce trésor de dévotion, que je viens de découvrir à
« mes dépens. J'avoue que je pense que la dévotion veut un
« peu plus de liberté, et que cette contrainte inouïe que l'on
« approuve ici, et qui n'est dans aucune cour du monde, est
« pour moi quelque chose d'insoutenable, et dont je ne puis
« m'empêcher de marquer ma mauvaise humeur à Votre Émi-
« nence. »

Le cardinal de Polignac répondait de Rome en ces termes au duc de Richelieu :

« Sur la peinture que vous me faites de la manière dont
« vous avez rempli tous les devoirs du Carême, de la semaine
« sainte et de Pâques, je crois ne pouvoir mieux faire que de
« vous féliciter d'en être sorti. Peut-être n'en aviez-vous
« jamais fait autant de votre vie. Imaginez-vous précisément
« la même chose d'un cardinal à Rome. Il est vrai que nous
« sommes payés pour cela. »

Tel était l'intérieur de la cour de Charles VI ; elle avait, comme on le voit, quelque ressemblance avec la cour de Rome.

Le nouvel ambassadeur ne voulut paraître à Vienne qu'avec l'appareil le plus imposant, persuadé que de riches équipages, une maison nombreuse et superbement habillée doivent annoncer le représentant du plus grand roi de l'Europe. Personne encore n'avait étalé tant de luxe, et il satisfit pour la première fois ce penchant qu'il a toujours conservé pour la magnificence. Il avait emmené un grand nombre de gentilshommes, de pages, d'écuyers, d'heiducs, de coureurs, de valets de pied ; le service de sa chambre était très-nombreux ; enfin il ne négligea rien pour éblouir par son ostentation.

Malgré cet éclat dont s'environnait le duc de Richelieu, il passa d'abord pour un espion de la cour de France et il fut très-mal reçu ; on lui dit même qu'il était trop jeune pour être

nommé ambassadeur (il n'avait alors que vingt-neuf ans). Il fit part à l'évêque de Fréjus des désagréments qu'il essuyait; celui-ci lui répondit de patienter, et surtout d'être prudent.

L'empereur Charles VI, plein de fierté et de hauteur, était asservi à l'étiquette la plus scrupuleuse. Ce prince était dévot, et Richelieu fut obligé de le paraître. Excédé de la longueur des offices, il témoigna plus d'une fois son ennui aux femmes à qui il écrivait, et surtout à la duchesse **, avec qui il eut une correspondance assez suivie. Il écrivait de même au marquis de Silly, qui le mettait au fait de tout ce qui se passait à la cour de France.

Les ministres de l'empereur avaient été fâchés de voir arriver le jeune duc, craignant un ministre caractérisé de la part du roi; ils ne s'aimaient pas, et le prince Eugène surtout, l'objet de leur jalousie, leur donnait encore plus d'ombrage depuis qu'il paraissait être mieux que jamais avec l'empereur pour avoir contribué au traité avec l'Espagne. L'empereur le regardait comme son propre ouvrage et était entêté des mariages des archiduchesses avec les infants.

Dans de pareilles conjonctures l'ambassadeur de France avait besoin d'adresse et de fermeté; il jouait un rôle très-subalterne. La cour de Vienne, entièrement portée pour celui d'Espagne, avait dessein de mettre le duc de Riperda publiquement en possession des chapelles, prétendant que, quand l'un des deux y serait une fois, ce serait à l'autre d'attendre, puisque le premier ne pourrait être dépossédé sans affront. Dans toutes les circonstances elle cherchait à humilier le duc de Richelieu, qui reçut ordre de sa cour de différer son entrée. Richelieu représente vivement qu'il doit la faire, et tenir tête au duc de Riperda, quoi qu'il puisse arriver. Il mande en même temps que ce dernier retournera premier ministre en Espagne.

Il faisait observer à M. de Morville, chargé des affaires étrangères, qu'il était nécessaire de prendre le ton haut pour détruire

l'idée où l'on était de notre faiblesse et de la timidité de notre gouvernement, assurant que, si l'on prend le parti qu'il propose, on en imposera à cette cour, qu'on lui fera faire ce qu'on voudra, et qu'on pourra lui proposer d'être notre médiatrice avec l'Espagne, ce qui passait encore pour incroyable. Il ajoute que l'empereur redoute la guerre, qu'il a un grand désir d'établir ses filles, et que la crainte qu'il aura de la France peut seule faire son union avec elle.

D'après ce système, malgré l'avis du ministère français, qui voulait encore temporiser, l'ambassadeur prend avec les ministres de l'empereur le ton qu'il croit nécessaire, et bientôt il en reçoit les assurances du désir qu'a leur maître de bien vivre avec le roi. Cependant M. de Morville rejette tout projet de réconciliation avec l'Espagne de concert avec l'empereur, ne voulant pas d'autre médiateur que le roi d'Angleterre, dont on espère beaucoup. Il prétend que l'empereur ne la veut point de bonne foi, qu'il a un intérêt direct à l'empêcher, et qu'il n'a d'autre dessein que de semer des défiances entre le roi de France et celui d'Angleterre. Néanmoins le duc reçoit la permission de faire son entrée.

Riperda, qui avait partout des créatures et qui partageait la haine que sa cour avait contre la France, crut pouvoir prendre des airs de hauteur avec un jeune homme qui débutait dans la carrière diplomatique. Il s'était arrogé la préséance et crut la conserver; mais Richelieu, qui, dans son intérieur, le traitait de faquin, ne parut pas longtemps supporter le ton qu'il prenait. Il eut le soin d'éviter toute affaire de cour à cour, mais en même temps il imagina qu'il lui était très-permis de s'en faire une d'ambassadeur à ambassadeur. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Un jour, le duc de Riperda voulut le devancer pour entrer chez l'empereur; il était encore sur l'escalier; Richelieu, plus alerte, passe avant lui, et lui donne un coup de coude si vigoureux qu'il le fait rétrograder et tomber sur l'escalier. Il prit ensuite son rang. Croyant que ce démêlé

aurait des suites, il se rendit le soir à l'hôtel de Riperda, qui fit dire qu'il était sorti. Le lendemain matin, Richelieu envoya savoir des nouvelles de sa santé; le valet de pied revint sans réponse. Enfin il rencontre cet ambassadeur, à qui il témoigne son étonnement de ne pas lui avoir fait donner de ses nouvelles après avoir envoyé chez lui et s'y être présenté lui-même; l'ambassadeur balbutia quelques mots et le quitta promptement; ce qui fit hausser les épaules au duc de Richelieu, à qui il ne s'avisa plus de contester son rang. Quelque temps après il fut rappelé.

Richelieu avait cherché tous les moyens de se lier avec le prince Eugène, qui lui témoigna beaucoup d'amitié; mais elle ne consistait qu'en des dehors vains et frivoles, elle n'était rien moins que communicative, et l'ambassadeur ne put en tirer le parti qu'il espérait. Il appela l'amour à son secours; il l'avait déjà fait servir à son avancement, il crut qu'il pourrait encore ne pas lui être inutile. La comtesse de Badiani recevait les vœux du prince Eugène, dont elle avait toute la confiance; Richelieu, se rappelant qu'il avait eu souvent l'art de plaire, essaya d'en faire usage pour gagner la bienveillance d'une femme si essentielle.

Entièrement adonné aux affaires, il mettait à la réussite de celle qui lui était confiée la plus grande importance; il se flattait d'avoir pénétré sans secours dans les secrets du gouvernement de l'empire, et, curieux de s'en assurer, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de travailler à obtenir la confiance intime de la comtesse de Badiani. Le bonheur qui s'était déclaré pour lui en France ne l'abandonna point en Allemagne. Il avait pour rival le prince Eugène, homme célèbre par des victoires remportées sur Louis XIV et sur les Turcs, mais à qui l'âge ne permettait pas d'être toujours aussi sûr de ses succès en amour. Richelieu parut devant madame de Badiani avec tous les avantages de la jeunesse et des grâces, et la comtesse, pleine de discernement, ne put s'empêcher de lui donner se-

crètement une préférence très-raisonnée. Adroit et insinuant, il partagea bientôt ses faveurs avec le prince, et fit connaître à la comtesse tout le mérite qu'il possédait. Étonnée d'un amour aussi vif et dont elle avait des preuves aussi multipliées qu'elle le désirait, elle jugea définitivement que l'ambassadeur savait au moins autant l'art d'aimer que la diplomatie, et conçut pour lui une estime tout à fait particulière.

La confiance suivit l'estime; tous les secrets du prince Eugène étaient épanchés dans le sein du nouvel amant, qui prévenait par ce moyen les opérations contraires aux intérêts dont il était chargé. Ce fut ainsi que notre habile ambassadeur apprit que l'empereur voulait différer de donner le jour pour son entrée, et qu'il sut que le duc de Riperda, qui avait annoncé son départ, ne voulait plus partir. Alors on le vit redoubler d'activité et parler plus haut qu'il n'avait encore fait; mais le prince Eugène et M. de Zinzerdorf l'assurent qu'on ne fera rien faire de force à l'empereur.

CHAPITRE XXVI.

Entrée publique de Richelieu à Vienne. Aventure des traîneaux avec la princesse de Liechtensten. — Suite de cette aventure. — Il fait avoir le chapeau de cardinal à l'évêque de Fréjus. — Il est fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit avant l'âge. — Il termine sa négociation et revient à Paris.

Enfin, après mille tracasseries nouvelles et des peines infinies, son entrée publique est fixée au 7 novembre et son audience publique de l'empereur au lendemain. Ce fut dans cette occasion que le duc de Richelieu déploya toute la magnificence par laquelle il aimait à se faire remarquer. Jamais ambassadeur n'avait paru avec un tel cortége. En satisfaisant son goût il croyait qu'il était nécessaire d'imposer à la cour de Vienne. Il avait soixante-neuf carrosses à six chevaux et six autres également à six chevaux de la plus grande richesse. Le carrosse de corps de l'ambassadeur était garni au dedans et au dehors de velours cramoisi tout couvert d'une broderie d'or en relief avec des franges d'or; les quatre panneaux étaient garnis des armes de l'ambassadeur brodées en relief, avec des cartouches; son chiffre, brodé de même, remplissait les petits panneaux des côtés; le grand panneau de derrière était chargé d'une broderie en relief, ainsi que l'impériale, dont le velours était couvert de gros branchages de broderie d'or, aussi en relief, qui, se réunissant dans le milieu, formaient une espèce de fleurs. Les chevaux étaient bai-brun, les harnais de velours cramoisi, couverts de plaques d'argent doré et de points d'Espagne d'or, et les aigrettes de plumes cramoisies mêlées d'ornements d'or.

Le second, de velours bleu de la même richesse, avec les attributs de la paix; les chevaux gris-pommelé, les harnais brodés en or, de même que le velours du carrosse, les plumes bleues et ornements en or.

Le troisième carrosse, de velours vert brodé d'or et franges de même, l'impériale surchargée d'ornements de bronze doré, les chevaux isabelle, harnais pareils en broderies, et plumes vertes garnies en or.

Le quatrième carrosse était en velours jonquille, tout couvert de broderies d'argent avec des franges d'argent; sur l'impériale les figures de la Prudence, du Secret, etc...; six chevaux noirs d'Italie, les harnais pareils au velours du dedans, couverts de plaques et de broderies d'argent, avec des plumes jonquilles mêlées d'ornements d'argent.

Les deux autres carrosses étaient, l'un de velours gris de lin brodé en or, harnais et plumes pareils, et l'autre de velours rose, brodé en argent; chevaux alezan brûlé, harnais roses, avec plaques et broderies d'argent; plumes et aigrettes assorties.

La suite était aussi brillante : six coureurs habillés de velours rouge, entièrement galonné d'argent; le reste de leur ajustement en étoffe d'argent et franges.

Cinquante valets de pied, vêtus en drap écarlate, grande livrée de galon de soie pourpre et argent, chapeaux brodés, garnis de plumes blanches, et épée d'argent.

Douze heiduques tenant en main des masses d'argent.

Douze pages tous à cheval, vêtus d'habits de velours rouge brodé en argent. Le reste à proportion. Gouverneur des pages, sous-gouverneur, écuyer, sous-écuyers, suisses, vingt-quatre palefreniers, tant à cheval que tenant des chevaux de main. Ce pompeux appareil partit du faubourg appelé le Landstrasse et passa par la porte d'Italie, pour se rendre dans la rue Saint-Jean, où était le palais de l'ambassadeur.

Une circonstance plus extraordinaire distingua pour jamais cette entrée de celle de tous les autres ministres. Les chevaux de la voiture du duc, ceux de selle et de suite, qu'on tenait en main, furent ferrés en argent; le fer d'argent était séparé en deux et ne tenait qu'à un clou très-petit, de façon que

dans la route tous les chevaux se trouvèrent déferrés, et le peuple put se partager leurs dépouilles.

Le lendemain l'ambassadeur eut son audience publique de l'empereur, de l'impératrice régnante et de l'impératrice Amélie; le même faste y régna. Le duc parut ce jour-là dans l'habillement français, tel que celui des Pairs quand ils vont au parlement, et introduisit le même usage dans toutes les assistances publiques. Il y eut dans son palais des tables nombreuses, de plus de cinq cents couverts; les gentilshommes du nonce, de l'archevêque de Vienne y furent invités; tous les officiers des grandes maisons y eurent place; et, pour donner plus de liberté au peuple, qui accourut en foule prendre part à cette fête où tout lui fut prodigué, l'ambassadeur fit ouvrir tous ses appartements et ne rentra que dans la nuit.

Ce même jour fut encore remarquable par le départ précipité du duc de Riperda.

Quand Richelieu apprit l'exil de M. le Duc et de madame de Prie, cette nouvelle l'affligea sans l'étonner; il avait été témoin, à son arrivée à Vienne, de la haine qu'on portait à M. le Duc; c'était tous les jours une histoire nouvelle ou des chansons contre lui, et il ne doutait pas qu'il ne fût sacrifié. D'ailleurs il avait été instruit par la duchesse de ** des démarches de l'évêque de Fréjus, qui, certain de son crédit, profita des plaintes qui s'accumulaient contre le premier ministre et sa favorite pour occuper sa place.

Le duc reçut ordre du roi, par M. de Morville, de ne se servir que de l'entremise du pape et du roi d'Angleterre, dans la persuasion que l'empereur ne voudrait jamais le raccommodement. Le duc de Richelieu, qui était persuadé du contraire, qui avait toujours pensé qu'en prenant une contenance imposante il finirait par être médiateur, avait à combattre et les idées du conseil de Versailles et les projets de la cour de Vienne. Son train de vie était changé; ce n'était plus celui d'un homme qui ne pensait, qui ne rêvait qu'au plaisir; douze, quinze heures

de travail par jour ne l'intimidaient pas; il prenait sur ses nuits mêmes des moments pour écrire, et son sommeil, qui n'était autrefois troublé que par l'amour, était maintenant suspendu pour des affaires plus sérieuses.

Ce changement dans sa manière de vivre, ses trop grandes occupations causèrent du dérangement dans sa santé. Ce fut à Vienne qu'il s'aperçut pour la première fois que les digestions se troublaient; et, au milieu de ses inquiétudes, il retrouva, par un événement assez extraordinaire, ce Damis, cet homme universel qu'il avait tant regretté en France. Sa joie dissipa ses craintes; mais elle ne fut pas complète, cet homme lui ayant dit qu'il avait fait vœu de renoncer à la pierre philosophale. Il fallut s'en tenir à la médecine, et, après lui avoir ordonné quelques remèdes infructueux, il lui conseilla l'usage du thé, qui lui fit grand bien et qu'il continua toute sa vie. Il étudia avec lui la médecine et s'appliqua à recueillir la recette d'une multitude de remèdes qui, à en juger par l'étiquette, sont tous très-merveilleux.

Cependant l'état magnifique que tenait l'ambassadeur l'avait obligé à faire beaucoup de dettes; il recevait peu d'argent de France et fut réduit à une grande détresse. Ne trouvant pas de facilité à obtenir crédit des Allemands, il fut obligé de faire mettre secrètement des bijoux et des diamants en gage. Voyant qu'on ne lui donnait pas tout l'argent qu'on lui avait promis et qu'il était contrarié dans ses opérations, il menaça de demander son rappel. D'ailleurs l'empereur ne l'invitait à aucune fête particulière, si ce n'était des chapelles, où il était accablé d'offices, et sa situation était très-pénible et très-embarrassante. Il se plaignit beaucoup à M. de Morville et à l'évêque de Fréjus, dont il reçut la lettre suivante.

« Rambouillet, ce 4 mai 1726.

« J'ai reçu, Monsieur, à deux jours près l'un de l'autre,
« les deux lettres du 10 et du 17, dont vous m'avez honoré.

« Il est vrai qu'on avait cru voir dans vos dépêches une envie « assez marquée de quitter Vienne, et que vous ne doutiez pas « même d'en recevoir l'ordre. M. de Saint-Saphorin était dans « la même opinion, et il y avait beaucoup de vraisemblance « que cela serait, il y a deux mois. On ne vous en a su aucun « mauvais gré, et il est très-naturel que, dans toutes les cir- « constances où vous vous trouvez, vous ne soyez pas fâché « de revenir. Vous pouvez être assuré, Monsieur, que cela n'a « fait aucune mauvaise impression, et que, si votre rappel ne « faisait pas un mauvais effet dans les circonstances présentes, le « mépris que fait l'empereur de toute bienséance, en ne laissant « ici qu'un résident, serait une raison suffisante pour y penser.

« Quoique nous ne connaissions pas parfaitement M. de Saint- « Saphorin, on ne laisse pas que de savoir que, si vous êtes « intimement lié avec lui, vous y mettez beaucoup du vôtre, « et il n'y a certainement qu'à vous louer sur toute votre con- « duite. Vous parlez en perfection du caractère de la cour où « vous êtes, et on s'en fie à vous sur la manière de traiter avec « elle. Les grandes promesses du duc de Riperda peuvent lui « avoir donné envie de la guerre; mais l'empereur croit de reste, « par entêtement, qu'il l'a trompé, et que le roi d'Espagne « manque lui-même d'argent pour payer ses troupes et sa « maison. Aussi tous ces messieurs les ministres ont-ils fort « baissé leur ton et protestent qu'ils ne veulent point de guerre; « ils n'ont plus recours qu'aux plus grossiers artifices pour « tâcher de nous désunir d'avec l'Angleterre; à quoi ils ne réus- « siront pas.

« Rien n'est plus juste, Monsieur, que votre inquiétude sur « le défaut de payement, et M. de Morville presse toujours « pour vous envoyer de l'argent. Il faut espérer qu'il circu- « lera plus qu'il ne fait depuis quelque temps, et que le roi « sera bientôt en état de vous payer. Vous avez très-grande « raison de cacher l'extrémité où vous avez été réduit, et je « vous garderai sur cela un secret inviolable.

« Il ne me paraît pas qu'on vous cache rien, ni qu'on vous
« prive de toute la confiance que vous méritez par tant d'en-
« droits. Nous sommes dans une mauvaise crise, et il faut
« bien qu'à la fin tout se développe; car l'Europe est dans un
« mouvement trop violent pour pouvoir durer.

« Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé du respect
« et du parfait attachement avec lequel je suis votre, etc...

« A. H., *évêque de Fréjus.* »

On voit que cette lettre ne lui annonçait pas de secours très-prochains, et son embarras augmentait tous les jours. D'ailleurs il apprenait qu'on attendait en France la réconciliation avec l'Espagne de la médiation du pape et de l'Angleterre, et il était très-contrarié qu'on ne crût pas, comme il l'annonçait continuellement, qu'elle ne pouvait être que l'ouvrage de l'empereur.

Son intendant, chargé de lui procurer de l'argent à quelque prix que ce fût, lui envoya soixante mille francs, qui soutinrent un peu son courage. La duchesse de **, cette bonne amie, aussi susceptible d'un véritable attachement que d'amour, devenue veuve et maîtresse de sa fortune, lui fit aussi tenir quatre lettres de change de vingt-cinq mille livres chacune, qui le mirent en état d'attendre l'argent que M. de Morville promettait toujours et n'envoyait jamais.

Les choses changèrent bientôt de face; M. de Richelieu, redoublant encore d'activité, soutenant partout la dignité de son caractère, vit enfin jour à entamer la négociation. Les comtes Sinzerdorf et de Staremberg parurent s'ouvrir à lui; mais le prince Eugène lui parla avec chaleur contre la France et crut l'intimider par ses hauteurs; il lui marqua en même temps toutes son animosité contre le roi d'Angleterre. Le duc, qui n'était point accoutumé à voir prendre un ton si haut, prit sur lui de se modérer, et, conservant son sang-froid dans cette conversation, il en tira tout l'avantage. Il entrevit, à travers toutes les menaces du prince Eugène, la peur qu'il avait de la guerre;

il était échauffé par le vice-chancelier, qui, dans des vues personnelles, voulait embrouiller les affaires. Cependant Richelieu sut avec adresse calmer le prince et ne tarda pas à être bien avec lui.

Il s'aperçut que les autres ministres le trompaient continuellement, et ce fut dans une course de traîneaux qu'il apprit, au moment qu'il s'y attendait le moins, tous les secrets de la cour de Vienne. L'empereur, qui, comme on l'a déjà dit, ne semblait penser au duc que pour des actes de religion et l'oubliait pour les divertissements, l'invita enfin à une magnifique partie de traîneaux. Richelieu crut devoir y paraître avec sa magnificence ordinaire et fut chargé de conduire la princesse de Lichtenstein. Cette dame était fort jolie et très-liée avec tous les ministres. Après les compliments d'usage, elle lui dit dans la course : « Monsieur l'ambassadeur, le zèle que vous mettez pour « votre cour vous fait honneur, et vous me permettrez, par « l'intérêt que vous m'inspirez, de vous donner quelques avis. »

On peut croire que cette marque de confiance fut reçue du duc avec reconnaissance ; il la supplia d'entrer dans de plus grands détails, et il sut que le parti de la modération n'était pas celui qu'il fallait prendre ; que l'augmentation des troupes de l'empereur n'était point un signe de guerre, mais un moyen dont on voulait se servir pour intimider la France, et qu'il était de sa politique d'armer également, pour faire voir qu'elle ne redoutait pas la guerre qu'on semblait lui annoncer ; que l'on avait la plus mauvaise idée de notre gouvernement, et que sa faiblesse seule autorisait l'empereur à parler si haut ; enfin que l'on s'y prenait mal en France en choisissant pour médiateur entre elle et l'Espagne le pape et le roi d'Angleterre, parce que l'empereur seul pouvait opérer la réconciliation qu'on désirait.

Le duc de Richelieu vit avec un plaisir difficile à exprimer que les secrets qu'on lui dévoilait s'accordaient parfaitement avec sa façon de voir. Certain qu'elle était juste, et qu'il fallait

prendre le moyen qu'il avait déjà indiqué pour terminer cette grande affaire, il redoubla d'instances auprès des ministres français, et répondit à ceux de l'empereur qui le menaçaient de la guerre que la France était prête à la soutenir, qu'elle était seulement entrée en négociation pour éviter l'effusion du sang, mais que ni l'argent ni les hommes ne lui manquaient. Enfin il fut assez heureux pour faire adopter ses idées en France, et on rendit justice à sa pénétration et à sa politique.

Ses ennemis, toutefois, jaloux de ses succès en amour, plus jaloux encore de l'emploi important dont il était chargé, avaient fait courir tous les bruits les plus désavantageux sur son compte. A les en croire, il avait vendu le secret de l'État; mais la prévoyance du duc et ses succès leur imposèrent silence. On finit par être étonné qu'un homme aussi dissipé, aussi jeune, pût réunir autant de qualités nécessaires à un ambassadeur.

La princesse de Lichtenstin, qui lui avait marqué tant d'intérêt, méritait bien que M. de Richelieu la vît avec les yeux de la reconnaissance; les siens étaient prévenus en faveur du duc, dont elle avait déjà admiré l'esprit et l'amabilité. Celui-ci ne tenait point à la comtesse de Badiani par des liens très-forts; il crut pouvoir en former d'autres avec la princesse. Cette liaison fit diversion aux affaires dont le duc était accablé, et le mystère qui la couvrait en rendait les plaisirs plus piquants. Il ne pouvait aller chez la princesse que la nuit, pour ne pas la compromettre et donner des soupçons au ministère de Vienne. Il avait coutume d'aller la voir sans suite, simplement vêtu et à pied; il entrait dans son palais par une porte dérobée, qu'un signal convenu faisait ouvrir. Un soir qu'il sortait, comme à son ordinaire, avec cet appareil mystérieux, il rencontre près de la maison de madame de Lichtenstein trois de ses gens à peu près ivres, qui ne le reconnurent pas. Ils virent un homme qui prenait garde de n'être pas observé, et ils voulurent l'intriguer. Le signal du jour était de frapper trois fois dans la main. Le duc avait déjà commencé quand ils l'a-

bordèrent ; il passe alors de l'autre côté de la rue : ses gens en firent de même ; il retourne sur ses pas : ils l'imitèrent. Enfin le duc, impatienté, sachant qu'il avait affaire à trois de ses valets de pied, donne un coup de canne à celui qui était le plus près de lui, en lui disant de s'éloigner. Celui-ci, qui ne crut pas que ce pût être son maître, devint furieux et cria qu'on insultait la livrée de M. l'ambassadeur de France. Les autres vinrent à son secours. Des passants accoururent ; on voulut arrêter le duc : il n'eut que le temps de se nommer, car il aurait été fort maltraité. A peine reconnu, la scène devint encore désagréable pour lui ; ses gens se jetèrent à ses genoux pour lui demander pardon ; les mots de Grandeur, d'Excellence, de Monseigneur, furent prodigués ; et le duc, qui voulait garder l'incognito, était aussi fâché d'être nommé que d'avoir été insulté. Le peuple s'assemblait ; il fut obligé de se retirer, et eut encore plus de peine à se dérober aux excuses qu'aux premiers emportements. La princesse fut prévenue le lendemain de ce contre-temps, et le rendez-vous fut fixé pour le jour même, où l'amour dédommagea les deux amants de l'événement de la veille.

Le duc de Richelieu était ainsi consolé des disgrâces qu'il essuyait dans sa négociation ; sa constance fut pourtant couronnée, et le traité fut signé au gré de la France. Ce sera aux historiens à entrer dans tous les détails de cette affaire ; nous nous contenterons de dire qu'elle fut terminée par les soins, le tact juste et l'esprit insinuant de Richelieu. Il ne s'était point borné à négocier ; il avait aussi coopéré beaucoup à faire avoir le chapeau de cardinal à l'évêque de Fréjus. Cet évêque, en paraissant ne se mêler de rien, avait fait signer au roi l'exil de M. le Duc, et ce fut dans cette occasion que le monarque marqua pour la première fois cette dissimulation qui ne fait jamais honneur à un roi, et dont son prédécesseur avait donné l'exemple en disgraciant Fouquet. Louis XV témoigna beaucoup d'amitié à M. le Duc, le jour où il signa l'ordre de sa retraite à Chantilly ; celui-ci ne le reçut même qu'au moment où il allait

partir pour Rambouillet. On est fâché de voir le cardinal de Fleury accoutumer son pupille à ces détours indignes du chef d'une grande nation. Sans doute M. le Duc méritait son renvoi ; toute la France se plaignait de lui, surtout de son aveuglement pour madame de Prie, qui disposait de tout. Il avait fait comme tous les ministres, qui, en entrant en place, détruisent les opérations bonnes ou mauvaises de ceux auxquels ils succèdent ; il leur faut des projets qui soient leur ouvrage, et le peuple est toujours victime de cette nouveauté. Mais rien n'obligeait le cardinal de Fleury à faire jouer au roi cette misérable comédie, dont tous les gens sensés virent le dénoûment. Ensuite il fit déclarer à Louis XV qu'il supprimait les fonctions de premier ministre, et, comme si le jeune prince eût voulu administrer lui-même son royaume, il lui fit écrire au cardinal de Noailles que, ne présumant point assez de ses forces, il demandait qu'il fût adressé à Dieu des prières publiques pour en obtenir les grâces dont il avait besoin pour bien gouvérner ses États. L'encens fuma dans tous les temples, et le peuple, toujours porté à croire le bien qu'on lui dit de ses rois, témoigna sa joie d'apprendre que son souverain allait tout voir par lui-même et travailler à le rendre heureux.

Pendant ce temps, le modeste évêque de Fréjus, qui avait eu soin d'écarter tous ses rivaux et de faire donner des places importantes à ses créatures, qui avait éloigné son pupille de toutes les affaires et l'avait accoutumé à fuir le travail, s'emparait par degré de l'autorité. Il savait bien que son maître, élevé comme si le trône lui eût été étranger, ignorant tout, ne pouvait faire un pas sans le consulter. Il régnait à sa place, sans avoir encore l'apparence du pouvoir. Bientôt il ne fut plus possible de se méprendre à sa conduite ; il voulut être prince de l'Église, et, sans avoir le titre de premier ministre, il en exerça l'autorité dans toute son étendue. Ce doux prélat, tout en marchant à pas de tortue, n'avait jamais quitté de vue le but qu'il voulait atteindre ; il y parvint à l'âge de soixante-treize ans,

et conserva une présence d'esprit rare jusqu'à la fin de sa carrière, dont le terme fut très-reculé.

Fleury n'eut aucune de ces qualités brillantes qui font le grand ministre, et cependant la France fut heureuse sous son administration. Le royaume prit bientôt une autre face. Epuisé par le système de Law, le cardinal jugea qu'il avait en lui-même assez de ressources pour réparer ses pertes. Semblable à un médecin habile qui connaît le tempérament faible de son malade, et qui, n'osant lui donner aucun remède actif, l'abandonne au soin de la nature, qui le guérit, le cardinal, qui n'aimait pas la guerre, qui n'avait pas les qualités pour la faire, qui voulait être tranquille, achetait la paix à quelque prix que ce fût, et cette paix fit fleurir le commerce et ramena l'abondance dans les campagnes. C'est en ne faisant rien que Fleury fit beaucoup; il était pusillanime et n'osait rien entreprendre; mais, très-économe, il regarda l'État comme une grande maison qu'il régissait. C'est par le repos que la France répara ses pertes; le génie n'influa point sur son bonheur. Fleury était incapable de rien voir en grand; mais son administration prouve qu'il suffit d'être honnête homme et d'établir la tranquillité dans le royaume pour le rendre florissant; qu'un État comme la France n'exige pas qu'un ministre ait des idées vastes et sublimes; qu'il suffit qu'il ne mette pas ses ressources entre les mains des fripons et à la merci des intrigants. Le ministère du cardinal de Fleury, qui, comme il est facile de le voir par ses opérations, n'était pas un grand homme, fait le procès de tous ses successeurs.

Le duc de Richelieu vit avec grand plaisir la fin de sa négociation; sa santé se délabrait, et il n'aspirait qu'à revenir en France. Il avait cependant été question de le nommer ambassadeur en Espagne, et il n'y avait que cette ambassade qui pût le tenter; mais il désirait, avant de se décider, passer quelque temps à Paris. Las des affaires, il écrivait sans cesse à ses maîtresses et au marquis de Silly, son ami, qu'il n'avait d'autre ambition

que d'obtenir un bon gouvernement où il pût être le maître, ou une charge importante à la cour. Sa présence était encore nécessaire à Vienne, et il s'attendait d'être nommé premier plénipotentiaire au congrès; mais le cardinal de Fleury s'était réservé cette place. On va voir par la lettre suivante qu'il était bien certain de son autorité, et en même temps qu'il rendait justice au duc de Richelieu.

« A Rambouillet, ce 26 juin 1725.

« Je réponds, Monsieur, à la lettre dont vous m'avez honoré, « du 14, qui nous a passé la signature de M. de Bournon- « ville au nom du roi d'Espagne, et par conséquent la conclu- « sion de la grande affaire dont vous étiez chargé. Je comprends « votre impatience de sortir d'un lieu contraire à votre santé, « à vos intérêts domestiques, et où il ne vous reste rien de con- « sidérable à négocier ; et, dès que vous demandez votre congé « avec tant d'instance, le roi est trop satisfait de vos services « pour vous le refuser. Il n'est plus question que de vous donner « des marques publiques de cette satisfaction, que vous avez si « bien méritée, et de choisir quelqu'un qui puisse maintenir la « bonne intelligence établie par la signature des préliminaires « entre les deux cours. Je crois d'abord pouvoir vous donner « parole, Monsieur, au nom du roi, qu'il vous accordera le « cordon bleu au mois de janvier prochain ; mais, en attendant « que S. M. se soit expliquée là-dessus, je vous demande, s'il « vous plaît, le secret, que j'ai recommandé pareillement à votre « plénipotentiaire, l'abbé de Saint-Remy. Il serait naturel aussi « de vous nommer plénipotentiaire au congrès ; mais je vous prie « de faire les trois réflexions suivantes et de les peser sérieu- « sement.

« 1° J'aurai l'honneur de vous confier que le roi me nom- « mera son premier plénipotentiaire, parce qu'il croit que ma « présence pourra y être de quelque utilité, et je ne sais si en ce « cas vous vous accommoderiez d'être nommé en second.

« et si MM. les ducs vos confrères le trouveroient bon de leur
« côté.

« 2° Il est impossible que le congrès ne soit très-long et très-
« difficile. Cette longueur, et toutes les vétilles des négociations
« inséparables d'une assemblée de tant de nations différentes,
« la plupart très-paresseuses, pourroient bien vous ennuyer et
« n'être pas de votre goût. Je ne serai point exposé à cet ennui,
« si le roi me fait l'honneur de me nommer, parce que je n'as-
« sisterai à ce congrès que de temps en temps, et quand les
« affaires demanderont ma présence.

« 3° Vous savez sans doute que les Anglois ne vous croient
« pas fort dans leurs intérêts et vous regardent comme très-
« suspect sur ce qui les regarde; il y auroit peut-être quelque
« inconvénient à vous exposer à des tracasseries qui seroient les
« suites nécessaires de cette prévention, et il seroit plus dif-
« ficile dans ce cas de les amener à des conciliations dont on
« aura immanquablement besoin pour parvenir à une pacifica-
« tion solide.

« Vous aurez la bonté, Monsieur, de réfléchir sur ces trois
« raisons et de vous déterminer. Je vous supplie seulement que
« ce soit bientôt; car nous ne pouvons pas différer de nommer
« des plénipotentiaires. S'il ne vous convient pas d'être du
« nombre, le roi pourroit pourtant vous nommer, et vous, de
« votre côté, vous le supplieriez de trouver bon que vous n'ac-
« ceptassiez pas cet honneur par les bonnes raisons que vous
« allégueriez. Il n'y auroit que le roi qui le sauroit, et ce
« refus ne vous feroit peut-être pas moins d'honneur que la no-
« mination même.

« J'ai assuré l'abbé de Saint-Remy que je n'oublierois rien
« pour vous mettre en état de sortir de Vienne avec honneur,
« et qu'il n'avoit qu'à m'en suggérer les moyens.

« A l'égard d'un successeur, comme l'empereur a été trois ans
« sans désigner et sans avoir ici un ambassadeur, on pourra
« se dispenser d'en nommer un pour Vienne, et je pense qu'il

« suffira d'y envoyer un ministre plénipotentiaire. Le choix
« n'en sera pas aisé, et nous allons y travailler incessam-
« ment.

« Vous ne vous êtes pas trompé sur les dispositions de la
« cour où vous êtes, et vous êtes bien justifié par tout ce qui
« est arrivé.

« M. le marquis de Grimaldi me porta, il y a dix ou douze
« jours, la lettre dont vous m'avez honoré, du 14 avril, et
« vous pouvez assurer M. son oncle que je tâcherai de lui mar-
« quer, en la personne de M. son neveu, toute l'estime et la
« considération que j'ai pour un prélat aussi distingué. Je vous
« supplie de vouloir bien aussi témoigner à M. le prince Eu-
« gène (1) que je n'oublie point les obligations que je lui ai,
« et qu'indépendamment de la manière pleine de bonté et de
« politesse avec laquelle il en usa avec moi à Fréjus je fais
« profession d'honorer en lui la probité, dont je fais en-
« core plus de cas que de toutes les autres grandes qualités.

« Personne au monde, Monsieur, ne vous honore et ne
« vous est plus inviolablement attaché que moi.

« Le card. DE FLEURY. »

Le duc de Richelieu fut très-satisfait d'apprendre qu'il allait être fait chevalier des ordres, quoiqu'il n'eût pas l'âge prescrit par les statuts. Cette faveur lui en devenait d'autant plus précieuse. Il ne se fit point nommer pour le congrès, et borna tous ses désirs à revoir Paris, où de nouveaux plaisirs l'attendaient. Il était encore incertain s'il accepterait l'ambasssade d'Espagne, et ce fut à Paris que la faveur du roi lui fit abandonner cette carrière. D'après les nouvelles qu'il recevait continuellement, il jugea bien que Louis XV serait un prince faible, et que le plus adroit le gouvernerait. Il forma dès ce moment le plan d'avoir une part considérable dans ses bonnes

(1) Il avait contribué à lui faire avoir la nomination de l'empereur pour le chapeau de cardinal.

grâces, et l'on verra qu'il eut l'art de les obtenir et celui de les conserver.

La nomination du roi pour le cordon bleu arriva à la fin de janvier 1728. Comme il lui était permis de le porter avant d'être reçu, l'information d'usage se fit à Vienne devant le cardinal Kollonits, le 24 février. Les témoins furent le prince Eugène, le comte de Sinzendorf, chancelier de l'empereur, et le père Tournemain, jésuite, son confesseur. Richelieu n'avait pas encore alors trente-deux ans, et tout le monde sait qu'il en faut trente-cinq pour être reçu dans l'ordre du Saint-Esprit : il le fut à Versailles, le 1er janvier 1729.

Enfin le moment du départ du duc de Richelieu arriva ; la princesse de Lichtenstein ne le quitta pas sans verser des larmes, et la comtesse de Badiani le vit partir avec peine. Cette dernière liaison avait jeté du froid entre lui et le prince Eugène, qui n'avait pas vu sans jalousie un rival comme Richelieu lui faire de fréquentes visites. Ils se quittèrent assez froidement, et ce ne fut que quelque temps après que leur amitié acquit plus de force par l'absence.

CHAPITRE XXVII.

Renvoi de l'Infante. — Comment mademoiselle de Vermandois perd la couronne. — Louis XV épouse la fille de Stanislas. — Irritation de l'Espagne.

La fureur de madame de Prie contre les *Orléans* était aussi énergique qu'elle était concentrée; ni les grâces ni les prévenances ne pouvant fléchir le premier prince du sang, madame de Prie et M. le Duc résolurent d'attaquer les intérêts les plus chers de ce prince. La santé de Louis XV était encore délicate; il avait de fréquentes maladies, et M. le Duc avait tout à craindre pour son repos et pour son crédit si le roi venait à mourir. Plein de jalousie contre la maison d'Orléans, poussé d'ailleurs par sa mère et par madame de Prie, M. le Duc résolut de négocier le mariage de sa sœur avec le jeune roi, alors âgé de quinze ans commencés. Quoiqu'il fût d'une santé peu robuste, la nature l'avait déjà rendu si capable d'avoir des enfants que les valets, quelques pages et de jeunes seigneurs de la cour en rendaient le plus sûr témoignage. Madame la Duchesse ne cessait donc de presser M. le Duc de marier le jeune monarque. Comme le régent et la reine d'Espagne avaient marié le jeune roi suivant leurs intérêts et pour des raisons d'une politique très-raffinée, M. le Duc, qui avait tout pénétré, le démaria pour le même intérêt.

Mademoiselle de Vermandois, sœur de ce prince, premier ministre, était belle, aimable, modeste, pieuse, hautaine, spirituelle et véridique; sa beauté était relevée par ces traits adoucis et par cette fraîcheur qu'on ne trouve que dans l'innocence des mœurs du premier âge; sa modestie était celle de la nature même, n'ayant pu recevoir dans le monde aucun

les principes de la Régence, ni le ton de facilité que les mœurs du temps avaient introduit partout. Elle était hautaine, car elle avait comparé au couvent la différence de son nom d'avec celui des autres pensionnaires, et jouissait de leurs respects, quand chacune s'empressait de lui être agréable; ce qui lui avait donné ce ton qui pouvait déplaire en elle et cette véracité dans ses discours, laquelle annonçait son indépendance. Madame de Prie approuvait beaucoup le mariage d'une sœur de son amant avec le roi; mais elle voulait, avant la conclusion, connaître son caractère, et l'exclure du trône si, après quelques conversations, elle reconnaissait dans la jeune princesse des indices de quelque esprit de domination; dans ce cas, elle voulait donner pour épouse au jeune Louis XV une autre princesse qui eût de la facilité et de la bonhomie dans le caractère. Tout animée de cette ambition réfléchie, madame de Prie se déguisa, changea de nom, et se qualifia dame titrée, pour avoir la prérogative et plus de moyens de parler à son aise à la jeune princesse, qui était au couvent à Tours. Elle alla donc la demander au nom d'une dame qui voyageait et qui avait pour elle des lettres et des commissions de M. le Duc. Ainsi madame de Prie, se disant connue et donnant des nouvelles de la cour, s'exprima si bien et avec tant de détails que mademoiselle de Vermandois entra avec elle dans une conversation très-particulière.

D'un objet à l'autre, madame de Prie alla jusqu'à demander à la jeune pensionnaire si elle avait entendu parler, dans son couvent, de madame de Prie, favorite de son frère. C'est alors que la princesse se mit à en dire toutes les horreurs possibles à madame de Prie elle-même, qui n'en fut pas déconcertée. Elle dit *qu'elle ne connaissait que trop bien cette méchante créature; qu'on n'en parlait dans le couvent que d'une manière horrible; qu'il était bien fâcheux que son frère eût auprès de lui une personne qui seule le faisait détester de toute la France, qui l'induisait à faire des sottises, et qu'il se-*

rait bien à désirer que ses bons amis lui conseillassent de l'éloigner de sa personne.

Ainsi madame de Prie entendait prononcer sa sentence par la jeune princesse, qui lui rapportait naïvement tout ce qu'on disait d'elle dans tout le royaume ; elle sortit donc du parloir pleine de dépit et de colère, disant, de manière que la princesse pût l'entendre : *Va, tu ne seras point reine de France.*

Arrivée à Versailles, elle rendit compte de son voyage au prince premier ministre, et lui assura que sa sœur avait toutes les qualités convenables pour être reine de France ; elle dit que la princesse était très-aimable ; elle le pressa même de s'occuper de la conclusion prochaine de ce mariage ; mais en même temps elle en parla différemment à Pâris-Duvernay, qui jouissait de la confiance du prince et gouvernait sous lui les plus grandes affaires de l'État. Elle lui fit observer que, quand ce mariage serait une fois conclu avec mademoiselle de Vermandois, il aurait cinq maîtres pour un : le *roi*, la *reine*, *madame la Duchesse*, et *Lassay* (qui avait un empire absolu et bien connu sur elle), et M. *le Duc*. Duvernay persuada si bien ce prince qu'il changea de dessein, faisant entendre à la cour, qui connaissait le voyage de madame de Prie, que, si le mariage ne s'était pas effectué, le refus de sa sœur, sa modestie et sa piété en avaient été la cause. Il fut donc résolu de se tourner d'un autre côté sans perdre de temps ; car le renvoi de l'infante était arrêté.

L'impossibilité de donner au roi une princesse du sang français étant aussi bien avérée, on jeta les yeux sur les familles souveraines en Europe ; aucune ne pouvait nous donner une reine de France. M. le Duc ne voulait pas de la princesse de Lorraine, à cause de sa parenté trop prochaine avec le duc d'Orléans. On parla d'une princesse portugaise, mais un sang redoutable et un soupçon de folie la firent exclure. On alla en esprit dans toutes les cours d'Allemagne, et on trouva ou des taches dans les maisons, ou de la médiocrité dans les souverainetés. Il y avait à Modène trois princesses d'âge, mais elles furent

exclues encore, à cause de mademoiselle de Valois, fille du régent, qui avait épousé le prince héréditaire. La czarine avoit déjà offert sa fille Élisabeth, mais on avait observé que sa naissance était équivoque et sa conduite suspecte; et telle était encore l'idée qu'on avait de cette famille des czars, alors si peu connue, qu'on ne pensait pas que de longtemps son sang pût se mêler au sang français.

On fit entendre au roi d'Angleterre qu'on verrait avec plaisir une de ses petites-filles reine de France, mais ses ministres les plus attachés lui firent comprendre qu'en favorisant cette alliance il réveillerait la jalousie des Anglais et commettrait une prévarication contre les lois de la Grande-Bretagne. Le roi d'Angleterre néanmoins nous sut gré de cette confiance; c'était un bon et brave gentilhomme, qui était père, qui sentit la valeur de cette offre, et qui se lia ensuite avec nous avec plus de confiance, quoiqu'il le fût déjà beaucoup par intérêt, au grand préjudice de notre marine et du commerce de la France.

On chercha donc une princesse qui ne fût gouvernée par personne, qui fût d'un caractère tranquille, et qui n'eût d'autre appui que celui de M. le Duc et de madame de Prie; on prit donc l'*Almanach royal*, répertoire de ces princesses, mais on n'en trouvait pas. Alors Duvernay, connu du roi de Pologne, à qui il avait prêté de l'argent à Wirtemberg, proposa la fille de Stanislas. Comme on voulait une princesse sans crédit, fille d'un souverain sans puissance en Europe, on trouva les qualités requises dans cette princesse, fille d'un roi de Pologne détrôné. Pâris assurait d'ailleurs qu'étant d'un naturel timide et bonne de caractère elle n'aurait jamais en France d'autre volonté que celle de M. le Duc.

Ce roi de Pologne voulait marier alors cette princesse, à quelque prix que ce fût, pour la tirer d'auprès de sa mère, qui ne l'aimait pas. Depuis peu il avait chargé un capitaine de cavalerie, nommé Vauchoux, de négocier son mariage avec M. le Duc. S'il ne pouvait y réussir, il devait traiter avec M. le

comte de Charolais, et ainsi de suite d'un seigneur à l'autre, jusqu'à M. de Courtanvaux.

La proposition avait été faite du vivant de madame la Princesse, qui s'y opposa formellement et recommanda à sa mort à l'abbé Mongin, précepteur de M. le Duc, d'empêcher ce mariage, disant qu'il y avait assez de princesses en Europe pour son petit-fils, sans lui donner la fille d'un roi détrôné.

Stanislas voyait donc toutes les espérances de marier sa fille s'évanouir, quand Vauchoux alla lui annoncer que sa fille était choisie pour épouser le roi. Il était à la chasse, et Vauchoux y était accouru pour lui en apprendre l'agréable nouvelle, qui le fit évanouir dans sa calèche; il ne recouvra la parole qu'à Weissembourg, où il dit : *Je n'ai jamais désiré de remonter sur le trône que pour placer ma fille, et je n'y songe plus puisque ce mariage comble tous mes désirs.*

Cependant l'avis des courtisans appelés au conseil par M. le Duc pour traiter du renvoi de l'infante, et pour donner au roi une épouse capable de lui donner des enfants, avait été partagé ; si M. le Duc, si le cardinal de Bissy, si le maréchal de Villars, Morville et La Marck avaient été d'avis de renvoyer l'infante, l'évêque de Fréjus et quelques autres avaient résisté opiniâtrément. Le maréchal de Villars le pressa en vain, mais avec politesse; les raisons les plus fortes pour renvoyer l'infante furent inutiles; Fleury résista sans répondre, et les autres sortirent mécontents de sa manière. La pluralité des voix l'emporta ; mais Fleury ne changea pas de système. On se trouva donc fort embarrassé, à cause de son influence sur l'esprit et la volonté du jeune roi et sur le choix des moyens honnêtes et praticables pour renvoyer la princesse. Les uns voulaient qu'on traitât avec la cour d'Espagne ; d'autres, plus passionnés (et M. le Duc était à leur tête), voulaient qu'on la renvoyât sans délai, *et sans ces négociations antérieures qui pourraient retarder l'opération ou la rendre moins praticable, trop délicate, et plus dangereuse pour les conseillers, en les exposant au res-*

sentiment de la reine d'Espagne, qui voulait retarder son projet d'essayer encore de venir régner en France, ou nous donner sa fille pour souveraine, au pis aller.

Cette princesse entretenait toujours en France des liaisons secrètes ; elle avait à Paris dans ses intérêts un grand nombre de vieux courtisans, encore serviteurs fidèles de Louis XIV, qui souffraient avec peine de la mobilité des principes et de la succession rapide des événements inopinés qu'entraînait un si fréquent changement de ministres. Elle fut donc avertie des desseins de M. le Duc; et, voyant le maréchal de Tessé, notre ambassadeur, rappelé par la cour, parce qu'on voulut lui épargner les désagréments de l'avis que nous devions en donner au roi Philippe V, cette princesse, pour s'assurer de nos desseins, envoya courriers sur courriers, nous engageant d'accélérer les fiançailles de Louis XV avec sa fille.

C'est dans cette circonstance que l'abbé de Livry, ministre de France en Portugal, fut chargé de lui porter la nouvelle de la nécessité de rompre tout engagement pour le mariage projeté. L'abbé devait d'abord, selon ses instructions, demander audience à Leurs Majestés ; après l'avoir obtenue, il devait leur remettre la lettre de Louis XV, sans laisser connaître le contenu des dépêches. Par ce moyen, le roi et la reine auraient donné une réponse quelconque au ministre ; mais l'abbé, au lieu de suivre littéralement ses instructions, ayant obtenu son audience, commença par se jeter aux pieds du roi et de la reine, qu'il arrosa de ses larmes. Il parla en termes ambigus et entrecoupés du renvoi prochain de l'infante ; ce qui jeta soudain le roi et la reine dans une incertitude inquiète, et puis dans une telle fureur qu'ils refusèrent les lettres du roi Louis XV, dont l'abbé se trouva embarrassé ; dans le moment même ils ordonnèrent à l'envoyé de sortir du château et des terres d'Espagne, englobant dans la disgrâce mademoiselle de Beaujolais, fille du régent, qui s'était déjà rendue en Espagne pour être mariée au fils de la reine, don Carlos. Enfin la sensibilité des

Espagnols fut telle, à la nouvelle du renvoi de leur princesse, que les Français furent insultés publiquement dans les rues de Madrid par la populace. La reine en montrait l'éxemple elle-même par les ordres qu'elle faisait donner aux consuls français de sortir de ses terres d'Espagne, et par le rappel des ministres qu'elle avait à la cour de France. Elle permit aussi aux troupes répandues sur les frontières d'Espagne, du côté des Pyrénées, de faire des incursions sur les terres de France, et voulut que le baron de Riperda, son ministre à Vienne, conclût, à quelque condition que ce fût, son traité avec l'empereur, défendant à tout le monde de lui parler d'accommodement avec la cour de France ni de tenter de diminuer à ses yeux l'*énormité* de l'injure qu'on avait faite à sa personne, et dont elle voulait tirer une *satisfaction éclatante*, selon ses expressions.

CHAPITRE XXVIII.

On forme la maison de la reine. — Portraits divers. — Étranges précautions prises pour instruire le roi de ses devoirs d'époux. — La jeune reine est étonnée des cadeaux que lui fait la France.

Après avoir beaucoup cherché, on trouva que la maréchale de Boufflers avait les qualités et la vertu requises pour être dame d'honneur ; d'où l'on peut inférer à quelle corruption s'était livré le sexe, combien la Régence avait favorisé le libertinage scandaleux, et combien on avait oublié les règles du temps de Louis XIV.

C'est pour ces raisons qu'on choisit la comtesse de Mailly pour dame d'atours; car elle n'était ni capricieuse, ni intrigante, ni ambitieuse ; son caractère au contraire pouvait s'accommoder aisément avec celui de la reine, avec lequel il avait beaucoup de sympathie et quelques ressemblances. Madame de Mailly avait d'ailleurs des qualités dans le cœur ; elle était d'une amitié sûre, d'un caractère égal, d'une probité connue de tout le monde, jointe à beaucoup de modestie.

On n'y regarda pas de si près pour les douze places des dames du palais ; il eût été trop difficile, dit Massillon dans ses Mémoires, d'en remplir les places de femmes intactes du côté des mœurs. M. le Duc fut même forcé de récompenser madame de Prie et madame d'Egmont, dont toute la cour connaissait la galanterie, et quelques autres qui, en passant et comme par distraction, ne lui étaient pas cruelles ; car, si ce prince était borgne, ayant été blessé à la chasse, il était aussi le plus grand et l'un des plus beaux hommes de la cour, et par-dessus tout fort généreux envers ses maîtresses.

Parmi les autres femmes galantes admises dans la maison

de la reine, on distinguait aussi madame de Nesle et madame de Gontaut, qui avaient pour le duc de Richelieu, entre autres, des sentiments moins intéressés, mais plus vifs et plus naturels que ceux de madame de Prie pour M. le Duc. Madame de Nesle avait de l'esprit, du courage, de l'activité et des passions énergiques; il y avait au contraire dans madame de Gontaut plus de sensibilité et de réflexion. Les mœurs des dames du palais de la reine étaient donc assez variées. Enfin les autres dames du palais étaient la maréchale de Villars, les duchesses de Tallard, de Béthune et d'Épernon, les dames d'Egmont, de Chalais, de Rupelmonde, de Mérode et de Matignon, soupçonnées de quelques galanteries moins hardies et moins connues que celles des autres dames.

Quant aux officiers de la chapelle de la reine, Fleury accepta, après beaucoup d'excuses, d'en être le grand-aumônier. Tavannes, évêque de Châlons-sur-Marne, depuis archevêque de Rouen et cardinal, fut déclaré premier aumônier.

La princesse polonaise étant en chemin et sa maison étant ainsi formée, il fallut instruire le roi des devoirs des gens mariés. Le cardinal lui avait inspiré un si grand respect pour les mœurs, dès l'enfance, qu'il avait pleuré, le jour même de l'arrivée de l'infante, étant alors âgé de onze ans, de crainte d'être obligé de coucher ce soir-là avec elle. Depuis ce temps-là il avait été d'une modestie exemplaire, toujours épié la nuit par Bachelier, son valet de chambre, et le jour par des personnes âgées et incapables de lui donner de mauvaises leçons. On savait seulement que les jeunes seigneurs prenaient le moment de la garde-robe pour aller le trouver. On ne voyait encore dans ses amusements avec mademoiselle de Charolais que le plus pur enfantillage. On ne croyait pas que madame de Toulouse lui eût permis davantage à Rambouillet, et Fleury, qui l'avait toujours observé, ne présumait pas que ce prince, qui n'avait, à son mariage, que l'âge de quinze ans, en connût les devoirs; car il fuyait les femmes et n'avait aucun attrait pour elles. Fleury imagina

donc de lui faire voir des peintures lascives, pour l'endoctriner, et Bachelier chargea mademoiselle R**, dont le talent était connu pour peindre de belles nudités, d'apporter des dessins de la nature en action.

On alla plus loin; on rechercha les sculptures la plus obcènes pour qu'il pût les palper et les voir dans tous les sens, et pour qu'il ne fût point entrepris, lorsque la princesse polonaise, aussi neuve et aussi modeste que lui, serait arrivée. Douze tableaux, dessinés et peints par l'habile peintre des grâces, et représentant les amours des patriarches, furent placés dans un lieu où la curiosité pouvait engager le prince, dans un moment de solitude, à y jeter les yeux. On représentait, dans le premier numéro, l'innocente société d'un berger et d'une bergère; dans le numéro suivant, on voyait dans le berger une passion naissante, avec des regards et quelques libertés galantes. Le troisième numéro représentait des attouchements. Dans le quatrième le berger cherchait autre chose; et ainsi de suite jusqu'au grand dénouement. En attendant, madame de Prie était partie pour Strasbourg, pour apprendre la même chose à la princesse, ou plutôt pour l'instruire surtout de l'état de la cour et des obligations qu'elle contractait envers le premier ministre. La méchante femme ne manqua pas de lui faire connaître ceux qu'elle devait prendre pour ses ennemis, qui étaient, comme on le pense bien, ceux de M. le Duc et de madame de Prie. Ainsi tout se conduisait à la cour d'une manière aussi fausse que gauche: pour endoctriner le roi on risquait de lui gâter l'imagination, et pour instruire la reine on lui envoyait une prostituée, capable de lui donner des préventions et de lui gâter en même temps l'esprit et l'imagination.

Madame de Prie fit plus; elle avait pour la princesse de Pologne une infinité de présents de la part de M. le Duc, et comme notre reine future n'avait pas de chemises, la favorite profita de cette situation d'une détresse extrême du roi Stanislas pour lui en porter, avec une si grande affectation et si

peu de délicatesse qu'on dit qu'elle avait voulu que la reine eût pour elle toutes les sortes d'obligations, et qu'elle y avait mis toute cette importance pour avoir dans sa dépendance et humilier la jeune princesse, qui disait en effet, en recevant les premiers présents de la France : *Jamais de la vie je n'avais vu tant de richesses.*

CHAPITRE XXIX.

Tentative de la reine et de M. le Duc pour éloigner Fleury. — Triomphe du prélat. - Caractère du duc de Mortemart. — Détails sur la cour, sur madame de Prie et M. le Duc.

Fleury brûlait du désir de gouverner les affaires de l'État; mais il faut reconnaître aussi que, s'il avait l'ambition secrète de régner, il avait celle de travailler au bonheur de la France, tourmentée par tant de révolutions, et de la délivrer du ministère de M. le Duc, trop gouverné par une aussi méchante femme que madame de Prie. Vainement ce prince laissait-il au prélat les affaires ecclésiastiques à diriger et la plus grande part aux distributions des grâces, des emplois, des bénéfices; Fleury voulait jouir de l'ensemble du pouvoir et chasser la favorite puissante dont il redoutait l'adresse.

Un jour elle tendit un piége qui pouvait éloigner Fleury et lui faire perdre sa place à la cour; l'adroit prélat en fit son triomphe, et un exemple qui devait imposer à ses ennemis et à tout ambitieux qui voudrait lui ravir la confiance de son élève.

En effet, madame de Prie, dirigée par Duvernay, inspira un jour à M. le Duc le stratagème d'éloigner Fleury du travail avec le roi, travail auquel il assistait, et bientôt de toute influence sur les affaires, en l'obligeant de se retirer. Pour y réussir, il fut résolu qu'au premier travail avec le monarque la reine le prierait de se rendre chez elle, qu'on y occuperait longtemps le roi avec M. le Duc, et qu'en établissant ainsi le travail chez cette princesse, son épouse, on laisserait Fleury.

Ainsi, le lundi au soir, 17 décembre 1725, on joua chez la reine, qui ne parut qu'un moment, car elle s'en retourna dans

ses entre-sols, où vint M. le Duc. Alors elle envoya chercher le roi, qui était dans son appartement avec M. de Fréjus, et dans ce moment toutes les portes furent fermées; elles ne s'ouvrirent même qu'à onze heures.

M. de Fréjus était sorti à huit heures et demie, impatient d'attendre vainement le roi et sans paraître ému; ainsi ceux qui passèrent la soirée avec lui ne s'aperçurent de rien; le roi lui-même ne fut averti de son départ que le 18 au soir, au retour de la chasse; car il n'avait pas encore lu la lettre que M. de Fréjus lui avait écrite le matin, personne n'ayant voulu la lui remettre. Le prélat disait dans cette lettre qu'il partait pour Issy, et que S. M. ne le verrait jamais plus à la cour.

La même conduite avait autrefois touché le roi et l'avait beaucoup fait pleurer à l'époque de la disgrâce du maréchal de Villeroi, son gouverneur; elle avait aussi fort bien réussi à Fleury, qu'il fallut aller chercher, et bien vite, pour adoucir la douleur du roi et arrêter ses larmes. Fleury allant bouder cette fois à Issy, le roi ne parut pas moins touché, et alla de son côté bouder contre M. le Duc dans sa garde-robe, où il se cacha, ne cessant de demander son précepteur, les larmes aux yeux, à tout ce qui se présentait devant lui.

Le parti que Fleury avait à la cour poussait les hauts cris; il se tenait de petits comités, et les personnages qui auraient approuvé la disgrâce de Fleury, si elle eût été l'ouvrage du roi, se montraient courageusement ses défenseurs. Le duc de Mortemart, décidé, d'un grand caractère, et moins attaché par sa place de premier gentilhomme de la chambre que par principes au jeune roi, était dans ce moment-là de service à la cour. Résolu de parler au jeune monarque de la fuite du prélat, il se mit à la tête des mécontents de M. le Duc, prit la lettre de Fleury et la porta au roi; et cet acte de générosité fut même si loué à la cour et dans le parti de M. le Duc que Mortemart en acquit une réputation d'homme vertueux, décidé et loyal, tandis que le reste des partisans de Fleury

perdait le temps à délibérer ou à faire des démarches indécises, entortillées et pusillanimes. Mortemart, voyant les regrets du roi, fit encore plus; il lui dit courageusement : *Mais S. M. n'est-elle pas le maître de rappeler son précepteur? Pour moi je déclare que, si S. M. me l'ordonnait, j'irais le prendre à Issy, et je le mettrais dans mon carrosse. Je ferais plus encore,* ajouta-t-il : *j'irais dire à M. le duc de Bourbon lui-même, mais toujours de la part de S. M., qu'elle lui ordonne d'envoyer sur-le-champ un courrier à l'évêque de Fréjus pour lui mander de revenir.*

Dans son trouble, le roi, qui laissa couler des larmes, se sentit soulagé de l'offre et consentit à tout ce que Mortemart lui suggéra. Le marquis de Silly, qui n'écrivait pas tout, mais beaucoup d'anecdotes de la cour, au duc de Richelieu, lui manda que le roi avait montré de la sensibilité et une volonté déterminée, prononçant de lui-même le mot J'ORDONNE, et de son propre mouvement. Il ajoute que ce ne fut qu'après cet ordre donné que Mortemart parla au roi très-fortement sur madame de Prie et sur Duvernay, et qu'il instruisit le roi des sources des malheurs de l'État.

Quoi qu'il en soit, Mortemart alla lui-même dans l'instant trouver le duc de Bourbon, et lui déclara que la volonté du roi était qu'il rappelât de la campagne l'ancien évêque de Fréjus. M. le Duc, qui ne put contenir son ressentiment contre Mortemart, lui dit qu'il s'était chargé d'une mauvaise commission, et sur-le-champ il fit partir un courrier pour notifier au prélat les ordres de Louis XV.

Fleury rentra donc, mais en triomphe, au service du roi, et on observa dans le parti du duc de Bourbon la plus étrange consternation. La reine elle-même fut embarrassée de lui; elle n'était point fausse, ni dissimulée, ni très-rusée; les mesures qu'elle avait prises avec M. le Duc étaient, comme on le voit, bien frivoles.

Quant au duc de Mortemart, c'était un honnête gentil-

homme, qui avait à la cour de Louis XV un caractère décidé et les mœurs et le ton de l'ancienne cour; il était d'une galanterie aimable, mais respectueuse, envers les femmes dont il voulait être estimé; il était respecté des seigneurs à cause de son caractère, et s'attachait à sa femme, dont il était jaloux et amoureux.

Madame de Mortemart, au contraire, montrait d'autres goûts, et le rebutait si fort qu'en 1736 il fallut plaider en séparation. Le duc de Mortemart était néanmoins toujours amoureux d'elle, et n'avait été pris en aversion qu'à cause de sa passion, qui était extrême depuis le commencement de leur union. Cette passion énergique d'un côté et l'aversion de l'autre occasionnèrent des scènes si éclatantes que les amis communs eurent bien de la peine à les cacher au public. Les querelles finirent quand madame de Mortemart, allant se retirer au couvent du Cherche-Midi pour plaider en séparation, sentit, après quelques mois de privation, le besoin d'un mari et son bonheur réel d'avoir celui-ci pour époux. Le duc, toujours amoureux, alla donc la prendre au couvent, l'emmena avec lui, et ils allèrent tous les deux chez le président de Nassigny, leur juge, declarer qu'ils étaient raccommodés et bons amis.

Cependant, depuis l'aventure de l'évêque de Fréjus, Duvernay et madame de Prie étaient devenus l'objet de la haine de toute la France. Le marquis de Silly écrivait au duc de Richelieu : « M. le Duc est plus ferme que jamais à soutenir ces deux personnages; il y croit son honneur engagé, et la démarche légère et mal concertée que Pâris-Duvernay et madame de Prie ont fait faire à la reine et à lui, au sujet de M. de Fréjus, les a décrédités, même parmi leurs amis, au point que l'épithète de *tête de papier* leur demeurera s'ils n'y prennent garde. Voilà un tableau de la situation de la cour; jugez vous-même des événements.

« Le crédit et la considération de la reine paraissent tomber; le goût que le roi montre avoir pour elle ne semble tout au

plus que marital, et je ne sais ce qu'elle deviendra si elle est encore longtemps sans devenir grosse.

« Depuis que la cour est à Marly le roi parle bien plus qu'à l'ordinaire. On commence à dire qu'il a de l'esprit. Il y a longtemps que je le pense, vous le savez; c'est, ou je me trompe, une machine fort tardive à se développer, difficile à émouvoir, mais qui peut l'être fortement. L'exemple de M. de Fréjus en est une preuve.

« M. le Duc est toujours fort en colère contre M. de Mortemart; cela n'a pas empêché le roi de lui demander, quand il prit congé de lui à la fin de son année, s'il ne reviendrait pas le voir à Marly.

« Chabannes, homme fort attaché à M. le Duc et en réputation d'être fort honnête homme, est perdu auprès de lui pour lui avoir parlé.

« Après tout cela, je ne vois point encore assez clair pour avoir une opinion certaine sur l'avenir. Une nouvelle retraite de M. Fréjus ne me surprendrait pas; je ne le serais pas davantage de la culbute de madame de Prie et de Duvernay. Bien des gens ont plus de foi à ce dernier événement; pour moi je suspens ma décision. Je crois cependant que, si le mauvais sort tombe sur ces deux personnages, ce ne sera que dans quelque temps.

« Vous n'avez pas besoin de conseil; mais il me semble que cette fermentation violente ne doit rien changer à vos allures ordinaires, et que vous devez regarder tout ceci comme choses non avenues, sans entrer même en explication avec les parties belligérantes. C'est, ce me semble, ici pour vous un cas positif de neutralité.

« La diminution des espèces sera suivie d'une augmentation; ce n'est qu'une simple opération de finances, dont le bénéfice est indispensablement nécessaire pour se soutenir; opération violente, et qui ressemble à l'émétique donné dans des maladies aiguës. C'est aux quatre Pâris que le public a l'obligation d'avoir mis l'État à la veille de sa ruine.

14.

« Il n'est point du tout vrai que madame d'Egmont ait eu son congé. M. le Duc l'aimait mieux que jamais quand la cour partit pour Marly ; je ne crois pas qu'il y ait de changement. Madame de Prie n'a presque pas séjourné à Marly ; Paris a été sa demeure la plus ordinaire, et l'opéra, le bal et la comédie, ses amusements journaliers.

« Le raccommodement de mademoiselle de Charolais et de M. le Duc a fait grand bruit. Suivant les connaissances que j'ai, ce raccommodement n'est que de simple bienséance, et sous la condition de ne rien exiger l'un de l'autre par rapport à leurs amis, leurs connaissances, etc. C'est M. d'Antin qui a le plus travaillé à cet ouvrage ; il a depuis quelque temps une portion de confiance de M. le Duc et souvent des conférences particulières avec lui. Homme au monde n'entend mieux que lui à ménager la chèvre et le chou ; c'est un grand moyen à la cour pour aller plus loin qu'un autre. Ne soyez pas surpris si vous entendez parler de lui dans quelque temps.

« Le duc de Noailles se conduit avec dextérité, au jansénisme près, auquel il s'est trop livré ; ce sera peut-être un obstacle qui l'arrêtera en chemin. Le roi le traite fort bien ; il lui parle souvent et montre du goût pour lui.

« Je ne sais si vous n'étendez pas un peu trop les idées que vous avez sur le duc de Gesvres. Des gens instruits croient que le roi n'a pas pour lui plus de familiarité qu'avec les autres, et qu'elle est moins fondée sur le goût et sur l'opinion qu'il a de son caractère que sur l'amusement qu'il a d'écouter les contes et les rapports qu'il lui fait. Cependant je pense, comme vous, que c'est un homme à ménager, et qui peut fort bien, dans les premiers temps, influer sur les affaires. »

Le marquis de Silly était un bel et bon esprit du temps : il parlait ainsi des affaires d'Espagne : « Le chevalier Dubourg est toujours à la cour de la reine d'Espagne, à Vincennes. Soit que ces derniers événements occupent toute l'attention du public, soit qu'effectivement il ne traite rien avec M. Duvernay ou

avec nos ministres, on ne parle plus du tout de lui; mais je suis toujours persuadé que la cour d'Espagne a eu d'autres vues en l'envoyant ici que celle d'établir une étiquette dans la maison de la reine douairière. Je le crois tout au moins espion de la cour d'Espagne, et chargé particulièrement d'examiner la situation des esprits et de pressentir leurs dispositions. Les clauses du traité de Vienne me confirment dans cette opinion. Dès le temps du renvoi de l'infante, j'ai regardé comme un mal notre brouillerie avec l'Espagne. Le traité de Vienne, qui en a résulté, le rend plus considérable, par la difficulté d'y remédier d'ailleurs. Cela vient d'entraîner le gouvernement à des traités dont les suites peuvent être embarrassantes, et dont on aurait peut-être bien pu se passer, même dans la circonstance présente. Je suis né Français, et je sens l'amour de mon pays dans toute son étendue. Je me sens blessé des stipulations peu honorables et qui semblent admettre une égalité de puissance, on pourrait même dire une crainte très-indécente pour un royaume aussi puissant que celui-ci; car, malgré ce qu'ont fait les Pâris pour son abaissement, deux mois de bonne administration le remettraient en vigueur. »

Quelque temps après, Richelieu reçut du marquis de Silly une lettre qui lui faisait connaître l'intérieur de la cour de Versailles, en date du 30 avril 1726. « M. le Duc, lui disait-il, qui, depuis trois semaines, est presque toujours par voie et par chemin, n'a presque pas de loisir pour les affaires les plus pressées; ses chasses, celles du roi, où il le mène souvent, un voyage de quatre jours à Chantilly, ceux que le roi fait à Rambouillet deux fois la semaine occupent l'Altesse Sérénissime.

« Morville s'est ouvert à moi sur l'avis donné à M. le Duc que vous aviez mandé votre retour et annoncé la guerre. Cela m'a donné occasion de discuter avec lui cette matière, et je l'ai, je crois, suffisamment convaincu de ce dont il était déjà persuadé, je veux dire que vous n'avez point commis d'indiscrétion. Il m'a assuré que M. le Duc n'avait pas cru que vous eussiez

rien mandé d'essentiel; mais ils ont été fâchés des bruits de guerre répandus à Paris, parce que M. Duvernay persuada Son Altesse Sérénissime que ce sont les bruits de guerre qui faisaient resserrer l'argent, et je ne vous répondrais pas qu'il n'eût fait avertir M. le Duc de votre prétendue indiscrétion pour en faire un argument par rapport aux affaires générales.

« La flotte anglaise destinée pour la mer Baltique a mis à la voile, et, si le vent l'a bien servie, elle peut être présentement au Sund. Douze vaisseaux du roi de Danemark doivent la joindre, et la présence de ces trente-trois navires pourra faire obstacle à la négociation de Rabutin avec la czarine et contenir la flotte russe. On continue ici tous les préparatifs de guerre; presque tous les régiments ont fait leur augmentation avec succès. On élève les milices, on remplit les magasins. Tout va bien jusque-là; mais il n'en est pas de même des finances; la circulation est interceptée et presque totalement suspendue dans plusieurs provinces. La misère augmente de tous côtés; malgré cela, le royaume est encore tout entier; les remèdes sont visibles et même d'assez facile exécution; mais les Pâris, acharnés à la ruine de tout un peuple, par les profits immenses qu'eux, Bernard et leurs associés font, s'opposent de toutes leurs forces; du moins c'est l'opinion publique qu'ils veulent tenir dans leur dépendance le gouvernement, tant pour le présent que pour l'avenir, en achevant de se rendre maîtres de tout l'argent et de tout le crédit.

« Madame de Prie continue de parler d'un voyage qu'elle veut faire en Normandie; mais je ne sais pas quand ce sera, ni pour combien de temps. L'aversion que le roi a pour elle se marque au dernier point; non-seulement il lui refuse la parole, mais il ne la regarde pas, et l'on s'aperçoit aisément que sa présence le peine. Elle voit beaucoup moins la reine, et elle ne tient pied à boule ici que pendant sa semaine de service; elle passe presque tout le reste du temps à Paris; elle s'y montre à tous les spectacles, aux promenades, etc. Il ne

paraît pas néanmoins que M. le Duc diminue de confiance pour elle, mais on prétend qu'il s'en passerait plus aisément qu'il n'aurait fait il y a six mois. Son goût pour madame d'Egmont est toujours très-vif. A l'égard de Duvernay, je le crois aussi bien qu'il a jamais été avec Son Altesse Sérénissime, quoiqu'il ait néanmoins affecté, depuis quelque temps, de ne se montrer ici que deux fois la semaine et de ne paraître se mêler que du simple district de son bureau. »

Depuis la grande aventure de la fuite de Fleury, les véritables amis de M. le Duc avaient mis tout en usage pour engager ce prince à se défaire de deux personnages odieux au public et qui le conduisaient visiblement à sa ruine.

M. de Fréjus lui-même s'était servi de tous les moyens imaginables, de raison, de douceur et d'insinuation, et il semblait que M. le Duc voulait déférer à ces sentiments; car madame de Prie était allée en Normandie, Duvernay paraissait moins à Versailles, et lui et ses frères avaient ignoré l'augmentation des espèces. Alarmé de n'avoir pas été consulté et du peu de confiance que M. le Duc avait eu dans cette occasion, Duvernay avait envoyé un courrier à madame de Prie, qui partit en poste dans le moment, et qui arriva à Versailles le samedi 1er juin, sans y être attendue. M. le Duc le premier en fut surpris. Deux jours après, Duvernay reparut et parla avec son ton impérieux ordinaire. La cabale opposée s'échauffa, et cette rentrée de Duvernay et de madame de Prie accéléra la catastrophe qu'on racontera bientôt. On avait assuré à M. de Fréjus que c'était M. le Duc qui avait envoyé chercher par un courrier madame de Prie; mais, ce qui paraîtra singulier, c'est que, depuis le dernier retour de madame de Prie, M. de Fréjus parla pendant deux heures à M. le Duc pour l'engager à l'éloigner tout à fait, et il était connu que M. de Fréjus avait voulu encore se retirer deux mois auparavant. C'est ainsi que le prélat et M. le Duc s'observaient.

Voici quelques observations de madame de Prie : elle mêlait

toujours un peu de galanterie, et souvent quelque chose de plus, dans les lettres qu'elle écrivait au duc de Richelieu. Elle lui disait : « La marquise de Villars fait un train que je ne pourrais vous définir que par plusieurs volumes. Il en faudrait quatre pour les quatre points qui forment aujourd'hui ses occupations et ses plaisirs. Le public dit que, sans rien perdre sur le grand prince avec lequel elle est raccommodée, elle est fort bien avec M. Guébriant; M. de Dombes flatte sa vanité, et prétend bien que c'est un reste, puisqu'il a donné congé à mademoiselle de Charolais, qui s'arrache les cheveux. La marquise, malgré tant de soins importants, n'a cessé d'influer sur M. le comte de Clermont, pour lequel elle s'est décoiffée dans le salon avec la duchesse de Boufflers. Tout cela n'empêche pas les voltigeants, dont M. le duc d'Orléans est du nombre. Soyez sage sur tout ceci, et ne me citez pas, je vous prie. Le comte de Bavière a mieux aimé une nouvelle affaire qu'une ancienne instance; c'est M. de Saint-Florentin qui lui a fait faire cette réflexion.

« Si je vous parlais de moi, je ne trouverais pas de matières aussi gaies; aussi je ne vous en dirai autre chose sinon qu'il faut que l'attachement soit bien fort chez moi pour qu'il m'engage à rester dans un pays où je viens d'éprouver les dernières horreurs par ceux que j'avais le mieux servis, et que je n'ai d'autre consolation que celle de voir mes ennemis obligés de mentir pour me nuire. Quoique ce soit un triomphe, je ferais plus de cas d'une retraite, et, malgré la violence que la reine, M. le Duc et mes amis veulent me faire sur cette résolution, je crois vous apprendre que j'ai été la plus forte; et lorsqu'en n'excitant plus l'envie je ne lui verrai plus que des faits existants de ma conduite, j'obtiendrai bientôt l'estime des honnêtes gens et la justice qui m'est due; j'aurai de plus la tranquillité et le repos; on ne m'imputera plus de gouverner des gens qui ne sont pas d'humeur à l'être et dont la fermeté doit être reconnue. Je ne veux pas, lorsque leur gloire a toujours fait mon unique objet, me trouver aujourd'hui le prétexte

dont on la veut affaiblir. Je vous parle comme à mon ami; j'espère que vous n'en ferez d'autre usage que celui d'être touché de ma confiance, et que, dans quelque situation que je sois, vous aimerez autant quelqu'un qui pense noblement à la ville que quelqu'un qui souffrirait patiemment des injustices à la cour. Ce n'est pas une faveur bien satisfaisante que celle que je vous ferai de vous laisser voir une recluse; mais le mérite de la singularité y sera, car je la partagerai à peu de gens.

« Duvernay est aussi malheureux que moi, et M. le Duc attache son honneur à le retenir auprès de lui; et il ne souffre pas moins que moi de cette résolution, et même plus; je sais qu'il est à lui, et que je suis libre dans mon état, si toutefois on peut l'être lorsqu'on est soumise à l'attachement et à l'amitié. Si vous êtes curieux et discret, deux qualités rares à réunir, je vous en manderai davantage une autre fois. » Le duc de Richelieu, qui s'était attaché à madame de Prie, lui écrivait sur tous les bruits qui arrivaient jusqu'à Vienne. Il lui avait quelque obligation; elle lui en avait aussi. Il désirait qu'elle cessât de se mêler de toute affaire qui pouvait avoir des rapports avec le gouvernement; elle lui répondait :

« Après un an de justification, je suis à présent au point que je souhaitais. Je ne quitterai point ma place de dame du palais, mais je la remplirai en faisant ma semaine, et me tenant chez moi à Paris le reste du temps. En un mot, je veux bannir tout ce qu'il y a de forcé dans mon état, et n'en réserver que ce qui est naturel à une femme de condition qui ne veut se mêler de rien, et qui n'est pas faite pour qu'on lui demande deux fois compte d'une conduite où elle n'a rien à se reprocher qu'une négligence folle pour tous ses intérêts, et des conseils qu'elle n'a point donnés, et que M. le Duc est trop ferme, trop éclairé, et j'ose dire aussi trop entêté, pour suivre avec la moindre complaisance. Je trouve tous les obstacles du monde à ma volonté; j'aurai plus de mérite à la suivre, puisqu'on ne cherche à la tromper que par des chaînes qui pa-

raissent des fleurs, mais qui peuvent bien cacher quelques serpents, dont toute la cour est pleine. Je n'ai rien vu de si noir, de si bas, de si faux et de si méprisable que tout ce que j'y vois. M. le Duc seul paraît aujourd'hui digne de toute ma vénération et de tout mon attachement; la fermeté, l'amitié, la véracité avec laquelle il en agit sur mon chapitre, sont des procédés qui le rendent à jamais maître de ma vie, que je donnerais avec joie pour son service. Il fait aussi le seul regret qui balance la joie que j'aurai de m'enterrer à la cour, et les difficultés que je trouve de sa part à mon projet sont les seules que je compte. Après cela, j'aurai son estime partout, rien ne me la fera perdre; cette sûreté me donne les moyens de lui résister.

« Je ne répondrai pas à ce que vous me dites du choix de mes amis; je ne veux pas vous croire assez dupe pour avoir cru que, parce qu'on venait chez moi et que je cherchais à rendre service, on fût mes amis pour cela; je veux dire, comme Arlequin dans Timon, je savais bien qu'ils n'étaient pas dignes de l'envie que j'avais de les obliger; mais j'étais digne, moi, du désir de faire du bien. Pour ceux que j'ai appelé mes véritables amis, et le peu sur lequel ma situation m'a permis de compter, ils sont les mêmes; je ne m'y suis pas trompée, et ils me resteront. Je suis ravie de pouvoir croire que vous êtes du nombre, et vous verrez si vous pouvez trouver quelqu'un qui sache mieux le mériter par la suite, et la sûreté que vous me trouverez; pourvu que ces deux qualités vous aveuglent sur les défauts, je suis à jamais certaine de votre amitié.

« Je vous dirai, sur les cordons bleus, que, par trente-six raisons, la reine n'a pas pu en avoir pour M. de Nangis et M. de Tessé, pour lesquels elle en voulait à toute force, et qu'elle a été obligée de se rendre aux obstacles qu'elle y a trouvés. Ainsi ne vous plaignez pas; on n'a nul dessein de ne vous pas bien traiter, car on est très-content de vous.

« Je suis étonnée que vous ne m'accusiez point la récep-

tion d'une de mes lettres, par celle que vous m'avez écrite du 16 mars ; je vous avais écrit un volume où je vous mandais que tout était rentré dans l'ordre accoutumé, ou peu s'en fallait. Au moment que je vous parle, je suis plus en repos, et beaucoup plus heureuse que je ne l'ai jamais été ; je me suis ôté toutes les chaînes qui m'embarrassaient ; je n'ai réservé que celle qui me lie à mes amis et ma place de dame du palais. Je ne suis plus gênée par rien ; je passe quinze jours à Paris et où il me plaît, et huit jours de mon service à Versailles. Je ne suis plus un chien d'attache, et j'ai le plaisir de quitter souvent un séjour que je n'ai jamais aimé ni estimé, dans le moment où j'y resterais avec le plus d'agrément, et où la reine, et M. le Duc, et mes amis ont le plus d'envie de m'y faire rester. M. de Fréjus ne dit plus rien, parce qu'à la vérité je ne lui ai pas laissé de quoi parler. M. de Mortemart est tombé dans un discrédit total auprès du roi, du public et de M. de Fréjus même. A l'égard de Duvernay, dont vous me parlez dans votre lettre, il tient à peu près la même conduite que moi ; il m'est plus attaché que jamais, et je n'ai jamais eu que des sujets de l'aimer et de l'estimer. Soyez sûr que tout ce qu'on vous mande d'ailleurs sont des billevesées, et que je vous instruits de la pure vérité.

« Le pauvre Voltaire me fait grand'pitié. Dans le fond il a raison, mais par la forme il a fait une étourderie qui n'est pas excusable ; il est à la Bastille depuis trois jours, encore par sa faute. Il n'avait qu'à ne pas se montrer à Paris, il n'aurait pas été pris ailleurs. Il a la Bastille pour prison, et il voit ses amis. Je lui ai envoyé votre lettre hier ; je ne l'ai pas pu faire tenir plus tôt, ne sachant point où il habitait.

« Il y a une querelle furieuse qui agite toute la cour ; les princesses du sang ont demandé la travée droite à la chapelle, c'est-à-dire mesdemoiselles de Clermont et de Charolais ; car mademoiselle d'Orléans et toutes les princesses ont toujours pris le côté gauche et laissé le droit aux dames de la reine. Elles ont donc voulu la travée des dames du palais, et elles

y sont arrivées après que les dames de la reine étaient placées; celles-ci se sont reculées sur la forme qui est derrière pour faire place aux princesses, qui, non contentes de cela, ont voulu que leurs dames d'honneur se missent à côté d'elles, devant les dames du palais, et elles prétendent que les travées sont comme les loges à la comédie, où elles doivent avoir leur suite et leur compagnie et occuper les premières selon leur rang. Les dames du palais répondent que la reine est donc la seule princesse du royaume à laquelle on refuse d'obéir auprès d'elle, et sans suite et sans compagnie; que sans difficulté nous donnerons nos places aux princesses; que c'est avec plaisir que nous leur rendons nos respects, mais qu'il n'en est pas de même de leurs dames, qui ne doivent pas nous séparer de la reine et se mettre devant nous. Vous pouvez compter que cette affaire fait un bruit horrible, et que tout le monde est déchaîné, parce qu'effectivement les dames d'honneur des princesses nous disputent tout et envahissent tant qu'elles le peuvent; mais, à mon égard, je n'y étais pas quand la noise est arrivée. Je n'y serai pas quand elle sera jugée, et, où les onze dames seront, je m'y trouverai bien la douzième. Ainsi je ne me mêlerai ni ne m'embarrasserai pas plus de cela que de tout le reste, et de ce qui se passe, dont grâce à Dieu, je ne sais pas un mot. »

Voilà bien le langage de madame de Prie; mais voici certainement celui de la vérité, dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE XXX.

xil de M. le Duc, premier ministre, et de madame de Prie. — Caractère du roi et de Fleury.

Fleury et M. le Duc s'étaient beaucoup observés mutuellement; nais enfin la foudre éclata, et Fleury le fit exiler. Le prélat isait au roi que ce prince était l'objet de l'indignation de la 'rance, qu'il était la cause des calamités du royaume, et qu'il tait temps que Sa Majesté, qui avait les talents naturels et les umières nécessaires, gouvernât elle-même son royaume. Les étails de cette disgrâce furent envoyés à Vienne au duc de Richelieu par le marquis de Silly et par divers autres seigneurs le la cour. On conservera leurs expressions dans ces Mémoires.

« Le roi, qui ne devait aller à Rambouillet que le 12, avertit dès le lundi 10 juin après dîner qu'il partirait le 11 à onze ieures du matin; mais les ambassadeurs et le conseil des finances l'occupèrent, de façon qu'il ne put monter en carrosse qu'à trois heures après midi. En partant, il dit à M. le Duc qu'il l'attendait à Rambouillet, tandis que le jeune monarque 'avait déjà exilé à Chantilly et qu'il avait même expédié tous es ordres pour être obéi.

« On observa aussi que le roi, quelques jours auparavant, se promenait avec M. le Duc en calèche, avec familiarité, sans ui rien dire de ce qui se tramait contre lui, le roi gardant le nême silence et la même gaieté.

« M. le Duc employa le reste de l'après-dîné à travailler avec Breteuil et Dodun, qui ne sortit qu'à huit heures. M. le Duc le suivit presque aussitôt pour aller monter dans sa chaise, qui l'attendait au pied du degré de la reine. Alors Saint-Florentin se présenta à lui avec un portefeuille; mais, comme le prince

voulait arriver à Rambouillet pour souper avec le roi, il le remit à son retour.

« Le duc de Charost, qui avait attendu la fin du travail du contrôleur général, pria alors M. le Duc de rentrer un moment dans son cabinet, et ce fut dans le même cabinet qu'il lui remit une lettre de la main du roi. »

Charost avait reçu de Fleury deux lettres du roi pour notifier la disgrâce de M. le Duc; l'une étoit fort douce : le roi y disait en substance qu'il voulait connaître le détail de ses affaires, gouverner lui-même, ajoutant qu'il supprimait la charge de premier ministre et qu'il désirait que M. le Duc allât passer quelque temps à Chantilly.

Dans la seconde lettre, le roi parlait comme un maître qui veut et ordonne, en cas que la première ne produisît pas son effet. Charost, soit par étourderie, soit, comme d'autres l'assuraient, volontairement, remit la lettre la plus dure, et M. le Duc en fut si étonné qu'il lui dit que, accoutumé à respecter le roi et à donner l'exemple de la soumission, il était bien surpris que Sa Majesté lui donnât ses ordres avec ce ton peu ordinaire. Charost reprit la lettre fulminante et lui donna l'autre.

M. le Duc écrivit au roi sur-le-champ et monta dans sa chaise sans rien dire; en sortant de la grille, il fit signe à son postillon, qui voulait tourner à droite, de marcher devant lui, et il lui fit prendre le chemin de Saint-Cloud, d'où il envoya un page à Saint-Denis, pour faire préparer des chevaux de poste; et, suivant sa route, il arriva à Chantilly à une heure après minuit.

On ne sut cette nouvelle à Versailles qu'à minuit. M. de Fréjus alla l'annoncer à la reine à huit ou neuf heures du soir; on dit qu'elle pleura beaucoup, et que, quand il fut sorti, elle envoya chercher mademoiselle de Clermont et madame de Prie.

A Rambouillet il n'en fut pas dit un mot. Le roi soupa fort gaiement et joua un brelan qui ne finit que tard. Madame la Duchesse reçut à quatre heures du matin une lettre de M. de

Fréjus qui lui annonçait cette nouvelle dans les termes les plus convenables. Le roi avait écrit au bas cinq ou six lignes de sa main, d'un style flatteur pour elle, et même des expressions tendres. Elle partit de Saint-Maur dans le moment, et en arrivant à Paris elle en reçut une de son fils, fort bien écrite ; il s'exprimait en homme qui regardait sa disgrâce comme le commencement de son repos, de sa tranquillité, et ce qu'il lui mandait paraissait senti. Elle partit à quatre heures pour Chantilly.

Revenons à Versailles. La reine avait envoyé chercher mademoiselle de Clermont et madame de Prie, après que M. de Fréjus fut sorti de chez elle. On ne sut point le résultat de la conversation ; mais, un moment après qu'elle était finie, mademoiselle de Clermont monta en carrosse et emmena avec elle madame de Prie.

M. de Fréjus dépêcha aussi un courrier à M. le duc d'Orléans, à sa mère et au prince de Conti. A l'arrivée du courrier chez le duc d'Orléans on publiait à Paris qu'on lui destinait une grande place, et, parce qu'il partit dans le moment, on crut qu'il allait à Rambouillet ; mais il ne fut qu'à Versailles, où M. de Fréjus était demeuré. Il fit venir le matin chez lui Maurepas, avec lequel il travailla longtemps. Enfin, pour mieux juger de l'ensemble des événements et du ministère de M. le Duc, on publiera ici la lettre que Richelieu écrivit de Vienne au cardinal de Polignac son ami, le 3 août 1726 ; la voici mot à mot :

« Mes regrets sur ce qui est arrivé à M. le Duc ne peuvent être plus vrais et plus sincères, parce que, comme je connaissais ses bonnes intentions, j'aurais voulu de tout mon cœur qu'il eût resté avec M. de Fréjus dans l'intimité la plus grande, comme je suis persuadé qu'il ne tenait qu'à lui, et je crois que cette union si importante n'aurait été que salutaire pour l'État et pour tout le monde.

« Mais il était impossible qu'elle subsistât après la façon dont

en usaient ceux qui avaient du crédit sur l'esprit de M. le Duc, et les tierces personnes avaient amené les choses de part et d'autre au point qu'il fallait que l'un des deux supplantât l'autre; et c'était une grande témérité à ceux du parti de M. le Duc de croire qu'ils étaient les plus forts, après la situation où ils avaient mis ce prince dans le royaume, à la cour et auprès du roi. Je sais fort bien que tout cela s'est fait contre l'avis du grand Pâris, lequel a une excellente tête et bien différente de celle de Duvernay, qui est celui qui principalement a été cause de la perte de M. le Duc, après l'avoir été de celle des finances, quoiqu'il eût les meilleures intentions du monde; *mais il est bien rare de trouver un bourgeois capable de penser dans le grand* (1), et d'avoir en même temps la connaissance d'une

(1) Je ne me serais jamais douté qu'un homme d'esprit, tel que le maréchal de Richelieu, s'imaginât qu'il fallût être noble pour *penser dans le grand*. Je voudrais bien savoir si les États-Unis de l'Amérique, par exemple, qui, dans leur Constitution, ont pris pour base les vérités les plus générales et les plus élevées, celles où l'esprit humain jusqu'alors n'avait pu atteindre, ont appelé à leur conseil quelques gentilshommes pour *penser dans le grand*. Je demanderais encore si la nation, assemblée en 1789, a appelé à son secours la noblesse française pour établir notre Constitution, qui élève la nature humaine jusqu'au delà des temps historiques, puisqu'elle rétablit nos droits dans la situation primitive des hommes, avant les écarts de la société. Certainement c'est la bourgeoisie française et américaine qui, depuis dix ans, a pensé *dans le grand*.

Sans doute le bourgeois, dans l'ancien temps, pensait en France dans le petit; car le peuple n'était que soldat, curé ou avocat. Le commandement des armées était destiné à quelques familles qui *pensaient dans le grand;* les prélatures, à quelques fils de seigneurs, que des cures et l'administration des sacrements (*fonction dans le petit*) eussent déshonorés. La haute magistrature était l'héritage aussi de nos familles distinguées; il fallait des preuves de noblesse, en Bourgogne, dans l'Artois, en Languedoc et en Bretagne, pour administrer les affaires publiques.

Il fallait des preuves pour parvenir jusqu'à la personne de nos rois, comme si le monarque n'était pas le père accessible et le roi de tous, sans exception. J'ai entendu dire (chez l'archevêque de Narbonne, alors président du clergé) d'un grand-vicaire qui dirigeait tout un diocèse, tan-

cour aussi difficile qu'était la nôtre. Le pauvre garçon ne croyait point à mes conseils et n'avait nulle idée de la cour. Il s'imaginait qu'en gagnant tous les valets du roi il en serait le maître; il y avait mis toute son habileté, sans ajouter foi à ce que je lui avais dit plusieurs fois: qu'il était bien vrai que les valets du roi l'avertiraient de tout ce qui se passerait, mais que ce seraient les seigneurs qui le perdraient, et que, tant qu'il n'en aurait point pour prendre son parti et justifier les sujets de prise qu'il pouvait donner contre sa conduite, tout son petit manége ne servirait qu'à l'instruire de sa perte quelques jours avant qu'elle arrivât. Je me suis trompé en ce seul point, car il l'ignorait la veille.

« MM. de Rohan, qui avaient trouvé grâce devant lui, l'avaient enchanté par leurs fades paroles, toujours emmiellées, et avaient mieux réussi encore auprès de madame de Prie; ce qui leur avait attiré une grande part dans la confiance de M. le Duc; mais, comme je m'étais expliqué nettement sur leur compte, et que j'avais plus d'une fois assuré positivement que, le jour que je m'apercevrais de cette intimité, ils n'auraient plus en aucune façon à compter sur moi, et que j'avais fait en sorte que quelques autres personnes avaient parlé de même, cela avait rendu ce commerce fort caché pour moi; mais je n'avais pas laissé cependant d'en pénétrer beaucoup de choses, surtout depuis que je suis à Vienne; et, quoique je ne croie

dis que son prélat vivait à Paris, au centre des plaisirs : *Ce grand-vicaire-là est bien un homme de mérite, mais il n'a point de naissance.*

Et c'est parce que son évêque, qui était un sot, était *homme de naissance*, qu'il avait une prélature de cent mille écus, et que le grand-vicaire, qui n'était qu'un *homme de mérite*, avait obtenu, par grâce, après dix ans de travaux, deux mille écus de rentes.

Je ne suis donc plus surpris si la noblesse de France disait, avec le maréchal de Richelieu, que la bourgeoisie ne pensait *qu'en petit;*

Ni si la bourgeoisie française, outragée, a donné des preuves qu'elle pensait dans le grand.

Voilà, si je ne me trompe, une des sources de la révolution de 1789.

pas que ce soit là absolument ce qui a perdu M. le Duc, je crois cependant que les conseils de ces messieurs, qui auraient voulu régner seuls dans le ministère, ne laissaient pas que d'en éloigner ceux qui auraient pu avoir part à sa confiance et le porter à faire les plaisirs raisonnables qui auraient pu lui acheter d'honnêtes gens ; car, sans tomber dans la prostitution où M. d'Orléans avait mis toutes les grâces, il aurait pu ne pas tomber dans l'excès d'une autre extrémité, et ne pas s'exposer à quitter sa place avec la douleur de n'avoir cherché à faire de grâces qu'à MM. de Matignon. Les reproches qu'il doit s'en faire à présent doivent être trop cuisants pour qu'on ne l'en plaigne pas véritablement ; car ses vrais principes étaient absolument tout autres.

« Pour moi, je suis persuadé qu'il n'y a nulle ambition dans la démarche qu'a faite M. de Fréjus, parce que je suis très-sûr qu'il ne tenait qu'à lui de la faire plus tôt ; mais, comme je crois le connaître, je suis persuadé que son naturel doux et paresseux lui a toujours fait regarder avec effroi tout ce qui pourrait déranger ou sa santé, ou les arrangements qu'il avait pris pour la vie douce qu'il voulait mener, et je crois que la seule chose à quoi il songeait c'était de se conserver le cœur du roi, de pouvoir faire plaisir à ses amis, d'avoir une sorte d'inspection générale sur le gouvernement, qu'il croyait nécessaire dans les circonstances présentes, et qu'il ne voulait pas abandonner par l'attachement qu'il a pour la personne du roi et pour le bien du royaume, pour lequel il a un grand zèle. Ainsi je crois que c'est dans ces seuls principes que l'on peut trouver en lui l'amour-propre que l'on doit croire avec raison n'abandonner jamais les hommes ; mais je suis persuadé qu'il aurait voulu que M. le Duc fût resté chargé du gros des affaires, et qu'il n'a cédé qu'aux clameurs de toutes les cours étrangères et de tout le royaume, qui effectivement était tombé dans la misère la plus grande, et poussée à un point que les plus indifférents criaient comme les plus échauffés,

et que les finances surtout avaient besoin d'un prompt remède. Ce fut pour cela, comme je l'ai su positivement, que, quatre jours avant la disgrâce de M. le Duc, l'évêque de Fréjus se mit à ses pieds pour l'engager à écarter de lui Duvernay et madame de Prie, lui disant sur cela les choses les plus fortes; et ce ne fut que sur la fermeté, que l'on pourrait appeler obstination, avec laquelle ce prince lui dit qu'il ne changerait rien à son système que M. de Fréjus prit la résolution qu'il a exécutée, et que M. le Duc pouvait éviter. » Telle était la lettre de Richelieu au cardinal de Polignac.

Richelieu écrivit aussi à madame de Prie, car il ne pouvait prendre sur lui d'abandonner une femme dans la disgrâce après avoir été lié avec elle lorsqu'elle était en faveur. Elle fut plus intéressante dans son malheur, qu'elle supporta, comme M. le Duc, avec une certaine élévation; elle disait : « J'ai très-rarement l'occasion de recevoir des lettres et encore plus rarement d'en écrire; ainsi ne regardez pas comme négligence le peu d'usage que je ferai de la ruse que vous m'avez indiquée pour avoir l'honneur de vous écrire. J'en souffrirai certainement, et je le sens bien par le plaisir que j'ai aujourd'hui de trouver un moyen de vous remercier des marques de votre souvenir et des assurances de votre amitié; j'en fais tout le cas possible, et des lumières de votre esprit; je ne crois pas cependant qu'elles eussent pu remédier aux événements. Ma conduite a été telle qu'elle devait être, mais elle n'influait en rien sur tout le reste, que j'ignorais totalement. Mon attachement a fait ma disgrâce, et nullement la part que j'avais à ce qui se passait. Il y a dix mois que je ne vivais pas même de façon à en être soupçonnée. Je soutiens mon état sans chagrin; je n'en ressens que pour les personnes auxquelles je m'intéresse. Je suis plus près du bonheur que je ne l'ai été depuis huit ans. Je n'ai rien à me reprocher; je n'ai rien non plus à regretter dans un pays que je n'ai jamais aimé; je suis donc très-tranquille, et me forme pour l'avenir le projet d'une

vie douce et d'une société peu étendue. J'espère l'obtenir bientôt, parce qu'avec de la circonspection, de la patience, et une conduite irréprochable pour le passé, le présent et l'avenir, je n'ai qu'un retour de justice à attendre. Je serai charmée de pouvoir vous compter dans le petit nombre de mes amis, et je me flatte même que vous le serez encore plus dorénavant que vous ne l'avez été jusqu'à ce jour. Vous ne me connaissez pas absolument telle que je suis ; la situation où j'étais me masquait une grande partie du monde et ne rendait point la vue bien nette sur mon sujet. Je me doutais assez souvent du masque, mais on ne sentait pas l'erreur où l'on était sur mon chapitre ; grâce à Dieu je vois à présent sur les visages, et je puis paraître telle que je suis. Je gagnerai sûrement de faire connaître des procédés francs, désintéressés, et pleins de sel et de véracité pour mes amis. D'ailleurs, comme on n'aura nulle vue qui puisse porter à me tromper et que je ne verrai que les gens qui m'auront prouvé leur amitié, je serai débarrassée de la peine de me défier de ceux avec qui je vivrai, ce qui était en vérité un des plus grands malheurs de ma situation ; car rien n'est si opposé à mon caractère. »

Telles étaient les expressions de madame de Prie, qui, malgré ses beaux sentiments, mourut quelque temps après, en Normandie, de douleur et de dépit ; et jamais depuis elle ne vit M. le Duc.

L'amour de la vérité n'exigeait-il pas que, l'ayant dépeinte sans ménagement, on la laissât se disculper elle-même?

CHAPITRE XXXI.

Caractère de M. le Duc. — Comment la dame de Prie, Duvernay et Dodun trompaient ce prince.

Avant l'anecdote qui avait mérité à M. le Duc, à Bernard, à Duvernay et à Dodun la qualification de *têtes de papier,* madame de Prie, qui s'était un peu retirée des affaires, s'en était mêlée avec beaucoup de détail. Un jour Dodun et Duvernay, pour convaincre M. le Duc de l'étendue des connaissances de madame de Prie, pour augmenter et motiver la confiance qu'il avait en elle, s'avisèrent du plus singulier stratagème, qui peint assez bien l'esprit et le caractère des courtisans.

Dodun travaillant avec ce prince, madame de Prie entra un jour comme sans dessein, et, après quelques cérémonies, resta avec eux, écoutant le rapport d'une affaire de finance très-compliquée, dont elle était instruite d'avance par Duvernay.

L'affaire parut embarrassante à M. le Duc; Dodun feignit d'être indécis. Madame de Prie prit la parole, et, répétant avec grâce la leçon qui lui avait été faite, découvrit le seul parti qu'il y avait à prendre. Dodun, qui fit l'étonné de la profondeur des vues de madame de Prie, s'écria, en l'entendant, avec enthousiasme : *L'âme du grand Colbert vous inspire donc, madame!* M. le Duc fut obligé d'admirer sa rare sagacité.

M. le Duc avait des princes de la maison de Bourbon la bonté de caractère et la valeur qu'on leur connaît. Comme eux en général il avait été mal élevé, et on voit comment il se laissait dominer par les femmes, et quels étaient les artifices dont on usait pour le tromper. Il était crédule, d'un esprit borné et sans aucune connaissance, mais il était honnête homme; et, lors même que la probité ordonne d'écrire ses défauts et ses erreurs, et de faire le tableau des calamités de la France,

dont il fut l'ouvrier, on doit reconnaître qu'il fut trompé sans cesse, et qu'il fut moins coupable en cela que le régent, parce que le duc d'Orléans avait reçu de la nature toutes les qualités pour ne point l'être. On doit donc distinguer dans ces Mémoires le ministre sciemment prévaricateur, tel que Dubois, d'avec le ministre trompé, tel que M. le Duc, et distinguer encore ces deux ministres d'avec le régent, qui, pouvant, par ses rares qualités, son génie, ses talents, sa sagacité, éviter ses propres erreurs et réprimer les prévarications des ministres, eut la faiblesse d'abandonner la France à tous ces perfides qui la tourmentèrent vers la fin surtout de la Régence.

Quant à madame de Prie, elle se comporta de manière qu'elle n'était aimée que de M. le Duc, quand elle fut disgraciée; les femmes la détestaient, et les partisans des anciennes règles et du ton de Louis XIV ajoutaient le mépris à la haine. On ne pouvait souffrir ses cheveux flottants comme ceux des bacchantes pendant son négligé du matin, ni sa démarche tantôt indécise et tantôt audacieuse, ni ses regards exercés et immodestes, ni son rire éclatant et inopiné. Ses manières équivoques annonçaient assez ses mœurs et ses allures à la cour. Son caractère, il est vrai, ne lui permettait pas des actions atroces ou sanguinaires, mais elle avait l'adresse d'employer les lettres de cachet, l'exil, l'emprisonnement, et quelquefois même les voies juridiques, pour perdre ceux qui avaient le malheur de lui déplaire. Ordinairement elle se contentait de refuser des grâces à ceux qu'elle haïssait, et ses partisans, qui voulaient la défendre, ne pouvaient dire d'autre bien d'elle sinon qu'elle n'avait jamais ordonné des empoisonnements ni des assassinats. Libertine, spirituelle, habile, dans son libertinage, à se procurer des amants et à en changer sans conséquence, elle donna lieu de dire, dans la grande promotion des cordons bleus, que plusieurs n'avaient été appelés à cette faveur qu'en vertu de certains talents qu'elle seule pouvait connaître. Son libertinage lui valut enfin une maladie honteuse, qu'elle communiqua à M. le Duc,

Madame de Prie se plaignit alors amèrement, et poussa les hauts cris *pour toutes les infidélités affreuses de ce prince;* elle fit le portrait des maux qu'elle souffrait pour lui; elle bouda; mais elle eut l'adresse de traiter en secret avec madame D***, qui accordait quelquefois ses faveurs au prince, à la volée, et il fut convenu qu'elle ferait comprendre à M. le Duc que la vie de son mari était la cause de l'accident commun, et qu'on ne pouvait l'imputer à madame de Prie, sa favorite ordinaire. M. le Duc ne put donc se fâcher contre madame de Prie, à laquelle il fit même des excuses. Il ne put s'en prendre davantage à madame D***, qui paraissait être innocente et de bonne foi; et madame de Prie eut l'art d'insérer dans la liste des cordons bleus de la grande promotion M. D***; car sa femme avait voulu être ainsi récompensée de sa complaisance.

Retiré à Chantilly, M. le Duc éprouva du cardinal toutes les petites vengeances dont les génies médiocres sont capables; on lui ôta même le plaisir de la chasse; on la lui défendit sous divers prétextes. Ce prince fut donc obligé de s'occuper de chimie, et il commença dès lors cette fameuse collection du cabinet d'histoire naturelle que Bomare a depuis enrichie, substituant dans l'arrangement des productions naturelles un ordre scientifique au chaos qui y régnait avant lui; car le prince avait reçu chez lui toutes sortes d'alchimistes et de charlatans qui venaient l'occuper de la pierre philosophale.

M. le Duc, dans son exil, fit à ses vassaux toutes sortes de charités. Son testament prouve qu'il aimait la bienfaisance, que, mieux élevé, il eût été plus populaire, et le ministre du roi et de la France plutôt que celui de madame de Prie. M. le duc, riche, puissant, prince du sang, n'avait pas d'autres intérêts.

Après sa retraite, Fleury, qui appelait Morville et le maréchal d'Huxelles chez lui pour les affaires étrangères, de même que les ministres des autres départements pour le travail, résolut d'éloigner, le plus qu'il pourrait, les princes du sang du

ministère. Il voulait tirer du duc d'Orléans sa démission de la charge de colonnel général d'infanterie. Silly écrit au duc de Richelieu qu'il s'agissait de trouver un équivalent qui contentât l'altesse royale, madame d'Orléans, et cela n'était pas aisé. Le public imaginait plusieurs moyens, et entre autres un rang distingué des autres princes pour la branche d'Orléans. « Je crois savoir, dit-il, et c'est un grand secret, que les Orléans ne céderont rien *de proprio motu*, qu'ils n'entreront point en négociation, qu'ils obéiront si on le leur ordonne. Quant à l'équivalent, je crois savoir encore qu'ils n'accepteront pas un rang qui foncièrement ne serait que fictif, et qui pourrait les brouiller à jamais avec les autres princes du sang.

« Au surplus, je suis presque convaincu que l'esprit du gouvernement présent est d'éloigner, sans exception, et les princes du sang et les légitimés de l'administration des affaires, et de réduire leur crédit à leur considération personnelle, sur le même pied où les choses étaient du temps du feu roi.

« M. d'Antin partit hier au soir pour Compiègne, où le roi veut aller l'année prochaine; il a marqué lui-même, sur le plan de la forêt, les nouvelles routes qu'il veut qu'on y fasse et les ponçeaux sur le marais qui la partage. A l'égard du château, il a ordonné qu'on le remît seulement en l'état qu'il était lorsque le feu roi y alla la dernière fois. On lui a proposé des parquets et des plafonds pour son appartement; il a répondu, très-laconiquement, qu'il aimait autant le pavé qu'un parquet et les poutres et les solives qu'un plafond. Sa Majesté est allée aujourd'hui à Rambouillet; elle en reviendra jeudi fort tard; elle y retournera dimanche au soir, on ne sait pas pour combien. Il est certain que ce séjour lui plaît, et qu'il est plus à son aise avec madame la comtesse de Toulouse qu'avec les autres femmes. Des gens sensés, qui voient tout cela de près, n'ont pas grande opinion du crédit qu'elle a et qu'elle pourra avoir sur le roi, et il paraît vraisemblable qu'il se réduira à une sorte de familiarité dont elle pourra se servir, suivant son

caractère, à hasarder des propositions qui pourront peut-être influer indirectement dans de certaines occasions et servir son frère, pour qui Sa Majesté montre beaucoup de goût; mais j'ignore l'opinion qu'il a de sa suffisance, et c'est là le point capital; car il me revient que le roi se mêlerait déjà volontiers de juger des hommes, et principalement de ceux qu'il voit le plus familièrement, qui, suivant ce que j'entends dire, n'y gagnent pas beaucoup. Ne croyez-vous pas qu'il est sage de se tenir un peu à l'écart, et d'attendre que les affaires, les occasions, et le besoin qu'il pourra avoir des gens, leur donnent des raisons de s'approcher de lui sérieusement?

« La reine joue un très-triste et très-pitoyable personnage. L'éloignement que le roi a pour elle est visible; la pauvre dame paraît prendre à gauche sur tout.

« Jusqu'à présent, je n'ai point démêlé que l'Espagne eût aucune part directe au changement qui vient d'arriver dans notre ministère; je ne crois pas même que l'on eût dans ce pays-là d'autre correspondance qu'avec l'abbé de Montgon et quelques Espagnols très-subalternes. C'est par le nonce qui est ici que l'on a fait passer la nouvelle des changements arrivés, et le nonce s'est adressé à son camarade Aldobrandin, qui fait la même fonction en Espagne. On m'a dit que toute la nation avait témoigné une grande joie, et que le roi en avait beaucoup montré et avait fait l'éloge de M. de Fréjus; mais je croirais volontiers que c'est plutôt un sentiment de vengeance contre M. le Duc et ses confidents qu'un sentiment d'amitié pour la nation. Il est cependant assez vraisemblable que cela peut ouvrir quelque sorte de chemin à une réconciliation, et que les grands d'Espagne et le ministère espagnol ne seraient pas fâchés de nous voir assez accrédités chez eux pour les délivrer de la tyrannie du gouvernement impérial, à condition toutefois de ne pas rentrer sous le nôtre, et qu'on les laissât se gouverner eux-mêmes. Mais comment ajuster tout cela? Si je m'en tenais à mes conjectures, je n'imaginerais pas que notre raccommode-

ment fût encore prochain. Cependant je ferai de mon mieux pour démêler ce qui se passera; mais cela me paraît difficile. M. de Morville est d'un secret qui va au mystère, et ce ne peut être qu'indirectement et par cascades que je puis être instruit d'un dessous de cartes que l'on tiendra vraisemblablement très-caché, pour ne pas alarmer les alliés du traité d'Hanovre, qui, quelque bonne mine qu'ils fassent, sont certainement inquiétés, malgré les assurances positives et réitérées que M. de Fréjus et M. de Morville leur ont données que l'on tiendrait très-exactement et très-fidèlement toutes les conditions et toutes les promesses qui leur ont été faites par le précédent ministère.

« Morville, depuis la chute de M. le Duc, se ménageait sagement avec les nouveaux venus. Il avait bien senti, de même que ses amis, que Desforts et Le Blanc visaient à se rendre maîtres du tripot. Le droit du jeu pour Morville et Maurepas serait de s'unir ensemble; il y a d'ailleurs des dispositions réciproques, et des liaisons d'estime et d'amitié; mais le premier n'a aucune propension pour tout ce qui a l'air de parti, et le second est depuis longtemps brouillé avec le garde des sceaux. Enfin il est tenté de voler de ses propres ailes : il n'a que vingt-quatre ans; il a de l'esprit, des talents, des amis, une famille; il a beau jeu. » Tel était l'intérieur de la cour.

CHAPITRE XXXII.

Tableau de la France au commencement du ministère de Fleury. — La cour. — Le roi. — La reine. — Beauté du roi. — Sa timidité auprès des femmes. — Il n'en connait pas de mieux que la reine. — Caractère et paroles de cette princesse.

La France se reposa enfin.

Le règne militaire de Louis XIV avait agité non-seulement toute l'Europe, mais ce monarque, avide de gloire, de conquêtes et de renommée, n'avait point cessé, pendant son règne interminable, de tourmenter ses peuples pour satisfaire à toutes les fougues de ses désirs, bâtir des châteaux, enrichir des courtisans et multiplier les conquêtes. L'ambition secrète de madame de Maintenon et les vues intéressées des enfants légitimés du monarque avaient préparé de loin les orages de la Régence. Le jésuite Le Tellier, confesseur de Louis XIV, avait mis la dissension dans l'Église de France en dirigeant la conscience du roi.

Pendant la minorité, un prince doué des plus rares qualités gouverna la France ; et s'il est vrai que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, réprima les fureurs du jésuitisme armé, qui disposait de la liberté des citoyens odieux à la compagnie de Jésus par des lettres de cachet, par des exils ou des emprisonnements ; s'il est encore vrai que Noailles, Rouillé, les conseils, réparèrent, au commencement de la Régence, une partie du désordre des finances, il est vrai aussi qu'on leur vit succéder le ministère des Dubois, des Le Blanc, des d'Argenson et des Law, qui tourmentèrent l'État d'une autre manière. Le cérémonial du règne de Louis XIV supposait les mœurs, s'il ne les donnait pas, tandis que l'élite des débauchés, envi-

ronnant le duc d'Orléans pendant sa régence, substitua ce libertinage bruyant qui pervertit nos mœurs, et fut porté ensuite, vers la fin de la Régence, à un tel point de scandale qu'on voulut l'imiter dans les sociétés particulières de la capitale, d'où il s'étendit dans toutes nos provinces et passa jusqu'à la cour éphémère du roi d'Espagne Louis I[er].

La conjuration de Cellamare, ou plutôt des princes légitimés et de la reine d'Espagne, contre le duc d'Orléans, vint troubler ensuite, vers le milieu de la Régence, tous les ordres du royaume, et l'autorité n'épargna ni les violences, ni les coups d'État pour se maintenir. Victorieuse, elle attaqua la magistrature et la dispersa, pour soutenir les folies du système ou les autres projets de Dubois, Le Blanc et d'Argenson.

Ces agitations intérieures avaient influé sur les affaires étrangères, et l'Europe ne connaissait plus sa situation avec la France, depuis si longtemps gouvernée par des vues si différentes et si versatiles. Louis XIV avait donné un roi à l'Espagne, et le duc d'Orléans lui fit la guerre; la reine d'Espagne fit la paix avec le duc d'Orléans en donnant sa fille en mariage à Louis XV, et M. le Duc la renvoya.

Nous étions liés, il est vrai, avec l'Angleterre; mais cette nation s'efforçait de nous tenir dans l'éloignement de l'Espagne, pour nous dominer comme puissance maritime, pour diviser les deux monarchies qui auraient pu, dans cette partie, s'aider mutuellement et pour le succès d'un commerce exclusif.

L'empereur et les princes d'Allemagne n'avaient point de la France l'opinion qu'elle méritait; ils étaient attachés à l'Espagne; mais aussi nous étions étroitement liés avec le pape, dont la bulle allait triompher, l'évêque de Fréjus ne cessant de favoriser les droits des ultramontains, si odieux en France. Tel était l'état des affaires étrangères et l'intérieur du royaume quand Fleury fut déclaré ministre. Voici comment il avait élevé le roi, et quel usage ce monarque avait fait des heureuses dispositions qu'il tenait de la nature.

La santé du roi Louis XV, qui intéressait le repos de l'Europe entière, se fortifiait, mais elle était encore délicate. La maison royale d'Espagne, celle d'Orléans en observaient les progrès avec beaucoup de détail.

Quant au moral du jeune prince, il paraissait timide et réservé, quoiqu'il eût le sentiment intérieur de sa puissance, n'ayant d'autre volonté, dans les affaires de l'État, que celle de Fleury, son ministre favori. Son éducation avait été négligée. Il n'avait reçu ni du précepteur, ni de ses gouverneurs, Villeroy et Charost, aucun principe de droit public, de littérature, de sciences ou d'histoire, qu'ils n'avaient pas eux-mêmes; mais aussi on avait eu grand soin de le rendre minutieux dans la science de l'étiquette et dans la croyance et la pratique de la religion, et souvent on l'avait effrayé, dès la plus tendre enfance, de peintures du diable, de l'enfer et de la mort. Ces premières impressions, qui restèrent, se renouvelaient à Pâques surtout et à la nouvelle de la mort de quelque seigneur de sa cour ou de quelqu'un de ses amis; en sorte qu'il y eut un combat perpétuel entre les passions de ce prince et les principes qu'il avait reçus; et ce combat dura ensuite jusque vers la fin de ses jours.

Le roi, dans son jeune âge, n'aimait ni les fêtes, ni le grand appareil, ni les cérémonies magnifiques; il tenait sa réserve et son goût pour la retraite de Fleury, qui l'avait éloigné du faste dès l'enfance, et qui, jaloux de se l'assujettir et de concentrer dans lui-même la toute-puissance, ne le laissait s'occuper que des chasses, pour lesquelles il avait pris beaucoup de goût. Fleury l'avait rendu silencieux, secret, plein de réserve, et capable de réunir les attentions et la politesse détaillées aux grandes manières d'un souverain, évitant les mouvements inconsidérés de son âge et ne se permettant qu'à la chasse l'exercice et l'action.

Toutes les formes de son corps étaient si parfaites et si accomplies, à l'âge de dix-sept ans, qu'il était réputé alors le plus

bel adolescent de son royaume. La nature n'avait rien oublié, ni dans les détails, ni dans l'ensemble ; et ce grand tempérament que nous lui avons tous connu dans sa vieillesse, il l'avait eu dès l'âge de quatorze ans.

Timide néanmoins avec les femmes, les fuyant *comme la peste*, pour me servir de l'expression d'un seigneur de la cour, Fleury lui avait fait entendre que la plupart étaient sans vertu, et que toutes étaient corrompues dès le commencement de la Régence. Ainsi le roi était beau comme l'Amour, et cependant ses regards ne se fixaient sur aucun objet. Il était poursuivi, et il fuyait. Il avait quelquefois à Rambouillet des manières voluptueuses, mais sans aucun désir pressant. Les femmes étaient passionnées, et il n'avait témoigné qu'il avait un cœur et des besoins d'aimer qu'à madame la comtesse de Toulouse, qu'il distinguait parmi toutes les femmes, s'éloignant peu à peu de la sociétés des petits garçons, et surtout de Gesvres et de La Trémoille, qui, par des instructions clandestines et par les divertissements de l'âge, avaient développé le physique de ses sens.

Marié dans cette circonstance à une femme simple et timide comme lui, l'un et l'autre se craignirent d'abord mutuellement et ne se fréquentèrent que froidement et en cérémonie ; les valets ajoutaient même que, dans les entretiens les plus intimes, les deux époux étaient aussi réservés qu'en public, et, quoiqu'il connût depuis ce temps-là les vrais charmes de la nature, aucune femme n'était encore capable de fixer ses beaux regards. On s'aperçut dès le commencement de son mariage qu'il retournait à la société qui s'était secrètement formée autour de lui sous le ministère de M. le Duc, et dont il ne perdit l'habitude que lorsqu'il fut enfin agacé par madame de Mailly, l'une des fameuses sœurs. Ses beaux yeux cependant et le charme de ses manières attiraient les femmes ; sa bonté les rendait hardies ; on formait des projets, on proposait même ; mais le jeune monarque, toujours timide, répondait encore aux cor-

rupteurs : *Elle n'est point aussi belle que ma femme;* tandis que Fleury traversait les efforts et les intrigues de celles qui voulaient le ravir à la comtesse de Toulouse et à la fille de Stanislas.

Cette princesse, timide et simple de son naturel, était, comme le roi, sans cesse observée par l'adroit cardinal, trop jaloux de l'harmonie qui régnait entre les deux époux. Elle avait voulu s'emparer un moment de la puissance du précepteur; mais on connaît ce billet fameux que lui fit écrire ce prélat, où le jeune roi, sortant de son caractère, lui disait : *Vous exécuterez les ordres du cardinal.* Cette lettre fit une telle impression sur son esprit qu'après s'être longtemps désolée, et après avoir beaucoup pleuré, elle prit le parti d'imiter la feue reine, épouse de Louis XIV.

Privée de M. le Duc, qui l'avait élevée à la couronne, de madame de Prie, qui avait été chargée du détail du mariage, et des ministres qui l'avaient favorisé, elle était sans cesse dominée par le dévot ministre, qui n'avait pas encore oublié qu'elle s'était un moment liguée avec M. le Duc. Elle pouvait cependant gagner encore la confiance de son époux, et, comme la reine d'Espagne, profiter des besoins du monarque et le tirer de cette espèce de froideur dont il n'était pas encore sorti à son égard. Elle pouvait même le rendre amoureux, comme il arrive souvent à de jeunes mariés de l'être; mais un vieux jésuite son confesseur, qui s'était avisé d'être courtisan et de bien réfléchir sur la nature de ses avis consciencieux, lui montrait sans cesse le Ciel irrité contre *la coquetterie des femmes, contre les détails des jouissances des gens mariés, à cause de la sainteté du sacrement.* La réserve fut toujours la même, et ce n'est pas ce qu'il fallait au roi. Enfin le confesseur la persuada que *les anges ne quitteraient point le lit nuptial tant qu'elle y conserverait la chasteté;* et cette princesse, qui était arrivée en France dans *la crainte qu'une courronne terrestre lui fît perdre celle du ciel*,

pour me servir de ses expressions, continua de vivre avec le roi comme au commencement.

Aimable dans ses réparties, ingénieuse dans le détail de ses réponses et de ses propos, ayant le cœur droit, excellent, populaire même, éprouvée par les désastres de Stanislas, chérie de ce père vertueux, qui avait répandu en elle toute la bonté et la candeur d'un monarque honnête homme, ennemie de la dépense, souffrant des tourments réels et des supplices quand elle apprenait quelque calamité publique, voilà quelles étaient ses vertus et les qualités de son âme.

Elle regardait tous les Français comme ses enfants; elle estimait la nation, ne parlant de ses faits, de ses guerres, de ses expéditions et de ses usages, qu'avec admiration. Elle ne nommait Louis XIV qu'avec un grand respect; elle se montrait sans cesse la première sujette de son époux, lui parlant toujours d'un ton humble et soumis, l'aimant, l'adorant même, comme une divinité sur la terre.

Véridique avec Fleury, hardie même auprès de lui plutôt que fausse, elle sortait, mais rarement, de cet état d'indifférence où elle s'était mise, et lui reprochait, avec esprit et doucement, les petites tracasseries qu'il lui faisait auprès du roi; elle souriait un peu malignement, le déconcertait quelquefois et prenait alors le ton de reine de France; elle lui disait que c'était à lui qu'elle était redevable d'une telle parole du roi; mais sur-le-champ elle lui montrait que pour Dieu elle souffrait ces tribulations, et l'attaquait sans cesse du côté de la religion, qui dominait en elle et qui y régnait absolument, ayant été élevée dans les principes les plus rigides sur cet objet par Stanislas; et ces principes étaient tels qu'elle voulut, à la mort du cardinal, avoir son neveu pour aumônier.

Elle regardait la grandeur dont elle était environnée comme un poids et une charge; elle diminuait les devoirs des serviteurs et les longueurs de la toilette; elle haïssait le rouge, les modes, et surtout leur changement; elle souffrait de se

voir environnée de tant de dames d'honneur, et de l'étude qu'elles faisaient sans cesse pour lui plaire et pour la servir. Ce caractère changea un peu quand elle s'avançait en âge.

Ayant échoué dans le projet du renvoi du prélat, elle avait pris depuis longtemps son parti sur les affaires d'État, sur les ministres et sur les favoris; elle était sur ces objets d'une telle réserve qu'elle s'abstenait de demander la plus petite grâce.

Elle se souvenait des refus qu'elle avait autrefois essuyés du prélat, des instances vainement réitérées qu'elle avait faites en faveur d'un seigneur de sa maison, et avait toujours présente à l'esprit cette réponse peu galante du roi, qui l'invitait à faire comme lui: *à ne rien demander au cardinal.* Réponse qui lui fut depuis souvent réitérée. Elle craignait donc de solliciter, elle le défendait aux personnes de sa maison, redoutant les tracasseries des dames qui la composaient. Enfin sa tranquillité fut telle, tant qu'elle vécut, qu'elle ne fournira jamais aucune de ces intrigues qui rendent l'histoire des cours si curieuse et si piquante, ayant voulu, jusqu'à la mort, se montrer étrangère à toutes les affaires du gouvernement.

Toujours égale, toujours semblable à elle-même, toujours portée à rechercher ce qui pouvait plaire au monarque plutôt qu'à l'époux, elle ne se permettait d'autres divertissements que des concerts. C'était dans les arts ce qui avait paru la toucher davantage; elle n'aimait ni les danses, ni les spectacles, et, comme son père avait la même réserve et les mêmes principes que la reine, elle l'amusait de ses concerts quand il venait à Versailles, plutôt que du spectacle de l'Opéra.

Elle regardait les dépenses de sa maison comme une charge funeste à l'État et demandait quelquefois: *Combien cela a-t-il coûté? L'argent est le produit*, disait-elle, *de la sueur des peuples.* Elle aimait l'épargne, et les privations ne lui coûtaient rien; elle destinait les sommes annuelles de ses menus plaisirs au soulagement des pauvres; elle payait la dot des pauvres demoiselles; elle accordait des gratifications à des

officiers blessés ; et la noblesse et la pauvreté, le service militaire et les blessures, les malades et les vieillards, l'éducation de la jeunesse et l'apprentissage des métiers étaient des titres toujours sûrs pour obtenir ses largesses. Enfin, portant ses regards jusqu'à la dernière classe des citoyens, elle établit des retraites, le dirait-on? *pour les savoyards et pour les ouvriers*, et fonda des chambres de travail dans les paroisses et des écoles de charité. Telle fut cette reine que Rome eût offerte autrefois à la vénération des peuples, et à qui l'Académie, obligée par état de s'occuper d'éloges et de compliments, eût accordé quelques fleurs, si des maîtresses du feu roi n'avaient arrêté une pareille hardiesse (1).

(1) Sous M. Hue de Miroménil, garde des eaux de France sous ce grand inquisiteur de l'empire des lettres, nous avons vu l'histoire de l'épouse de Louis XV ne pouvoir obtenir les honneurs de la presse. Nous avons vu l'inquisiteur mentir en 1785, et supposer des ordres pour anéantir un panégyrique de Louis XVI : le censeur l'avait approuvé ; il avait reconnu que c'était l'histoire des actions vertueuses d'un bon roi.

CHAPITRE XXXIII.

Curieux détails sur les princes et les princesses.

Le duc d'Orléans, fils du régent, n'avait ni les qualités, ni les vices de son père; tout était respectivement contradictoire dans ces deux personnages, et ce qu'on assurait de l'un, à coup sûr on devait le nier de l'autre.

Le duc d'Orléans père était ingénieux, spirituel, aimant les nouveautés, libertin, indévot, et son fils avait l'esprit borné et timide; il n'aimait que sa femme, il avait de la religion. Le premier s'était livré à ses roués, le second s'abandonna à des religieux. Le duc d'Orléans se jouait de tous les partis, et son fils écrivit des *in-folio* pour défendre l'autorité de la bulle. La facilité était une des facultés intellectuelles du duc d'Orléans; l'opiniâtreté et la résistance étaient les bases du caractère de son fils. Le premier avait le goût des spectacles, des plaisirs bruyants et tumultueux, et le second commençait déjà à vivre en sauvage; il quitta la société à la fin, se retirant à Sainte-Geneviève pour y argumenter, avec des religieux, sur la bulle, sur l'autorité du pape, et pour y faire pénitence dans une espèce de cellule.

M. le Duc est assez connu par cette foule de traits que nous avons rapportés dans l'histoire de son ministère. On doit ajouter cependant que, rendu à lui-même et séparé de madame de Prie, qu'il ne vit jamais plus, et qui mourut l'année suivante dans son exil à Alençon, il s'attacha à la comtesse d'Egmont, qu'il avait toujours un peu aimée, et qui succéda à sa première maîtresse; mais celle-ci, pour n'être point renvoyée de la cour comme madame de Prie, remit sa place de dame du palais de la reine.

La disgrâce de M. le Duc finit en 1729, et on lui envoya la permission de revenir à la cour. Madame la Duchesse jusqu'alors n'avait pu engager le prince à se remarier, le prince ne pouvant abandonner madame de Prie; mais, ce qu'elle ne put obtenir du règne de cette maîtresse, elle le conclut bien plus aisément par l'influence de madame d'Egmont, qui s'y prêta. Il épousa donc, en 1729, la princesse de Hesse-Rinfelds, sœur de la reine de Sardaigne et petite-nièce de Madame, sans perdre son attachement pour madame d'Egmont.

Après M. le Duc on parlera du comte de Charolais, prince vicieux et méchant, dont la jeunesse avait été très-irrégulière. Tous les vices entraient dans son caractère, excepté ceux que les seigneurs de ce temps-là appelaient encore *des bassesses*, tels que le vol, l'escroquerie, et les autres semblables délits populaires que nous avons vus dans la suite monter dans tous les rangs. Charolais avait du génie et des qualités, mais son cœur était cruel et ses actions sanguinaires; il se plaisait à tuer des chiens et des bêtes chéries; ce qui le conduisit à d'autres plaisirs bien plus barbares, dont nous aurons à le blâmer. Les débauches de tous les genres furent successivement, et ensuite toutes ensemble, de son goût. Il avait de l'activité et beaucoup de hardiesse dans l'esprit; mais, parce que son éducation fut manquée, il abusa de ces belles qualités.

Son frère, le comte de Clermont, n'avait point autant de ressources dans le génie ni de talents dans l'esprit; il n'avait ni tous ses goûts dépravés, ni son caractère brutal; il avait même de l'amabilité et des formes douces dans la société. C'est à lui que le siècle doit la première idée d'un sérail, qu'il remplit des plus jolies demoiselles qu'on put trouver, pendant quelques années, à Paris. Il était d'ailleurs brave à l'armée, fait pour l'état militaire, mais infatué du nom de Condé.

Le prince de Conti, malheureux à cause de sa femme, dont il était détesté et qu'il adorait, n'avait que des qualités ordinaires dans le cœur et l'esprit. Il n'avait jamais su plaire à sa

femme, qu'il environnait d'espions qui faisaient son martyre par leurs rapports. Madame de La Roche, qui avait soin de lui rendre compte de tout, tourmentant trop sa jalousie, il prit enfin le parti de la chasser. Conti était d'un caractère aimable, prodigue plutôt que libéral, brave et galant; des malentendus et de la jalousie envers sa femme le rendirent malheureux.

Quant aux enfants légitimés de Louis XIV, ils vivaient dans l'éloignement, à Sceaux et à Rambouillet. L'exil et la prison avaient donné une grande leçon au duc du Maine et à son épouse, et avaient encore affaibli son caractère, que la nature avait formé plutôt pour les intrigues que pour les actions d'éclat. La cour de Sceaux était encore consternée et s'éloignait tant qu'elle pouvait, quoiqu'elle vît le triomphe de Fleury et la ruine de M. le Duc, qui s'était déclaré si ouvertement contre les princes légitimés. Son frère, le comte de Toulouse, qui n'avait jamais changé de caractère, était toujours amoureux de son épouse. Ses mœurs pures, sa société pleine de charmes faisaient les délices de Rambouillet; il jouissait de la considération de tous les partis, et il l'avait gagnée par la tranquillité de son âme, de son caractère, de ses passions, quand le feu roi lui donna le rang de prince, quand le duc d'Orléans l'enleva au duc du Maine, et quand celui-ci s'éleva de nouveau sous le ministère de Fleury. Ses mœurs paisibles, son épouse pleine de charmes et recherchée du roi, augmentèrent l'estime dont il jouissait. Il avait des principes droits; sa morale était pure, et son esprit, sans avoir de l'éclat, ne manquait ni de grâces, ni d'ornements.

Les princesses de ce temps-là méritent bien quelques coups de crayon.

Madame la duchesse de Bourbon, la mère, fière, hautaine même, absolue, aimant les brouilleries, l'éclat, l'appareil, le cérémonial, les bâtiments, venait peu à la cour et n'y était pas trop aimée.

Mademoiselle de Charolais, qui avait de l'esprit, et souvent

un peu malin, pleine de vivacités, de hauteur même quand elle était contredite, ne pouvant souffrir sa mère, voulant la traiter avec égalité, et goûter, hors de sa tutelle, toutes les sortes de plaisirs, était recherchée davantage du jeune roi, qu'elle s'avisait d'agacer. Elle savait faire des vers, et il fut répandu, dans ce temps-là, mille pièces fugitives ou chansons, qu'elle fit sur les affaires du temps ou sur des intrigues de cour. Des caprices de femme la tourmentaient quelquefois, et souvent elle passait, dans un clin d'œil, de l'action et de la vivacité dans un état de tristesse et de mélancolie. Elle avait été belle comme le jour pendant sa jeunesse; arrivée à l'âge de vingt-deux ans, elle avait encore cette beauté solide et permanente que certains visages conservent jusqu'à l'âge de trente à quarante ans, et qui ne diminue que d'une manière insensible. Elle venait à Rambouillet, et elle en fut longtemps les délices, à cause de la vivacité de ses propos, de la beauté et de la finesse de son esprit, et d'une manière de galanterie qui, sans avoir rien de trop expressif, augmentait la joie d'une cour présidée par madame de Toulouse, qui voulait qu'on gardât chez elle tout l'extérieur de la décence, les bons usages et le ton de l'ancienne cour.

Madame la comtesse de Toulouse, fière de son naturel, mais douée de bonté dans le cœur, avait des grâces dans le caractère et de la délicatesse dans l'esprit; elle avait les yeux d'un brun foncé, le regard assuré et plein de dignité, une taille un peu épaisse, la voix perçante, une jolie bouche, beaucoup de grâces dans l'ensemble de sa figure, et passait, avec beaucoup d'apparence, pour être la première des femmes qui avait endoctriné le roi. Elle n'avait vécu que l'espace de trois ans avec Gondrin, son premier mari; elle avait su toucher le cœur du comte de Toulouse, enfant légitimé du feu roi, qui l'avait d'abord épousée secrètement.

Jamais on ne vit en France un mariage aussi heureux; il n'y eut, pendant les treize années qu'il dura, ni trouble, ni nuages

entre les époux. La vie qu'ils menèrent à Rambouillet, les principes qui y régnaient, furent si exemplaires que cette cour donna un nouveau ton et réforma la société que la Régence avait totalement dépravée. Un air de magnificence y conservait la représentation du règne précédent, et la religion, qui y régnait sans bigoterie, et qui avait été chassée de la cour pendant la Régence, s'était comme réfugiée à Rambouillet, où madame de Toulouse exigeait qu'elle fût étroitement observée. Vainement les troubles, les crimes, le libertinage semblaient s'être réunis pendant la Régence pour détruire la piété; elle fut conservée dans ce château, et madame de Toulouse eut soin qu'elle passât dans sa famille.

C'est dans cette société que Louis XV vint apprendre les usages du monde, ses habitudes sociales et ces manières décentes et polies qu'il sut conserver le reste de sa vie. Son penchant pour le sexe commença à s'y manifester, et, comme le jeune monarque s'attachait volontiers aux personnages qui joignaient les vertus domestiques au grand ton, il trouvait à Rambouillet tout ce qui pouvait lui plaire sur cet objet; et le cardinal, qui ne craignait rien de cette cour, était charmé de voir que le roi la fréquentait.

Un fils unique fut procréé de cet heureux mariage. Madame la comtesse de Toulouse, qui l'aimait autant qu'elle-même, lui inspira de bonne heure cette piété qui, depuis ce temps-là, ne s'est point démentie. Il avait eu une enfance très-délicate, et sa mère fut mille fois désolée de le voir comme au bord du tombeau. C'est alors que, frappée de terreur, elle développait son caractère sensible et s'abandonnait à la tristesse.

Mais autant la cour de Rambouillet était décente, religieuse, autant celle de la reine d'Espagne, revenue en France à la mort de Louis Ier, son époux, était dans une espèce de désordre. Des galanteries trop publiques ayant obligé la reine, en 1726, de renvoyer quelques personnes de sa maison, Dubourg, son écuyer à qui ce renvoi déplut, persuada au

prince de Robecq que la reine ne pouvait congédier personne sans son aveu, le majordome-major, titre espagnol qu'elle avait conservé, ayant le droit de disposer des places de sa maison.

Le prince de Robecq fit plus; il écrivit en Espagne contre la reine, et obtint une lettre du marquis de la Pax, secrétaire d'État des affaires étrangères, qui portait que le prince de Robecq remplirait les places vacantes.

La reine, offensée d'être gouvernée et soumise à ses officiers, qui devenaient indépendants, congédia le prince de Robecq, grand-maître de sa maison; et la cour d'Espagne, montrant son improbation de ce renvoi, cessa d'envoyer la pension de 660,000 livres qu'elle avait promise. La reine fut donc obligée de se retirer dans le couvent des carmélites de la rue de Grenelle, et dans le même appartement que sa sœur avait fait préparer pour elle quand elle y allait faire pénitence. Le duc de Nevers fut cause de cette grande tracasserie. Neveu de la duchesse Sforce, favorite de madame d'Orléans, il voulait supplanter le prince de Robecq, qui se plaignit à la cour d'Espagne; et cette cour, toujours gouvernée despotiquement par la reine, saisit ce moment pour ne plus payer la pension de la reine douairière; et cependant elle lui envoya, en 1732, cent mille écus, en partie pour habiller ses gardes, qui étaient nus.

CHAPTIRE XXXIV.

Portrait du cardinal de Fleury. — Son caractère.

Nous avons vu ci-dessus l'état d'incertitude où étaient les ffaires étrangères quand M. le Duc fut exilé; les finances taient en désordre, le commerce languissant, le crédit nul, la our de France peu estimée et sans influence sur les étraners, la religion dans le trouble, les mœurs perdues, et la naon entière fatiguée des secousses que Louis XIV, Le Tellier, les rinces légitimés, le régent, *les roués*, Dubois, d'Argenson, aw, madame de Prie et M. le Duc lui avaient données.

Du milieu de ce chaos s'élevait un vieillard dont l'esprit 'avait que de petites ruses et des subtilités pour réussir dans s plus grandes affaires. Timide dans ses ressources, mais atient pour parvenir à son but et à la restauration de l'État, u'il osa commencer dans un âge décrépit; désintéressé pour i-même et pour sa famille, il avait la passion de voir enfin bonheur et la tranquillité de l'État, et souffrait à la vue es calamités qui avaient travaillé la France, qu'il aimait omme sa famille. Il entreprit de guérir ses maux, parvint son but presque par l'inaction, en la laissant reposer et en cartant des affaires les intrigants ou en réprimant leurs rojets.

Aimable dans la société, surtout avec les femmes, capable une galanterie aisée et toujours inséparable de la représentaon, il couvrait toute son ambition sous le dehors le plus mple. On ne voyait point en lui, dans la conversation, homme véridique qui découvre la vérité ou qui la dévoile vec assurance, mais le courtisan adroit qui n'en laisse paaître que l'écorce; et cependant il trompait rarement, car la

fourberie n'entrait point dans son caractère et ne se manifesta que dans trois ou quatre occasions de sa vie, comme, par exemple, quand il fallut enlever le ministère à M. le Duc; révolution de cour qu'il prépara par de petites ruses et par de fines supercheries qu'il fit pratiquer à son élève et qu'il pratiqua lui-même. On observa même, dans cette circonstance, qu'il trompa tout à la fois et M. le Duc, parce que ce prince lui avait offert de se retirer, et le jeune monarque son élève, parce qu'il lui persuada *qu'il était parvenu à l'âge où les rois qui avaient les talents de Sa Majesté devaient gouverner eux-mêmes, et renvoyer les premiers ministres, surtout quand les peuples en étaient aussi mécontents.*

Mais la retenue et la timidité furent plutôt les ressources de son esprit que la fourberie; car il ne montra dans la société, ni même dans son travail avec les différents ministres qui étaient sous lui, que des parcelles de vérité, et même que ce qui convenait à chacun, connaissant parfaitement les convenances à cet égard et se ménageant ainsi avec tous les partis, sans jamais se commettre. En effet, s'il y avait de l'artifice dans sa conduite, la tranquillité extérieure était la base de ses habitudes et de ses actions, qualité précieuse pour les ministres et les courtisans, et qui les conserve longtemps en place.

Malgré cette grande tranquillité, Fleury ne vivait point dans une absolue indifférence; attaché à la faction des princes légitimés, à l'ancienne cour de Louis XIV, il agissait secrètement avec ce parti et en était soutenu avant qu'il gouvernât l'État en qualité de ministre. Son grand art; surtout pendant la Régence, consistait à paraître incapable; il craignait la nouvelle cour, il la redoutait même, et, s'il éluda les coups de son audace, c'est parce qu'il eut l'art de paraître nul devant elle, qu'il vécut dans une parfaite indifférence sur les richesses, et dans une telle simplicité que la cour de la Régence, aux méchancetés de laquelle il échappa, le crut inhabile non-seulement aux affaires, mais sans aucun désir de s'en mêler.

On ne peut comprendre comment le roi de Prusse, qui a parlé avec tant de vérité de ce prélat, le représente quelquefois avec de fausses couleurs, lui qui se connut si bien en personnages. Frédéric II dit de Fleury que, *si Richelieu et Mazarin avaient épuisé ce que la pompe et le faste peuvent donner de considération, Fleury fit, par contraste, consister sa grandeur dans la simplicité... Il préférait,* ajoute le roi de Prusse, *les négociations à la guerre, parce qu'il était fort dans les intrigues et qu'il ne savait pas commander les armées... Hardi dans ses projets, timide dans leur exécution... ces qualités le rendirent utile à la France.*

Fleury n'est pas bien peint par ces observations. Ce n'est pas précisément parce que Richelieu et Mazarin s'étaient distingués par le faste que Fleury voulut paraître grand par sa simplicité, mais parce que cette vertu était une qualité de son cœur, qui ne se démentit jamais de sa vie. Cette simplicité le suivit partout, à Fréjus et à la cour, dans la retraite de l'éducation du roi et quand il fut cardinal et ministre. Fleury était l'image de la simplicité; elle était peinte sur sa belle physionomie; elle était dans ses équipages, dans sa maison, et jusque dans ses beaux cheveux, qu'il laissait tomber flottants et sans art. Au lieu d'une maison de campagne il avait un petit appartement à Issy, comme dans un séminaire, et, s'il y eut quelque vertu bien naturelle dans ce personnage, on peut dire que ce fut cette grande et noble simplicité qu'il fit toujours paraître. *Il préférait,* il est vrai, comme le dit le roi de Prusse, *les négociations à la guerre;* mais ce n'était pas parce *qu'il était fort dans les intrigues et qu'il ne savait pas commander les armées,* mais plutôt parce que, voulant laisser reposer l'État, il craignait la guerre et regardait la plus heureuse comme un fléau.

Fleury eût été mieux peint si on avait dit qu'il craignait et les intrigues et la guerre, qu'il craignait également ces deux fléaux du bonheur des peuples, et que, pour avoir la paix, il

laissait la marine de France dans le néant, écartant les intrigues du ministère.

Quant à *la hardiesse de ses projets et à la timidité de leur exécution*, je pense au contraire que la hardiesse caractérisait plutôt l'exécution, et la timidité, ses projets. Le cardinal, en effet, n'imaginait pas; il empêchait même qu'on imaginât de nouvelles affaires, parce que l'État était en souffrance, parce qu'on avait trop imaginé; mais aussi, quand ce prélat avait bien conçu et voulu, la fermeté semblait sortir de cette âme timide et faible, et il fallait qu'elle triomphât de tous les obstacles qu'on lui opposait. Fleury était semblable en cela à tous les hommes pusillanimes et faibles de leur naturel; car ce courage qui, dans un homme de génie vif et prompt, accompagne la première volonté, la première perception, et, pour ainsi dire, le commencement des opérations, ne se trouve dans l'homme faible que pour l'exécution. Voilà le beau côté du cardinal, considérons-le de l'autre.

Cet homme, alors si précieux à la France, n'était point sans défaut, il en avait même de capitaux dans l'esprit. Il était prêtre, prêtre intolérant, et il avait un confesseur, nommé Pollet, qui mérite de nous un coup de pinceau pour ses intrigues sacerdotales et secrètes, qui firent commettre à Fleury les imprudences les plus coupables. Il avait encore dans les sulpiciens des conseillers redoutables à la paix du royaume, parce que, sous les apparences extérieures de la tranquillité, ils lui suggéraient à Issy, dans les affaires de la bulle, des coups d'autorité et des actes de despotisme qui menaçaient l'État d'une guerre civile, et *qui devaient finir par des batailles sanglantes*; écrivait de Rome le cardinal de Polignac, *que les partis se livreraient dans la plaine de Saint-Denis*... L'aurore de la philosophie, qui parut en France vers 1740, dissipant à propos ces querelles monacales, les confina sur les bancs de l'école, dans les salles de Saint-Sulpice ou de Saint-Magloire, et en dévoila si bien le ridicule qu'après

Fleury et Beaumont la France n'en a plus entendu parler.

Tel fut le cardinal de Fleury, considéré sous tous les aspects possibles. Sa première conduite dans le ministère ne lui attira l'éloge ni de la capitale, ni de la cour. On dit hautement qu'il n'avait point développé les sentiments d'un grand caractère. Quelques-uns augurèrent même dès ce moment quels seraient les principes de son ministère.

CHAPITRE XXXV.

Courtisans disgraciés, et pourquoi. — M. le Duc honore sa disgrâce. — La cour de Madrid. — Une maladie de Louis XV.

En effet, le jour de son élévation au ministère, qui devait être le triomphe de sa vertu, puisqu'il l'était de son autorité sur ses ennemis, ne fut que celui de ses petites vengeances. D'un côté il rappela de leur exil les ennemis de M. le Duc et leur donna sa confiance ou son amitié, et de l'autre il exila les amis et les partisans de ce prince ou les destitua de leurs places. Desforts fut fait contrôleur général, et Le Blanc ministre de la guerre, au préjudice de Dodun et de Breteuil, qui furent renvoyés. Le premier, prévoyant l'animosité du prélat, avait demandé de se retirer dès qu'il fut instruit du départ de M. le Duc; mais le second attendit le moment de sa disgrâce, qui fut accompagnée d'une pension de 16,000 livres.

Sa vengeance alla jusqu'au point que Maurepas reçut l'ordre d'écrire à madame de Prie, à qui mademoiselle de Clermont avait donné un asile à Chantilly, pour retirer d'elle sa démission de la charge de dame du palais et pour l'exiler en Normandie. Vainement M. le Duc écrivit-il pour obtenir qu'on la laissât auprès de lui; il fallut qu'elle partît de Chantilly, où elle s'était réfugiée.

Les frères Pâris, qui avaient conduit les finances sous Dodun et sous La Houssaye; qui avaient contribué à la chute du système de Law; qui, sous M. le Duc, Dubois et le régent, avaient été consultés; qui avaient établi le visa et un certain ordre dans les finances par le moyen des journaux, que Desforts ne manqua pas d'abolir, furent emprisonnés ou exilés, en récompense de leurs services et parce qu'ils étaient alors attachés à M. le Duc;

Pâris l'aîné fut envoyé en Dauphiné, sa patrie; Duvernay, à cinquante lieues, et Montmartel, à Saumúr.

M. le Duc avait mis auprès du roi des personnes choisies pour amuser le monarque; Fleury les lui ôta. Le Duc de Gesvres, qui avait été autrefois un peu plus que l'ami de M. le Duc, et qui, pour cela, avait réussi auprès du jeune Louis XV, perdit sa grande faveur à la cour. Madame de Nesl*, femme voluptueuse, intrigante, jolie, amoureuse du roi, de tous les beaux hommes, et que M. le Duc avait placée favorablement pour agacer le jeune monarque, perdit sa faveur. De Meuse, qui était encore auprès du roi ce que le duc de Gesvres y était devenu, et les autres jeunes courtisans de même espèce perdirent leur influence. Le roi parut oublier ses anciens goûts et ses divertissements, pour ne s'attacher qu'à madame la comtesse de Toulouse.

Le dimanche qui suivit l'exil de M. le Duc, le roi fit lire dans son conseil un mémoire dans lequel il déclarait qu'il prendrait désormais le gouvernement *de son État*. Chaque ministre venait travailler avec M. de Fréjus et travaillait ensuite en sa présence avec le roi. Le vieux maréchal d'Huxelles, que le prélat ménageait, parce qu'ils avaient l'un et l'autre vieilli dans les mêmes principes et dans le même parti, venait chez lui quand Morville y travaillait. Le roi se plaisait davantage au détail des affaires étrangères qu'à celui d'un autre genre, et Fleury ne manqua pas de lui apprendre qu'on avait approuvé en Europe la révolution du ministère.

Quant à Desforts, il reprit l'ancienne forme des finances, fit un résultat avec les receveurs des finances, qui s'obligèrent de lui fournir cinq millions par mois, et reçut des fermiers généraux la soumission de quatre-vingts millions, produit des Fermes unies. Le revenu fixe de l'État était alors de cent quarante millions, sans y comprendre les postes, les parties casuelles, les redevances des pays d'états et le don gratuit du clergé; ces articles se portaient de quinze à vingt millions. Le

revenu total de l'État était donc de cent soixante millions, qui présentaient alors un beau coup d'œil à toute l'Europe.

Le renvoi des amis de M. le Duc et le rappel de ceux qu'il avait disgraciés n'étonnèrent pas peu les observateurs de tous ces événements. On vit reparaître le chevalier et le comte de Belle-Isle, La Jonchère, Sechelles et Le Blanc, à qui on rendit sur-le-champ le ministère. Ce Le Blanc s'était trouvé dans des circonstances bien tristes; créé ministre parce qu'en l'absence de Dubois il était le pourvoyeur des plaisirs du prince, il avait été précipité de sa place par ce même Dubois, tout-puissant et premier ministre. La Vrillière, l'éternel signataire et porteur des lettres de cachet, l'avait envoyé à trente lieues de Paris.

Poursuivi par M. le Duc et parvenu à se justifier comme il put, Le Blanc avait obtenu sa liberté et s'était retiré dans un de ses châteaux, accablé de maladies qu'il avait gagnées à la Bastille; c'est le lieu d'où Fleury l'envoya chercher pour le faire ministre. Victorieux alors de Dubois et de M. le Duc, il eût été plus noble et plus grand de mépriser des ennemis du second ordre, qui avaient été les instruments de M. le Duc; mais Le Blanc fut homme, et homme petit et passionné dans le comble même de sa gloire. Il attaqua Arnaud, que M. le Duc avait fait maître des requêtes, récompense assurée aux magistrats qui ont l'art d'obéir aux ministres avec succès; il lui fit quitter sa charge, et l'envoya, dans une espèce d'exil, à Angoulême, parce que cet Arnaud avait prévariqué en l'interrogeant dans le cours de son affaire.

Quant à sa nouvelle conduite dans le ministère, elle fut telle qu'associé à madame de Tresnel, sa fille, ils conçurent le projet de s'enrichir, puisqu'une nouvelle occasion se présentait; et Le Blanc, toujours incorrigible malgré ses disgrâces, ne cessa, avec sa prodigalité ordinaire, d'accorder des faveurs et des pensions, qui lui valurent la protection et la bienveillance des courtisans. La duchesse de Lévi et madame Dangeau, intimes amies depuis longtemps du prélat, parurent liées avec lui, et surtout la pre-

mière, son mari étant cousin germain de Belle-Isle, impliqué dans l'affaire. Les Luynes, les Chaulnes, les Mortemart, les Charost, d'Humières, Saint-Simon, Luxembourg, Berwick, Blouin surtout, gouverneur de Versailles, et tout ce qui était lié à leurs familles, et qui avait contribué à l'éloignement de M. le Duc, se montrèrent attachés à Le Blanc et à l'évêque de Fréjus. Les Rohan se tournaient sans cesse du côté du crédit régnant, et Noailles, qui vint sonder le terrain, ne fit que se montrer, et sur-le-champ il disparut. Villeroy, qui n'avait point encore exhalé toute sa bile contre le précepteur, au lieu de fréquenter Versailles, alla à Chantilly visiter M. le Duc. Pour le dédommager cependant de la perte qu'il avait faite et le faire taire en l'intéressant en quelque sorte à la révolution, on donna la place de dame du palais de madame de Prie à madame d'Alincourt. Quant aux plus sévères personnages de la cour, les Villeroy, les Sully, les La Rochefoucauld, ils se tenaient en garde contre Le Blanc; ils ne croyaient point qu'il fût suffisamment lavé, se tenant avec lui dans les démonstrations extérieures de la bienséance.

C'est une bien étrange vie que celle d'un courtisan, et même d'un prince, à la cour d'un despote. Aussitôt que le ministre favori est installé, il faut que les parents des princes disgraciés, à l'époque même de leur malheur le plus désolant, aillent leur faire des cérémonies, des compliments, ou bien une soumission. On vit venir madame la Duchesse à Versailles, et le roi lui-même la traita bien; l'un et l'autre cependant gardèrent un grand silence au sujet du dernier événement. La princesse alla voir ensuite la reine, demeura longtemps chez elle, et Fleury lui-même vint le soir chez madame la Duchesse, et resta renfermé avec elle pendant trois quarts d'heure. Ces perfides visites paraissaient étranges à la multitude; le mensonge effronté est cependant l'esprit et l'élément vital qu'on respire à la cour. Le cérémonial et l'étiquette étouffent perpétuellement les sentiments de la nature; on y est habitué, dès l'enfance, à

dissimuler. Fleury en possédait l'art avec la plus grande dextérité; il avait été toujours tranquille, serein, en présence de Louis XIV et du régent, de Law et d'Aguesseau, de Noailles et de Dubois.

Le roi, dans la révolution qui précipita M. le Duc, nous paraît bien plus intéressant que Fleury, par l'humanité et la sensibilité qu'il montra; mais aussi il fit connaître déjà quelle serait sa faiblesse future pour le ministre ou la maîtresse qui aurait l'art de s'emparer de son esprit. Il avait envoyé un lieutenant des gardes du corps pour observer, jusqu'à Chantilly, les démarches de M. le Duc, et pour lui en rendre compte. Louis XV fut si touché, à son retour, du récit qu'il lui fit, qu'il ne put retenir ses larmes, et rentra dans son cabinet pour y pleurer encore et pour y pleurer tout seul, tandis que le seul cardinal parut ferme dans sa vengeance, bassement approuvée de la tourbe de ces courtisans qui, sans haine véritable comme sans attachement, avaient été les esclaves de M. le Duc et l'étaient déjà du nouveau ministre.

M. le Duc seul montra du caractère dans son malheur, qu'il supporta avec fierté et avec beaucoup d'égalité dans ses manières. Le marquis de Silly, qui l'alla voir à Chantilly, marquait au Duc de Richelieu qu'il s'y occupait de chasses, de jardins; qu'il était gai, tranquille et content de se trouver dans le plus beau lieu du monde. Au lieu d'attribuer sa disgrâce à madame de Prie, dont il était toujours ensorcelé, et aux Pâris, il disait qu'il était lui-même la cause de leur infortune, et souriait, en haussant les épaules, quand on lui parlait du prélat.

Les ministres étrangers, qui connurent bientôt la faiblesse du caractère de Fleury et qui aperçurent toute la petitesse de son esprit, s'efforcèrent de s'en emparer. Le duc de Savoie n'avait cessé de le cultiver tant qu'il ne fut que précepteur du jeune Louis XV, prévoyant ce qu'il deviendrait dans la suite. Son ministre fut chargé de l'assurer de son attachement.

Le ministre d'Angleterre, qui voulait se conserver avec la

France des liaisons qui dataient du temps de la Régence, et qui pendant sa fuite à Issy avait été le conjurer de ne point abandonner sa place, tâcha dès lors de s'emparer du prélat. La seule cour d'Espagne, toujours furieuse contre le renvoi de son infante, ne le rechercha pas, quoique Fleury, avant son élévation, fût en correspondance avec elle; et comme la pusillanimité du nouveau ministre lui faisait craindre, de la part d'une reine entreprenante, irritée, orgueilleuse, quelque coup inattendu ou quelque nouvelle alliance, la première démarche de Fleury devenu ministre fut d'en apprendre la nouvelle à la cour d'Espagne par un courrier. Nous n'avions point de ministre en cette cour, mais on s'adressa au nonce, pour en faire part à celui d'Espagne, qui porta au roi et à la reine les dépêches du ministre de France, que Leurs Majestés refusèrent de recevoir et d'ouvrir. Elles apprirent cependant cette grande nouvelle avec satisfaction; car c'est au duc de Bourbon qu'on devait attribuer les brouilleries d'alors avec l'Espagne; mais cela n'empêcha pas que l'Espagne ne fît avancer dans le Roussillon et la Catalogne des vivres, des munitions de guerre, des troupes, et un train d'artillerie si considérable qu'on crut à Versailles qu'on était à la veille de la guerre. On avait appris alors que Fleury ne voulait point déroger au traité d'Hanovre; on savait qu'il était lié avec les Anglais, et on affectait à Madrid de paraître plus irrité qu'on ne l'était réellement.

Cette cour de Madrid, toujours ambitieuse de venir s'établir en France, observait alors la marche de la santé du roi, dont le tempérament s'était raffermi.

La maison d'Orléans et son parti épiaient aussi, mais avec plus de réserve, les plaisirs du roi qui pouvaient contribuer à l'affaiblir, et toute l'Europe, qui avait fait si longtemps une guerre désastreuse pour la succession d'Espagne, craignait de voir la querelle se renouveler pour la succession de Louis XV, si ce prince venait à mourir. Une maladie de Louis XV jeta tous ces observateurs dans les alarmes, et le roi fut si observé

qu'on veut, pour la particularité du fait, publier la lettre que le marquis de Silly écrivit à Vienne au duc de Richelieu.

« Le mardi 23 juillet, le roi se leva à huit heures, et en s'habillant il dit qu'il avait mal dormi et qu'il avait encore sommeil. Il alla à la messe à neuf heures; en arrivant dans la tribune il se trouva mal, et vers le milieu de la messe il fut obligé de se mettre dans son fauteuil; son visage changea beaucoup, sans toutefois perdre connaissance. La faiblesse finit à la fin de la messe, et il retourna assez gaiement dans son cabinet; il y tint le conseil des finances; mais il ne dîna point, il prit seulement un bouillon, et différa son départ pour Rambouillet jusqu'à quatre heures après midi, au lieu de partir à une heure, ainsi qu'il l'avait projeté. C'est tout ce que M. de Fréjus put obtenir de lui. En allant à Rambouillet il eut froid et dit qu'il avait mal à la tête; cependant il joua au brelan en arrivant, mais il soupa peu et se coucha à onze heures.

« La nuit, la fièvre se développa et devint violente; on le saigna du bras à neuf heures; il fut soulagé, et l'on profita de ce moment de relâche pour le ramener à Versailles, où il arriva à quatre heures après midi; mais, la fièvre ayant redoublé le soir et la tête se trouvant fort embarrassée, on le saigna du pied à dix heures. C'est ainsi que finit la journée du mercredi.

« Le jeudi, la fièvre continua, aussi bien que les accidents qui l'accompagnaient, et on lui donna deux grains d'émétique. La plénitude était si grande, et les vaisseaux et les conduits si embarrassés, qu'ils ne firent que très-peu d'effet. On l'avait bien prévu; mais on jugea plus à propos de lui donner l'émétique en deux fois, et d'y ajouter une heure après un gros de sel végétal. Sur les sept heures du soir son ventre s'ouvrit, et l'évacuation fut prodigieuse. Cependant, le vendredi, la fièvre et les accidents ayant continué, une seconde saignée du pied fut résolue et exécutée à sept heures du soir. Le bon succès fut sensible; la fièvre diminua, la tête fut désembarrassée, et la

nuit fut très-bonne. Le samedi se passa assez tranquillement, et le redoublement fut très-médiocre. Hier dimanche, il se sentit plus vivement sur les deux heures après midi, et le mal de tête revint. Les médecins ayant consulté sur les sept heures du soir, les avis furent partagés, et, quelques élevures ayant paru, le bruit se répandit que c'était la petite vérole, quoiqu'il n'en fût pas question et que les médecins même n'en eussent aucune idée. La nuit a été bonne, et, la fièvre étant diminuée, on l'a purgé ce matin. Les évacuations ont été considérables. La fièvre n'a point augmenté, et, selon toutes les apparences, nous n'avons plus à craindre de suites fâcheuses; cependant je ne suis pas encore tranquille.

« Vous imaginez aisément le bouillonnement de toutes les têtes au milieu de tout cela. Les Orléans ont paru se bien conduire, au moins à l'extérieur.

« On a proposé au roi de permettre que M. le Duc vînt savoir lui-même de ses nouvelles; il l'a refusé. »

Toutes ces nouvelles partaient par des courriers pour Madrid, et on apprenait que la reine d'Espagne faisait des préparatifs secrets pour venir en France. Elle se croyait si assurée de la couronne de France, qu'elle désirait, qu'il n'y avait ni escalier secret, ni avenue, ni galerie, ni appartement du château de Versailles qu'elle ne connût parfaitement, et comme si elle l'eût habité toute la vie.

CHAPITRE XXXVI.

Polet, confesseur de Fleury. — Barjac, son valet de chambre. — Ses manières avec les grands qui s'abaissent à le flatter.

C'était le sort de la France, pendant les dernières années du roi, d'être gouvernée par les bâtards, le confesseur et la favorite de Louis XIV.

Pendant la régence du duc d'Orléans, l'élite des débauchés, de concert avec Law, Dubois et d'Argenson, s'emparèrent de la puissance.

Sous M. le Duc, une femme encore gouverna l'État, dilapida les finances, prostitua les offices et les emplois, et ranima la dissension entre les princes du sang. La France était lasse du règne des femmes et des confesseurs.

Cependant, sous le ministère de Fleury, un confesseur, un valet et une compagnie de prêtres intolérants devaient encore s'emparer d'une partie des affaires de l'État. Polet, vicaire de paroisse, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, voulait que Fleury, son pénitent, soumît au confessionnal une partie des affaires. Le fameux Barjac, son premier valet de chambre, voulait avoir de l'influence, et Saint-Sulpice, qui avait des ennemis à humilier et un ton à prendre dans l'Église gallicane, environnait le prélat pour s'emparer des affaires ecclésiastiques, accorder les grâces à ses élèves ou à ses créatures, et favoriser la propagation de sa compagnie en France et au delà.

L'abbé Polet, qui était ce confesseur redoutable à la variété d'opinions religieuses, personnage aujourd'hui bien obscur et oublié, était, dans ce temps-là, un homme considéré, et bien venu de ce qu'il y avait de plus grand à la cour et à la ville.

Fier et satisfait d'être recherché, il se tenait ferme dans la résolution de vivre loin des places et des emplois, et de diriger la conscience des seigneurs de la cour.

Il était en effet du bon ton, sous le feu roi Louis XIV, d'avoir un confesseur en titre et de faire ses Pâques; celui qui eût manqué à ces devoirs ou montré de l'indifférence pour la religion n'eût pas été bien traité à la cour de ce roi, où l'on s'occupait beaucoup, à la fin surtout de son règne, de cas de conscience, de bulles et de mysticité, madame de Maintenon et M. du Maine y ayant introduit ce ton-là.

C'est dans ces circonstances, et même auparavant, que Polet s'était fait connaître pour un grand maître de la vie spirituelle et pour confesseur habile. L'abbé Chamillart, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet avant Polet, l'avait présenté à madame de Maintenon comme un homme distingué dans l'art de conduire des âmes. Il vit le roi, qui le goûta; il obtint la confiance des dévots de sa cour, et fut confesseur de Fleury dès ce temps-là.

Habile théologien, possédant toutes les subtilités de l'école, les appliquant à l'hérésie de Jansénius, élève des jésuites, dévoué à leur parti jusqu'au fanatisme, ferme dans ses opinions, ardent, impétueux, perturbateur du repos de l'Église, il avait servi l'ambitieuse compagnie dans ses desseins; il avait été son espion pour la destruction de Port-Royal; il avait mis la main à l'œuvre pour l'accélérer, et avait aidé d'Argenson, lieutenant général de police.

Mais son caractère impétueux au moins n'était point en lui une de ces fureurs de politique que de petits abbés intrigants affectaient alors pour avoir des prélatures. Polet, homme de bonne foi, était attaché de cœur et d'âme à son plan de doctrine. Il refusa des bénéfices que lui offrit le roi, il en refusa même une petite pension. Diriger la conscience des grands, des ministres, des dames de la cour, persécuter les jansénistes, étaient ses délices et ses amusements. Il formait des disciples

dans ces sentiments; il leur inspirait ses opinions; il éloignait des ordres sacrés quiconque n'était pas animé du zèle dont il brûlait et récompensait ceux qui montraient du fanatisme. Enfin son désintéressement alla au point qu'il refusa la cure de Saint-Nicolas, se contentant de sa qualité de simple vicaire et de supérieur des jeunes clercs.

Quand M. le Duc fut déclaré premier ministre, Polet trouva qu'il ne s'occupait point assez des affaires de la bulle, et ne cessa d'aiguillonner l'ambition timide de Fleury pour qu'il s'emparât de la toute-puissance. Il lui apprit des particularités, des faits et des projets de madame de Prie, et lui fit prendre des mesures pour éloigner M. le Duc, que les jésuites et les sulpiciens trouvaient trop lâche pour leurs intérêts, qu'ils identifiaient avec ceux de l'Église. Enfin on dit dans ce temps-là qu'en sa qualité de confesseur, d'ami, de conseiller, Polet excita le vieux prélat au courage et à l'action, et le porta à faire renvoyer M. le Duc. Il avait l'espoir de diriger la conscience d'un premier ministre, de donner un libre essor à son génie remuant et persécuteur, et de jouer le rôle du Père Le Tellier sous Louis XIV.

Polet, devenu confesseur du ministre, vit arriver chez lui des femmes titrées, des ministres mêmes, qui venaient solliciter des bénéfices, et qui restaient des heures entières dans un petit parloir, froid, humide, et de douze pieds carrés, au rez-de-chaussée du séminaire de Saint-Nicolas. Polet, qui refusait des bénéfices, la cure même de sa paroisse, se montrait fier de son influence sur le choix des prélats de l'Église de France, et de son titre de vicaire de Saint-Nicolas. Agé de soixante-quatorze ans en 1726, il avait encore une figure noble et imposante. Il était honnête homme. Ses mœurs étaient simples, austères; exerçant les œuvres du chrétien par goût et par vertu; il avait beaucoup protégé son pénitent, depuis cardinal de Fleury, pour être précepteur de Louis XV, et avait porté le maréchal de Villeroy à en faire la demande à Louis XIV. Fleury, reconnaissant, voulut le faire confesseur de Louis XV, quand le ré-

gent exclut les jésuites; mais il refusa cette place, qu'exerça l'abbé Fleury, l'historien ecclésiastique.

Polet, confessant le cardinal devenu ministre, en arracha tant qu'il voulut des lettres de cachet pour tourmenter des jansénistes, et cela jusqu'au moment où Fleury voulut réduire les rentes viagères. Le vicaire de paroisse dit alors au cardinal qu'il n'en avait pas le droit sans commettre une injustice, et, le cardinal ne voulant point abandonner son opération, Polet lui répartit qu'il pouvait chercher des confesseurs *à sa guise, et qu'il ne voulait pas se damner pour lui.* Il lui refusa non-seulement l'absolution, mais même de l'entendre à confesse, au grand contentement de Couturier, sulpicien, et de Chauvelin, ministre, qui, voulant gouverner sous le nom du cardinal, étaient déjà fort jaloux de l'abbé Polet.

Tel était le personnage qui gouvernait Fleury en le confessant. Un valet, nommé *Barjac*, le dominait heureusement d'une autre manière. Barjac, comme Polet, avait du bon sens, de l'honnêteté, des vertus même. Attaché depuis longtemps à Fleury en qualité de valet de chambre, Barjac avait été jadis le confident de ses chagrins et de ses plaisirs. Le public le savait, et les personnes en place ne rougissaient pas d'aller voir Barjac et de le traiter comme un seigneur. Il tenait un grand état de maison, et le cardinal, qui ne se gênait pas avec certains courtisans, disait quelquefois, quand sa table était trop pleine : *Monsieur, allez donc dîner chez Barjac.* Ce valet s'accoutuma si bien à être caressé et recherché que, sans devenir insolent et sans sortir de son état, il prit le ton d'un homme considérable, et se mêlait des affaires d'État, de finances et de places, comme un ministre et dans le même ton, parlant des opérations du cardinal à la première personne, et ne manquant jamais de dire : *Nous avons donné au duc d'Antin une telle commission. Le maréchal de Villars nous est venu voir ce matin... Hier, à dîner, nous avions beaucoup de monde;* et ainsi des autres manières, qu'il imitait du cardinal.

Dans ses lettres il prenait le même ton, affectait sans cesse l'égalité, même avec des maréchaux de France, auxquels il n'accordait pas toujours ces finales respectueuses que l'usage et les rangs exigeaient, apposant simplement son nom à la fin de ses lettres, comme le cardinal, et sans autre façon. Il savait si bien imiter la simplicité de son maître que son ton n'était pas celui d'un valet; ses manières étaient décentes, et il connaissait les égards qu'on devait aux rangs, aux titres, aux gens en place; il faisait souvenir les courtisans, qui s'oubliaient avec lui, de ce qu'ils étaient, repoussant par un respect alors affecté quiconque venait à lui, pour lui parler d'affaires, avec le ton impérieux du grand seigneur ou de l'homme important.

Mais il ne voulait ni s'avilir devant les grands, ni souffrir que les grands s'avilissent devant lui, les traitant sans cesse avec égalité, sans leur manquer, ne s'éloignant jamais de ce rang où il s'était mis avec eux, ne le quittant que lorsqu'on le quittait avec lui, et devenant respectueux lorsqu'on le traitait avec hauteur ou qu'on s'abaissait en sa présence.

Barjac exigeait d'être visité, d'être consulté même, et contribuait à la distribution de toutes les grâces. Juste dans les protections qu'il accordait, exigeant de connaître ses protégés pour les avancements, excluant des emplois celui qui ne se présentait pas, il disait avec sang-froid et en termes laconiques : *Je ne le connais pas*, quand on lui parlait de quelque personnage qui n'allait pas le voir.

Le cardinal, dans sa jeunesse, avait eu des besoins connus de peu de monde, et le valet avait été d'un attachement, d'une fidélité et d'un secret à toute épreuve. Il avait toujours servi son maître dans ses différents degrés d'élévation ; il en avait la tournure, les principes, les façons de parler, la bonhomie, les petites supercheries, les subtilités, et tout le caractère. Il exerçait sur lui l'empire des vieux valets sur leurs maîtres; mais cet empire était respectueux et amical, et tel que devait nécessairement le prendre, sur un cardinal ministre et dévot,

un homme qui depuis si longtemps tenait le fil de sa conduite et de ses anciennes galanteries. Aussi rien n'était secret, sur les affaires d'État, pour Barjac ; il en parlait avec importance quand il était avec des gens initiés dans le secret ou avec les ministres ; il en parlait comme des affaires domestiques du cardinal ; et, quand il avait été spécialement chargé de quelque affaire ou qu'il avait choisi ceux qui devaient la négocier, il s'exprimait d'une manière plus égoïste, car il disait tout simplement : *J'ai fait, j'ai fini, j'ai traité;* et il parlait avec ce ton sur les principales affaires de l'État, qui toutes étaient traitées dans l'intérieur de la maison du cardinal avant qu'elles fussent portées au conseil, tandis que le roi s'amusait ou avec les fameuses sœurs, ou à Rambouillet, ou à la chasse.

Barjac gouvernait ainsi une partie des affaires de France, nommait aux places, exigeait des officiers supérieurs de l'armée, des ministres et des prélats qu'il avait obligés, qu'ils donnassent tel emploi à la personne qu'il leur recommandait ; en sorte que sa protection était plus importante que celle des ministres, et même du cardinal. Il s'est souvent fait apporter des brevets signés du roi et contre-signés d'un ministre, et la place ou la charge étaient données à d'autres. Il était toujours sûr d'obtenir un retard, quand il ne l'était pas de l'exclusion, et il l'était quelquefois de l'exclusion, quand il ne l'était point de donner la place ; mais il faut avouer aussi qu'il avait le tact juste, et qu'il se connaissait mieux en talents, en personnages, en mérite, et même en affaires, que le cardinal, qui, avouant tout son bon sens et sa droiture, le laissait gouverner.

Il fallait donc être connu de Barjac pour s'avancer, au moins au commencement, car Chauvelin prit ensuite la place de Polet et de Barjac près du cardinal ; il fallait même lui faire une espèce de cour, mais la faire d'une manière fine et adroite : une bassesse auprès de lui aurait été repoussée. Alors il devenait laquais, pour relever celui qui s'avilissait en sa présence.

Un jour, un seigneur titré de la cour allait lui demander une

grâce qu'il souhaitait bien ardemment, et passant, pour l'obtenir, les limites de cette délicatesse qu'il fallait avoir chez Barjac, le courtisan le traita avec des respects, des considérations et un ton de complaisance qui choqua Barjac. Le seigneur alla plus loin ; il le pria de lui donner à dîner, et se plaça familièrement à sa droite, la première fois même qu'il allait le voir; et, se répandant en éloges sur la vertu et les lumières de M. *de* Barjac, il lui attribuait les prospérités de la France.

Barjac, fatigué de ces démonstrations, se lève, détache sa serviette de sa boutonnière, la place sous le bras, prend de son valet une assiette, saisit le dos de la chaise du duc et pair, et se met en devoir de le servir à table. Celui-ci, de son côté, se lève, et dit à M. Barjac qu'il ne le permettra jamais, et Barjac lui répond que, *puisqu'un pair de France oubliait ce qu'il était pour plaire à Barjac, Barjac ne devait pas l'oublier*, ajoutant que M. le duc n'obtiendrait pas la grâce s'il refusait d'être servi par Barjac. Toute la cour, le roi, le cardinal rirent beaucoup de la facétie de Barjac. C'est ainsi que les seigneurs apprenaient à leurs dépens qu'il fallait s'approcher de lui avec délicatesse et de grands ménagements. Deux lettres qu'on va publier de lui diront mieux quel était son caractère. Il écrivait au duc de Richelieu :

« J'avais assuré d'avance M. de Monglas, secrétaire de S. E.,
« avec qui je suis bon ami, que vous rendriez tous les services
« possibles à son frère. Il me prie de vous en faire, Monsei-
« gneur, ses très-humbles remercîments.

« Je suis comblé de tout ce que j'entends dire de V. G. à S.E.
« surtout ; mais nombre de Languedociens que je connais, qui
« parlent naturellement sans vous connoître, mais toujours
« avec l'esprit du pays, qui dit OUI ou NON, et cela m'autorise
« à parler dans bien des occasions où je trouve des oisifs et
« pensifs. Cela est très-fréquent, mais je connois la marchan-
« dise.

« M. le maréchal du Bourg est mort. Cela nous a assuré, de-

« puis hier au matin, un déluge de monde, hommes et femmes,
« parents et amis, pour remplacer le défunt. Tous messieurs les
« maréchaux de France ont couché à Versailles : M. de Coigny
« se donne tous les mouvements; il prétend avoir parole pour
« remplir cette place. Depuis, M. Chauvelin et tous MM. les
« maréchaux demandent.

« A l'égard du premier, il est l'ennemi de M. d'Angervilliers
« et de M. de Belle-Isle; cela durera et demande des atten-
« tions.

« Notre appartement est si plein que je ne sais par où passer.
« J'écris à M. Menden de venir à Issy jeudi ou vendredi.
« Le roi va à la Muette après demain. M. de Maillebois est ici et
« se dispose de partir pour la Corse. Je crois qu'on donnera
« seize bataillons. Je vois souvent M. de Firmarcon; il fait
« presque pitié : il voudrait aller à la Muette; mais il n'est pas
« temps. BARJAC. »

Sa lettre du 23 février 1739 montre dans quel détail d'affai-
res Barjac pénétrait dans ce temps-là.

« Voilà de la bonne besogne que je viens de faire du mariage
« de madame première avec dom Philippe, et il y a lieu de
« croire que, pour le Dauphin, cela n'ira pas loin. S. E. conti-
« nue son carême. M. de Saint-Florentin a voulu lui donner
« un mouton que vous lui avez envoyé, et elle n'en a pas voulu.
« S. E. se porte tout au mieux.

« Vous vous intéressez, Monseigneur, pour M. de Vicq,
« au sujet d'un cordon; votre protection est bien employée.

« M. de Boissieux est mort; son inspection sera donnée, à
« ce que l'on croit, à M. de Contades.

« M. de Maillebois a pris congé hier.

« Vous serez surpris, Monseigneur, de me voir en com-
« merce avec M. de Voltaire. Je suis ignorant, mais je n'ap-
« prouve rien de ce qu'il fait avec un acharnement qui n'est
« approuvé de personne. Je lui ai fait réponse; il n'en sera pas
« content; mais c'est un homme méprisé.

« Je vous supplie, Monseigneur, d'être bien persuadé de « mon respect et de mon sincère attachement. BARJAC. »

L'Angleterre, qui désirait conserver notre alliance, et qui redoutait l'union de la France et de l'Espagne comme puissances maritimes, avait su s'attacher le régent, le cardinal Dubois, M. le Duc, madame de Prie et le cardinal de Fleury. Pour dominer dans le cabinet de Versailles, les ministres de la Grande-Bretagne avaient su pénétrer les intérêts et le caractère de nos ministres, de leurs maîtresses, et de tous les personnages qui avaient alors quelque influence sur les affaires du gouvernement. Ils avaient promis leur assistance au duc d'Orléans pour l'élever sur le trône, en cas de mort du jeune roi; une forte pension tenait Dubois dans l'assujettissement; ils avaient acheté bien chèrement madame de Prie, qui disposait de M. le Duc, et ils avaient gagné Fleury par des prévenances, et en profitant de son esprit faible et pacifique. Ainsi la France, depuis près de dix ans, n'était point l'alliée, mais la sujette de l'Angleterre, et on verra, par les termes des instructions de Richelieu pour l'ambassade de Vienne, qu'il ne pouvait agir sans le ministre de Londres.

Cette attention de l'Angleterre pour environner et gagner à son parti quiconque avait en France le maniement des affaires alla jusqu'à traiter avec Barjac. On savait qu'il avait du pouvoir sur l'esprit du cardinal, et, comme l'Autriche était interressée à nous éloigner de l'Espagne, avec laquelle elle traitait alors, son ministre négociait encore avec Barjac, qui, se voyant recherché de toutes les puissances, avait le droit de prendre ce ton d'importance qu'il avait chez Fleury; mais, toujours honnête et véridique, Barjac répondit à l'ambassadeur de Vienne, qui voulait avoir sur lui quelque influence : *Monseigneur, la place est prise; deux puissances ne peuvent l'occuper; je ne puis me donner à la fois à plusieurs, puisque d'ailleurs les intérêts de la France sont liés, dans ce moment, avec ceux de l'Angleterre.*

On voit, dans ces anecdotes, quelle puissance avaient le con-

fesseur et le valet de chambre sur l'esprit du cardinal de Fleury. Les prêtres de Saint-Sulpice en avaient beaucoup aussi; mais, pour faire entendre ce qu'étaient et ce que font les sulpiciens dans l'Église, un épisode instructif ne sera point déplacé ici.

CHAPITRE XXXVII.

Les sulpiciens veulent enlever aux parlements la connaissance des affaires ecclésiastiques. — Discours de l'abbé Pucelle. — Le parlement se rend à Marly; il n'est par reçu. — Exclamations du cardinal de Fleury. — Sévérité du roi envers le parlement.— Une chanson de Maurepas.

Les sulpiciens, que Fleury favorisait fort, avaient, de leur maison d'Issy, formé le projet d'enlever aux parlements la connaissance des affaires ecclésiastiques. L'orage passa, mais on attaqua le parlement par des évocations qui réveillèrent sa sensibilité. L'abbé Pucelle, son célèbre orateur, poussé à bout cette fois, engagea sa compagnie à faire des remontrances sur ces irrégularités et sur les anciennes défenses d'opiner. Pour humilier ces conseillers, qu'une régente avait autrefois appelés la *canaille,* on dit au roi qu'il ne fallait recevoir que des présidents pour les remontrances, ce qui donna lieu à d'autres débats; ensuite on ordonna au parlement de garder le silence sur la bulle, de ne plus délibérer, et le chancelier osa dire qu'on évoquait au conseil du roi les affaires de cette nature, parce qu'on jugeait, au parlement, contre les lois connués de l'État; ce qui jeta le parlement dans une telle désolation que l'abbé Pucelle, dans ses terribles et éloquents discours contre le despotisme, alla jusqu'à dire que Fleury avait mal élevé le roi, l'avait imbu de mauvais principes contre ses parlements. Défendre de délibérer, et tenter de soumettre au corps ecclésiastique tous les ordres de l'État, était le dernier période du pouvoir du tyran. Enfin Pucelle anima si bien toute la magistrature que, pour consterner la cabale d'Issy et la jeter elle-même dans les plus grands embarras, il rappela tous les anciens principes relatifs au gouvernement du clergé en

France, et sur-le-champ furent dressés, sur les bornes des deux puissances, les fameux articles qu'on va rapporter :

« 1° La puissance temporelle, établie directement de Dieu, « est indépendante de toute autre, et nul pouvoir ne peut donner « la moindre atteinte à son autorité.

« 2° Il n'appartient pas aux ministres de l'Église de fixer « les termes que Dieu a placés entre les deux puissances : les « canons de l'Église ne deviennent lois de l'État qu'autant « qu'ils sont revêtus de l'autorité du souverain.

« 3° A la puissance temporelle seule appartient la juridic- « tion extérieure qui a droit de contraindre les sujets du roi.

« 4° Les ministres de l'Église sont comptables au roi et à la « cour, sous son autorité, de tout ce qui peut blesser la tran- « quillité des lois de l'État.

« 5° Les ordonnances, édits, règlements, arrêts de la cour, « sur l'autorité de nos rois, seront exécutés selon leur forme et « teneur, et le présent arrêt sera lu, publié, affiché, etc. » Ces maximes étaient celles de l'Église de France, et l'abbé Pucelle y maintenait l'autorité royale contre les usurpations des prêtres ; et néanmoins, le lendemain, le ministère cassa, par un arrêt du conseil, l'arrêté du parlement, le déclara de nul effet et ordonna qu'il fût biffé.

Depuis cet arrêté et depuis sa cassation dans le conseil du roi, le parlement était entré en vacances. Maurepas, à la rentrée, portant une lettre du roi à cette cour, les esprits y étaient encore si animés qu'ils refusèrent d'en entendre la lecture, et même de l'ouvrir, invoquant le principe qui défend *d'obtempérer aux lettres closes*. Le roi manda le premier président, pour chercher des moyens de faire ouvrir *cette lettre close* et de la faire lire au parlement. Le premier président vint en effet les conjurer de laisser lire la *lettre close* du roi ; elle ne le fut pas.

Les gens du roi en apportèrent une autre, qui portait aux membres du parlement l'ordre d'ouvrir la première, *sous peines*

d'être traités en rebelles, et cette finale mit en émotion tout le parlement.

« Il est bien triste, disait Pucelle, de se trouver entre deux « écueils, le défaut d'obéissance au roi, et le manque de « fidélité à ses devoirs. Le plaisir d'obéir au roi, la crainte de « lui être désagréable, l'amour tendre pour sa personne, tout « nous porte à l'obéissance ; mais, lorsqu'elle se trouve con- « traire aux intérêts du roi même, elle dégénère en faux res- « pect, et la fidélité doit alors prendre le dessus. Les menaces « qu'on nous fait, bien loin de m'intimider, ne font que ra- « nimer et raffermir mon zèle et mon courage. Le roi est « maître de mes biens, de ma fortune, de ma liberté ; mais, de « toutes les peines qu'il peut m'imposer, il n'en est point qui « puisse ni me forcer à trahir mon devoir en violant le ser- « ment que j'ai fait, ni m'obliger à me taire quand il s'agit « de son service, ni m'empêcher de me placer entre lui et « tout ce qui peut l'attaquer. Si le roi était à Paris, il faudrait « aller au Louvre, *sa lettre close* à la main ; S. M. ne s'y re- « connaîtrait pas, et ce que M. le premier président doit re- « présenter au roi est tracé d'avance dans les discours pleins « de courage de La Vacquerie et de Le Jay. Comment cette dé- « marche pourrait-elle déplaire au roi ? Que lui demandons- « nous ? La liberté de vivre en gens de bien, de mourir en paix, « de vivre fidèles à son service, à la patrie, à nos devoirs, à « nos serments, à nos saintes libertés ; et, après avoir mené « une vie dure, ingrate et laborieuse, de mourir en paix. C'est « cependant ce qu'on nous refuse. » Il finit en proposant d'aller à Marly se plaindre au roi.

L'abbé Pucelle, animant par ces propos toute sa compagnie, et le premier président la voyant prête à partir pour Marly pour aller se jeter aux pieds du roi, représentait les conséquences dangereuses d'une pareille démarche. L'abbé Pucelle répétait au premier président que le parlement ne suivait en cela que la démarche de La Vacquerie et de Le Jay, qui, en

1480 et en 1626, s'étaient immortalisés. Les débats durèrent deux heures, pour dire qu'on irait et qu'on n'irait pas trouver le roi. Le premier président parlait de la nécessité d'ouvrir la lettre du roi, et Messieurs ne voulaient y consentir qu'après qu'il aurait donné sa parole qu'il marcherait à la tête de la compagnie. Il offrait d'aller seul à Marly se jeter aux pieds du roi au nom de la compagnie, et Messieurs répondaient que puisqu'il croyait la démarche périlleuse, ils voulaient la partager avec lui. Le premier président y consentit au bout de deux heures, et l'arrêté fut pris sur-le-champ, *de se plaindre de l'abus qu'on faisait des ordres du roi.* Alors on ouvrit la lettre de cachet de la veille. Le roi y défendait toute délibération sur les affaires de deux puissances, à peine d'encourir son indignation.

Arrivés à Marly, le roi étant à son débotté, le premier président envoya Dufranc, secrétaire de la cour, au duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre, pour l'avertir que la compagnie souhaitait lui parler.

Le duc de Tresmes descendit, et le premier président lui dit que le parlement désirait avoir l'honneur de saluer le roi, et il le pria d'en avertir S. M.

En attendant, le duc de Noailles, qui était accouru pour être témoin de la scène, dit au parlement qu'il n'était point dans ce vestibule en lieu décent ni convenable, le fit entrer dans la salle du grand-maître, et fit allumer du feu et des bougies.

Mais le duc de Tresmes vint dire, un quart d'heure après, qu'il était désespéré de faire une réponse triste et absolue; il dit que le roi ne voulait pas recevoir son parlement, et qu'il lui ordonnait de s'en retourner sur-le-champ à Paris. Le parlement fit une seconde tentative, et le duc de Tresmes répondit que l'ordre du roi était tel qu'il ne pouvait lui en parler une seconde fois.

Fleury, d'Aguesseau et Maurepas arrivaient, en attendant, tout alarmés d'un voyage aussi insolite, et le cardinal, s'adres-

sant au premier président, s'écriait : *Ah ! Monsieur, à Marly ! A Marly, Monsieur ! O ciel, à Marly ! et cela pour parler au roi !*

Le premier président répondit qu'il n'avait point reçu de défenses d'aller à Marly, mais seulement de délibérer ; et le cardinal, se tournant ensuite du côté de l'abbé Pucelle eut la bonne foi de lui dire qu'il était personnellement en colère contre lui à cause du discours qu'il avait tenu au parlement. Pucelle lui dit qu'il n'avait avancé que ce que la vérité, la conscience et l'honneur lui avaient dicté. *J'honore cependant*, dit le cardinal, *le parlement de Paris. Il paraît bien*, lui répondit Pucelle, *que vous faites un grand cas de la compagnie : elle n'a jamais été avilie que sous votre ministère. A jamais on en fera le reproche dans l'histoire à votre mémoire, et on y rappellera que, sous votre gouvernement, le parlement en corps n'a pu voir le roi.*

Cet indigne gouvernement, gouverné par un prêtre, par Fleury, allait employer la force militaire contre le parlement qui déclarait, comme il le devait, la ligne de démarcation entre la puissance temporelle et la puissance sacerdotale.

Le retour à Paris, et l'assemblée des chambres étaient redoutables. Le premier président offrit à la compagnie d'aller se jeter aux pieds du roi, pour lui exposer la douleur de son parlement qui n'avait pu parvenir jusqu'aux pieds du trône. On parla d'appeler les princes et les pairs, et l'abbé Pucelle cita l'exemple de 1625, de 1645 et de 1667, époques connues où la magistrature avait été trouver le roi sans être mandée ; mais il ajouta qu'alors on n'était pas gouverné par un cardinal *obsédé*, disait-il, *par la cohorte qui l'environne, et renforcé de M. d'Aguesseau et de M. Chauvelin, l'un et l'autre gardes des sceaux, élèves de la compagnie. Le premier*, ajoutait-il, *a soutenu avec nous les principes pour lesquels nous combattons, et l'un et l'autre avancent des maximes opposées aujourd'hui.*

Il ajouta ensuite que, défendre les délibérations et les remontrances, c'était anéantir le parlement et le réduire à l'état d'instrument aveugle et passif des ministres du roi. *Ce n'est,* dit-il, *ni par mauvaise humeur, ni par animosité contre M. le cardinal que je parle: je le respecte et je l'aime, mais sans le craindre; je le regarde comme un homme dompté par cette cohorte qui l'entoure sans le quitter d'un pas. Je suis donc d'avis de charger le premier président d'aller présenter au roi, de la part de la compagnie, l'impossibilité de remplir ses fonctions tant qu'elle ne pourrait concilier ses devoirs de fidélité et d'obéissance, et d'aller demander au roi l'audience du parlement.*

Le roi, les ministres, le cardinal surtout étaient dans l'embarras. Le parlement se disait tout prêt de laisser toutes ses fonctions, puisqu'on lui défendait de délibérer, et ne cessait de dire qu'un corps qui n'est rien que par ses délibérations est une véritable machine quand cette puissance lui est ôtée. Le ministère, toujours plus embarrassé, promit une déclaration favorable au parlement sur les deux puissances; mais il persista dans la défense des délibérations, et Pucelle, qui croyait qu'un parlement qui ne peut parler n'est plus qu'un corps sans âme et un être fantastique, persistait à offrir les démissions. Ensuite, donnant l'essor à la sensibilité de son âme, il disait, les larmes aux yeux, toutes les chambres assemblées : « Voir de nos places le feu s'allumer de toutes parts, gagner « le palais, le trône de nos rois, et non-seulement ne pouvoir « agir contre les incendiaires, mais même ne pouvoir être « écouté sur les moyens de l'éteindre; voir au pied du tribunal « des communautés religieuses dispersées, des particuliers dé- « pouillés, des vivants, des mourants réclamer la justice et les « lois dont nous sommes les dépositaires, et ne pouvoir leur « tendre la main pour les secourir; nous voir dégradés, anéan- « tis, car c'est nous ôter l'être que de nous défendre de dé- « libérer, n'est-ce pas séparer l'âme du corps, n'est-ce pas

« la réduire à l'impossibilité de satisfaire à ses obligations?
« Triste situation, de ne pouvoir remplir ses devoirs sans
« tomber dans le crime de désobéissance et sans s'attirer les
« menaces de l'indignation du roi! Les ministres nous annon-
« cent la paix, et en la promettant ils s'en éloignent. Après
« avoir dispersé des corps, des citoyens vertueux; après les
« avoir jetés dans les prisons comme des criminels; après avoir
« séparé le père de ses enfants, des religieuses innocentes de
« leurs communautés, de pieux ecclésiastiques et des sujets
« fidèles; après les avoir exilés dans une terre étrangère, sans
« conseil, sans défenseurs; et, après tous ces excès, traiter
« les magistrats, leurs protecteurs nés, en criminels de lèse-
« majesté, en hérétiques, en schismatiques, n'est-ce pas le
« comble des excès du pouvoir? Le conseil du roi nous juge
« sans nous entendre. Nous parlons, et on nous défend la pa-
« role! Nous délibérons et on nous menace! Quelle paix, après
« cela, le conseil du roi veut-il nous laisser entrevoir, sinon
« celle qu'on n'ose nommer? Non, je ne puis me taire quand
« je vois des conseillers du roi prêter la main à ce qui est ca-
« pable d'écarter la paix et avilir la compagnie. Que nous
« reste-t-il donc, dans cette situation déplorable, sinon de re-
« présenter au roi l'impossibilité d'exister en forme de parle-
« ment sans la permission de parler, l'impossibilité par consé-
« quent de continuer nos fonctions? »

Le parlement, ému de ces sentiments, envoya le premier président; le roi ne voulut pas le recevoir. Il écrivit, et il ne lui fut point accordé de réponse.

L'abbé Pucelle, encore plus animé, disait que les ministres affectaient d'aigrir les esprits par l'exil des plus vertueux personnages, et voulait empêcher que la cour ne délibérât sur ses actes d'autorité; et le premier président, quand ces questions délicates étaient entamées, levait la séance et partait. Il allait supplier cependant et conjurer Fleury de lui faciliter par sa médiation, de parvenir jusqu'au roi. *C'est inutile*, disait le cardinal,

si vous voulez lui parler d'affaires. Le parlement, lassé encore cette fois, laissa tous ces différends s'assoupir avec tranquillité.

Tout paraissait apaisé quand, au mois de janvier, le roi manda le parlement par députés. A leur arrivée, Maurepas vint leur dire, dans une seconde antichambre, que le roi défendait à tous, et nommément au premier président, de prendre la parole quand le roi aurait cessé de parler. Ils furent donc introduits et placés comme des automates devant ce fantôme royal, qu'ils trouvèrent dans sa chambre, assis, et environné du duc d'Orléans, du chancelier d'Aguesseau, du garde des sceaux, de Chauvelin, de Fleury, et de divers autres seigneurs qui s'étaient mis en état de représentation. Le roi, qui avait son discours dans son chapeau, le lut, dit que son chancelier expliquerait ses intentions, et d'Aguesseau ajouta : « Ce qu'il y a « d'irrégulier et d'indécent dans la conduite et les démarches « du parlement, depuis les ordres du roi, vous fait sentir combien S. M. doit être irritée. Elle m'ordonne de vous dire que « tout ce que vous avez fait soit nul et supprimé, comme « contraire à l'obéissance qui lui est due. Elle défend toute « assemblée à ce sujet, et elle regardera comme rebelles et « désobéissants ceux qui éluderont ses ordres.

« Le roi connaît toute l'étendue des droits de la suprême « puissance; il empêchera qu'ils ne souffrent aucune atteinte. « La plus inviolable des maximes qui regarde l'autorité « royale est qu'il ne soit jamais souffert qu'on manque à l'o- « béissance. Le roi ordonne de faire insérer dans les registres « ce qu'il vous dit par ma bouche. »

D'Aguesseau ayant ainsi parlé, le roi ajouta : « *Voilà ma vo- « lonté; ne me forcez pas à vous faire sentir que je suis « VOTRE MAITRE.* » Le premier président consterné répliqua : « Il nous est défendu d'expliquer au roi l'excès même « de notre douleur. » On fit donc une révérence profonde à l'automate; on se sépara, et la scène se passa encore au contentement de la cour de Versailles.

L'archevêque de Paris, quelque temps après, fit un mandement où les libertés de l'Église gallicane étaient compromises. Vingt-deux curés de Paris ne voulurent pas l'annoncer au peuple. Il fut dénoncé au parlement, à qui le roi défendit de nouveau de s'occuper de ces affaires sans sa permission. Robert fit là-dessus une remarque fort ingénieuse, qui fit éclater de rire toute la compagnie au milieu des débats. *Comment voulez-vous*, disait-il, *que nous obéissions au roi, qui nous défend de délibérer sur les affaires ecclésiastiques sans qu'il en soit informé? Pourrions-nous jamais en informer S. M. sans une délibération préalable? Et n'est-il pas de toute vérité que, pour que la compagnie puisse informer le roi d'un objet, il faut nécessairement qu'elle délibère? Nous ne cesserons donc jamais de parler et de délibérer, puisqu'il est impossible de garder le silence.*

« *Nous voyons bien,* ajoutait Pucelle, *qu'il ne nous reste*
« *plus qu'à PORTER NOS TÊTES AU ROI. Il est le*
« *maître,* disait-il, *de nos biens et de notre vie, mais non*
« *de ma conscience; et pouvons-nous de sang-froid observer*
« *les ravages que les ennemis de la paix font dans le dio-*
« *cèse de Paris?* » Il dit qu'à la vue de ces maux jamais il ne garderait le silence.

Le premier président répondait que telle était la volonté du roi et qu'il devait s'y soumettre. Dupré et autres conseillers disaient qu'il n'avait que sa voix comme les autres, et que l'ordre verbal du roi n'était pas plus fort que les lettres de jussion, sur lesquelles la cour faisait même d'itératives remontraces. Le président ne voulant pas se rendre, on en vint aux reproches amers; on lui dit qu'il était honteux et infâme d'abandonner sa compagnie. *Jamais,* lui disait un conseiller, *vous ne serez plus grand que lorsque vous serez à la tête de vos confrères; on vous méprisera à la cour quand vous en serez séparé; et, si la compagnie périssait, il vous serait glorieux de périr avec elle.* Enfin, les conseillers surtout,

qui n'étaient pas de grand'chambre, déclarèrent qu'ils ne feraient aucun travail qu'on n'eût délibéré sur la conduite de l'archevêque de Paris.

Le lendemain il n'y eut d'audience que dans la grand'chambre, où l'on reçut une lettre de cachet qui les fit assembler toutes; les enquêtes ne voulurent l'ouvrir qu'après de grands débats. Le roi mandait le parlement par députés; et, comme on demandait au président ce qu'il dirait au roi : *Encore faut-il,* répondit-il, *que je sache ce que nous dira le roi lui-même.* — *Cela n'est pas difficile à deviner,* disait Titon; *mais vous devez répondre comme le premier président de Verdun, en* 1626, *dans une occasion semblable. Il dit au roi que, comme il s'agissait de la religion, de la sûreté de sa personne et de son État, il ne devait pas réputer à désobéissance s'il ne pouvait déférer aux ordres du roi.* Dupré ajouta qu'il fallait déclarer alors que le parlement ne pourrait continuer ses fonctions si on le dépouillait de la partie la plus essentielle de ses devoirs, celle de parler, et que la règle de Fleury sentait trop la règle du silence des séminaires de Saint-Sulpice pour obtempérer.

On écouta tous les avis. D'une voix unanime on arrêta que le premier président tiendrait au roi ce langage. Si le roi lui faisait défendre de parler, par un ministre, il ne devait avoir aucun égard pour des ordres de cette espèce Si le roi lui-même défendait de parler il laisserait par écrit les paroles de Verdun au pied du trône. Dès ce jour-là toutes affaires cessèrent au palais et les avocats mêmes refusèrent de plaider.

Le roi, averti de tous ces arrêtés, reçut le parlement avec un grand appareil, environné de M. le Duc, du comte de Clermont, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du prince de Dombes, du comte d'Eu, de Fleury, d'Aguesseau, Chauvelin, Villars, Charost, Maurepas; cette suite de valets, vendus à ses ordres arbitraires, annonçait assez quelle est la faiblesse naturelle de l'autorité arbitraire.

Je vous ai fait savoir ma volonté, dit le roi; *je veux qu'elle soit pleinement exécutée. Je défends toute délibération. Ce que vous avez fait mérite mon indignation; soyez plus soumis, et retournez à vos fonctions.*

Le premier président, faisant une profonde révérence, voulut parler... TAISEZ-VOUS, ajouta le roi. Sur-le-champ l'abbé Pucelle, voyant que le premier président n'exécutait pas l'arrêté de la compagnie, se met à genoux devant Louis XV, tire de sa poche l'arrêté du parlement, le pose très-respectueusement aux pieds du roi. Maurepas le ramasse, le déchire, et en jette les morceaux par terre, entre le roi et le parlement.

La séance du sultan levée et les députés du parlement se rendant à Paris, Fleury se sentit outragé de tant de résistances, et les ministres, s'irritant de la hardiesse de Pucelle, qui osait écrire quand il était défendu de parler, eurent recours à la raison des rois contre l'équité qui les offense. Ils envoyèrent La Plane, brigadier des gardes du corps, et deux gardes du roi, qui arrêtèrent l'abbé Pucelle à Senlis, se saisirent de lui et l'emmenèrent à Corbigny, dans son abbaye. *Rapportez à Fleury,* dit-il aux satellites qui se saisissaient de lui, *que c'est ainsi qu'agissent les tyrans.* Les ministres cependant redoutaient les Parisiens; car l'abbé Pucelle jouissait dans la capitale d'une estime aussi générale que méritée; mais Fleury dit à Maurepas : *Faites donc une chanson pour amuser la ville de Paris, et badinez du mot Pucelle.* Maurepas en fit une et se surpassa; il plaça le mot dans la bouche des dames de la halle, qui chantèrent ces couplets fameux, dont on n'a pas oublié le refrain :

Rendez-nous Pucelle, ô guai!
Rendez-nous Pucelle.

De la halle la chanson monta jusqu'aux dames de la cour; et l'on ne cessa, pendant plusieurs mois, de chanter un conseiller victime de son courage et du patriotisme.

CHAPITRE XXXVIII.

Les troubles religieux font tort à la religion. — Frivolité du caractère français. — Jeux à la mode. — Chanson concernant Fleury. — Inquisition dirigée contre certains ecclésiastiques.

Après ce récit des querelles des théologiens ; après ce tableau de la haine des jésuites et des sulpiciens contre Port-Royal, contre l'Oratoire et contre tous les talents ; après ces combats de la cour contre le parlement, est-il quelqu'un qui puisse désapprouver l'histoire raccourcie de la maladie de l'esprit humain, tourmenté, ému de tant de querelles ? On montrerait dans ce cas quels furent les effets de ces débats. On dirait à tous les jésuites et à tous les sulpiciens que, pendant ces scandaleuses querelles, il s'élevait un tiers parti tout formé d'esprits forts, neutres, éclairés, philosophes, qui se jouaient de tant de disputes, déploraient ces exils, et préparaient dans l'esprit humain cette révolution qui devait éclater en France vers la fin du ministère du cardinal. A force de vouloir faire respecter la religion, sa doctrine, d'exiger une obéissance aveugle pour les objets de la foi et de tolérer une vie libre et licencieuse dans l'Église, on déracinait la religion. Montesquieu réfléchissait déjà dans ses *Lettres persanes ;* Voltaire se jouait d'elle ; Diderot allait éclater, et d'Argens accablait la religion et ses ministres de sarcasmes. La petite et obscure jalousie du sulpicianisme éloignait de l'Église les grands talents. Polignac était à Rome ou à Auch, Massillon à Clermont, et on ne parlait à Paris que des malheureuses querelles. Le beau siècle de Louis XIV n'était plus ; l'Église nourrissait dans son sein ses ennemis véritables. Les jansénistes, qui, par leur morale pratique et théorique, l'honoraient et pouvaient la faire aimer, ou au moins respec-

ter, étaient dispersés, exilés ou embastillés. Tel était donc en France l'effet du règne du sulpicianisme, qui ne put heureusement introduire dans le royaume cette inquisition religieuse qu'il se proposait.

Malheureusement le caractère des Français, trop flexibles, chantant et riant de tout, était susceptible de chaque impression nouvelle, à cause de l'inconséquence générale des esprits et de la futilité même de la nation.

Dès 1728 tout le monde s'amusait du plus singulier des amusements. Les dames, les seigneurs, les abbés, les princes même s'occupaient d'un travail qui faillit à faire tourner toutes les têtes. On détachait des livres toutes les estampes pour les découper, et on employa les graveurs, les dessinateurs, tous les artistes de la capitale pour avoir de nouvelles découpures.

La malignité publique voulut aussi qu'on chansonnât Fleury, et comme, depuis un demi-siècle, on chantait la chanson du Père Barnaba, on la lui appliqua. Elle eut une si grande faveur que les étrennes, les modes, les coiffures furent pendant trois ans en *béquilles*. Les pains d'épices, les desserts artificiels des tables, les présents, les frisures, les modes, tout fut en béquille du Père Barnaba. La fameuse chanson fut écrite sur les assiettes de dessert; on la chantait à la fin des repas, et les charlatans qui couraient les rues mettaient leurs airs en *béquilles*. On chanta aussi le cardinal dans les maisons; on fit des couplets scandaleux. Quelque temps après on fit des manchons à la Girard et des modes à la Cadière. Notre nation, comme un aimable enfant, riait de tout : elle chantait ses ministres, ses rois, ses malheurs, ses calamités mêmes, dans le même ton. Le seul jésuitisme réfléchissait à côté du trône, et préparait toujours de loin la subversion de ce parlement qui avait résisté en 1732.

Pour comble d'inconséquence, on inventait les logogriphes, qui occupaient sérieusement l'après-dîner toutes les sociétés.

L'inquisition n'ayant pu s'établir en France d'une manière

légale, l'esprit jésuitique et sulpicien, qui devait causer tant de ravages sous Christophe de Beaumont, fit avec la police des traités d'un nouveau genre.

Le nom seul du parlement faisait entrer en convulsion tout le jésuitisme. Le nom de la police lui paraissait honnête et agréable. D'Argenson l'ancien, et depuis Hérault, avaient trouvé dans l'état ecclésiastique un soutien ; le célèbre Sartine, uni à Beaumont, l'ennemi juré des parlements, le trouva aussi, et ils furent mutuellement attachés d'intérêt et de besoins.

Les jansénistes accusaient les molinistes de n'avoir ni mœurs, ni morale.

Les molinistes, plus sensuels en effet que les jansénistes, dépensaient beaucoup de biens ecclésiastiques en plaisirs, en amusements, et souffraient cependant de se voir accusés de cette sorte par des gens simples, fermes, opiniâtres, orgueilleux même. Beaumont établit donc une inquisition sur les mœurs de l'une et de l'autre faction, et fit un accord avec le lieutenant général de la police, et celui-ci donna des instructions à ses commissaires, qui en donnèrent à chacune des femmes prostituées de la capitale.

Il était ordonné à celles-ci de bien distinguer un prélat, un prêtre, un abbé, d'avec un laïque, et de faire appeler le commissaire le plus proche quand elles pourraient saisir un ecclésiastique, et surtout un prélat ; et, pour que ces malheureuses ne manquassent pas à la loi, une récompense fut attachée à la délation.

On observe dans ces précautions atroces un crime encore plus infâme.

Il n'était pas ordonné de REPOUSSER, mais de SURPRENDRE un ecclésiastique, un curé, un prélat ; car le but eût été manqué s'ils eussent été renvoyés ; il fallait au contraire saisir, convaincre, et tenir sur le fait le malheureux ecclésiastique coupable d'une action accomplie.

On allait donc faire lever ou appeler le commissaire le plus

proche, qui, suivi de ses satellites, venait tout-à-coup surprendre dans le crime et dressait son infâme procès-verbal, signé des présents et des coupables. Sur-le-champ le procès était porté à la police. De la police une copie allait chez le prélat, où le conciliabule décidait si l'envoi devait être fait à l'évêque diocésain, ou s'il fallait pardonner au coupable à cause de son zèle pour la bulle, ou enfin s'il fallait l'exclure des grâces ecclésiastiques.

Ils existent les registres affreux de ces crimes et de cette inquisition ministérielle et sacerdotale, et ils finissent vers cette époque où Sartine sortait de la police pour diriger la marine de France!

Dans quel état de dégénération sont donc tombées nos institutions religieuses et politiques? Voilà le haut clergé qui déteste les parlements, et qui s'associe à la police pour en être aidé dans les opérations d'une inquisition infâme! Voilà un clergé qui par état et par honneur devait avoir en horreur le vice, et qui en fait constater l'opprobre avec les détails les plus dégoûtants et les plus sales!

Le jour de la prise de la Bastille, l'enlèvement des archives a mis au jour les registres de cette inquisition d'un autre genre, et le peuple a fait connaître les détails de la copulation monstrueuse du clergé de Paris avec l'ancienne police. Des prélats vivants, des grands-vicaires, des curés, des jansénistes, des molinistes ont vu leur confession publique certifiée par la police, et un libraire a publié, en 1791, dans l'ouvrage intitulé *la Chasteté du clergé dévoilée*, le détail de ces infamies! Nous arrêtons ici nos pas. L'indignation de Tacite contre la froide hypocrisie ne pourrait traiter d'une manière convenable la dégénération des principes de l'ancien clergé de France. Nous finirons ce chapitre en observant que les prêtres de l'ancien régime, les instituteurs des anciennes mœurs, qui ont si longtemps outragé la nature dans les maisons d'éducation publique et déshonoré les mœurs françaises, sont aussi contraires à la liberté

publique qu'aux saintes institutions du mariage. Le célibat hypocrite et libertin du clergé, qui força les peuples du Nord à embrasser la réforme, comme il a forcé les révolutionnaires de 1789 à vendre les propriétés du sacerdoce, appelle la condition solitaire du prêtre une vertu et le lien conjugal un libertinage. La Révolution va restituer à la nature outragée ses droits. Il s'élève un mur de séparation entre les institutions de l'hypocrisie et de la tyrannie et les institutions de la nature; et, pour l'honneur des Français, il faut croire qu'elle l'emportera (1).

(1) Si nous laissons subsister ces lignes, c'est que, écrites par un prêtre *marié*, leur violence même leur ôte tout crédit, et que l'abbé Soulavie, par son profond repentir, en a fait un éclatant désaveu.

CHAPITRE XXXIX.

Caractère du roi Louis XV, depuis sa majorité jusqu'à la mort du cardinal de Fleury. — Sa timidité. — Son goût pour la vie privée. — Son apathie naturelle. — Commencement de ses fameux soupers dans ses petits cabinets. — Il accoutume à la subjection tous ses courtisans. — Distinction des différentes sortes d'entrées dans ses appartements. — Dès l'âge de vingt ans on reconnait en lui l'absence de sentiments affectueux. — Il écrit à son ancienne gouvernante pour lui prouver qu'il est né sensible. — Caractère de la reine Marie, son épouse. — Elle est sans crédit à la cour. — Le cardinal de Fleury éloigne des grâces ses favoris. — Anecdote des cent louis offerts par le cardinal pour qu'elle pût jouer au cavagnole, après qu'elle eut donné aux pauvres tout ce qu'elle avait d'argent. — Anecdote du maréchal de Nangis, son favori.

Le flegme et la timidité dominaient dans le caractère du jeune Louis XV. Il savait à peine qu'il était roi de France qu'il montrait la plus grande réserve à tous ceux de sa cour avec lesquels il n'avait pas des rapports particuliers. Ensuite il redouta tout entretien avec les officiers supérieurs de l'armée, avec les personnages qui avaient la réputation d'un mérite éminent ou qui avaient des talents extraordinaires. Le jeune roi leur accordait cependant son estime, mais elle était sans admiration, évitant les jeunes courtisans de son âge qui avaient des passions bruyantes, fuyant tout ce qui avait trop d'éclat, paraissant déjà embarrassé de la gêne et de l'appareil de la royauté, craignant tout ce qui était grand ou puissant en crédit dans son royaume, et ne développant son caractère qu'avec un petit nombre de courtisans de son âge dont il connaissait à fond les habitudes.

Il était très-difficile, dans ce temps-là, d'obtenir sa faveur ; mais celui qui était parvenu à la posséder en était assuré. L'abus

seul de sa confiance était la cause d'une disgrâce. Alors, ayant retiré ses bontés, on ne pouvait plus les recouvrer. Dans ses premières amours, inaccessibles encore aux yeux des courtisans, et longtemps avant la déclaration de la faveur de la comtesse de Mailly, on avait observé le même caractère. Il se brouillait aisément avec les maîtresses passagères qu'on lui procurait en secret et ne pouvait plus se raccommoder avec elles; il les recevait toutes d'une main étrangère, sans examen et comme pour les besoins de l'âge, ayant plus d'égards pour leur esprit et leur caractère que pour la beauté de leur figure, se laissant caresser d'elles et ne faisant aucune avance.

Les passions du roi, manquant d'énergie, n'annonçaient rien de dangereux en elles-mêmes aux observateurs de ce temps-là. On prenait pour de la sagesse cette tranquillité avec laquelle le roi voyait le bien et le mal, le vrai et le faux, et, comme son esprit paraissait s'attacher au vrai et son cœur au bien, les Français, si portés à bien augurer du règne futur de leurs jeunes monarques, ne trouvaient que de bonnes qualités dans Louis XV et n'entrevoyaient rien de funeste à la France. Ils s'en firent donc une idole, et ne s'avisèrent pas que le défaut d'énergie dans son âme, le peu de sensibilité de son cœur, et la facilité de l'une et de l'autre, qu'ils appelaient *de la bonté*, rendraient un jour bien inutiles les plus louables qualités du jeune prince, que des ministres, des maîtresses et des favoris adroits devaient un jour pervertir, pour gouverner à leur aise le royaume de France.

C'est dans des soupers avec ceux-ci que le roi commença à perdre ces bonnes qualités qu'il avait reçues de la nature. De jeunes seigneurs l'entraînèrent d'abord avec eux à la chasse et lui firent aimer avec passion cet amusement. Des soupers exquis et des vins recherchés réparaient, le soir, les fatigues du jour, et les convives du roi se multiplièrent tellement que le cardinal de Fleury, son précepteur, qui avait trouvé l'art de se l'assujettir, en exigea que ceux qui auraient chassé avec lui n'auraient pas

toujours l'honneur d'être arrêtés pour souper. Depuis ce nouveau règlement, les chasseurs qui voulaient être admis à la table du roi entraient le soir dans le cabinet, s'ils en avaient les entrées; sinon ils demeuraient dans la chambre à la porte de ce cabinet, d'où le roi sortait un moment pour les honorer d'un regard et faire la liste de ceux qu'il voulait convier. L'huissier en lisait les noms, en présence des chasseurs qui attendaient debout et en silence la décision du roi. Les uns étaient admis, le plus grand nombre se trouvait renvoyé, et tous devaient avoir ailleurs un souper assuré, parce qu'aucun d'eux ne l'était de la faveur du monarque.

Louis XV, qui avait assujetti à ces demandes et à cette incertitude les plus affidés de ses courtisans, fut bientôt si jaloux de se maintenir dans la liberté d'accorder ou de refuser ces petites faveurs qu'ayant un jour accepté de Crillon un mouton arrivé de nos provinces méridionales, où la viande de cet animal est excellente, et ce courtisan ayant été invité à chasser avec le prince, on s'aperçut qu'il parut se complaire à ne pas inviter Crillon, dont il mangea le mouton apprêté de toutes manières, avec d'autres chasseurs, sans lui dire qu'il était bon. Cette anecdocte, qui fut bientôt répandue, apprit que le roi exigeait de grands égards, même de ses plus affidés courtisans, et M. de Léon, qui s'en écarta, fut puni, un soir, d'une manière bien désagréable.

Ce seigneur, qui tirait bien, allait souvent à la chasse avec le roi; il était fort gourmand, et désirait fort, un soir, en rentrant avec le roi, de manger du poisson. Il avait prié d'Aumont, dès le mardi précédent, de le mettre sur la liste du souper le vendredi; mais le Duc de Gesvres, qui fit cette liste, ne pensa pas à le demander, et M. de Léon, sans façon, se mit à table. « Nous sommes treize, dit le roi au Duc de Gesvres, « et je n'ai demandé que douze couverts; il y a quelqu'un de « trop. Je crois que c'est M. de Léon. Donnez-moi la liste; je « veux le savoir. » Le duc de Gesvres, qui désirait sauver

Léon, dit à Louis XV qu'il l'allait prendre chez Duport, huissier de l'appartement; mais, au lieu d'aller chez Duport, il alla ailleurs et revint en disant : « Sire, je n'ai trouvé ni Du-« port ni la liste. » Le roi, toujours piqué, rougit et ajouta au duc de Gesvres : « Mais je le vois bien; car Duport est à droite, « et vous avez été à gauche. Allez donc le chercher où il « est. »

Gesvres, aussi embarrassé que Léon, alla chercher Duport où il était, et apporta au roi cette liste fatale, où le nom de M. de Léon ne se trouvait pas. Le gourmand resta néanmoins à table; mais le roi, pendant tout le souper, ne lui dit pas un mot, ne lui offrit rien et ne lui accorda pas même un seul regard. Il affecta de faire le tour à droite, en servant un plat de rougets-barbets, et de finir ce plat au voisin de Léon. Ce pauvre homme eut la bonté de mourir de douleur pour cet affront.

Le roi se plaisait, dans les grâces mêmes qu'il accordait à ses plus intimes courtisans, à les laisser auparavant dans le doute et dans l'incertitude; il s'apercevait que cette manière excitait l'ambition des militaires surtout, et on ne pourrait guère exprimer quel était leur assujettissement aux ministres et à leurs commis. Il y avait en 1738 vingt-deux régiments vacants. M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, homme vain et orgueilleux, semblait se complaire à se voir courtiser par tout ce qu'il y avait de grand et de distingué. Cinq cents seigneurs demandaient ces régiments, et le roi, qui n'en avait que vingt-deux à donner, laissait tout le monde dans l'attente. Pour augmenter les désirs et les sollicitations, il fit courir la liste de ces régiments, laissant en blanc l'espace où devait être le nom du colonel, et il dit en pleine assemblée : « Com-« ment faire pour contenter cinq cents demandeurs avec vingt-« deux régiments? Les affligés reculeront; mais ce sera pour « mieux sauter. » Il reprit ensuite et il ajouta : « Non pour mieux « sauter, mais pour avoir le même sort. » On trouva parmi les candidats le duc de Rohan, Clermont-Gallerande, le

prince de Tingri, Crillon, Polignac, le prince de Croy, Crussol, Joyeuse, Saint-Simon et autres, obligés de faire de fréquentes et pressantes sollicitations. Fitz-James, à cause de sa naissance, voulut parler un jour fort haut, et selon son rang, à un simple commis de la guerre; celui-ci s'en plaignit au cardinal de Fleury, qui fit mettre le seigneur à la Bastille pour avoir manqué à ce commis.

A ces servitudes le roi avait ajouté la distinction de différentes entrées dans les appartements; on les appelait *les entrées familières*, *les grandes entrées*, *les premières entrées et les entrées de la chambre*.

Celui qui avait *les entrées familières* allait jusqu'au lit du roi, éveillé et couché, et tous les princes du sang (excepté M. de Conty), le cardinal de Fleury, le duc de Charost, madame de Vantadour et la nourrice du roi avaient cette grande prérogative.

Les premiers gentilshommes avaient *les entrées de la chambre* lorsque le roi voulait se lever.

Dans *les premières entrées* on était simplement admis à faire la cour au roi levé et revêtu de sa robe de chambre.

Enfin les courtisans présentés avaient *l'entrée de la chambre* lorsque le roi était assis dans son fauteuil vis-à-vis de sa toilette.

Le soir, toutes ces entrées différentes étaient égales en prérogatives au coucher du roi, mais les *entrées de la chambre* sortaient lorsqu'on disait à haute voix : PASSEZ, MESSIEURS. Alors, ceux de la chambre sortis, le premier valet de chambre (pendant la minorité) donnait le bougeoir à qui il voulait des courtisans qui avaient alors cette sorte d'entrée, où ils restaient jusqu'au moment où le roi se mettait dans le lit. Le roi, plus avancé en âge, donna lui-même le bougeoir. Il n'y eût aucun seigneur de la cour qui ne se crût très-flatté de prendre ce bougeoir. *Savez-vous que le roi m'a donné le bougeoir?* disaient-ils ensuite dans la capitale.

Le cardinal de Fleury avait beaucoup occupé le roi de ces détails, dès l'enfance, et lui avait enseigné que toutes ces petitesses étaient de grandes faveurs; il lui avait fait accroire que les grands sentiments, la pitié, la candeur, la sincérité, n'étaient point les véritables qualités des monarques; il l'avait éloigné tant qu'il avait pu des sentiments affectueux des époux envers leurs femmes. Il ne restait guère dans Louis XV, à l'âge de vingt-cinq ans, que les sentiments naturels de la paternité, montrant beaucoup d'amitié à ses enfants, sans exciter la jalousie du cardinal (qui ne voyait dans les jeunes princesses rien de redoutable au crédit qu'il n'eût pas voulu partager), et vivant avec la persuasion que la reine devait se borner au seul devoir de lui donner des enfants. Les Français, qui observaient les progrès du caractère du roi, reconnurent alors dans ce prince un défaut de volonté et de sentiment; mais ils avouaient toutefois qu'il avait l'esprit juste, le cœur droit et le caractère bon.

Le roi, qui apprit qu'on portait ce jugement de sa personne, parut un jour en être affecté, et voulut essayer de s'en disculper par une lettre à madame de Vantadour. Cette lettre confirma les observations de la cour dans le même jugement; le roi, pour se montrer sensible, avait mal choisi la circonstance: il ne s'agissait que de la piqûre d'une guêpe, qui lui occasionnait une enflure à la joue, et des alarmes exagérées des courtisans. Madame de Vantadour, qui l'avait élevé, paraissait inconsolable sur ce grand accident, et le roi, pour lui prouver qu'il avait du sentiment, quoi qu'on en dît, lui écrivit la lettre suivante (il est bon qu'on connaisse le style du feu roi) :

« Dieu merci, maman, » dit le roi, « je n'ai jamais eu que la « peur de la mouche et fort peu de mal; car la douleur n'a « pas duré un demi-quart d'heure sans m'empêcher de courir « comme si de rien n'était. L'enflure n'a duré que quelques « jours, sans m'empêcher de manger, ce que je craignois beau- « coup, à vous dire vrai, devant, ce jour-là, essayer un cui-

« sinier nouveau, lequel est excellent. Pour le présent, il n'y
« paraît plus du tout. Je me souviens fort bien de l'aventure
« de madame de La Lande; mais l'endroit n'est pas si délicat,
« et, de plus, je crois que je suis un peu plus dur au mal qu'elle,
« peut-être même un peu trop, à votre façon de penser, laquelle
« je ne désapprouve pas, connoissant le principe d'où cela
« part. Vous me connoissez parfaitement, chère maman. Eh
« bien! vous ne vous tromperez pas si vous êtes bien persuadée
« que ma reconnoissance ne s'effacera jamais de mon cœur;
« car, Dieu merci, je n'ai pas un cœur pareil à celui dont on
« nous accuse. Nous avons eu une furieuse alarme pour le
« cardinal; heureusement elle est passée. Il faut qu'il ait un
« tempérament d'airain. Dieu veuille présentement que par
« sa conduite il ne nous y fasse pas retomber sitôt! Il est bien
« fâcheux que de certaines gens vieillissent. Les nouvelles que
« nous avons de lui, depuis qu'il est retourné à Issy, sont
« bonnes et m'ont fait grand plaisir; car il étoit furieusement
« accablé, quand il est parti, par la quantité d'importuns qui
« l'étoient venus voir. Je vous charge d'embrasser mes enfants
« de ma part; elles m'ont écrit et je ne leur ai pas répondu.
« Cela n'est pas trop bien à moi; mais j'ai autre chose à faire.
« Cela viendra avec le temps. Je vous embrasse, maman, de
« tout mon cœur, et j'attends le moment de vous revoir avec
« bien de l'impatience, quoiqu'à vous dire vrai je m'amuse
« beaucoup ici et m'y trouve par conséquent fort bien.
« Ma fille a été un peu incommodée, à ce que j'ai appris;
« mais, Dieu merci, cela n'a pas eu de suite. Le bon Dieu
« nous les conservera, s'il lui plaît, puisqu'il nous les a en-
« voyés. »

Au lieu de trouver les grandes expressions du cœur dans cette lettre, on y voyait que ce prince n'était occupé que d'amusements, de courses, de craintes de la diète et de cuisinier. Le cœur, qui croyait parler, ne parlait pas, tant les détails de l'étiquette et les embarras de la représentation, que les seigneurs

en charge se plaisaient à compliquer et à multiplier, avaient réprimé la nature dans la personne de ce prince.

Les mœurs dissolues de quelques jeunes courtisans de l'âge du roi avaient contribué d'ailleurs à étouffer la sensibilité de ce jeune monarque. Tous les âges, tous les sexes, tous les rangs et presque tout ce qui l'environnait à la cour était corrompu depuis la Régence, si fatale à nos mœurs. Fleury avait fait cesser, à la vérité, le libertinage bruyant; mais il était encore impétueux et grossier dans ceux qui se trouvaient obligés de le cacher aux regards du reste des courtisans. Environné de jeunes seigneurs dont les erreurs furent si connues, le roi, avant son mariage, se laissa entraîner par leurs exemples. Le censeur des *Mémoires* du maréchal de Villars, ou l'abbé Anquetil, éditeur de cet ouvrage, a supprimé ce qu'en dit avec naïveté ce général, ce que les lecteurs de ces *Mémoires* peuvent entendre, et dont le détail est si bien conservé dans des pièces originales si variées qu'on ne peut taire des faits devenus historiques et attestés de tant de manières. Le cardinal de Fleury, qui en était instruit, l'en blâma. Pour l'en faire rougir on alla à la recherche de ceux qui menaient à Paris ce même genre de vie; un peintre fameux se donna la mort pour éviter le supplice qui lui était destiné, et qui, selon nos anciennes lois, en est la peine. Du Chauffour la subit, et la police, qui le jugea, fit proclamer le crime et la punition comme un grand événement. Les crieurs, en l'annonçant dans les places avec scandale, pénétraient jusque dans l'intérieur des cours des hôtels les plus distingués, et nommaient grossièrement ce que devait cacher la pudeur et ce qui excitait la curiosité de l'innocence. *On va punir des gens qui ont fait de la fausse monnaie*, répondit la princesse de Condé à ses enfants.

Ce grand exemple, et des punitions plus terribles que la Hollande avait ordonnées pour punir le même vice, firent une forte impression sur l'esprit du jeune Louis XV. Les femmes qui l'approchaient l'agacèrent, et (pendant quelques moments)

les deux sexes se disputèrent le roi de France. Une guerre ouverte éclata entre de jeunes mécontents et des femmes adroites, qui lui firent sentir et rechercher les beautés de la nature. Le beau La Trémoille, encore adolescent et toujours chéri, et mademoiselle de Charolais, éprise d'amour, se déclarèrent la guerre et se la firent longtemps. Des vers et des Mémoires outrageants en furent le résultat, et, le cardinal favorisant la princesse aux dépens de La Trémoille, celui-ci fut poursuivi, dans la suite, avec acharnement et sans pitié, par sa rivale, jusqu'à l'armée d'Allemagne, lors même que La Trémoille converti n'avait plus de cœur que pour son épouse.

Ces Mémoires et ces vers méritent, sans doute, l'oubli de la génération actuelle; mais l'histoire doit conserver ceux que la princesse composait elle-même pour séduire le jeune monarque. Dès l'âge de dix-sept ans ses regards annonçaient des besoins d'aimer, et, à la manière dont il repoussait la princesse, qui ne le perdait pas de vuè, on jugeait qu'il fallait de l'assiduité et de la délicatesse pour le subjuguer. Mademoiselle de Charolais, conduisant toujours cette affaire de cœur avec esprit et avec beaucoup de suite, s'avisa un jour d'un moyen fort singulier; elle mit ces vers dans la poche de Louis XV :

Vous avez l'humeur sauvage
Et le regard séduisant.
Se pourrait-il qu'à votre âge
Vous fussiez indifférent?
Si l'amour veut vous instruire,
Cédez, ne disputez rien.
On a fondé votre empire
Bien longtemps après le sien.

C'est ainsi que la séduction pervertit les rois.

Louis XV se laissa entraîner, et, quoique l'histoire de ses galanteries, avant la déclaration de madame de Mailly, soit très-confuse et peu connue, on sait que, depuis qu'il n'alla plus aussi souvent à Rambouillet, il fut aimé, mais d'une manière pas-

sagère, secrète et sans intrigue, de plusieurs femmes. Ses amours avec madame la comtesse de Toulouse ne sont pas bien avérées : on n'a sur cet article que des indices ; mais l'histoire de ses amours avec mademoiselle de Charolais est incontestable, et ce prince eût été plus longtemps fidèle à cette amante si elle n'avait oublié que le roi voulait de la solidité dans les sentiments qu'on lui témoignait, et dont elle était absolument incapable.

Au milieu de ces divertissements encore presque enfantins, puisque le roi n'avait que seize ans aux approches de son mariage, ce prince, élevé par Fleury dans la dévotion ou plutôt dans les momeries religieuses de la fin du règne de Louis XIV, était quelquefois violemment tourmenté par les reproches de sa conscience ; il se plaisait à parler de la mort, des mourants et des punitions de l'autre monde. Le duc de Luynes lui dit un jour que ces images, et surtout celle de la mort, lui faisaient passer de bien mauvais moments, et qu'à son âge il devait en éloigner l'idée de son esprit. « Pourquoi donc ? reprit le roi. « Ne faut-il pas que ce moment arrive ? » Il ne parlait à aucun des nonces, à leur audience de congé, sans leur faire ce compliment si connu : « Vous serez pape un jour, Monsieur l'abbé ; je « vous demande de vous souvenir alors de moi dans vos béné-« dictions. » Comme du vivant de Louis XIV, il voulait encore qu'on accordât aux généraux d'ordres l'ancienne prérogative d'être présentés, et en 1736 le général des carmes obtint du roi, de la reine et du Dauphin, une première audience, fut reçu comme un envoyé, et avec le même cérémonial, à la tête de quatorze autres moines de son ordre, qui entrèrent deux à deux et se rangèrent derrière les tabourets des dames, conduits par Saintot. Peu de temps après arriva le général des minimes avec les siens, en pareil nombre, qui défilèrent à droite et à gauche derrière les dames. Le général entra avec Saintot au milieu du cercle des dames, fit trois révérences au roi et à la reine avant et après, et usa de son droit de faire sa harangue

en espagnol, sa langue naturelle. Toutes ces fêtes amusaient beaucoup le roi, alors âgé de vingt-six ans. D'où l'on peut inférer tout ce que Fleury avait mis dans son âme.

Instruit de toutes les rubriques de l'Église et de leurs changements en certaines saisons, Louis XV était en état, aussi bien qu'un supérieur de séminaire, de reprendre de leurs fautes les prélats célébrants, qui, n'ayant pas l'habitude de dire la messe, manquaient fort souvent aux cérémonies; Fleury les avait enseignées à son élève, qui se plaisait à trouver les évêques en défaut et à le dire à ses courtisans. Mille fois on l'entendit raconter l'embarras de l'archevêque de Paris Vintimille, qui avait été à la tête des députés de l'assemblée du clergé de France, lorsqu'ils allèrent jeter de l'eau bénite sur le corps de madame la Duchesse, en 1741. Le clergé en demanda la permission au roi, qui répondit qu'il ne le trouvait pas mauvais; mais il arriva que, l'archevêque ayant oublié son livre de rubriques, un religieux lui donna le sien, où le prélat ne sut pas lire; il le donna donc à l'archevêque de Tours, qui en fut aussi embarrassé; il le fit passer à un autre peu habitué à lire, et dont la vue ne fut pas meilleure, et de l'un à l'autre ce livre d'église parcourut tous les évêques députés, sans qu'aucun sût y lire. L'évêque de Saint-Brieuc, plus habile que les autres, put réciter un *Oremus,* qui se trouva l'*Oremus* pour un prêtre, et non pour une défunte; et le roi, qui en savait plus que tous ces prélats sur les rubriques, trouvait plaisant de raconter cet excès d'inexpérience et d'embarras dans les chefs de l'Église de France.

Outre la chasse, le cérémonial, l'étiquette et les offices de l'Église, le cardinal de Fleury avait permis encore au jeune roi de s'occuper d'un fort singulier amusement: il lui avait donné un petit jardin, où le cardinal lui apprenait à planter des laitues, à l'âge de dix-neuf ans, et le roi, observant avec attention le progrès des plantes, s'en amusait fort gravement. C'est par les mêmes principes encore qu'à l'âge de vingt-huit ans le car-

dinal lui fit acquérir quelques antiques à la vente de M. d'Estrées; car tous ces objets, éloignant le prince des grands objets du gouvernement, laissaient l'autorité intacte et absolue dans les mains du cardinal. On conservera ici quelques détails sur ces acquisitions, parce que outre l'anecdote du temps, l'histoire des arts y trouve des faits dignes d'être conservés dans l'histoire.

La totalité de ce que le roi acheta ne coûtait que la somme de soixante mille francs; mais on y admirait le buste de porphyre d'Alexandre, l'un de ceux que Praxitèle avait faits, cet artiste ayant seul le privilége de publier des portraits de ce prince. Le cardinal de Richelieu, qui l'avait fait venir de Grèce, mourut avant qu'il fût arrivé, et sa nièce, madame d'Aiguillon, qui n'en connaissait point le prix, le montrant à Girardon, qui faisait alors le mausolée du cardinal qu'on voit en Sorbonne, le Praxitèle français fut si frappé de la beauté de ce buste de porphyre qu'il le demanda pour prix de son travail. Madame d'Aiguillon le lui accorda, et ajouta encore une gratification.

A la mort de Girardon le maréchal d'Estrées l'acheta quinze mille livres, et laissa ce beau morceau se confondre dans la collection immense qu'il avait faite, toute sa vie, d'antiques, de statues et de meubles précieux confusément amoncelés. Il oublia même que Praxitèle en était l'auteur, et, dix ou douze ans après que le maréchal eut acheté cette figure, ayant oublié qu'il était possesseur d'un monument de cette espèce, il chargea un homme instruit de lui découvrir où pouvait être un buste d'Alexandre, par Praxitèle, qu'on assurait être à Paris chez quelque amateur, parce qu'il voulait, disait-il, en faire l'acquisition. Il lui en coûta cent écus de frais pour la recherche, et, après avoir fait suivre le chemin que le buste avait fait et les différentes personnes qui l'avaient possédé, il apprit que ce beau buste était chez lui. D'Estrées accumulait ces antiques machinalement.

Tel était le caractère de Louis XV jusque vers l'âge de trente ans. Celui de la reine Marie Leczinska, son épouse, avait encore

moins d'éclat ; elle était timide, réservée, et craignait sans cesse de déplaire à son époux. Maîtrisée par le cardinal de Fleury, obligée de se soumettre à ses volontés, s'adressant quelquefois, et toujours vainement, à Louis XV pour secouer l'empire du ministre, elle était condamnée à ne rien demander, même pour ses favoris, à se tenir éloignée de toute connaissance des affaires, à vivre au milieu de la cour sans en connaître les intrigues, à refuser de s'en mêler, et à s'occuper uniquement des pratiques religieuses. Charitable envers les pauvres, son désintéressement fut tel, une fois, à Compiègne, qu'elle y laissa tout ce qu'elle avait aux communautés et à l'école d'artillerie, en sorte qu'elle ne pût ensuite jouer à Marly qu'à quadrille avec de l'argent emprunté.

Madame de Luynes, témoin de sa situation, essaya vainement de l'engager à demander un supplément à la somme très-modique qu'elle recevait tous les mois pour ses menus plaisirs. La duchesse alla même jusqu'à représenter au cardinal l'inconvénient de laisser la reine de France sans argent. Fleury, assuré du roi, et traitant cette princesse fort lestement et souvent avec dureté, écouta la duchesse et lui répondit très-froidemen qu'il arrangerait cette affaire avec Orri, contrôleur général.

Le cardinal parla en effet à ce ministre des finances de la reine, et l'ordre qu'il lui donna fut de lui compter *cent louis*. Orri, stupéfait, représenta bien respectueusement à l'Éminence que la modicité de cette somme était trop éloignée de ce qui était dû à une reine qui n'éprouvait un *déficit* qu'à cause de ses œuvres de charité, ajoutant qu'il donnerait lui-même une pareille somme à son fils s'il s'était dérangé par des aumônes. Fleury, qui l'écoutait toujours attentivement et en silence, lui répliqua : *Eh bien, ajoutez cinquante louis*. Orri, encore moins satisfait de l'augmentation, lui répliqua, et toujours avec plus de respect, que cent cinquante louis ne suffisaient pas et qu'il n'oserait jamais présenter cette somme à la reine. Fleury,

comme pour se débarrasser d'Orri, l'augmenta encore de vingt-cinq louis, et le contrôleur général, poussant Fleury de vingt-cinq en vingt-cinq louis, parvint enfin à une somme de douze mille francs. Alors il en arracha l'ordre signé de lui, et alla, comme en triomphe, demander à la reine, sans lui parler du cardinal, si cette modique somme lui suffirait. *J'en suis bien satisfaite*, dit la reine de France. Le roi signa l'ordre pour qu'ils lui fussent payés; mais l'expédition en fut si retardée qu'elle ne les toucha qu'au retour de l'échéance de ses revenus accoutumés; c'est alors seulement que la reine put s'amuser de nouveau au cavagnole, qui était le jeu qu'elle préférait, après avoir été longtemps privée de ce plaisir, et avoir éprouvé pendant un mois entier le besoin d'argent. Elle dissimulait néanmoins, et plutôt par vertu que par politique, cette conduite du cardinal. Quelques jours après cette affaire, elle envoya même chercher madame de Fleury, nièce du ministre, pour lui apprendre avec cordialité qu'elle était dame du palais surnuméraire, et qu'elle s'empressait de lui en donner la nouvelle par AMITIÉ POUR ELLE. Madame la duchesse de Fleury, qui vit en 1791, peut se ressouvenir de ces flatteuses expressions, qui furent alors conservées par écrit.

Cependant, malgré la répugnance de la reine à se mêler des intrigues de la cour, le cardinal l'éloignait sans cesse de toute connaissance des affaires d'État et privait des grâces et des emplois, tant qu'il le pouvait, ceux qu'elle honorait de sa confiance. En 1739, désirant que Nangis, son favori, eût le régiment de Pezé, Biron l'obtint malgré elle; ce qui fut un motif pour la reine d'aller voir Biron, de lui dire des choses flatteuses et de faire collation dans son appartement. Deux ans après, Nangis, fait maréchal de France, aspirait à commander nos troupes, et Fleury, toujours constant dans ses projets d'exclure des emplois les favoris de la reine, préféra d'envoyer le maréchal de Broglie. Vainement Nangis s'offrit-il pour servir sous ce général; Fleury, pour éluder encore, ajouta que l'État ne pou-

vait faire pour lui de si grandes dépenses. « Vous savez, lui disait-il, combien coûtent les services d'un maréchal. » Nangis, toujours plus ferme, répliquait qu'il renonçait aux honoraires, demandant avec instance de servir pour rien, et, comme un chevalier français, pour le seul honneur de servir. Le cardinal, poussé à bout, lui ajouta que le roi ne pouvait y consentir à cause de sa santé chancelante, et trop précieuse à la reine et à l'État.

Nangis était, en effet, depuis quelques jours, malade; mais il l'était à cause des violences qu'il s'était faites au sujet des réponses du cardinal. Il l'alla trouver un jour chez lui, et, prenant le ton d'un militaire décidé et d'un maréchal de France, il lui dit, en présence de tout le monde : « Je suis malade, Monsieur, « comme vous le dites, mais c'est à cause de vos réponses, qui « me donneront la mort. » Fleury, balbutiant, voulait attribuer encore ses refus à la volonté du roi, à l'exemple des ministres timides ou embarrassés qui rejettent les réponses fâcheuses sur le compte du maître et s'attribuent personnellement le don des faveurs; mais Nangis le redressa encore, et, sortant de chez lui tout plein de colère, il lui dit : « Ce n'est pas à une per-« sonne comme moi qu'on tient un pareil langage; la décision « du roi dépendait de votre volonté. » La reine, piquée de toutes ces affectations du cardinal, voulut en parler à Fleury, qui fut encore plus ferme dans son refus. Elle alla chez le roi, le suppliant d'employer M. de Nangis, et se plaignant doucement, et comme à son époux, de la résolution du cardinal, qui écartait ainsi du service ceux qui lui étaient attachés. Le roi la reçut froidement, et lui dit plus froidement encore, selon son usage : « Madame, faites comme moi : ne lui demandez rien. »

Nangis mourut à Paris, pendant le siége de Prague, dans un dépérissement affreux, qu'on dit causé par le vain désir de servir. C'était un homme qui avait des sentiments, et qui avait été beaucoup et peut-être trop aimé de madame la Dauphine, duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE XL.

Anecdotes relatives à Louis XV et à la reine Marie, avant les infidélités du roi. — Circonstances qui les préparèrent. — Amours passagères du roi. Mademoiselle de Charolais, madame de Rohan. — Cour secrète du roi en 1732. — Caravanes nocturnes du roi en 1737, pendant les couches de la reine. — Singulière aventure de madame Paulmier.

Le roi avait si bien vécu avec sa femme, jusqu'en 1732, que le public n'avait que de légers soupçons des infidélités passagères dont nous avons parlé, et qu'on lui attribuait avec madame la comtesse de Toulouse, avec mademoiselle de Charolais, mademoiselle de Clermont, sa sœur; avec madame de Nesle, mère de madame de Mailly; avec madame de Rohan, madame la Duchesse, et quelques autres. Il aimait et il estimait la reine; il avait encore beaucoup d'attentions pour elle; il assurait, à tous les corrupteurs qui lui parlaient adroitement de la beauté de quelque femme, qu'elle n'était point aussi belle que la sienne.

Il eut de cette princesse un Dauphin, un duc d'Anjou, qui mourut à l'âge de deux ans et demi, et sept princesses, dont nous parlerons dans les circonstances; mais la reine était si rassasiée des plaisirs du mariage que, ne souffrant le roi qu'avec douleur, elle lui témoignait déjà en 1737 une grande répugnance. Louis XV, au contraire, alors âgé de vingt-sept ans, était d'un tempérament encore terrible pour elle; la nature lui avait donné des besoins qui demandaient de fréquentes jouissances; une grande incommodité, fruit des couches de la reine, n'était point capable de le dégoûter, et il eût longtemps vécu avec sa femme *comme un bon bourgeois*, selon l'expression du temps, si elle n'eût commis la coupable imprudence de le rebuter.

Avant la rupture des époux, on avait cependant observé quelques démarches du roi qui donnèrent beaucoup à penser

à tous les courtisans et favorisèrent les intrigues qui devaient le détacher de la reine. Le roi se retirait le soir dans ses petits cabinets, pour souper avec de jeunes seigneurs de son âge, et on observa, le 24 janvier 1732 (jour auquel la compagnie avait bu un peu plus qu'à l'ordinaire), que Louis XV but à la santé de sa maîtresse inconnue, cassa son verre, et invita les convives à le casser avec lui, à deviner le nom de cette inconnue, et à déclarer à la compagnie quelle dame de la cour pouvait lui plaire. Les convives étaient au nombre de vingt-quatre. Madame la duchesse la jeune eut sept suffrages; mademoiselle de Beaujolais en eut sept aussi; le reste se déclara pour madame de Lauraguais, petite-fille de Lassay et belle-fille du duc de Villars-Brancas, qui était à la cour depuis un mois. On jugea, depuis ce repas, que le roi pensait déjà à quelque maîtresse.

Depuis 1732 jusqu'en 1737 le roi fut néanmoins réservé dans ses amours et fort silencieux sur cet objet avec les courtisans; mais on observa, le 5 mars 1737, que le prince s'échappa pour la première fois de Versailles pour aller à l'Opéra, où l'on dit qu'il était appelé par une intrigue secrète. Il avait envoyé l'ordre à Saint-Sauveur et à Croismart, écuyers, de mettre six chevaux à la gondole de Chalais, et l'avait déjà fait précéder du prince de Soubise et du duc d'Hostun (Tallard), qui avaient été acheter des dominos, et qui n'en trouvèrent qu'un neuf pour Louis XV, qui le prit et alla avec eux à l'Opéra. Deux officiers des gardes qui savaient ce dessein coururent après, et demandèrent, en entrant dans la salle, *où était le roi*, ce qui le fit reconnaître. Ce prince, qui redoutait l'opinion publique, et surtout le cardinal, s'échappa à la hâte de l'Opéra, s'entendant demander, et sortit à pied jusqu'à la rue Saint-Nicaise, où demeurait monsieur le Premier, éclairé seulement de quelques décrotteurs qui l'accompagnèrent avec Soubise et d'Hostun: tant le précepteur le tenait encore dans sa dépendance et dans l'éloignement des femmes, qu'il redoutait. On n'eut donc cette fois aucune connaissance de la personne qu'il cherchait à l'Opéra.

Ces démarches hardies et secrètes se réitérèrent ensuite pendant les couches de la reine. Les valets, qui voyaient arriver avec joie ce temps favorable, redoublaient d'intrigues pour présenter et faire agréer au roi une dame; ils tenaient un registre fort exact des périodes de la reine, et, lorsque ce temps-là arrivait, tout était prêt pour produire une favorite. La reine, qui ne s'avisait pas de son empire et de sa chute prochaine, favorisait, mais innocemment, ces intrigues coupables, en témoignant à ce prince des dégoûts capables de l'irriter et de le détourner davantage, et en affectant de lui dire que ses périodes duraient beaucoup plus longtemps qu'elles ne duraient en effet; en sorte que Louis XV, qui avait le plus violent des tempéraments, tourmenté de ses passions et craignant d'offenser la reine, dont l'indifférence le désolait, n'osait encore s'attacher à aucune favorite en titre, se contentant de ce qu'on appelait alors à la cour *des passades*.

Un soir (et c'était précisément pendant les couches de 1737), ce prince, mademoiselle de Charolais, Villeroy, capitaine des gardes (qui voulait à toute force donner au roi madame d'Andelot), et quelques autres, se promenant pendant les chaleurs de la nuit du 16 juillet, pour faire une diversion à la singulière agitation du roi, qu'ils avaient échauffé de mille propos, allèrent de nuit, dans un grand déguisement, à la recherche des belles aventures, dans les rues de Versailles.

La caravane du 17 au 18 août de la même année fut plus éclatante. Mademoiselle de Charolais, Villeroy et plusieurs autres, s'étant répandus dans les rues pour distraire le roi, rencontrèrent, à deux heures du matin, deux femmes dont ils ne connaissaient ni la figure, ni l'âge, et qui doublaient le pas. Mademoiselle de Charolais, pour ne point les effaroucher autant que les seigneurs de la suite du roi, allant les reconnaître à la hâte, apprit que c'était l'hôtesse du Cheval-Rouge, rue des Récollets, avec sa servante, qui cherchait la patrouille pour terminer quelques querelles élevées dans son hôtel.

Le roi, qui connaissait madame Paulmier pour belle et honnête femme la saisit un peu fortement, sans se faire connaître, lui disant qu'il pourrait lui rendre service si le feu était dans sa maison. Villeroy, de son côté, caressait la servante, et mademoiselle de Charolais, facétieuse et libertine dans ses propos, se pâmait à force d'en rire.

Madame Paulmier, un peu trop pressée, dit à Louis XV et aux autres seigneurs qu'ils se trompaient assurément et qu'ils ignoraient qu'elle était femme d'honneur, menaçant de crier de toutes ses forces *au voleur et à l'assassin,* et de faire un tel vacarme qu'elle serait secourue. Le roi, touché, modéra ses caresses, tandis que madame Paulmier se plaignait de l'indolence du roi et de la police, qui ne veillait pas à la sûreté des femmes, aux portes mêmes du château.

Le roi, en attendant, la conduisait jusqu'aux Suisses, pour lui donner main-forte contre les convives qui avaient des disputes chez elle, et, appelant lui-même par trois fois, et à haute voix, *Forestier*, qui commandait les Suisses (ce qui fit reconnaître ce prince), il mit un moment les Suisses en alarme, s'entendant appeler par le roi à une heure aussi indue. Quant à madame Paulmier, Louis XV leur ordonna de la suivre, et elle rentra chez elle fort glorieuse d'avoir prouvé au roi sa sagesse.

CHAPITRE XLI.

Intrigues des seigneurs de la cour, instruits de l'aventure de madame Paulmier, pour donner au roi une maîtresse reconnue. — Caractère de madame Portail, rebutée par Louis XV. — Intrigues de madame la Duchesse, de Fleury, de Bontemps, de Le Bel et de madame Tencin pour donner au roi une maîtresse reconnue. — On jette les yeux sur madame de Mailly.

L'anecdote de madame Paulmier et quelques autres de ce genre apprirent aux courtisans que le temps était arrivé de donner une maîtresse à Louis XV, afin d'asseoir sur un objet connu et déterminé leur ambition et leurs vues. Chaque parti de la cour présentant une femme à l'envi, il en parut de toutes les sortes, depuis mademoiselle de Charolais et madame de Rohan jusqu'à de petites filles.

Le duc de Richelieu, qui voulait jouer un rôle, produisit madame Portail, et les valets de chambre furent chargés du détail de la première entrevue; mais le roi (malgré l'anecdote nocturne de madame Paulmier) était trop délicat sur les convenances. Il redouta le caractère de madame Portail, malicieuse, coquette et un peu folle; il ne voulut plus la revoir, et dit à Lugeac de prendre sa place, parce que madame Portail avait, disait-il, à son cou une difformité désagréable. Lugeac, dans un lieu obscur, trompa Richelieu et madame Portail, qui obtint de Fleury qu'une pension de deux mille écus serait sa récompense.

Fière cependant de son aventure momentanée, madame Portail donna dès ce moment un libre essor à sa vie libertine; elle parut amoureuse de tous les seigneurs du temps; aucun de son quartier ne lui échappa. On remarqua qu'elle avait fait le tour de la place Royale sans intercaler, et l'intrigue du duc de Richelieu en sa faveur donna une telle inquiétude aux ministres

et aux courtisans que chacun à l'envi s'empressa de proclamer ses aventures pour qu'elle ne reparût pas davantage au château. Maurepas, jaloux de Richelieu et détestant les femmes que le duc aimait, surprit au roi l'ordre de la renfermer et se donna le plaisir d'aller lui-même chez elle pour le lui faire connaître. Il lui dit d'abord qu'elle ferait bien de se mettre dans un couvent, et, comme elle ne voulait pas se rendre à la première invitation, Maurepas lui en donna l'ordre. Elle fut ensuite juridiquement accusée d'un grand crime, et jetée au donjon de Vincennes en 1746. Elle en sortit par la protection de madame de Pompadour, qui, protégeant tout ce qui était haï de Maurepas, lui fit rendre sa liberté; ce qui donna une telle inquiétude au premier président, ravi de voir sa femme renfermée, qu'il abandonna sa place, pour n'être pas obligé, disaient ses confrères, de montrer, à chaque séance du parlement, un front des plus ornés, et pour se délivrer d'ailleurs des affaires épineuses qui s'élevèrent alors au parlement : il en coûta donc l'honneur et la liberté à la première des femmes qui avait osé, malgré Fleury, jeter publiquement ses regards sur la personne du roi.

Mademoiselle, qui allait tous les jours chez le cardinal de Fleury, et qui avait avec lui de longs entretiens, essaya alors de donner au roi madame d'Ancezune; mais le précepteur, traversant encore cette liaison, obligea son mari de la conduire à sa terre de Sézanne pour six semaines. A vingt-sept ans le roi était encore dans l'enfance.

C'est dans cette circonstance que madame la Duchesse, le parti du cardinal de Fleury, Bontemps, Le Bel et Bachelier se réunirent en faveur de madame de Mailly, l'une des femmes qui avaient déjà plu au roi. Ce prince regardait encore la détermination d'avouer une favorite comme un grand événement en France, comme une espèce de révolution dangereuse, capable de diviser sa cour et de lui ôter une partie de l'affection de ses sujets; en sorte que ce prince fut longtemps tourmenté

de ses désirs et de la crainte de déplaire à la nation; mais les intrigues sourdes des courtisans, qui brûlaient de savoir à quoi s'en tenir sur l'objet de ses amours, l'emportèrent. Le roi, depuis longtemps, aimait madame de Mailly secrètement; Fleury et sa faction en étaient instruits, et, cette dame ayant été surprise un soir dans un escalier dérobé montant chez le roi, conduite par Bachelier, cette circonstance détermina la déclaration des amours du monarque, comme nous le verrons; mais ne précipitons point nos pas. Madame de Mailly fut la première des quatre sœurs que le roi aima. Il est nécessaire de parler de la famille.

CHAPITRE XLII.

Anecdotes sur la maison de Mailly — Mœurs de la haute noblesse française avant sa dépravation dans la cour de nos rois. — Caractère de madame de Nesle, née Coligny ; de sa belle-fille, née La Porte-Mazarin et mère des quatre fameuses favorites de Louis XV.

La maison de Mailly (connue dans l'histoire de France dès le milieu du onzième siècle dans la personne d'Anselme de Mailly, tuteur du comte de Flandre, gouverneur de ses Etats et tué au siége de Lille) avait conservé cette fierté militaire que donnait en France une origine aussi distinguée. Cette ancienneté d'extraction ne lui était point contestée, et le nombre de ses branches, ses alliances et ses emplois dans l'État avaient tellement élevé le sentiment de son extraction que tous les Mailly avaient placé sur leurs portes leurs armes aux trois maillets, avec cette superbe devise : HOGNE QUI VOUNRA.

Les mœurs des seigneurs qui composaient les différentes branches des Mailly ne représentaient plus cependant celles de l'ancien temps. Les cours corrompues de nos rois, qui avaient tout altéré et changé les seigneurs français en courtisans, avaient substitué dans la noblesse française un libertinage de cour bien différent de cette galanterie chevaleresque qu'on ne trouvait plus que dans nos chroniques. Deux femmes, Marie de Coligny et madame de Nesle, née La Porte-Mazarin, avaient introduit chez les Mailly de Nesle ces mœurs de la cour moderne.

La première, mariée très-jeune, sous Louis XIV, au marquis de Nesle, douée d'une rare beauté, ayant un esprit orné de toutes sortes de connaissances, avait été d'abord si éperdûment amoureuse du marquis son époux qu'elle était citée comme un exemple d'amour et d'union, et, son mari étant mort

à l'âge de trente-six ans, en 1688, au siége de Philisbourg, elle en fut si inconsolable que, s'abandonnant à sa douleur profonde, elle avala peu à peu, comme une autre Artémise, les cendres de tout ce qui lui arriva de l'armée et qui avait appartenu à son époux. Mais, autant sa douleur avait été extrême, autant l'oubli de ses devoirs fut scandaleux et prompt; elle imita les dames de la cour ses contemporaines, et finit par se marier avec Albergotti.

Son fils, le marquis Louis III de Nesle, épousa, en 1709, mademoiselle de La Porte-Mazarin, dont la galanterie est connue. La reine, dont elle était une des dames du palais, affectait d'exiger d'elle de longues lectures quand elle devait s'échapper pour aller à quelque fête. Elle prenait alors plaisir à se faire lire l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'Écriture sainte, et quelquefois l'Histoire de France, par amusement. Elle mourut en 1729, laissant cinq filles, qui attirèrent les regards du roi Louis XV.

La première, Louise-Julie, épousa Louis-Alexandre de Mailly, son cousin, en 1726, et mourut en 1751. C'est la première, et l'aînée des sœurs, qui fut aimée du roi.

La seconde, Pauline-Félicité, épousa Félix de Vintimille et mourut en 1741.

La troisième, Diane-Adélaïde, née en 1714, épousa, en 1742, Louis de Brancas, duc de Lauraguais.

La quatrième, Hortense-Félicité, épousa, en 1739, le marquis de Flavacourt; elle vit en 1791.

La cinquième, Marie-Anne, épousa, en 1734, le marquis de La Tournelle, mort en 1740. Elle survécut quatre ans, étant morte en 1744, le 23 novembre, sous le nom de duchesse de Châteauroux.

CHAPITRE XLIII.

Caractère des courtisans et des valets qui corrompirent Louis XV, âgé de vingt-deux ans. — Caractère de Bachelier et de Le Bel, valets de chambre. — Lazure congédié. — Madame de Tencin chargée de négocier la déclaration d'une maîtresse. — Madame de Mailly est préférée, et pourquoi. On rejette les infidélités de Louis XV sur la reine. — Anecdotes conjugales du feu roi et de la feue reine.

C'était l'aînée de ces dames, filles de madame de Nesle, que Fleury trouvait bon que le roi aimât dès 1732, mais d'une manière secrète. Le roi, qui ne faisait sous Fleury que des progrès très-lents dans l'usage de la liberté, avait encore, à cette époque, une grande pudeur, beaucoup de religion et de crainte de Dieu, et, à moins qu'il ne fût agacé, il était difficile qu'il attaquât le premier celle que la politique des courtisans lui avait destinée. Le cardinal, qui voulait conserver en lui ce caractère un peu sauvage qu'il lui avait donné, éloignait toute femme entreprenante et ne voulait permettre que des liaisons sûres. Il voyait avec satisfaction que le roi n'était à son aise qu'avec madame la comtesse de Toulouse et avec quelques autres dont le vieillard avait permis ou favorisé la société. Malgré ses principes, avouant la nécessité d'une maîtresse, Fleury, pour donner l'exclusion à toute femme ambitieuse ou redoutable, crut qu'il fallait aider madame de Mailly, qui avait un caractère doux, modeste, réservé, un esprit timide, et des qualités tout opposées à celles des femmes qu'on craignait. Bachelier et Le Bel, premiers valets de chambre de Louis XV, furent donc autorisés à faciliter et entretenir l'intrigue

Ce Bachelier, si important dans les petits cabinets, était fils d'un premier valet de garde-robe, né à La Rochefoucauld, qui avait été d'abord garçon maréchal dans sa patrie. On lui mena

un jour un des chevaux du duc de La Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe, pour le ferrer; il l'encloua, ce qui le fit renoncer à son enclume, pour suivre, à la cour, les équipages de ce seigneur, qui avait à son service un de ses frères, valet de chambre.

Celui-ci étant mort, le maréchal-ferrant fut mis à sa place, où il plut si bien qu'il obtint, à la recommandation du duc de La Rochefoucauld, celle de premier valet de garde-robe. Alors il pria le roi de l'ennoblir, et laissa un fils, l'un des quatre premiers valets de chambre du roi, dont nous parlons, qui fut lieutenant de roi au gouvernement de Versailles et qui acheta sa charge de Blouin, en billets de banque. Il est mort gouverneur du Louvre. Son crédit bien établi et sa faveur augmentant chaque jour, il maria sa fille au marquis de Colbert, et fut, en 1738, dans la confidence si intime du roi qu'il fut chargé de la conduite de l'intrigue amoureuse de madame de Mailly.

A Bachelier se joignait Le Bel, autre premier valet de chambre, et l'un et l'autre s'entendaient si habilement qu'ils déterminèrent le jeune monarque à prendre pour maîtresse la dame la plus laide de la cour. Ce Le Bel, dont le fils a été attaché au service personnel du roi, était petit-fils de Dominique, concierge du grand commun. Son père avait été concierge du château de Versailles, dont la survivance fut donnée au fils aîné, à qui, pour une mauvaise conduite, le roi ôta cette commission pour la donner au cadet Dominique, qui fut aussi le confident des amours du roi et de madame de Mailly.

Lazure avait été congédié, à cause de lui, des petits appartements et des soupers secrets; car Le Bel étant de belle humeur pour servir le roi dans ses plaisirs, et Lazure n'en ayant ni les talents ni la volonté, on chassa le valet qui avait des principes sévères, de la probité et des mœurs, pour placer Le Bel, homme immoral qui n'avait que le talent de plaire à son maître. La charge de premier valet de garde-robe vint alors à vaquer;

il en eut l'agrément, et le mois suivant il fut fait premier valet de chambre.

Le Bel était d'un caractère discret, caché, poli, s'attachant à tout ce qui avait du crédit à la cour, et s'occupant sans cesse de faire agréer au roi ce que désirait le principal ministre, lui préparant secrètement les voies avec un air de mystère et le servant dans l'intérieur de la chambre. Tels étaient les deux premiers valets de chambre qui favorisèrent les amours du roi.

Madame de Tencin, sœur du cardinal, était chargée des détails étrangers. Depuis longtemps amie de madame de Mailly, elle voyait le cardinal de Fleury et avait des correspondances très-secrètes avec le roi, à qui elle envoyait chaque jour des nouvelles courantes que lui dictait Fleury. Elle ne pouvait vivre sans intrigues, et, quand elle en manquait, elle trafiquait si bien qu'elle en imaginait de nouvelles. Elle avait vécu si indécemment avec son frère, et on le disait si publiquement, qu'ils en étaient encore méprisés de tout le monde; on les eût même chassés des bonnes et honnêtes compagnies s'ils n'eussent eu, dans tous les temps, l'adresse de s'attacher, par des services assidus, à tout ce qu'il y avait de plus important à la cour, à Fleury et au roi lui-même; ce qui les faisait perpétuellement redouter comme des personnages dangereux et capables de susciter de mauvaises affaires. On se servait donc de leurs manéges, on les employait, et on voit à quelles intrigues madame de Tencin s'était dévouée pour être quelque chose et faire parler d'elle.

Madame de Tencin, outre l'esprit de manége, avait celui du libertinage. Sa beauté, son génie et sa coquetterie lui avaient attiré à Paris une cour brillante; elle recevait les gens en place, les plus beaux esprits, les courtisans, les magistrats, les financiers, qui composaient à l'envi sa société piquante. Elle présidait aussi des assemblées furtives de prélats qui, ne pouvant fréquenter le nonce pour cabaler avec Rome sur la bulle, tenaient leur sanhédrin chez elle, quoique déshonorée aux yeux

de tout ce qu'il y avait de pieux dans le clergé, scandalisé de savoir qu'elle avait été la maîtresse de tout le monde. Elle aimait encore, dans son âge avancé, la variété dans les plaisirs, et n'avait sur cet article ni constance ni délicatesse, mais beaucoup d'attraits dans l'esprit et des manières séduisantes, recevant encore, par intérêt ou par estime, par caprice ou par amour, un grand nombre de personnes à la fois. Telle était la fameuse intrigante qui prépara la déclaration des amours du roi avec madame de Mailly, de concert avec Bachelier et Le Bel, premiers valets de chambre, de concert aussi avec Fleury et le cardinal de Tencin, son frère, qui s'étaient réunis pour exclure les prétendantes.

Bachelier, qui avait élevé, pour ainsi dire, Louis XV, avait pris sur son esprit une manière d'autorité d'un autre genre que celle du cardinal. Toutes ces autorités réunies avaient réussi à faire de ce prince un personnage si nul de caractère qu'il n'avait guère fait, jusqu'en 1732, que la volonté de ceux qui l'avaient environné dès son enfance. Bachelier rendait compte au cardinal de ce qui se passait dans l'intérieur et en recevait des instructions qu'il ne manquait jamais de suivre. Depuis longtemps il avait fait entendre à Louis XV quels seraient la rumeur publique et le mécontentement des provinces s'il s'attachait à quelque femme qui vînt à déplaire à la cour ou à la ville; il lui avait représenté la situation de Louis XIV, qui, malgré son caractère élevé, s'était assujetti, sans le savoir, à une favorite dont il avait fait sa femme, laquelle, détestée d'une partie de la nation, avait offusqué une portion de la gloire de son prédécesseur.

Aux remontrances de Bachelier succédaient celles de Le Bel, son confrère, qui, conduit par les mêmes vues, regardait la déclaration d'une maîtresse comme une affaire bien délicate; mais il ajoutait aussi que, si Sa Majesté voulait s'attacher à madame de Mailly, qui avait eu le bonheur de lui plaire, cette liaison ne serait point blâmée. Il faisait l'éloge de cette dame,

de son naturel, de sa prudence, de sa modestie, de sa réserve, et disait que le peuple, qui déteste les favorites, ne serait point autant scandalisé du choix de cette dame, avec laquelle le roi vivait d'ailleurs de si bonne intelligence depuis 1732.

Le projet de déclarer madame de Mailly ayant été formé et résolu, on chercha, pour éviter l'effet d'un grand scandale en France, des prétextes et des raisons pour la donner au roi. Les courtisans n'ont jamais été meilleurs qu'ils sont aujourd'hui; mais, en 1735, la cour de France rendait encore quelques hommages aux vertus conjugales, qui allaient être bannies de la cour du roi, et Fleury, qui n'aimait point la reine, trouva bon de la charger, aux yeux de la France, de l'infidélité du roi, et de l'en rendre comme responsable. Un tempérament froid, des couches terribles qui lui avaient laissé des incommodités, une piété alors mal éclairée, un confesseur courtisan qui, pour plaire à Fleury, lui donna de mauvais conseils, furent les causes de la publicité des amours du roi; et son épouse, qui le rebutait depuis longtemps, fut le premier instrument, sans le savoir, et la première cause de l'aveu public des infidélités du roi, qui furent dans la suite une des sources des calamités et du déshonneur de la France. On savait que la reine s'était résolue de ne plus voir le roi, et, Bachelier ayant été la prévenir un soir que son mari allait arriver chez elle, cette princesse répondit qu'elle était désespérée de ne pouvoir recevoir Sa Majesté.

C'est ce qu'on désirait d'elle. Bachelier, bien instruit et envenimant Louis XV, lui fut néanmoins renvoyé pour réitérer la même demande, qui fut suivie de la même réponse, sans qu'un troisième message fût plus heureux. Alors le roi irrité se décida, et sur-le-champ il jura qu'il ne coucherait plus avec la reine et qu'il ne lui *demanderait plus le devoir;* expression conservée du premier valet de chambre.

Le lendemain matin il se prépara à Versailles une autre scène, et toujours dans la même fin; on résolut de divulguer, par une imprudence affectée, la liaison, si bien cachée jus-

qu'alors, du roi avec la comtesse de Mailly. Le roi venait souvent la surprendre chez elle, mais, quand il ne voulait pas se déplacer, il l'appelait dans ses cabinets, et madame de Mailly avait la complaisance, pour ce prince qu'elle idolâtrait, de se rendre au lieu qu'il jugeait à propos de lui assigner. Conduite ce soir-là par Bachelier, couverte d'un capuchon, elle fut reconnue par deux dames qui la virent entrer dans les petits appartements de Louis XV, et le lendemain elle fut déclarée.

C'est ainsi que la reine perdit le roi, ou plutôt c'est ainsi que le roi perdit son épouse et se sépara d'elle; il s'était rendu coupable, il est vrai, de quelques infidélités envers elle; mais, jusqu'à la déclaration de ses amours avec madame la comtesse de Mailly, il n'avait point cessé d'aimer la reine, ni de vivre avec elle en bon mari; et l'histoire inexorable, l'histoire, qui juge la vertu et la justice et qui ne peut flatter dans ses jugements le vice couronné, doit dire que les imprudences de cette princesse, les mauvaises grâces qu'elle affecta et ses refus cruels contribuèrent au malheur de la France en favorisant le libertinage du feu roi. Avant ses dernières couches elle avait trop souvent rebuté ce prince; plus d'une fois, au sortir des orgies des petits appartements, où il buvait avec les jeunes seigneurs de la cour un coup de vin au delà de ce qu'il eût fallu en boire, elle se permit de traiter son mari avec peu de ménagement, disant des paroles dures à un roi infiniment jaloux de prévenances. S'il se présentait le soir et qu'elle fût couchée, elle lui reprochait le vin de Champagne et l'odeur qu'il donne; si elle n'était pas couchée, elle affectait d'allonger ses prières, jusqu'à ce que le roi s'endormît ou jusqu'à ce qu'il s'impatientât. La froideur de la reine et le caractère ardent de Louis XV étaient chaque jour les causes de ces brouilleries domestiques et secrètes; le roi, depuis longtemps, les supportait, et la reine, qui jouissait encore de la constance du roi dans son amitié pour elle, le perdit sans l'avoir prévu, et d'une manière irrévocable, selon la manière du roi, qui ne revenait ja-

mais à ses premiers sentiments. Les seigneurs de la cour, qui connaissaient, par les valets et les femmes de l'intérieur, les querelles des deux époux, qui résultaient de la différence du tempérament, au lieu d'essayer de les réunir, favorisèrent au contraire les vues secrètes de Fleury. Les compagnons des orgies des petits cabinets l'animèrent et l'enhardirent à s'attacher à d'autres femmes que la sienne, ensuite à plusieurs femmes, et enfin à des femmes qui le déshonorèrent ; et, lorsque le roi se fut une fois permis des jouissances changeantes et variées, né libertin, et n'étant plus retenu par la piété, il mena cette vie que nous lui avons connue, et qu'il ne quitta plus.

CHAPITRE XLIV.

Caractère et portrait de madame de Mailly. — Son désintéressement. — Sa première entrevue avec Louis XV dans un petit cabinet. — Pudeur de Louis XV. — Effronterie de Bachelier. — Anecdote du marquis de Puysieux, premier amant de madame de Mailly. — Infidélités du roi. — Son libertinage. — Hardiesse et mot de Courtanvaux.

Fleury, qui se tenait loin de la cour secrète du roi et des petits appartements, où il régnait et où s'exécutaient ponctuellement ses ordres, ne se trompait pas sur le choix de la maîtresse. Madame la comtesse de Mailly était douce, réservée, timide, sans aucune connaissance des affaires d'État, amusante par de petits propos et par des manières enjouées. Elle était de même âge que le roi, d'un caractère égal, ayant des qualités morales capables de la faire aimer et estimer du prince; elle était amie sûre, incapable d'une fausseté, compatissante, ayant de la droiture et vivant à la cour sans ambition et sans intrigues. Elle était toujours habillée avec élégance, avec délicatesse, et cachait avec soin cette partie de son sein que l'usage de la cour laissait à découvert et qui n'était pas très-belle. Sa voix était un peu dure; mais elle avait de grands et fort beaux yeux, pleins de feu et d'éclat; elle était brune; elle avait le visage long, un beau front et des joues plates. Elle n'aimait le roi que pour lui-même, et sans doute aussi parce qu'il était le plus aimable et le plus bel homme de sa cour et de son royaume. Contente de l'aimer secrètement depuis 1732, elle n'avait jamais désiré ni de profiter de sa faveur, ni de la faire connaître; elle ne demanda jamais, durant ce temps-là, aucune grâce pour ses parents, encore moins pour elle, ne recevant du roi que de modiques présents, plus dignes d'un petit bourgeois que d'un roi de France; faisant des dettes à la cour

pour son entretien, qui était fort recherché, payant elle-même les dépenses secrètes des parties de plaisir auxquelles le roi prenait part. C'était donc l'image de La Vallière, dont elle retraçait le caractère, les mœurs, la douceur; et sa retenue était telle qu'aimée du roi depuis neuf ans elle n'avait, en 1741, ni flambeaux ni jetons d'argent pour recevoir Louis XV, qui venait quelquefois jouer chez elle, étant obligée, dans ces circonstances, d'en emprunter de ses voisins.

Le roi, encore sauvage, délicat et dévot en 1732 (époque de sa première passion pour madame de Mailly), ne recherchant alors aucune femme s'il n'en était recherché lui-même. Mademoiselle avait été obligée à faire de folles avances pour parvenir à lui plaire. Madame de Mailly, qui n'était ni entreprenante comme cette princesse, ni dévergondée, avait elle-même fait toutes les avances pour séduire le roi, qui n'en fut pas séduit; attendant le moment indiqué, assise sur un canapé, affectant une posture voluptueuse, montrant la plus belle jambe qu'il y eût à la cour, et dont la jarretière se détachait; cette affectation repoussa même le jeune monarque. Bachelier voulut lui faire apercevoir des objets délicieux, et le roi, honteux ou distrait, n'y prit pas garde. Madame de Mailly l'agaça, et ce prince fut froid. Alors Bachelier, voyant que tout était perdu sans une entreprise déterminante, prit le roi sous les aisselles, et l'obligea.... Et le roi, qui jouait au cheval fondu avec Bachelier, avec Le Bel; et autrefois avec le cardinal, dans l'intérieur de ses appartements, quand il était seul avec eux, se laissa précipiter sur madame de Mailly par son valet de chambre.

Cette anecdote singulière, qui est de l'année 1732, fut aussi ignorée que l'intrigue qui s'ensuivit et qui ne fut connue qu'en 1735. Ceux qui l'avaient favorisée étaient intéressés à la tenir secrète. Fleury s'assurait ainsi de celle qui était aimée du monarque. Madame de Tencin s'en servait pour l'élévation de son frère, et alimentait en même temps sa passion pour

l'intrigue. Madame la Duchesse, non moins active, la favorisait pour ses intérêts personnels, et Bachelier et Le Bel, simples valets de chambre, se rendirent nécessaires. Tous ces personnages cachèrent la vie du roi pendant trois ans, sans que la cour en eût aucune connaissance.

En 1735, le marquis de Puysieux, qui avait été aimé de madame de Mailly, voulait tenter de revenir à elle; amoureux et attentif, il pouvait déceler son nouvel attachement et se plaindre. Chauvelin, qui avait l'administration des affaires étrangères, qui était dans le secret, et qui jouissait alors de la confiance du cardinal, pénétrant l'embarras du ministre, proposa de l'envoyer à Naples; et Puysieux, qui servait dans les troupes avec distinction et qui était brigadier de cavalerie, fut averti de se préparer. Étonné, mais toujours amoureux, il ne voulut point accepter sans la permission de madame de Mailly, qu'il aimait encore mieux que son ambassade; il alla lui en offrir l'hommage, et lui dit qu'il ne partirait pas sans ses ordres et qu'il l'aimerait toujours. Madame de Mailly, qui aimait déjà le roi avec passion, reçut ce sacrifice en plaisantant. *Vous partez donc, Monsieur de Puysieux?* lui dit-elle; *bon voyage*. Puysieux, désolé, alla promener son chagrin à Florence, à Rome et dans toute l'Italie.

Malgré cette réserve dans madame de Mailly, le peuple murmurait des amours du roi, et ne le fêta pas avec son enthousiasme accoutumé quand il vint à Paris après la déclaration de la faveur accordée à la comtesse de Mailly.

On savait d'ailleurs à Paris que Louis XV, outre ses amours avec cette dame, marquait à madame la Duchesse la jeune, beaucoup plus d'amitié qu'un roi n'en témoigne ordinairement à une princesse; il allait la voir à Chantilly en allant à Compiègne et en revenant à Versailles, et affectait de multiplier les voyages; il lui fit présent d'une magnifique aigrette de diamants, de la valeur de cent mille livres, au mois de décembre 1736, ce qui fit ouvrir les yeux à plusieurs courtisans. Le roi

n'avait voulu lui donner d'abord que son portrait, enrichi de diamants; mais la vieille duchesse, sa belle-mère, trouva que le roi était trop beau et sa bru trop jeune, et demanda l'aigrette au lieu du portrait, afin que le don eût un air moins galant et qu'elle pût le partager avec elle. On soupçonna encore le roi, dans le même temps, de plusieurs galanteries, qui allèrent au point qu'il fut obligé de garder longtemps la chambre, en février 1738, sous prétexte de rhume, tandis que tout Paris était instruit que sa maladie était bien différente. On en badinait même assez hautement, et M. le Duc pressait le roi de faire appeler des médecins et des chirurgiens que le roi refusa, parce que cette publicité occuperait trop, disait-il, les curieux de ses nouvelles. Alors Courtanvaux (depuis maréchal d'Estrées), qui avait conservé la liberté singulière de tout dire au roi, prit la parole et dit hautement : « Mais, Sire, cela n'em-« pêchera pas que tout Paris n'ait beaucoup parlé. On a dit « publiquement que les chirurgiens étaient nécessaires à Votre « Majesté plutôt que les médecins consultants. » M. le Duc témoignait combien cette réponse était vive; mais le roi, qui aimait Courtanvaux, lui répondit : *Je suis accoutumé, depuis longtemps, à m'entendre dire par Courtanvaux tout ce qu'il pense.* Ainsi le roi passa en peu de temps d'une extrême réserve avec les femmes à un grand libertinage. Mais ce libertinage ne coûtait rien encore à l'État.

CHAPITRE XLV.

Caractère de madame de Mailly, avant et après la déclaration des faveurs du roi. — Ambition de sa sœur, pensionnaire dans l'abbaye de Port-Royal. — Madame de Mailly l'appelle près d'elle. — Elle plaît à Louis XV. — Elle est déclarée seconde maîtresse en 1739. — On la marie au marquis de Vintimille. — Anecdote du château de Madrid, où mademoiselle de Charolais reçoit les nouveaux mariés. — Acquisition de Choisy pour les plaisirs du roi. — Caractère et portrait de madame de Vintimille. — Son génie et son ambition. — Fleury jaloux et désolé. — On conçoit le projet dans sa faction de perdre la nouvelle favorite, et on attend ses couches.

Le cardinal de Fleury et sa cabale ne s'étaient pas trompés dans le choix d'une maîtresse avouée. Depuis 1732 jusqu'en 1735, madame de Mailly avait vécu à la cour sans imprudence et sans vanité, laissant ignorer à toute la France qu'elle possédait le cœur du roi.

Depuis sa déclaration, en 1735, elle y vivait avec la même modestie, sans se mêler des affaires de l'État, sans demander aucune grâce. Elle était aimée et respectée des dames de la cour, et même de celles qui soupiraient après la faveur du roi et qui désiraient en secret d'occuper sa place. Une personne y aspirait, en 1739, dans l'abbaye de Port-Royal, et c'était mademoiselle de Nesle, sœur de madame de Mailly, à qui, depuis, on fit épouser M. de Vintimille, pour voiler, en quelque sorte, les amours du roi, et rendre un hommage à une vertu si scandaleusement baffouée.

Du fond de son couvent, mademoiselle de Nesle, simple pensionnaire, âgée de vingt-quatre ans, avait formé le plan de dominer en France, de plaire au roi, de le subjuguer, de supplanter sa sœur, de chasser Fleury, tous les ministres prépon-

dérants, et de gouverner les affaires de l'Etat. Elle savait qu'elle était laide, et que le roi aimait la beauté et les grâces; mais elle avait un génie élevé, une imagination créatrice, un caractère hardi et décidé, et elle avait dit à une chanoinesse de ses intimès amies, nommée madame de Dray : « J'écrirai lettres sur « lettres à ma sœur Mailly ; elle est bonne ; elle m'appellera « près d'elle ; je me ferai aimer du roi ; je chasserai Fleury et « je gouvernerai la, France. » Ces prophéties qui se réalisèrent en partie, furent recueillies par une dame de la cour qui vit en 1791, et de qui on les tient.

Raconter cette anecdote, c'est faire en deux mots le portrait de mademoiselle de Nesle. Elle écrivait en effet lettres sur lettres à madame de Mailly, qui, ne voyant point dans sa sœur la fausseté qu'elle n'avait pas elle-même, se laissa toucher par ses fréquentes lettres et l'appela près d'elle à Paris, et bientôt dans ses entretiens intimes avec le roi, à qui, pour se laisser surprendre, il ne fallait qu'un caractère de cette sorte, pétulent, audacieux et spirituel. Madame de Mailly, qui adorait le roi, lui pardonna si bien cette infidélité imprévue quelle offrit la première son appartement et son lit pour cacher aux yeux de toute la France ce que la vérité de l'histoire ordonne aujourd'hui de dévoiler. Le roi s'amusa donc pendant plusieurs mois avec l'une et l'autre, et mademoiselle de Nesle fut si adroite et si heureuse qu'elle obligea le roi d'avouer, à quelques courtisans de l'intérieur de la cour, qu'elle était aimée tout comme sa sœur. C'était le déclarer à toute la France.

Le 7 juin 1739 fut l'époque de cet aveu public, et le soir mademoiselle de Nesle soupa avec le roi, à la Muette, pour la première fois. Les complaisantes étaient mademoiselle de Charolais, mademoiselle de Clermont, madame d'Antin, la maréchale d'Estrées et madame de Mailly, qui furent nommées, peu de jours après, *les plus hardies*. En effet, après cet exemple et ce premier pas, on vit arriver d'autres complaisantes, savoir : madame de Chalais, madame de Talleyrand, madame de Sassenage, madame

de Sourches et madame de Ruffec. L'histoire ne veut pas que leurs noms soient passés sous silence; car nous verrons dans la suite madame de Luynes, plus vertueuse, refuser de suivre une sultane publiquement installée à Choisy.

On se tourna ensuite du côté des Noailles, qui passaient pour avoir de l'ambition et qu'on crut capables de consentir à un mariage pour cacher les amours du roi. Fleury tenait tous les Noailles, tant qu'il pouvait, loin de la faveur intime; on crut qu'ils voudraient y rentrer par cette porte, et on imagina de gagner d'abord le comte de Noailles (aujourd'hui, 1791, maréchal de Mouchy). On voulut en vain qu'il fît quelques démarches et qu'il montrât quelques désirs; et le vieux maréchal, qui s'en crut offensé, gronda si fort que tout projet fut rompu. Alors on parla de Vintimille, petit-neveu de l'archevêque de Paris, qui voulait être cardinal, et qui ouvrit de gros yeux aux deux cent mille livres que Louis XV offrait, avec l'expectative d'une place de dame du palais pour mademoiselle de Nesle, six mille livres de pension, un logement au château de Versailles et autres avantages importants. A ces conditions le mariage fut accordé, et le vieux oncle, archevêque de Paris, le bénit dans son palais. Et comme Louis XV ne voulait pas laisser au nouvel époux madame de Vintimille, ni l'appeler elle-même le premier soir à Versailles; comme l'archevêque ne trouvait pas décent, à cause des dévots, de leur prêter son palais, Mademoiselle, princesse facile et de si bon accommodement, eut la complaisance de prêter son appartement, pour que les deux époux eussent l'air de consommer le mariage qu'ils venaient de contracter. Les nouveaux mariés se rendirent donc avec elle et chez elle au château de Madrid, pour sauver les apparences, tandis que le roi vint souper à la Muette avec mademoiselle de Clermont, la duchesse de Ruffec, les dames de Chalais et de Talleyrand. Quand ils présumèrent que le souper des noces était fini, le roi fit monter ces dames dans sa gondole, et alla trouver à Madrid les nouveaux mariés, qui paraissaient aller se met-

tre au lit. Plusieurs dames qui n'étaient pas présentées, madame Duluc, madame Nicolaï, s'y trouvèrent ce soir-là ; le roi y joua à cavagnole. Les mariés se disposèrent à se retirer pour coucher dans le même lit; le roi fit l'honneur à Vintimille de lui donner la chemise, ce qui est une des grandes faveurs des rois. On observa que Louis XV la donna sans embarras comme sans jalousie, et le lendemain on affecta de dire que le roi était revenu coucher à la Muette, laissant dormir les deux époux ; mais d'autres assurèrent que c'était Vintimille lui-même qui, laissant au roi sa place à Madrid, avait pris le lit de la Muette. La maréchale d'Estrées*, invitée à la noce, s'en avisa, s'en crut offensée, s'enfuit ce soir-là même à Bagatelle, et madame de Ruffec aussi... On ne peut taire dans ces Mémoires ces anecdotes ; elles sont la leçon des princes et des rois, qui doivent au peuple le bon exemple. Ils reconnaîtront que leur conduite la plus secrète est observée, qu'on en conserve la mémoire dans des écrits, et que leur réputation est bien mal placée dans les mains des courtisans, dont ils ne sont environnés que pour obtenir des grâces aux dépens du peuple. Tant que la source en est intarissable, les rois sont des dieux ; quand la source tarit, le mécontentement se manifeste, et les princes ne sont plus que des hommes dont on aime à dévoiler les faiblesses et les erreurs.

Le lendemain des noces, madame de Vintimille fit à Madrid sa tollette, où Louis XV assista pendant toute sa durée. L'après-dîner, Mademoiselle présenta au roi, à la Muette, madame de Vintimille, la belle-mère. La famille des Vintimille, l'archevêque lui-même s'efforçaient de cacher la conduite du roi, et plus ils faisaient d'efforts, plus le public se persuadait que Vintimille était de tous les époux le plus complaisant. Madame de Mailly, toujours idolâtre du roi, se persuadait que tout était caché aux regards du public, pardonnait à son amant ces infidélités, et sa bonté pour lui allait jusqu'au point de recevoir chez elle sa rivale, madame de Vintimille ; elles furent même insé-

parables dès ce moment, et madame de Mailly s'en laissa gouverner.

Le dimanche 5 du mois d'octobre 1739, la reine elle-même eut la douleur cruelle de se voir présenter madame de Vintimille par Mademoiselle, dans son cabinet, où elle vit tout à la fois la nouvelle favorite, l'ancienne, madame de Mazarin, madame de Flavacourt et madame de La Tournelle; elle fut obligée de recevoir avec grâce toutes ces dames à la fois. A la fin ces images odieuses à la vertu conjugale l'affectèrent si fort qu'on se quitta avec froideur. Le mari Vintimille avait seul une bonne volonté : il était des petits soupers et de toutes les chasses; les chevaux du roi étaient les siens. Le vieux marquis du Luc profita même de la faveur de sa bru; car, n'ayant jamais monté dans les carrosses du roi, quoique, par sa naissance, il fût très-fort appelé à cette grâce, il saisit ce moment pour y monter. Le roi le reçut avec distinction, et désormais le père et le mari, l'épousée et sa sœur allèrent tous ensemble à la chasse dans des calèches et soupèrent dans les petits cabinets. Il faut donc que la faveur soit, à la cour de France, quelque chose de bien glorieux et de bien attrayant, puisqu'elle efface l'ignominie qui fait rougir le plus petit bourgeois de nos provinces.

Quelque temps après il fallut aller au secours du vieux marquis de Nesle, dérangé dans ses affaires. Le roi nomma des commissaires pour les terminer. Déjà, depuis longtemps, on lui avait donné vingt-quatre mille livres de pension; car les deux cent mille livres de rentes qu'il avait étaient saisies par ses créanciers depuis treize ans; mais, parce que M. de Nesle était mécontent, ou parce qu'il injuria Maboul, un des commissaires que le roi lui avait donnés pour arranger ses affaires, et parce qu'il parlait trop aisément des affaires du temps, et surtout de ses filles, le roi l'exila à Évreux, comme Louis XIV avait envoyé Montespan au fond d'une province.

Cependant la société du roi, libre, galante, sans préjugés, n'avait pour se livrer à tous les plaisirs que des châteaux fré-

quentés et observés de tout le monde, et, comme ces aimables libertins voulaient cacher leurs orgies, on acheta Choisy, dont la belle vue et la forêt voisine de Sénart plaisaient au roi, qui se passionnait pour madame de Vintimille, et affectait d'aller à Choisy quand madame de Mailly, qu'il abandonnait déjà, était de service chez la reine à Versailles. Le premier jour de l'an 1740, madame de Vintimille fut la seule femme à qui le roi donna des étrennes.

Cependant, malgré ces fêtes et les dépenses qu'elles occasionnaient, le roi était encore très-réservé, et on sut que, pendant l'année 1739, il n'avait reçu que cinquante-cinq mille livres d'extraordinaire. Ses deux maîtresses n'avaient aucune avidité, quoiqu'elles n'eussent à leur partage de biens que sept mille cinq cents livres de rentes. Madame de Mailly, comme une autre La Vallière, n'aimait que la personne dans Louis XV, qui lui échappait déjà, tandis que madame de Vintimille, plus semblable à madame de Montespan, n'aimait que l'empire, la gloire et le crédit, sans ambitionner absolument les richesses. Elle était plus jeune, plus intrigante, plus spirituelle que madame de Mailly, mais elle n'avait pas une plus belle figure; elle avait des caprices et des inégalités dans l'esprit et savait affecter à propos toutes sortes de caractères; elle avait l'ambition de dominer et commençait d'abord par étudier dans tous les sens la personne qu'elle voulait mettre dans sa dépendance. Peu à peu elle établissait son empire, mais toujours insensiblement, et finissait par régner en souveraine. Elle disait que les princes de la maison de Bourbon sont craintifs de leur naturel, élevés dans la timidité, et qu'il fallait se comporter avec eux en conséquence et s'en faire craindre; et la pensionnaire du couvent fit si bien avec Louis XV que ce prince ne s'avisa point qu'elle était laide, qu'elle avait un cou d'une longueur démesurée, et que sa démarche était celle d'un grenadier. Sa taille était longue, grosse et sans rien d'agréable, et sa sueur ou sa transpiration d'une odeur fétide; mais elle était tout génie, et son

ambition fut si active et si énergique qu'elle réussit à se faire aimer par ces agaceries qui étaient fort du goût du feu roi. Elle s'en fit adorer, et peu à peu elle le conduisit jusqu'à se le soumettre en entier. On s'aperçut alors qu'elle avait fait de tels progrès sur son esprit qu'elle pourrait un jour gouverner le roi, les ministres, la France et l'Europe tout entière, à cause de son caractère et de ses talents extraordinaires, et comme elle l'avait prédit à la religieuse de Port-Royal.

Le roi était amoureux de madame de Vintimille jusqu'à ce degré lorsque le marquis de Flavacourt et Vintimille s'entretenaient à Versailles, dans leur appartement, de sa passion. Ils parlaient du caractère impérieux de madame de Vintimille, de l'âge avancé de madame de Mailly, de la laideur de l'une et de l'autre, de la faiblesse et du mauvais goût du roi, et terminaient leurs propos en disant que cette liaison ne pouvait être durable. L'appartement était situé précisément au-dessous d'une terrasse où se promenait le roi, qui, entendant ces propos, avança la tête au-dessus de la cheminée pour n'en rien perdre.

Au lieu de s'impatienter sur ces discours humiliants, il eût pu facilement entendre le vrai et le juste, que les princes ne peuvent connaître que dans des occasions de cette sorte; mais, soit que la vérité l'offensât, soit qu'il voulût profiter de cette occasion pour tenir dans la crainte deux seigneurs qu'il ne pouvait punir ouvertement sans blesser les bienséances, le roi, s'avançant davantage vers le tuyau de la cheminée qui laissait parvenir des sons si désagréables et si peu accoutumés, rompit la conversation en prononçant ces paroles redoutables qui déconcertèrent Vintimille et Flavacourt : TE TAIRAS-TU? M'ENTENDS-TU? Fleury, désolé de voir le roi ainsi gouverné par madame de Vintimille, et *livré,* disait-il, *à deux gouvernantes*, avait bien senti la nécessité d'une favorite et facilité le choix de madame de Mailly ; mais il redoutait le caractère de madame de Vintimille, et trouvant, dès ce moment-là, que les

amours du roi étaient incestueux, il se résolut de les traverser. Madame de Vintimille, vindicative comme une femme, fière comme la maîtresse d'un souverain, entreprenante de son naturel, se vengeait en lui prêtant des ridicules et en se préparant à le faire chasser; mais un abbé Brissard, précepteur des neveux du cardinal de Fleury, et depuis son homme de confiance, spirituel, avare, vendant le plus de grâces qu'il pouvait, et à qui on ne trouva, après sa mort, que dix-huit cent mille francs dans des sacs qui tapissaient une chambre, résolut, pour ne pas être lui-même déplacé par la disgrâce imminente du cardinal, de perdre madame de Vintimille, et l'occasion de ses couches, qui approchaient, lui parut favorable pour la faire empoisonner.

CHAPITRE XLVI.

Mort et portrait du duc de La Trémoille, premier gentilhomme de la chambre du roi. — Anecdotes antérieures à la nomination du duc de Fleury à cette charge. — Cabales à la cour. — Intrigues du cardinal de Fleury et des deux favorites. — Le cardinal de Fleury se retire pour bouder à Issy, selon son usage. — Alarmes des deux sœurs. — Anecdotes sur madame de Mailly, couchée avec Louis XV. — Le cardinal, en refusant la grâce pour son neveu, oblige madame de Vintimille à la lui faire accorder. — Embarras du roi. — Fleury nommé premier gentilhomme de la chambre.

Le duc de La Trémoille étant mort de la pétite vérole, il fallut donner la charge de premier gentilhomme qu'il laissait vacante.

Louis XV et ce seigneur avaient si bien oublié les égarements de la jeunesse qu'ils n'avaient des yeux et des sens que pour le sexe, et, malgré quelques amours de passage de La Trémoille, ce seigneur et son épouse, qui s'idolâtraient, s'étaient mutuellement promis de se séparer s'ils étaient attaqués de la petite vérole, qui faisait des ravages à Paris et qu'ils n'avaient eue ni l'un ni l'autre. Madame de La Trémoille, qui la prit la première sans le savoir, fut servie par son mari, qui ne voulut pas qu'elle le fût par d'autres mains. Madame de La Trémoille guérit, et son mari mourut pour lui avoir rendu les services d'une garde; mais il en fut si admiré de tout Paris et de l'Europe entière qu'il y eut des femmes qui voulurent ériger un temple à l'honneur de l'hymen, avec cette épitaphe :

CI-GIT L'AMOUR, MARTYR DE L'HYMEN.

La Trémoille, âgé de vingt-quatre ans, laissait une fille et un fils, âgé de quatre, pour lequel les trois gentilshommes de

la chambre, les ducs de Mortemart, de Gesvres et d'Aumont, demandèrent la quatrième charge que le père laissait en vacance.

Madame de Mailly et madame de Vintimille sollicitaient pour le duc de Luxembourg. Châtillon demandait aussi la charge. Le cardinal, qui la voulait pour son neveu, se retira à Issy, selon son usage, pour l'obtenir plus sûrement, et dès ce moment la cour se trouva divisée en trois factions.

Pour écarter le duc de Luxembourg, Fleury dit au roi que ses amis le pressaient extrêmement de demander la charge pour son neveu, mais qu'il était si comblé de biens qu'il ne pensait aucunement à faire cette demande, suppliant au contraire Sa Majesté de songer au jeune La Trémoille. Le roi, pour lui ôter l'idée de penser à son neveu, lui répondait qu'il avait bien songé à son neveu, mais qu'il avait senti que cette faveur lui ferait beaucoup d'ennemis à la cour et qu'il n'y pensait plus.

Le cardinal, stupéfait et peu accoutumé à ces réponses, ne voulait pas demander la charge ; il ne voulait pas la refuser absolument et brûlait d'envie cependant de la procurer à son neveu. Dans cette perplexité, et sans nommer le duc de Luxembourg, il lui donnait toujours l'exclusion dans les lettres qu'il écrivait au roi, ajoutant que, si tout autre obtenait cette place et l'emportait sur le jeune La Trémoille, à la mère duquel il l'avait comme promise, il priait Sa Majesté de lui accorder son congé, devenant inutile dès ce moment au bien de son service. Il ajoutait en même temps que sa santé avait besoin de repos. Mais le roi, alors dominé par ses maîtresses plutôt que par le précepteur, voyant bien ce que voulait le cardinal, s'abandonna à son humeur mélancolique accoutumée, et il lui échappa de dire : *Je croyais que le cardinal m'était attaché ; mais il l'est beaucoup à son crédit.*

Madame de Mailly et madame de Vintimille, de leur côté, parlaient toujours ouvertement pour Luxembourg. Madame de La Trémoille poussait aussi de hauts cris en faveur de son en-

fant, et le roi, incertain et tourmenté par les cabales de son ministre, de ses deux maîtresses, des princes du sang, qui favorisaient Luxembourg, et peu satisfait que le cardinal voulût disposer de la place la plus intime, était toujours résolu de favoriser madame de Mailly, et répondit au cardinal, retiré à Issy, qu'il serait au désespoir d'exiger de lui un travail qui pût porter quelque préjudice à son repos, ajoutant que, si sa santé demandait qu'il se retirât, il lui en donnait la permission. La lettre qui portait cette détermination du roi ne partit pas, et fut laissée sur la cheminée de madame de Mailly, qui fit appeler sa sœur Vintimille pour se consulter dans ce moment critique.

Madame de Vintimille était, depuis quelques jours, détachée du parti du duc de Luxembourg. Le cardinal, pour qui rien n'était secret, lui avait fait observer, par la voie d'une troisième personne, à quel danger elle s'exposait, avec sa sœur, si on le poussait à bout. Madame de Vintimille, qui sentit qu'elle pouvait être renvoyée, qui n'était pas sûre du roi, et qui, de concert avec d'Argenson, avait déjà tenté de faire chasser Fleury et de lui substituer un évêque (parce que, depuis l'abbé Dubois, on croyait qu'il fallait des ecclésiastiques dans les affaires), s'avisa qu'il s'agissait d'un coup de partie et parla en ces termes à madame de Mailly : *Nous n'avons pas un moment à perdre; il faut que vous écriviez au roi sur-le-champ pour lui demander avec instance de nommer M. de Fleury. Nous pourrions peut-être l'emporter sur le cardinal, mais, si le cardinal voulait se venger, nous serions peut-être renvoyées.* Il fut résolu que madame de Mailly coucherait ce soir-là avec le roi, pour l'engager à nommer le duc de Fleury, neveu du cardinal.

Le roi trouvait alors plaisant d'alterner dans la pratique de ses plaisirs et d'appeler successivement l'une et l'autre de ses bien-aimées. Tantôt il adoucissait l'humeur chagrine de madame de Mailly, dont il était souvent fatigué, en l'abandonnant à ses réflexions et à ses besoins, et tantôt il se brouillait en apparence,

mais pour des moments, avec madame de Vintimille, quand elle prenait sur lui un trop grand empire. Le roi passait ainsi son temps à les gouverner l'une par l'autre, en faisant rivaliser leur caractère, à peu près comme ses ministres opposaient les pairs au parlement et le parlement au clergé, pour gouverner le royaume de France. Les ministres qui ont usurpé les droits des peuples et les rois qui sont devenus les instruments passifs de leurs favorites et de leurs vizirs ne peuvent avoir d'autres manières.

Madame de Mailly, interdite quand il s'agissait d'affaires, ou qu'il fallait demander des grâces ou des emplois, dominée par sa sœur Vintimille, et ayant déjà consenti d'être l'instrument de son ambition, obligée de faire pour elle auprès du roi des avances délicates et dont les succès étaient dangereux ou incertains, se trouva encore plus embarrassée quand il fallut sacrifier Luxembourg au neveu de Fleury, et n'osait parler de cette affaire. Le roi, qui voyait cet embarras, qui observait les princes de son sang dans l'émotion et son ministre cantonné, retranché à Issy, et grondant du fond de son séminaire par des lettres équivoques, était aussi embarrassé que les deux sœurs; il l'était autant que Fleury lui-même; il ne dormait pas. Ce soir-là il couchait avec madame de Mailly, qui, seule, s'était abandonnée au sommeil, la tête coiffée comme pendant le jour et ornée de tous ses diamants, selon son usage. Le roi l'éveilla et lui fit part du trouble de son esprit depuis qu'il avait signé la lettre qui consentait à la retraite du cardinal; mais la lettre n'était pas encore envoyée; elle était toujours sur la cheminée de la chambre de sa favorite, et Louis XV, qui en négociait la suppression avec elle, lui rappelait les services passés de son ministre et les besoins de l'État. Madame de Mailly, mise à son aise, avouait que Fleury était en effet un bon ministre, et que le roi était bien le maître d'anéantir la lettre qui renfermait le consentement de sa retraite. Le roi satisfait se lève, brûle la lettre adressée au cardinal, se recouche en paix à côté de

madame de Mailly, et déclare, le lendemain, au duc de Fleury qu'il était l'un des gentilshommes de sa chambre, avec un brevet de retenue de quatre cent mille livres.

Le plus fin de tous fut encore le vieux cardinal pour en diminuer l'obligation. Il travaillait avec Orry lorsque son neveu entra en lui racontant quelle grâce le roi venait de lui accorder et en lui remettant la lettre du roi. Le cardinal fit le surpris, se fit répéter la nouvelle, ajoutant à chaque fois que cela ne pouvait être. *Je vous défends*, lui dit-il, *d'en rien dire que je n'aie vu le roi et fait révoquer l'ordre*. Le duc de Fleury répliqua qu'il avait déjà remercié le roi publiquement. *Eh bien!* ajouta le cardinal, *me voilà donc compromis avec tous les princes*. Et il alla dire sur-le-champ au Dauphin et à Madame qu'il avait fait tous ses efforts auprès du roi pour favoriser le fils de La Trémoille, portant partout l'extérieur d'un homme consterné; ce qui fit plaisanter madame Adélaïde, qui avait déjà des réparties heureuses, et qui dit à madame de Tallard: « Vous dites, Madame, « qu'il faut faire des compliments à M. le cardinal; il devrait « donc être bien aise, et cependant voyez comme il est fâché! » Fleury alla aussi chez la reine, qui lui fit un petit compliment à sa manière. Environnée de beaucoup de monde à sa toilette, elle ordonna qu'on passât; et Fleury, essoufflé, seul et assis, lui dit: *Madame, le plus grand des malheurs m'est arrivé...* La princesse, avec sa froideur accoutumée, quand le cardinal lui faisait quelque compliment peu sincère, l'arrêta et lui dit plaisamment, en branlant doucement la tête: *Je ne vois rien, Monsieur, de si affligeant pour vous dans cette nouvelle;* et elle parla d'autres choses. Enfin le cardinal écrivit à madame de La Trémoille que le roi avait nommé, *à son insu*, le duc de Fleury, son neveu, et qu'il s'y fût opposé s'il en eût été prévenu, étant très-éloigné de traverser les vues de madame de La Trémoille.

Telle est l'histoire de l'élévation de la maison de Fleury à la cour de France; elle n'a rien coûté à l'État, et le cardinal,

qui n'avait aucune ambition désordonnée pour sa famille, ne lui accorda que des grâces ordinaires lorsqu'il pouvait la rendre puissante et millionnaire. Toute cette famille était composée d'honnêtes gens; leur nom était *Rosset*, leur titre Pérignan, et par reconnaissance ils prirent celui de Fleury, du cardinal; et quoiqu'ils ne se fussent point distingués dans la noblesse avant le ministère de leur oncle, la douceur de leur caractère, leur modération et les services du cardinal firent pardonner leur fortune. Nous n'avons trouvé ni vers ni chansons contre eux; ils firent leur chemin et s'élevèrent sans mot dire et sans éclat, comme leur oncle. Du grade de capitaine dans le régiment de la Marine le marquis de Fleury passa à celui de colonel du régiment d'Angoumois en 1731, et le marquis de Pérignan fut reçu chevalier de l'Ordre quatre ans après. En 1736 il avait été créé duc et pair de France, et fut nommé gouverneur de la Lorraine en 1737. La duchesse de Fleury, qui vit en 1791, fut agréée dame du palais en 1740, et en 1741 le duc de Fleury, comme nous venons de le dire, fut nommé premier gentilhomme de la chambre. Le cardinal de Fleury est le seul des ministres très-puissants qui n'ait pas sacrifié l'État à l'ambition de se créer une famille; nous verrons, au contraire, des favoris et des ministres devenus des sangsues populaires. Un historien fidèle dévoue ceux-ci à l'infamie et fait remarquer les autres. Nous sommes assez vrai sur les défauts du cardinal pour ne pas remarquer aussi son caractère et ses vertus.

CHAPITRE XLVII.

Le cardinal de Fleury et madame de Vintimille, respectivement jaloux, s'observent soigneusement. — Naissance de M. de Vintimille. — Mort de la mère. — Désolation du roi. — Il est longtemps tourmenté par son image. — Son caractère sombre. — Intrigues de la cour pour lui donner d'autres maitresses. — Le roi s'en tient à madame de Mailly. — Il se retire avec elle dans les petits appartements. — Portrait de Meuse, son confident et son favori. — Remords religieux du roi. — Anecdotes de sa vie privée dans les petits appartements. — Jalousie de la cour et propos contre Meuse. — Jalousie de Maurepas. — Anecdotes dans cette circonstance.

Madame de Vintimille, déjà piquée de ce triomphe secret du cardinal dans l'élévation de son neveu, souffrait impatiemment le joug d'un prélat qui se comportait avec elle comme un personnage qui affectait l'important, à qui elle avait l'obligation de n'être pas renvoyée. Impatiente, hautaine et dissimulée, elle cabalait sourdement pour le rendre désagréable à Louis XV; et Fleury, qui l'observait silencieusement, semblait attendre de ses couches une mort prochaine, ou peut-être même le coup de précaution préparé par celui qui craignait de perdre avec le cardinal toute son influence si le ministre devait succomber aux coups que lui portait secrètement madame de Vintimille. La favorite et le cardinal se craignaient et s'observaient ainsi l'un et l'autre depuis la faveur accordée au duc de Fleury, au mois de juin 1741.

Le 8 août suivant, le roi laissa à Choisy madame de Mailly et toutes les dames qui l'accompagnaient, auprès de madame de Vintimille, grosse de huit mois et malade d'une fièvre continue avec des redoublements. Elle fut saignée deux fois, et quoiqu'il eût établi l'usage singulier que les maris ne pouvaient venir à Choisy quand il y allait avec leurs femmes, Grammont

cependant, Coigny d'Ayen (maréchal de France en 1791) et les deux Meuses restèrent à Choisy. Luxembourg et Richelieu y retournèrent, et le roi y mena ensuite la maréchale d'Estrées et madame de Ruffec. On conserve ici les noms de ces seigneurs et de ces dames, parce qu'il est nécessaire de noter ceux de la cour qui avaient une pareille complaisance dans le caractère.

Malgré ces maladies, l'amour du roi augmentait chaque jour, et, si celles de la reine l'avaient éloigné et séparé d'elle, celles de madame de Vintimille semblaient le rendre encore plus amoureux. Il lui donna un cuisinier, pour la première fois, la veille des couches, à Versailles, et il resta chez elle jusqu'à deux heures du matin. A neuf heures elle accoucha d'un beau et gros garçon, que le roi prit dans ses bras, qu'il posa ensuite sur un coussin de velours cramoisi, le touchant et le considérant avec la plus sérieuse attention, avec plaisir, et comme pour rechercher en lui des traits qui devaient lui être agréables. Il admira longtemps cet enfant, qui vit en janvier 1791, et il lui donna le nom de *Louis,* que ses camarades de collége changèrent dans la suite en l'appelant le *demi-Louis*, et ce nom lui resta.

Le roi était si émerveillé de sa naissance qu'il voulut, ce jour-là, dîner dans la chambre même de madame de Vintimille, avec les ducs d'Ayen, de Villeroi et avec Meuse; il y reçut l'archevêque de Paris, qui venait rendre visite à la nouvelle accouchée, et qui obligea le père putatif et le grand-père à y venir. Mais la présence du roi ne put empêcher l'éclat de rire que fit partir le vieux marquis, quand, l'après-dînée, il appela l'enfant *mon beau-petit-fils.*

Quoique madame de Vintimille fût accouchée heureusement après une heure de souffrances et qu'elle fût entièrement guérie, elle se trouva, le 9 septembre 1741, dans une situation terrible, qui obligea le roi de mander Silva de Paris et Sénac, alors médecin de Saint-Cyr. La malade, épouvantée des douleurs atroces qu'elle souffrait dans les entrailles, demanda un confesseur, qui fut longtemps renfermé avec elle. Elle mourut

presque subitement, sans autre sacrement, et son confesseur, chargé de commissions sans doute fort importantes, tomba mort en entrant chez madame de Mailly pour s'en acquitter. Ces coups inopinés frappèrent tellement Louis XV qu'il fut obligé de se coucher à demi mort et de se faire dire la messe dans sa chambre. Dans sa désolation extrême, le comte de Noailles (vivant en 1791) fut le seul qui pénétra jusqu'à lui. La reine, qui désirait ardemment de venir le consoler, ne put obtenir cette grâce, et madame de Mailly, aussi frappée que le roi, alla se jeter dans le lit de la maréchale d'Estrées.

On laissa en place le corps de madame de Vintimille, parce que le roi voulut qu'on fît son portrait; on l'ouvrit aussi par son ordre, car on disait hautement qu'elle était morte empoisonnée. On trouva une boule de sang dans le cerveau, qui ne parut être pourtant que l'effet d'une veine dilatée. On ne dit point ce qu'on trouva dans le reste du corps, qu'on recousit aussitôt, et d'où se manifesta l'infection la plus extraordinaire; mais on commit la faute de la déposer dans une remise, où elle fut quelque temps abandonnée indécemment à la risée des passants : effet de la grande préoccupation qu'avait occasionnée sa mort, de la terreur du roi et de toute la cour, et de l'usage indécent et ridicule de sortir précipitamment ceux qui meurent dans les châteaux de nos rois, comme si la mort devait saisir le vivant.

S'il y a une étiquette digne de nos rois, c'est celle que prescrivent la décence et la nature, et l'une et l'autre répugnent à ces transports inhumains.

Le roi n'avait jamais paru aussi affecté qu'il le fut à cette occasion. Madame de Mailly, qui avait le cœur naturellement sensible, alla souvent pleurer sur le tombeau de sa sœur, la demandant à Dieu, toute seule, dans l'église, et avec de grands cris. Le roi refusa longtemps de prendre part aux nouvelles du temps et ne parla aux seigneurs de la cour que pour faire l'éloge de sa favorite. Il se fit porter ses cassettes; il retira ses billets doux,

(il y en avait plus de mille), voulut lire tous ses papiers, et se plut à dire qu'elle n'était point méchante comme on l'avait prétendu.

Dès ce jour-là, deux partis puissants, qui aspiraient à dominer sur l'esprit du roi, dont madame de Vintimille s'était absolument emparée, se formèrent visiblement à Versailles ; on appela le premier *le parti de Noailles*, qui tenait auprès du roi par le père, les deux fils (qui vivent l'un et l'autre en 1791) et madame la comtesse de Toulouse, et auprès de la reine par les dames de Villars et d'Armagnac. Ce parti soutenait madame de Mailly, à laquelle le roi paraissait ne témoigner qu'un simple attachement.

Bachelier, premier valet de chambre, était à la tête de l'autre parti. Ce Bachelier, qui avait de l'empire sur le roi, qu'il avait élevé, pour ainsi dire, dès l'enfance, voulait lui donner de petites filles, et cet avis était soutenu par toute la chambre ; mais Louis XV, qui avait adoré madame de Vintimille, qui l'avait plus aimée qu'aucune autre femme, et qui, après elle, ne devait jamais plus aimer, avec le même feu, aucune de ses favorites, frappé comme de la foudre par la mort inopinée et sans sacrements de madame de Vintimille, ne tenait plus que le langage de la piété. L'idée affreuse d'un empoisonnement le tourmentait sans cesse. Timide dans cette circonstance, et craignant de voler à d'autres amours, il persista dans son attachement pour madame de Mailly ; il résolut de lui donner au-dessus de lui un appartement secret, et voulut conserver à l'extérieur la plus grande décence, pour n'attirer sur elle aucune jalousie ni aucun regard dangereux. Voici quelques anecdotes relatives à sa vie privée depuis la mort de madame de Vintimille.

Un soir donc, soupant avec madame de Mailly et avec Meuse, il demanda à celui-ci s'il ne serait pas satisfait de recevoir un joli appartement. *Je le recevrai avec reconnaissance*, répondit Meuse... *Vous en aurez un*, ajoutait le roi,

au-dessus de ma petite galerie. Et Meuse se confondait en remercîments, se voyant logé aussi près des petits cabinets.

Fort bien, dit le roi, *mais je vous en fermerai la communication; vous n'aurez qu'une petite antichambre, une seconde antichambre pour y manger, une jolie chambre à coucher, un cabinet, une office, une cuisine, une garde-robe de commodité et une garde-robe pour coucher; mais vous n'y coucherez pas*. Meuse comprit à ces paroles de quoi il s'agissait.

Le roi ajouta ensuite: *Je vous donnerai une clef de votre appartement pour en ouvrir la porte apparente. Vous appellerez chez vous et vous donnerez à dîner à Coigny et à Luxembourg, etc., à leur retour de l'armée, et il faudra que vous dîniez chez vous ordinairement. Que voulez-vous pour votre dîner?*

Meuse avoua qu'il aimait la bonne chère, et demanda chaque jour un bon potage, une pièce de bœuf, deux entrées, un rôti et deux entremets! *Eh bien; vous aurez tout cela*, répartit le roi; *Mais combien faut-il que je vous fasse toucher? car vous me donnerez souvent à dîner et surtout à souper*. Meuse, qui craignait de dire trop peu: *Aidez-moi donc*, dit-il à madame de Mailly; et il demanda quinze cents livres par mois. Le roi, qui craignait toujours les plaintes du cardinal, ne trouva pas que ce fût trop peu pour la nouvelle maison, dont le valet de chambre de madame de Mailly, qui était connu et aimé du roi, fut maître d'hôtel. Madame de Mailly passait la journée dans l'appartement, où le roi n'était servi que par un officier de la bouche et un du gobelet, avec beaucoup de tristesse; car, depuis la mort de madame de Vintimille, les amusements des petits cabinets étaient troublés par des réflexions fréquentes et profondes. Le roi alors ne parlait que de religion, et, quand il n'était plus dévot dans ses propos, sa vie était tourmentée par des réflexions qui accablaient madame de Mailly et Meuse, qui était leur commun confident. Le roi lui dit un jour avec le plus grand sang-froid: *Je ne suis pas fâché de souffrir de mon rhumatisme*,

et, si vous en saviez la raison, vous ne la désapprouveriez pas, je souffre en expiation de mes péchés. Et cependant il passait avec madame de Mailly la nuit suivante. Rien n'était donc si triste ni si sauvage que ces petits soupers, quand les repentirs du roi le tourmentaient, et, depuis la mort de madame de Vintimille, jamais il n'y faisait gras les jours prohibés.

Une autre fois[1], se trouvant malade et réduit, le soir, à souper de lait, il persista, le matin, à faire maigre un jour d'abstinence, disant : *Il ne faut pas commettre des péchés de tous les côtés.* Il avait fréquenté les sacrements plusieurs fois l'année et fait ses Pâques régulièrement jusqu'à la publicité de ses amours avec madame de Vintimille; peu à peu il s'en éloigna, et se dispensa dans la suite de ce devoir des chrétiens, même aux fêtes de Pâques; ce qui engageait le Dauphin, pour éviter les comparaisons populaires, à faire les siennes un jour ouvrier et de grand matin, dans sa paroisse.

Madame de Mailly répandit longtemps des larmes sincères sur la mort de sa sœur et tâcha d'adoucir la douleur du roi, qui voulut prendre un soin particulier de l'enfant. Les autres dames que le roi honorait de ses attentions, ou qui avaient eu des liaisons plus particulières avec lui, soulageaient sa douleur, occupaient et amusaient son esprit toujours sombre. Madame la comtesse de Toulouse, mademoiselle de Charolais employaient toutes les ressources de l'esprit pour distraire ses moments d'ennui et de désœuvrement. Elles étaient quelquefois appelées aux parties; elles contribuaient à augmenter les plaisirs du monarque; elles allaient même à Choisy pour être des parties de chasse, où la cour se permettait un exercice et des divertissements bien plus bruyants qu'à Versailles (où l'étiquette était encore scrupuleusement observée), ce qui rompait l'antique et ennuyeuse monotonie de la cour; mais le roi était toujours si rêveur, depuis la mort de madame de Vintimille, que, le dernier jour de l'année 1741, parlant des cérémonies d'un enterrement dont il aimait à s'entretenir avec madame de Mailly,

l'un et l'autre s'attendrirent à table. Madame de Mailly versa des larmes, et le roi lui-même, pour ne pas pleurer comme un enfant, se leva sur-le-champ.

Ils avaient l'un et l'autre convenu qu'il faudrait un jour se séparer et mourir, et l'image de la mort était trop affreuse, depuis celle de madame de Vintimille, pour qu'il pût s'en occuper tranquillement. Meuse avait beau distraire le monarque ; le cardinal l'avait élevé dans cette crainte, qu'il ne pouvait point ne pas manifester. Les ouvrages de la philosophie moderne, qui, depuis ce temps-là, donnèrent aux esprits un autre caractère, n'existaient pas, et le roi n'avait pas reçu une éducation favorable au changement inopiné que ces ouvrages firent dans les opinions.

Les courtisans, éloignés de ces entretiens intimes et secrets, contribuaient aussi à augmenter l'humeur mélancolique de Louis XV. Jaloux des faveurs du roi et blâmant la complaisance singulière de Meuse, ils disaient de lui que ses fonctions auprès du roi n'étaient point convenables à un homme de son rang et tournaient en ridicule sa contrainte et son assiduité. Meuse, qui le sentait, était lieutenant général et demandait avec empressement d'être envoyé à l'armée; mais le roi, qui l'avait formé à ce genre de vie, éludait, en lui promettant de le faire servir l'année suivante.

Après un an d'attente et de contrainte, Meuse demandant au roi de tenir la parole qu'il lui avait donnée, le roi avait promis de l'employer; mais il ajoutait qu'il avait changé d'avis et qu'il ne voulait plus qu'il le quittât. Meuse, triste et rêveur, insistait, et le roi lui répliquait : « Meuse, vous n'êtes plus jeune, « vous vous portez mal. Voulez-vous être maréchal de France? « Vous le serez... Ne puis-je pas vous faire duc et pair, che- « valier de l'Ordre? Tenez-vous donc tranquille, et ne soyez « point aussi affligé que vous le paraissez. » Toutes ces paroles étaient conservées et écrites.

Désolé par les courtisans, contraint chez le roi, détesté du

cardinal de Fleury, poursuivi par la jalousie de Maurepas, l'ennemi déclaré des maîtresses et de tout ce qui servait les plaisirs du roi, Meuse n'avait pas fini de souffrir; et madame de Mailly racontant à la comtesse de Toulouse une partie de cette conversation du roi en présence de La Froulaye, qui la rapporta à Maurepas, celui-ci, malin, facétieux, spirituel et grand conteur d'anecdotes, la répandant à Versailles et à Paris, dévoila à ses intimes amis toutes les complaisances du courtisan. Le cardinal, qui savait tout, reprochait au roi d'avilir les premières dignités de l'État en les destinant à récompenser les ministres de ses plaisirs. Le roi s'en plaignit à Meuse et à madame de Mailly, qui se répandait en invectives contre Maurepas. Mais le roi, qui avait besoin des facéties de Maurepas pour se distraire et de la complaisance de Meuse pour couler le temps des petits cabinets, repartit : « Je sais qu'on peut reprocher de la légèreté à Maurepas sur « plusieurs choses, » et il en cita des traits; mais il jouta « que « sa légèreté n'allait pas jusques aux essentielles. Maurepas, « dit-il, sait des choses de cette nature dont personne n'a « jamais été instruit; je les sais comme lui, et jamais per- « sonne n'en saura rien... Mais cela est-il bien extraordinaire? « repartit madame de Mailly; s'il n'était pas secret sur des ob- « jets de cette nature, il serait donc fou. » Toutes ces paroles étaient conservées, quoique prononcées dans des tête-à-tête fort secrets, et l'auteur de ces Mémoires les a tirées mot à mot des correspondances de ce temps-là.

Ainsi se passèrent les années 1739, 1740 et 1741, dans l'intérieur des petits appartements. Ces terreurs paniques diminuèrent peu à peu; mais jamais les craintes de la mort ne quittèrent entièrement le feu roi... Son éducation pusillanime, les horreurs de la mort de madame de Vintimille, en étaient les sources; et croira-t-on bien qu'avant ses amours pour cette dernière femme le roi, attaché à la seule comtesse de Mailly, se levait de nuit, faisait à genoux des actes de contrition et se recouchait avec elle? Madame de Mailly, convertie, l'a avoué à

un de ses parents, de qui on tient l'anecdote ; elle a avoué encore à un autre militaire distingué de sa famille, qui vivait en 1791, honoré de la nation par ses vertus et son mérite, l'anecdote du roi couché avec cette favorite et que nous avons racontée ci-dessus.

CHAPITRE XLVIII.

Fleury exile à Courbépine madame de Prie, ancienne favorite de M. le Duc, premier ministre. — Fin tragique de madame de Prie. — Il fait exiler M. le Duc, premier ministre, à Chantilly.

Madame de Prie avait un caractère démoniaque dans un corps et dans une figure angéliques; elle était séduisante, et sous les plus beaux dehors elle cachait un caractère noir et habile à la trahison. Elle se mêlait de toutes les affaires, honnêtes et malhonnêtes, qui pouvaient lui procurer de l'argent, et agissait souterrainement dans un commerce de blés qui prépara sa disgrâce et celle de M. le Duc, et la fameuse disette qui résulta de ses spéculations. Elle vendait les grâces, les dignités, les charges et les emplois, et devint en peu de temps l'objet de la haine et du mépris de la France, qui détesta dans tous les temps l'empire des maîtresses comme celui des favoris. Fleury, comme on l'a vu plus hant, brûlant d'une ambition secrète de devenir premier ministre et gouvernant déjà le génie de Louis XV, se préparait depuis longtemps à chasser M. le Duc; il était jaloux surtout de distribuer les faveurs à ses créatures et se voyait avec déplaisir contrarié par madame de Prie.

Il avait d'abord obligé M. le Duc à ne donner les emplois qu'en sa présence, devant le roi, pour y avoir de l'influence, et M. le Duc et madame de Prie, fatigués de cette sujétion, essayant de s'en délivrer en employant la reine depuis peu arrivée en France, précipitèrent leur disgrâce. La reine elle-même, qui eut le malheur de se laisser entraîner à cette intrigue, non-seulement ne réussit pas, mais l'affaire manquée fut la source de ses peines pendant le ministère de Fleury.

On sait que M. le Duc fut exilé à Chantilly. Quant à madame

de Prie, rien n'égala sa fureur lorsqu'elle en apprit la nouvelle. Elle était alors au cercle de la reine, jouant avec beaucoup de gaieté au clavecin. Un nouvelliste de la cour lui apprit dans cette circonstance la désastreuse nouvelle, qui la jeta subitement dans les transports d'une Furie. On la vit courir vers la reine, et, lui reprochant de n'avoir ni prévu ni empêché la catastrophe, elle lui dit insolemment : « Souffrirez-vous bien, Madame, que « monsieur le Duc, à qui vous devez la couronne de France, « éprouve la disgrâce qui vient de lui arriver? Partez dès ce « moment, Madame, allez demander au roi, et à genoux, s'il est « nécessaire, le retour de ce prince, à qui vous avez, comme à « moi, la plus grande des obligations. Souvenez-vous que nous « vous avons faite reine; voici l'occasion d'en témoigner une « juste reconnaissance. » La reine, interdite, timide, embarrassée, alla balbutier quelques paroles inutiles au roi, et le résultat fut un ordre fort sec d'exécuter les ordres de l'évêque de Fréjus comme ceux du roi lui-même. Un torrent de larmes bien inutiles fut la suite de ces ordres de Louis XV.

Madame de Prie, en attendant, fut arrêtée par un officier des gardes du corps, qui la conduisit dans sa terre de Courbépine, en Normandie, près Bernay, d'où elle écrivit à ses amis et à M. le Duc des lettres qui paraissaient avoir un ton d'assurance et de fermeté.

Après un an de solitude et d'intrigues épistolaires, elle désira d'obtenir la permission d'aller aux eaux de Forges, où devaient se trouver bien des gens de la cour; elle avait imaginé d'y tenter, par des intrigues, son retour à la cour et la rentrée de M. le Duc dans les bonnes grâces du roi, c'est-à-dire une contre-révolution. Le cardinal de Fleury, ferme dans sa place comme un rocher, ne crut pas devoir lui refuser cet adoucissement; mais les entreprises séduisantes de madame de Prie furent inutiles, et ses grâces furent dédaignées des seigneurs de la cour qui prenaient les eaux de Forges. Elle revint donc à Courbépine, la douleur et le désespoir dans le cœur.

Elle s'était déjà attachée à un gentilhomme de la province, nommé Brèvedent, homme d'esprit et d'un naturel amoureux, qu'elle avait assujetti à ses ordres en lui faisant espérer toutes les faveurs de l'amour. Brèvedent, qui soupirait depuis longtemps, augmentait chaque jour d'assiduités, de soins, jusqu'à se tenir, comme un valet, dans l'antichambre de sa maîtresse. Un matin, madame de Prie sonna plus tard qu'à l'ordinaire, et Brèvedent, qui attendait dans l'antichambre fort patiemment, parut devant madame de Prie pour exécuter ses ordres. « J'ai « passé une bien mauvaise nuit, lui dit-elle, j'ai besoin de repos; « laissez-moi seule, mais donnez-moi cette petite fiole » (en désignant la place avec le doigt). Madame de Prie, avec assurance, prit la fiole, avala ce qu'elle contenait, et, remettant la bouteille : « Tenez, Brèvedent, dit-elle, jetez au feu cette fiole; « je lui dois le bonheur dont je vais jouir éternellement, celui « d'être affranchie des chagrins de ce monde. » Brèvedent, consterné, reconnut qu'elle avait avalé du poison, et, se jetant à genoux, il la supplia de prendre des remèdes. « Non, ré« pliqua madame de Prie; ce n'est point sans réflexions que j'ai « pris le parti d'abréger mes jours. Laissez-moi seule; je vais « me comporter d'une manière convenable en appelant le curé. » Elle se confessa, et, ajoutant l'hypocrisie au suicide, elle reçut avec tranquillité les sacrements qu'elle profanait et dont elle se moquait avec ses domestiques affidés et avec Brèvedent, qui était sans religion comme elle.

Madame de Prie souffrit pendant trois jours des douleurs étranges, le poison n'ayant pas opéré l'effet qu'il devait produire; elle hurlait comme une mégère, et avec une telle force qu'on l'entendait hors du château à une distance de trois cents toises. Des convulsions horribles précédèrent sa mort.

Ainsi périt, en 1728, madame de Prie, la plus méchante et la plus fausse des femmes. Nous avons donné plus haut son portrait et des details sur sa vie à la cour de France.

CHAPITRE XLIX.

Mort de madame de Mazarin, grand'mère de madame de Mailly, de madame de La Tournelle et de madame de Flavacourt. — Maurepas, sa femme, ses héritiers expulsent de la maison ces deux dernières dames. — Singulier stratagème de madame de Flavacourt; son portrait et son caractère. — Elle est expulsée par Maurepas de la maison de sa grand'mère; et, se trouvant sans père, sans mari, elle va se placer, dans une chaise à bras, au milieu de la cour des Princes. — Le duc de Gesvres l'y trouve et l'appelle à la cour, par l'ordre du roi, avec sa sœur de La Tournelle. — Elle pardonne à M. et à madame de Maurepas. — Ressentiment de madame de La Tournelle. — Sources de l'inimitié déclarée entre madame de La Tournelle et M. et madame de Maurepas. — Neutralité de madame de Flavacourt

Madame la duchesse de Mazarin, dame d'atours de la reine, mourut en septembre 1742, à l'âge de cinquante-quatre ans; elle était depuis longtemps brouillée avec madame de Mailly, ce qui avait favorisé la désunion entre les sœurs favorites et régnantes à la cour et les trois sœurs non encore présentées. Le cardinal de Fleury, qui savait qu'elle était l'amie intime de la reine, craignant que la place ne fût donnée à quelque dame redoutable par son esprit ou son crédit, chercha une femme sans ambition pour la lui donner, et nomma d'abord madame de Clermont-Tonnerre. A ce choix il ne se trompait pas; elle le remercia, disant qu'étant attachée de cœur et d'âme à madame la duchesse d'Orléans elle ne pouvait se résoudre à la quitter, quelque honorée qu'elle fût de la place qu'on daignait lui offrir et qu'elle ne méritait pas. Au refus de cette dame on alla cher-

cher madame de Villars, vieille, retirée et presque solitaire depuis quinze ans. Elle refusait encore; mais la reine, pour plaire au cardinal, ajouta ses prières, et elle accepta.

Madame de Mazarin avait à peine rendu le dernier soupir que Maurepas, son héritier, gouverné par sa femme, prit la résolution de chasser de la maison madame de La Tournelle et madame de Flavacourt, que la défunte avait accueillies chez elle. L'une et l'autre alors étaient sans maison, sans père, sans mère et sans mari; le mari du moins de madame de Flavacourt était à l'armée. Malgré cette position si intéressante, madame de Maurepas leur fit déclarer de sa part qu'elles devaient sortir sur-le-champ de l'hôtel. Si elles demandaient un verre d'eau, il devait leur être refusé; elles devaient sur-le-champ chercher une retraite. Dans cette situation embarrassante, madame de La Tournelle, jetant feu et flammes, prenait le ciel et la terre à témoin contre un traitement aussi cruel et ne respirait que la vengeance. Madame de Flavacourt, au contraire, raisonnait autrement et parlait de sa position avec sa tranquillité accoutumée; elle imagina, pour en sortir, le plus singulier des stratagèmes.

En effet, tandis que madame de La Tournelle allait d'un hôtel à l'autre raconter à ses parents ou à ses connaissances son aventure cruelle, madame de Flavacourt faisait approcher une chaise à bras, où elle se mit, et se fit porter à Versailles, au milieu de la cour des ministres, devant le château, en disant: *Je suis jeune; je suis sans père et sans mère; mon mari est absent: mes parents m'abandonnent; le ciel sans doute ne m'abandonnera point.*

Placée au milieu de cette cour, entre le ciel et la terre, elle fit ôter les brancards, renvoya ses porteurs et attendit les influences du ciel. Les indifférents passaient leur chemin, sans trop s'informer d'une station aussi singulière; mais le duc de Gesvres passa, ouvrit la portière et s'écria tout émerveillé: *Ah! Madame de Flavacourt, par quelle aventure vous trou-*

vez-vous là? Savez-vous bien que madame votre grand'mère vient de mourir?

Comment je me trouve ici? répond la facétieuse dame. *Eh! savez-vous bien aussi que monsieur Maurepas et sa femme nous ont expulsées, ma sœur La Tournelle et moi, comme des aventurières? Ils craignaient sans doute que nous ne fussions à leur charge chez elle. Ma sœur La Tournelle est allée je ne sais où; quant à moi, me voilà entre les mains de la Providence.*

Le duc de Gesvres, encore plus émerveillé de la belle découverte, la priant d'attendre quelques moments avec patience, vole chez le roi, le conduit à la fenêtre, lui montre cette chaise solitaire qui figurait singulièrement au centre de cette cour, et lui dit : *Votre Majesté voit sans doute là-bas cette chaise? Eh bien! elle renferme depuis deux heures madame de Flavacourt.*

Le roi, aussi étonné que l'était le duc de Gesvres, lui réplique : *Mais qui l'a donc placée là? — C'est l'ouvrage*, dit le duc, *de son esprit ingénieux. Elle a été renvoyée par madame de Maurepas, et elle a cru devoir se mettre à la garde de Dieu... Allez donc vite la chercher*, répliqua le roi ému; *qu'on lui donne un logement et qu'on aille aussi à la recherche de sa sœur La Tournelle!*

Madame de Flavacourt n'attendit pas longtemps la rosée du ciel; on la vint prendre et on la présenta à Louis XV, qui plaisanta et lui donna un appartement dans l'aile neuve, qui avait été occupée par madame de Mailly, sa sœur. La première place de dame du palais lui fut promise, et on logea madame de La Tournelle dans l'appartement de Vauréal, évêque de Rennes.

Madame de Flavacourt, si intéressante par les moralités de son caractère, que je viens d'exprimer dans cette anecdote, intéressait encore par la beauté de sa figure et par ses beaux yeux; elle était la plus belle des brunes qu'on pût citer, la

mieux faite des dames de la cour et la plus grande; elle avait de l'amabilité dans le caractère, de la décence dans le maintien, un air noble en même temps, et toujours compatible avec de plaisantes et aimables gentillesses.

Les cinq sœurs avaient été divisées en deux partis : celui de madame de Vintimille, attachée à madame de Mailly, et les vues de ce parti étaient de tenir loin de la cour mademoiselle de Montcarvel, madame de La Tournelle et madame de Flavacourt, qui n'étaient pas encore familières à la cour, et qui désiraient y être placées avec d'autant plus de raison que, par le droit de leur naissance, il n'y avait aucune place à laquelle elles ne pussent aspirer. Elles étaient les plus belles des sœurs; elles pouvaient plaire à Louis XV, qui passait pour aimer le sang des Mailly; les deux sœurs déjà placées et favorites étaient donc les rivales de leurs cadettes, qui aspiraient aux mêmes honneurs.

Mais madame de Flavacourt ne connaissait pas ces rivalités; elle avait les belles et les bonnes qualités de ses sœurs sans en avoir ni les défauts ni les défectuosités corporelles. Placée à côté du roi, non-seulement elle se préserva de la contagion par une conduite prudente et mesurée, mais encore elle refusa de se liguer avec sa sœur La Tournelle contre M. et madame de Maurepas qui l'avaient offensée. La fière La Tournelle lui faisait entendre vainement que, une insulte de cette nature étant publique, ce serait s'avilir que de la pardonner; madame de Flavacourt lui répondait que, si Maurepas et sa femme lui faisaient des excuses, elle oublierait tout. Maurepas chercha, en effet, à en faire à madame de Flavacourt : il lui dit que ce qui s'était passé n'était qu'un malentendu, et il fut écouté. Mais madame de La Tournelle méprisa ses excuses et ses explications, et lui dit avec hauteur et vivacité qu'elle lui ferait tout le mal qu'elle pourrait. L'inimitié la plus éclatante régna, dès ce moment-là, entre le ministre et sa femme d'un côté, et la belle La Tournelle de l'autre. Chaque jour elle devenait

avec eux encore plus fière, et surtout lorsqu'elle s'avisa que ses beaux regards avaient déjà le mérite de toucher le roi.

.Tels furent les commencements à la cour de madame de La Tournelle et de madame de Flavacourt. La première s'attacha au roi ; la seconde se préserva de la séduction par sa conduite prudente et mesurée. Nous la verrons accourir, avec la reine, à la cour du roi, à Metz, lorsque ce prince mourant exilait madame de La Tournelle et madame de Lauraguais, pour le repos de sa concience, ce qui est une preuve de fait de la sagesse avouée de madame de Flavacourt. Nous sommes donc ravi qu'elle reçoive de son vivant (en 1792) la récompense que l'histoire accorde à la vertu ; nous sommes ravi aussi de déconcerter la malignité qui attribuait sa conduite aux menaces du marquis de Flavacourt. Ce seigneur, tout militaire de son naturel, un peu brutal et peu galant, peut avoir dit qu'il tuerait sa femme si elle lui était infidèle ; mais sa sagesse, si connue par les faits que je viens de rapporter, avait-elle besoin d'être effarouchée par des menaces ?

CHAPITRE L.

Élévation de la maison d'Aiguillon. — Le duc d'Agenois fait ériger en pairie la terre d'Aiguillon. — Opposition des Pairs de France. — Commencements et caractère du duc d'Agenois, depuis duc et ministre célèbre. — Il aime madame de La Tournelle. — Le roi en devient amoureux aussi. — Intrigues et caractère du duc de Richelieu, favori de Louis XV. — Histoire de ses galanteries. — Sa conduite avec les femmes. — Il sert le roi et il en est servi dans les intrigues d'amour. — Stratagèmes et préparatifs éloignés pour traverser les amours de madame de La Tournelle avec le duc d'Agenois, et les favoriser avec Louis XV.

La branche cadette de la maison de Richelieu demandait depuis plusieurs années au gouvernement de renouveler en sa faveur les lettres patentes de duché-pairie attachées autrefois à la terre d'Aiguillon. Le ministre avait répondu, pendant la Régence, que le roi ne voulait créer des Pairs qu'après sa majorité, mais qu'on pouvait remettre les titres, en attendant, à la chancellerie. On fit cependant quatre ducs, sans penser à la grâce promise, et M. le Duc, devenu premier ministre, répondit même au comte d'Agenois que le roi ne voulait plus en augmenter le nombre.

D'Agenois brûlait du désir de faire son père duc et pair, pour le devenir un jour et pour en attacher le titre à sa famille. Il avait été fort aimé de madame la princesse de Conti, et il eut l'adresse de la mettre dans ses intérêts pour obtenir de Fleury, devenu premier ministre, que l'affaire fût portée au parlement. Le cardinal en donna la permission; mais elle réveilla les oppositions des évêques de Laon, Beauvais et Noyon, Pairs de France, et des ducs de Sully, des Luynes, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de Rohan, de Chabot de Luxembourg, d'Estrées, de Mortemart, de Gesvres, de Béthune, de Bouf-

flers, de Villars, de Berwick, de Biron, de La Rocheguyon, d'Humières, de Lorges et de Châtillon, qui plaidèrent contre d'Agenois et qui allèrent jusqu'à lui reprocher qu'il s'appelait Wignerot. Le Normand parla pour lui avec beaucoup de succès; Aubry plaida pour les ducs; et, malgré les conclusions de Gilbert, avocat général, d'Aiguillon gagna son procès, et le comte d'Agenois, son fils, dont nous parlerons, fut aussi fait duc.

Attaché à madame de La Tournelle, il en était tellement aimé, lorsque le roi prit du goût pour elle, qu'on entendait dire à cette dame qu'elle ne concevait point comment on pouvait, même pour un roi, manquer de fidélité au duc d'Agenois. Cet amant avait en effet toutes les qualités capables de former et d'alimenter une passion : sa physionomie était des plus intéressantes et son esprit étendu et profond; son ambition seule et l'ordre du roi de partir pour l'armée pouvaient interrompre, sans la détruire, une liaison aussi bien cimentée. Louis XV, sensible à la beauté de madame de La Tournelle, en fit la confidence au duc de Richelieu, lui demanda conseil, et reconnut avec lui la nécessité d'envoyer d'Agenois à l'armée, pour opérer une diversion favorable et séparer les deux amants.

Le duc de Richelieu, si célèbre par ses talents dans l'art de la galanterie, était alors, parmi les courtisans, seul, capable de bien conduire cette affaire. L'amitié particulière du prince, la tournure singulière de son esprit, l'étude profonde qu'il avait faite du caractère des femmes, et toujours à leurs dépens, son expérience dans l'art de les connaître et de les faire agir semblaient en avoir fait l'homme du roi et de la circonstance. Dès l'âge de dix-sept ans il avait suivi, en 1713, des intrigues très-délicates; pendant la minorité de Louis XV il en avait conduit, en 1719, de fort dangereuses. La mère de Louis XV, la fille du régent, et plusieurs princesses du sang l'avaient rendu célèbre, et depuis ce temps-là, jusqu'à cette année 1742, il avait si bien perfectionné son talent qu'il était devenu le confident nécessaire du roi. Sa manière était à lui seul, et il avait un tact si

heureux que Louis XV, qu'il amusait par le récit de ses anciennes aventures, était assuré de la conquête de madame de La Tournelle, si le duc voulait l'entreprendre.

On racontait de lui diverses anecdotes qui constatent le portrait qu'on vient de faire, et celle, par exemple, qui regardait madame de *** (qui vivait encore en 1790) n'était pas la moins piquante. Le duc de Richelieu en était aimé, et, quoiqu'il ne fût que soupçonneux, sans en être jaloux, il avait de fortes raisons d'éprouver sa fidélité. Pour y parvenir il inspira à Durfort la même curiosité dont il était tourmenté lui-même. L'un et l'autre tentèrent la vertu de leurs respectives maîtresses; celle du duc de Duras succomba aux attaques de Richelieu, et celle du duc de Richelieu ne fut pas cruelle.

Celui-ci, qui aimait dans ce moment-là son infidèle, piqué du triomphe que Duras, qui le plaisantait, venait de remporter, lui joua un tour plus cruel encore; en voici le détail. Madame de La ***, si célèbre par les grâces de son esprit et de sa figure, avait des penchants pour les plaisirs, et le duc de Durfort, qui l'aimait, s'en croyait aimé de même; mais Richelieu, plus heureux, en était aimé davantage, quoiqu'il ne l'aimât pas dans ce moment-là, après lui avoir été longtemps attaché.

Un matin Durfort vint dire à Richelieu, son ami, qu'il était dans une peine extrême, et que son malheur était d'autant plus cruel qu'il ne pouvait le communiquer à personne. Richelieu, toujours curieux, le tourmenta, et fit si bien que Durfort lui dit : *J'avais compté passer la nuit avec madame de La ***, qui ne vit plus avec vous, et je me trouve penaud...* *Elle l'a passée avec moi*, repartit Richelieu. Durfort étonné jure et proteste que cela ne peut pas être. *Cependant*, ajoute Richelieu, *cela est; et si tu veux venir demain dans ma petite maison, après minuit, je donnerai l'ordre pour que tu entres, et tu me surprendras, entre deux draps, avec elle*. Durfort, piqué, amoureux et jaloux, ne manqua pas au rendez-vous de grand matin, gratta la porte et s'annonça lui-même à haute

voix. Madame de La ***, frappée de terreur d'être prise sur le fait, conjurait le duc de Richelieu de ne pas laisser entrer Durfort ; mais l'ordre en était donné, et non-seulement le duc voulut que Durfort entrât, mais il voulut encore la montrer en flagrant délit, et dit à Durfort : *Vous voyez madame de La* ***. La pauvre femme voulait s'enfoncer dans son lit et se perdre dans ses draps ; mais le duc se lève, entraîne la couverture et montre madame de La *** à Durfort, qui se retira stupéfait, ne voulant pas croire à ses yeux.

Une anecdote plus piquante et moins désagréable pour le beau sexe était celle de madame de La Poplinière. Le fait est si connu que je n'en parlerai qu'en passant, et pour ne rien manquer de ce qui peut caractériser avec vérité le genre d'esprit que Louis XV allait employer dans les négociations relatives à ses amours. M. de La Poplinière était un de ces maris aimants et jaloux qui ne permettaient pas de visites assidues au duc de Richelieu ; mais le courtisan, dont la galanterie était encore plus ingénieuse que la jalousie de La Poplinière, lui joua un fort singulier tour. Il loue la maison voisine, il fait percer le mur mitoyen en l'absence de La Poplinière, et, comme sa cheminée aboutissait à celle de cette dame, il substitue à la plaque de fer scellée dans le mur une plaque mobile dont les mouvements obéissaient à la volonté du duc de Richelieu et de madame de La Poplinière.

Je ne finirais pas si je voulais rapporter les traits plaisants, ingénieux ou malins, pour ne pas dire autre chose, qui caractérisaient le duc de Richelieu. La plupart des femmes de la cour en étaient venues à ce degré de corruption qu'elles se glorifiaient, en quelque sorte, de leur amour pour lui. Ses correspondances amoureuses nous apprennent qu'il les rapprochait et les mettait en opposition entre elles pour les conquérir. Tout ce que les sultans peuvent réunir de beautés et de plaisirs dans un sérail et se les assujettir par la puissance, le duc de Richelieu le possédait librement et sans jalousie, au milieu

de la cour, depuis la régence du duc d'Orléans. Ne dévouons point les favorites encore vivantes à l'opprobre ; mais transportons-nous dans la première jeunesse du duc de Richelieu, ouvrons un de ces paquets sur lesquels il avait écrit de sa main cette étiquette : LETTRES POUR LE MÊME JOUR, QUE JE N'AI PAS EU LE TEMPS DE LIRE. Elles n'ont été ouvertes, en effet, qu'en 1788, et voilà pourquoi nous ne les donnons qu'aujourd'hui, quoique nous ayons déjà parlé de la réception du duc à l'Académie.

BILLET DE MADAME D'AVERNE.... « Si vous voulez, ce « soir, et que vous n'ayez rien de mieux, venez à minuit et « demi. M. d'Orléans n'en aura nul soupçon ; il est persuadé « qu'on me veille, et me croit trop malade pour imaginer que « je reçoive quelqu'un. Si vous venez, ne me faites point de « réponse. »

BILLET DE MADAME LE GENDRE... « Je suis au désespoir. « Voilà bien huit jours que je ne vous vois pas et que je vous « attends. J'ai eu beau placer le signal, ce maudit signal ne « vous a pas fait venir. Si vous ne venez ce soir, je meurs de « douleur et de jalousie. »

Les billets des dames de N***, de Gontaut et de Goesbriant sont dans le même goût; mais celui de madame de Villeroi a un ton si original qu'on a jugé à propos de le conserver; il est du 13 décembre 1720.

« Je vous fais mes compliments, Monsieur l'académicien, « sur le discours que vous avez fait hier, qui a très-bien réussi, « à ce qu'il me paroît. J'aurois bien voulu en être témoin, et « le cœur me battoit à trois heures. Je n'oserois espérer qu'un « homme tout occupé des sciences voulût bien venir coucher « ce soir avec une pauvre ignorante comme moi, et qui ne « poura vous dire que tout grossièrement : JE VOUS ADORE. »

BILLET DE MADEMOISELLE DE CHAROLAIS. « Sachant la fa« cilité de votre esprit à imaginer des choses qui me déplaisent, « j'avois jugé que vous entretiendriez souvent ma sœur, parce

« que cela me choqueroit. Il fait trop clair pour que je vous
« voie sans savoir si le temps s'obscurcira; mais ce ne sera
« sûrement pas ce soir, pour vous faire plaisir. Je vous ai
« entendu louer déjà beaucoup et votre harangue aussi. »

Il faut, sans doute, que mademoiselle de Charolais fût, ce soir-là, la dame préférée, ou que le duc de Richelieu fût plus curieux de son billet que des autres; car ce dernier seul se trouvait décacheté en 1788. Les autres lettres de cette année-là expriment une passion effrénée pour lui, une jalousie extrême dans toutes les femmes, leur désespoir quand il les quittait; peu d'amour dans le jeune volage, et fort peu de respect pour la fidélité conjugale. Ces femmes ne rougissaient point de leur amour pour lui; il jouissait lui-même de l'éclat et du genre de réputation que lui avaient donné ses aventures singulières. Enfin les femmes de la cour étaient arrivées à ce point de prostitution qu'on disait communément, et qu'on a toujours dit depuis, des femmes de la cour qui aimaient leurs maris, *qu'elles vivaient bourgeoisement.* Les historiens qui ont de la pudeur et les peuples libres et vertueux appellent *honteuses* ces galanteries; la France, esclave de son roi et des courtisans, les appelait heureuses et brillantes.

Les anecdotes qu'on vient de lire peignent si bien le duc de Richelieu qu'il n'est plus permis de rien ajouter à son portrait; mais, si les lois de l'histoire ont exigé ce ton de vérité, nous exposerons avec la même fidélité, dans la partie militaire de cet ouvrage, quelles furent ses entreprises audacieuses, l'éclat de ses succès et les ressources de son esprit juste, actif et pénétrant dans des occasions périlleuses. Jamais le duc de Richelieu ne mentit à son caractère; il fut toujours le même, soit dans les petits appartements, soit à Vienne dans son ambassade, soit à Mahon ou à Gênes. L'audace et l'esprit juste, les détails secrets et les succès brillants caractérisent toujours sa galanterie, ses faits militaires et sa vie privée de courtisan. Le roi ne pouvait donc trouver de confident plus capable de le seconder

dans ses plaisirs, sans l'avilir ; car le roi lui-même lui rendait les mêmes services, autant que la majesté de sa personne pouvait le comporter. Le style des correspondances respectives du monarque et du favori nous apprend d'ailleurs que, si le duc de Richelieu était un complaisant accompli, le roi, pour le mériter, savait se dépouiller secrètement de la majesté royale et se mettre de niveau avec lui. Le duc de Richelieu, doué de tous ces talents et convaincu de l'attachement du roi en sa faveur, s'éloigna pour quelque temps de la cour, et, pour séparer le duc d'Agenois de madame de La Tournelle, il le mena avec lui. Suivons les progrès de ses intrigues, et voyons comment il s'y prit pour la conduire à son terme.

CHAPITRE LI.

Intrigues du duc de Richelieu pour détacher madame de La Tournelle de son neveu d'Agenois et pour favoriser les amours du roi. — Singulier stratagème d'une dame languedocienne, qui se fait aimer d'Agenois. — Leurs lettres interceptées et envoyées à madame de La Tournelle, qui écoute le roi. — Le renvoi de madame de Mailly lui est promis. — Fleury et Maurepas ligués pour écarter madame de La Tournelle et retenir madame de Mailly à la cour. — Pusillanimité de la reine. — Madame de Mailly donne sa place à sa sœur. — Conditions préalables de madame de La Tournelle pour s'attacher à Louis XV.

Il fut aisé au duc de Richelieu d'observer la passion de son neveu d'Agenois pour madame de La Tournelle et de l'environner dans tous les sens pour lui tendre des piéges. Croyant qu'une diversion serait favorable à ses projets, il fit approcher une dame de Languedoc, qu'il avait aimée à Montpellier pendant la tenue des états précédents, et, l'ayant initiée dans les mystères amoureux du roi et instruite de la cruauté de madame de La Tournelle envers ce prince, il lui montra la nécessité d'attirer à elle le fidèle d'Agenois, qui rendait le roi si malheureux. La dame, pleine d'activité, d'esprit et d'ambition, brûlait du désir de produire sa beauté dans la capitale, d'y jouer un rôle, et Richelieu lui en offrait les moyens ; mais la conquête du beau d'Agenois en était la condition préalable.

La dame, tout émerveillée, ne demandait pas mieux, puisque le succès de cette question préalable devait lui assujettir le plus beau seigneur de la cour ; elle aiguisa donc ses traits et se prépara à l'attaque. Belle comme le jour, née dans une province où le sexe est encore plus animé et plus porté à l'amour que dans le nord de la France, elle avait déjà fait son apprentissage de libertinage avec le duc de Richelieu, qui avait le ta-

lent distingué d'augmenter le sentiment des femmes, de leur donner de la malice et de leur ouvrir l'esprit en s'emparant de leur cœur. Le duc d'Agenois, éloigné de madame de La Tournelle, fut le premier à l'attaquer; la dame volontiers se laissa prendre, et tout parut si naturel au beau d'Agenois qu'il se crut encore fort heureux de trouver une femme discrète, éprise d'amour pour lui, et coupable d'une infidélité soigneusement cachée au duc de Richelieu. Elle écrivait des lettres amoureuses concertées avec l'oncle; le neveu lui répondait; mais son style semblait encore gêné et retenu par l'ancienne fidélité jurée à la belle La Tournelle, qu'il avait laissée à Paris. La Languedocienne, déconcertée, écrivait de nouveau, multipliait ses lettres amoureuses, et redoublait de sentiment, d'attachement et d'amour pour en obtenir des expressions plus énergiques. D'une lettre à l'autre d'Agenois alla jusqu'à se servir de diverses expressions bien décisives; le duc de Richelieu les envoyait au roi, pour lui apprendre le succès du stratagème, et Louis XV, qui mettait sous les yeux de madame de La Tournelle ces lettres originales du *fidèle d'Agenois*, qui prouvaient un commencement d'amour et une fin, lui disait d'un ton ironique: *Ah! le beau billet qu'a La Châtre! Voilà ce que m'envoie la poste*. Madame de La Tournelle, honteuse et désespérée, disculpait l'imprudent; et le roi, pour la distraire, l'engageait à venir à Choisy avec la comtesse de Mailly, sa sœur, et lui répétait sans cesse qu'il ne soupirait que pour elle.

Madame de Mailly, qui s'en avisait, qui avait pardonné au roi, qui avait même couvert, par amour pour lui, ses infidélités avec madame de Vintimille, se plaignait amèrement. Des plaintes elle passait aux reproches, et de là à la rupture il n'y avait plus qu'un pas. Elle se ressouvenait de tout ce qu'elle avait souffert et étouffé pendant le règne de sa sœur, et ne voulait point tomber sous le joug de madame de La Tournelle, qu'elle n'aimait pas, et qui avait un caractère impérieux et fier. Il arrivait d'ailleurs des lettres perfides, qui engageaient ma-

dame de La Tournelle à prêter l'oreille aux suggestions de Louis XV ; mais elle se refusait de partager avec sa sœur le cœur du roi; elle exigeait qu'elle fût renvoyée, qu'elle perdît même sa place chez la reine; et on verra bientôt que le duc de Richelieu et d'Argenson s'étaient réunis pour engager la bonne madame de Mailly à se sacrifier pour faciliter l'élévation de madame de La Tournelle. Mais comment exécuter cette disgrâce sans éclat dans une cour où, malgré le silence profond sur la volonté connue du roi, on devait désapprouver la perte d'une favorite adorée, et soutenue secrètement par les ministres auxquels elle ne pouvait être redoutable, et surtout au cardinal de Fleury et à Maurepas, qui étaient alors si aimés du roi?

Ces deux ministres, déjà instruits de la nouvelle passion du monarque, réunissaient leurs efforts pour la traverser; ils imaginèrent d'abord d'empêcher madame de La Tournelle de tenir à la cour par une place chez la reine, que le roi avait promise, et qui pouvait lui donner une stabilité redoutable près de Louis XV. La reine, qui connaissait cette promesse, qui était témoin de l'accueil que le roi avait fait aux deux sœurs délaissées, et qui recherchait sans cesse de plaire à son époux, écrivit au cardinal de Fleury, demandant pour madame de La Tournelle la place vacante par le changement de madame de Villars, devenue dame d'atours à la mort de madame de Mazarin. Il n'en fallut pas davantage pour que Fleury éludât une demande qui tendait à réunir deux ou trois sœurs, et à leur donner la confiance du prince, dont il ne pouvait souffrir le partage, se ressouvenant toujours des inquiétudes que madame de Vintimille lui avait occasionnées.

Maurepas, qui avait à craindre aussi de madame de La Tournelle une grande vengeance, se concertait avec le cardinal. L'un et l'autre imaginèrent d'ordonner aux secrétaires et aux commis de faire des recherches dans les brevets des plus vieilles dames de la cour, pour reconnaître s'il ne se trouverait

pas quelque écrit ou promesse de réversibilité d'une place de dame du palais, n'importe en faveur de quelle femme, pourvu qu'il pût éloigner les deux sœurs, si bien accueillies du roi. On découvrit que, dans le brevet de la duchesse de Villars, il y avait une clause qui portait que, *si cette dame venait à mourir ou à se retirer, la place serait conservée à la maréchale.*

Alors le cardinal, par des voies détournées, et Maurepas obligèrent la reine d'écrire de nouveau au cardinal, en faveur de madame de La Tournelle, comme elle l'avait déjà fait, mais plutôt pour la maréchale de Villars. La vieille dame, qui voyait tout, qui avait encore un reste de caractère, et qui ne voulait plus s'occuper d'aucune intrigue, refusa de se prêter à l'exclusion injuste de madame de Flavacourt et de madame de La Tournelle.

Maurepas et Fleury, désolés de ne point être servis par la maréchale et s'attachant toujours à la clause de réversibilité pour exclure les deux dames, soulevèrent toute la parenté des Villars contre elles. Ils disaient que la maréchale pourrait bien reprendre la place pour quelque temps, dans la vue de la transmettre à sa petite-fille, pour faciliter un jour un bon mariage; mais la maréchale, toujours plus ferme dans le parti qu'elle avait pris de ne servir la passion de personne contre les aimables Flavacourt et La Tournelle, écrivit bien sèchement au cardinal en le priant de ne plus songer à elle.

Fleury, consterné des progrès de l'attachement du roi, et Maurepas, redoutant davantage le ressentiment de madame de La Tournelle, se retournèrent encore pour exclure les deux dames, en supposant d'autres promesses et en appelant le marquis de Tessé, qui écrivit au cardinal pour le faire ressouvenir que, depuis trois ans, il avait promis de placer madame Dusaulx. Ensuite ils obligèrent la reine d'écrire au cardinal en faveur de cette madame Dusaulx. Ils firent davantage; ils engagèrent cette princesse à appeler madame de La Tournelle

pour lui déclarer qu'elle ne s'était pas souvenue d'un engagement en faveur de madame Dusaulx, et que, si le roi lui accordait le choix ou d'elle ou de madame Dusaulx, celle-ci serait préférée.

Le cardinal et Maurepas intriguaient ainsi quand Richelieu, qui les observait et qui connaissait le goût du roi, dirigeait la conduite de madame de La Tournelle. Il avait résolu, contre les vues du cardinal et de Maurepas, de faire renvoyer madame de Mailly, et, pour réussir dans ce projet, il fallait engager cette dame, bonne de caractère, et qui paraissait avoir déjà oublié qu'elle avait été comme supplantée par madame de Vintimille, à sacrifier sa propre place de dame du palais pour que madame de La Tournelle et madame de Flavacourt fussent reçues ensemble à la cour, en se réservant toutefois l'expectative d'une place chez madame la Dauphine, dont on devait bientôt former la maison.

Ce fut alors que la reine, le cardinal et Maurepas jouèrent chacun leur dernier rôle, pour faire échouer ce nouveau projet, chacun à sa manière. Fleury déclara à madame de Mailly qu'il ne lui conseillait pas de parler à la reine de cet arrangement, ajoutant que ce n'était pas son avis qu'elle quittât : c'était donner des ordres. Maurepas allait plus loin et lui disait : *Vous ne connaissez pas, Madame, votre sœur La Tournelle; vous devez vous attendre à être chassée de la cour par elle lorsque vous vous serez dépouillée de votre charge pour la lui donner*. D'Argenson lui disait enfin, comme autrefois le duc du Maine à madame de Montespan : *Vous ne connaissez pas encore le roi: il est monté contre vous; une retraite feinte vous le ramènera.*

On cabala de même auprès de la reine pour l'empêcher d'approuver ces changements; mais, quand elle vit que, pour placer ses sœurs, madame de Mailly voulait bien encourir tous dangers pour ne pas les laisser sans place, cette vertueuse reine ne put s'empêcher d'admirer un trait de générosité

dont la bonne madame de Mailly seule dans le monde pouvait être capable; elle déplora son sort, mais elle n'eut pas le courage de s'y opposer. Ainsi le cardinal voyait sa politique, ses intrigues et ses résistances devenir inutiles, lorsqu'il essaya de revenir à ses anciennes habitudes pour empêcher le roi de placer madame de La Tournelle, en allant bouder à la campagne, non à Issy, selon l'usage, parce que le roi pouvait l'y oublier, mais dans une maison de campagne vis-à-vis Choisy, afin que le roi, du sein de ses orgies, pût jeter des regards sur son habitation et venir le voir pour parler de retour dans le ministère. Mais ces ruses, qui lui avaient si souvent et si bien réussi, étaient trop usées. La passion du roi était violente; madame de Mailly était oubliée; elle ne tenait plus à la cour par la charge qu'elle avait cédée, et on ne cherchait que l'occasion de la renvoyer, parce que sa sœur ne voulait rien accorder sans ce préalable. Ainsi Fleury, qui voyait que Louis XV lui échappait, se désolait inutilement. Le roi était trop amoureux pour ne point se satisfaire, et madame de Mailly s'était à peine dépouillée de sa charge pour en revêtir sa sœur que, pour accomplir le sacrifice, elle avait porté la complaisance et la bonté au point de présenter elle-même au roi, à la reine et à la famille royale, madame de Flavacourt et madame de La Tournelle, le vendredi 21 septembre 1742. Ainsi, après huit mois d'intrigues contradictoires, conduites par Richelieu et d'Argenson d'un côté, et par Fleury et Maurepas de l'autre, pour appeler ou pour éloigner ces dames, d'Argenson et Richelieu réussirent à les placer, à rompre les premières liaisons de madame de La Tournelle et à l'attacher au roi.

Installée à la cour, madame de La Tournelle, toujours plus sévère avec le roi, demandait sans cesse l'exécution de ses conditions préalables. Les dîners et les soupers des petits cabinets continuaient encore avec madame de Mailly, mais ils étaient tristes et rêveurs, et madame de Mailly se fondait en larmes, se voyant déjà incapable de toucher le roi. Le 2 novembre

1742, habitant encore dans un petit appartement à côté des cabinets, il lui fut ordonné d'aller dans un autre et de laisser celui-ci à madame de Flavacourt, comme si le roi l'avait destiné à ses amours. Dans le transport de ses meubles le roi lui dit même qu'elle pouvait les emporter où elle voudrait, ajoutant qu'il les lui donnait, croyant que par ce renvoi indirect elle quitterait la cour; mais madame de Mailly, désolée, se refusait d'accepter ces offres, et caressa Louis XV avec tant de sensibilité que ce prince se laissa gagner et révoqua l'ordre du changement d'appartement.

Ces ordres donnés et révoqués tourmentaient cependant madame de Mailly, qui adorait le roi, et indignaient la cour, qui parlait déjà en sa faveur. On prévoyait, on craignait au contraire l'élévation de madame de La Tournelle, qui, fière et vindicative de son naturel, déjà irritée de ne pas trouver toute la cour à ses genoux et jalouse des sentiments qu'on témoignait à sa sœur, demandait toujours, comme première condition du traité à conclure avec le roi, que sa sœur Mailly fût renvoyée. Toujours animée contre Maurepas, qui l'avait chassée de la maison de madame de Mazarin et qui avait voulu l'empêcher d'être accueillie par Louis XV, elle demandait aussi d'être logée à Versailles dans l'appartement même de madame de Mazarin; en sorte que, si elle se voyait éloignée de sa maison en ville, elle voulait rentrer dans son appartement chez le roi, et avec une sorte de triomphe. Elle réfléchissait sans cesse sur les moyens d'humilier madame de Maurepas, qui n'était que femme de ministre, sans être titrée; elle imaginait déjà de se faire déclarer duchesse pour avoir le pas sur elle, et conçut le dessein de marier sa sœur, mademoiselle de Montcarvel, à quelque duc, afin que le roi, voyant la sœur de sa favorite déjà titrée, ne lui refusât point un avantage dont elle semblait vouloir faire son bonheur.

CHAPITRE LII.

Progrès de la passion de Louis XV pour madame de La Tournelle. — Stratagème de la favorite pour chasser sa sœur Mailly. — Avis de madame de Flavacourt. — Madame de Mailly est enfin renvoyée. — Sa douleur profonde. — Triomphe, à Choisy, de madame de La Tournelle. — Elle y résiste encore aux désirs du roi pour le conduire à ce qu'elle voulait en obtenir. — Maurepas se venge par des chansons. — Derniers efforts du cardinal de Fleury. — Sentiments du roi sur l'opinion publique pendant sa passion.

Madame de Mailly, qui n'aimait pas moins sa sœur Montcarvel, avait déjà voulu la marier avec Chabot, âgé de cinquante ans; mais madame de La Tournelle, qui avait d'autres vues, et le duc de Richelieu, ami de madame de Brancas, la voulaient pour le duc de Lauraguais, veuf de mademoiselle d'O, dont il avait deux garçons. Ce mariage devait favoriser madame de La Tournelle dans son projet de devenir duchesse, et donnait au duc de Richelieu de nouveaux appuis dans la faveur.

Ainsi trois affaires majeures, trois sortes de désirs tourmentaient déjà l'esprit de madame de La Tournelle : l'humiliation de madame de Maurepas, l'élévation de sa sœur Montcarvel au rang de duchesse, comme moyen de s'élever elle-même, et le renvoi de madame de Mailly. Suivons la marche de l'ambition de madame de La Tournelle.

Madame de Mailly, qui avait fait tous les sacrifices qu'on avait voulu, qui avait cédé sa place à sa sœur La Tournelle, qui l'avait présentée à toute la cour, et qui idolâtrait le roi, voyait avec douleur son influence diminuer chaque jour.

Elle dîna encore le samedi 3 novembre 1742 dans les petits cabinets avec le roi et Meuse, à l'ordinaire; mais déjà le roi lui avait parlé en ces termes : *Je vous ai promis, madame, de*

vous parler naturellement ; je suis amoureux fou de madame de La Tournelle ; je ne l'ai pas encore ; mais je l'aurai dans peu.

Madame de la Tournelle, en effet, profitait de la folie du roi pour le retenir longtemps dans l'attente et le désir, pour le subjuguer, le dominer et convenir solidement avec lui de ses faits. Elle voyait que madame de Mailly serait bientôt renvoyée, sans état, sans maison, sans pension, qui n'était pas encore assurée, et brouillée pour jamais avec son époux ; elle redoutait les mêmes traitements ; elle demandait, avec raison, des conditions éclatantes, et l'assurance des pensions, des rentes et des terres qu'elle exigeait ; mais le roi, qui craignait encore le cardinal, à cause de la rumeur publique dont ce prélat le menaçait s'il se permettait la publicité des plaisirs de l'amour et de trop grandes dépenses, se trouvait entre le désir et la crainte. Il était tourmenté en même temps par madame de La Tournelle, qui lui parlait sans cesse du beau d'Agenois, à qui elle avait juré une fidélité éternelle. Dans cette situation le roi maigrissait et ne dormait pas ; il se déguisait, la nuit, pour aller toucher en secret le cœur de la belle La Tournelle, et allait la voir seul, et couvert d'une de ces grandes perruques que les vieux courtisans portaient encore, comme du vivant de Louis XIV. Il se couvrait d'autres fois d'un très-grand surtout, pour n'être pas connu dans ses courses nocturnes, et, quoiqu'il fût contre son caractère de recevoir des conditions de quelqu'un, il écoutait les propositions ambitieuses de madame de La Tournelle et cherchait les moyens de la satisfaire.

Un soir, Richelieu, suivant le roi, qui allait chez madame de La Tournelle, aperçut Maurepas dans la galerie, qui épiait les démarches de ce prince, afin de traverser, s'il était possible, sa passion pour madame de La Tournelle. Richelieu détestait Maurepas, et Maurepas, qui affectait de le mépriser, parlait partout du rôle que jouait Richelieu en favorisant les amours de Louis XV. Cependant cette rencontre nocturne faillit occasionner un assas-

sinat; car Richelieu, reconnaissant Maurepas, qui épiait ainsi la conduite du roi, tire l'épée, sort sa lanterne sourde de dessous le manteau et l'applique sur la figure de Maurepas. Le roi demande : *Qui est là?* Maurepas, effrayé, cache de ses mains, le mieux qu'il peut, sa figure, et Richelieu, soit qu'il parlât comme il pensait, soit qu'il voulût frapper de terreur le ministre, s'approche de lui, l'épée nue d'une main, la lanterne de l'autre, et s'écrie : *Sire, je le tue.* Maurepas, qui n'était ni courageux ni brave, s'accroupit et se jette par terre. Le roi le relève avec bonté, et lui dit qu'il lui fera connaître l'objet qui le portait à sortir ainsi à des heures indues de son appartement. En attendant, la favorite La Tournelle était bien conseillée et bien conduite dans ses amours par madame de Tencin, par d'Argenson et par Richelieu ; celui-ci s'en cachait si peu qu'il plaça dans cette circonstance le portrait de la favorite dans le lieu le plus distingué de sa chambre à coucher. Cette cabale travaillait en même temps de concert à tourmenter madame de Mailly de toutes manières, pour l'obliger, à force de désagréments, de quitter sa place, afin que sa sœur La Tournelle pût l'occuper.

Le vendredi soir, 2 novembre 1742, ajoutant la trahison à l'insulte, madame de La Tournelle alla jusqu'à la remercier de l'appartement que le roi lui avait donné, disait-elle, eu égard à ses sollicitations. Madame de Mailly, offensée de cette moquerie, alla se plaindre au roi, qui la reçut avec froideur, qui convint même de son indifférence pour elle, et qui lui dit tout nettement qu'il ne pouvait plus l'aimer. Madame de Mailly, toujours idolâtre du roi, se jeta à ses pieds, les arrosa de ses larmes, en vint jusqu'aux supplications et jusqu'à demander grâce; mais le roi, toujours ferme, lui ajouta de prendre vite son parti comme il avait pris le sien.

Madame de Mailly, encore plus désolée, répliqua qu'ayant fermé les yeux sur les infidélités du roi, pendant ses amours avec sa sœur Vintimille, elle les fermerait aussi pour madame de La

Tournelle. *Il faut se retirer aujourd'hui même*, répondit le roi sévèrement...

Mais, adorable Prince, s'écria-t-elle encore avec plus d'émotion, *je cacherai aux yeux de vos sujets votre nouvel amour, capable de diminuer le respect qu'ils ont pour vous... et qu'ils vous doivent...* Le roi, toujours sévère, incapable d'être ému, mais craignant un éclat, lui accorda pour toute grâce de rester encore deux jours à la cour, bien résolu de chercher dans ce temps-là quelque autre moyen de s'en défaire.

Le moment de renvoyer madame de Mailly se présenta. D'Argenson lui conseilla d'aller, pendant trois jours, à Paris, en l'assurant que le roi était irrité, et que, si elle ne cédait, il se porterait peut-être à quelque coup d'éclat. Madame de Flavacourt, qui observait en silence la marche de ces événements, lui représentait au contraire que d'Argenson n'était qu'un *fripon fort adroit*, qui voulait élever et servir madame de La Tournelle. C'était le bon avis ; madame de Mailly se rendit néanmoins à celui de d'Argenson, et alla voir le roi dans son cabinet, le samedi 10 novembre, à sept heures du soir, pour recevoir ses ordres. Aucun écrit, aucune lettre ne disent ce qui se passa cette fois dans ce cabinet ; mais elle en sortit dans l'émotion, tout essoufflée et avec la démarche du désespoir. Le roi la suivait, craignant toujours la démonstration trop éclatante de sa douleur profonde, et, après l'avoir laissée dans l'incertitude sur ce qu'il voulait faire, il lui parla avec bonté et douceur, en présence des courtisans qui attendaient l'événement dans une des antichambres ; et c'est en leur présence que le roi dit à madame de Mailly, avec sa perfidie accoutumée en pareil cas, et dans laquelle il avait été élevé par le cardinal : *A lundi à Choisy, madame la comtesse ; à lundi ! J'espère que vous ne me ferez pas attendre.* Le roi devait coucher à Choisy avec madame de La Tournelle le lundi indiqué à madame de Mailly, et il devait y coucher dans un lit de soie bleue que la malheureuse amante avait filé elle-même pendant plusieurs années pour

le roi et pour elle. Ce genre de travail était à la mode dans ce temps-là.

Ainsi partit de la cour madame de Mailly, dans un carrosse qu'on avait tenu tout prêt à la porte du château pour elle, sans avoir le temps de réfléchir sur ce qu'elle pouvait devenir ni où elle pouvait aller, n'ayant ni père, ni mère, ni maison à elle, et ne pouvant se présenter chez un mari qu'elle avait quitté pour le roi. Madame la comtesse de Toulouse, qui en fut touchée, fut son hospitalière et lui donna une chambre, tandis que le roi envoyait un écuyer ramener son carrosse, crainte sans doute qu'il ne lui restât ou qu'elle ne s'en servît. En attendant, le cardinal de Fleury, ignorant cette disgrâce, parce qu'il avait fort bien appris au roi à dissimuler, faisait secrètement des efforts pour lui donner des petites filles à la place de madame de La Tournelle, et avait déjà approuvé le choix d'une mademoiselle Gaussin, de la Comédie française.

Madame de Mailly, renvoyée et livrée à sa douleur, ne voulut point recevoir de visites, appelant sans cesse à haute voix Louis XV, et ne parlant que de revenir chez lui, comme une femme qui avait perdu la tête. Le roi lui envoya des exprès, puis Meuse lui-même, qui, de retour à Versailles, faisait le récit de la désolation de madame de Mailly, sans toucher le cœur froid de Louis XV.

En effet, tandis que la malheureuse amante cachait sa honte et son désespoir à Paris, sa sœur La Tournelle triomphait à Versailles, où elle fut visitée et complimentée de tout le monde, et où elle se préparait au voyage scandaleux de Choisy, où devait être fait le sacrifice à l'amour. Madame de La Tournelle, qui conduisait avec tant de prudence son intrigue, voulait que la cérémonie en fût éclatante. Voulant que ce voyage fût brillant, elle désirait d'y être accompagnée de tout ce qu'il y avait de dames galantes dans la cour, et le roi, qui eut la faiblesse de se prêter à sa vanité, invita le plus grand et le plus beau monde.

Mais, quand on en parla à la duchesse de Luynes, dame d'honneur et intime amie de la reine, elle sentit, plus que les autres, l'indécence de paraître à Choisy à l'installation d'une maîtresse et affecta d'éluder la proposition. Cependant la favorite, qui avait besoin d'une compagnie à citer, d'un appui de la vertu et d'un ornement pour son triomphe, fit si bien avec le roi qu'elle l'obligea d'en parler au duc de Luynes, son époux, qui sollicitait depuis longtemps le cordon bleu, mais qui était incapable d'une bassesse pour accélérer sa promotion. Le roi se hasarda de lui dire, au grand couvert, en plaisantant, qu'il invitait madame la duchesse de Luynes au voyage de Choisy; mais le duc, qui s'inclina d'abord très-profondément, alla trouver Meuse et le pria de faire agréer *sa peine et son refus* à Louis XV, qui lui répondit avec humeur : *Eh bien! qu'il reste.* Cet acte du duc de Luynes, homme d'une vertu antique, digne des âges de Rome vertueuse et déplacé dans une cour aussi prostituée, fut punie bien sévèrement; car, au lieu d'accélérer sa promotion à l'ordre du Saint-Esprit, il la retarda de plusieurs promotions. Les concubines du roi allaient devenir le canal des grâces et des faveurs, et, comme elles ne songeaient qu'à leur règne personnel, elles ne voyaient pas, dans leur aveuglement extrême, que la chute du pouvoir des monarques absolus commence à l'époque de la prostitution des charges et des emplois.

Il ne manqua pas néanmoins de ces sortes de courtisans et de femmes de la cour qui ne demandaient pas mieux que d'être appelés à l'installation du vice dans la couche du roi. Dévouons leurs noms à l'infamie. Madame de Ruffec consentit à partir à la place de la duchesse de Luynes, et d'Estissac alla proposer à mademoiselle de La Roche-sur-Yon, princesse du sang, le voyage de Choisy, qu'elle accepta, tandis que Villeroy allait chez madame d'Antin, de la part de Louis XV.

La partie ainsi résolue, le roi ayant madame de La Tournelle à ses côtés, monta dans sa gondole, le lundi 12 novembre,

avec mademoiselle de La Roche-sur-Yon, madame de Flavacourt, madame de Chevreuse, le duc de Villeroy et le prince de Soubise. Ils avaient été précédés du maréchal de Duras, de Bouillon, de Guerchy, du duc de Villars, de Meuse, de Tingri, de Damville, du Bordage et d'Estissac. Le roi fit le soir un quadrille, les dames jouèrent au cavagnole. Le souper fut sérieux, et madame de La Tournelle parut intimidée. Après le souper, elle s'approcha de madame de Chevreuse et lui dit qu'on lui avait donné une trop grande chambre qu'elle ne pouvait souffrir, priant la duchesse de la prendre elle-même et de lui céder la sienne. Madame de Chevreuse, qui ne voulait pas s'exposer à un *quiproquo* des plus étranges, si madame de La Tournelle s'absentait de chez elle pour éviter le roi, répondit qu'elle n'était pas à Choisy chez elle, et qu'elle ne pouvait céder son appartement que par l'ordre du roi. Madame de La Tournelle se barricada et coucha seule dans sa chambre, qui avait été l'appartement de mademoiselle, à côté de la chambre bleue, ainsi appelée du lit, des meubles et de la tapisserie, qui étaient de moire bleue et blanche, filée par madame de Mailly, dont j'ai parlé ci-dessus; et vainement le roi vint-il gratter doucement à la porte : madame de La Tournelle n'ouvrit pas cette nuit-là.

Ces traverses, cependant, au lieu de dégoûter le roi, semblaient réveiller et augmenter son amour. Quand il n'était pas auprès de madame de La Tournelle, il lui écrivait jusqu'à trois fois par jour. Le duc de Richelieu arriva dans ce temps-là à la cour, et porta d'autres lettres interceptées au roi, qui les montra toutes à madame de La Tournelle, pour la bien convaincre de l'infidélité de d'Agenois et avec tous les détails. Mais la favorite était déjà résolue de s'attacher au roi, sans être détachée de son premier amant, et ne voulait plus que profiter des désirs du monarque pour établir solidement un empire, disant à tout le monde, et toujours en rebutant le roi, qu'aimée de d'Agenois (malgré toutes ces lettres, qui ne marquaient qu'un amour passager) et l'aimant elle-même aussi passionnément,

elle n'avait aucun désir de lui devenir infidèle, ajoutant que le roi lui ferait plaisir de penser à d'autres dames; et cependant elle faisait entendre qu'elle pourrait s'attacher au roi à des conditions avantageuses et bien assurées, mais dont elle parlait encore à ses amis fort mystérieurement.

Le roi, rêveur, triste, embarrassé et poussé par l'amour, approuvait ces raisons de madame de La Tournelle; il ne voulut pas désespérer, d'ailleurs, madame de Mailly, qui se dépitait dans la capitale; il lui écrivait tous les jours, et madame de Flavacourt, qui alla la voir le mardi 20 novembre, en apporta la nouvelle qu'elle avait déjà reçu la dix-huitième lettre du roi ce jour-là, qui était le quatorzième de sa disgrâce. Madame de Mailly ne parlait dans ses lettres que de revenir à Versailles auprès du roi, pour ne point mourir de douleur.

Elle ne convenait point qu'elle fût disgraciée ni qu'elle l'eût mérité. Elle mandait au roi que son mari allait revenir de ses terres, qu'elle en serait tourmentée, et qu'elle n'avait d'autre asile que celui de Versailles, chez son bon ami. Le roi, éludant dans ses réponses tout ce qui pouvait avoir des rapports à ce retour, lui répondait froidement qu'il emploierait son autorité pour empêcher qu'elle ne fût tourmentée.

La reine, de son côté, touchée d'une disgrâce aussi inouïe, regrettait le sort de madame de Mailly et sollicitait pour elle un bon traitement; elle l'aimait à cause de ses vertus et de son caractère; elle dormait, au contraire, quand madame de La Tournelle venait remplir auprès d'elle les devoirs de sa charge. Le cardinal, encore plus mécontent que la reine, de voir le roi dominé par une femme intriguante, audacieuse et spirituelle, s'unissait à Maurepas pour traverser les progrès de cet amour, et madame de Maurepas, piquée de voir une pupille, qu'elle avait si fort outragée, élevée à côté du roi et dans un état de triomphe, incitait son mari à troubler l'inclination du roi. On avait tenté vainement de l'exclure de la cour, avec sa sœur Flavacourt, par des intrigues; il ne restait que la ressource des chansons. Mau-

repas les composa, tout Paris les chanta, et le cardinal les remit au roi comme les tenant de Marville, tandis que le directeur de la poste donna au roi la lettre suivante, qu'il dit avoir fait copier dans le bureau du décachetage :

Le roi n'est plus aimé comme auparavant des Parisiens. On désapprouve hautement le renvoi de madame de Mailly et le choix d'une troisième sœur pour maîtresse. Si le roi persiste dans sa vie scandaleuse, il se fera mépriser. La troisième n'est pas plus estimée que la seconde.

Le roi ayant lu ce billet le rendit au cardinal et lui dit froidement : *Eh bien! je m'en f.......* Le cardinal, sans s'étonner, lui remit encore les chansons qui amusaient la capitale; le roi ne les regarda pas. Fleury, voyant qu'une passion aussi effrénée le rendait insensible au mécontentement de son peuple et que sa religion était vaincue par son libertinage, voulait se retirer peu à peu des affaires et de la cour, disant avec vérité sur les événements : *On se plaint de mon ministère; on voudrait que le roi régnât: Eh bien! on verra quel sera le train des affaires quand le roi lui-même les conduira.* Fleury n'était qu'un prophète de malheur, qui devait déplorer la mauvaise éducation qu'il avait donnée à Louis XV et la nullité d'un beau caractère qu'il avait su flétrir. En attendant, quelque désagréables que fussent pour le roi ces différentes chansons, le parti était pris de tenir madame de Mailly dans l'éloignement et d'élever madame de La Tournelle, qui se jouait si bien des vers et des chansons qu'elle les chantait publiquement à Choisy, en présence du roi, qui en riait avec elle. Ces poésies hâtèrent même les faveurs de l'amour qu'elle devait lui accorder. Peu à peu elle fut moins cruelle, moins hautaine et moins forte; elle se rendit enfin aux désirs pressant de Louis XV; on n'en sait pas le jour mais ce fut pendant le voyage du 24 novembre; ce qui mit au désespoir le cardinal et le fit retirer presque tout à fait de la cour. Voici comment on s'aperçut du bonheur des deux amants.

Dans ce dernier voyage, madame de La Tournelle occupa la chambre bleue au-dessus du roi, qui logeait au rez-de-chaussée, et au-dessous de l'appartement du duc de Richelieu, qui couchait à côté de la bibliothèque. Quant à madame de Flavacourt, elle logeait à côté de sa sœur, au premier étage. Tout Choisy, dans l'attente et dans un état d'incertitude et d'observation, ne savait encore à quoi s'en tenir au commencement de ce voyage; mais, le 10 décembre, on surprit une boîte du roi sous le chevet de madame de La Tournelle, qui plaisanta elle-même de la trouvaille et qui n'en rougit pas. Le roi s'en soucia si peu lui-même qu'il laissa une autre boîte le lendemain, et madame de La Tournelle la montra à tout le monde; mais cette victoire du roi n'empêchait pas que, tous les matins, il ne fît à Choisy ce qu'on appelait *la ronde du roi*. Il entrait seul chez toutes les femmes, encore endormies ou éveillées, leur jouait des tours, et les maris n'étaient pas toujours à Choisy quand leurs femmes étaient invitées. Si quelque ministre venait l'importuner, il n'était ni écouté ni admis; le roi pouvait y souffrir à peine Maurepas, parce qu'il avait un travail si léger qu'il ne pouvait le fatiguer, en sorte que Louis XV ne s'occupait à Choisy que de chasses, du cavagnole, du lit et de bagatelles semblables. Une fois la voiture du duc de Richelieu amusa toute la cour. Il avait assuré qu'il irait en dormant jusqu'à Lyon, en allant tenir les états de Languedoc, et il imagina pour cela une voiture de six pieds de long, bien douce et dans laquelle il avait pratiqué un lit bien mollet et bien suspendu. La cour observa, le 13 décembre, à neuf heures du soir, cette machine nouvelle, et les détails d'un raffinement si digne du duc de Richelieu, dont on bassinait le lit. Il embrassa les dames, se déshabilla fort modestement devant elles, fit ses adieux à tous les spectateurs, et dit à son cocher : *A Lyon*, et à son valet de chambre : *Vous me réveillerez en arrivant*. Depuis ce jour-là on appela cette singulière voiture *la dormeuse du duc de Richelieu*.

Voici les vers satiriques, mais vrais, qu'on fit courir contre les amours du roi; le cardinal de Tencin et sa sœur y sont cités, parce qu'ils étaient du parti du duc de Richelieu et de la favorite.

La Confession de Louis XV.

Français, vous fûtes étonnés
Quand je fis revenir de Rome
Le cardinal si mal famé,
Si connu pour un méchant homme,
Cet escroc, cet agioteur,
Cet amant de sa propre sœur.

Vous saviez bien la raison :
Je voulais que cet habile homme
Démontrât, par bonne raison
Et par argument mis en forme,
Que c'est une vieille erreur
Si l'inceste vous fait horreur.

Voulant, sur la troisième sœur,
Assouvir mon incontinence,
J'avais besoin que le docteur
Tranquillisât ma conscience.
Son exemple m'enhardira
Et la cinquième y passera.

Il est vrai que le cardinal,
Qui forma si bien mon enfance,
Indifférent au bien, au mal,
Et de peu tendre conscience,
Mit peu d'obstacle à mes désirs
Et ne troubla point mes plaisirs.

Mais il était mon précepteur,
Et je tiens encore de l'enfance.
S'il n'a ni force ni vigueur,
J'ai moins encor de consistance.
Je suis enfant, lui radoteur,
L'un et l'autre nous avons peur.

CHAPITRE LIII.

Étude du caractère de Louis XV, délivré de la tutelle du cardinal de Fleury à l'âge de trente-trois ans. — Son humeur mélancolique. — Ses courtisans intimes le réveillent par des orgies où il se boit beaucoup de vin de Champagne. — Le roi affecté tour à tour par les menaces de la religion et par l'attrait des plaisirs. — Tristes et secrètes vérités que le cardinal avait inculquées dans son esprit, si jamais, comme Louis XIV, il se mettait à la merci de ses sujets en dilapidant ses finances. — Timidité naturelle du roi avec les officiers généraux et avec les ambassadeurs. — Nature de son esprit. — A la mort de Fleury, il abandonne l'État à Tencin, Maurepas, Amelot, Orri et d'Argenson. — Ses sentiments à la nouvelle du désastre de ses armées. — Caractère des courtisans et des dames qui s'approchent de lui à la mort de Fleury. — Parti de madame de La Tournelle ; parti de madame de Maurepas contraire au premier ; son mari élude l'érection de la terre de Châteauroux en duché, en faveur de madame de La-Tournelle.

Le cardinal de Fleury, pendant les orgies de Choisy, se mourait à Issy ; il laissait l'État à la merci d'une maîtresse et de quelques ministres désunis. Ces personnages, qui n'avaient aucun plan, n'étaient gouvernés que par un jeune roi indolent, que nous devons soigneusement observer à cette époque, pour ainsi dire, dans son entrée dans le monde et dans ses premiers soins des affaires de l'État, qu'il ne pouvait connaître.

La plus belle qualité qu'il eût reçue de son précepteur était l'impénétrabilité de son âme ; elle était telle dans ce prince qu'on ignorait parfaitement qu'elles étaient les causes des mouvements opposés de son caractère ; ce qui faisait croire qu'il n'était, ni vif, ni gai, ni penseur, parce qu'il avait successivement toutes ces qualités. Il y avait aussi de l'atrabilaire dans son naturel, et l'exercice, mais un exercice violent, dont il reconnaissait la nécessité, pouvait seul le dissiper. Les ministres,

qui le connaissaient, évitaient de l'approcher dans ces circonstances, attendant, pour ainsi dire, l'ouverture de son âme pour travailler. Après ces mouvements d'humeur, le roi montrait un front serein, de l'aisance dans ses manières, de la douceur dans ses propos, et, lors même que ses domestiques manquaient à leur service, il riait de leurs méprises, se passait d'eux et ne s'en plaignait pas.

C'est pour posséder le roi et le retirer de cet état de mélancolie que les courtisans des petits cabinets avaient eu l'art d'en allonger les petits soupers et de lui faire boire, dès 1732, beaucoup de vin de Champagne. Il en buvait quelquefois trop, jusqu'à ce que madame de Mailly, plus adroite que la reine, qui l'aigrissait en le grondant, le corrigea de cette habitude par des prières et par des négociations secrètes et amoureuses; ce qui prouve bien la pureté des sentiments de madame de Mailly, qui n'aimait dans Louis XV que la gloire personnelle du monarque, tandis que ses courtisans ordinaires n'aimaient en lui que le souverain utile et agréable.

Louis XV, pendant cette humeur noire, était insoutenable; mais un petit coup de vin le rendait joyeux, aimable et éloquent. Alors il parlait si familièrement, à Choisy et à Rambouillet, que les courtisans oubliaient quelquefois qu'il était le roi de France sans qu'il leur fît sentir leur état de sujets, soupant avec eux comme un particulier, sans cérémonie, et faisant, à Choisy surtout, les honneurs de la maison comme un simple seigneur dans sa maison de campagne.

Le roi manquait absolument de toute instruction profonde; le cardinal l'avait trop occupé du détail des rites de l'Église et des cérémonies de la messe, que la philosophie du siècle n'avait pas encore attaquée par ses ridicules et dont il parlait sans cesse à ses courtisans. Les menaces de l'Évangile contre les libertins avaient fait jadis une telle impression sur son esprit que le combat entre le roi chrétien et le roi amoureux recommençait sans cesse. La mort et le diable étaient ses deux grandes

terreurs. Souvent il parlait de maladies, d'enterrements et de cérémonies de l'Église. Pendant ses terreurs périodiques, il entretenait les dames de la cour de toutes ces noires images, et se tourmentait l'imagination avec elles du récit des événements les plus sinistres.

Ce qui l'affectait le plus et ce qui l'avait rendu si parcimonieux, c'était une prophétie de précaution du cardinal de Fleury, à qui tous les moyens étaient bons pour inspirer au roi des terreurs paniques ou réelles, et cette prophétie, qu'aucun des courtisans ne put jamais pénétrer, ce secret, qui le tourmentait sans cesse, était qu'il serait un jour sans argent, et sans moyen d'en avoir de ses sujets, s'il laissait dilapider les finances. Le roi, dans cette situation, devait s'attendre, comme Louis XIV, au milieu de sa grandeur, à devenir la proie des traitants et à être abandonné à leur merci, avec cette différence que Louis XIV était respecté même de ses sujets dans ses jours de détresse, tandis que les esprits étaient à présent changés, plus indépendants, et disposés à l'abandonner, même dans un malheur extrême. La crainte d'une situation pareille tourmentait le roi, qui ne s'en ouvrit jamais, et nous verrons dans la suite qu'ayant abandonné l'État à ses ministres il ne perdit jamais la terreur secrète d'être détrôné, et ceux de ses ministres qui le pénétrèrent quelquefois se servirent sans cesse de ce sentiment pour punir le parlement à chacune de ses résistances.

Louis XV aimait la chasse, la conversation avec les femmes, le séjour de Rambouillet et celui de Choisy, parce que les campagnes l'éloignaient des affaires, de ses sombres réflexions, et parce que, timide dans la représentation et gêné de tout ce qu'elle exige, il n'était dans son élément véritable que dans la vie privée. On voyait bien, dès le commencement de la guerre de 1740, qu'il désirait parler et s'instruire du détail de l'armée, au retour des officiers généraux qui, pendant des congés lui étaient présentés. Il désirait aussi, dans les audiences

privées des ambassadeurs et à la présentation des étrangers, leur parler de leur nation; mais la timidité et la crainte de mal dire le retenaient, les expressions ne pouvaient sortir de sa bouche. Une partie de son éducation n'était pas finie en 1740, quoiqu'il eût la volonté de dire quelque chose d'obligeant; ce qui occasionnait quelquefois de sa part des questions inattendues, qui avaient l'air d'être faites par un esprit frivole, et qui n'étaient que l'ouvrage de la nécessité de parler sans moyens. L'embarras se faisait sentir surtout avec les personnes instruites; et cependant le roi avait l'esprit juste et droit; il était habitué à parler peu, mais en beaux et bons termes, et contait agréablement.

Fleury lui avait permis de lire l'histoire de France, et, comme il avait une mémoire heureuse, locale et géographique, il se ressouvenait à merveille des dates, des noms, des lieux et des anecdotes; son esprit n'allait pas plus loin. Pour du génie il n'en avait pas, ne racontant jamais que d'une manière historique, et incapable de cette association d'idées qui s'élèvent jusqu'à de nouveaux principes ou qui enfantent des résultats. Privé du cardinal de Fleury depuis six mois, et uniquement occupé cependant de ses plaisirs, vers le milieu de l'année 1743, on le disait insensible aux malheurs de la Bavière, dont il racontait les désastres sans paraître très-affecté et sans désirer des éclaircissements. Broglie abandonnait ses postes; les ennemis occupaient les bords de l'Inn et de l'Iser; ils avaient établi un pont sur le Danube; treize bataillons de l'empereur dans Braunau y étaient délaissés sans espoir de secours; l'empereur que nous avions créé était forcé de quitter Munich, de fuir à Augsbourg; et le roi paraissait insensible à tous ces malheurs. Les ennemis de Broglie, à la cour, s'élevaient avec force contre l'impéritie du duc; ses amis publiaient hautement qu'il avait désapprouvé le système de guerre actuel, la transmigration de nos troupes, et qu'il avait sans cesse prédit les malheurs qui arrivaient jusqu'à déplaire à l'empereur, qui disait qu'il décou-

rageait nos troupes; et le roi seul, comme un étranger, en France, n'en parlait pas. Madame de La Tournelle l'occupait seule tout entier, et le cardinal de Tencin, Orri, Amelot, Maurepas et d'Argenson réglaient secrètement la manière de faire la guerre et gouvernaient l'État.

Le roi Louis XIV, quand ses ministres déterminaient sans lui quelques affaires relatives à l'armée, leur en témoignait son mécontentement et leur défendait de rien ordonner qu'en sa présence ou sans ses ordres; mais Louis XV, qui avait laissé au cardinal le soin de ses affaires générales, ne fut jamais capable de prendre sa place. Son insensibilité était telle que toute la cour observa et raconta que, le 30 juin 1743, le roi ne savait pas, à dîner, à qui il avait donné l'abbaye de Saint-Quentin, dont lui parlaient ses courtisans. *Je sais bien qu'elle est donnée ce matin*, dit le roi, *et je sais quelle est bonne et considérable; mais je n'ai aucune idée de celui à qui je l'ai donnée.*

Sur-le-champ ces paroles furent écrites par un courtisan, qui déplore dans ses journaux, avec raison, la situation des affaires de France et les effets d'une pareille indolence.

La retraite de madame de Mailly, qui était un peu sombre elle-même, la mort de Fleury, l'installation de deux nouvelles sœurs qui avaient la gaieté en partage, occasionnèrent dans la cour secrète du roi quelques changements favorables à sa mélancolie. Le duc d'Ayen, le comte de Noailles, moins gênés depuis la mort du cardinal, venaient souper de temps en temps dans les petits cabinets. Ces repas clandestins étaient tels quelquefois que madame de Flavacourt, qui vivait en bonne intelligence avec ses sœurs La Tournelle et Lauraguais, ne s'y trouvait pas, à cause de sa grande réserve. On y voyait Meuse, qui n'avait pas perdu son ancienne influence sous madame de La Tournelle, comme Luxembourg, qui devait sa considération à la faveur de madame de Mailly. Villeroy, Coigny étaient quelquefois des petites parties, et même madame de Boufflers: Le duc de Richelieu avait été souvent appelé aussi à ces fêtes

nocturnes ; mais il n'avait obtenu véritablement du crédit que depuis l'élévation de madame de La Tournelle. Belle-Ile, au contraire, perdait beaucoup depuis que madame de Mailly n'était plus en place.

A cette cour intime se joignaient, en 1743, mais moins souvent, Guerchy, le duc de Fitz-James, le marquis de Gontaud, le duc d'Aumont, madame d'Antin, Soubise, Rubempré, Grille, Duménil, d'Egmon et Boufflers, qui s'en fit exclure. Tout ce beau monde, soutenu ou appelé par la favorite, désirait fort d'engager le roi à de grandes dépenses; mais ce prince s'y refusait, et tout était encore si mesquin dans cette cour secrète, en 1743, que le roi faisait porter son dîner chez madame de La Tournelle. Cette dame elle-même envoyait chez un traiteur quand le roi ne venait pas dîner avec elle, et ajoutait dans ces circonstances qu'elle était flattée sans doute de recevoir le roi à dîner, mais qu'elle le serait davantage quand elle serait en état de le recevoir chez elle. Le duc de Richelieu la pressait aussi de demander une maison, et, pour l'y inviter, il ne cessait de dire en pleine assemblée qu'il voulait que celui qui entrerait dans l'antichambre de madame de La Tournelle eût à la cour plus de considération et de crédit que celui qui avait été admis aux tête-à-tête les plus intimes de madame de Mailly.

Telle était, en hommes, la cour intime du roi, après l'installation de madame de La Tournelle.

Les femmes ambitieuses y arrivèrent aussi de tous côtés; on admira l'assujettissement de madame la princesse de Conti, de mademoiselle de Charolais, de mademoiselle de La Roche-sur-Yon, princesses du sang, qui assiégeaient le cabinet de la nouvelle maîtresse.

Les femmes titrées et celles qui étaient en place vinrent aussi lui offrir leur affection; des complaisantes de toutes sortes de caractères se multiplièrent autour d'elle et cherchèrent à prouver quelque degré de parenté ou quelque liaison du jeune âge. La duchesse de Chevreuse, qui avait dans sa maison un

grand exemple fort connu de modestie et de pudeur, se disculpait en disant que ses sentiments n'étaient qu'une continuation d'amitié d'ancienne date, qui avait commencé au couvent. Madame d'Antin, madame de Belle-Fonds s'attachèrent à ce parti, le renforcèrent et en furent le soutien par leur caractère décidé; elles étaient appelées aux petits soupers, aux Choisy, aux Marly, à la Muette et à toutes les parties de chasse où le roi voulait joindre l'exercice aux plaisirs secrets et ignorés de la foule et du reste des courtisans. Madame de Maurepas, seule à la cour, tint ferme contre ce parti-là. Pleine de dépit contre l'élévation de madame de La Tournelle, qui aspirait encore à se faire déclarer duchesse, elle se ligua avec son mari pour traverser cette autre faveur. Forte de voir que le ministre son époux était agréable et plaisait au roi, et se ressouvenant toujours qu'elle avait vu autrefois madame de La Tournelle rechercher sa protection, elle ne pouvait soutenir la perspective de s'assujettir un jour à l'étiquette des dames simplement présentées devant les femmes titrées, surtout en présence de madame de La Tournelle, et profitait de l'empire bien déterminé qu'elle avait sur son mari, qui ne pouvait ou n'osait la contrarier dans ses projets ou ses efforts contre la favorite, pour faire traîner en longueur la création de la ville de Châteauroux en duché, en faveur de madame de La Tournelle.

Pour terminer cette affaire, que le roi et la favorite avaient tant à cœur de conduire à sa fin, il fallait réunir d'abord, selon l'usage, des rentes proportionnées à la dignité; il fallait un enregistrement des lettres d'érection au parlement. Maurepas, outre l'artifice tantôt d'éluder, tantôt d'allonger l'affaire pour plaire à sa femme, ne cessait de trouver ou de prétexter toutes sortes d'inconvénients. La cour privée du roi, les complaisantes intimes de madame de La Tournelle en étaient en fureur, et ne pouvaient concevoir que madame de Maurepas, parce qu'elle n'était pas de leur compagnie, eût l'audace de s'opposer ainsi aux volontés de Louis XV. Elles s'étaient accordées à donner à

madame de Maurepas un plaisant sobriquet; elles l'appelaient *la dame de Pique*, et ce nom, dans la bouche des dames des petits soupers, convenait, en effet, à la femme du ministre qui ne cessait de s'opposer à tous les vœux des complaisantes de la petite cour du roi. Pour motiver ce sobriquet, elles attaquaient son caractère et sa figure; elles disaient à tout le monde qu'elle avait dans ses traits quelque chose de pointu qui exprimait la nature de son caractère. Madame de La Tournelle, qui conduisait cette faction, avait dans le caractère la constance qui brave tout. Voyons comment elle conduisit l'affaire de la terre de Châteauroux.

CHAPITRE LXIV.

Récapitulation des amours du roi. — Commencement de la faveur de mademoiselle de Montcarvel, sœur de madame de La Tournelle. Le duc de Richelieu, madame de Brancas et madame de La Tournelle poursuivent son mariage avec le duc de Lauraguais. Conditions du mariage. — Caractère du duc et de la duchesse de Lauraguais. — Efforts ultérieurs de Maurepas pour traverser l'érection du duché de Châteauroux. — Victoire de madame la duchesse de Châteauroux ; son portrait. — Vers de Maurepas. — Richelieu récompensé par madame de Châteauroux.

Telle était la vie de la petite cour de Choisy. Le roi, qui en éloignait fort souvent les maris des femmes invitées, et qui, tous les matins, y faisait ce qu'il appelait *sa ronde*, allant faire sa conversation avec chaque dame en particulier, cachait ainsi sa favorite aux autres dames, aux maris ses galanteries. Il avait aimé jadis madame de la V***, madame de N., trois de ses filles, madame de Mailly, madame de Vintimille et madame de La Tournelle. Ce fut alors qu'il se prit un matin, de la plus belle passion pour mademoiselle de Montcarvel, qui n'était ni jolie, ni bien faite; elle avait une mauvaise tournure, étant d'ailleurs lourde, grosse et fort petite; mais elle avait un genre d'esprit hardi, pétulant et agréable à Louis XV, qui n'aimait plus ni les caractères ordinaires, ni l'uniformité, ni les habitudes, à trente-trois ans. Madame de Montcarvel en avait vingt-quatre, se vantant d'avoir un bijou conservé avec soin chez madame de Lesdiguières, née Duras, qui l'avait éduquée et gardée chez elle. Le roi, émerveillé du bijou, trouva bon d'en dépouiller mademoiselle de Montcarvel, sœur de madame de La Tournelle, et de lui chercher un mari titré, à deux fins :

24

la première, pour couvrir de l'apparence extérieure d'un mariage les effets de ses amusements ; la seconde, pour plaire à madame de La Tournelle, qui, par le mariage de sa sœur avec un homme titré, préparait la cour et le public à la voir devenir elle-même duchesse de Châteauroux. Elle ne voulait plus alors rester au-dessous de sa sœur Montcarvel, et ce fut encore le duc de Richelieu que le roi chargea de cette intrigue nouvelle. Ami déclaré des jeunes et des jolies femmes de la cour, intimement lié dans ce moment-là avec madame de Brancas, il prépara les voies de ce mariage, auparavant désapprouvé de Fleury, qui, aux portes du tombeau, parlait encore au roi avec autorité sur le danger de dilapider les finances en faveur d'une maîtresse; mais le duc de Richelieu insista et tira de Louis XV les promesses suivantes, qu'on transcrit ici d'une manière figurative de l'original, écrit de la main du roi, et qui resta dans celles du courtisan négociateur.

—« Je donne 24 ou 30,000 livres au plus pour les frais des no-« ces ; 80,000 livres en rentes sur les postes, dont moitié seront « mises en communauté ;

« La pension de dame du palais dès à présent ;

« Trente ans de privilége sur les juifs, et je m'engage de le « renouveler pour jusqu'en 1800 inclusivement.

« Mais je voudrais savoir si, en *accordement* du mari, « la femme ou les enfants jouiront de ce don des juifs, ou si « l'on compte qu'ils seront partagés avec les enfants du premier « lit, et à qui l'on compte que ce don reviendra en cas de mort « sans enfants des futurs époux.

« Quels biens peuvent assurer le douaire à perpétuité pour « les enfants, puisque l'on en exclut le duché et les terres du « comtat? »

On voit par cet acte privé que les juifs, en vertu d'une concussion royale, payaient les frais des plaisirs du monarque. On était cependant obligé de le provoquer ; car c'est ici le premier acte de générosité en faveur de ses maîtres-

ses. Madame de Mailly, qui seule avait été très-modeste, devait encore cent soixante mille livres outre les soixante que le duc de Luxembourg lui avait prêtées et les quatre cents qu'elle avait répondu de payer pour son mari. Ce mari affectait, en effet, un grand mécontentement, et on ne pouvait guère l'exiler, ni réprimer ses propos contre sa femme et contre le roi que par ce moyen-là. Ainsi le roi accordait tout à sa passion; mais il devait être incité, et dès lors il promettait tout. Il accordait une grande fortune à madame de La Tournelle, à madame de Lauraguais. Quant à la soie du lit bleu que madame de Mailly avait filée, qu'elle avait ensuite donné au roi pour gage de ses amours, et dans lequel il couchait à présent avec ses sœurs qui l'avaient supplantée, elle était encore due, en 1744, à un marchand de la rue Saint-Denis.

Disgraciée de la cour, éloignée des maisons royales, demeurant dans une petite maison obscure, rue Saint-Thomas du Louvre, et dans un logement fort sombre, madame de Mailly, invitée un jour à demander au roi un autre appartement, répondit : *J'habiterais une prison si le roi le désirait encore.* Elle eut du roi, à la fin, une pension de trente mille livres; mais ce fut à l'instance de madame de La Tournelle, qui ne pouvait, sans déshonneur, l'abandonner. Un jour, madame de Mailly osa demander au roi une glace du garde-meuble pour la cheminée de son salon sombre et obscur; le cadeau fut refusé, et l'auteur de ces Mémoires tient d'un parent de cette dame (qui vivait en 1792) que le roi lui répondit en ces termes : *Il paraît, madame, que l'appétit vous vient en mangeant.* Heureusement pour la mémoire de Louis XV, le prince de Tingri a brûlé la correspondance de ce prince avec madame de Mailly; on y lisait cette horreur, qui fait tort à sa mémoire.

Ainsi fut maltraitée madame de Mailly. Dès ce moment-là toute vertu fut éloignée des amusements du roi et bannie pour toujours des petits appartements. La reine y était méprisée, et le vice, devenant chaque jour plus audacieux, se plaça sur

le trône à côté du roi, et n'en descendit qu'avec lui au grand jour de la délivrance des peuples et des vengeances de l'Éternel.

Madame de La Tournelle, madame de Brancas et le duc de Richelieu, interressés au mariage de mademoiselle de Montcarvel, en poursuivirent avec beaucoup d'activité la décision et furent presque les seuls à en retirer des avantages; car on n'accorda, sur les juifs de Metz, que neuf mille livres de rentes au futur époux et six à son frère Doise.

Le duc de Lauraguais, étranger à toutes ces intrigues, absent, éloigné de ce foyer de corruption, ne voyait lui-même que la partie louable de son futur établissement. La facilité de faire son chemin sans obstacles dans le métier de la guerre et de favoriser l'avancement des deux enfants qu'il avait de feu madame de Lauraguais (mademoiselle d'O), sa première femme, étaient les avantages qu'on lui faisait envisager. Ignorant parfaitement en Allemagne, où il était à la suite de notre armée, les détails des intrigues secrètes de Choisy, il ne fit que donner son consentement aux désirs de sa mère. Il tirait son origine de ces anciens Brancas, si renommés à Naples avant la conquête des Normands et distingués par les faveurs des premiers rois d'Anjou, montrant toute la fierté que donnait alors en France une origine pareille. Allié aux premières maisons du royaume, à la famille royale, d'une figure pleine d'aménité, d'un caractère analogue, point défiant, attaché à son nom et aux honneurs qu'on lui faisait espérer, Lauraguais se laissa marier, et tout était conclu quand il arriva de l'armée. Il avertit de la cérémonie madame de Mailly, qui ne s'y trouva pas, parce que sa sœur La Tournelle devait, pour ainsi dire, faire les honneurs de la fête, et le mariage fut béni le 20 janvier 1743.

Madame de Lauraguais était de son naturel vive, gaie, enjouée, fertile en bons mots, et tenait beaucoup du caractère de madame de Nesle, sa mère. Le roi, qui l'agaçait autant qu'il en était agacé lui-même, fit un jour son portrait en quatre paroles, en présence de madame de La Tournelle. *Je viens de*

Paris, leur dit-il fort sérieusement; *et j'ai vu la rue de madame de Lauraguais*. C'était la *rue des Mauvaises-Paroles*. Le propos ne pouvait être mieux appliqué. Madame de Lauraguais, assise sur son fauteuil avec sa sœur La Tournelle, occupées l'une et l'autre à se réjouir aux dépens de tout le monde, sans être méchantes, riaient de tous les événements et ne manquaient le ridicule d'aucune dame ni d'aucun seigneur de Choisy.

Maurepas et sa femme, qui voyaient les progrès des deux sœurs sur le cœur et sur l'esprit du roi, ne cessaient de se tourmenter et de leur jouer des tours imprévus. Passionnés contre elles, ils étudiaient surtout quels obstacles ils pouvaient apporter à l'élévation de madame de La Tournelle au rang de duchesse, et, quoique le roi ménageât dans Maurepas un ministre qui lui rendait le travail si facile et dont il aimait les heureuses reparties et la tournure d'esprit, il voulut enfin être obéi, incité par son amour-propre, que le duc de Richelieu avait l'art de réveiller et d'opposer à la jalousie du ministre. Les lettres-patentes de duchesse furent donc expédiées, et, après toutes les formalités d'usage, le roi, à qui on les envoya directement lorsqu'elles furent enregistrées, sut réunir plusieurs actes de galanterie en faveur de madame de La Tournelle, lorsqu'il les lui délivra. Une superbe cassette renfermait ces lettres d'érection et contenait une épître des plus amoureuses, avec l'assurance de quatre-vingt mille livres de rentes. Tels étaient les résultats des intrigues du duc de Richelieu. Le roi fit plus; il voulut que *la vertu et le mérite personnel* de madame de La Tournelle fussent spécifiés dans les patentes comme *seul motif* de cette faveur; mais l'histoire inexorable dévoile les mensonges des rois, et la maison de Mailly, qui, plus qu'une autre, devait à ses services sa gloire et son illustration, et qui fit graver et imprimer une brillante généalogie, a si bien désavoué cette honteuse faveur que la dignité féminine de madame de La Tournelle n'y fut pas même citée.

Devenue duchesse de Châteauroux, libre de s'asseoir devant madame de Maurepas, comblée d'honneurs ou surchargée plutôt de tous les hochets et de toutes les bagatelles dont les rois ont l'art d'amuser les seigneurs et les dames de leur cour, la favorite, guidée par Richelieu, s'attacha de plus en plus à d'Argenson et à Orri, qui, de leur côté, s'appuyaient d'elle. Le premier présent que le contrôleur général lui procura du roi fut un collier de trente mille francs. Madame de La Tournelle était cependant pleine de réserve et ne demandait rien au roi ni à ses ministres, attendant qu'on lui offrît l'argent ou les présents, qu'elle recevait alors avec plaisir, mais comme une dette du roi. Elle aimait la magnificence, et recherchait, comme sa sœur Mailly, les grandes et belles parures propres à relever sa beauté et l'éclat de sa peau, qui était de la couleur des lis et des roses. Elle avait beaucoup de grâces dans son maintien, de l'enjouement dans le caractère, un regard doux et plein de finesse, de la gentillesse et du sentiment; elle avait le sourire d'un aimable et bel enfant et la majesté d'une grande souveraine. Elle n'avait point l'humeur de madame de Mailly, trop souvent sérieuse et chagrine; elle s'amusait de railleries et prenait aisément le ton de la hauteur. Elle avait obligé le roi d'assister à ses bains, et ce prince y conduisait les courtisans, entrant lui seul dans le salon, laissant ceux-ci dans la chambre, la porte entr'ouverte, et faisant avec eux la conversation. Quand madame de Châteauroux sortait du bain, elle se mettait au lit, y dînait, et tout le monde entrait alors dans sa chambre et assistait debout avec le roi assis, à son dîner. Elle faisait cas de ceux qui lui avaient été réellement attachés avant son élévation, et repoussait ceux qui la recherchaient en calomniant sa sœur de Mailly comme pour lui plaire; elle leur disait alors que, si elle était dans une situation pareille, ils en feraient autant. Son élévation lui attira beaucoup de vers malicieux, selon l'usage de la cour. On se ressouvint que M. le Duc l'avait mariée à La Tournelle et payé, disait-on, sa dot. Toutes sortes de calom-

nies s'élevèrent aussi et parurent au grand jour ; mais elle n'en était ni surprise, ni affectée, se soutenant à la cour par l'égalité de son caractère, par beaucoup de dignité dans sa conduite, et tenant le roi dans une telle dépendance qu'elle le renvoyait sans façon et sans mot répondre, lorsqu'il venait la voir pendant la nuit. Alors elle affectait, si le rendez-vous n'était pas donné, de ne pas l'entendre gratter ; le roi se retirait, et le lendemain elle écrivait au duc de Richelieu : *Je l'ai bien entendu hier gratter à ma porte, mais il s'est retiré quand il a vu que je restais dans mon lit. Il est bon qu'il s'y accoutume.*

Séduite par la faveur, ayant peu de goût pour le roi, toujours passionnée pour le beau d'Agenois, on sut qu'elle tomba à la renverse, frappée comme d'un coup de foudre, en apprenant, en 1744, sa blessure dans l'attaque du château Dauphin. Elle n'avait d'autres désirs que de perdre Maurepas, pour chasser sa femme, qui fut obligée d'assister à sa présentation au roi, à la reine, à la famille royale, en qualité de *duchesse de Châteauroux*. Cette présentation fut faite avec appareil par sa sœur, duchesse de Lauraguais, en présence de huit dames, dont cinq titrées et assises comme elle, savoir : madame de Lauraguais, la maréchale de Duras, les duchesses d'Aiguillon, d'Agenois ; et trois debout, savoir : madame de Flavacourt, madame de Rubenpré et madame de Maurepas.

Quelques semaines avant la décision de l'affaire du duché, le roi donna une loge à madame de La Tournelle, lui permit de se choisir le meilleur cuisinier et lui donna encore six beaux chevaux. Sa maison se trouva dans peu toute montée. Maurepas, désolé, s'avoua vaincu dans ce moment-là, et fit courir ces mauvais vers, sa dernière ressource contre elle :

Incestueuse La Tournelle,
Qui des trois êtes la plus belle,
Ce tabouret tant souhaité
A de quoi vous rendre bien fière :

Votre devant, en vérité,
Sert bien votre gentil derrière.

Le duc de Richelieu, le mobile de ces intrigues, fut bientôt lui-même récompensé de son attachement à la duchesse de Châteauroux et à la duchesse de Lauraguais, qu'il avait conduite et installée. Le petit duc de Rochechouart, âgé de quatre ans, étant mort le 18 décembre 1743, laissa vacante la place de premier gentilhomme de la chambre, ce qui occasionna des intrigues semblables à celles qui précédèrent le choix du duc de Fleury, du vivant du cardinal. Saint-Aignan et le maréchal de Duras vinrent la solliciter; quelques-uns parlaient pour le duc de Châtillon; les amis de Luxembourg disaient qu'elle lui était promise; mais les plus clairvoyants désignèrent le duc de Richelieu, qui était en Languedoc pour tenir les états; et Maurepas, qui voyait avec douleur que le duc de Richelieu aurait la place, voulant en parler dans son travail au roi, ce prince ne lui répondit pas. Maurepas ajoutait: *Que dirai-je, Sire, aux sollicitations qui m'obsèdent pour cette charge? — Que vous ne savez pas à qui je la donne.* C'était dire à qui elle était destinée. Le roi, en effet, l'avait déjà accordée à madame la duchesse de Châteauroux, et avait voulu lui-même en apprendre la nouvelle au duc par un courrier extraordinaire qui partit avant que le duc pût en être instruit par une autre voie; c'est pour cela qu'il avait caché la nouvelle à Maurepas.

Voilà quelles intrigues et quelles inimitiés se développèrent à l'occasion des nouvelles amours du roi. Considérons la conduite de la reine et du Dauphin, témoins oculaires de ces scandales; étudions le caractère surtout des amants et des époux des favorites du roi; consultons l'opinion du peuple français, observateur de cette vie dépravée. Ces considérations et ces faits doivent nécessairement peindre les mœurs de ce temps-là; nous en devons le tableau à la postérité.

CHAPITRE LXV.

Caractère de la reine Marie, depuis les premières infidélités du roi Louis XV, en 1732, jusqu'à cette année 1744. — Conduite de cette princesse envers les maîtresses du roi. — Conduite du roi envers elle. — D'Agenois vient observer à la cour la métamorphose de la duchesse de Châteauroux, son ancienne maîtresse. — Caractères de Lauraguais, de Vintimille, de Mailly, de La Tournelle, maris des favorites du roi.

La feue reine était une grande pleureuse de son naturel ; mais les larmes, si souvent le produit de la faiblesse, étaient la seule vengeance qu'elle se permettait, et depuis les premières infidélités du roi, en 1732, elle ne laissa percer qu'une ou deux fois de petites malices, mais bien piquantes, et par conséquent conservées dans des écrits et longtemps racontées. Retirée chez elle pour lire ou pour prier, elle se prosternait des heures entières devant son crucifix et lui faisait l'offrande de ses peines. Elle regardait la vie du roi comme la source des calamités futures de la France, qu'elle prophétisait déjà dans l'intérieur de son cabinet ; elle croyait que le Ciel, en abandonnant son époux, abandonnerait aussi le royaume entier. Toute sa vie se passait ainsi dans les pleurs, les gémissements et les alarmes.

Les premières infidélités du roi lui avaient fait répandre un torrent de pleurs ; mais, peu à peu accoutumée à se voir délaissée, éprouvant néanmoins toute l'amertume de sa situation, reconnaissant qu'elle en était en partie la cause par le triple refus qu'elle avait fait éprouver au roi, elle se contentait de prier pour sa conversion. Elle avait été extrêmement piquée, en 1732, de voir une princesse du sang royal, la vieille princesse de Conti, conduire l'intrigue de madame de Mailly avec le roi, et de ce qu'elle se trouvait en personne dans des parties de plaisirs qui n'étaient plus de son âge, et qui dénotaient un ca-

ractère inquiet et intrigant. Désolée de se voir enlever Louis XV, elle dit un jour, au sujet de la princesse de Conti, et elle en fut admirée : *Un vieux cocher aime encore à entendre claquer le fouet.* La répartie ne tomba pas ; on la répéta longtemps à la cour : la voici donc imprimée.

Une autre fois, madame de Mailly, l'une de ses dames, depuis peu déclarée maîtresse du roi, lui demanda avec un respect plus profond que celui d'usage une permission relative à sa place, et, comme si la reine eût ignoré les progrès de ses galanteries : *Comment,* lui répondit-elle, *oubliez-vous donc que vous êtes la maîtresse?* Ce sont-là les seules plaintes extérieures que nous ayons pu recueillir d'elle.

La reine souffrait encore sans se plaindre que celles de ses dames qui étaient devenues maîtresses du roi ne remplissent pas avec exactitude les devoirs de leurs charges, et ne l'exigea des autres avec autorité que vers la fin de sa carrière. Souvent madame de Mailly envoyait à sa place madame de Gontaut, ou toute autre complaisante qui n'était pas de semaine, pour se trouver au coucher de la reine, tandis que madame de Mailly allait à celui du roi. D'autres fois la reine renvoyait elle-même aux petits soupers des cabinets ses dames qui y étaient invitées, et, lasse de multiplier les permissions, à cause du fréquent retour des demi-orgies nocturnes, elle donna enfin une permission générale. Dans cette triste situation, son unique soin était de plaire à Dieu, n'ayant, en 1743, d'autre société intime que celle des dames de Fleury, d'Ancenis, de Rupelmonde, et surtout de l'incomparable dame de Luynes, sa bonne amie, chez qui elle allait ordinairement souper. Ces dames faisaient avec elle des lectures spirituelles, vivaient fort modestement dans la piété, et méritaient bien, par leur vertu, d'être tournées en dérision par la cour secrète et libertine du roi, qui les appelait *la semaine sainte.* Louis XV vivait néanmoins avec décence, mais dans une froideur extérieure avec elle, et semblait être peiné de trouver dans la vie privée de son

épouse une critique trop évidente de celle qu'il menait dans ses cabinets. Souvent il n'approchait point de la table du cavagnole où elle jouait, affectant de la tenir sans cesse dans son extrême réserve.

Obligée de respecter cette sévérité d'un époux et d'un maître ; trop souvent debout en compagnie, sans que le roi lui dît : *Asseyez-vous, Madame;* refusée quand elle demandait des grâces ; souvent même contrainte d'avoir recours à madame de Mailly ; redoutant, depuis, madame de La Tournelle, elle voulut encore une fois essayer de sortir de cet état passif en demandant pour Nangis, au cardinal, une grâce fort ordinaire. Le ministre, qui lui en avait refusé d'autres pour le même seigneur, ne voulut rien accorder ; mais cette fois elle se sentit piquée au point qu'elle fit un effort et en alla porter ses plaintes à Louis XV, lui exposant la triste situation d'une reine de France qui ne pouvait rien obtenir. *Faites comme moi*, lui dit encore le roi, *ne lui demandez rien.* Cette princesse essuya plusieurs fois des refus aussi désolants.

Le Dauphin n'était pas aussi endurant. Élevé dans une piété austère par sa mere et par Boyer, il ne pouvait entendre parler de sang-froid des maîtresses de son père. Il savait déjà, en 1742, qu'une favorite était une coucubine et qu'elle portait préjudice à sa mère. Trop jeune sous madame de Mailly, et ne voyant dans la reine que des attentions pour elle, il ne s'était permis alors aucune observation humiliante ; mais, plus âgé pendant les amours de madame de Châteauroux, et voyant la reine affecter de dormir quand cette dame paraissait pour les devoirs de sa charge, le jeune prince n'avait point le sens assez réfléchi pour modifier ses habitudes avec la maîtresse. En 1743, cette favorite étant venue à un bal où était le Dauphin, ce jeune prince la fixa, lui fit une grimace horrible et lui tira une langue pointue et fort longue. Ce trait fut aperçu de quelques courtisans et de la reine surtout, qui lui demanda avec émotion ce qu'il avait. Le Dauphin, qui vit sa malice aperçue de plusieurs

autres personnes que de madame de Châteauroux, refusa de répondre à sa mère, qui en parla à Madame et la conjura de représenter très-fortement à son frère qu'elle était mécontente de ces *observations* si marquées et si peu convenables contre madame de Châteauroux. C'est ainsi que la reine se comportait pendant les infidélités de son époux.

L'amant de madame de Châteauroux, l'ingénieux, le beau, le galant, l'ambitieux d'Agenois développait un autre caractère. Véritablement amoureux de madame de Châteauroux et tenant un peu du caractère de son cousin Richelieu, qui aimait les femmes et par goût et comme moyen d'intrigues, il était revenu à la cour, en 1744, pour y contempler sa dame métamorphosée en duchesse et en favorite du roi. Adroit et prudent, ayant toutes les passions des courtisans qui veulent s'élever, toujours attaché à madame de Châteauroux, il cacha le jeu qu'il méditait en simulant un attachement qu'il n'avait point pour madame de Flavacourt, à laquelle il fit semblant de vouloir plaire à deux fins :

La première, pour donner de la jalousie au roi et pour en obtenir des grâces, dussent-elles l'éloigner de la cour et de la capitale, si elles servaient à son ambition, à son avancement dans les emplois. Il disait qu'en s'attachant à madame de Flavacourt le roi serait bientôt tourmenté d'une jalousie secrète et craindrait de nouveaux attachements avec madame de Châteauroux.

La seconde fin que d'Agenois se proposait à la cour était d'inspirer à madame de Châteauroux elle-même une inquiète jalousie ; il n'ignorait pas qu'il en était toujours aimé, et présumait en tirer de grands avantages en venant s'établir à la cour entre deux passions : entre la jalousie du roi, tourmenté de la crainte de le voir de nouveau s'attacher à sa maîtresse, et la jalousie de cette dame, toujours amoureuse de lui et tourmentée de le voir s'attacher à sa sœur Flavacourt. D'Agenois aiguillonnait donc tout à la fois le roi ravisseur et la favorite qui lui

était infidèle ; il se rendait intéressant à tous les deux, et connaissant quel est l'embarras des femmes qui aiment sincèrement et qui sont retenues par la crainte, il alimentait, par son adresse, ses grâces, son esprit séduisant, la jalousie du roi et l'amour et la jalousie tout à la fois de madame de Châteauroux.

Madame de Flavacourt, qui avait de la naïveté, de la bonté dans le caractère, se laissait aimer en apparence, sans donner aucun fondement ni à la jalousie de sa sœur, ni au ressentiment du roi, qui avait néanmoins pour elle un peu moins d'attentions qu'auparavant. On l'appelait communément *la Poule,* et le roi lui avait donné ce nom à cause de son humeur farouche et revêche contre les indiscrets du temps et les aimables désœuvrés qui pouvaient être touchés de ses grâces. D'autres attribuaient ce nom à sa démarche noble, à ses manières, et même à ses coiffures, semblables à celles de la poule huppée. D'autres enfin, car l'auteur de ces Mémoires a beaucoup interrogé les seigneurs instruits de ce temps-là, attribuaient ce surnom à sa maternité et surtout à ses qualités maternelles.

Quant aux maris, aux pères et aux frères des favorites, ils étaient presque tous d'un caractère médiocre ; le seul duc de Lauraguais, revenu des frontières d'Espagne revêtu de la Toison, créé lieutenant général et ouvrant les yeux sur la conduite de sa femme, ne voulut point fréquenter la cour prostituée qu'elle habitait; il continua de servir le roi et ne vit plus son épouse. On avait d'ailleurs acheté le silence de Louis-Alexandre de Mailly, comte de Rubempré, qui mourut en 1747, et qui avait épousé la première des sœurs que le roi avait aimées, et avec laquelle le comte de Mailly était brouillé. Le comte de Vintimille, fait mestre de camp du régiment de son nom, se tenait éloigné. Le marquis de Flavacourt, militaire d'état et de caractère, ne quittait point l'armée ; seul de tous ces maris il vivait bien avec son épouse, dont il eut en 1739 un fils, Auguste-Frédéric, et en 1742 Adélaïde, qui épousa en 1755 le marquis d'Estampes, tandis que La Tournelle, homme dévot, à qui madame

de Mailly avait procuré un régiment, déconcerté par les premières galanteries de son épouse avec d'Agenois, était allé gémir dans ses terres de Bourgogne, où il s'occupait de pratiques de dévotion et d'agriculture, et où il se laissa mourir avant que sa femme fût sous la puissance du roi. Le maréchal de Vauban, ami de la maison, ayant été voir autrefois son grand-père, lui avait fait apercevoir qu'ayant une prodigieuse quantité de bois il était singulier qu'il n'eût pas de revenus; il lui avait, en outre, indiqué le moyen de faire un canal jusqu'à la rivière, où il pourrait jeter son bois à *bois perdu*. La Tournelle acheta en effet le plus de bois qu'il put dans le voisinage, fit le canal, et porta le produit de sa terre, qui ne valait que mille écus, à la somme de cinquante-deux mille livres de rentes. Cette anecdote fait encore plus d'honneur à Vauban qu'à La Tournelle; car Vauban n'acheta pas les bois, mais il donna un conseil qui fut une grande fortune pour ce temps-là.

Le régiment de Condé étant vacant par la mort de La Tournelle, on croyait qu'il serait donné à Coëtlogon, premier écuyer du comte de Clermont et dont la femme était dame d'honneur de madame la Duchesse. Coëtlogon avait été sous-diacre; il n'était point au service, et son ancien état occasionna une infinité de plaisanteries à la cour sur sa femme, pour qu'il n'eût pas ce régiment. Madame de Flavacourt le demanda aussi pour Sabran, qu'elle voulait alors marier avec sa sœur Montcarvel; mais sa sœur Mailly alla demander à Breteuil son exclusion, et fit dire au cardinal qu'elle l'avait demandée au roi. La veille, madame de Sabran, accusée d'avoir tenu des propos peu décents contre la favorite, était venue se disculper, et madame de Mailly, qui n'était ni crédule ni vindicative, écrivit en faveur de Sabran; ce qui favorisa le mariage et la concession du régiment.

Après ces considérations sur la reine et le Dauphin, sur les maris et les amants des favorites, nous sera-t-il permis d'observer un moment le peuple français? Témoin de la vie

scandaleuse du roi, et accoutumé à ne voir dans les maîtresses des souverains qu'une source de malheurs, détestant en général toutes les sortes de favorites, il blâmait hautement ce commencement de libertinage. Le peuple de Paris témoigna plus d'une fois l'indignation qui l'animait. Un jour, madame de La Tournelle osa se placer avec sa sœur Lauraguais dans une loge à côté du roi et des princesses. Ce contact fit cesser tous les applaudissements et occasionna des murmures. Le roi pouvait en conclure, sans doute, la nécessité de plaire à son peuple par une vie plus décente ; mais les rois de son caractère résistent à des leçons de cette nature, et, au lieu d'assujettir leur conduite à la loi et à la volonté publique, ils s'indignent contre l'une et l'autre et ne cherchent que les moyens de les soumettre à la volonté de leur cour. On se rappelle la réponse du roi à Fleury qui lui montrait des chansons désagréables.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCE RELATIVE A LA QUERELLE DES DUCS ET PAIRS AVEC LE PARLEMENT.

« Le parlement disait, dans son mémoire, que *Géraud Bastet,*
« apothicaire de Viviers et tige des ducs de Crussol, avait été
« anobli en 1304 par l'évêque de Valence.

« Nicolas *de La Trémoille* l'avait été par Charles V, en 1377.

« Maximilien *de Béthune* était traité d'homme de néant,
« descendant d'un aventurier.

« *Luynes* venait d'un avocat de Mornas.

« *Cossé-Brissac* avait beaucoup d'illustration et peu d'an-
« cienneté.

« Pour *Wignerot* (de Richelieu), MM. les présidents disaient
« qu'il avait été domestique et joueur de luth chez le cardinal de
« Richelieu. Ils ajoutaient qu'il avait si adroitement servi le car-
« dinal de Richelieu qu'il consentit à lui donner sa sœur,
« qui en était devenue éperdument amoureuse. Le mémoire
« des présidents ajoute que le cardinal lui substitua son duché
« de Richelieu, et que la mère de Wignerot avait épousé, en
« secondes noces, un fauconnier.

« Le duc *de Saint-Simon* est d'une noblesse et d'une for-
« tune si récentes que tout le monde en est instruit. Un de
« ses cousins était, presque de nos jours, écuyer de madame
« de Schomberg. La ressemblance des armes de *La Vaquerie,*
« que cette famille écartèle avec celle des *Vermandois,* lui a fait
« dire qu'elle vient d'une princesse de cette maison. Enfin la va-

« nité de ce petit duc est si folle que, dans sa généalogie, il fait
« venir de la maison de *Bossu* un bourgeois juge de Mayenne,
« nommé *le Bossu*, qui avait épousé l'héritière de la branche
« aînée de sa maison.

« *George Vert*, du haut de son étal (1), serait bien surpris
« de se voir père de la nombreuse postérité de *La Rochefoul-*
« *cault, Roussi*, etc.

« Les *Neuville-Villeroy* sortent d'un marchand de poissons,
« contrôleur de la bouche de François Ier. Il est mentionné
« en la chambre des comptes en cette qualité. Son fils, greffier
« de l'hôtel de ville, fut prévôt des marchands et père de *Ni-*
« *colas de Neuville*, audiencier et secrétaire d'État. La morgue
« du maréchal de Villeroy a bien de la peine à s'accommoder
« d'une si mince extraction.

« Les *d'Estrées* ne sont nobles que depuis deux cent cinquante
« ans. Le cardinal d'*Estrées*, après beaucoup d'efforts, n'a pu
« rien trouver au delà.

« Les *Boulainvilliers, Boufflers* et *Lauzun* n'étaient connus,
« il y a cent cinquante ans, qu'aux environs de leurs villages.

« Les *Grammont* ont fixé leurs armes, et ils s'en tiennent
« à la maison *d'Aure*. Le comte de Grammont demandait un
« jour au maréchal quelles armes ils porteraient cette année-là.
« Ils doivent leur élévation, d'abord à *Corisande Dandouin*,
« leur grand'mère, maîtresse de Henri IV, puis à l'alliance du
« maréchal avec le cardinal de Richelieu.

« Les *Nouailles* viennent d'un domestique de *Pierre Roger*,
« comte *de Beaufort*, vicomte *de Turenne*, qui les anoblit et
« érigea en fief un petit coin de la terre de Nouailles, dont il
« était sorti. Les *Montmorin* en ont le titre, qu'ils n'ont jamais
« voulu donner au duc de Bouillon durant leur querelle. *De*
« *Nouailles*, évêque d'Acqs, acquit des Lignerat une portion
« de la terre de Nouailles en 1556 et en 1569 ; il acheta l'autre

(1) Il était étalier boucher, dit le mémoire.

« et le château. La famille de *Montmorin* conserve encore une « tapisserie où un *Nouailles* présente les plats sur la table. La « tige de cette famille si arrogante était bien basse.

« *Charles de la Porte* (1), maréchal de la *Meilleraye*, « père du feu duc *de Mazarin*, était fils d'un fameux avocat en ce « parlement, dont le père était apothicaire à Parthenai. Ce ma- « réchal, fils de la tante du cardinal de Richelieu, lui dut en- « suite sa fortune.

« Le duc *d'Harcourt* sort d'un bâtard d'un évêque de « Bayeux. *Jean d'Harcourt Beuvron* était vicomte ou juge de « Caen en 1554; son fils fut du nombre des jeunes enfants « de la bourgeoisie choisis pour jeter des fleurs à l'entrée « de Henri IV dans cette ville, comme le livre des *Antiquités* « *de Caen* en fait foi.

« Le duc *d'Épernon*. Rouillac, grand généalogiste, nous « a appris que les *Pardaillans* (2) *Montespan* viennent d'un « bâtard d'un chanoine de Lectoure en Gascogne.

« *Cantien de Villars*, greffier de Condrieux en 1486, de « même que son père, *Claude de Villars*. Son neveu profita « des lettres de noblesse qu'il avait obtenues, et, après avoir « tenu des terres à ferme, il fut réhabilité le 16 février 1586.

« Les *Potiers*, ducs *de Gesvres* et de *Trêmes*, sortent du « sein du parlement et ne sont pas des meilleures maisons.

« D'autres maisons y ont possédé des charges; un *Jean de* « *Mailli* était conseiller en la cour sous Charles VI.

« Les *Clermont-Tonnerre* n'étaient que conseillers du Dau- « phin de Viennois, et les autres *Clermont*, dont est l'évêque « de Laon, quels étaient-ils avant le mariage de *François de* « *Chatte* avec la veuve d'un *Polignac*, dont il avait été do- « mestique?

« Telle est l'extraction, Monseigneur, disait le parlement,

(1) Vrai nom des ducs de Mazarin.

(2) Nom propre des ducs d'Épernon, aujourd'hui éteints.

« d'une partie considérable des pairs du royaume; mais ni
« parmi ceux-ci, ni parmi les autres, que nous ne nommons
« point ici, aucun, sans exception d'un seul, n'est exempt d'al-
« liance avec la robe, et souvent même ils ont pris ces alliances
« avec ce que la robe a de plus abject; car nous ne dissimulons
« pas que nous avons parmi nous plusieurs classes, que nous
« distinguons par la grande, la moyenne et la basse robe.

« Cependant ce sont ces gens-là qui se comparent aux ducs
« de *Bourgogne*, de *Guienne* et de *Normandie*, aux comtes
« de *Flandre*, de *Champagne* et de *Toulouse!* Ce sont ces
« gens-là qui cabalent pour mettre les princes du sang légi-
« timés dans le rang de leur pairie; qui, ne se contentant pas
« de traiter le parlement avec mépris, veulent faire marcher
« la noblesse à leur suite, en exiger le titre de monseigneur
« dans les lettres, lui refuser la main chez eux, obtenir même
« des distinctions jusqu'ici inouïes, et se dispenser de mesurer
« leurs épées avec les gentilshommes! Ce sont enfin ces gens-là
« qui, oubliant qu'ils font partie du parlement, osent com-
« prendre dans le tiers-état cette compagnie la plus auguste
« du royaume! »

Ce mémoire fit à la cour et à Paris un bruit si étrange que chacun des ducs n'était plus désigné, dans la plupart des sociétés, que par le nom ou l'origine honteuse qu'on leur donnait. Toute la pairie s'assembla à l'hôtel de Crussol pour répondre à ce mémoire que la fureur contre eux avait fait répandre. Ils l'appelèrent *infâme*.

Chaque Pair fit bouleverser ses archives pour en retirer des titres. Chacun porta ses vieux parchemins, pour se convaincre, et s'édifier réciproquement.

RÉPONSE AU LIBELLE INJURIEUX QUI ATTAQUE LES MAISONS DES DUCS ET PAIRS.

« Il paraît depuis quelque temps dans le public un mémoire
« rempli de tant de fausses maximes à l'égard de l'État et de
« la noblesse, de tant de faits supposés, et d'injures si atroces
« contre l'ordre le plus relevé qu'il y ait dans le royaume,
« après la maison royale, qu'on ne peut traiter que de chro-
« nique scandaleuse et de libelle diffamatoire un écrit où, malgré
« les fleurs et ornements du discours fort recherchés, on
« voit régner également une horrible malice et une grossière
« ignorance.

« L'auteur s'avise de faire un parallèle de la noblesse d'épée
« avec celle de la robe, les faisant marcher de pas égal; ce
« qui fait bien voir qu'il ignore jusqu'aux principes mêmes de
« la noblesse, puisque, depuis qu'il y a des nobles dans le
« monde, on n'a jamais fait comparaison de la noblesse de
« robe avec celle d'épée, et l'on a toujours regardé cette der-
« nière comme on regarde l'original d'un beau tableau, qui
« est fort au-dessus de la copie. Il faut être bien ignorant pour
« faire une telle comparaison. Il en est de même quand cet au-
« teur dit que la noblesse de robe a les mêmes droits et préro-
« gatives que celle d'épée. Une si grande erreur fait bien voir
« qu'il n'a pas consulté les chapitres de Strasbourg, de Saint-
« Jean de Lyon, d'Auch, de Brioude, de Saint-Pierre de Mâ-
« con, et plusieurs autres. La noblesse de robe est incapable
« de parvenir aux dignités de chevaliers du Saint-Esprit.

« Il y a lieu d'être surpris de la hardiesse avec laquelle cet
« auteur met en avant qu'il y a dans le parlement un grand
« nombre de maisons fort au-dessus de la plupart des Pairs.

« La première de ces grandes maisons qu'il attaque est
« celle de Crussol. Ce serait lui faire trop d'honneur que de
« répondre sérieusement à ces extravagances. Qu'est-ce qu'a

« de commun Jean Bastet, apothicaire en la ville de Viviers,
« en l'an 1300, et Géraud Bastet, son fils, ennobli en 1303,
« avec l'illustre maison de Crussol, connue dès l'an 1000 dans
« les seigneurs de Crussol, lors chevaliers bannerets?

« La maison de La Trémoille, alliée aux maisons de France,
« d'Aragon, de Massan, de Hesse-Cassel, Danemark, Ol-
« denbourg, et autres, tire son origine de Pierre, sire de la
« Trémoille en Poitou, vivant en l'an 1040. On renvoie l'au-
« teur au témoignage de M. de Sainte-Marthe.

« Les termes injurieux dont se sert le maréchal de Tavannes
« dans ses Mémoires, et qui ne sont que l'effet de l'antipathie
« et de la jalousie de ce seigneur contre M. de Sully, ne prou-
« vent pas qu'il n'ait pas été de la maison de Béthune, ainsi
« qu'André Duchêne le fait voir dans son Histoire généalo-
« gique. Enfin la très-illustre maison de Melun, dont est
« sortie la mère du premier duc de Sully, prouve d'une ma-
« nière incontestable qu'il était connu pour homme de qua-
« lité.

« Il faut apprendre à l'auteur, puisqu'il ne le sait pas, qu'Ho-
« noré d'Albert, seigneur de Luynes, dont il fait un avocat,
« était chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Beauvais,
« descendu de Thomas d'Albert, damoiseau, bailli du Vi-
« varais en 1454, et d'une maison connue dès le temps de
« saint Louis, établie dans le Comtat sous le roi Jean. La pre-
« mière origine de cette maison vient des comtes d'Albert de
« Florence, dont était le pape Innocent VI.

« Cet auteur veut trouver de la contradiction où il n'y en a
« jamais eu. Il dit que la maison de Cossé se prétend origi-
« naire du Maine, et qu'elle prétendait venir d'Italie. Il n'a
« pas compris que cette maison du Maine n'est qu'une avec
« celle d'Italie, dont elle a tiré son origine. Il ne peut donner
« des preuves plus évidentes de son ignorance, lorsqu'il dit
« que la maison de Cossé n'est pas ancienne.

« Ce qu'il dit contre le duc de Richelieu fait voir évidemment

« l'insigne fourberie de l'auteur, et qu'il n'a eu d'autre objet « dans son mémoire que d'insulter les personnes les plus res- « pectables. Pour l'en convaincre, il n'y a qu'à suivre quelques « dates. Il dit que René de Vignerot, aïeul du duc de Riche- « lieu dernier mort, était domestique et joueur de luth du « cardinal de Richelieu, et qu'il le servait si heureusement « dans ses plaisirs qu'il lui fit épouser sa sœur et qu'ensuite « il lui substitua son duché de Richelieu. Mais toutes ces in- « jures tombent d'elles-mêmes en observant que la maison de « Vignerot tire son origine d'une très-ancienne maison d'An- « gleterre, établie en France en l'an 1430, sous le règne de « Charles VII, en la personne de Vignerot, seigneur de Pierre « de Courlay, quint-aïeul de René de Vignerot, gentilhomme « de la chambre de Henri IV, mort en 1626, marié le 29 août « 1603 avec Françoise Duplessis-Richelieu, morte en 1615, « auparavant veuve de Jean de Beauvais. L'histoire nous ap- « prend que le cardinal de Richelieu ne fut ministre d'État « qu'après la mort du connétable de Luynes, arrivée au siége « de Montauban en 1621; créé cardinal en 1622; que par son « testament, de l'année 1642, à la fin de laquelle il est décédé, « il avait substitué son duché de Richelieu à Armand-Jean de « Vignerot, son petit-neveu et petit-fils de René de Vignerot. « La mère de ce René était René de La Forest de Baurepaire, « morte avant François de Vignerot, son mari, et qui n'a pas « été en état de se remarier à un artisan, comme on le sup- « pose injurieusement.

« Nous avons à la cour très-peu de maisons aussi anciennes « que celle de Saint-Simon, qui tire son origine d'Olivier de « Rouvroy, chevalier vivant en 1060, sous Henri Ier; que Jean « de Rouvroy, chevalier banneret, suivit Philippe-Auguste à « la conquête de la Normandie sur le roi d'Angleterre, en 1202; « que quatre descendants furent vice-rois de Navarre; qu'en- « viron l'an 1334 Matthieu de Rouvroy épousa Marguerite « de Saint-Simon, héritière de cette illustre maison, à la charge

« de porter le nom et les armes de Saint-Simon. Cette maison
« était extraite du sang impérial de Charlemagne par les comtes
« de Vermandois et rois d'Italie. On ignore que Charles,
« marquis de Saint-Simon, ait été écuyer d'un maréchal de
« France. Ce qu'il y a de certain est qu'il est mort cordon
« bleu, maréchal de camp, colonel du régiment de Navarre
« et gouverneur de Senlis, et marié avec Louise de Crussol,
« avant que son frère fût duc.

« Ce n'est pas la première fois que des calomniateurs témé-
« raires et mal avisés ont eu l'insolence d'inventer des faits
« aussi indignes que celui qui est supposé contre la maison de
« La Rochefoucault, puisque quelques écrivains passionnés et
« calomniateurs ont été assez effrontés pour écrire une pa-
« reille injure contre la plus auguste et la plus ancienne de
« toutes les maisons. La maison de La Rochefoucault tire son
« origine de Foucault, seigneur de la Roche en l'an 1026,
« fils d'Amaury de Lusignan, seigneur de la Roche, lequel
« était petit-fils de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de
« Poitou, sorti des anciens comtes d'Autun, issus de race
« royale.

« Ce qu'il dit contre la maison de Villeroy est un tissu de
« faits également supposés et injurieux, et ce qui achève de
« faire voir toute l'indignité de l'auteur est qu'il ose attaquer
« une personne aussi respectable en toute manière que l'est
« l'illustre chef de cette maison. S'il y a eu un contrôleur de
« la bouche de François I[er] et un greffier de l'hôtel de ville
« portant le nom de Neuville, on ne peut rien conclure de cette
« ressemblance de nom, et ils n'ont rien de commun avec les
« ancêtres de la maison de Villeroy. Si l'auteur avait consulté
« les registres de l'hôtel de ville de Paris, il n'y aurait pas trouvé
« un prévôt des marchands du nom de Neuville, puisqu'il n'y
« en a jamais eu; mais on voit bien que, comme il confond
« tout, il a voulu parler de Nicolas Le Gendre, seigneur de Vil-
« leroy, prévôt des marchands en l'an 1576, et depuis cheva-

« lier de l'ordre du roi. Cette dernière qualité lui est donnée au « procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris, du 22 « février 1580, et dont la sœur Angélique Le Gendre, dame « de Villeroy en partie, avait épousé un des ancêtres de la mai- « son de Neuville-Villeroy, dans laquelle l'autre partie de « cette terre est tombée par le décès de Nicolas Le Gendre sans « enfants.

« Au surplus, on apprend à l'auteur, puisqu'il l'ignore, que « la maison de Villeroy est sortie, sur la fin du quinzième « siècle, d'un cadet de l'illustre maison de Neuville en Flandre, « qui vint s'établir en France après la mort de Charles, dernier « duc de Bourgogne. Cette maison a donné deux doyens des « maréchaux de France, plusieurs gouverneurs de province. « Elle a pris des alliances dans les plus grandes maisons du « royaume; telle est celle de Nicolas de Neuville, duc de Vil- « leroy, pair et maréchal de France, qui épousa en 1617 Ma- « deleine de Créqui. Telle est l'alliance de M. le maréchal « d'aujourd'hui, dont l'épouse était Marie-Marguerite de « Cossé-Brissac, fille d'une Gondi, arrière-petite-fille d'une « d'Orléans-Longueville, dont la mère était Marie de Bour- « bon, comtesse de Saint-Paul. Telle est celle de Catherine « de Neuville, fille du feu maréchal, avec Louis de Lorraine, « comte d'Armagnac. On remarquera encore qu'elle porte « pour armes trois petites croix, qui sont une partie de celles « de la maison de Neuville en Flandre, qu'un seigneur de « cette maison a rapportées au nombre de six de la croisade « de Godefroy de Bouillon.

« L'auteur dit que la maison d'Estrées n'est noble que depuis « deux cents ans, et que le feu cardinal d'Estrées, après beau- « coup d'efforts, n'a rien pu trouver au-dessus de ce temps-là. « Pour le convaincre de son extrême témérité, il n'a qu'à con- « sulter le greffe du bailliage de Péronne, où l'on trouve un « procès-verbal fait au mois de septembre 1675, à la requête « de M. le cardinal, d'une chapelle située près le bourg de

« Falay, proche Péronne, dans laquelle il s'est trouvé plusieurs
« anciens monuments du douzième siècle aux armes d'Estrées;
« et on voit qu'un seigneur d'Estrées, chevalier banneret, avait,
« à la tête de ses vassaux, remporté la victoire contre un sei-
« gneur voisin à qui il faisait la guerre. M. du Cange, dans ses
« Dissertations sur l'histoire de saint Louis par le sire de Join-
« ville, remarque que Raoul d'Estrées, maréchal de France,
« suivit saint Louis à la seconde croisade. Pami les chevaliers
« qui furent admis au tournoi d'Anchin, près Douai, en
« 1096, on trouve Hubert d'Estrées. Christine d'Estrées, en
« 1658, épousa François-Marie de Lorraine, prince de Lille-
« bonne.

« L'auteur n'est pas moins ridicule au sujet des maisons de
« Bauvilliers, Saint-Agnan, de Hostun, de Tallard et de Bouf-
« flers, qu'il dit n'être connues qu'autour de leurs villages. S'il
« avait consulté l'histoire de Berry, il y aurait appris que la
« maison de Bauvilliers y est très-distinguée depuis six siècles,
« qu'elle s'est alliée avec les premières maisons du royaume.
« L'histoire du Dauphiné lui aurait fait connaître l'ancienneté
« ainsi que les grandes alliances de la maison de Hostun. L'his-
« toire des maisons de Picardie apprend que Henri, seigneur de
« Boufflers, vivait en 1248; que Guillaume, son fils, suivit Charles
« d'Anjou à la conquête du royaume de Naples et se signala
« à la bataille de Bénévent. Alleaume, seigneur de Boufflers,
« fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, paya 5,000 livres
« de rançon, somme en ce temps-là très-forte. Les armes de
« cette maison font voir qu'elles tirent leur origine d'une
« croisade.

« On ignore le prétendu changement dont cet auteur parle
« dans les armes de la maison de Grammont, et qui d'ailleurs
« ne conclurait rien. L'histoire de France nous apprend la
« grandeur de cette maison.

« C'est avec la même malice qu'il attaque la maison de
« Noailles. L'histoire inventée de l'ennoblissement et de l'érec-

« tion en fief, qu'il n'ose pas même dater, et des pretendues
« acquisitions de la terre de Noailles, est digne de pitié. On sait,
« et les titres de cette maison en font foi, qu'elle possédait, dès
« l'an 1000, la terre et le château de Noailles, situés dans la
« vicomté de Turenne, et n'a jamais eu d'autre nom que celui
« de Noailles.

« Si l'auteur du mémoire ne connaît pas la maison du Cam-
« bout de Coasin, c'est qu'il n'a pas lu l'histoire de Bretagne;
« il y verra que cette ancienne maison a pris son nom de la
« terre de Cambout. On ne peut ici passer sous silence l'alliance
« qu'elle a faite sous Louis XIII, par le mariage de Mar-
« guerite du Cambout avec Henri de Lorraine, comte d'Har-
court.

« L'auteur du mémoire dit que la qualité d'huissier d'armes,
« que portaient les ancêtres de M. le duc d'Aumont, donne
« une petite idée de cette maison, et que cette charge n'est pas
« au-dessus de celle de conseiller. Il ne ferait pas une comparaison
« si pitoyable s'il savait ce que c'était que cette charge d'huis-
« siers d'armes. Elle était semblable en dignités et fonctions à
« celle que nous appelons aujourd'hui premier écuyer du roi.
« Ce seigneur d'Aumont, qui prend la qualité d'huissier d'ar-
« mes en 1333, s'est signalé à une bataille donnée près de Tour-
« nay en Flandre. Cette maison tire sa première origine du
« pays de Hainault, où elle est connue dès l'an 650, dans Ma-
« deleine d'Aumont, qui fonda dans la terre d'Aumont une
« abbaye du même nom, et qui épousa Vaudrade, comtesse
« de Hainault. L'abbaye de Resson, au diocèse de Rouen,
« reconnaît pour fondateurs les seigneurs d'Aumont. On trouve
« Philippe d'Aumont parmi les chevaliers admis au tournois
« d'Autun, près Douai, en 1096; un autre Philippe d'Aumont,
« surnommé le Chauve, s'est signalé à la prise de Constantino-
« ple par les Latins, en 1304. Pierre d'Aumont fut chambellan
« des rois Jean et Charles V, et fut, avec la reine Jeanne de
« Bourbon, l'un des tuteurs de Charles VI. Jean d'Aumont,

« chevalier banneret, fut tué à la bataille d'Azincourt; Jean, sire
« d'Aumont, fut fait maréchal de France en l'an 1579.

« Ce qu'il dit contre la maison de la Meilleraye, du nom
« de Porte, n'est pas moins supposé. On connaît assez cette
« grande maison pour être une branche de celle de la Porte de
« Vezin. On ne doute pas que la parenté du cardinal de Riche-
« lieu, dont le maréchal de la Meilleraye était cousin germain,
« n'ait contribué à relever l'éclat de cette maison ; mais il faut
« observer que la tante du cardinal de Richelieu, fille d'un
« cordon bleu, capitaine des gardes du corps, n'aurait pas
« épousé le fils d'un simple avocat et le petit-fils d'un artisan.

« L'auteur du mémoire tombe dans des contradictions ridi-
« cules au sujet de la maison d'Harcourt. Il dit que Jean d'Har-
« court, vicomte de la ville de Caen en 1514, a eu un jeune
« fils pour jeter des fleurs à l'entrée de Henri IV. Apparemment
« qu'il ne sait pas que Henri IV n'a commencé à régner en
« France qu'en 1589, et que ce jeune fils aurait été âgé de plus
« de quatre-vingts ans. Tous les généalogistes conviennent que
« cette maison est issue d'un cadet des anciens ducs de Nor-
« mandie, dès le treizième siècle. Robert d'Harcourt a été
« maréchal de France; la branche aînée est tombée dans la
« maison de Lorraine.

« On ne connaît pas parmi les généalogistes le nom de
« Rouillac, cité par l'auteur pour prouver que la maison de
« Pardaillan de Montespan (et non pas Pardaillan, comme il
« l'affecte mal à propos) soit sortie d'un chanoine de Lectoure;
« cette injure est digne de pitié. Le nom de cette maison est
« Gondrin, nom aussi illustre qu'ancien. Ceux d'Espagne et
« de Pardaillan sont venus par de grandes alliances et ont été
« joints au nom de Gondrin.

« La maison de Villars tire son origine des seigneurs de Vil-
« lars, frontière de Dauphiné, depuis plusieurs siècles. D'an-
« ciens monuments où sont les armes de cette maison en font
« voir l'ancienneté.

« Si l'auteur du mémoire a trouvé dans Brantôme que le « connétable de Bourbon avait un valet de chambre nommé « Goyon, cette ressemblance de nom n'a aucun rapport avec « la maison de Matignon, alliée à la maison royale et sortie « de l'illustre maison de Goyon en Bretagne.

« On convient que Louis Pothier, baron de Gesvres, secré- « taire d'État, qui a formé la branche des ducs de Gesvres, « était fils d'un conseiller au parlement sous Charles IX; mais « cette maison a été illustre dans l'épée, depuis le secrétaire « d'État qui avait épousé une petite-fille de Catherine de Mont- « morency, dame de Tresmes, et dont le fils aîné, René Pothier, « duc de Tresmes, a épousé Madeleine de Luxembourg, fille « de François de Luxembourg, duc de Piney, et de Diane de « Lorraine. Ces grandes alliances ont rendu la maison de Po- « thier digne d'un titre de duc et pair, auquel le simple nom « de Pothier n'aurait pu l'élever. Ce qu'elle a de moins est « d'être sortie des Pothier de Blancmesnil et de Novion, pen- « dant qu'au contraire c'est un grand honneur pour eux d'avoir « une branche de leur maison honorée du titre de duc et « pair de France.

« S'il y a eu un conseiller au parlement, sous Charles VI, « appelé Jean de Mailly, il n'était pas de cette grande maison. « Nicolas de Mailly fut amiral de la flotte qui alla à la croisade « de l'an 1204. Gilles de Mailly suivit saint Louis dans la Pa- « lestine. Cette maison est alliée à la maison royale.

« L'auteur du mémoire dit que les Clermont-Tonnerre n'é- « taient que conseillers du Dauphin de Viennois. Cette maison « est connue dès l'an 1060, en Aymar, seigneur de Clermont; « Humbert, Dauphin, créa une charge de premier conseiller- « né et chef des guerres delphinales, en faveur des seigneurs « de cette maison. Le rétablissement du pape Calixte II, en « 1119, par la valeur d'Aymar de Clermont, les clefs de « saint Pierre avec la tiare pour cimier, données par ce pape, « au lieu des anciennes armes de cette maison, sont des faits

« connus de tout le monde. Le nom de Chatte n'est qu'une
« seigneurie sous laquelle on a distingué une branche cadette.
« Feu M. l'évêque de Noyon, mort en 1702, dont on sait
« quelle a été la délicatesse, a reconnu cette branche. »

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.



